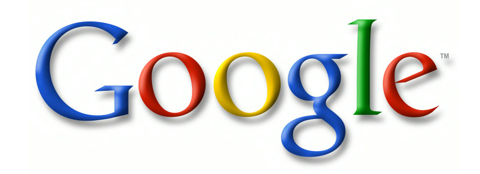



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN



BULLETIN MONUMENTAL,

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

POUR SERVIR À LA CONFECTION D'UNE STATISTIQUE DES MONUMENTS DE LA FRANCE, CLASSÉS CHRONOLOGIQUEMENT.

Tome 6e.

PAR MM. DE CAUMONT, de Caen; SCHWEIGHAEUSER, de Strasbourg; Mgr. DE BONALD, archevêque de Lyon, Mgr. PAYSANT, évêque d'Angers, Bon. CHAUDRUC DE CRAZANNES, de Montauban; BOUILLET, de Clermont; L. DE LA SAUSSAYE, de Blois; DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, de Poitiers; CAUVIN, du Mans; LAMBERT, de Bayeux; HAZÉ, de Bourges; MANCEAU, de Tours, LE GLAY, de Lille; BEAUDE, de Beauvais; P. MÉRIMÉE, de Paris; MOREAU, de Saintes; DE LA VILLEGILLE, de Paris; MASSIOU, de la Rochelle; DE LA SICOTIÈRE, d'Alençon; COMMARMOND, de Lyon; PEZET, président du tribunal de Bayeux; TEXIER, curé d'Auriat (Creuse); MAUDUIT, de Tours; CALVET, de Cahors; MICHALANT, de Metz; DE LASSAULX, de Coblentz; GRAVES, de Beauvais; BARRAUD, id.; JULES RENOUVIER, de Montpellier, etc.;

PUBLIÉ

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS. — DERACHE, RUE DU BOULOY, N°. 7.
CAEN. — A. HARDEL, SUCCESSEUR DE M. CHALOPIN.
ROUEN. — FRÈRE, QUAI DE PARIS.

1840.

BULLETIN

MONUMENTAL.

BULLETIN MONUMENTAL,

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

POUR SERVIR A LA CONFECTION D'UNE STATISTIQUE DES MONUMENTS DE LA FRANCE, CLASSÉS CHRONOLOGIQUEMENT

Tome 6.

PAR MM. DE CAUMONT, de Caen; SCHWEIGHAUSER, de Strasbourg; Mgr. PAYSANT, évêque d'Angers; Bon. CHAUDRUC DE CRAZANNES, de Montauban; BOUILLET, de Clermont; L. DE LA SAUSSAYE, de Blois; DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, de Poitiers; CAUVIN, du Mans; LAMBERT, de Bayeux; HAZÉ, de Bourges; MANCEAU, de Tours; LE GLAY, de Lille; Mis. DE LA GRANGE, de Paris; P. MÉRIMÉE, id.; MOREAU, de Saintes; DE LA VILLEGILLE, de Paris; MASSIOU, de la Rochelle; DE LA SICOTIÈRE, d'Alençon; Mgr. DE BONALD, archevêque de Lyon; COMMARMONT, de Lyon; PEZET, président du tribunal de Bayeux; TEXIER, curé d'Auriat (Creuse); GALLY-KNIGHT, de Londres; CALVET, de Cahors; MICHELANT, de Metz; DE LASSAULX, de Coblentz; GRAVES, de Beauvais; JULES RENOUVIER, de Montpellier, etc.;

PUBLIÉ

PAR M. DE CAUMONT,
Correspondant de l'Institut de France.

CAEN. — A. HARDEL, SUCCESSEUR DE M. CHALOPIN.
PARIS. — DERACHE, RUE DU BOULOY, N°. 7.
ROUEN. — FRÈRE, QUAI DE PARIS.

1840.

AVERTISSEMENT.

La Société Française pour la conservation des Monuments historiques, a rendu de véritables services depuis sa création. Fondée par des archéologues modestes et dévoués, de différentes provinces de France, à une époque où le Gouvernement n'avait point encore pris de mesures efficaces pour assurer la conservation des Monuments, elle a donné l'impulsion la plus salutaire. C'est à elle, en grande partie, au Cours d'Antiquités de M. de Caumont, et aux travaux consciencieux de quelques autres archéologues, que l'on doit cette ardeur qui se manifeste sur les différents points de la France, pour l'étude et la conservation des Monuments anciens.

« La Société pour la conservation des Monuments, disait « M. le comte de Montalembert, a réussi, après maintes « difficultés, à enrégimenter dans ses rangs des propriétaires, des ecclésiastiques, des magistrats, des artistes. « Elle publie un recueil plein de faits et de renseignements « curieux, sous le titre de *Bulletin Monumental*; et ce qui « vaut encore mieux, avec le produit des cotisations de « ses membres, elle donne des secours aux fabriques des « églises menacées, et obtient ainsi le droit d'arrêter « beaucoup de destructions, et celui plus précieux encore « d'intervenir dans les réparations. Voilà, on l'avouera, « *une Société qui n'a pas sa rivale en France, ni peut-être* « *en Europe*. »

Cet honorable témoignage du savant et noble Pair, est

la digne récompense des efforts de la Société, et doit convaincre de l'utilité et de l'importance de ses publications qui ont été appréciées en France, en Angleterre et en Allemagne.

Nous continuerons donc avec amour la tâche que nous nous sommes imposée. L'œuvre de notre Société est une œuvre de patriotisme et de désintéressement. Nous ne manquerons pas de courage pour l'accomplir, nous hommes de la province, qui n'avons d'autre ambition que celle de conserver au pays ses richesses monumentales.

Le Bulletin, dont nous commençons le sixième volume, continuera à recueillir des renseignements sur la statistique monumentale de la France, et sur l'histoire de l'art dans nos différentes provinces : il enregistrera les actes de la Société Française pour la conservation des Monuments, et des Sociétés qui l'ont suivie dans cette voie.

Déjà un grand nombre d'hommes de mérite ont, depuis six ans, pris une part active à la rédaction du Bulletin : de nouveaux collaborateurs veulent bien cette année nous prêter le secours de leur talent ; nous espérons que ce sixième volume montrera de plus en plus l'importance de la Société Française, et le progrès des études archéologiques dans les provinces.

Les Membres du Conseil de la Société.

NOTICE

Sur des colonnes creuses ou lanternes existant au milieu d'anciens cimetières ;

PAR M. A. DE LA VILLEGILLE,

Secrétaire du comité des Chartes et Inscriptions au ministère de l'Instruction publique.

Dans le 3e. volume du Bulletin monumental, M. de Caumont a inséré une note très-intéressante sur les colonnes creuses ou fanaux que l'on rencontre dans quelques cimetières, et il invite ceux qui auraient connaissance de monuments du même genre, à lui en donner la description. Une excursion récente m'ayant permis de dessiner deux colonnes de cette espèce, qui subsistent encore dans le département de l'Indre, em'empresse de les signaler, persuadé que la comparaison d'un grand nombre de monuments semblables, permettra enfin de découvrir d'une manière certaine la destination qui leur était assignée.

Les deux colonnes creuses, que j'ai visitées, sont situées, comme les fanaux dont M. Le Cointre fait mention, au milieu de cimetières qui bordent des chemins de grande communication. La première colonne, celle d'Estrées, arrondissement de Châteauroux, occupe à peu près le centre d'un grand terrain vague, qui s'appuie, au midi, sur l'ancienne route de Buzançais à Palluau, et se trouve limité au nord par les restes de l'église paroissiale d'Estrées, monument du XIe. siècle,

dont le chœur est encore debout. Ce terrain, autrefois le cimetière de la paroisse, a été fouillé sur presque toute sa superficie : beaucoup de terres en ont été enlevées, de façon que les fondations de la colonne se trouvent maintenant à découvert sur une hauteur de 65 centimètres.

L'élévation totale du fanal d'Estrées est de 8^m, 30. Il se compose d'une sorte de soubassement formé de deux cônes tronqués superposés, à bases octogones, ayant ensemble 3^m, 40 de hauteur, et se terminant par une co'onne d'un diamètre extérieur de 1^m, 19. Cette colonne, dont le mur a 27 centimètres d'épaisseur, est entourée, à 6^m, 60 du sol, d'un cordon en pierre qui sert d'appui à des fenêtres de 0^m, 67 de hauteur. Un autre cordon règne à 20 centimètres au dessus des fenêtres, et supporte un troisième cône tronqué circulaire qui forme toit. Au sommet de ce cône, qui a environ 0^m, 85, on aperçoit une tige de fer, reste d'une croix qui surmontait jadis la colonne.

L'octogone de la base du soubassement a 8 mètres de développement ; la porte se trouve sur la face qui regarde le sud-est. Elle est ronde à la partie supérieure, d'une hauteur de 1^m, 50, et la place des gonds qui la soutenaient se voit encore dans le mur. Cette porte fermait l'entrée d'une galerie qui conduit au centre du monument, dont la cavité présente, à sa partie inférieure, un quarré de 0^m, 55 de côté : cependant l'assise qui repose sur le sol est arrondie. A la hauteur de 3^m, 40, précisément au point où commence extérieurement la colonne, l'ouverture intérieure devient également circulaire, et offre un diamètre de 65 centimètres. Cette dernière forme, en succédant au quarré, donne naissance, au-dessus des côtés de celui-ci, à quatre segments de cercle dans lesquels on voit deux entailles vis-à-vis l'une de l'autre Elles ont évidemment servi à encastrer une barre de fer destinée à empê-

cher de monter dans la colonne ; on peut en effet facilement parvenir jusqu'aux fenêtres, au moyen de deux rangées de trous ménagés dans le mur, près des angles de la face opposée à la porte. Ces trous, distants entr'eux verticalement de 60 centimètres, sont disposés en échelons, et se continuent de la même manière dans la partie cylindrique.

Les fenêtres ont 17 centimètres d'ouverture; elles sont quarrées à l'extérieur et légèrement évasées, mais en-dedans l'évasement des baies est très-considérable La partie creuse de la colonne est recouverte par une seule pierre en granit, qui déborde extérieurement et forme le second cordon dont j'ai déjà parlé. Un trou de 13 centimètres traverse cette pierre à son centre, et laisse voir un espace vide qui existe dans le solide dont se compose le toit. Ce trou est en outre accompagné d'une double entaille pratiquée en-dessous de la pierre : le plan suivant la ligne C D, en fait connaître la figure.

A l'exception de cette table de granit, tout le monument est construit en pierres de taille calcaires, très-blanches. Elles varient dans leur longueur de 0^m, 30 à 0^m, 60, mais chaque assise a environ 0^m, 20 de haut. La portion de la base, qui devait autrefois se trouver au-dessus du niveau du sol, et que l'enlèvement des terres a mis à nu, consiste en un massif de petites pierres noyées dans un mortier à chaux et à sable.

Cette colonne est grandement endommagée du côté exposé au midi, et il s'est même formé une ouverture assez considérable dans l'endroit où se termine le soubassement. Les deux faces de celui-ci, qui regardent le sud et le sud-ouest, paraissent s'être écroulées depuis long-temps : elles ont été remplacées par un pan de mur en petites pierres. Enfin, les côtés de la porte et le bas de l'intérieur de l'édifice sont aussi fortement dégradés.

L'aspect général du monument d'Estrées ne permet pas

d'établir, même approximativement, la date de son érection. Nul ornement caractéristique ne s'y montre, et les fenêtres n'appartiennent à aucun style. Quant à l'usage auquel il était destiné, il est vraisemblable qu'il a dû être employé comme fanal. La tradition locale confirme d'ailleurs cette conjecture. Elle rapporte qu'on plaçait une lumière dans la colonne *pour éclairer les moines lorsqu'ils revenaient des vignes* (1). Le cimetière se trouve en effet entouré de vignobles, qui dépendaient sans doute du monastère de St.-Genoux, situé dans la vallée, à peu de distance. A une époque plus rapprochée, le fanal du cimetière d'Estrées était encore l'objet d'une cérémonie religieuse. Tous les ans, le dimanche des Rameaux, le clergé venait en procession attacher un buis béni à la croix qui s'élevait au-dessus de la colonne.

La seconde colonne, dont il me reste à donner la description, est située dans la commune de St.-Georges-de-Ciron, à 15 kilomètres du Blanc, et sur l'ancien chemin qui conduisait de cette ville à Argenton. Elle est éloignée de l'église du village d'environ 150 mètres, et, comme celle d'Estrées, elle se trouve au milieu d'un vaste cimetière abandonné depuis longtemps. Parmi les tombes en pierre que renfermait celui ci, plusieurs offraient une cavité particulière pour placer la tête.

Le fanal de Ciron est assis sur un large piédestal en maçonnerie, ayant 5^{m}, 80 de long, sur 4^{m}, 80 de large, et 1^{m}, 20 de hauteur. On y monte, du côté du couchant, par un escalier de six marches. Les autres faces avaient également des degrés dans l'origine, mais il y a environ quatre-vingts ans (vers 1760), un curé les fit enlever pour construire une

(1) Le trou qui traverse la table de granit, et qui occupe le centre d'une longue entaille, peut avoir servi à maintenir une lampe à la hauteur des fenêtres.

petite sacristie près de l'église. La colonne proprement dite, dont le diamètre extérieur est de 0^m, 85, et qui a une élévation de 7^m, 20, n'occupe pas précisément le centre du piédestal. Sa base est ornée de plusieurs moulures, et le vide qu'elle renferme ne commence qu'à 1^m, 20 de la plate-forme. A cette même hauteur, une pierre, d'une largeur égale à celle de la colonne, fait saillie vers l'ouest, et forme une table plane de 43 centimètres de longueur sur 18 d'épaisseur. A la partie opposée, on aperçoit les traces d'une autre saillie plus étroite que la première, mais descendant beaucoup plus bas. La pierre ayant été brisée, il est impossible de reconnaître actuellement ce qui existait de ce côté.

L'édifice se termine, à sa partie supérieure, par un toit aigu, en pierre, surmonté d'une boule au-dessus de laquelle était placée anciennement une croix aussi en pierre. Cette croix a été brisée pendant la révolution, et ses débris ont été employés dans la construction d'une maison voisine. Une corniche très-simple règne à la base du toit, dont la surface est sculptée de manière à représenter des tuiles pointues. Un peu au-dessous, la colonne est percée de six fenêtres ogivales, étroites et allongées, comme celles à qui l'on a donné le nom de *lancettes*. Une petite ouverture quarrée, qui regarde le sud, se trouve à la naissance de la cavité intérieure et communique avec elle. On reconnaît aisément qu'une porte était jadis adaptée à cette entrée, qui n'a que 0^m, 50 de haut, sur 0^m, 30 de large, et par laquelle il est assez difficile de passer. On éprouve encore plus de difficultés pour monter dans l'intérieur de la colonne, où rien n'a été disposé dans ce but. Cette cavité, de 65 centimètres de diamètre, n'offre d'ailleurs rien d'analogue à ce qu'on remarque dans celle du fanal d'Estrées. Son sommet se termine en pointe et ne présente aucun moyen de suspension pour une lampe.

La pierre calcaire employée à Ciron est d'une couleur plus grise et d'une dureté bien plus grande que celle dont on a fait usage à Estrées. C'est sans doute à cette cause qu'il faut attribuer l'état de conservation parfaite d'un monument qui, par la forme de ses fenêtres, et par la nature de quelques uns des ornements de sa base, paraît appartenir au XIIIe. ou au XIVe. siècle.

On ne peut se défendre d'un certain étonnement en voyant une construction aussi gracieuse et aussi élégante, orner le cimetière d'un pauvre village, où l'on ne compte qu'un très-petit nombre de maisons. Mais tout porte à croire que Ciron a présenté une certaine importance à une époque plus reculée. Indépendamment du vaste cimetière où se trouve la colonne, il en existait un autre à 500 mètres, sur le chemin du Blanc. Il y a peu d'années, lors de l'ouverture de la nouvelle route, on découvrit dans cet endroit une quantité considérable de cercueils en pierre renfermant des ossements (1). Si l'on en croit les habitants du pays, ces tombeaux seraient ceux de guerriers tués dans une grande bataille dont ce lieu aurait été le théâtre. Le roi, ou chef de ces guerriers, reposerait sous la colonne de Ciron, qui, dans cette hypothèse, deviendrait un mausolée. Mais, malgré la tradition, je pense qu'il ne faut voir dans cet édifice qu'un des fanaux placés dans les cimetières, et où l'on entretenait de la lumière pendant la nuit par respect pour les morts. Il reste seulement à se rendre compte de la manière dont cette lumière était disposée dans la lanterne de Ciron. Pour ce qui est de la table de pierre, je

(1) Beaucoup de ces tombeaux n'étaient pas recouverts : parmi eux se trouvait un cercueil plus vaste que les autres et qui contenait deux corps, une tête à chaque extrémité. Ce cercueil était entouré d'un massif en maçonnerie. Tous ces cercueils avaient été taillés dans une espèce de pierre étrangère à la localité, et qu'il avait fallu aller chercher au moins à 10 ou 12 kilomètres.

suppose volontiers, avec M. de Caumont (1), qu'elle était destinée à l'accomplissement de certaines cérémonies religieuses usitées au moyen âge lors des inhumations. Elle sert aujourd'hui à recevoir le Saint-Sacrement pendant les reposoirs de la Fête-Dieu. Comme à Estrées, on venait en procession, le dimanche des Rameaux, attacher une branche bénite à la croix du haut de la colonne. Cet usage est abandonné, mais par un reste d'habitude, les enfants mettent, tous les ans, un rameau de buis à l'une des fenêtres.

Dans la commune de St.-Hilaire, non loin de Ciron, il existait également une colonne du même genre, mais un peu moins élevée. Elle était au milieu d'une prairie, et la procession de la Fête-Dieu s'y rendait aussi chaque année. Le propriétaire du terrain a malheureusement fait démolir cette colonne en 1833 ou 1834.

Enfin, une quatrième colonne m'a été signalée comme existant encore dans le hameau de Vercia, dans le voisinage de la Souterraine (Creuse). Elle paraît être plus riche en ornements que les précédentes. J'espère pouvoir la visiter plus tard.

J'ai admis comme prouvé l'usage de placer, pendant la nuit, une lumière dans les fanaux des cimetières. M. Le Cointre avait déjà cité à cet égard (2) un document qui ne peut laisser aucun doute sur l'existence de cette ancienne coutume. M. de Caumont a bien voulu en outre me communiquer un nouveau fait non moins décisif, dont il a eu connaissance en visitant le vieux Parthenay, en Poitou. On apercevait encore, il y a peu de temps, dans la partie sud du cimetière de cette abbaye, les fondations d'un fanal à présent détruit : *une rente était constituée pour subvenir aux frais d'entretien de la lampe qui y était anciennement allumée.*

(1) Bulletin monumental, tome III, note sur des colonnes creuses, etc.
(2) Idem.

Pierre de Clugni, surnommé *le vénérable*, mort en 1156, nous apprend d'un autre côté que cet usage subsistait de son temps. Voici les termes dans lesquels il s'exprime au sujet de la petite tour du fanal du monastère de Cherlieu, diocèse de Macon : « Obtinet medium cimcterii locum structura quædam « lapidea, habens in summitate suâ quantitatem unius lam- « padis capacem, quæ ob reverentiam fidelium ibi quiescen- « tium, totis noctibus fulgore suo locum illum sacratum « illustrat. Sunt et gradus, per quos illuc ascenditur ; su- « praque..... etc. (1). »

Les fanaux des cimetières ont donc eu pour objet de conserver une lampe allumée, durant la nuit, en témoignage du respect pour le lieu sacré où reposaient les fidèles. Peut-être ont-ils été également destinés à protéger les vivants contre la crainte que leur inspiraient les esprits des ténèbres, mais je ne saurais partager l'opinion de D. Mabillon (2), qui prétend que ces lumières servaient à éclairer ceux qui se rendaient à l'église pendant la nuit. Si des fanaux d'une grande hauteur, comme la tour d'Evrault, ou celle du cimetière des Innocents à Paris, ont pu remplir ce but, il ne pouvait en être ainsi de ces colonnes peu élevées qui ne dominaient pas sur les campagnes environnantes. Enfin, je ferai remarquer que la lumière du fanal d'Estrées n'aurait pu être aperçue que d'un nombre de points très-restreint, par les trois étroites ouvertures qui se trouvent à son sommet.

On me reprochera, je le crains, d'avoir donné une description trop minutieuse des deux colonnes que j'ai visitées. Mais, je crois, que lorsqu'il s'agit de monuments sur la destination desquels il reste de l'obscurité, on doit s'attacher, avant tout, à ne négliger aucuns détails.

[1] Petrus venerabilis, de miraculis, lib. II.

[2] Annales sancti Benedicti, tome VI.

NOTES

Sur l'abbaye de l'Artige (Limousin);

PAR M. L'ABBÉ TEXIER,

Curé d'Aurlat (Creuse), membre de la Société française.

Envahis par l'industrie et la bande noire, ils tombent et s'écroulent sans bruit, ces pieux asiles ouverts par nos pères à la science et à la religion! Encore quelques années, et nos campagnes que leurs habitants défrichèrent, et où leur présence répandait un peu de vie, seront vides de leurs débris. Soit qu'ils couronnent nos montagnes, soit que moins solitaires ils s'abritent dans nos vallées, les monastères ajoutent encore aux beautés d'une nature accidentée et sauvage, en transportant l'imagination dans les âges écoulés. Mais ce dernier bienfait est condamné aussi à périr : les hommes aident au temps ; et nous nous trouverons bientôt sur une terre où le passé n'aura pas laissé de traces.

Essayons donc de gagner à ces vénérables ruines la sympathie de quelques cœurs, en racontant ce que fut autrefois la main puissante qui les éleva. Leur histoire n'est que le récit des actions, des croyances et des émotions de nos pères, et ce passé nous est assez glorieux pour que sa mémoire nous soit légère et profitable.

Entre toutes les abbayes qui peuplaient cette autre terre des

abbayes et des châteaux (1), il en est une qui a droit au premier rang par le privilége de son obscurité et sa merveilleuse conservation. Chef-lieu d'ordre duquel ressortaient près de quarante maisons, l'Artige n'a reçu de nos historiens et de nos auteurs Limousins que d'assez minces souvenirs. Pour la vieille abbaye, le silence et l'obscurité, que le bienheureux Marc était venu chercher dans nos forêts, semblent avoir recommencé, et pourtant elle s'élève encore intacte et respectée, sur les pentes abruptes qui dominent le confluent de la Maude et de la Vienne, abritant dans son église le tombeau d'un bienheureux, et nous offrant, sur ses murs, la solution d'un important problème d'archéologie chrétienne. Nous avons donc pensé que quelques lignes consacrées à retracer les faits principaux de son histoire, et à décrire ses antiques débris, seraient favorablement accueillies par toutes les personnes qui s'intéressent aux récits de l'histoire locale.

I. Histoire. — Au commencement du XII[e] siècle, deux nobles Vénitiens, ayant noms : Marc et Sébastien, vinrent en pélerinage à Saint-Léonard de Noblac en Limousin. Ils avaient, nous disent nos vieux auteurs, la dévotion des pélerinages, et ce goût les avait déjà guidés au nord et au midi. Mais, arrivés là, un attrait particulier les fixa, et en un lieu duquel ils ne pouvaient apercevoir le clocher de Saint-Léonard, ils se bâtirent deux cellules. Sans doute une inspiration divine présida à ce choix ; toutefois, il est bien permis de penser que des considérations secondaires n'y furent pas étrangères : la solitude de ces lieux, l'épaisseur des bois, les beautés d'une nature où les contrastes se touchent étaient merveilleusement propres à favoriser le recueillement de la vie solitaire. Attirés

(1) Dibdin.

par l'éclat de leurs vertus, de nombreux disciples se réunirent à eux ; et à sa mort, arrivée quelques années après, le bienheureux Marc en laissa la conduite à son neveu Sébastien. Ce dernier, après avoir imité les vertus de son illustre prédécesseur, eut pour successeur un pieux frère, dont le nom est connu de Dieu seul (1) : « Il était à guise de Job, un homme « simple, droit et craignant Dieu. Un frère turbulent, nommé « Furcard, lui fit des affronts si sanglants, que ce bonhomme « aima mieux s'enfuir du monastère, que d'avoir en sa com« pagnie des dragons et des austruches, et fit voyage à Saint-« Jacques de Compostelle, afin qu'on pourvût cependant d'un « autre supérieur en sa place, et de ce voyage il passa à « celui de l'éternité, mourant en chemin. »

Le 5e. prieur fut Hélie du Horto (de l'Hort ou Dujardin) de Solignac. De son temps, quelques assassins (murtrariis), ayant été tués par les habitants de Saint-Léonard, dans l'oratoire de l'Artige, la communauté se transporta au lieu qui plus tard fut appelé la Grand-Artige. La générosité de Gérard Ducher, évêque de Limoges, leur permit de bâtir, de 1142 à 1177 (cette date est très-remarquable), un réfectoire, un cloître et une église, consacrée à Saint-Laurent.

La liste des autres prieurs nous a été conservée par le père de Saint-Amable et les auteurs de la *Gallia christiana*. Aucun événement extraordinaire ne vint troubler leur solitude. Deux des plus notables furent la visite de l'archevêque de Bourges, en 1285, et antérieurement l'adoption de leur ordre, par Bernard de Savène, évêque de Limoges, qui en prit l'habit en 1220, sans abdiquer néanmoins ses fonctions épiscopales.

Alors l'Artige formait un ordre particulier, ayant ses règles

(1) Bonav. de Saint-Amable III, 437.

et sa constitution indépendantes. Nous avons vainement cherché à les retrouver. Quelques fragments des chapitres généraux ont fait penser aux FF. de Sainte-Marthe, que la règle de Saint-Augustin y était alors observée. Ils se sont aussi appuyés sur une lettre de Damoiseau Bony de Lavembe, prieur en 1497, lequel prend le titre de *moine blanc*. Il nous semble qu'il est bien permis de trouver ces inductions peu rigoureuses.

Quoi qu'il en soit, les pratiques les plus sévères, une abstinence continuelle, des jeûnes austères et presque perpétuels, en un mot toutes les pratiques de la vie ascétique et contemplative, paraissent en avoir été la base, et ces rigueurs étaient observées par plusieurs communautés de femmes affiliées à l'ordre.

Quant au costume, nos recherches à ce sujet ont été totalement infructueuses. L'Artige possède une statue remarquable dont il sera parlé plus loin ; mais le personnage qu'elle représente est vêtu de la chasuble ronde, sans échancrure aux côtés, et l'ampleur de ce vêtement masque totalement le reste du costume. Les monuments écrits ne nous donnent pas de plus amples renseignements : seulement un réglement du chapitre de 1401, ordonne de couper *par devant et par derrière le capuce* des religieux punis. On a vu plus haut la qualification de *moine blanc*, prise sans doute à l'occasion de la couleur du costume.

Nous avons dit que quarante maisons dépendaient de l'Artige : en effet, à un chapitre général, il se trouva 38 députés, et l'un d'eux était venu de Mélicura en Allemagne.

Cet ordre avait atteint le but marqué par la Providence : il s'éteignit dans le XVIe. siècle ; et sa fin, semblable à son origine, fut sans bruit et sans éclat. De simples prieurs remplacèrent peu à peu, dans toutes les maisons de l'ordre, les religieux qui les avaient occupées, et bientôt commença le désastreux règne de la Commande.

Au nombre des prieurs commendataires, se trouve un nom bien connu : Naudé, le médecin renommé, chanoine de Verdun, bibliothécaire de Mazarin, célèbre par ses discussions sur l'auteur de l'Imitation qu'il attribue à Thomas-à-Kempis.

II. Description. — Au sommet de pentes rapides que des murs de soutennement ont rendues verticales, à deux cents pieds environ au-dessus de la Maude et de la Vienne, s'élèvent les bâtiments du monastère. Ils forment un parallélogramme dont l'église ferme la quatrième face. A leur base murmurent les deux rivières ; et de tous côtés, l'œil rencontre des montagnes escarpées, nues, arides, boisées ou cultivées, et ces accidents du sol dont la nature est si prodigue en Limousin. Il nous a semblé qu'il serait difficile, même en nos contrées si riches en sites de ce genre, de trouver une position mieux appropriée à sa destination de solitude et de méditation.

L'église est un carré long assez exactement orienté. Un mur de refend, élevé depuis la révolution, la divise en deux parties. La partie la plus rapprochée de l'autel est encore ouverte au culte une ou deux fois par an. La voûte est tombée depuis long-temps : un lambris placé sans doute avant 93 a disparu à son tour, et le ciel se laisse voir en quelques endroits de sa toiture mal entretenue. Les murs sont en blocage, sans pilastres ni piliers engagés. Aucune moulure ne les décore, et les seuls ornements sont à l'entrée principale. Contrairement à l'usage cette porte n'est pas à l'occident ; elle se trouve à l'extrémité nord de l'église, et sa position, en cette partie, s'explique par le besoin de donner aux fidèles accès dans l'édifice, tout en maintenant la clôture.

Ce monument étant du petit nombre de ceux dont la date est certaine, nous avons dû en faire une étude spéciale. Or, nous y avons trouvé la confirmation des principes émis par

M. de Caumont, dans son Cours d'antiquités monumentales. Le portail appartenant au second tiers du douzième siècle, doit présenter les formes de l'architecture de transition, et en effet, l'ogive, qu'à la pesanteur de ses formes, on peut appeler romane, se montre partout. Trois voussures en retrait forment un arc en tiers-point. Les angles droits rentrans sont occupés par des colonnettes cylindriques et dégagées, supportant une archivolte en boudin. Les fûts sont composés de deux blocs unis au centre par un pivot de fer. Une main impie, en tentant de les arracher, a mis à nu ce moyen de jonction. — Le clocher, démoli en partie, paraît de beaucoup postérieur à l'église, il est carré, formé de pierres de taille bien appareillées, et fait dans l'église une saillie égale à celle du dehors. Un escalier en colimaçon occupe un des angles.

A la droite de l'autel, du côté de l'évangile, est placé le tombeau du bienheureux Marc. Il se compose d'un sarcophage porté par des colonnettes polygonales, accouplées. De riches arabesques polychrones le recouvrent de toutes parts, et la fleur-de-lis est un des principaux motifs de la guirlande qui les encadre. Au-dessus, est encastrée dans le mur une pierre, portant l'inscription suivante, en caractères rouges et bleus, alternativement. Nous la transcrivons de nouveau, en rétablissant les abréviations. Les *E* à la place des *Œ* et la forme des lettres, paraissent indiquer qu'elle est du XIVe. siècle.

Iste brevis loculus patrum capit ossa duorum,
Quos morum titulus ad culmina vehit honorum,
Hos domus Artigie primos habuit positores
Hi caput ecclesie primique fuere priores,
Hos caput Italie, Venecia se genuisse
Jactat, et huic patrie flet pignora tanta dedisse.
Istorum votis patrui prius, inde nepotis
Cessit mons heremus, hec loca sola nemus,

Hic ubi lustra (1) feris fuerant et pascua bobus
Facta fuit patribus non grandis cella duobus,
Hanc Marcus, cujus marcessere gloria nescit.
Sebastianus à levâ parte quiescit.

On nous a dit qu'une main pieuse avait pu s'assurer de l'existence des reliques des deux fondateurs de l'Artige. Elles occupent la place vénérée où leurs religieux successeurs les déposèrent, il y a près de sept siècles : ce sarcophage ne paraît pas antérieur au XIVe. siècle.

Nous assignerions la même date à la chapelle Saint-Laurent. Ce hors-d'œuvre ne communique avec l'église que par une petite porte. D'élégantes nervures se croisent sur la voûte, et de nombreux anneaux, scellés dans la pierre, indiquent sans doute l'ouverture des sépultures : voici les inscriptions que nous y avons lues :

F : P : DE SCO.
FR : P : BRIDII : S :

En diverses parties de l'église et du monastère : *Requiem des dnc : b : Geraldi—P : R : Pasdet—FR : hugho hugonis.*

Une statue tumulaire d'un beau travail représentait un ecclésiastique vêtu de la chasuble, sans échancrure aux côtés, par conséquent antérieure au XVe. siècle. Le travail est beau, les plis nombreux, bien motivés, mais secs et anguleux. Ce personnage tient d'une main un livre à fermoir, ce qui indiquerait, suivant le P. Montfaucon, un fondateur d'église ou de chapelle, et de l'autre, un bâton brisé, probablement une crosse. Ses pieds étaient supportés par un lion, et sa tête par de petits anges ; ils ont disparu avec elle. J'ai retrouvé la tête de l'un d'eux : elle est gracieuse et souriante.

(1) M. Labiche-de-Regnefort lit : *Hic virgulta ;* sa leçon est fautive.

Le cloître, composé de trois arcades, reproduisait exactement les formes architectoniques du portail; seulement, par une disposition fort rare, les voussures en retrait, les colonnettes et les archivoltes subsistent au-dedans et au-dehors; il est aujourd'hui transformé en étable.

On nous a beaucoup vanté les excellentes intentions du propriétaire actuel de cette abbaye, M. Constant, boucher à Saint-Léonard. Qu'il justifie sa réputation par quelques dispositions protectrices! Que les tombeaux et la statue tumulaire soient religieusement placés aux lieux qu'ils occupaient primitivement! Que la chapelle Saint-Laurent ne soit plus souillée par de vils animaux! Tous les amis de l'art, de l'histoire et de la religion, lui en seront reconnaissants.

En quittant ces lieux sanctifiés par d'austères vertus, notre cœur était comme rafraîchi par un parfum des jours de foi. Pourquoi si peu de personnes viennent-elles y puiser le respect et la connaissance du passé? Catholiques ou indifférents, accoutumés que nous sommes à voir le Christianisme communiquer à ses créations quelque chose de grand et de durable, nous n'avons des pensées et des yeux que pour celles qui ont fait beaucoup de bruit et laissé de magnifiques traces. L'Artige, humble maison de prière, n'a pas couvert la terre de somptueux bâtiments; mais en nos jours où tant d'édifices s'élèvent sur le sable, lequel d'entre vous oserait leur promettre un avenir de quatre siècles?

NOTICE

Sur l'église de Maignelay (Oise);

Par M. BEAUDE,

Membre de la Société française, professeur d'archéologie au collége de Goincourt.

Maignelay, chef-lieu de canton du département de l'Oise, est un petit bourg assez joli, situé dans une vaste plaine au nord et à huit lieues de Beauvais. Avant d'y arriver et dans les environs, on aperçoit plusieurs monuments qui ne sont point sans intérêt pour le voyageur : ainsi, l'église de Ravenelles, celles de Montigny et de St.-Martin-au-bois, méritent bien que l'on se détourne pour les visiter. Mais parmi ces monuments, l'église de Maignelay est sans contredit la plus intéressante. On ne remarque dans cette église, ni grandiose dans les proportions, ni hardiesse de construction, ni élévation prodigieuse; c'est la délicatesse, c'est la profusion et la multiplicité des ornements qui en font comme un bijou de l'art. Ce qui ajoute encore au mérite de cet édifice, c'est l'homogénéité que l'on remarque dans toute sa construction. Brillante production du XVIe. siècle, elle est toute entière de l'époque. Elle semble sortir du moule. Intacte comme au premier jour, elle n'a souffert presqu'aucune mutilation, le temps l'a respectée, elle n'a jamais eu besoin qu'une main étrangère vint la défigurer en voulant la restaurer ou l'embellir.

C'est après avoir traversé le bourg et sa grande place, que vous arrivez au pied de cet édifice. L'extérieur n'offre rien de bien remarquable. Les fenêtres, les unes en ogive, les autres cintrées, sont fort simples. Les contreforts peu élevés sont

sans élégance. La forme de l'église est celle d'une croix latine.

Cependant avant de pénétrer à l'intérieur, l'attention du curieux, et plus encore celle de l'archéologue, est captivée par un porche d'une élégance, d'une délicatesse dont on trouve rarement des exemples, même au XVIe. siècle. Ce porche accolé au portail, est soutenu par quatre gros pilastres qui forment trois arcades d'égale hauteur. C'est par l'une de ces arcades, celle du milieu, que l'on pénètre dans le porche. Les deux premiers pilastres sont ornés de nervures prismatiques, et de chacun une niche dont la base repose sur des arcades trilobées. Au-dessous de ces niches sont des panneaux en application, et au-dessus deux pinacles très-élégants. L'arcade principale formée par les deux pilastres dont nous venons de parler est en ogive, composée de deux voussures. La plus intérieure est garnie de statuettes, l'autre est décorée par une guirlande de festons trilobés. Les deux autres pilastres sont adossés au mur de l'église et à deux petites tours qui flanquent la façade. Ils sont ornés comme les deux autres de niches, de panneaux et de pinacles. Leurs arcades ressemblent en tout à la première. Au-dessus des arcades règne une galerie bouchée ornée de compartiments ondulés qui se croisent et dont les formes sont prismatiques. Il est à remarquer que la partie qui surmonte l'arcade du milieu, est beaucoup plus ornée que les parties latérales. La galerie qui nous occupe, est surmontée d'une espèce de frise à dessins très-délicats représentant des serpents entrelacés. Enfin une guirlande de feuilles forme la corniche et termine ce porche.

Comme nous l'avons dit, deux tours surmontées d'une espèce de tiare accompagnent le porche, et semblent unir les bas côtés à la nef du milieu. Aux extrémités de la façade de chaque côté du porche, apparaissent les pignons des bas-côtés. Ils sont percés de deux fenêtres à moulures anguleuses,

garnies de quelques dessins en accolade, et surmontées d'un fronton qui se termine par un gros bouquet à feuilles mousses.

L'intérieur du porche n'est pas moins élégant que l'extérieur. Il y règne tout au tour un banc de pierre d'environ 20 pouces de haut. Les pilastres donnent naissance aux voussures intérieures et à trois arceaux qui soutiennent la voûte et la divisent en plusieurs parties par des saillies anguleuses. Sur les deux pilastres du fond, on voit deux niches couronnées de dais à pendentifs, bordées de guirlandes en accolade et garnies extérieurement de pinacles, de trilobures et de festons. Le fond du porche n'a d'autre décoration que le portail lui-même.

L'ornementation de ce portail est si compliquée, d'une délicatesse si achevée, qu'une simple description ne saurait en donner qu'une bien faible idée. L'art avec toutes ses formes gracieuses y est poussé à un tél point qu'il faut être sur les lieux, voir de ses propres yeux et admirer. Deux baies à centres surbaissés, divisées par un pilastre, donnent entrée dans l'église. Leur unique voussure est garnie de feuilles de vigne. On remarque sur le pilastre qui les sépare, des pinacles appliqués qui se terminent par des dessins en accolade. Ce pilastre supporte une niche couronnée d'un dais presqu'à jour et en forme de clocheton. Cette niche renferme encore sa statue dont la draperie offre quelqu'intérêt à cause de sa broderie. Elle paraît être de l'époque de Louis XIV.

Le tympan est percé de six ouvertures trilobées dont les compartiments anguleux et en accolade, donnent naissance à une infinité de cœurs et de lozanges à jour. Tous ces compartiments enlacés les uns dans les autres, vont se confondre avec la première voussure. Malheureusement ces dessins à jour, garnis autrefois de vitraux, sont aujourd'hui bouchés par une maçonnerie grossière, insignifiante. qui atteste le mauvais goût des réparateurs.

La première voussure se compose d'une guirlande de feuilles et de grappes de raisin, et d'une seconde guirlande formant de petits cintres qui se succèdent et donnent naissance, à leurs points de réunion, à plusieurs feuilles frisées. Outre cette voussure, on en compte encore quatre autres, superposées et faisant saillie. La seconde repose sur deux piédestaux élancés, très ornés et renfermant une niche surmontée d'un dais à festons flamboyants ; le reste de la voussure se compose de dais et de niches semblables, mais plus petits. La troisième est toute simple. Un tore dont les moulures sont prismatiques forme la quatrième. La cinquième se compose d'abord de petits cintres trilobés et à bouquets, puis d'une très-large guirlande de feuilles de chardons rampants.

Si, après vous être arrêté à contempler avec admiration la richesse du porche, vous pénétrez dans l'église, votre œil sera frappé d'abord, par l'unité, l'union, l'ensemble qui règnent dans toutes les parties, dans toutes les décorations qui font de cet intérieur, un véritable chef-d'œuvre d'élégance. Si, redoublant d'attention, vous voulez examiner les détails, c'est alors que vos regards se perdent dans les mille combinaisons de la renaissance, vous ne saurez à quoi vous arrêter, vous ne ferez qu'admirer. Il est une chose à regretter pourtant, c'est que les voûtes si gracieuses n'aient pas plus d'élévation. Elles semblent écrasées sous un poids qui n'existe pas. Ce manque de hardiesse est, au reste, commun aux édifices du XVI[e] siècle, et en rapport avec la dégénérescence de l'art, et l'affaiblissement des sentiments religieux d'alors.

La nef est divisée en trois parties, la nef principale et les deux bas-côtés. Il n'y a point de transepts saillants à l'extérieur. Ils semblent exister à l'intérieur, mais fort petits.

Les bas-côtés sont percés chacun de trois larges fenêtres. Les deux premières sont basses, cintrées, et divisées en trois

compartiments. La dernière qui occupe la place des transepts est beaucoup plus élancée ; elle est en ogive simple et divisée par des meneaux prismatiques.

Les voûtes des bas-côtés sont très-basses jusqu'à la dernière fenêtre. Les piliers qui les soutiennent, donnent naissance à trois arceaux à nervures anguleuses qui se croisent et forment des espèces de triangles très-variés. On remarque aux intersections une dizaine d'écussons. Aux croisées qui remplacent les transepts, les voûtes des bas-côtés deviennent tout-à-coup plus élevées et sont de niveau avec celles du chœur et de la nef. Egalement divisées par des arceaux qui se croisent, leurs ramifications sont plus nombreuses et plus délicatement sculptées. Elles forment des espèces de cornets comme on en voit à la chapelle du Sacré-Cœur dans la cathédrale de Beauvais.

La nef du milieu est soutenue par quatre gros piliers cylindriques, à grandes cannelures, et flanquée de quatre demi-colonnes qui supportent les arceaux principaux. Leurs bases affectent la même forme, elles se composent de trois retraits qui ont leurs angles très-prononcés. Les nervures des arcades qui reposent sur ces piliers sont très-aigues et viennent se confondre avec eux sans chapiteaux. La voûte est divisée en trois compartiments séparés par des arcades à ogives très-prononcées, qui reposent sur les demi-colonnes que nous avons vu flanquer les gros piliers. On remarque à l'endroit où devraient être les chapiteaux, une espèce de guirlande de feuilles de chardons, comprise entre deux moulures rondes, ou petits tores. Huit arceaux divisent ou pour mieux dire garnissent les compartiments de la voûte. Ces arceaux forment en se réunissant différentes figures telles que des lozanges en plus ou moins grand nombre, des monogrammes, des cornets, etc. Le dernier compartiment est beaucoup plus orné que les précédents. Il est soutenu par douze arceaux dont les uns sont ornés de cordes qui suivent leur direction en

ondulant, et les autres se composent de trois parties séparées par des festons en forme de pendentifs. De petits anges, les ailes déployées, ornent l'intersection de ces arceaux et semblent soutenir la voûte dans l'air.

Le chœur est sans contredit la partie de tout l'édifice la plus ornée, l'œil s'y perd. La voûte ne présente qu'un mélange de festons, de ciselures, d'ornements divers qui se croisent, se divisent et se ramifient à l'infini. Il est impossible de suivre tous ces détails et encore plus de les décrire. Ce que l'on doit remarquer avec admiration, c'est que les arceaux, la voûte elle même, sont en accolade.

L'arcade qui met le chœur en communication avec la nef, est, suivant l'usage, plus soignée que le reste ; elle est d'un travail exquis. Elle se compose de plusieurs nervures surchargées de guirlandes, de festons, de dais et de statuettes. Trois pendentifs qui communiquent entre eux par des compartiments à jour et en accolade, sont également ornés de festons multipliés et de statues en relief. Celui du milieu supporte un Christ; il est surmonté d'un dais très-large à quatre compartiments remplis de festons et de moulures variées.

Le chœur est percé de neuf fenêtres en ogive, divisées par des arceaux plus ou moins nombreux, et surmontées de cœurs, de flammes et autres dessins contournés. Dix colonnes cylindriques, engagées dans les murs, le divisent en neuf compartiments. Ces colonnes, ornées de guirlandes très-larges au lieu de chapiteaux, supportent les nombreux arceaux de la voûte. Autrefois ces arceaux étaient garnis d'une immense quantité de pendentifs. Mais l'ignorance les fit mutiler au détriment de l'art. On n'en voit plus aujourd'hui que les troncs, restes précieux qui, en excitant nos regrets, nous laissent encore comprendre l'effet que devait produire autrefois cette forêt de pierres où allaient se perdre et se confondre les louanges adressées au Seigneur.

TABLEAU

D'une ville au XV. siècle*

(Extrait d'un rapport sur les archives de la mairie d'Amiens);

PAR M. DUSEVEL.

Une épaisse enceinte de murs crénelés et garnis de tours, placées sous l'invocation de *saint Vast*, de *saint Rémi*, de *saint Nicolas* et d'autres saints, fermait de tous côtés la ville d'Amiens, au XV*. siècle ; ses nombreux clochers offraient de loin l'aspect d'une vaste forêt ; des soleils rayonnants, les armes du Roi, celles de la ville rehaussées de brillantes couleurs et de fleurs de lis d'or, décoraient les pignons des principaux édifices, les tourelles et les girouettes des puits. Chaque porte avait sa herse, son pont-levis. On ne pénétraît pas aisément dans la ville après la clôture des portes. Malheur au voyageur qui n'arrivait pas avant que la *derraine cloque du soir* eût fait retentir l'air de ses sons; il était obligé de chercher un refuge dans la campagne, de coucher au froid, à la pluie. Les rues étaient tortueuses, garnies presque partout de chaînes et de barrières et couvertes de boues. Les pourceaux de *Mons*r*. St.-Anthoine* parcouraient sans cesse ces rues, crévant les sacs des marchands de blé, mangeant les légumes mis en vente sur le marché et dévorant, parfois, d'innocentes créatures, de malheureux enfants, qu'une mère imprudente laissait exposés à la voracité de ces animaux. La plupart des rues portaient des noms analogues au commerce qu'on y faisait, aux événements qui s'y étaient passés, ou aux

familles qui les avaient percées. Des maisons en saillie ou flanquées de tourelles aux angles, se faisaient remarquer partout. Les monuments tels que le beffroi communal, l'Hôtel de Ville, les églises et les monastères contrastaient par leur aspect grandiose et imposant, avec l'air pauvre et misérable des habitations du peuple. Des images de saints étaient peintes dans presque toutes les impasses pour commander le respect aux passants, et garantir ces lieux des immondices qu'on y déposait à chaque instant. Tel était à peu près partout l'état physique d'une cité au XVe. siècle, car nous devons croire que ces détails puisés à des sources authentiques sont applicables à beaucoup d'autres villes de France, qu'à celle d'Amiens.



NOTICE

Sur l'église de Tours en Bessin ;

PAR M. LAMBERT,

Conservateur de la bibliothèque publique de Bayeux (1).

L'église de Tours est incontestablement une des églises rurales les plus intéressantes de l'arrondissement de Bayeux. Située à 5 kilomètres nord-ouest de cette ville, près de la route royale de Paris à Cherbourg, sa construction primitive doit remonter à la seconde moitié du XIe. siècle et aux premières années du XIIe. Odon de Conteville, évêque de Bayeux, frère utérin de Guillaume-le-Conquérant, la donna avec ses dîmes et toutes ses dépendances l'an 1096 à l'abbaye de St.-Bénigne de Dijon, comme faisant partie de la dotation du prieuré de St.-Vigor, près Bayeux, qu'il venait de rétablir.

Malheureusement ce curieux monument a beaucoup souffert des mutilations de tout genre que les modernes vandales lui ont fait éprouver sous le nom de restauration.

Voici les dimensions de cet édifice mesuré à l'intérieur :

Longueur de la nef.	25 mètres.
Largeur.	8
Transept.	21
Chœur.	15
Largeur.	8

(1) La Société française, ayant voté une somme de 125 fr. pour

Le pignon occidental, la nef, le transept, y compris l'arcade du chœur, appartiennent à l'architecture primitive, c'est-à-dire au *style roman secondaire* : tout est à plein cintre.

Le grand portail est remarquable par la délicatesse de ses ornements. Il se compose de trois précinctions principales, deux losangées, la troisième *à frettes crénelées* avec une petite bordure de billettes, et le tout enfermé dans une bordure élégante de pampre de vigne dont les extrémités et le centre sont occupés par une tête grimaçante. Les retombées des arcs sont supportées par des colonnettes élancées à chapiteaux à pétales. Toute cette partie de l'édifice a souffert et demande des réparations.

La partie supérieure présente deux fenêtres à plein-cintre avec une archivolte supportée par deux colonnettes. Un petit contrefort sépare les deux ouvertures.

Le transept est la partie la mieux conservée malgré les mutilations qu'il a subies. Les voûtes sont circulaires et avec des nervures à boudin. Les retombées des voûtes sont supportées par quatre gros piliers dont la masse est dissimulée par des groupes de colonnes à chapiteaux romans déjà élancés. C'est cette partie qui supporte la belle pyramide ogivale et octogone, flanquée de clochetons, que l'on a élevée au-dessus, probablement dans la seconde moitié du XIIe. siècle ou les premières années du XIIIe.

Le chœur de cette belle église est tout entier dans le style resplendissant du XVe. siècle. L'apside présente des pans dans lesquels on a pratiqué des ouvertures remplies de meneaux élégants. La grande fenêtre du fond offre particulière-

aider à la réparation de l'église de Tours, nous croyons devoir publier la notice suivante qui justifie la sollicitude de la Société Française pour cet édifice. (*Note de M. de Caumont*).

ment des découpures très-gracieuses. Des angles de l'apside partent des corps avancés soutenus par des colonnettes très-légères et très-élancées. Sous deux de ces corps avancés, sont les statues en pierre et du temps des patrons de l'église, St.-Pierre et St.-Paul. La clef de voûte formée de la réunion des nervures de cette apside porte une figure à deux corps, n'ayant qu'une tête.

L'élévation du chœur est d'environ 15 mètres. Une charmante galerie ou balustrade, découpée avec goût, circulait autour du chœur et formait son plus bel ornement, mais il n'en reste que des débris qui laissent des regrets sur sa destruction. Il serait bien à désirer que l'on pût obtenir les fonds nécessaires pour cette restauration qui rendrait au chœur sa dignité première, son élégance, et ses belles proportions.

Au-dessous des balustrades à jour, au rez-de-chaussée, règne une suite de fausses arcades ogivales d'une grande élégance, et des crédences mutilées existent de chaque côté du sanctuaire. Toute cette ornementation qui était du plus bel effet, se trouve aujourd'hui masquée et engagée sous une ignoble menuiserie en chêne, derrière laquelle sont des bas-reliefs, et peut être des inscriptions murales. Il serait bien désirable que l'on put faire disparaître cette pitoyable menuiserie qui produit un effet détestable.

La Société française pour la conservation des monuments historiques, frappée de l'avantage qu'il y aurait à faire continuer les restaurations qui s'y exécutent en ce moment avec goût et intelligence par les soins et le zèle des deux vénérables ecclésiastiques qui sont à la tête de cette paroisse, vient d'accorder une somme de 125 fr., mais malheureusement bien inférieure à celle qu'il faudrait pour rétablir les choses dans leur premier état.

EXTRAIT

De la plainte faite à justice, par le chapitre de Lisieux, le 13 août 1562, contre Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques, Louis d'Orbec, bailly d'Evreux, et environ trente individus habitants de Lisieux et leurs adhérents;

COMMUNIQUÉ

PAR M. DE CAUMONT (1).

Le 5 mai 1562, Louis d'Orbec, bailly d'Evreux, vint avec les protestants armés, à la cathédrale de Lisieux faire cesser le service divin, il demanda les armes cachées dans l'église et l'expulsion de 10 ou 12 personnes préposées pour sa garde, lesquelles se sauvèrent sur les voûtes.

Le 7 mai, jour de l'Ascension, à neuf heures du soir, les susdits s'emparèrent, par violence, des portes et des clefs de la ville et y placèrent des gardes.

Le 8 mai, ils demandèrent la visite de la cathédrale, sous prétexte des gens armés qui y étaient, et qu'on devait s'attendre à la voir piller par un grand nombre de voleurs qui arrivaient, et qu'il fallait conférer, à cet effet, avec le chapitre.

(1) Cette pièce inédite me paraît mériter de figurer dans le Bulletin, parce qu'elle mentionne des reliquaires, et divers objets d'orfèvrerie qui furent pillés par les protestants. Or, les reliquaires sont d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art.

La visite eut lieu, et le rapport en fut fait aux protestants assemblés à l'hôtel de ville, dont ils étaient maîtres.

Le 8 mai, ils ouvrirent les portes à environ 300 protestants qu'ils avaient mandés de Honfleur, Pont-l'Evêque, Cormeilles, Fervaques, Prestreville et autres lieux.

Le 9, à 9 heures du matin, cette troupe s'empara de force de la cathédrale, brisa les autels et les images, enleva les calices, reliques et autres joyaux d'or et argent, brûla les chappes, ornements, linges, brisa les portes du chapitre, les coffres et armoires, brûla les titres, chartes, etc., fit feu sur le crucifix, les statues, etc.; ces désordres durèrent 4 jours, pendant lesquels des hommes constitués *ad hoc* payaient tous les jours ces brigands à même une bourse commune.

Baptêmes, mariages, cènes, furent célébrés par lesdits protestants.

Les clefs de l'église leur restèrent depuis le 9 jusqu'au dimanche 16; le 15 le duc de Bouillon, gouverneur, ordonna de rendre les clefs pour continuer le service divin qui continua jusqu'au 31.

Ledit jour 31, on força les chanoines de sortir de la ville sous peine de la vie, et le sieur de Fervaques s'empara de leurs maisons et les pilla à volonté.

Avant de sortir de la ville, Rob. de Blosset, chanoine, se fit réitérer l'ordre par Fervaques, qui lui déclara qu'il ne resterait aucune prétraille dans la ville, dont il se disait capitaine.

Parmi les délits reprochés à Fervaques, il s'était saisi de la poudre appartenant au roi, et de 8 arquebuses appartenant à la ville.

Il avait fait enlever la chasse St.-Ursin, enterrée dans le chapitre, pesant 500 marcs d'argent, et orné de pierre,

précieuses, des statues en argent des douze apôtres, etc. On trouva dedans trois sacs de peau de cerf remplis d'ossements, scellés du sceau de l'évêque d'Estouteville, que ledit Fervaques perça à coup de dagues et fit jeter au feu.

Il prit dans ladite fosse un bras d'argent orné de pierreries, pesant 30 marcs, où était renfermé un bras de St. Ursin; item 5 calices d'argent doré pesant 12 marcs.

Voici l'indication des autres objets volés, avec l'indication de leur poids :

Dans une deuxième fosse, on prit une Vierge d'argent pesant 50 marcs.

Un soleil doré, p. 25 marcs.

Ciboire doré, pour l'hostie, en forme de pyramide, 93 marcs.

Autre Ciboire, 5 marcs.

Une croix d'argent doré renfermant un morceau de la vraie croix, 25 marcs, avec pierreries.

Une croix d'argent, 15 marcs.

Un burin d'argent doré, 30 marcs.

Six burettes d'argent doré, 6 marcs.

La mitre du chef de St.-Ursin, d'argent doré, avec rubis et diamants, 30 marcs, estimée 200 écus.

Dix-neuf calices d'argent doré, 18 marcs.

Une crosse d'argent doré, avec rubis, diamants, perles, etc., estimée 300 liv.

Epistolaire et évangile, avec lames d'argent et pierreries, estimé 300 liv.

Deux acolytes, 16 marcs.

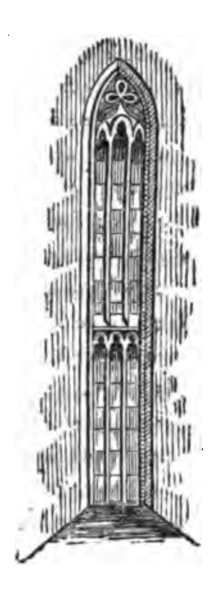
Fervaques arrêta des pellerins malades allant réclamer St.-Ursin, et les fit fouetter par les carrefours; il fit traîner de même un prêtre disant la messe.

Il jura de marcher sur le ventre du Duc d'Aumale, s'il voulait entrer dans Lisieux.

Non seulement il a fait plusieurs outrages dans la ville, depuis la nouvelle religion, mais de « tout temps de sa vie « et durant qu'il a demeuré à Lisieux, où il a toujours été « l'auteur des séditions et émeutes. »

Les protestants de Lisieux sont allés piller l'église de Saint-Léonard d'Honfleur.

NOTA. Le duc d'Aumale marcha sur Lisieux; les protestants se retirèrent au Hâvre et tuèrent plusieurs catholiques en partant.



NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Séance administrative du 15 *février* 1840 (Extrait du procès-verbal). — La séance est ouverte à midi et demi, hôtel du Pavillon. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

MM. de Magneville ; Cte. de Beaurepaire, Le Petit, Bellivet, d'Anisy, Boscher, Bourdon, de Caumont, P. A. Lair, sont présents.

Le directeur rend compte de la correspondance.

Sont proclamés membres de la Société :

MM. le Cte. LUDOVIC d'Osseville, à Camilly (Calvados).

L'abbé CORBLET, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Beauvais.

M. de Caumont rend compte de l'inspection qu'il a faite, dans l'arrondissement de Bayeux, de l'église de Colleville. La tour de Colleville, dont la pyramide est depuis long-temps détériorée par suite du délitement de la pierre, n'offre cependant pas un danger imminent de chûte ; mais si l'on peut y faire des travaux de restauration, ces travaux seront d'autant plus convenables que c'est une des pyramides les plus intéressantes de l'arrondissement de Bayeux, appartenant à l'ère romane. Cette tour a été lithographiée dans un des Atlas de la Société des Antiquaires de Normandie, et décrite par M. de Caumont, il y a quelques années ; quoique ce dessin laisse à désirer, on peut, néanmoins, d'après lui, juger de l'importance de l'édifice.

M. le comte de Colleville, qui s'intéresse à la conservation de l'église, a, d'accord avec M. le curé de la paroisse, prié M. le commissaire-voyer du canton, de faire un devis des

frais nécessaires pour la restauration de la tour. Il estime que 700 fr. suffiraient pour ce travail.

Le conseil prend ensuite connaissance d'une note concernant l'église de Vaucelles, près Bayeux. Cette église a peu changé à l'extérieur, mais on a placé dans le chœur des lambris de sapin qui ont occasionné l'enlèvement de plusieurs colonnettes du XIIIe. ou du XIVe. siècle, genre de mutilation que bien des fois déjà la Société a eu à déplorer, et contre lequel elle n'a cessé de faire des représentations à MM. les curés. Il est étonnant que pareille dégradation ait été faite à la porte de Bayeux, et en quelque sorte sous les yeux de Mgr. l'évêque qui a recommandé d'éviter ces actes de vandalisme. Le lambris placé dans le chœur de Vaucelles doit aussi occasionner la suppression d'une crédence creusée dans le mur du côté droit de l'autel, et qui sera complètement masquée quand le lambris sera terminé de ce côté.

Lecture est faite d'une lettre adressée par M. l'abbé Louis, curé de Ste.-Marie-du-Mont (Manche), qui annonce le sinistre arrivé à son église, frappée de la foudre il y a quelques semaines, et qui a perdu une partie de sa belle tour; il prie la Société de s'intéresser à la restauration de ce monument. La commune s'est imposée extraordinairement, ce qui produira 8000 fr.; mais la réparation complète pourra demander 30000 fr., d'après le devis de l'ingénieur d'arrondissement. M. le curé prie la Société d'écrire au Ministre de l'Intérieur pour réclamer des secours. Cette proposition est adoptée. M. de Caumont est chargé de rédiger une pétition qui sera adressée dans ce but.

Le conseil entend une lettre de M. Briquet, inspecteur des monuments des Deux-Sèvres, annonçant que les habitants de Niort verraient avec plaisir la Société tenir sa réunion générale annuelle dans leur ville. M. le directeur rend compte de

la correspondance entretenue à ce sujet avec M. Briquet, et de la lettre officielle qui lui a été écrite par le président de la Société de statistique des Deux-Sèvres, qui, au nom de la Société, demande une délibération de la Société Française, relativement à la tenue de la séance annuelle à Niort. D'après ces considérations, le conseil arrête que la session générale s'ouvrira à Niort, le lundi 15 juin, à 9 heures du matin, dans la salle du concert. La session durera quatre jours au moins. M. Briquet est chargé de remplir les fonctions de secrétaire-général, et de préparer cette session d'accord avec le bureau de la Société de statistique. Cette décision sera notifiée à M. De La Fontenelle, inspecteur-divisionnaire.

Sur les conclusions de M. Gaugain, et après discussion ouverte à ce sujet, le conseil arrête que 1000 fr. seront mis à la disposition du bureau pour cette réunion;

Qu'une autre somme de 500 fr. pourra être allouée à Besançon pendant le congrès, et qu'elle sera particulièrement applicable aux monuments des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, des Vosges et de la Côte-d'Or.

500 fr. seront aussi employés dans une autre ville qui sera ultérieurement indiquée, et où la Société tiendra également une ou deux séances en 1840.

M. Boscher annonce que le conseil municipal de Harcourt n'a pas adopté le projet de M. Guy : il résume les faits, et pense que, les choses étant arrivées dans cet état, il convient de s'en tenir à l'opinion primitivement émise. Le conseil partage cet avis.

M. l'abbé Le Petit présente un projet relativement à la construction d'une sacristie à l'église de Cheux. D'après ce plan, deux apsides seraient établies à l'est de l'église, à droite et à gauche de l'apside principale. On remarque que ces apsides projetées ont un diamètre plus grand que celui

de l'apside principale, ce qui est contraire aux règles de l'architecture romane. Il est arrêté que si la sacristie était bâtie en appentis, elle ne pourrait l'être convenablement que dans le mur méridional. Mgr. l'évêque de Bayeux sera prié de ne point autoriser d'autres travaux.

M. le commandant Bourdon fait un rapport sur l'état de l'église de Dives, dont les parties les plus importantes sont dans un état très-fâcheux de détérioration. La discussion s'engage sur ce point. MM. Boscher, Gangain, Le Petit, Bellivet, donnent leurs avis. M. Bourdon demande qu'une somme de 100 fr. soit accordée. Le conseil arrête que cette somme pourra être allouée à l'église de Dives, mais qu'il serait bon d'attendre la réunion de Niort pour l'ordonnancer. La commune a voté 100 fr. pour un devis qui doit être fait par M. Piel, habile architecte, connu par ses études approfondies de l'art chrétien.

M. Bellivet donne des renseignements sur les travaux qui vont être faits à Authie ; un nouveau chœur sera construit à l'ouest de l'église actuelle ; on conservera la tour centrale sous laquelle sera la porte d'entrée. Ainsi l'on suivra l'avis donné par la Société, sur le rapport de MM. de Caumont et Tournesac (V. le tome 3e. du Bulletin, p. 40) ; M. Bellivet, l'un des principaux propriétaires de la commune, s'engage à surveiller les travaux et à en rendre compte à la Société.

On entend un rapport très-détaillé de M. Bouillet sur l'emploi des fonds accordés à la division de Clermont en 1838. Ce rapport sera relu dans les séances générales de Niort.

Même décision est prise relativement à un rapport très-intéressant de M. Girault de Prangey, sur les monuments de la Haute-Marne, et à un rapport, également rempli d'intérêt, de M. Calvet, sur les monuments du Lot.

L'Association Normande, qui seconde de tout son pouvoir la Société Française pour la conservation des monuments, vient de publier son Annuaire pour 1840 (1). Ce volume, plus considérable encore que celui de 1839, pourtant très-remarquable, se compose de 600 pages in-8°., et renferme un très-grand nombre de faits curieux pour l'histoire de l'industrie, de l'agriculture et des arts en Normandie.

Réunion archéologique à Dieppe. — L'Association Normande tiendra sa session générale pour 1840, dans la ville de Dieppe, vers le 15 juillet. Le bureau de la Société Française se réunira dans la même ville à cette occasion, et fera une enquête archéologique sur l'état des monuments historiques dans la Haute-Normandie.

Recherches historiques sur la ville de Pontarlier, par M. Bourgon. — Nous venons de recevoir la première livraison de l'histoire de Pontarlier, par M. Bourgon, inspecteur des monuments du Doubs, et professeur d'histoire à la faculté des lettres de Besançon : nous rendrons compte de cet ouvrage lorsqu'il sera plus avancé. Nous avons remarqué dans cette première livraison une carte très-intéressante du canton de Warasch, par MM. Bourgon et Ed. Clerc. Les localités anciennes y sont indiquées sous les noms qu'elles portent dans les chartes, et des chiffres indiquent le siècle des chartes dans lesquelles ces localités sont mentionnées. Cet essai de carte nous a rappelé celle que M. Cauvin a dressée, il y a plusieurs années, pour le diocèse du Mans, et qu'il doit publier dans le 1er. volume de *l'Institut des provinces de France.*

Souvenirs historiques de l'ancienne abbaye de St.-Benoit-

(1) Paris, Derache, rue du Bouloy, n°. 7, prix : 5 fr.

sur-Loire, par M. Marchand (1). — Déjà, dans le tome V du Bulletin, p. 322 et 325, M. Vergnaud Romagnési a rendu compte de ce travail, publié en 1838. Nous ajouterons que cet ouvrage, dans lequel l'auteur a résumé l'histoire de la célèbre abbaye de Fleury, doit trouver place dans la bibliothèque des archéologues et des monumentalistes, à cause des faits nombreux et instructifs qui s'y trouvent consignés, et des planches dues au crayon de M. C. Pensée, qui ont été jointes au texte.

Les descriptions nous ont paru claires et bien présentées. Ainsi nous croyons que l'auteur a bien expliqué, p. 139, les sculptures du chapiteau dont il a figuré le développement; mais nous différons beaucoup d'opinion sur la date infiniment reculée qu'il assigne à ces sculptures : nous ne les croyons pas antérieures au XIe. siècle. C'est surtout à cette époque et au XIIe. siècle que l'école architectonique de France a pris partout l'apocalypse pour sujet des sculptures destinées à l'ornementation des églises.

Il paraît tout-à-fait hors de doute que l'église abbatiale de St.-Benoit est elle-même en grande partie du XIIe. siècle, au témoignage de la plupart de ceux qui l'ont visitée.

Notices pittoresques sur les antiquités et les monuments du Berry, 8e. *et* 9e. *livraisons*. — Nous voyons avec plaisir M. Hazé, inspecteur des monuments du Cher, donner suite à la publication des monuments historiques de ce département. Les livraisons qui viennent de paraître renferment plusieurs jolies vues du palais de Jacques Cœur, prises à l'intérieur de la cour; une vue de la chapelle de ce palais; diverses statues parmi lesquelles celle qui orne le tombeau du duc de Berry, dans la crypte de la cathédrale.

(1) In-8°. de 192 pages, avec 6 planches lithographiées, à Paris, chez Derache, rue du Bouloy, n°. 7. Ce volume ne se vend que 3 fr.

Discussion sur la tapisserie de Bayeux. — M. de La Fontenelle, d'accord avec plusieurs collaborateurs de la Revue anglo-française, vient de choisir une commission d'archéologues composée par moitié de savants Anglais et de savants Français, pour prononcer en dernier ressort sur l'âge de la tapisserie de Bayeux. Le résultat de cette consultation sera consigné dans la Revue anglo-française; nous en ferons part aux lecteurs du Bulletin monumental.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. Seconde série, premier volume. — La Société des Antiquaires de Normandie va publier incessamment le premier volume de la seconde série de ses mémoires. Depuis son origine, la Société avait fait paraître dix volumes in-8°., accompagnés d'un grand nombre de planches; ces dix volumes forment la première série des mémoires. Le format in-4°. a été adopté pour la seconde série, et les planches seront réunies au texte, au lieu de former, comme autrefois, des atlas séparés.

Parmi les mémoires qui entrent dans la composition du volume qui va paraître (1), on peut citer :

1°. Mémoire sur la géographie de la Normandie au moyen âge;

2°. Examen analytique des principaux manuscrits de la bibliothèque d'Avranches;

3°. Visite des forteresses du bailliage de Caen en 1371;

4°. Dissertation sur les lois faites et exécutées sans être écrites;

5°. Histoire des francs-brements et des francs-porteurs de sel de la ville de Caen;

6°. Description d'une mosaïque découverte dans la forêt de Brotonne;

(1) Paris, Derache, rue du Bouloy, 7.

7°. Discours prononcés dans diverses séances publiques de la Société, par M. Guizot, M. Target et M. A Passy;

Enfin sept ou huit autres mémoires d'un grand intérêt pour l'histoire de Normandie. — Le volume sera accompagné de plusieurs planches.

Découvertes aux environs de Beauvais. — Dans un des faubourgs de Beauvais, a été trouvé, il y a quelques mois, un tombeau romain d'une dimension à pouvoir renfermer un corps d'homme, il avait au moins 5 pieds: des restes de corps humain y ont été trouvés, ils paraissaient avoir appartenu à une personne de 10 à 15 ans. Au milieu de ces ossements était une médaille de Lucille, femme de Verus. Cette médaille avait été placée sur la poitrine du mort. Ce tombeau avait la forme d'un carré long, et contenait plusieurs vases en verre dans le genre de ceux qu'on a désignés sous le nom de lacrimatoires.

Un second tombeau romain a été découvert près de Beauvais, à Notre-Dame-du-Thiel. Une médaille d'Adrien qui y a été trouvée peut le faire regarder comme plus ancien que le précédent. Une des extrémités de ce tombeau, celle où était placée la tête présentait la forme circulaire. Le couvercle était taillé à sa partie inférieure, de manière à s'ajuster et à fermer exactement l'ouverture du cercueil. Des restes de cadavres, plusieurs vases en verre, et une médaille ont été le produit des fouilles faites dans ce dernier tombeau. Un des vases a été brisé, l'autre existe encore très-bien conservé, il est haut de deux à trois pouces. On remarque sur ses côtés des espèces d'anneaux.

On vient de faire une autre découverte à 3 lieues de Beauvais. C'est un grand dolmen ou allée couverte. Ce monument druidique qui se trouve à peu de distance de celui dont

j'ai envoyé le dessin à la Société il y a 18 mois, lui est entièrement semblable. Il est enfoncé dans la terre. De nouvelles fouilles vont être faites, on va le dégager entièrement. Je ne manquerai pas de le visiter et de le faire dessiner.

L'abbé Beaude.

Sujets de prix proposés par la Société des Antiquaires de Normandie. — Dans sa séance du mois de juillet 1840, la Société des Antiquaires de Normandie décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire *sur l'état de la philosophie dans cette province aux XI*e*. et XII*e*. siècles.*

La Société propose également une médaille de 300 fr. pour le meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Quel fut l'état de la féodalité sous la domination des ducs de Normandie? Quelle fut son influence sur l'organisation féodale dans le reste de l'Europe?

Les mémoires devront être envoyés avec les formalités d'usage au secrétaire de la Société, rue des Jacobins, n°. 2, avant le 30 juin 1840.

Vu l'importance des sujets, il est probable que le délai sera prorogé d'une année.

Mutations dans le personnel des officiers de la Société. — M. l'abbé *Manceau*, membre du conseil, a été nommé inspecteur-conservateur des monuments d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. Massey, qui a transféré sa résidence dans le département de Loir-et-Cher.

M. le docteur *Giraudet*, de Tours, a été proclamé membre du conseil, en remplacement de M. Seytre, démissionnaire.

*Sacre de Mg*r*. l'évêque d'Angers.* — Mgr. Paysant a été sacré évêque d'Angers, le 25 février, par Mgr. l'évêque

de Bayeux, assisté de Mg^r^. de Coutances et de Mg^r^. de Séez. Cette imposante cérémonie, qui avait attiré à Caen un très-grand nombre d'étrangers, a eu lieu dans la vaste église de Saint-Etienne, fondée par Guillaume-le-Conquérant.

Mort de M. Lange, membre de la Société Française.— La Société déplore la perte de M. Lange, mort le 4 janvier 1840, à l'âge de 86 ans. Pendant sa longue carrière M. Lange s'est constamment livré aux études historiques et a donné des preuves de son généreux dévouement aux intérêts de la province. On a de lui des Ephémérides normandes, 2 vol. in-8°.; l'histoire des Comtes de Perche et plusieurs autres mémoires; il avait revu l'histoire de Séez par M. d'Orville et en avait dirigé l'impression. M. Lange, l'un des fondateurs de la Société des Antiquaires de Normandie, en a été le trésorier pendant plusieurs années.

Mort de M. le Cte. de Chambors, membre de la Société Française. — M. le Cte. de Chambors, lieutenant-général, membre de la Société Française, vient de mourir à Montfort-l'Amaury, dans un âge fort avancé. M. le Cte. de Chambors avait formé une magnifique collection de médailles; il s'était livré à des recherches fort étendues sur l'histoire de la noblesse, sur le blason et sur tout ce qui est du domaine de l'histoire. Il avait cultivé avec un égal succès les sciences physiques et mathématiques.

M. le Cte. de Chambors a conservé jusques à sa mort la plénitude de ses facultés intellectuelles, et s'est constamment occupé d'études.

Mort de M. Duvivier, membre de la Société Française. — M. Duvivier, conservateur des monuments historiques des

Ardennes, chevalier de la légion d'honneur, vient de mourir à Mézières. M. Duvivier avait l'un des premiers envoyé son adhésion à la Société Française, dont il avait secondé les travaux de tout son pouvoir; il lui avait communiqué un recueil de dissertations sur l'histoire des principales localités de son département. Depuis long-temps, doyen du conseil de préfecture de Mezières, M. Duvivier avait souvent rempli par intérim les fonctions de préfet des Ardennes. Il était membre de la Société des Antiquaires de France et de plusieurs Académies.

Mort de M. Boncenne. — M. Boncenne, doyen de la faculté de droit de Poitiers, auteur d'un ouvrage fort estimé sur la procédure, est mort, à Poitiers, d'une attaque d'apoplexie. Lors de la seconde session du congrès scientifique de France, qui eut lieu à Poitiers en 1834, M. Boncenne présida une section, et remplit en même temps les fonctions de premier vice-président du congrès. Il était membre de plusieurs Académies. La Société des Antiquaires de Normandie le comptait parmi ses correspondants.

NOTICE

Sur les émaux de Limoges ;

PAR M. L'ABBÉ TEXIER,

Membre de la Société Française.

Il semble à jamais perdu cet art dans lequel excellaient nos aïeux. Notre siècle, si fier de ses progrès en tous genres, a agrandi les conquêtes des âges précédents. Les procédés de la peinture sur verre ont été retrouvés ou perfectionnés par un peintre bavarois, M. Frank. M. Brongniard, directeur de la manufacture de Sèvres, et plus près du Limousin, MM. Thevenot et Thibaut, ont exposé des verrières qui rivalisent, avec les plus belles du moyen âge ; mais le secret de la peinture sur émail se dérobe encore aux recherches de nos savants et de nos artistes. Sans doute on est parvenu à fixer sur la porcelaine des peintures aussi durables et le dessin présente peut-être plus de finesse et plus de correction, mais on n'en regrette que davantage cette transparence des teintes, ces reflets métalliques, ces vives couleurs imitant les chatoyantes pierres précieuses dont nos émailleurs semblent avoir emporté le secret avec eux. Nés dans les classes populaires et travaillant pour elles, ils avaient doté notre pays d'innombrables peintures. Autour des riches bahuts, destinés aux riches et aux puissants, se groupaient les simples écussons des pénitents et des confrères : œuvres rares ou modestes, tout

prend la route de ce tombeau des arts, qu'on appelle l'Angleterre. Il est donc bien temps d'avertir nos compatriotes de la valeur d'affection qui s'attache à ces œuvres d'art et de sauver quelques traditions, précieuses pour tous ceux qui ont au cœur l'amour de leur terre natale.

Nous allons passer en revue les émaux que conserve le Limousin, en suivant l'ordre chronologique. Dans une étude de ce genre, on peut avoir un double but : 1°. d'initier à la connaissance des émaux les personnes étrangères à cette étude; 2°. de glaner çà et là les observations diverses qui peuvent être fournies par ces œuvres d'art ; nous ne négligerons aucun de ces deux moyens de rendre moins ennuyeuse cette sèche nomenclature (1).

Quoique les émailleurs limousins connus ou inconnus soient très-nombreux, on peut, sans système, les diviser en cinq écoles différentes de style et d'époque :

1°. Les Byzantins, dont saint Eloi est le plus illustre maître ;
2°. Les Emaux du moyen âge (du XIIIe. au XVe. siècle) ;
3°. La Renaissance (Léonard) ;
4°. Les Laudins ;
5°. Les Noualhiers.

I.

Byzantins.

A l'exception de quelques reliquaires, bahuts ou coffrets attribués par la tradition à saint Eloi, les nombreux émaux

(1) Nous saisissons avec plaisir l'occasion de témoigner publiquement notre reconnaissance à M. le curé de St.-Léonard (H^e.-Vienne). Sa précieuse collection renferme des émaux de tous les âges et de tous les maîtres, et nous avertissons le lecteur que les émaux dont nous parlons sans autre indication sont en sa possession.

byzantins que possède le diocèse de Limoges, sont sans signatures et d'auteurs inconnus. Il se pourrait donc qu'ils fussent d'une origine étrangère au Limousin. Mais comme des témoignages nombreux nous apprennent que notre province posséda, même sous la première race, des artistes habiles dans cette sorte de travail, et que les rois eux-mêmes venaient s'y approvisionner d'œuvres de ce genre, nous ne voyons pas trop pourquoi on serait allé chercher au loin ce qu'on pouvait facilement trouver sur les lieux et dans des formes excellentes.

On sait que le caractère distinctif des peintures byzantines est l'emploi permanent de certains types conventionnels. Les attitudes en sont raides; le corps est étroit, allongé; et les vêtements sont somptueux. Il est surtout facile de reconnaître la peinture et la statuaire de ce style à la multiplicité des plis anguleux et aux riches franges qui bordent les draperies.

Le Limousin possède de nombreux reliquaires de cette époque : nous citerons entre tous, comme les plus remarquables, ceux d'Ambazac, de Saint-Viame (Corrèze), dont les dimensions sont fort considérables (0 m. 85 de largeur sur 0 m. 75 de hauteur), celui de La Guène (Corrèze), celui de Saint-Aurélien à Limoges, et celui de Solignac, attribué à saint Eloi.

La description d'un seul est applicable à tous. Ces reliquaires ont la forme d'une maison couverte d'un toit incliné à deux eaux que décore au sommet une crête ciselée à jour.

Les faces exposées à la vue sont des feuilles de cuivre rouge sur lesquelles le burin a creusé de nombreux vides remplis d'émaux de diverses couleurs. Lorsque le cuivre paraît à la surface, il est richement doré et dessine des ornements d'architecture, la tige des fleurs ou les nimbes des personnages. Les figures ciselées ou le plus souvent frappées au repoussoir,

font saillie sur le cuivre. D'autres fois les têtes seules sont saillantes et le corps ou même le personnage tout entier est indiqué par un trait creux qui dessine les contours. Assez souvent les personnages sont placés au centre d'une gloire ovale, aiguë aux extrémités. Les fleurs tricolores se retrouvent constamment sur ces reliquaires et les couleurs forment des couches concentriques dans cet ordre : rouge, bleu et blanc; bleu, vert et jaune. Quelquefois le ciseleur a ménagé des vides occupés par des pierreries ou, dans les reliquaires moins riches, par des verres de couleur. Les figures sont habituellement isolées et sans rapport les unes avec les autres. Cependant quelques reliquaires représentent des scènes de martyre; ainsi sur celui de Solignac est figuré le martyre de sainte Valérie.

Les croix byzantines sont aussi très-reconnaissables. Le Christ est vêtu d'une sorte de jupon, et les bras sont dans une position parfaitement horizontale. Une croix de M. le curé de Saint-Léonard, est ornée aux quatre extrémités des symboles des évangélistes; le nimbe du Christ est formé par quatre auréoles rouges, coupant des cercles bleus, blancs et verts. L'inscription IHS. XPIS., nous apprend que le monogramme IHS ne fut à l'origine qu'une abréviation du nom sacré du Sauveur IHSOUS. Plus tard, il est vrai, on s'est plu à attacher un sens à chaque lettre (1), et c'est alors qu'a été trouvée l'inscription *Jesus Hominum Salvator*. Des paix, et au Saillant (Corrèze) un précieux calice contemporain des croisades complètent la série des émaux bysantins.

(1) Voyez sur une inscription trouvée à Autun, une lettre de M. l'abbé Pitra. Ann. de Phil. Chrét. XIX, 197. — On sait que le poisson ΙΧΘΥΣ fut choisi pour symbole de N. S. J.-C., parce que la réunion des lettres de ce mot offrait les initiales de Ιησους Χριστος Θεου Υιος Σωτηρ, Jésus-Christ Fils de Dieu sauveur. Voyez M. Raoul-Rochette, Mémoire sur les pierres sépulcrales des Catacombes, Mém. de l'Acad. des inscript.

Ainsi dans les œuvres de l'art byzantin, l'émail, quoique recouvrant parfois de grandes surfaces, ne joue, pour ainsi dire, qu'un rôle tout-à-fait secondaire : il ne sert qu'à l'ornementation et encore les contours et les tiges dont il forme la corolle sont dessinés par le cuivre doré ; et s'il est employé dans les figures, ce n'est que pour peindre les yeux ou donner une teinte plus vive aux draperies. C'est une sorte de vitrification mécanique qui n'a pas réclamé les secours du pinceau. Sa présence même parfois n'est indiquée que par de minces filets, comme dans le reliquaire de Saint-Viame.

L'uniformité des attitudes, des draperies et des couleurs ne permet pas de classer par époque les émaux que nous venons de décrire, mais s'il fallait émettre une opinion, nous croirions pouvoir affirmer qu'ils sont généralement antérieurs et de beaucoup au XIe. siècle. Nous n'ignorons pas que l'architecture a sauvé très-peu de monuments de cette époque ; mais d'une autre part, on sait que les fidèles attachaient le plus grand prix aux châsses dépositaires des reliques de leurs saints patrons, et leur petite dimension (qui généralement n'excède pas 35 centimètres), permettait de les dérober facilement à l'avidité des barbares.

II.

Moyen âge.—Du XIIIe. au XVe. siècle.

Les émaux de cette époque qui sont venus à ma connaissance ne sont pas antérieurs au XIIIe. siècle. Ce sont de véritables tableaux réunissant toutes les conditions de la peinture. On y retrouve tout ce qui caractérise les miniatures contemporaines : l'heureuse ignorance de l'artiste qui donne aux Juifs et aux Romains le costume de son siècle et aux villes de la

Judée les créneaux et les machicoulis des donjons de ses seigneurs; la naïveté dans les attitudes et dans les poses et l'inobservance plus ou moins complète des lois de la perspective.

La collection que nous avons indiquée en possède dix tous remarquables par l'épaisseur de l'émail. En quelques endroits, ils tiennent du bas-relief par la saillie des figures et des draperies. Nous croyons qu'il y aurait beaucoup à gagner dans leur étude pour nos modernes verrières. Ce ne sont en effet que des espèces de vitraux collés sur cuivre; et, s'il était possible, de détacher l'émail sans le briser, on posséderait les plus belles et les plus éclatantes verrières en miniature. A l'exception des carnations pâles ou rousses et de quelques tons bruns, on pourrait leur appliquer ce qu'un antiquaire disait des vitraux de Strasbourg : « Il semblerait « que l'artiste a trempé ses pinceaux tour-à-tour dans une dis« solution d'améthiste, de topaze, de grenat et d'émeraude (1). »

Les émaux de cette époque étant assez rares, nous allons en faire une description sommaire.

1. Saint Christophe. Ce saint est représenté d'après la légende, portant au travers des eaux l'enfant Jésus, en s'appuyant sur un arbre. De l'autre côté du fleuve, un moine vêtu de blanc et placé en avant d'un édifice semble l'attendre, une lanterne à la main. Le tableau est terminé par un fond de paysage. La perspective aérienne n'était pas connue, car les arbres du dernier plan brillent d'un éclat que l'interposition de l'air aurait dû *éteindre*. Peut-être la vivacité de l'émail présentait-elle des difficultés insurmontables.

2. Résurrection de Lazare. Saint Pierre reconnaissable à la mèche de cheveux qui le distingue, rompt ses liens. Les apôtres et N. S. sont barbus et ont le costume traditionnel.

(1) Dibdin.

3. Entrée triomphante à Jérusalem. Cet émail est un des plus curieux. La scène composée de quatorze personnages est bien rendue. Le peintre n'a omis aucun des détails de l'Evangile. Par une bizarre inconséquence très-précieuse à observer, N. S. J. C. et les apôtres ont le costume traditionnel, tandis que les autres personnages ont le costume du commencement du XVe. siècle. On remarquera surtout le costume et l'attitude d'une femme placée au second plan à la porte de la ville et bien en perspective. Sa tête est coiffée d'un turban ou escoffion de grande dimension, et elle a un surcot bleu sur sa cotte hardie. Fièrement cambrée, elle est accompagnée de deux marmots. Le fond du tableau est rempli par un paysage au milieu duquel s'élèvent des palmiers où sont perchés des hommes occupés à couper des branches.

4. Cène. Douze personnages, y compris N. S., sont assis autour d'une table : saint Jean, dont la taille est beaucoup plus exiguë que celle des autres personnages, est couché sur les genoux du Sauveur, la face tournée vers la terre.

5. N. S. chez Pilate. Les costumes, à l'exception de celui du Sauveur, appartiennent tous au XIIIe. siècle : ils sont riches et variés. Un fond de magnifique tapisserie ferme l'estrade du gouverneur romain.

6. Flagellation. Trois personnages seulement remplissent le cadre. Une accolade et un arc surbaissé orné de feuilles entablées indiquent l'âge de cet émail.

7. N. S. portant sa croix. Cet émail est couvert de nombreux personnages dont les costumes réunissent la richesse et la variété. Les soldats romains sont revêtus de l'armure des chevaliers du moyen âge.

8. Crucifixion mal dessinée, plus moderne que les autres tableaux.

9. N. S. après la descente de croix. Quatre anges symé-

triquement disposés, planent dans les airs. Deux sont vêtus de longues robes et deux sont entièrement nus.

10. Résurrection. Comme plus haut, les soldats romains sont armés en chevaliers.

Ces émaux sont bien conservés et sans signature : ils ont en dimension moyenne o m. 25 de largeur sur o m. 16 de hauteur.

III.

La Renaissance.

Avec le XVIe. siècle commence une ère nouvelle : la science du dessin est mieux connue, les choquantes fautes contre la perspective disparaissent, mais les sujets mythologiques sont les plus nombreux.

Le célèbre Léonard résume toute cette époque. Deux salières signées par lui peuvent donner une idée de sa manière. Leur circonférence extérieure est divisée en huit compartiments sur lesquels Mercure et Diane, Vénus et Mars, Junon et Minerve exécutent une danse, sur un fond de riches et gracieuses arabesques. Ces divinités qui n'ont que o m. o5 de hauteur sont agréablement vêtues de costumes de fantaisie et ont leurs attributs caractéristiques. Le dessin, la grâce et la variété de ces figures ne laissent rien à désirer. Sur l'autre salière, les muses présidées par Apollon, tiennent à la main divers instruments de musique et exécutent aussi une danse.

Les fonds des deux salières sont ornés des portraits de grande dimension de deux personnages, homme et femme, vêtus à la grecque. Mais là apparaissent les défauts habituels de Léonard : les ombres des carnations sont formées par des hachures roses sur fond rouge, en sorte que ces têtes ont l'apparence de gravures coloriées. Un saint Charles

présente les mêmes défauts et les mêmes qualités. Un livre placé devant lui et diverses parties de son costume ont les plus chatoyantes couleurs (cet effet est obtenu par l'apposition sous l'émail d'une feuille d'or ou d'argent); mais les ombres des chairs ne sont pas fondues. La prédilection de François Ier. suffit pour expliquer la réputation de Léonard; nous lui préférerions cependant un artiste moins célèbre, Jean Court dit Vigier. Il reste de lui, dans la collection d'un amateur à Limoges, trois coupes remarquables par la vigueur du dessin et l'heureux ajustement des figures. Toutes trois sont en grisaille, les visages seuls sont en couleur; elles représentent des sujets mythologiques. Des divinités marines, tritons, néréides, sirènes escortées d'amours ailés, suivent le char de Neptune et d'Amphitrite; des chevaux marins jouent au milieu des flots. Dans l'intérieur, des arabesques d'un goût exquis sont chargées de têtes d'amours et de petits médaillons. On lit dans un petit cartouche fond bleu en lettres d'or : *à Limoges par Jehan Court dit Vigier* 1556. A l'imitation des belles draperies, des pierres précieuses et des belles broderies qui distinguent Léonard, Court réunit un dessin plus correct et plus vigoureux : malheureusement les œuvres qui restent de lui sont très-rares. — A Léonard, il faut réunir P. Courtois, qui lui succéda dans la direction de la fabrique d'émaux de Limoges. Ses œuvres ont presque toutes les qualités du maître, sans reproduire ses défauts.

IV.

Laudins.

Nous rangeons sous ce titre les noms des nombreux émailleurs limousins des règnes de Louis XIV et de Louis XV.

N. Laudin l'aîné a droit à la première place par la quantité et la qualité de ses œuvres. Malgré les spoliations des brocanteurs, les émaux de cet artiste répandus dans le département de la Haute-Vienne et les départements avoisinants, sont encore très-nombreux. Il a surtout traité les sujets religieux avec une fécondité qu'on peut appeler inépuisable : tableaux à toutes couleurs ou en grisaille, personnages à mi-corps ou compositions historiques, grandes et petites dimensions, il a tout exploité, et les riches cabinets des amateurs comme les humbles boutiques des ouvriers conservent précieusement les *images* dues à son pinceau.

On sait qu'il fut maître de dessin du Régent qui aimait à le voir travailler et qu'il cultiva plusieurs genres de peinture.

Sous sa main, l'émail brillant de Léonard a déjà perdu une grande partie de sa transparence et de son éclat. Le bleu et le vert ont cependant conservé leur vivacité, et son dessin est peut-être préférable à celui des artistes de la renaissance : il a plus de souplesse, de fini, il est mieux fondu. Ce jugement ne peut être applicable qu'à ses bons émaux, car ils sont d'un mérite fort inégal à l'encontre de ceux de Léonard, qui sont tous des chefs-d'œuvre. Une descente de croix que nous croyons être une copie, se fait remarquer par la richesse de sa composition, la variété des attitudes, le jeu des physionomies fort variées, et la douleur bien graduée et bien rendue de tous les personnages. Un crucifix en camaïeu, de grande dimension, appartenant à M. Venassier, vicaire général, est aussi d'un dessin admirable.

Nous avons cherché à nous expliquer l'inégalité du mérite des émaux de cet artiste et nous croyons en avoir trouvé la cause principale. Deux bénitiers de M. le curé de St.-Léonard représentent le baptême de N. S., d'après Mignard. Sur le premier, les couleurs, bien qu'un peu pâles,

ont réussi d'une manière satisfaisante : dessin et coloris, tout a été rendu. L'autre, au contraire, a l'apparence d'une faïence grossièrement barbouillée. En l'examinant de près, on découvre le trait des figures, les contours des draperies, en un mot tous les linéaments du premier tableau. Mais les couleurs se sont pour ainsi dire évaporées au feu : il n'est resté qu'une flaque de jaune et de bleu qui s'est irrégulièrement répandue. Ainsi, il est bien évident que cet émail, qui est d'ailleurs de la même main, a été manqué au feu : les autres émaux sur lesquels la même cause a produit évidemment des résultats semblables sont aussi fort nombreux. Nous attribuons donc la différence du mérite d'ailleurs très-marquée, non-seulement à l'influence de ces mauvais jours à laquelle les meilleurs artistes ont été soumis, mais encore au défaut de succès dans l'emploi des moyens matériels de cuisson. Peut-être ces procédés avaient-ils subi de grandes modifications depuis Léonard ; peut-être aussi le peintre de François Ier. détruisait-il tous les émaux qui ne lui paraissaient pas dignes de sa renommée. J. Laudin et Valerie Laudin, bien que distincts de leur oncle et frère par un domicile séparé, sont de la même école : c'est dire qu'ils réunissent à des degrés divers les bonnes et mauvaises qualités de leur homonyme. Nous avons cru reconnaître qu'ils avaient exagéré un de ses défauts : les contours des figures sont marqués par un trait noir beaucoup trop saillant.

V.

Noualhiers.

Avec les Noualhiers commence cette décadence qui précède et annonce toute ruine. J.-B. Noualhier aîné, contemporain et successeur des Laudins, a encore conservé quelques tradi-

tions de dessin, mais ses couleurs sont détestables, et nous croyons qu'il faut l'attribuer à sa pauvreté ou à celles des personnes pour lesquelles il travaillait. Le secret des couleurs fixées sur l'émail n'a pas été retrouvé, mais nous serions portés à croire que leur éclat était en rapport avec leur prix ; et dans tous les cas, pour obtenir les reflets chatoyants, il fallait les fixer sur l'or ou l'argent.

Ses successeurs, de la même famille, ne savent plus dessiner, et leurs couleurs sont totalement privées de transparence : c'est de la mauvaise peinture sur porcelaine ; il suffit d'avoir vu un de leurs émaux pour les reconnaître à tout jamais entre mille autres. On voit qu'ils ont calqué des gravures au moyen d'un papier percé à l'aiguille ; le coloris est à l'avenant.

S'il faut en juger par l'orthographe de leurs signatures, les Noualhiers étaient de simples ouvriers travaillant pour des ouvriers pauvres comme eux ; en voici quelques-unes : Nouaïllliher éné veuf.—Nouailher l'ayne émailleur.—Noualher émailleur. — La nontiations de la Ste.-Vierge et les inscriptions patoises : san Marçau (saint-Martial); san Lionar (saint Léonard), etc. Le dernier membre de cette famille avait promis à M. Desmarets une notice historique et descriptive sur les procédés manuels de la fabrication des émaux. Cette notice devait paraître dans les Ephémérides de 1766 ; nous ne savons à quelle cause il faut attribuer la non-réalisation de cette promesse. L'honneur de sauver des traditions précieuses eût glorieusement racheté son défaut d'habileté : son nom serait aujourd'hui placé à côté de Levieil.—Espérons, dans l'intérêt des arts, dans l'intérêt du Limousin, où les peintres sur porcelaine deviennent si nombreux, qu'ils ne se borneront pas à de stériles enjolivements et qu'ils sauront, comme leurs glorieux prédécesseurs, se faire un but moral et populaire.

Liste des Emailleurs limousins.

S. Eloi.	VIIe. siècle.
J. et P. Lemovici.	
Léonard de Limoges, I ✱ L.	1532-1560, revers bleu et blanc.
J. P.	1556.
P. Courtois (P. ✱ C.). . .	1565-1587.
Suzanne Courtois.	
H. Poncet.	vers 1590.
N. Pénicaut.	1589-1597.
Poillevet.	1694.
N. Bernard.	
Naudin aîné.	1711-1719, revers bleu foncé.
I. Laudin.	(même époque), rouge.
Valerie Laudin.	(même époque).
Jean-Baptiste Nouailher ou Noualhier, Nouaillihier, Noualher.	1669, bleu.
Pierre Nouailher. . . .	1686-1717, rouge.
Joseph Nouailher. . . .	(même date).
Autre Nouailher. . . .	1656.

Emailleurs dont la date précise est inconnue.

Pierre Rexmann ou Raymon (P. R.).
Isaac Martin. . . . (J. M.).
Laurent.
N. Pape.
Péguillon.

Initiales inexpliquées.

J.P.-H.P.L.-M.D.C.N.-

Les émaux sans signature sont généralement mauvais : on suppose qu'ils sont l'œuvre d'élèves.

RAPPORT

Fait au Conseil municipal de Bayeux, au nom de la Commission chargée de prendre des mesures pour la conservation de la Tapisserie de la reine Mathilde;

PAR M. PEZET,

Président du Tribunal civil.

La ville de Bayeux vient de faire construire un édifice destiné à renfermer la tapisserie de la reine Mathilde. Les travaux de maçonnerie sont achevés et l'on va s'occuper de la boiserie: nous allons donner ici le rapport fait au Conseil municipal, par M. Pezet, au nom de la Commission chargée de l'examen des mesures à prendre pour la conservation d'un monument aussi précieux. Ce rapport dont les conclusions ont été adoptées est si intéressant et si instructif que nous croyons faire une chose agréable aux lecteurs du Bulletin en le reproduisant ici.

MESSIEURS,

Huit siècles bientôt sont écoulés (1) depuis que, quittant nos rivages (2), une armée également avide de butin et

(1) En 1066.

(2) Le rendez-vous était à l'embouchure de la Dive; une brise du

de gloire soumit la Grande-Bretagne à de nouvelles destinées, et plaça sur la tête de son chef audacieux la couronne d'Edouard-le-Confesseur.

Ce chef était Guillaume, duc de Normandie, le bâtard de Robert-le Magnifique. Ses compagnons étaient ces barons normands à la tête desquels il avait déjà combattu pour la défense de ses droits attaqués. La terre normande avait vu naître presque tous ces vaillants soldats, qui mirent 16 jours (1) à effectuer cette prodigieuse conquête, et qui scellèrent sur le champ de bataille de Hastings, avec le sang du roi vaincu, le pacte nouveau qui liait leur fortune à celle du CONQUÉRANT.

Les monuments qui rappellent les souvenirs de cette mémorable expédition, doivent donc inspirer un puissant intérêt à tout ce qui porte un cœur normand, puisqu'ils sont le témoignage de la valeur et des triomphes de nos aïeux.

Mais tel était encore à l'époque de la conquête l'état des sciences et des lettres parmi les vainqueurs, qu'il a, pour ainsi dire, manqué à ces exploits dignes d'illustrer un siècle, des écrivains contemporains qui nous en aient transmis le glorieux récit.

Je me trompe, Messieurs..., il existe une page consacrée à retracer la gloire de cette entreprise, le plus grand évènement historique de son temps; et si elle n'est pas écrite sur le vélin, ou gravée sur le marbre, elle n'en est pas moins burinée avec la plus scrupuleuse fidélité.

sud poussa la flotte jusqu'à S[t].-Valery, près de Dieppe, où elle fut retenue quelques jours. C'est de là que partit l'expédition. (V. Lancelot. Mém. de l'Acad. des Inscriptions. 1730.—Thierry. Hist. de la Conquête.)

(1) L'expédition partit le 28 septembre, la bataille de Hastings fut livrée le 14 octobre. Guillaume fut couronné dans l'église de Westminster à Londres, le jour de Noël suivant, par l'évêque d'Yorck (V. id.—id.).

Une tradition, vainement contestée, et sortie victorieuse de la controverse, rapporte que pendant que Guillaume-le-Bâtard préparait et consommait son expédition, pendant les longues absences qu'il fit, soit pour en assurer le succès, soit pour donner des lois au royaume qu'il avait conquis, Mathilde de Flandre (1) devenue son épouse en 1056, dix ans avant la conquête, restée seule en Normandie avec les dames de sa cour, dont les maris avaient suivi l'aventureuse destinée de leur prince, charmait ses loisirs et ceux de ses compagnes, en retraçant avec elles, sur la toile, l'action la plus glorieuse de la vie de Guillaume : celle qui plaçait un double sceptre dans ses mains, fondait un trône pour sa postérité, et qui ouvrait aux compagnons de ses exploits de vastes espérances, bientôt réalisées, de fortune et de brillant avenir (2).

Cette toile précieuse, qu'on pourrait peut-être sans exagération appeler le *Bulletin de la grande armée Normande*, fut donnée à Odon (3), frère utérin de Guillaume, évêque de Bayeux, dont l'habileté dans les conseils et le courage dans les combats, avaient puissamment contribué à faire échanger à son frère le surnom de *Bâtard*, contre celui de *Conquérant*.

(1) Orderic Vital trace de cette princesse le portrait suivant : *Reginam hanc simul decoravere forma, genus, litterarum scientia, cuncta morum et virtutum pulchritudo.*

(2) « Pensez à bien combattre et à mettre tout à mort.—Si nous les « vainquons, nous sommes tous riches. Ce que je gagnerai, vous le « gagnerez; si je conquiers, vous conquérerez; si je prends la terre, vous « l'aurez. » Discours de Guillaume à ses soldats avant la bataille de Hastings.—(V. hist. de la Conquête.) Jamais prince ne tint plus complétement sa parole.

(3) Quelques auteurs l'appellent Eudes. Il était fils d'Arlette, la mère de Guillaume, et d'un bourgeois de Falaise. Il est représenté dans la tapisserie, au milieu de la mêlée, armé d'une massue et arrêtant les fuyards. Il y est aussi représenté assistant au conseil tenu par Guillaume.

les combats, avaient puissamment contribué à faire échanger à son frère le surnom de *Bâtard*, contre celui de *Conquérant*. Riche des largesses de Guillaume, Odon reporta avec magnificence ses libéralités sur son diocèse et sur sa cathédrale, dont la dédicace se fit après son retour de la conquête.

Ce fut une noble et belle cérémonie, dont furent témoins nos pères, que la consécration à Dieu de cette basilique, relevée par des mains triomphantes (1) sur les cendres de celle qu'un terrible incendie avait précédemment détruite (2).

De quels accents d'admiration et d'enthousiasme retentirent ses voûtes à la vue du prince qui, vingt ans auparavant, avait traversé nos campagnes, poursuivi par ses ennemis, seul, fuyant demi-nu, et n'avait dû la vie qu'à l'hospitalité d'un loyal gentilhomme de Ryes (3), et qui reparaissait dans ce jour, au milieu de l'élite de ses guerriers, paré de l'éclat du nom qu'il avait illustré, et du prestige de sa gloire, portant tout à la fois et sa couronne ducale héréditaire, et celle plus belle encore qu'il avait reçue des mains de la victoire !

Près de lui les regards contemplaient la reine Mathilde, Robert et Guillaume, leurs enfants, les archevêques de Rouen, de Cantorbéry et d'Yorck, les évêques, les abbés et les barons de toute la Normandie (4).

N'était-ce pas un ornement bien digne de cette solennelle inauguration, que cette toile brodée, avec une infatigable patience, par des mères et des épouses, au milieu des alarmes de la guerre, afin de retracer les heureux faits d'armes qui avaient placé le duc de Normandie sur le trône de la Grande-

(1) Le 14 juillet 1077 (V. histoire de Bayeux. Pluquet, p. 64).

(2) Plusieurs années avant le milieu du XI[e]. siècle; on croit que ce fut en 1046.—Histoire de Bayeux, par Béziers, p. 32—38.

(3) 1047.

(4) V. histoire de Bayeux, par Béziers, p. 38.—Par Pluquet, p. 64.

Bretagne, et fait de ses capitaines les heureux possesseurs de ces grands fiefs qu'il avait institués avec les dépouilles des vaincus, pour soumettre ceux-ci et récompenser les vainqueurs (1)?

N'est-il pas permis de penser avec la plupart des auteurs, que, dans cette mémorable dédicace, cette tapisserie servait naturellement de décoration à la nef, dont les murs avaient déjà été les témoins des serments faits par Harold sur les saintes reliques (2), serments du plus faible au plus fort, peut-être, qui ne furent pas prêtés sans quelque supercherie, si l'on en croit les chroniques (3), mais dont la violation explique et justifie le recours aux armes et l'agression du vainqueur?

Si, malgré ces traditions qui se perdent dans la nuit des temps, quelques critiques ont douté que les royales mains de Mathilde et celles de ses compagnes aient tracé cette page historique et artistique tout à la fois, la fidélité des détails, l'ordonnance des faits, la peinture exacte des armes, des habillements, des appareils de guerre et de marine, la comparaison qui en a été faite avec tous les monuments du même âge, ont démontré à tous, même aux plus sceptiques, que notre tapisserie est contemporaine de la conquête, qu'elle indique sa

(1) Histoire de la conquête, par Thierry, p. 326 et suiv., t. I: « Ses capitaines eurent de vastes domaines, des châteaux, des bourgades, des villes entières; les simples vassaux eurent de moindres portions; quelques-uns les prirent en argent. »

(2) En 1065. — A Baiex ceu soulaient dire
Fit assembler un grant concile.
Wace, Roman de Rou.

Cette cérémonie est représentée sur la tapisserie.

(3) Toute une cuve en fis emplir
Puis la fis d'un paille couvrir
Que Herard ne sout ne ne vist
Ne li fust montré ne dit. Id.—Id.

daté par elle-même, qu'elle ne peut être reportée à aucune autre époque (1).

Toutefois, on ne retrouve, il est vrai, aucunes traces écrites qui nous apprennent d'une manière précise l'époque où pour la première fois elle fut exposée aux regards. S'il en a existé quelques-unes, elles ont disparu, soit lorsqu'en 1106, le troisième fils de Guillaume, Henri Ier., maître de la couronne d'Angleterre, voulant enlever la Normandie à son frère Robert, vint mettre le siége devant la ville de Bayeux, qui défendait les droits de celui-ci, la livra au feu, et détruisit presque de fond en comble toutes les églises; soit en 1356, lorsqu'après la réunion de la Normandie à la France, Philippe, frère de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, qui s'était uni à Edouard III, pour combattre la France, rassembla des troupes, porta les flammes et le fer dans la Normandie, pilla et réduisit notre cité en cendres (2), à la veille de cette funeste bataille de Poitiers, où la justice fut trahie par la fortune, et où le roi Jean fait prisonnier eut du moins la consolation de ne remettre son épée qu'à un Français (3).

Rendons grâce, Messieurs, aux soins du clergé et des habitants qui parvinrent dans ces deux grandes catastrophes à sauver des flammes le monument historique dont nous vous entretenons aujourd'hui.

Ce fut sans doute aussi au zèle qu'ils mirent à le dérober aux regards, que notre cité doit que cette si belle page, tant enviée par les vaincus, dont elle retrace la défaite, et qui était un témoin vivant de la suzeraineté normande, ne fut point

(1) Histoire de Bayeux, par Pluquet, p. 81.
Id. p. 138, histoire de Bayeux, par Béziers, p. 40.

(2) Pluquet, p. 155.—Béziers, p. 21.

(3) Denis de Morbec, gentilhomme d'Artois, qui, obligé de quitter la France, pour avoir tué un homme, servait dans les troupes anglaises.

détruite ou dérobée pendant les 33 longues années de la domination anglaise, qui, commencée en 1417, ne trouva son tombeau qu'à nos portes et dans les champs de Formigny (1).

Singuliers jeux de la fortune qui permet que les fils des compagnons que Guillaume avait menés à la conquête, revinssent trois siècles après insulter à ses cendres, et que les tours de la basilique, qu'il avait solennellement dédiée, entouré de leurs aïeux, devinssent les témoins de l'expulsion définitive des enfants!

Il paraît, Messieurs, que le premier *acte* où il soit fait mention de la tapisserie, est un inventaire dressé en 1476 (2) des *joyaux, ornements, reliquaires, tentes, parements, livres et autres biens* échappés aux longs orages qui avaient éclaté sur le pays. On y voit figurer, outre les manteaux dont étaient vêtus le duc Guillaume, et la duchesse Mathilde de Flandre, le jour de leur mariage, avec le détail des *fermailles* d'or et des nombreuses pierres précieuses qui les couvraient :

« Item une tente très longue et estroite de telle à broderie
« de ymages et escripteaulx, faisant représentation du conquest
« d'Angleterre, laquelle est tendue environ la nef de l'église,
« le jour, et par les octaves des reliques. »

Bientôt survint le XVIe. siècle et avec lui les affreux désordres des guerres de religion. Couvrons d'un voile ces scènes de dévastation, de pillages et de massacres qui éclatèrent dans notre ville et signalèrent la funeste journée du 12 mai 1562, pendant laquelle les trésors de la cathédrale furent complètement pillés, les lettres chartrières, papiers, journaux, cartulaires, titres et renseignements concernant les fondations,

(1) 15 avril 1450.

(2) Cet inventaire est rapporté dans le mémoire de Lancelot. *Loco citato*. On le trouve aussi dans M. Pluquet.

biens et revenus de l'église enlevés en grande partie, et le surplus *brûlé en si grand nombre que le feu en prit à une maison et autres lieux circonvoisins* (1). Il paraît que dans ces moments de troubles l'évêque et le clergé confièrent à l'administration municipale un grand nombre d'objets précieux, parmi lesquels la tapisserie figurait au premier rang; mais dans ces jours, où la violence populaire brise toutes les digues et ne reconnaît ni frein ni autorité, la *maison de ville* ne pouvait être un rempart suffisant. La multitude entra *par force et violence* dans l'appartement où ces richesses étaient déposées. La tapisserie fut *prise* et *emportée*. Elle n'était point encore restituée le 19 août 1563, puisque l'évêque et les chanoines faisaient de l'enlèvement de cette tapisserie *d'une grande valeur*, l'un des griefs qu'ils soumettaient aux commissaires députés par le roi pour instruire sur les ravages commis par les *prétendus réformés* (2).

Heureusement cette tapisserie n'était point, comme les manteaux nuptiaux de Guillaume et de Mathilde, garnie d'or et de pierreries!.... Peut-être aussi le hasard la fit-il tomber en des mains dignes d'en apprécier le mérite historique et monumental; et sans que l'on connaisse par qui elle fut restituée, on la vit reprendre bientôt, dans l'église, sa place et sa destination. Elle continua à être solennellement et périodiquement exposée à la curiosité et à la vénération publiques, ainsi que le consacrait un usage immémorial, attesté par l'inventaire de 1476, et qui a puissamment contribué à sa conservation et à la tradition de son origine.

(1) Béziers, histoire de Bayeux, p. 24.

(2) Articles présentés le 19 août 1563 à MM. les commissaires députés par le roi, contre les prétendus réformés, par l'évêque et les chanoines de Bayeux.—V. Béziers à la fin de son ouvrage.

Cependant, on le croirait à peine, telle était alors l'absence de communications entre les savants, tel était l'oubli dans lequel étaient tombés la science archéologique et l'étude des monuments historiques, que la réputation de cette tapisserie, si précieuse pour l'art et pour l'histoire, n'avait pas, pour ainsi dire, dépassé les murs de notre cité.

Mais, en 1724, un fragment de *copie* de cette tapisserie étant, par hasard, tombé dans les mains de M. Lancelot, appela toute l'attention de ce savant qui, dans un mémoire (1) soumis à l'Académie des Inscriptions, se livra à de nombreuses conjectures et appela les recherches de la science. Dom Bernard de Montfaucon fut mis le premier sur la voie de la découverte. Il envoya à ses propres frais un dessinateur à Bayeux, et s'en procurra ainsi une copie entière qui fut insérée dans son ouvrage *des Monuments de la monarchie française*. Le 9 mai 1730 (2), Lancelot publia un très-long et très-intéressant mémoire dans lequel il rectifia quelques erreurs échappées à Montfaucon; il y joignit un nouveau dessin plus exact de la tapisserie et de nouvelles explications critiques et historiques sur chacun des sujets qu'elle contient.

Depuis cette époque, appréciée en France, connue et peut-être encore plus estimée à l'étranger, cette relique *sans pareille*, ainsi que la nomme un savant anglais, M. Amyott, a été universellement regardée comme l'un des plus rares monuments de cette époque qui, bientôt suivie des croisades, contribua à changer la face morale de l'univers, et dès avant qu'elle ne devint pour les touristes anglais l'objet d'un pélerinage artistique et national tout à la fois, elle avait déjà été celui des recherches et des dissertations de plusieurs de leurs savants antiquaires (3).

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions.—21 juillet 1724.

(2) Id.—9 mai 1730.

(3) Stukely, *Palæographia Britannica*, 1746.

Depuis long-temps on avait reconnu en France qu'il existait, dans notre histoire, des lacunes immenses pour les temps écoulés depuis l'origine de la monarchie jusqu'aux premiers règnes des Capétiens. Le gouvernement de Louis XVI tenta de reconstruire, par le témoignage des monuments historiques, les annales complètes de l'histoire de France, en créant (1) un centre commun où devaient aboutir toutes les recherches. Les doctes congrégations de Saint-Maur et de Saint-Vannes, qui ont si bien mérité des lettres, avaient adopté ce travail avec ardeur et envoyé sur tous les points de la France leurs plus habiles coopérateurs, ou pour faire de nouvelles découvertes ou pour s'assurer de l'authenticité des précédentes recherches. On a de graves motifs de penser que la tapisserie de la reine Mathilde ne fut point oubliée par eux, et qu'elle devait figurer dans la collection des plus curieux monuments des commencements de la troisième race. Mais l'impression du premier volume, contenant les documents de la première race, n'était pas encore terminée quand la révolution éclata, et supprima d'abord les fonds spéciaux attachés à cette savante entreprise.

Bientôt, Messieurs, ce ne fut plus seulement de l'interruption des travaux scientifiques qu'on dut se préoccuper ; il ne s'agissait plus de donner à ce monument une place dans les collections historiques, il fallait l'enlever au vandalisme qui s'avançait menaçant.

C'était alors que les dépôts publics étaient violés et détruits au nom même des lois (2) ; alors, qu'en un seul jour, on brûlait sur l'une des places publiques de la capitale 347 volumes et 39 caisses renfermant les collections, porte-feuilles et manuscrits les plus intéressants pour l'histoire de France (3);

(1) Edit de 1785.—Arrêt du conseil du 10 octobre 1788.

(2) Décret du 19 juin 1792.

(3) Le 23 février 1793.

alors qu'une voix s'écriait à la tribune de la convention : « C'est aujourd'hui que, dans la capitale, la Raison brûle « aux pieds de la statue de Louis XIV ces immenses volumes « qui attestent sa vanité. D'autres vestiges existent encore dans « les bibliothèques et dans les chapitres.... Il faut envelopper « ces dépôts dans une destruction commune (1). » Enfin c'était alors que celles de ces richesses scientifiques qui avaient échappé aux flammes étaient envoyées à Metz pour servir à faire des gargousses, en vertu d'un ordre que la science a bien le droit de qualifier d'impie, mais qui a inspiré à M. de Châteaubriant cette belle pensée : » On chargea nos canons « avec notre vieille gloire : tous les coups portèrent, et elle « fit éclater une gloire nouvelle. »

Comme en 1562, la tapisserie de la reine Mathilde échappa encore comme par miracle à ces désordres, qui ne flétrissaient pas moins les cœurs qu'ils ne dégradaient les esprits. Maintenue dans les dépôts de la cathédrale, elle y était restée intacte même pendant les événements de l'année 1792, jusqu'au jour où l'invasion de notre territoire appela tous les citoyens aux armes. Au premier son du tambour, dans la ville de Bayeux, qui déjà avait fourni un nombreux contingent, se lève en masse le 6e. bataillon *bis* du Calvados. Au milieu du tumulte d'un départ prompt et soudain, on improvise des charrois, des voies de transport pour les équipages. Il faut couvrir l'une de ces voitures; la toile manque; on indique la tapisserie comme pouvant servir à cet usage. L'administration a la faiblesse de donner un ordre pour qu'on la livre. Elle est apportée, placée sur un fourgon; la voiture déjà est en route, lorsqu'un de nos concitoyens qui, dans les emplois de sa longue vie, n'a jamais cherché que l'occasion de faire le bien

(1) Discours de Condorcet.—Séance du 19 juin 1792.

et d'empêcher le mal (1), est instruit de cette funeste résolution : il accourt au directoire de district dont il est membre, donne lui-même l'ordre de faire rétrograder la voiture, arrache la tapisserie à l'indigne usage qu'on en veut faire, recherche et trouve de la grosse toile pour y substituer, et la place, comme dans un dépôt inattaquable, dans le propre cabinet où il travaille.

Cependant d'honorables citoyens, alarmés des pertes dont l'histoire et la science sont menacées, n'écoutant que leur dévouement et l'esprit de conservation qui les animent, se forment spontanément en *commission des arts du district de Bayeux*. Leur but est d'ouvrir un refuge aux produits des arts, des sciences et des lettres chassés de leurs asiles. A peine installés, ce qu'ils revendiquent avec le plus d'instance et par des lettres réitérées, c'est la tapisserie de la reine Mathilde, *dont la possession*, écrivent-ils, *avait, dans l'ancien régime, honoré la commune* (2). Après plusieurs réclamations l'administration leur en confie le dépôt.... Il était temps, car d'après une lettre en date du 4 fructidor an II, « un zèle plus ardent « qu'éclairé avait été sur le point de faire lacérer dans une « fête civique, cet ouvrage auquel on n'attachait plus d'autre « mérite que d'être une bande de toile propre à servir au « premier usage (3). »

Il est digne de remarque que la commission des arts de Bayeux ayant dressé un premier catalogue dans lequel la tapisserie n'était pas comprise, la commission nationale des

(1) M. le Forestier, ex-commissaire de police, qui a confirmé lui-même ces détails.

(2) Registre de correspondance de la commission des arts de Bayeux. Lettres de la commission aux administrateurs du directoire de district du 8 floréal an II, p. 4.

(3) Idem. Lettre du 4 fructidor an II, p. 32.

arts près la convention nationale écrivit au directoire de district pour se plaindre de ne pas voir figurer, sur l'inventaire, *la fameuse tapisserie représentant la conquête de l'Angleterre, par Guillaume-le-Conquérant* (1). Le silence de la commission des arts de Bayeux n'était-il point dû à la crainte qu'elle éprouvait qu'on ne voulût lui ravir ce trésor? L'étonnement et la plainte des représentants du peuple étaient-ils le fruit de l'intérêt qu'il leur inspirait, ou plutôt le désir de le faire entrer dans la collection des objets d'arts et monuments historiques que, sur le rapport du représentant Grégoire, la convention revenue à un esprit plus conservateur, voulait former à Paris? On est porté à adopter cette dernière opinion en lisant une lettre du 10 frimaire an XII, dans laquelle la commission s'applaudit de *la vigilance avec laquelle elle a veillé sur ce monument national*, et *de l'opposition que sa vive sollicitude a maintes fois élevée contre le désir manifesté de l'enlever à la ville* (2).

Dans tous les cas, cette honorable correspondance est une preuve nouvelle de l'importance qui, dans tous les temps, a été attachée par les habitans de Bayeux à sa conservation. Disons-le avec la commission elle-même: « Ce monument « précieux a heureusement échappé à deux époques destructives, « dont les effets n'eurent que trop de ressemblance.... Le « Génie des Arts l'a conservé (3). » Et qu'il soit permis à votre commission de déposer ici un hommage de reconnaissance,

(1) Lettre du représentant du peuple, Mathieu, président de la commission temporaire des arts près la convention nationale, en date du 25 thermidor an II.—Réponse de la commission des arts de Bayeux, du 4 fructidor suivant, p. 31.

(2) Lettre du 10 frimaire an XII, p. 127.

(3) Lettre de la commission aux membres du comité d'instruction publique près la convention nationale, du 22 vendémiaire an III.

un témoignage de souvenir à la mémoire de ces hommes qui, dans ces jours de tempêtes, consacrèrent la fermeté de leur caractère et la force de leur intelligence à sauver de la destruction ces travaux précieux que les âges passés lèguent au respect de leurs successeurs, et à préparer pour des jours meilleurs le triomphe de la science et de la justice (1).

Ces jours revinrent lorsque l'ordre et la victoire eurent détrôné l'anarchie. Le premier Consul prépare bientôt une expédition contre l'Angleterre. Accoutumé à ne laisser échapper rien de ce qui est marqué du cachet de la grandeur, sa pensée se reporte à l'expédition de Guillaume. Il veut lire de ses propres yeux la page qui retrace le détail si fidèle de toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi une entreprise dont il brûle de renouveler le prodige : il veut développer dans la capitale ce nouvel oriflamme, et par la vue des exploits des aïeux, exciter l'ardeur et l'enthousiasme des petits-fils. Le 29 brumaire an XII, le préfet du Calvados fait connaître à la commission des arts le vœu du premier Consul qui réclame l'envoi de la tapisserie pour qu'elle soit exposée au *musée Napoléon*. La commission défère à ce vœu, et dès le mois suivant, le tableau de la conquête d'Angleterre, que brodèrent les mains de Mathilde, que touchèrent celles du conquérant et de ses enfants, que St.-Louis, Philippe-le-Bel, Charles VII, Louis XI, Charles VIII et François Ier. avaient contemplée appendue aux colonnes de la cathédrale visitée par ces rois (2), fut placée sous les regards du guerrier qui s'avançait vers leur trône, le front ceint du double laurier de la paix et de la victoire.

(1) La commission était composée de MM. Moisson de Vaux, J. B. G. Delaunay, ex-député aux états généraux, Bouisset, devenu professeur de littérature au lycée de Caen, et Le Brisoys-Surmont, avocat, secrétaire.

(2) Ces rois ont tous visité la cathédrale.—V. Béziers, p. 29.

On assure que plus d'une voix se fit entendre pour retenir à Paris le dépôt qui nous était envié : mais, pour employer une ingénieuse pensée que nous avons tous lue récemment (1), « on sentit que ce vieux titre de gloire nationale réclamait « avant tout et le reflet de ce ciel normand, et cette atmos- « phère de souvenirs dont il est entouré parmi nous, et cette « ville épiscopale dont le frère du Conquérant occupa le siége « et posséda la suzeraineté. »

Il fut donc renvoyé à la ville qui l'avait si bien conservé au milieu de tant de vicissitudes, et je me trouve heureux de pouvoir mettre sous vos yeux la lettre si remarquable qui accompagna cet envoi, lettre d'autant plus précieuse qu'elle émane de l'un de ces savants qui avaient naguères assisté, dans l'intérêt de la science, à une autre expédition non moins prodigieuse, qui avaient interrogé ces monuments gigantesques placés sur cette terre d'Egypte si loin de nous sur le globe et dans les siècles (2).

Paris, le 30 pluviose an XII.

« Denon, membre de l'Institut national, directeur-général « du musée Napoléon, et de la reconnaissance des médailles,

« Au sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux.

« Citoyen,

« Je vous renvoie la tapisserie brodée par la reine Mathilde, « épouse de Guillaume-le-Conquérant.

« Le premier consul a vu avec intérêt ce précieux monument « de notre histoire ; il a applaudi aux soins que les habitants « de la ville de Bayeux ont apporté depuis sept siècles et demi « à sa conservation. Il m'a chargé de leur témoigner toute sa

(1) *Indicateur de Bayeux*, journal du 3 novembre 1838.

(2) Registre des délibérations de la commission, p. 38.

« satisfaction et de leur en confier encore le dépôt. Invitez-les
« donc, Citoyen, à apporter de nouveaux soins à la conser-
« vation de ce fragile monument, qui retrace une des actions
« les plus mémorables de la nation française, et consacre pa-
« reillement le souvenir de la fierté et du courage de nos aïeux.
« J'ai l'honneur de vous saluer. « DENON. »

Après un tel hommage rendu au nom d'un tel homme et par un tel interprète, est-il donc encore besoin, Messieurs, d'insister sur la valeur archéologique et monumentale de ce tableau, que la gloire nationale, l'histoire et les arts réclament également? Est-il besoin de vous dire que les étrangers en apprécient le prix non moins que les nationaux; que les auteurs anglais le proclament *le plus noble du monde parmi ceux qui intéressent l'histoire d'Angleterre* (1); que la copie en a été gravée et la légende expliquée par ordre du gouvernement (2); que toutes les histoires d'Angleterre publiées depuis quelques années en contiennent des copies (3), ou que leurs auteurs y ont puisé les particularités les plus intéressantes (4); que la Société royale des antiquaires de Londres a dépensé des sommes énormes pour en obtenir une copie si exacte, que chaque maille de toile et chaque fil de laine sont reproduits dans la magnifique gravure publiée par ses ordres, et dont elle a offert un exemplaire à votre bibliothèque?

Est-il besoin d'ajouter qu'il y a 34 ans vos prédécesseurs (5)

(1) Stukely Palæographia Britannica.

(2) Imprimerie des sciences et arts, frimaire an XII. Le prix était de 25 francs.

(3) Histoire d'Angleterre, par Roujoux.

(4) Histoire de la Conquête, par Augustin Thierry, qui la cite comme il citerait un auteur.

(5) Délibération du conseil municipal de Bayeux, du 24 ventose an XII, sous la présidence de M. Le Roy, maire.

déclaraient « qu'à leurs yeux cet antique monument acqué-
« rait un nouveau lustre en le recevant des mains du héros
« qui veillait aux destinées de la France; que mettant le plus
« haut prix aux témoignages flatteurs du premier Consul
« envers les habitants de Bayeux, et à l'honorable confiance
« qu'il leur accordait, ils ordonnèrent qu'il serait déposé à la
« bibliothèque du collége, avec recommandation au directeur
« de veiller avec le plus grand soin, sous la surveillance du
« maire, à sa conservation? » et que rappelant l'ancien usage, ils décidèrent également « qu'il serait tendu dans
« l'église paroissiale pendant une quinzaine de jours de la plus
« belle saison de l'année. »

Faut-il enfin vous rappeler que, jaloux à juste titre d'être appelé à veiller de nouveau sur le trésor que les soins de ses prédécesseurs avaient préservé, le clergé de la cathédrale en réclama, en 1816, l'honorable dépôt, et que le conseil municipal (1) ne crut ni pouvoir ni devoir s'en dessaisir, parce qu'*il avait été rendu* AUX HABITANTS, *qui ne l'ont jamais perdu de vue et l'ont conservé par les soins de leurs administrateurs?*

Non, Messieurs, car vos propres délibérations (2) attestent qu'aujourd'hui vous désirez donner enfin une destination plus digne d'elle à cette toile devant laquelle s'arrête le Français avec un juste sentiment d'orgueil; l'Anglais, pour y rechercher la trace et l'origine de ses plus hautes illustrations nationales; le savant, pour y étudier l'histoire de la plus prompte et de la plus prodigieuse entreprise; l'artiste enfin, pour apprendre l'état des arts au XIe. siècle, et les comparer avec les immenses progrès qu'ils doivent au temps et à la civilisation.

(1) Délibération du conseil municipal de Bayeux, du 27 septembre 1816, sous la présidence de M. Conseil, maire.

(2) Dès 1835 le conseil s'était occupé de cet objet.

Il ne s'agit donc plus que d'apprécier ce qu'il est juste, ce qu'il est utile de faire pour concilier la nécessité de la conservation et la convenance des moyens à employer avec les exigences d'une sage économie.

La publicité donnée au vœu que vous avez manifesté par votre délibération du mois d'août dernier, a fait naître plusieurs projets inspirés par l'amour des arts et l'intérêt de la cité. Votre commission, assistée de l'architecte de la ville, s'est occupée d'examiner non-seulement ceux qui se sont produits par la voie de la presse, mais encore ceux qui pouvaient naître de la vue et de l'examen des lieux.

Nota. Nous ne croyons pas devoir reproduire la suite de cet excellent rapport, contenant l'exposé de différents projets pour la construction d'un musée, malgré tout l'intérêt qu'il devait avoir pour la ville de Bayeux. Ces utiles renseignements ont guidé le conseil municipal dans le choix qu'il a fait d'un plan, et maintenant il ne reste plus qu'à établir les boiseries, après quoi la tapisserie pourra être placée dans le nouveau local qui lui est destiné.

QUESTIONS

Rédigées en 1830 *par* M. DE CAUMONT, *pour les enquêtes archéologiques, et adoptées en* 1834 *par la Société Française pour la conservation des Monuments;*

Depuis l'origine de la Société Française, les questions suivantes ont servi, dans les séances publiques, de base aux enquêtes archéologiques qui ont été dirigées par M. de Caumont. L'année dernière, la Société réunie à Amiens, a demandé que ces questions fussent imprimées et envoyées à tous les membres de la Société, afin que chacun pût y répondre pour le pays qu'il habite. En conséquence, le conseil de la Société invite tous les membres qui recevront cette série de questions à vouloir bien les appliquer au pays ou au canton qu'ils habitent, et à faire parvenir leurs réponses au directeur de la Société, en rappelant les n^os^. sous lesquels sont classées les questions auxquelles s'appliqueront leurs réponses.

MONUMENTS CELTIQUES.

Dolmens.

1. Existe-t-il beaucoup de dolmens dans le pays?
2. De quelle pierre sont-ils construits?

3. Quelles sont leurs dimensions les plus ordinaires ?

4. Offrent-ils deux compartiments ?

5. Ont-ils tous leur principale ouverture tournée vers le soleil levant ?

6. Quelques dolmens en raison de leurs dimensions peuvent-ils être classés parmi les allées couvertes (1) ?

7. Certains dolmens, aujourd'hui à découvert, n'ont-ils pas primitivement fait partie d'un *tumulus* dont ils auraient formé la cavité centrale ?

8. A-t-on trouvé des débris d'ossements, des vases cinéraires ou des instruments en pierre ou en bronze sous les dolmens ?

9. Connaît-on des aggroupements de dolmens ?

10. Quelles sont les traditions populaires se rattachant à ces édifices ?

Tumulus.

11. Connaît-on beaucoup de *tumulus* dans le pays ?

12. Ne les a-t-on pas souvent confondus avec les mottes féodales ?

13. Quelle était la disposition intérieure de ceux qui ont été explorés ?

14. Que renfermaient-ils en fait d'objets d'art (poteries, instruments en pierre et en bronze, etc.) ?

15. Quelques *tumulus* ont-ils présenté des médailles romaines ou autres objets prouvant qu'ils étaient postérieurs à la conquête de la Gaule ?

16. Certains *tumulus* ont-ils offert des particularités qui puissent raisonnablement les faire considérer comme postérieurs à l'invasion des barbares au Ve. siècle ?

(1) Pour la nomenclature des monuments celtiques, voir le Cours d'Antiquités de M. de Caumont, t. 1er.

17. Connaît-on quelques pierres levées ou *menhirs* dans le pays ? les a-t-on mesurées et décrites ?

18. Sont-elles isolées ou réunies ? forment-elles des alignements, etc. ?

19. Connaît-on des enceintes de pierre ou *cromlecks?* Sont-elles d'une grande dimension ?

20. Quels sont les objets, soit en pierre, soit en métal qui paraissent devoir être rapportés à l'époque celtique et qui ont été découverts dans le pays ?

21. Les haches en bronze, les plus habituellement exhumées, affectent-elles une forme constante ? (Indiquer cette forme). Quelles sont leurs dimensions les plus ordinaires ?

22. Même question pour les épées de bronze, les lances, les poignards de même métal, etc.

23. Quel est le type des médailles celtiques, etc., etc. ?

ERE GALLO-ROMAINE.—GÉOGRAPHIE ANCIENNE.

24. A-t-on reconnu d'une manière précise les voies romaines indiquées sur la carte de Peutinger et dans l'itinéraire d'Antonin ?

25. A-t-on constaté l'existence d'autres voies antiques non mentionnées par l'itinéraire ou la carte ?

26. Le tracé de ces différentes voies romaines a-t-il été fait sur des cartes à grand point (celle de Cassini, par exemple) ?

27. Quelles particularités les chaussées de ces antiques voies ont-elles offertes ?

28. A-t-on découvert sur leurs bords des colonnes milliaires ? quelles inscriptions portaient-elles, etc., etc. ? que sont-elles devenues ?

29. S'est-on occupé d'un travail détaillé et approfondi sur la géographie ancienne du pays ?

30. Les anciennes limites de la contrée ont-elles été reconnues ?

MONUMENTS GALLO-ROMAINS.

31. A-t-on découvert des restes de *villæ* ou maisons de campagne gallo-romaines ? en a-t-on levé le plan ? a-t-on expliqué leur distribution d'une manière satisfaisante ?

32. Tous les établissements romains, près des eaux thermales, sont-ils connus ? Combien de sources thermales ont offert des ruines prouvant qu'elles ont été connues des Romains ?

33. Les vestiges observés ont-ils fourni des notions ou conduit à des inductions concernant la distribution des bains ?

34. Quels sont les autres édifices de construction romaine qui ont été découverts dans le pays ?

35. Y a-t-on constaté la présence de fondations ayant appartenu à des temples ?

36. A-t-on mesuré exactement ces fondations ? ont-elles fourni quelques indices sur l'ordonnance architectonique des monuments dont elles avaient fait partie ?

37. A-t-on remarqué des débris d'aquéducs antiques ; quelle était l'étendue de leur parcours ; quel était leur mode de construction ?

38. A quels monuments romains, autres que ceux désignés dans les précédents paragraphes, pourrait-on rapporter les vestiges de fondations observés sur différents points du territoire, soit dans les villes, soit dans les campagnes ?

39. A-t-on recueilli assez de fragments de sculptures gallo-romaines pour se faire une juste idée de l'état de l'art dans le pays au IIIe. siècle ?

40. Les fragments déjà recueillis ne peuvent-ils pas jeter quelque lumière sur le système d'ornementation suivi par les architectes gallo-romains ?

41. Quelle était leur manière de feuiller la pierre ?

42. Donnaient-ils beaucoup de relief à leurs feuillages, à leurs rinceaux, etc. ?

43. Quel était le chapiteau le plus habituellement adopté pour les colonnes ?

44. Le fût de celles-ci n'était-il pas déjà orné de feuilles imbriquées ? en a-t-on trouvé dont le fût présentât des rinceaux ou des bas-reliefs depuis la base jusqu'à l'astragale ?

45. A-t-on mesuré les fûts de colonne existant dans les différentes villes anciennes du pays, de manière à obtenir des notions sur la hauteur moyenne des édifices gallo-romains, conformément aux instructions que j'ai données dans le 12e. chapitre de mon Cours d'Antiquités, tome III ? Si cette opération a été faite, quels résultats a-t-on obtenus ?

46. A-t-on tenu compte de la place probable occupée par les colonnes dans les édifices ? n'aurait-on pas confondu des colonnes extérieures avec celles qui devaient être employées à la décoration intérieure ?

47. Toutes les inscriptions gallo-romaines reconnues ont-elles été publiées et expliquées ?

48. Quels sont les travaux déjà faits sur ce sujet ?

49. Que reste-t-il à faire ?

50. A-t-on soigneusement noté les localités dans lesquelles des dépôts considérables de médailles romaines ont été trouvés ?

51. La manière dont ces médailles étaient disposées peut-elle donner lieu à quelques inductions sur les événements qui en ont déterminé l'enfouissement ?

52. Les musées ou collections du pays renferment-ils des bijoux ou d'autres objets se rapportant à l'époque gallo-romaine ?

53. En quoi consistent ces objets ?

MOYEN AGE. — GÉOGRAPHIE.

54. Que sait-on des divisions géographiques du pays, sous Charlemagne ?

55. En combien de *pagus* la contrée se divisait-elle ?

56. En se reportant aux divisions de cette époque, indiquées dans le travail de M. Guérard, a-t-on étudié la position et les limites des cantons (*finis, condita, aicis*), compris dans chaque *pagus* ?

57. Quels changements étaient survenus au XIIe. siècle dans la géographie du pays, après l'établissement du régime féodal ?

58. Quelles furent les villes les plus importantes ?

59. A-t-on fait des recherches satisfaisantes sur la statistique féodale à cette époque et dans les siècles suivants ?

60. Quels étaient les comtés, vicomtés, baronnies, etc. ? quelle était leur importance relative ?

61. Quelles étaient au moyen âge les grandes voies de communication ?

62. Quelles sont, parmi ces voies, celles qui avaient été faites ou réparées au moyen âge ?

63. Quel est le mode d'empierrement reconnu dans ces voies, et par suite comment procédait-on, au moyen âge, à la confection des routes ?

NOTA. Les questions relatives à l'architecture du moyen âge sont très-nombreuses, M. de Caumont les varie suivant les contrées dans lesquelles il les adresse : nous pourrons cependant les publier par la suite, en les ramenant aux généralités applicables à toute la France.

NOTE

Sur des découvertes faites en 1838, près d'Avallon, en Bourgogne;

PAR M. LE Cte. DE CHASTELLUX,

Membre de la Société Française pour la conservation des monuments.

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont).

J'étais aux eaux de Wiesbaden, lorsque la lettre que vous avez bien voulu m'adresser m'est parvenue; j'aurai grand plaisir à rendre compte à la Société Française de tout ce que nous pourrons découvrir dans ce pays d'Avallon, si peu exploré jusqu'à ce jour, et dont des signes assez certains annoncent l'ancienne richesse. La Société en jugera par une notice que j'ai l'honneur de vous adresser, et qui a été publiée par M. Pujau, alors procureur du roi, sur des fouilles faites près d'Avallon, en 1822.

Quant à celles qui ont été faites chez moi, j'ai été amené à les entreprendre, par des débris nombreux ayant appartenu à des constructions romaines que j'apercevais dans des monceaux de pierres, s'étendant sur un assez grand espace dans l'un de mes bois nommé *les Chagnats* et couverts d'épaisses cépées. On avait, à différentes époques, fait usage de ces pierres soit pour bâtir, soit pour charger les routes et sûrement

beaucoup de débris précieux auront disparu alors. Je savais qu'on avait un jour trouvé au milieu des pierres un squelette et une épée entièrement déformée par la rouille. Parmi les fragments épars, une grande quantité de tuiles romaines, des morceaux de placages en marbre, d'enduits en stuc peint de vives couleurs, des petits cubes en pierre ayant appartenu à des mosaïques, dénotaient la présence de constructions romaines d'une certaine richesse.

Je viens d'explorer d'une manière plus complète une petite partie de l'espace occupé par ces décombres. Le plan que j'ai l'honneur de vous adresser indique ce qui a été mis à découvert du moins en partie, car dans les salles C, B, H, N, les massifs de terre qui occupent encore le centre n'ont pas été entamés.

La salle H, où l'on voit les traces d'un foyer en *i* (briques sur le champ un peu calcinées) est pavée en cailloutis noyé dans un béton et très-poli; les murs me paraissent avoir reçu un placage en marbre blanc, du moins en a-t-on trouvé beaucoup de fragments dans les décombres.

Le même pavage se remarque dans les salles G, F, B, C; des pierres bleues, noires, rouges, noyées dans le béton, sont irrégulières et souvent ont la longueur d'un pouce sur la plus forte de leurs dimensions. Elles ont un beau poli et devaient jeter un vif éclat.

La baignoire E, qui pourrait être également une conserve d'eau, est construite en ciment très-épais recouvert d'un placage en marbre blanc: elle était pavée en carreaux carrés d'une pierre imitant le marbre blanc.

Dans la salle A, a été trouvée une mosaïque du meilleur style, comme le dessin que je vous adresse pourra vous le faire voir: on y distingue au centre un oiseau (probablement un palmipède) au milieu d'un médaillon arrondi: dans les quatre

caissons ou compartiments qui l'entourent se voient quatre anguilles, ce qui paraît annoncer que la pièce faisait partie d'un édifice consacré à des bains, comme tout ce qui l'entoure l'indique également. Je compte la faire enlever et transporter dans mon habitation pour la préserver de la destruction.

Les deux salles K et L sont d'un niveau plus bas que les précédentes, de grands amas de cendre et de suie ne laissent aucun doute sur leur destination. Outre qu'on y a trouvé des fourneaux très-bien conservés, le mur de la salle K, qui longe les deux pièces D et C, offre encore des traces de calcination; on ne peut douter qu'il n'ait appuyé un foyer, et une retraite dans les murs de cette salle paraîtrait indiquer une étuve.

Le bâtiment paraît interrompu de B en N. Des colonnes dont on a trouvé les bases dans les décombres au point P, sont composées de briques circulaires qui étaient superposées l'une à l'autre, elles étaient vraisemblablement recouvertes en stuc.

On a retiré des décombres de nombreux morceaux de placage en marbre de différentes sortes même en serpentine (marbre d'Egypte). Quelques-uns de ces placages avaient reçu des traits dessinant différentes figures.

Des morceaux d'un vase en marbre d'une assez grande dimension, une clef en bronze, une boucle d'oreille, un dé à coudre, deux épées, des morceaux de verre, trois monnaies de Tetricus, et trois autres très-frustres dont je n'ai pu reconnaître l'effigie ont été également découverts.

Mais ce qui a le plus excité la curiosité est la grande quantité de squelettes que l'on a trouvés à chaque pas. Plusieurs étaient étendus en-dehors des issues de A et de B, sans traces de sépulture. Dans les décombres de la salle P on en a compté une vingtaine au moins dont l'un tenait les restes d'une arme à la main et paraissait être mort en combattant.

Une sépulture indiquée en *i*, salle H, n'avait pas le même ca-

ractère, le squelette s'est trouvé enfermé dans une maçonnerie en forme de voûte qui s'enfonçait dans le massif du mur de la salle. On voyait une autre tombe du même genre près de l'angle de la salle du côté de C. Je n'ai pas encore enlevé la masse de terre sous laquelle s'enfoncent ces deux tombes.

Un petit autel en marbre pourrait être attribué au culte des Lares.

Je compte tous les ans continuer ces fouilles qui s'étendront assez loin. Outre ce que le géomètre a indiqué sur son plan, on aperçoit encore dans le bois et en-dehors de ce plan des tertres qui indiquent d'autres ruines. J'ai l'espoir qu'aux approches d'habitations aussi considérables, on pourra retrouver les traces d'une voie romaine dont on soupçonne l'existence et qui aurait été dirigée sur Cosa.

La suite des fouilles pourra nous faire connaître quelle était la forme et la disposition du bâtiment; sans doute les maisons construites par les Romains, dans les pays froids, ne pouvaient ressembler à celles qu'ils construisaient dans le midi de l'Italie et que l'on connaît si parfaitement; je n'ai aucune notion sur leur architecture dans nos pays; vraisemblablement, Monsieur, vous en savez plus que moi à cet égard, et j'aurai recours à vos lumières.

Lettres indicatives du plan.

A. Mosaïque.
B. Chambre carrelée de différentes formes et couleurs.
C. Autre chambre.
D. Idem.
E. Baignoire.
F. Chambre de bains.

G. Idem.

H. Grande chambre carrelée comme la chambre B.

I. Foyer.

J. Fosse où l'on a trouvé les ossements d'un homme.

K. Chambre de six décimètres plus bas que le sol des autres et qui paraît avoir été voûtée.

L. Chambre de niveau avec la précédente, et où il existe un fourneau a trois réchaux.

M. Entrée.

N. Autre chambre de niveau avec le sol des premières.

O. Galerie à trois colonnes d'une seule pierre.

P. Autre galerie aussi à trois colonnes en briques.

Q. Apparence d'un mur.

R. Autre chambre, aussi découverte suivant le plan.

S. Autre mur apparent.

Un amas de pierres de différente forme et grosseur et qui n'a pas encore été exploré dessine une espèce d'enceinte carrée longue; l'espace compris dans cette enclave, présente une surface extrêmement plane qui fait présumer que c'était la cour au-devant des bâtiments construits sur trois aspects, savoir : à l'ouest, au nord et à l'est, et à celui du midi. D'après le peu d'élévation et de largeur des amas, il est à croire qu'il n'existait qu'un mur de clôture.

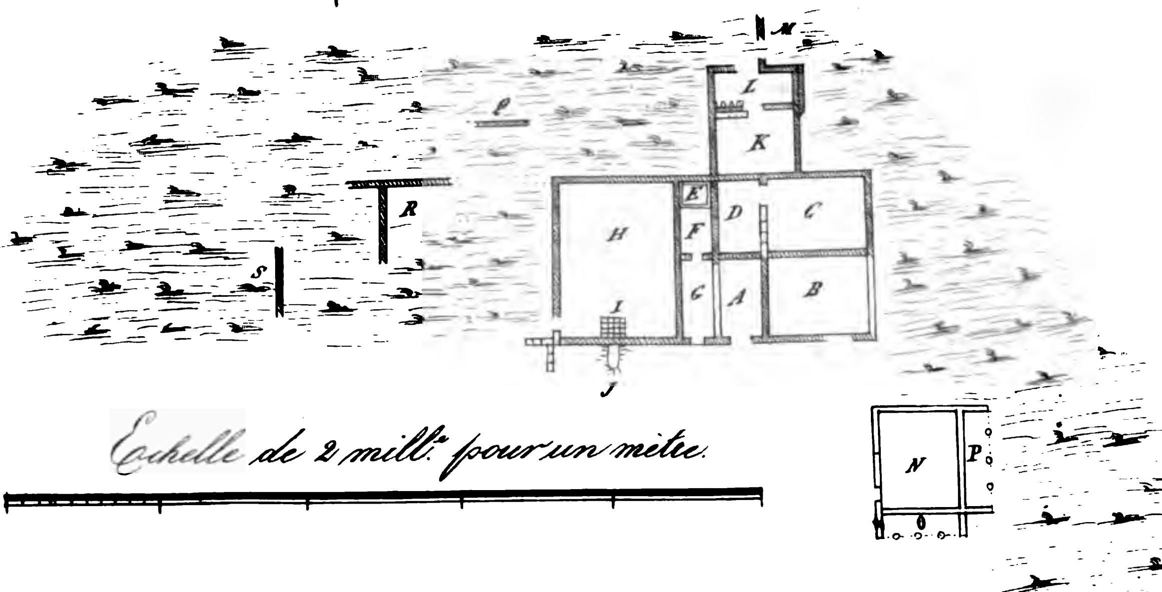
Nous ne pouvons que remercier M. le comte de Chastellux de la notice très-intéressante qu'on vient de lire, et nous désirons vivement qu'il veuille bien nous tenir au courant des découvertes qui seront faites ultérieurement dans ses domaines près d'Avallon.

(Note de M. de Caumont.)

PLAN

Des constructions Romaines trouvées près d'Avallon,

par M. le Comte de Chastellux.



Echelle de 2 millim. pour un mètre.

RAPPORT

Sur l'emploi des 400 fr. votés par la Société Française dans la session tenue à Clermont en septembre 1838;

PAR M. BOUILLET,

Inspecteur divisionnaire (1).

La Société française pour la conservation et la description des monuments historiques a mis à ma disposition une somme de 400 fr., lors des séances qu'elle a tenues à Clermont, en septembre 1838; je vais avoir l'honneur de vous rendre compte de l'emploi que j'en ai fait.

Quelque temps après la session tenue à Clermont, par la Société, j'ai invité, par un avis dans les journaux, les maires et les curés à me faire connaître les besoins de leurs églises, de celles notamment qui présentent un intérêt historique. Un grand nombre de réclamations me sont parvenues. Je convoquai alors tous les membres de la Société qui habitent à Clermont, ou dans le voisinage, et ensemble nous décidâmes que 200 fr. seraient alloués à l'église de Mozac pour aider à la restauration de ses vitraux très-remarquables; que 100 f. seraient donnés à la commune de Royat, à la condition qu'elle ferait exécuter en verres peints la rosace du chœur de son

(1) Ce rapport a été adressé à M. de Caumont sous forme de lettre.

église ; et que les autres 100 fr. serviraient à faire restaurer l'intérieur de l'église de Chaumat et notamment à faire gratter avec soin et intelligence les chapiteaux de ses colonnes qui présentent beaucoup d'intérêt.

1°. *Eglise de Mozac*, près Riom.

La commune et la fabrique de Mozac sont très-disposées à faire tous leurs efforts pour parvenir, au moyen de quêtes, à faire restaurer les vitraux de leur église. M. Thévenot, un de nos collègues, est chargé de cette restauration ; deux grands panneaux formant une croisée du chœur sont déjà achevés. Le premier représente, sous un dais gothique, un abbé de Mozac, à genoux, devant un prie-Dieu, la tête soutenue, en signe de protection, par Ste.-Madelaine, sa patronne. Il tient d'une main sa crosse abbatiale, et de l'autre un parchemin sur lequel est écrit en caractères gothiques le passage suivant de l'Ecriture sainte :

O lux inaccessibilis, eripe me tenebris ; non perdas me cum impiis in die judicii.

Je joins ici un dessin de cette portion de croisée, il vous fera beaucoup mieux connaître le sujet qu'une description.

L'autre portion ou l'autre travée de la même croisée représente la transfiguration sur le Mont-Thabor.

Vous trouverez aussi ci-joint pour les 200 fr. alloués à Mozac, un mandat du maire et du curé, acquitté par M. Thévenot.

2°. *Eglise de Royat*, près Clermont.

La commune de Royat a exécuté très-ponctuellement les intentions de la Société. J'ai l'honneur de vous adresser le dessin de la rosace que M. E. Thibauld, aussi membre de la Société, a bien voulu me donner. Cette belle rosace entièrement neuve, représente le Christ assis, porté sur quelques nuages. L'ornement qui l'entoure, comme un vaste *nimbe*, est de forme elliptique, symbole adopté pour figurer la

Trinité. A la hauteur de la tête, sont les deux lettres *alpha* et *oméga*, consacrées par les paroles de N. S., rapportées par les évangélistes, et depuis, adoptées comme accessoire indispensable par tous les artistes des premiers siècles de la chretienté et par eeux du moyen âge. Le nimbe à trois rayons, en forme de croix grecque, et le livre des évangiles placé dans la main gauche, sont aussi reproduits. — Aux quatre coins de l'ellipse, sont les attributs symboliques des quatre évangélistes : St.-Mathieu, St.-Jean, St.-Luc et St.-Marc, etc.

L'effet de cette rosace est très-satisfaisant. M. Thibauld a parfaitement compris le style d'ornementation, parfaitement suivi la tradition et bien imité les types et les ornements qui rappellent l'époque du XIe. et du XIIe. siècle, époque à laquelle on attribue la construction de l'église de Royat.

Pour ma libération je joins aussi le mandat du maire et du curé acquitté par M. Thibauld.

5°. *Eglise de Chauriat*, près Clermont.

L'église de Chauriat est un de ces beaux monuments byzantins dont l'Auvergne est riche. Celui-ci est malheureusement peu connu et peu visité, parce qu'il est éloigné des grandes routes. Les chapiteaux des colonnes de l'intérieur, sont surtout très-intéressants ; ils étaient cachés par une multitude de couches de badigeon qui en détruisaient tout l'effet.

J'ai fait gratter tous ces chapiteaux par des plâtriers fort habiles, qui se sont acquittés, d'une manière aussi intelligente que désintéressée, de cette opération. Si M. Mallay, notre collègue, ne devait pas publier dans son ouvrage, sur nos églises byzantines, les principaux de ces chapiteaux ; je vous aurais adressé le dessin de quelques-uns. Je me borne, quant à présent, à vous envoyer l'état des frais de restauration et le mandat des cent francs que j'ai payés aux sieurs Ardizzon, Belli et Pianella.

Vous avez donc, monsieur le président, les pièces justificatives de l'emploi des 400 fr. qui ont été mis à ma disposition, il n'a pas dépendu de moi de vous les envoyer plus tôt : vous connaissez mon activité. Il me reste maintenant à vous prier de ne pas négliger ma division, dans la distribution des fonds que la Société fait chaque année. Les besoins d'argent de nos monuments sont, comme partout, très-grands ; c'est le motif pour lequel je ne vous en signale aucun particulièrement ; le nombre des membres de la Société, dans le département du Puy-de-Dôme, est assez considérable, pour me faire espérer que le Conseil d'administration y aura égard. Je m'en remets donc à vos bonnes dispositions et aux siennes.

Votre circulaire du 10 novembre dernier invite les inspecteurs-conservateurs à vous adresser un rapport sur l'état des monuments de chaque département. Vous savez qu'il ne m'a pas encore été possible de vous indiquer un conservateur pour le département de la Haute-Loire, non plus que pour le département de l'Allier ; je ne désespère cependant pas d'en trouver. Pour le département du Cantal, vous avez nommé un de mes très-dignes amis, M. Lalo, homme très-capable, mais malheureusement fort occupé. J'ai sollicité des notes de lui ; il vient tout récemment de m'annoncer qu'il prépare un rapport pour vous et qu'il y signale les édifices les plus remarquables de son département. J'ignore s'il vous l'adressera directement.

Les monuments du département du Puy-de-Dôme vous sont personnellement bien connus ; je n'entreprendrai pas de vous les décrire. Je vais seulement vous donner quelques détails sur les réparations qui y ont été faites depuis peu.

Eglise de Brioude (Haute-Loire), classée parmi les monuments historiques.

En 1837, lorsque cette église a été classée, le gouvernement a donné 5,000 fr. pour des restaurations demandées. L'évêque du Puy, M. de Bonald, aujourd'hui archevêque de Lyon, a donné 1,000 fr. Ces 6000 f. ont été employés à des réparations très-nécessaires au chevet de l'église. Depuis, le département de la Haute-Loire a changé trois fois de préfet et personne ne s'étant particulièrement occupé de réclamer des secours du gouvernement, il n'y a plus été rien fait. J'ai écrit l'année dernière au préfet et, à Paris, au député de l'arrondissement de Brioude, pour que cette belle église ne soit pas oubliée par les Ministres de l'Intérieur et des Cultes, je n'ai entendu parler de rien.

Eglise d'Issoire (Puy-de-Dôme), également classée au nombre des monuments historiques.

Cette église, la seule du département du Puy-de-Dôme, qui soit classée, est très-chaudement recommandée auprès des Ministères, aussi obtient-elle beaucoup de fonds. Depuis 1835, époque où elle a été classée, on y a fait pour 31,439 fr. 80 de réparations. Dans cette somme, le Ministre de l'Intérieur a fourni 10,000 fr., le Ministre des Cultes 8,728 fr. 90, et la commune d'Issoire et la fabrique de l'église 12,710 fr. 90.

Ces sommes ont été employées à réparer ou faire refaire toutes les mosaïques, les corniches, les arêtes annulaires des antéfix; à rapporter par incrustation, les assises de pierre de taille dégradées; à remplacer les corbeaux, les colonnettes, les bases et les chapiteaux qui manquaient; à cimenter tous les joints de l'édifice dans un développement de 27 à 28,000 mètres; à faire le pavé intérieur, et à réparer les colonnes du chœur; enfin à ouvrir les quatre cinquièmes des croisées de l'apside et à les vitrer.

Il reste à faire :

1°. Le clocher dont les plans sont approuvés par le Ministre

depuis le 12 décembre dernier, et dont la dépense s'élève à 31,700 fr. La commune contribuera pour un tiers dans cette dépense qui aura lieu cette année 1840.

2°. La toiture des nefs et le couronnement dont la dépense s'élèvera à 10,000 fr.

3°. La réparation intérieure de l'église exigera une dépense de 12,000 fr.

4°. Enfin, on a calculé que pour isoler l'église et pour construire la façade il fallait obtenir une somme de 82,000 fr.

Le total des dépenses à faire sera donc de 135,700 fr.; je ne désespère pas que dans peu d'années on ne l'ait obtenu.

Tous les travaux ont été exécutés sous la direction de M. Mallay, notre collègue, et de M. Bravard, architecte à Issoire. L'exactitude scrupuleuse apportée dans le remplacement de chaque pierre, dans les profils et les ornements, ont fait classer cette restauration au nombre de celles qui se font dans un intérêt d'art.

Une nouvelle crypte découverte à l'extrémité et en-dehors de la branche de croix sud, va être publiée par M. Mallay. Ses caractères architectoniques, sa disposition et son engagement dans le mur de l'église actuelle font présumer que cette crypte faisait partie d'un édifice plus ancien.

Eglise du Port, *à Clermont*. Cette église que vous connaissez parfaitement, mérite l'attention du gouvernement. Nous nous occupons très-activement de la faire classer.

Une somme de 32,000 fr. a été dépensée par la fabrique pour la restauration intérieure de l'église. Cette somme a servi, 1°. à enlever un mètre d'épaisseur de terre, qui avait été apportée pour exhausser le sol, à l'époque de la révolution où cette église servait de fabrique de salpêtre; 2°. à refaire à neuf ou à réparer les bases mutilées; 3°. à refaire le pavé à son ancien niveau; 4°. à rétablir les colonnes qui avaient été coupées

pour placer des autels et des confessionnaux; 5°. à ouvrir des croisées qui avaient été bouchées; 6°. à nettoyer et à gratter les chapiteaux qui ne présentaient plus qu'une masse informe.

Il reste à faire :

Les deux petites chapelles du transept, la réparation des corniches et des mosaïques de l'apside et du fronton sud; le clocher octogonal du transept et l'isolement de l'église, tout cela nécessiterait une dépense d'à peu près 120,000 fr. Si le gouvernement intervenait pour ces dernières réparations, elles seraient bientôt faites, car les paroissiens et M. le curé Mailhaud ne négligent aucuns sacrifices pour leur église.

Sainte-Chapelle de Riom. A plusieurs sessions, le Conseil général du Puy-de-Dôme a demandé au gouvernement la restauration de ce bel édifice, pour qu'il soit rendu à son ancienne destination. Je suis en mesure maintenant, pour empêcher que les vœux du Conseil général soient perdus de vue.

Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte. La Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte, un des plus curieux monuments du XVIe. siècle, qu'ait conservé l'Auvergne, était abandonnée depuis fort long-temps. Elle va devenir le chœur de l'église paroissiale de cette petite ville. Il a été arrêté qu'une nef plus simple quoique dans le même caractère serait construite en avant de la Sainte-Chapelle. La dépense est évaluée à 72,000 fr. qui sont à peu près entièrement réunis. Les plans exécutés par M. Mallay ont été récemment approuvés par le ministre; on attend les premiers beaux jours pour commencer les travaux.

Près de Clermont, il existait une petite vieille église, où fut enterré saint Rustique, huitième évêque de Clermont, mort en 446. Cette église menaçait de s'écrouler; on a abattu la nef, et on a pu, en prenant de grandes précautions, conserver le chœur, à l'extérieur duquel se trouve une belle base romaine en marbre blanc. La nef a été très-bien recons-

truite dans le même style que l'ancienne et dans les mêmes proportions.

Comme M. de Lalo doit vous faire un rapport sur le département du Cantal, je ne vous en dirai rien quant à présent; mais je le presserai à vous tenir promesse.

Je ne sais absolument rien du département de l'Allier. Nous venons d'organiser ici une commission, je vais en provoquer de semblables dans les trois autres départements de ma division; je parviendrai peut-être à rencontrer quelques personnes qui prendront de l'intérêt à nos monuments.

Il est encore une foule d'autres petits détails que je pourrais vous donner; mais, véritablement, je crois vous en avoir dit assez, pour une fois. Au surplus, à l'avenir vous pourrez être tenu au courant de tout ce que l'on fera dans les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, car j'en rendrai compte dans mes *tablettes historiques de l'Auvergne*, que vous recevrez exactement.

Cathédrale de Mende. Cette cathédrale incendiée par Merle, est remarquable par deux clochers de la renaissance placés à l'entrée ouest. La charpente de la grande nef écrasait les voûtes, son remplacement et des réparations aux contre-forts, viennent d'être ordonnés et sont en cours d'exécution. M. le ministre des cultes a alloué 53,000 fr. sur 60,000 fr. que nécessitent ces réparations. Les projets sont approuvés. Les projets de construction du grand portail, dont l'exécution coûterait 70,000 fr., sont ajournés.

Bains de Bagnols, à 3 myriamètres de Mende, dans des gorges profondes. En faisant des fouilles pour la reconstruction de l'établissement thermal sur les plans de M. Mallay, architecte, on a trouvé dans une longueur de 10 mètres sur 8 mètres à peu près de largeur, un béton romain de 25 à 30 centimètres d'épaisseur, de la plus grande beauté et d'une con-

servation parfaite. En 1777, on avait déjà trouvé au même lieu des médailles, des vases, des statuettes, des tombeaux, des baignoires et une piscine octogonale. M. Mallay me charge de vous promettre qu'il vous tiendra au courant des découvertes que l'on pourra faire dans les nouvelles fouilles.

NOTA. Ce rapport de M. Bouillet peut être proposé pour modèle à MM. les inspecteurs qui auront à rendre compte à la Société des travaux entrepris dans leurs arrondissements respectifs.

(Note de M. de Caumont.)



NOTICE

Sur les Autels Chrétiens ;

Par M. LAMBERT.

On sait que les premiers autels chrétiens étaient de bois et creux, qu'ils s'ouvraient et se fermaient. Grégoire de Tours nous apprend que c'était une espèce de coffre, et il lui donne même ce nom, en parlant de l'autel de bois de Sainte-Croix de Poitiers. Les autels de pierre et d'autre matière étaient aussi creux et non de maçonnerie solide comme les nôtres.

Dans l'église primitive, ces autels de bois se transportaient souvent d'un lieu à un autre ; mais au concile d'Epône (*Epaonensis vicus*), tenu l'an 517, sous le règne de Sigismont, roi de Bourgogne, il fut défendu de construire des autels d'autre matière que de pierre.

Mais ces autels ne paraissent pas d'abord avoir été de maçonnerie pleine et solide. Un grand nombre furent posés sur des colonnes : les uns n'avaient pour appui, qu'une seule colonne ; d'autres étaient posés sur plusieurs colonnes, les uns plus, et les autres moins. L'autel de Chartres qui était de jaspe, était posé sur six colonnes de même matière.

Anciennement à Notre-Dame de Rouen, l'autel n'était qu'une simple table entièrement détachée, sans retable au-dessus. Il en était de même dans les cathédrales de Lyon, de Châlons-sur-Saône et de Blois.

La bibliothèque de Valognes possède aujourd'hui un monu

ment de ce genre extrêmement remarquable, et peut-être unique dans son espèce ; c'est un autel mérovingien, autour duquel une très-longue inscription fait connaître la date certaine, l'année, le jour du mois, le nom du prince qui régnait alors, celui du saint personnage qui gouvernait le diocèse de Coutances, la fondation et la dédicace du monastère du Ham (1).

Cette table d'autel, en calcaire de Caen (carreau), dont l'inscription apprend que dans la deuxième moitié du VIIe. siècle, au commencement du règne de Théodoric ou Thierry III, un monastère fut fondé, construit et dédié au Ham, par Frodomond ou Fromond, évêque de Coutances, paraît avoir été soutenu par quatre supports ou piliers, puisque l'on voit encore aux extrémités de chacun des côtés quelques lettres posées perpendiculairement. Les inscriptions devaient nécessairement se prolonger sur les quatre supports de l'autel.

Cet usage existait encore dans les premières années du XIIe. siècle, et nous avons vu nous-même, dans la belle église du monastère de St.-Germer, en Beauvoisis, un autel de pierre parfaitement conservé, d'un bon style, et tout-à-fait dans le goût de la construction générale du temple, qui, quoique massif, était soutenu en apparence par cinq colonnes cylindriques avec bases et chapiteaux. Les chapiteaux des angles de l'autel avaient trois feuilles déjà élancées et roulées en volute, les trois autres n'en avaient que deux. Au-dessus règne une frise, garnie de quatre hémicycles avec des ornements simples et d'un effet heureux. Nous avons pris un dessin de ce charmant autel digne d'être étudié et de servir de modèle dans des reconstructions à faire.

(1) V. *Notice* de M. de Gerville, *sur quelques antiquités mérovingiennes, découvertes près de Valognes*. Valognes, Carette-Bondessin. 1834, in-8°.

Peut-être ne sera-t-on pas fâché de trouver ici la description du maître-autel de la cathédrale de Bayeux, tel qu'il existait dans le XV°. siècle, avant le pillage des protestants, en 1562. Cette intéressante description est extraite de l'inventaire du mobilier de la cathédrale, dressé en l'an 1476.

« Ensuivent pour le premier chapitre les joyaux de or et « argent, capses et reliquaires trouvés et gardés environ le grand autel et en chœur de ladite église aux lieux à ce députés.

« Premièrement en front de l'autel a une excellente table « toute d'argent bien doré et décemment émaillée là où métier « est. En milieu a un crucifiement en chacun des côtés a dix « images en deux rangs. Tout le champ semé de fleurs de lis. « Et tous les bords et haut et bas et aux côtés ennoblis de pré- « cieuses reliques qui portent leurs écriteaux. Et en milieu du « bord de bas en champ d'asur et lettres d'or est écrit comme « ladite table a été de nouvel faite des biens et du don dudit « très-révérend père en Dieu, Mons[r], Louis de Harcourt pa- « triarche de Jérusalem et évêque de Baieux. En laquelle ont « été employés et sont entrés 363 marcs 2 onces 4 gros de » fin argent. Dont la facon et dorure a coûté environ autant « comme la valeur dudit argent.

« Item et est ladite table enchassée en un coffre de bois « fait a honnête menuerie. Et au côté de devant les membres « et images de ladite table sont attachés à crampons de ar- « gent et par dedans ferrés de fort clous de fer. Et est ledit « coffre de bois par le devant et par les deux bouts ennobli « de riche peinture toute de or et azur. Et pour couvrir « ladite table y a en-devant deux ventailles coulantes à « histoire de Notre-Dame. Et pour couvrir le joint desdites « ventailles en milieu dudit autel a un pilier portant un cru- « cifiement de pareille peinture. Mais le côté de derrière « dudit coffre par lequel se fait l'ouverture et ostention des

« fiertes est orné de peinture moins riche. Et le tout des « biens et du don dudit très-révérent Père en Dieu Mons[r]. « Louis de Harcourt. »

(Suit le détail des reliques et reliquaires renfermés dans cet autel. Il s'y trouvait quatre grands reliquaires.)

« Item en un tabernacle de bois fait en manière de armoire « assis sous l'image du crucifix derrière le grand autel sont « mises et colloquées sept autres capses ou fiertes,......

« Item en une armoire à part derrière l'autel au côté dextre « est clos et gardé un vaissel carré d'argent,.......

« Item aux autres armoires derrière ledit autel en côté « senestre sont closes et gardées les autres reliques et reli- « quaires. Et premièrement une image de Nostre Dame de « argent doré..... »

Avant le XVI[e]. siècle, on ne mettait point de chandeliers sur l'autel des cathédrales ou des collégiales. Il y avait seulement dans ces églises quatre chandeliers fixes de cuivre à hauteur d'homme, placés aux quatre coins de l'autel sur le pavé, et une poutre élevée qui traversait la largeur du chœur, à l'entrée du sanctuaire, garnie de plusieurs petits chandeliers de cuivre(1).

(1) M. de Caumont a donné, dans le 6[e]. volume de son Cours d'Antiquités, sur les autels anciens de Spire, de St.-Germer et de quelques autres localités, des détails que l'on pourra consulter.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Séance administrative du 2 avril 1840. — La séance est ouverte à une heure hôtel du Pavillon. — M. l'abbé Lepetit, curé du canton de Tilly, est désigné, conformément à l'article XVIII des statuts, pour rèmplir les fonctions de secrétaire. M. de Caumont rend compte de la correspondance.

Sont proclamés membres de la Société :

Mg^r. l'Evêque de Coutances ;

M. le baron E. de Fontette, propriétaire à Caen ;

M. le baron Arthur de Cauvigny, à Caen ;

M. Léonce de Glanville, à Glanville, près Pont-l'Evêque ;

M. le baron Hugues de Chaulieu, à Falaise ;

M. Léonce de Folleville, à Falaise ;

M. l'abbé Eudelin, vicaire de Tours, près Bayeux ;

M. E. Paty, professeur à Blois ;

M. Achard de Vacognes, propriétaire à Bayeux ;

M. Abel Vautier, propriétaire à Caen ;

M. Castel, agent-voyer-chef, à Bayeux.

M. de Caumont entretient la Société des services rendus dans le département de la Creuze, par M. l'abbé Texier, qui a dirigé avec succès diverses restaurations d'édifices et dont les connaissances archéologiques sont très-étendues ; il propose de nommer M. l'abbé Texier *inspecteur des monuments du département de la Creuze :* cette proposition est adoptée. M. l'abbé Texier est proclamé inspecteur-conservateur des monuments historiques.

M. de Caumont annonce qu'une Commission archéologique vient d'être établie à Saintes pour surveiller les monuments de ce pays, les décrire, et faire déblayer les arènes ; il paraît

que le génie militaire va détruire le portail de l'ancienne Abbaye-des-Dames, sur la rive droite de la Charente, mentionnée dans le premier volume du Bulletin. On songe, dit-on, à faire remonter ailleurs la belle porte occidentale de la façade, M. Moreau et M. Lacurie seront priés de faire tous leurs efforts pour sauver ce morceau de sculpture.

Les explorations faites dans les arènes de Saintes ont déjà prouvé que l'opinion émise par M. de Caumont, dans le tome 3ᵉ. de son Cours, p. 488, était fondée.

M. l'abbé Le Guenec, membre de la Société, professeur d'archéologie au grand séminaire d'Amiens, annonce qu'il va recommencer, après Pâques, son cours d'antiquités monumentales. Le Conseil ne peut que féliciter M. l'abbé Le Guenec du talent d'observation dont il a fait preuve dans les conférences précédemment faites au séminaire et du zèle avec lequel il enseigne l'archéologie.

M. l'abbé Lepetit entre dans quelques détails sur les réparations de l'église d'Andrieu ; il parle aussi de l'église de Tessel (Calvados).

M. de Caumont prend la parole pour rendre compte de la visite qu'il vient de faire de quelques églises du même département et s'exprime ainsi :

« J'ai commencé ma visite par l'église de Maltot, qui a été décrite dans ma statistique monumentale et sur l'architecture de laquelle j'ai donné dans cet ouvrage les détails que l'on peut désirer. Je crois devoir seulement entretenir la compagnie de quelques dispositions intérieures.

« Vers le XVIIᵉ. siècle (au moins je le suppose), on a, pour procurer une sacristie à l'église, remplacé l'autel qui existait et se trouvait vraisemblablement vers le fond du chœur, par un autel en pierre détaché du mur oriental et laissant

derrière lui un espace assez considérable pour y établir des armoires et autres meubles destinés à resserrer les ornements et les vases sacrés ; les murs établis des deux côtés de l'autel pour compléter la séparation de cette sacristie et du chœur ont été percés de portes surmontées de frontons.

« Le même arrangement a eu lieu, à la même époque, dans un grand nombre d'églises et il est à remarquer que presque jamais il n'y a eu de sacristies annexées à nos églises de campagne avant la fin du XVIIe. siècle. Sans doute les officiants se revêtaient des habits sacerdotaux dans le chœur avant de commencer l'office.

« L'autel qui fut détruit à l'époque où on raccourcit ainsi le chœur, était, à ce que l'on croit, décoré d'un charmant tabernacle qui existe encore et qui, après avoir été momentanément mis hors de l'église, vient d'y être replacé au haut du contre-rétable de l'autel en pierre, par les soins de M. le curé. Ce tabernacle offre l'image d'une tour pentagone terminée par une gracieuse pyramide garnie de crochets.

« Si l'on doit des remercîments à M. le curé de Maltot, pour avoir fait replacer dans l'église ce charmant morceau de sculpture, nous devons regretter qu'il ait permis de peindre à l'huile l'intérieur du chœur. On a choisi pour les colonnes la teinte propre au marbre rougeâtre de Belgique et les murs ont été badigeonnés en marbre jaunâtre. »

« Je ne vous dirai rien des églises de St^e.-Honorine-du-Fay, de Montigny, de Maisoncelles-sur-Ajon, etc., que j'ai visitées, parce qu'on n'y a pas fait de réparations importantes et que je ne sache pas qu'on se propose d'en faire : je passe à l'église de Cabagnes, que Mg^r. l'évêque d'Angers m'avait invité à visiter l'année dernière.

« Cette église a aussi été décrite dans une statistique monumentale.

« Dans les deux côtés des transepts orientés à l'est, existaient deux autels en pierre qui pouvaient remonter à l'époque de la construction de cette partie de l'église (seconde moitié du XVe. siècle).

« L'un de ces autels dans la chapelle du nord a été détruit il y a peu de temps. La table en pierre reposait sur des colonnettes. M. le curé promet de conserver l'autre qui se trouve dans la chapelle du sud et qui est moins curieux que le précédent parce que les colonnettes ayant été brisées, on a soutenu la table de pierre au moyen de deux petits murs qui font l'office de chantiers. Tel qu'il est, cet autel mérite d'être conservé.

« C'était l'usage dans quelques parties de la Normandie et notamment dans cette contrée du Calvados, de placer de chaque côté du portail deux piscines, l'une servant aux cérémonies du baptême, l'autre faisant l'office de bénitier.

« On en remarquait tout récemment encore deux semblables dans l'église de Cahagnes, qui viennent d'être détruites pour gagner un peu de place et l'on a posé un nouveau font baptismal dans le passage même, en face de la porte d'entrée.

« Heureusement les deux réservoirs détruits n'étaient pas d'une très-ancienne date; ils étaient en granit portés l'un et l'autre sur un tambour cylindrique d'un très-grand diamètre et sans moulures. J'en ai vu les débris près du presbytère.

« Il est à regretter que M. le curé de Cahagnes ait cédé aux désirs des paroissiens en faisant badigeonner le chœur de cette église. Toute la partie basse jusqu'au niveau des chapiteaux des colonnes est d'une teinte hortensia marbrée. La partie supérieure du chœur est peinte en bleu. Tout cela est d'un très-mauvais effet.

« De Cahagnes, je suis allé à Tracy-Bocage, dont l'église est d'un médiocre intérêt (V. ma Statistique Monumentale).

« La tour latérale, au nord, doit être de la fin du XVe. siècle ou du commencement du XVIe. Elle sert de chapelle, et on y remarque un autel en pierre de la même époque. Cet autel scellé d'un côté dans le mur était porté en avant sur deux colonnes courtes à fût octogone dont les chapiteaux et les bases annoncent l'époque que je viens d'indiquer (fin du XVe. siècle).

« M. le curé de Tracy, vieillard respectable, a su résister aux sollicitations de ses paroissiens qui l'engageaient à détruire cet autel pour lui en substituer un en bois orné de dorures. On ne saurait trop le féliciter.

« *L'église de Missy*, dont la nef paraît du XIIIe. siècle, est complètement peinte à l'intérieur depuis peu.

« Le chœur doit être moins ancien que cette nef, mais il offre si peu de caractères, surtout depuis qu'on y a ouvert des fenêtres modernes et qu'on a badigeonné l'intérieur, qu'il serait fort difficile de se prononcer sur sa date.

« *L'église de Grainville*, dont le patronage appartenait à l'Abbaye-aux-Dames de Caen, est une église assez remarquable, que j'ai décrite avec soin dans ma statistique.

« Un curé, nommé M. de Chaumontel, voulut se procurer une sacristie dans la partie orientale du chœur en faisant un nouvel autel à une certaine distance du fond de l'église et destiné à cacher les meubles de cette sacristie. Il fit transporter sous la tour un charmant autel en pierre d'une exécution remarquable qui était au fond de l'église. Heureusement ce transport s'est fait sans que l'autel, dont je parle, ait été endommagé ; mais son application dans ce nouveau local a forcé de boucher une des belles fenêtres flamboyantes qui éclairaient le dessous de la tour.

« Quant à l'autel de 1669 que l'on voit aujourd'hui dans le chœur, il a de mauvaises proportions et est bien inférieur sous tous les rapports à celui qu'on a déplacé. Quelques changements y ont été faits il y a peu de temps.

« En somme, l'église de Grainville est une des bonnes églises du département et sa conservation est très-satisfaisante. Il faut espérer qu'on ne la badigeonnera pas. Les réparations utiles consisteraient dans un rempiètement des murs au niveau du sol et dans l'entretien de la toiture. Ce travail ne serait pas très-coûteux.

« *A Mondrainville*, j'ai découvert une inscription fort ancienne, peut-être du IX[e]. siècle, replacée quand on a construit l'église actuelle, au milieu du timpan de la porte méridionale qui peut dater du XIII[e]. Cette curieuse inscription, dont j'ai pris un fac-simile, est ainsi conçue :

IN XPI NOMINE MVNDRETVS
AMICVS DEI EMENDAVIT IS
TAM ECCLESIAM PRO AMORE
DEI ET POSTEA DEVM MEMO
RIA ANIMA SVA RECEPIT
ET QVICVMQUE LEGERITIS
ISTAS LITTERAS ORET PRO IL
LO † LV NA XIII V. K EFEG (*februarii?*) MVNDRA
DVS SACERDOS VNAR
CI DIACONOS OBITVS FVIT
ANTE ALTARE ISTA IACITVR
BONVS OMO FVIT

« Tous les *o* sont en losanges, les *c* carrés ou angulaires, et l'on sait que cette forme que l'on remarque encore dans la

légende du sceau de Guillaume-le-Conquérant a cessé au XI[e]. siècle.

« Mondrainville s'appelait au moyen âge *Mondreti Villa* ; ainsi Mondretus, restaurateur de l'église, dont il est question dans l'inscription, a donné son nom à la paroisse. Cette inscription mériterait un commentaire ; j'en ferai le sujet d'une notice. Depuis long-temps on apposait des affiches dans le timpan de la porte où elle est incrustée et elle se trouvait souvent couverte. M. Guernier, nouveau curé de Mondrainville, m'a promis qu'il n'en serait plus ainsi par la suite. »

M. Lair entretient la Société de l'église de Secqueville-en-Bessin, où l'on voudrait faire quelques réparations. Un devis a été démandé par le ministre et doit être incessamment adressé par M. Guy. M. de Caumont s'est engagé de son côté à donner une notice archéologique sur l'église de Secqueville, qu'il a décrite il y a 12 ans dans les Mémoires de la Société des Antiquaires. La corniche qui supportait les modillons a été enlevée on ne sait trop pourquoi, peut-être afin de donner plus d'inclinaison au toit. Si on la refait, il faudra apporter beaucoup de soin dans cette opération.

Construction d'une église dans le style ogival.—Le bourg de Dozulé, entre Caen et Pont-l'Evêque, a pris un grand accroissement depuis quelque temps, et il devient nécessaire d'y construire une église.

Quelques hommes de goût ont eu l'idée d'adopter pour cet édifice le style ogival du XIII[e]. siècle, et cet avis a été goûté : il paraît décidé que M. Piel, architecte, membre de la Société française, sera chargé de cette création.

Dès que les travaux seront commencés, nous en entretiendrons les lecteurs du Bulletin.

Restaurations de la cathédrale de Lisieux. — L'église de St.-Pierre de Lisieux a été mutilée dans plusieurs de ses parties, et depuis long-temps on désirait que des réparations fussent faites. M. Guizot ayant adresé à ce sujet une note au ministre de l'intérieur, le ministre a demandé qu'on lui adressât dans le plus court délai des renseignements exacts sur les réparations projetées, avec un devis sommaire à l'appui, un aperçu des ressources locales et des secours que l'on peut espérer du ministre des cultes. Un devis et des plans ont été faits conformément à cette demande par M. Piel, architecte, qui a soigneusement étudié cette basilique et qui sera chargé des travaux.

Restauration du tombeau où reposent à Angers les restes du roi René et de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre. M. de Beauregard, président de chambre à la Cour royale d'Angers, a lu, à la Société-académique, des *Recherches sur le tombeau du roi René, duc d'Anjou*, et ce travail a été imprimé dans les mémoires de cette Société. On y établit que la dépouille du bon roi, celle d'Isabelle de Lorraine, son épouse, et de Marguerite d'Anjou, sa fille, *si célèbre, par ses malheurs*, se trouvent dans l'église cathédrale d'Angers. M. de Beauregard et M. Grille ont cherché le caveau d'inhumation, et pensent l'avoir rencontré. On a demandé des fonds au gouvernement pour la restauration du monument élevé, à Angers, au roi René, à Isabelle de Lorraine, et à Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre. Les fonds ont été accordés, et bientôt un monument convenable s'élèvera dans la cathédrale d'Angers. D. L. F.

Fouilles à Vieux. Les fouilles de Vieux dont nous avons parlé précédemment ont été continuées au printemps; elles ont

amené la découverte d'un établissement assez considérable et de divers débris en marbre blanc.

Voyage archéologique de M. de Givenchy. — M. de Givenchy, inspecteur des monuments historiques du Pas-de-Calais, et secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, va faire un long voyage archéologique, durant lequel il visitera presque toute la France. MM. les membres de la Société française sont invités à seconder les recherches de M. de Givenchy.

Congrès scientifique de France. — La 8e. Session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Besançon, le mardi 1er. septembre, à midi, dans la grande salle de l'Académie universitaire.

Parmi les questions du programme, celles-ci nous ont paru mériter particulièrement l'attention.

A quels signes peut-on distinguer et reconnaître :

1°. Les sépultures militaires romaines ;

2°. Les sépultures militaires franques ?

L'usage des vases funéraires dans les tombeaux a-t-il survécu à l'introduction du christianisme ? Trouve-t-on dans les tombeaux militaires chrétiens quelques-uns des usages du paganisme ? quels sont-ils ? quel est le siècle après lequel on n'en rencontre plus ?

A quels siècles appartiennent plus spécialement les plaques de ceintures en fer damasquinées d'argent, dont les pièces sont unies au milieu par une boucle bombée ? et dans quels tombeaux les trouve-t-on plus ordinairement ?

ESSAI

Sur les Voies romaines du département de l'Oise ;

PAR M. GRAVES,

Inspecteur des Monuments historiques (1).

VOIES ROMAINES.

La carte de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin indiquent seulement quatre voies dans l'étendue du territoire attribué au département de l'Oise; il en existe cependant un plus grand nombre ainsi que le montre l'énumération suivante de celles dont le tracé paraît incontestable, et nous sommes fondés à croire que des explorations locales continuées avec persévérance en feraient retrouver plusieurs autres.

La plupart de ces antiques chemins portent, on le sait, dans nos contrées, le nom de chaussée Brunehaut; quelques autres dont l'origine n'est pas moins authentique, n'ont pas

(1) La Société française a décerné, l'année dernière, une médaille d'argent à M. Graves, pour son excellente Statistique monumentale de l'Oise, et nous en publierons quelques fragments avec son agrément ; nous avons invité provisoirement M. Graves à dresser une carte des voies antiques qu'il a observées dans l'Oise, et nous avons fait graver cette carte en y joignant l'extrait de la Statistique de l'Oise relative aux voies gallo-romaines. Nous invitons les membres de la Société à dresser de pareilles cártes sur une échelle semblable en indiquant aussi les localités où des antiquités romaines ont été découvertes.

(Note de M. de Caumont).

reçu ou n'ont pas conservé cette dénomination. Nous avons dû la rappeler à l'article de chacune des lignes auxquelles elle est encore appliquée.

La recherche consciencieuse des voies romaines entourée quelquefois de difficultés inextricables à cause de la destruction totale ou de l'interruption partielle de leurs chaussées, est aidée par la rencontre des objets d'art et des tombes qui presque toujours ont été enfouies au bord de ces routes ou du moins à leur proximité. La constatation de ces dépôts nous a été d'une grande utilité, la plupart des points où l'on a recueilli des antiquités sont très-rapprochés des voies, toutefois lorsqu'ils ne sont pas situés sur des emplacements romains.

Nous avons puisé des indications fort heureuses aussi dans l'observation des noms significatifs de lieux selon les exemples donnés par les archéologues normands : nous avons presque toujours trouvé que les points dont les appellations sont dérivées de mots latins signifiant un chemin, une route, un passage, un moyen quelconque de communication, jalonnaient en quelque sorte le tracé de nos voies. Tels sont les noms de *Chaussée*, *Cauchiée*, *Pas*, *Macepas*, *Maupas*, *Pavé*, *Perrey*, *Perrière*, *Ferrière*, *Gravelle*, *Graverie*, *Chemin ferré*, *Querrière*, *Carrière* (1) ; *Estrée*, *l'Estrée*, *l'Estrac*, *Chemin chaussé*, *Chemin haussé*, *Chemins des Romains*, *Chemin de César* (2) ; ceux de *Pont*, *Planche*, *Port*, *Vé*, *Vat*, *Trait*, *Fosse*, *Fossé*, *Charrière* (3), auxquels on peut ajouter dans ce pays les noms de *Fretoy*, *Frestoy*, *Frète*; *Cauchie*, *Cauche*, *Chaussoy*, *Sauchoy*, *Mézière*, *Transière*,

(1) De Gerville, Recherches sur les villes et les voies romaines du Cotentin.

(2) De Caumont, cours d'Antiquités monumentales, tom. 2.

(3) De Gerville, des villes et voies romaines en Basse-Normandie.

Gravière, *Cailleux*, *Cailloix*, *Caillouel*, *Caillouet*, etc., et ceux dans lesquels on trouve les syllabes *liez* ou *lié* (quelquefois écrit *lier*) en vieux français large voie, et *loy* (venant de *Laya*), comme *Belloy*, *Thieuloy*, *Transloy*, *Planoy*, *Tronquoy*, etc., etc.

On ne doit pas en séparer les noms de *Catelet*, *Chatelet*, *Catelier*, *Chatelier*, *Catillon*, *Ecatelet*, et autres analogues qui indiquent, selon la remarque de M. de Gerville, les vigies retranchées (*exploratoria*) établies sur les hauteurs pour surveiller les routes. Nous avons cru devoir écrire ces dénominations en *italique*, pour faire ressortir aisément et sans autre explication, leur valeur spéciale, lorsque nous les avons rencontrées sur le tracé des voies ci-après décrites.

Nous mentionnerons d'abord les quatres lignes signalées par les auteurs.

I°. *De Soissons à Amiens par Noyon.*
(Chaussée Brunehaut.)

L'itinéraire d'Antonin l'indique comme section de la route de Milan à Boulogne, la principale des quatre voies qu'Agrippa, au rapport de Strabon, fit ouvrir dans les Gaules, à partir de Lyon.

L'itinéraire jalonne ainsi sa direction :

Suessones. . . . M. P. XXVII.
Noviomagum. . . . . XXXIV.
Ambianos.

La table de Peutinger la présente comme il suit :

Augusta Suessorum. . XVI lieues.
Lura (ou *Isara*) . . . IX ou VIII dans certaines éditions.

Rodium . . . . x.

Setucis.

Son tracé est parfaitement connu ; elle entre dans le département à la Croix-Sainte-Léocade, en venant de Vic-sur-Aisne et courant vers le nord, elle incline un peu au nord-ouest vis-à-vis le vallon de Moulin-sous-Touvent, passe entre les Loges et Nampcel où elle reprend sa direction vers le nord, marque vis-à-vis Bellefontaine la limite du département, et arrive sur le plateau du Mont-de-Choisy qui domine le bourg de Cuts ; elle descend dans les bois de Cuts, au bas desquels elle prend au nord-ouest pour gagner par un seul alignement le village de Roiglise (*Rodium*), après avoir franchi l'Oise à Pontoise (*Lura*), traversé la ville de Noyon, la forêt de Bouvresse, passé entre Avricourt et Marguy à Cerises.

On compte de la Croix Ste.-Léocade à Pontoise	15,150 mètres
De Pontoise à Noyon au centre de la place . .	4,450
De Noyon à la limite de la Somme.	15,300
De la limite à Roiglise.	1,700

En retranchant cette dernière distance, on trouve que la voie a trente-neuf mille neuf cents mètres d'étendue dans la traverse du département.

La carte de Peutinger indique entre Pontoise (*Lura*) et Roiglise (*Rodium*) neuf lieues gauloises qui représentent environ 20,412 mètres.

Le mètre exact depuis le bord de l'Oise devant Pontoise jusqu'aux premières maisons de Roiglise donne 20,850 mètres. La différence de 438 mètres entre les deux longueurs mérite à peine d'être remarquée, surtout si l'on considère que l'espace où l'on a trouvé des antiquités romaines sur l'emplacement de *Rodium*, occupait une superficie de deux hectares (1).

(1) Grégoire d'Essigny, histoire de Roye, pag. 220.

Nous n'avons pu vérifier les mètres de Soissons à Noyon, de Noyon à Amiens, de Soissons à Pontoise et de Roiglise à *Setucis*, la plus grande partie de cette ligne étant hors de nos limites.

L'axe de la chaussée dans l'alignement de Cuts à Roiglise, passe précisément entre les clochers de la cathédrale de Noyon.

Cette voie est occupée en partie par la route départementale de Noyon à Villers-Cotterets, depuis Vic-sur-Aisne jusqu'à la hauteur des Loges; son remblai est très-visible par intervalles; il y avait à l'origine du vallon de Touvent, un pont à plein cintre nommé le pont Gruyer, qui a été détruit récemment.

La section comprise entre les Loges et le mont de Choisy n'étant pas fréquentée depuis des siècles, montre des parties entières dont la grandeur excite à juste titre l'étonnement. Mesurée à l'arbre de Blérancourt, on lui trouve seize mètres de largeur et cinq d'élévation à l'axe; on y voit saillir d'espace en espace des blocs énormes de grès et de calcaire à nummulites sortant des fondations.

Un peu plus loin, au-dessus de Bellefontaine, elle a trente mètres de largeur et vingt pieds de hauteur; sa masse présente l'aspect d'un énorme rempart.

De là au mont de Choisy, elle est couverte de nummulites provenant de la décomposition de ses matériaux.

On croit que le plateau de Choisy était un carrefour d'où partaient des embranchements de cette route principale.

Après avoir descendu le coteau, on ne voit plus la chaussée qui est enfoncée à deux mètres de profondeur, sous les sables entraînés par les eaux atmosphériques.

Mais dans la vallée de l'Oise, elle forme un remblai élevé de vingt pieds sous lequel on avait pratiqué des ponceaux détruits maintenant, qui facilitaient l'écoulement des eaux dont

le cours naturel était barré par la levée. Lorsqu'on établit en 1831 la route départementale de Noyon à Soissons par Cuts, à laquelle appartient cette section, on eut occasion de reconnaître que le fond du remblai était construit avec des blocs énormes de grès brut et de roche calcaire venant des coteaux voisins, dont quelques-uns avaient plusieurs mètres de côté; au-dessus était un revêtement en moellons de grès; la route avait au plus vingt pieds de largeur; ses débris procurèrent beaucoup de médailles impériales.

Elle traverse dans toute sa longueur le faubourg de Rudoroire pour arriver à la ville de Noyon, sous la cathédrale de laquelle son trajet direct devait la conduire, ou du moins tout auprès dans l'alignement de la rue Saint-Eloy.

De Noyon à Roye le remblai est moins sensible, parce qu'il n'a pas cessé, depuis des siècles, d'être fréquenté comme grande route. C'est au bord de cette partie qu'on a rencontré des antiquités vis-à-vis le moulin de Cumont.

Selon Carlier (1), César conçut l'idée de cette voie militaire dès qu'il eut conquis la Gaule, et en ayant laissé l'exécution à l'empereur Auguste, celui-ci en chargea son gendre Agrippa. La section de Soissons à Noyon lui paraît avoir été entreprise sous l'empereur Caracalla, et il ne la considère que comme un embranchement de la route ci-après qui allait par Senlis et Beauvais : son opinion est fondée sans doute sur le passage de Strabon suivant lequel Agrippa conduisit sa troisième voie partant de Lyon par le Beauvaisis : *tertiam ad Oceanum et Bellovacos et Ambianos* (Géograph. lib. IV). Ce texte ne doit pas prévaloir, selon nous, contre les indications si précises de l'itinéraire d'Antonin qui parle aussi de la deuxième ligne, bien moins directe que celle-ci : d'ailleurs Strabon a

(1) Hist. du Valois, tom. 1, page 13.

désigné probablement par une seule phrase la route principale et ses branches.

D'Anville a prouvé, dans ses éclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule, que la voie de Lyon à Boulogne fut achevée au plus tard, dix-sept ans avant J. C.

Les titres de l'abbaye d'Ourscamp, du douzième siècle, l'appellent *via publica* et *via regia*.

IIe. *D'Amiens à Soissons par Senlis.*

Cette voie confondue avec la précédente dans plusieurs ouvrages, et prise à tort, selon nous, pour la route militaire directe de Lyon à Boulogne, tandis qu'elle peut en être tout au plus un embranchement, est ainsi jalonnée dans l'itinéraire d'Antonin :

à *Samarobriva. Curmiliacam.* . .	M. P.	XII (1)
Cæsaromagus.		XIII
Litanobrigam.		XVIII
Augustomagum		IV
Suessones.		XXII
Sic.	M. P.	LXXXIX

, ce qui est une erreur déjà relevée par Grégoire d'Essiguy (2), car le total des distances partielles ne donne que soixante-neuf milles.

Sa direction est bien connue dans la première et deuxième partie du tracé qui peut être considéré comme divisé en quatre sections.

1°. D'*Amiens à Beauvais par Cormeille* (chaussée Brunehaut). Elle pénètre dans le département en quittant celui de

(1) Ces *millia passuum* représentent, comme on sait, des lieues gauloises.

(2) Mémoire sur les voies romaines, page 28.

la Somme, par le territoire de Gouy-les-Groseillers, où elle est fort endommagée, passe à l'église de ce village après lequel elle a disparu sous les anticipations jusqu'aux bois de Bonneuil et de *Blancfossé* qu'elle traverse. On la retrouve sur les cotcaux à l'est de *Blancfossé*; elle vient ensuite près de La Neuville qu'on a dit être, selon toute probabilité, la station *Curmiliaca*, puis à l'est de Cormeille, du Crocq, entre les bois de Malassise et le parc d'Hardivillers; de là elle tourne légèrement vers le sud-ouest, laisse Ourcel-Maison à l'ouest, arrive au bout de Puits-la-Vallée, parcourt la grande rue de *La Chaussée-du-Bois-d'Ecu*. traverse à angle droit celle de Maulers, doù elle vient à l'est de Muidorge, et successivement à l'ouest de Fontaine-Saint-Lucien et de Guignecourt où elle touche le bois du *Tronquoi* ou Tronchois; elle coupe ensuite, en biais, le vallon de Calais et remonte dans le bois du Fayel où elle est bien visible, et au sortir duquel elle est confondue avec la route royale qui conduit de Breteuil à Beauvais.

La distance d'Amiens (*Samarobriva*) à *Curmiliaca* a déjà été indiquée de 28,400 mètres et celle de *Curmiliaca* à Beauvais (*Cæsaromagus*) de 28,200 mètres.

Le métré exact des limites de la Somme à Beauvais est de 32,200 mètres.

Cette voie a été construite en cailloux silex comme les routes actuelles du pays; elle se montre partout en remblai, et paraît avoir été garnie, notamment vers Cormeille, de fossés dont les talus avaient un revêtement de cailloux.

Elle est large de vingt-quatre pieds aux environs du Crocq, de cinquante à peu près vers *La Chaussée*, de vingt-quatre aussi au-dessus de Guignecourt, de vingt-cinq avec des fossés de six pieds ensemble sur les larris de Rieux. On peut voir au lieu dit *Remainval* que la chaussée avait cinq pieds d'épaisseur; que les cailloux étaient mêlés de quelques rares fragments de

tuiles, et que le massif portait sur un remblai de terre sans vestiges de maçonnerie. La surface en est encore unie sur plusieurs points, comme si elle était garnie de dalles; dans d'autres comme à Puits-la-Vallée et à Hardivillers, le remblai coupé par tranchées semble former une série de tertres.

Cette ligne était route militaire et s'appelait chemin du Roi sous le règne de Louis XIV. On la connaît sous le nom de *Cauchie de Maulers*. Les titres de l'abbaye de Froidmont remontant à la fin du treizième siècle la qualifient de *magna calceia*.

2°. *De Beauvais à Litanobriga*. Le tracé complet de cette section n'a pu jusqu'à ce moment être retrouvé avec certitude sur le terrain. Nous avons exposé autre part les faits et les considérations qui devaient assigner l'emplacement de *Litanobriga* un peu au-dessus du pont de Creil, selon les inductions de d'Anville. Le vieux chemin remarqué par M. Houbigant dans les marais de Nogent-les-Vierges, a tous les caractères d'une voie romaine, et devient par conséquent un point incontestable sur la ligne que nous recherchons; il est connu dans le pays sous le nom de *chaussée*; il forme un remblai à bords soutenus par de grosses pierres équarries; il aboutit sur la berge droite de l'Oise au faubourg de Layeau (au-delà de l'eau), vis-à-vis le magasin aux sables de la fabrique de glace de Saint-Gobain, précisément sur l'axe du pont dont les vestiges ont été constatés dans la rivière. Cette levée était percée de huit à dix ponceaux, et M. Houbigant qui en a vu les restes, a reconnu que leurs arches en plein cintre étaient formées de claveaux égaux à la manière des constructions romaines. Il y avait un encaissement considérable composé de grès retaillé mêlé aux deux tiers avec des matériaux calcaires. En fouillant dans son parc et sur la direction de la levée, M. Houbigant a retrouvé en 1833, à dix-huit pouces de profondeur, la conti-

nuation de l'empierrement soutenu par deux murs parallèles épais chacun de quatre pieds, bâtis de grosses pierres parementées, maçonnées à chaux et sable. Le parc dont il s'agit est à l'ouest du village de Nogent ; il en était séparé et formait un hameau distinct avant la construction de la route royale d'Amiens qui a été tracée dans cette localité, vers 1750 ; or nous voyons ce hameau nommé *La chaussée*, sur des cartes du diocèse de Beauvais, publiées en 1700, et des titres de l'évêché remontant au dix-septième siècle, le signalent sous la même dénomination.

Si l'on mesure à vol d'oiseau depuis le passage de l'Oise au point indiqué jusqu'à Beauvais, on trouve une distance de trente-cinq mille mètres, tandis que les dix-huit lieues gauloises portées dans l'itinéraire entre *Cœsaromagus* et *Litanobriga* représentent environ quarante mille huit cents mètres. Mais on doit remarquer que le tracé rectiligne aurait placé la route dans le prolongement de la vallée tourbeuse du Thérain, contrairement aux règles de l'art et à l'utilité du service, tandis que rien n'a dû faire obstacle à son établissement sur le flanc gauche, et en évitant de traverser inutilement la rivière. Pour peu qu'on s'éloigne de l'alignement rectiligne, on allonge le parcours qui, de plus, se sera trouvé accru en franchissant par des pentes et contrepentes, inévitables, les accidents de terrains dont le massif à l'est de la vallée est sillonné. Ces considérations peuvent expliquer, d'une manière plausible, la différence de 5,800 mètres entre le tracé direct et le mètré de l'itinéraire.

Maintenant si l'on prolonge la ligne donnée par la chaussée reconnue depuis l'Oise jusqu'à Nogent, on arrive à la vallée Dardeuse et au camp Janot, près de l'église de Laigueville, deux points qui sont jonchés de tuiles, et nous ajouterons qu'on découvrit en 1800 un tombeau romain dans le camp

Janot. On rencontre là une ancienne voirie, nommée le chemin de Beauvais qui passe au nord de *Rousseloy*, vers *Brivois* ou *Brivoy*, et de là entre Bury et Mérard, et vers Hondainville sans doute; mais comme elle semble détruite aux approches de Mérard, nous craindrions d'être trop affirmatif en indiquant sa direction sur le village même d'Hondainville. Nous avons quelques motifs de présumer qu'en venant d'Angy elle franchissait la côte Saint-Aignan près de la tuilerie et d'un lieu où l'on a trouvé des sarcophages. Plus loin et au nord-est de Saint-Félix on rencontre un autre chemin qu'on appelle la *cavée romaine*, et en avançant toujours vers Beauvais, le village de *Caillouet*, d'où l'on arrive au-dessus de Hermes. De ce point, où nous n'avons pu reconnaître de vestiges jusqu'à ce moment, le tracé conduirait au pied du camp romain du mont César où l'on prend une ancienne route autrefois très-fréquentée qui mène en droite ligne à Therdonne après avoir traversé le village de Therdonne, après avoir traversé le village de *Condé*, dont le nom est d'origine romaine, et tourné le mont Bourguignemont, théâtre présumé de la défaite de Correus par l'armée de César. La route royale de Therdonne à Beauvais prolonge à peu près cet ancien chemin. Telles sont, quant à présent, les indications probables d'après lesquelles on peut continuer de rechercher sur place le tracé de la voie : nous regardons comme incontestable son existence sur le trajet signalé depuis la vallée Dardeuse jusqu'au bord de l'Oise par Nogent-les-Vierges.

Le chemin de Mouy à Hermes est appelé dans plusieurs titres vieille route de Senlis à Beauvais, notamment entre le calvaire de Hermes et le hameau de Carville, circonstance remarquable, parce que la ligne n'est pas directe, et que depuis un temps immémorial il y a des chemins plus courts : il faut donc que celui ci ait reçu son nom à une époque bien reculée.

3°. De *Litanobriga à Senlis*. Cette section n'offre pas, jusqu'à ce moment, plus de certitude que la précédente dans son tracé exact. On voit bien sur la rive gauche de l'Oise la chaussée se continuer en ligne droite, et s'élever sur le coteau par l'*ancienne cavée de Senlis*, mais les vestiges cessent lorsqu'on est parvenu sur le plateau. Cependant à quelque distance on retrouve le *vieux chemin de Creil* qui passe près de Malassise (1) et à la butte des *corps morts*; on le perd ensuite en approchant d'Aumont, où il est probablement recouvert par le sable que les eaux amènent sans cesse des coteaux voisins. La vieille voirie reprend après la butte d'Aumont contre le parc d'Apremont; elle laisse la route de Senlis à droite, vient à la carrière Servoisiers et au moulin dit d'Aumont pour aboutir au faubourg Villevert. Un titre de l'évêché de Senlis de l'année 1236 nomma *vadum Credielli*, gué de Creil, le point où cette voie franchit sous Senlis la petite rivière d'Onette, appellation très-significative selon nous. Elle est connue comme ancienne chaussée dans cette dernière partie de son trajet.

4°. De *Senlis à Soissons* (chaussée Brunehaut). Il n'existe aucun doute sur la direction de cette partie signalée de tout temps par les auteurs et dont le tracé est visible dans sa longueur entière. On doit remarquer cependant qu'elle n'aboutit pas à Senlis même, c'est-à-dire à l'enceinte d'*Augustomagus*, elle passe à trois ou quatre cents mètres au sud-est, se continuant dans l'alignement du sud-ouest, comme il sera expliqué plus bas.

Elle décrit une seule droite au nord-est, depuis Senlis jusqu'à la vallée d'Autonne. Elle passe près de Saint-Vincent, traverse les routes de Meaux et de Crépy, delà au sud-est de Chamant,

(1) Nous croyons avoir constaté que les villages et lieux-dits appelés *Malassise* assez nombreux dans ce département, sont voisins des chaussées romaines.

— au bout de Balagny sur Onette, — au moulin Thierry qui dépend d'Ognon, — au nord-ouest de Bray, — au sud-est de Raray et de Laborde. — à la ferme de Feu près Néry où elle décrit un arc pour franchir un ravin après lequel elle descend à Béthisy-Saint-Martin; elle forme la grande rue de Saint-Martin qui se continue vers le vallon par lequel on arrive sur le plateau de Champlieu; la chaussée est à droite, juste au-dessus de l'escarpement. Elle vient passer près de Champlieu, et dans l'emplacement romain au nord du fer à cheval; elle entre de là dans la forêt de Compiègne, coupe la route de Crépy près du carrefour d'Angivillers, puis celle de Morienval; elle laisse Saint-Nicolas de Courson au nord-ouest, et se continuant toujours vers le nord-est, elle arrive de Pierrefonds aux lieux dits le Parc et le grand-Logis où elle n'est plus apparente. On la retrouve peu après allant au nord jusqu'à la lisière de la forêt où elle tourne de nouveau vers le nord-est; elle touche à la ville des Gaules, à Saint Etienne, traverse dans Chelles le vallon de Vendy, franchit le coteau de la roche-Polay, et prenant à l'est passe aux carrières de Hautefontaine près lesquelles elle atteint enfin la limite du département de l'Aisne.

Nous évaluons à trente-neuf mille cinq cents mètres l'étendue de la ligne dont le parcours vient d'être indiqué.

La chaussée est construite avec des moellons de calcaire grossier dont le volume augmente de haut en bas, en sorte que ceux de l'encaissement sont de véritables blocs; cette disposition est visible sur les points où la voie a été coupée, par exemple à Balagny, au sommet du vallon de Champlieu, sur la route de Compiègne à Crépy, sur le chemin de Morienval, etc.

Sa largeur est de dix mètres dans la plaine de Raray et de Néry; de seize pieds seulement depuis la vallée d'Autonne jusqu'à Pierrefonds, de vingt-quatre pieds environ au-delà de ce bourg.

Elle se montre relevée de huit pieds et apparaît comme un rempart sur le plateau de Champlieu, ainsi que dans la forêt de Compiègne; elle est moins exhaussée, mais toujours en relief, sur les autres points de son étendue.

Les titres des treizième et quatorzième siècles désignent cette antique communication sous le nom de *Mezière-Brunehaut*, et en latin *Maceria*.

III°. *De Beauvais à Paris par Petromantalum.*

Celle-ci est la première section de la voie indiquée dans l'itinéraire d'Antonin, entre *Cæsaromagus* et *Lutecia* (Paris), par *Petromantalum* et *Briva-Isaræ*; elle fait aussi partie d'une autre route qui allait de Beauvais à Chartres par Mantes (1).

Nous ne connaissons pas encore avec certitude son tracé aux approches de Beauvais, dont les environs ont été tellement bouleversés, notamment dans le quinzième siècle, qu'on n'y retrouve plus aucun indice des anciennes voiries. Nous inclinons à croire que celle-ci s'embranchait au-dessus de la porte Saint-Jean et de l'abbaye Saint-Symphorien (2), sur une autre voie allant directement à Paris; elle la laissait à gauche, et traversait

(1) Cassan, Statistique de l'arrondissement de Mantes, page 216.

(2) Il serait possible cependant que la séparation des deux voies eût lieu plus loin à l'origine du ravin par lequel l'ancien chemin de Chaumont, venant du faubourg Saint-Jacques, montait dans la plaine. On voit à la rencontre de ce chemin avec la voie directe sur Paris dont il sera question ci-dessous, des lambeaux évidents d'une chaussée dont l'aspect par l'épaisseur de son remblai, est celui d'une construction romaine; on suit ces restes jusqu'au chemin large et caillouté qui conduit à Flambermont; mais ils semblent disparaître en descendant vers la vallée, et ils ne se trouvent pas d'ailleurs dans la direction de la voie qui arrive d'Auneuil à Saint-Léger.

leplateau pour arriver en droite ligne à l'église de Saint-Martin-le-Nœud. On voit çà et là sur cette direction quelques restes de chaussée en cailloutis, mais ils ne sont ni assez considérables ni assez nombreux pour les admettre, quant à présent, comme des vestiges certains d'une voie romaine. De Saint-Martin, la ligne droite se poursuit à travers le bois de *Belloy* jusqu'à Saint-Léger-en-Bray : un peu avant ce village, à l'est de la grande route et en croisant le chemin de Rainvillers à Grand-camp, on rencontre une vieille voirie qui représente inévitablement notre ancienne chaussée. Continuant toujours sur le même alignement, elle vient passer à l'église de Saint-Léger, au hameau de Boquetaux et tout au long de la grande rue d'Auneuil, au bout de laquelle elle s'élève sur la falaise du Bray jusqu'à La Neuville d'Auneuil.

A partir de La Neuville, cette communication est connue sous le nom de chemin de Mantes; elle traverse le bois de la Chambre-aux-Vaches, Jouy-la-Grange, Jouy-sous-Thelle, passe à la chapelle de la Chaire-à-Loup, puis à l'ouest de Ba-chivillers, de là sur la lisière du parc de Boissy-le-Bois, d'où elle descend à l'ouest de Gagny. Parvenue contre Loconville, elle y recouvre la qualification de chaussée Brunchaut qu'elle conserve en traversant les marais de la Troène pour monter à Liancourt-Saint-Pierre. Elle arrive à Lierville, où on l'appelle chaussée de Boulleaume, à cause du château qu'elle avoisine; elle reprend ensuite son premier nom de chemin de Mantes, passe derrière la ferme de Hadancourt-le-haut-clocher, et pénètre dans le département de Seine-et-Oise où elle se continue par l'église de Neucourt, Banthelu et les environs d'Arthies.

On a rencontré cette année même, dans le marais de Liancourt-Saint-Pierre, sous la tourbe, un pavé qui faisait partie de cette voie.

On sait que l'emplacement de *Petromantalum* a donné lieu

à une longue controverse. Hadrien de Valois et dom Bouquet l'avaient indiqué à Mantes, d'autres à Magny ; M. Le Prévost (1), d'après les observations de M. Gaillard, le fixait à Artheuil, près Magny. L'itinéraire ci-dessus démontre que la voie venant de Beauvais n'arrive pas à Artheuil même.

Nous avons mesuré exactement le tracé donné par cette ligne, et nous avons trouvé entre Beauvais et Banthelu une distance de 39,500 mètres. C'est Banthelu que d'Anville avait assigné, comme on sait, pour emplacement de l'ancien *Petromantalum*, et cette opinion est partagée par M. Lerat de Magnitot, auquel l'histoire et la topographie locales sont parfaitement connues. L'itinéraire d'Antonin marque de *Cæsaromagus* à *Petromantalum*, dix-sept lieues, c'est-à-dire 38,560 mètres à peu près, ce qui rend la distance de Beauvais à Banthelu trop forte de neuf cents et quelques mètres.

Mais on ne doit pas oublier que *Petromantalum* appartient en même temps à la voie de Rouen à Paris, nommée dans les environs de Magny et de Pontoise chaussée de Jules-César, et à celle dont nous nous occupons. Il est donc rationnel de chercher la station commune au point de rencontre des deux lignes. Elles se croisent au lieu dit la *Haie-des-gendarmes*, à un tiers de lieue au nord de Banthelu. Or, cette position se rapproche tellement de la distance donnée par l'itinéraire, que le métré seul semblerait suffisant pour y reconnaître l'emplacement recherché.

La haie des gendarmes est à une demi-lieue à l'ouest d'Artheuil sur la limite des territoires d'Artheuil et de Banthelu, circonstance qui semble concilier l'opinion de MM. Le Prévost et Gaillard, avec celle de d'Anville et de M. Lerat de Magnitot.

On n'indique point de vestiges d'antiquités sur ce point, en

(1) Notice Archéolog. sur le département de l'Eure, pages 74, 76.

l'on ne paraît pas d'ailleurs en avoir recherché. Peut-être *Petromantalum*, nommé *Petrum-viacum* sur la table de Peutinger, n'était-il qu'une colonne milliaire, comme semblent le penser MM. Le Prévost (1) et de Caumont (2).

La route dont il s'agit est fort dégradée, et elle a perdu, dans presque toute l'étendue de son parcours, sa largeur et l'exhaussement qui est le caractère le plus saillant des voies romaines.

IV°. De Senlis à Meaux (*Fixtuinum*).

Cette voie est comprise dans la route de Senlis à Troyes sur la carte de Peutinger qui fixe à seize lieues la distance entre les deux stations.

Carlier (3) rapporte que de son temps (il écrivait en 1764) on n'en connaissait plus la trace, et qu'elle cotoyait le Valois. Comme elle est très-visible encore dans le département de Seine-et-Marne, il sera possible d'indiquer, en se réglant sur les parties alignées et d'après l'évaluation de la distance, la direction probable de son parcours dans l'arrondissement de Senlis.

La voie est presque rectiligne de Chailly en Brie (4) (*Calagum* de la table théodosienne) à Meaux par Maisoncelles, Sancy, Nanteuil-les-Meaux. En prolongeant cet alignement, on passerait à peu près par Monthion, Saint-Souplets et Saint-Pathus. On retrouve en effet à Saint-Pathus cette chaussée dont l'exhaussement de deux mètres au moins au-dessus du sol, est remarquable; elle arrive de là au nord du Plessis-Belleville;

(1) Notice citée, pag. 25 et 27.
(2) Cours d'antiquités monumentales. tom. 2, pag. 119.
(3) Histoire de Valois, tom. 1, pag. 15.
(4) Dubarle, Statistique de Seine-et-Marne, pag. 63.

elle cotoyait ensuite l'ancien chemin de Senlis à Meaux qui a été détruit après la construction de la nouvelle route départementale ; en suivant cette direction dans la plaine d'Ermenonville, on rencontre çà et là quelques traces d'empierrement, circonstance d'autant plus digne d'attention que les terres argileuses de ce plateau ne recèlent aucun débris naturel calcaire ou siliceux.

Nous tenons pour démontré, d'après ces observations, que la voie romaine arrivait à Ermenonville, mais nous n'avons pu constater jusqu'à présent si elle descendait dans le village même ou si elle traversait la vallée sur un autre point voisin.

M. Lucy qui a bien voulu nous aider de son expérience et de ses connaissances locales, a remarqué un peu au sud de l'île des peupliers une petite chaussée qui partage les aunaies de Ver et d'Ermenonville ; elle se trouverait à peu près sur la direction présumée de notre route.

Nous n'avons pu rencontrer jusqu'à ce moment de témoiguage matériel de son tracé entre Ermenonville et Senlis, mais il est certain, par d'anciens titres, qu'elle traversait les bruyères d'Ermenonville, et qu'elle passait auprès du buisson de Borest.

En exécutant un métré exact de Meaux à Ermenonville par Monthion, Saint-Pathus, Le Plessis-Belleville, et tirant ensuite à vol d'oiseau d'Ermenonville à Senlis, nous avons obtenu une ligne de 36,600 mètres qui équivaut aux seize lieues de l'itinéraire, avec un faible excédant de trois cents mètres.

La voie ne s'écarterait pas ainsi des points indiqués ; elle traverserait la forêt, laisserait Villemétrie au nord-est ; et devrait atteindre Senlis près de l'ancienne abbaye Saint-Vincent, sur la droite des fours à chaux. Nous sommes fondés à espérer de nouvelles recherches, la confirmation de cette direction ou la reconnaissance d'une autre presque parallèle et rapprochée.

Nous passerons maintenant aux voies dont il n'est pas fait mention dans les itinéraires; elles sont nombreuses aux environs de Beauvais surtout, où leur existence a été remarquée depuis long-temps (1). Nous les indiquerons en partant du sud et tournant la ville, pour pénétrer ensuite dans les autres arrondissements.

V°. *De Beauvais à Paris directement.*
(Chaussée Brunehaut.)

M. Auguste Le Prévost (2) a bien voulu admettre l'existence de cette communication directe entre *Cæsaromagus* et *Lutetia*, d'après les renseignements qu'il avait eu l'obligeance de nous demander. Elle était connue près de l'abbaye Saint-Symphorien, mais elle disparut totalement, lorsqu'en 1556 on entoura de retranchements tout le coteau qui couvre au midi la ville de Beauvais. On la retrouve en approchant du vieux chemin de Chaumont à l'ouest du Clos-Canone : sa direction constante est au sud-sud-est. Elle est très-visible ensuite à l'emplacement du Bois-Quéquet récemment défriché, d'où elle vient descendre au hameau de Bongenoult qu'elle traverse. Après avoir remonté le coteau de Frocourt, elle coupe sous un angle très-aigu la route de Pontoise, longe le bois de Fecq, passe au hameau du Val-de-l'eau, à l'église de Saint-Sulpice, entre Abbecourt et Hodenc-l'Evêque où son exhaussement est considérable, et arrive dans Tillart où elle se confond avec l'ancienne route de Paris jusqu'à la colline à l'ouest de Boncourt. Elle n'est plus nettement distincte au-delà, mais elle se continuait jusqu'à Sainte-Geneviève. Peut-être cependant laissait-elle ce dernier lieu à l'ouest, pour passer près de Bonviller et de Bois-

(1) Mémoires de la Société d'archéolog. de la Somme, tom. 1, pag. 206.
(2) Notice archéologiq. sur le département de l'Eure, pag. 108.

Morel. On la retrouve plus loin, et on peut la suivre de Moulincont à Cavillon et au hameau du bois de *Cauche*, où son remblai est apparent par lambeaux entre le bois et les maisons. Nous sommes portés à penser qu'elle se dirigeait ensuite dans le voisinage de *Bellay*, de Morangle et de Berne, pour arriver à l'Oise dont le passage a été constaté depuis peu à l'est et non loin de Beaumont. On a retrouvé dans la rivière les restes d'un pont détruit dès long-temps, des fondations duquel on a retiré des briques romaines, des poteries, des médailles impériales, des armes et un coin à battre monnaie qui a été déposé, dit-on, dans les collections de la bibliothèque royale.

De ce point, la voie traversait la forêt de Carnelle, passait près de Saint-Martin-du-Tertre, d'où sa direction devait la conduire vers la ville de Saint-Denis, que d'anciens écrits appellent Saint-Denis-l'*Estrée*.

Simon a voulu parler de cette voie, sans doute, en disant (1) qu'il avait rencontré un reste de chaussée allant à Mouchy-le-châtel; mais il l'a confondue avec la route par *Petromantalum* qui est la route indiquée dans l'itinéraire d'Antonin.

M. Le Prévost, dont la sagacité avait deviné le passage romain de l'Oise près de Beaumont (2), pense qu'on doit y voir la station *Briva-Isaræ* fixée jusqu'alors, sans contestation, à Pontoise. Cette opinion mérite un examen sérieux, et elle paraît difficile à concilier avec les distances. Le métré exact de Beauvais au passage de Beaumont donne 35,600 mètres environ, ou quinze lieues et demie; tandis que, selon l'itinéraire d'Antonin, on doit trouver trente lieues de *Cæsaromagus* à *Briva-Isaræ* par *Petromantalum*. Il faudrait dès-lors supposer, sans preuve matérielle, qu'on allait directement des environs de Banthelu

(1) Additions à l'hist. de Beauvoisis, pag. 56.
(2) Notice citée, pag. 76.

à Beaumont-sur-Oise, mais la distance serait plus grande que les quatorze lieues indiquées par l'itinéraire, entre *Petromantalum* et *Briva-Isaræ*. Au reste, M. Le Prévost relève des contradictions pareilles entre les distances de la version ordinaire qui conduit la route par Banthelu ou Artheuil et Pontoise. Comme, dans tous les cas, *Briva-Isaræ* est étranger au département, nous n'avons pas à rechercher ici la solution de ces difficultés.

VI°. *De Beauvais à Pontoise?*

La voie dont il s'agit est désignée dans tout le Vexin français sous le nom de *chemin de la Reine-Blanche*. Elle s'embranche à la sortie de Bongenoult sur la route précédente qu'elle laisse à gauche, vient passer à l'église de Frocourt, puis disparaît en descendant dans la vallée de Bray, où nous supposons qu'elle devait se continuer à proximité de Vessencourt et de Saint-Quentin. On la retrouve dans le ravin à gauche de la route de Pontoise en montant au Bois-de-Molle; elle y montre des restes évidents d'une chaussée cailloutée et d'un fort remblai qui se réunit à la route au sommet de la colline. Elle prend ensuite à gauche dans le village du Bois-de-Molle et suivant sa direction vers le midi, elle descend près de La Neuville-d'Aumont, à l'est de Ressons, entre Valheureux et Corbeilcerf, à l'est de Ribauville, dans le bois Famin, de là, un peu à l'ouest, à la ferme de la Trinité, puis, en droite ligne, à Berville (Seine-et-Oise), en effleurant le territoire d'Hénonville. Elle paraît se continuer sur Theuville et Epiais, mais nous ignorons si elle arrive près de Pontoise, ou bien si elle se détournait par *Mézière* du côté d'Anvers, où M. Gaillard présumait qu'il devait y avoir un passage romain de l'Oise.

Cette voie, sauf la montée du bois de Molle, n'est nullement relevée à la manière des chaussées Brunehaut, et il est proba-

ble que son empierrement a été démoli pour fournir des matériaux de construction à deux grandes routes modernes allant vers Pontoise, et auxquelles elle est intermédiaire. Ce qui nous a porté à la considérer comme une ligne romaine, c'est, en premier lieu, la tradition générale de sa haute antiquité; elle passe pour avoir ouvert, dans les temps les plus reculés, une communication directe entre la Bretagne et la Picardie, et même la Belgique, on la dit *l'ouvrage des premiers hommes*. La rectitude de son alignement n'est pas moins digne d'attention; pris dans son ensemble, il va presque à vol d'oiseau de Beauvais à Pontoise. Elle sert en outre de limite territoriale entre huit ou dix communes, autre circonstance caractéristique des plus anciens chemins. L'étude de son trajet dans le département de Seine-et-Oise établirait sans doute le point exact de sa jonction à la voie de Rouen à Paris, appelée dans ces contrées chaussée de Jules-César, et pourrait fournir des preuves directes de l'origine très-probable que nous croyons devoir lui assigner.

VII°. *De Beauvais à Gisors.*
(Chaussée Brunehaut.)

M. Le Prévost (1) a bien voulu signaler cette ligne sur le tracé de laquelle nous avions regretté de lui adresser des notions incertaines. De nouvelles recherches nous permettent aujourd'hui de rétablir exactement sa direction, en la suivant jusqu'aux approches de Gisors.

Elle se sépare à Boquetaux de la voie (ci-dessus n°. 5) qui allait à *Petromantalum*, et prenant à l'ouest, elle emprunte, près de la chapelle d'Auneuil, la route royale d'Evreux qu'elle quitte presqu'aussitôt pour franchir la colline du Point du jour,

(1) Notice Archéolog. sur le département de l'Eure, pag. 76.

à l'est de la montée actuelle; on la voit former, vers le sommet du ravin, un remblai de dix pieds au moins sur seize de largeur; plus bas elle est effacée. Elle aboutit à la ferme de La Neuville d'Anneuil, d'où elle vient au bois des Bouillets et à la vallée des Aiguillons; elle tourne au sud-ouest pour traverser l'une des rues de Porcheux, franchir un ravin au-delà duquel elle coupe en biais au-dessus du Bohon la route d'Evreux, et descendre après Pommereux dans la vallée de l'Aunette; elle se continue à Enancourt-Léage d'abord avec l'ancien chemin de Beauvais, mais elle prend bientôt à l'ouest dans le bois de Villers-sur-Trie, laissant Trie-la-ville en bas et à gauche, et arrive à Sainte-Marguerite, d'où elle tendait inévitablement vers Gisors. Elle devait même passer à portée de l'Ormeteau-Ferré, lieu célèbre, où M. Le Prévost (1) signale la présence d'antiquités romaines.

Cette ligne ne doit être confondue ni avec l'ancien chemin de Chaumont, passant à la Houssaye et à Porcheux, ni avec l'ancienne route de Gisors à Beauvais, qui remontait la vallée de l'Aunette. Il appartient aux archéologues normands de vérifier si elle se continuait vers Evreux ou si elle s'embranchait sur l'ancienne voie de Paris à Rouen, comme ligne directe entre cette dernière ville et *Cœsaromagus*.

VIII°. *De Beauvais à Eu où à Saint-Valery.*
(Chaussée Brunehaut.)

Celle-ci est bien connue comme *route de la mer*, parce qu'elle a servi pendant plusieurs siècles aux relations directes de Paris avec la ville d'Eu. Son alignement est à peu près vers le nord-nord-ouest. On ne la voit pas précisément aux portes de Beauvais, mais on croit qu'elle suivait le chemin appelé la

(1) Notice citée, pag. 45.

Rue-Verte; on en trouve des restes évidents à un quart de lieue plus loin, entre le village de Notre-Dame-du-Thil et la rivière-du Thérain, où elle présente un chemin creux et fortement caillouté; après avoir tourné le bois de Brûlet, on perd ses traces à peu près vis-à-vis Miauroy, ou du moins on ne sait pas au juste si elle prenait à droite pour monter dans les bois sur le tracé de l'ancienne route de Calais, ou si elle descendait à Miauroy; nous présumons que cette dernière ligne est la véritable, vu sa rectitude; en l'admettant ainsi, la voie remontait un peu plus loin sur la lisière du bois dit d'*en haut*, et suivait le chemin dit *des moines*, aujourd'hui intercepté, qui conduisait à Saint-Maurice. Nous pensons qu'il faut ensuite en retrouver la continuité sur le chemin qui borde, à l'est, le bois de Beaupré pour arriver à Courroy. De là, elle passait à côté de Monceaux pour arriver à *Saint-Omer-en-Chaussée*, puis dans la vallée à droite de la route près d'Achy, de Beaupré, et à Marseille, que des titres du douzième siècle appellent encore *Marseliæ supra stratam*. Elle laisse à droite, dans Marseille même, la route de Calais, et se continue sur un seul alignement à l'ouest de Fontaine et de Vertefontaine, au bois Tiegart, dans *Saint-Maur-en-Chaussée*, *Ecatelet*, Bronbos, *La Chaussée*, Grasse, le petit-Sarcus, au bout de *Saint-Thibaut-en-Chaussée*, où la nouvelle route royale du Tréport emprunte son tracé jusqu'aux limites du département, en passant à Saint-Clair et à Fouilloy.

Nous évaluons à trente-huit mille mètres sa longueur totale qui ne peut être reconnue avec une précision rigoureuse à cause de l'incertitude du tracé en quelques parties voisines de Beauvais.

Sa largeur paraît avoir été de vingt-quatre pieds dans une grande étendue, mais en approchant des limites on la trouve plus considérable; elle est de treize mètres depuis Saint-Thibaut

jusqu'à Dijon (Somme). L'encaissement avait trois pieds de profondeur et reposait sur d'énormes silex entassés.

Nous croyons savoir qu'elle tendait vers Saint-Valery par Senarpont et *Etrebœuf*.

IX°. *De Beauvais vers Dieppe? ou les environs.*

Il existe, dans la même contrée de l'arrondissement de Beauvais, une autre voie, dont le parcours n'a pu être complètement rétabli jusqu'à présent. Les premières traces ont été reconnues au nord de Songeons sur les friches crayeuses de Riflin et de Longavesne, où l'on a retrouvé une chaussée enfouie, construite de gros silex cimentés à bain de mortier; quelques déblais recouvraient cet empierrement remarquable. Ces vestiges sont précisément dans l'alignement du chemin qui conduit de Longavesne à *La Chaussée* d'Ernemont à travers le bois de Forestel, et qui porte dans le pays les qualifications de *vieille route* et de *chaussée royale* de Dieppe; on a rencontré en 1805 un tombeau romain dans son voisinage. En continuant vers le nord-ouest, on arrive au bois de la Vallée dans lequel on a découvert depuis peu des restes de fondations, ensuite à Courcelles-Campeaux, et à un autre hameau de *La Chaussée* dépendant de Formerie. La voie paraît en remblai haut de trois à quatres pieds, large de vingt au moins, près des herbages du pays. Elle traverse un ravin où l'action des eaux a dénudé son empierrement en cailloux, épais de deux pieds, portant sur une couche de gros silex.

Elle pénètre ensuite dans le département de la Seine-Inférieure où elle se poursuit par Villedieu, Frévent, *Pierrement*, Conteville, jusqu'à *Estrelet* ou *Hétrelet*; nous ignorons le reste de son parcours.

Le tracé n'est pas connu au sud-est au delà de Longavesne; la rectitude de l'alignement indiquerait sa continuation dans

le voisinage de l'emplacement romain appelé *ville des Muguets* au-dessus de Songeons, de là au hameau de *Frétoy*, et plus loin vers les territoires de *Belloy* et de Saint-Omer, où sans doute cette route s'embranchait sur la précédente.

X°. *De Forges à Poix.*

L'arrondissement de Beauvais est encore parcouru dans ses cantons septentrionaux par une autre voie qui, tendant du sud-ouest au nord-est, croise les deux précédentes à angle droit. Elle paraît venir de Forges (Seine-Inférieure) et même de Rouen; elle rencontre dans *Pierrement* la route ci-dessus n°. 9, suit la grande rue du village de Criquiers, après lequel elle pénètre dans le canton de Formerie, passe la vallée de Brêle au nord de Blargies, traverse les villages d'Abancourt, de Bernapré, de Romescamp, arrive à Saint-Clair (Somme), et se continue par *Hescamps* et le *Saulchoix* jusqu'à Poix où M. Bresseau a reconnu ses vestiges. Elle a dû communiquer directement de Rouen vers Amiens. Son alignement est d'une rectitude parfaite, sa largeur considérable, son remblai apparent sur un grand nombre de points; elle est appelée *Cauchie*, et a 7,500 mètres de longueur dans l'étendue du département.

XI°. *De Beauvais à Paillart par Bratuspance.*
(Chaussée Brunehaut.)

M. le comte d'Allonville avait signalé cette route (1) comme la voie de *Samarobriva* à *Cæsaromagus* par *Curmiliaca*, dont nous avons fait mention ci-dessus n°. 2. Celle-ci prend sa direction générale au nord-nord-est; elle s'embranche, à un quart de lieue des portes de Beauvais, sur la voie de *Curmiliaca*, actuellement route royale d'Evreux à Breteuil dont elle

(1) Dissertation sur les camps romains de la Somme, pag. 153.

suit de près le trajet à droite ; elle passe entre Tillé et Tilloy, à Oroër, dans le bois de St-Martin, traverse la vallée de Brêche à Reuil, et ensuite le bois de *La Chaussée*, touche à Noyers-Saint-Martin, descend près de Noirvaux, à gauche d'Hédencourt, à droite de Caply, et borde l'emplacement de Bratuspance avant d'entrer à Vendeuil ; elle se continue de là jusqu'auprès de Breteuil qu'elle laisse à gauche pour arriver à Paillart où elle rencontre une autre voie qui conduit à Amiens.

On lui reconnaît les formes relevées et caillouteuses des voies romaines, entre Tillé et Oroër, à la descente de Reuil-sur-Brêche, ainsi qu'auprès de Noyers-Saint-Martin ; sa largeur est de vingt-cinq pieds partout où les anticipations ne l'ont pas réduite ; elle est au plus de quinze pieds entre Vendeuil et Paillart ; on en voit à peine quelques restes près de Bratuspance, de Noirvaux, etc.

On a, depuis peu, retrouvé son encaissement enfoui sous la route royale de Paris à Dunkerque, en avant de Breteuil.

Elle est appelée *haute-chaussée* aux environs de Beauvais, *chaussée des Anglais* ou *des Anges* dans le canton de Breteuil. Sa longueur est d'environ vingt-huit mille mètres. Son alignement paraît tracé avec une rectitude moins rigoureuse que celle des autres voies, sans doute à cause de la superficie tourmentée du pays qu'elle parcourt.

XII°. *De Beauvais à Vermand, ou Saint-Quentin ?*
(Chaussée Brunehaut).

Voici l'une des routes romaines les mieux connues et l'une des plus remarquables par la rectitude presque complète de son alignement. Elle ne présente en effet qu'une légère inflexion dans une étendue d'environ 75 mille mètres. La route départementale de Beauvais à Saint-Just est établie sur son trajet jusqu'à la vallée de Brêche.

Cette voie paraît près de Beauvais, après le chemin creux appelé la cavée de St.-Just, entre le Mont-Capron et la Sablonnière d'où l'on a tiré un autel votif de Mercure. Sa largeur est alors de vingt-quatre pieds. Elle passe successivement: au midi et très-près de Nivillers, — à Fouquerolles, — à l'orme de la Tour, — à la ferme de la Tour, — au bout de Saint-Rimault, — au moulin d'Hatton où l'on traversait la Brèche à gué, — dans le ravin de la Truie, — au Mesnil-sur-Bulles, — au midi de Nourard-le-Franc, — entre les bois du Fay et de l'Abbaye, lieu dit la trouée de Nourard, — à *Saint-Just-en-Chaussée*, où elle croise une autre voie tendant vers Amiens, — à l'extrémité du Plessier-sur Saint Just, lieu dit *Caillouet*, — au nord de Ravenel, — dans les ravins de Montigny où elle est peu visible, au hameau de Vaumont.

Elle est envahie ou recouverte par le sable entre Vaumont et Montgérain. A partir de ce village, elle prend un peu plus vers le nord son deuxième alignement qui la conduit au lieu dit les Sept-Chemins, où elle croise une autre voie allant vers Mondidier, — à *Courcelles Epayelles*, — à l'extrémité sud de Rollot (Somme), — à Bains, — à Boulogne-la-grasse, et au nord des moulins de Bêthembus. On croit généralement qu'elle se détourne ensuite pour arriver à la ville de Roye; mais il est constant qu'après avoir traversé la route de Flandre sous un angle très-aigu, elle se continue par Beuvraignes (Somme), jusqu'à Roiglise (*Rodium*), où elle rencontre la voie de Noyon à Amiens, et au village du Champien, après lequel elle rentre encore dans le département de l'Oise, en passant sur le territoire de Solente, canton de Guiscard; elle paraît de là suivre toujours le même alignement, pour se rattacher peut-être à la voie indiquée par Grégoire d'Essigny (1), entre Roye

(1) Mémoires sur les voies romaines, pag. 31.

et Saint-Quentin ; elle tendait probablement vers Bavay en Flandre.

Mesurée sur le coteau au-dessus d'Hatton, dans des terrains incultes qui l'ont garantie des anticipations, on lui reconnaît une largeur de douze mètres , y compris les fossés dont il reste quelques vestiges ; elle est élevée de deux mètres au-dessus du sol, et construite en cailloux-silex, sans traces de *statumen*, ni de *nucleus*. On lui trouve huit mètres seulement de profil au carrefour des Sept-Chemins ; ce sont à peu près les seuls points où l'on puisse constater ses dimensions primitives.

Simon, qui parle (1) de cette voie, dit qu'elle allait à Noyon ; peut-être avait-elle sur cette ville un embranchement inconnu aujourd'hui.

XIII°. *De Beauvais à Bulles.*

Nous considérons comme une voie romaine le chemin nommé dans les cantons de Nivillers et de Clermont la *haute chaussée*, par opposition à la ligne dont il sera question ci-après. Courant vers l'est-nord-est, elle était destinée sans doute à établir une communication directe entre la cité de Beauvais et le bourg de Bulles, sur la rivière de Brêche, lieu assez important au VI°. siècle pour avoir deux châteaux, ce qui permet de lui supposer une origine déjà ancienne à cette époque reculée. La haute chaussée commençait au nord de Marissel, près du Mont-Capron, où peut-être elle joignait la voie de Saint-Just. On en voit encore des restes jusqu'au chemin qui descend de Morlaine à Wagicourt ; elle disparaît ensuite pendant trois quarts de lieue après lesquels on la retrouve au nord de Laversines, séparant cette commune des territoires de Nivillers et de Fouquerolles ; elle vient passer dans Fay-Saint-Quentin, de là,

(1) Addition à l'histoire de Beauvoisis, pag. 56.

au bout de Remérangle, pour descendre à Bulles par le hameau du *Châtelet*, où était l'un des châteaux de cette ancienne ville, sur une station romaine, d'après les débris assez fréquents qu'on remarque sur place.

Cette voie n'est plus exhaussée, mais on y remarque à première vue des cailloux en trop grande abondance, pour qu'ils n'aient pas dû appartenir à une ancienne chaussée.

Il resterait à vérifier si elle ne continuait pas de s'avancer à l'est dans la direction de Fournival, Saint-Rémy-en-l'Eau, Lieuvillers, etc. Le bois situé entre Bulles et Fournival, aujourd'hui nommé bois des Trois, est écrit dans les vieux titres des *Estroits* et d'*Estroit*, mots évidemment dérivés de *Strata*; nous rappellerons d'ailleurs les antiquités romaines trouvées au-dessous de Saint-Rémy-en-l'Eau et dans Lieuvillers même : ces faits suffiraient peut être pour motiver de nouvelles recherches.

La distance exacte de Beauvais à Bulles, par la haute-chaussée, est à peu près de dix-sept mille huit cents mètres.

XII°. *De Beauvais à Saint-Martin Longueau.*
(Chaussée Brunehaut).

L'existence d'une communication directe entre Beauvais et les approches de Pont-Sainte-Maxence, serait de nature à justifier l'assertion de Carlier (1), qui plaçait dans cette ville la station *Litanobriga* de l'itinéraire d'Antonin, se fondant, dit-il, sur la distance des lieux. Cependant la distance réelle paraît détruire complètement son assertion. En effet, l'itinéraire marque vingt-deux lieues gauloises entre *Cæsaromagus* et *Augustomagus*. Or, la chaussée Brunehaut, a 40,200 mètres depuis Beauvais jusqu'à Saint-Martin-Longueau : en mesurant

(1) Hist. Valois, tom 1, pag. 47.

de Saint-Martin à Senlis à vol d'oiseau, ce qui raccourcit nécessairement l'intervalle, on trouve 15,300 mètres; en tout 55,500 mètres, ou à peu près vingt-quatre lieues et demie. De plus, l'itinéraire indique quatre lieues gauloises, ou 9,072 mètres environ entre *Litanobriga* et *Augustomagus*; tandis que le métré rectiligne de Pont à Senlis donne près de onze mille mètres. Ainsi la distance totale et les métrés partiels diffèrent également des mesures de l'itinéraire, qui sont d'ailleurs bien plus conformes, comme on l'a vu plus haut, si l'on reconnaît *Litanobriga* au passage de l'Oise vers Creil.

La voie dont il s'agit quitte à Saint-Antoine de Marissel la route royale de Beauvais à Compiègne, qu'elle laisse à droite, et, marchant vers l'est en lignes brisées, elle vient toucher l'extrémité nord du village de Laversines, passer au nord de Bresles et de Rue-Saint-Pierre, pour arriver à Litz et pénétrer dans la forêt du Hez où sa chaussée a été démolie. Elle traverse la rivière de Brêche près de Ronquerolles, et celle d'Aré sur la digue de l'étang de Cressy aujourd'hui desséché; de là elle se continue dans le parc de Fitz-James, au-dessous du bois Saint-Jean, puis vers le sud-est dans le bois de Breuil-le-sec, et sur la lisière du bois de Nointel; elle passe aux deux moulins à vent de Catenoy, coupe à l'est de ce village la route de Compiègne, d'où elle parvient en droite ligne à Saint-Martin-Longueau.

On la connaît sous le nom de *basse-chaussée*, tant aux environs de Beauvais que dans la plaine de Catenoy.

Ses traces ne sont pas visibles après Saint-Martin-Longueau, et il est probable qu'elle est enfouie dans les marais, ou recouverte par les alluvions anciennes de l'Oise. On croit généralement qu'elle se continuait sur le tracé de la route de Flandre jusqu'à Pont-Sainte-Maxence; toutefois, on ne pourrait donner aucune explication plausible du détour que cette supposition

lui ferait faire, et l'on sait maintenant que Pont ne fut pas un passage romain. Le ruisseau de la *Frête*, qui longe la grande route, indique par son nom significatif que la voie romaine devait le franchir et par conséquent se continuer au-delà. On a dit aussi qu'elle arrivait sans doute à Verberie, mais la prolongation de l'alignement rectiligne ne l'amène pas devant cette ancienne ville qui n'existait pas aux bords de l'Oise sous la domination romaine, et où il n'y avait ni gué ni autre passage. Il serait moins invraisemblable d'en chercher la continuation vers le pont de Rouanne, près de Rhuis, où elle aurait rejoint une autre voie romaine, toutefois l'alignement rectiligne contrarie cette donnée.

Après avoir examiné les lieux, nous inclinons à penser que la basse-chaussée se prolongeait sur les limites des territoires de Saint-Martin et de Bazicourt, précisément dans l'axe de son alignement, qu'elle arrivait au voisinage de Sarron, où il existe encore un sentier nommé la *haie des Romains*, seul reste, peut-être, de l'ancienne communication, et qu'elle passait l'Oise près de la ferme de l'Evêché, à proximité d'une prairie dite des *bières*, où l'on trouve quantité de sarcophages. Une autre ligne appelée chaussée de Pontpoint arrivait de Senlis à peu près vers le même lieu. Il serait donc possible que les deux appartinssent à une seule voie, par laquelle on allait des environs de Senlis dans le Beauvaisis. C'est toutefois une simple indication à vérifier soigneusement avant de l'admettre comme réelle.

Cette voie a subi de nombreuses anticipations, et elle est réduite à l'état de sentier sur une grande partie de sa longueur; cependant, on peut reconnaître encore ses dimensions auprès de Litz et dans la plaine de Sacy, où le remblai est fort apparent.

XV°. *De Saint-Martin-Longueau à Amiens.* (Chaussée Brunehaut).

Celle-ci s'embranche sur la précédente, sous un angle aigu, au lieu dit l'*homme mort*, près du tertre de Sacy, canton de Liancourt. On l'appelle *haute chaussée*, sans doute parce qu'elle traverse un pays plus élevé que le parcours de la voie allant sur Beauvais. Après avoir croisé la route royale de Compiègne à sept cents mètres à l'est de cette voie, elle court sur la lisière des bois de Favière et de Luchy, — entre Mainbeville et Le Plessier-sur-Saint-Aubin, — vers *Rémécourt*, où elle n'est plus reconnaissable, mais on la retrouve au nord du village, — dans Erquinvillers, — à la ferme de la Folie, après laquelle la route royale d'Amiens emprunte son tracé pour traverser *Saint-Just-en-chaussée*; cette route la laisse à droite devant le bois de Trémonvillers et la voie poursuivant son alignement rectiligne, passe à l'est de Morvillers, — traverse *Ansauvillers-en-Chaussée*, — les bois de Bonvillers, — touche presqu'à ce village, arrive à Paillart d'où elle se continue jusqu'aux limites de la Somme vers les bois de la Faloise et ensuite à *Chaussoy-Epagny*, *Estrées*, etc.

Elle forme une seule ligne de quarante mille mètres environ depuis le point de départ jusqu'à la limite, n'offrant dans ce long parcours qu'une légère inflexion au-dessous de Chépoix.

Elle traverse dans Saint-Just la voie de Beauvais à Saint-Quentin, et reçoit à l'entrée de Paillart celle qui venait de Bratuspance.

Elle a conservé dans les bois de Bonvillers son profil entier de dix mètres; mais elle n'a plus que vingt pieds en pleine campagne, ce qui la fait nommer la *petite-chaussée* aux environs de Breteuil. Elle dessine une écharpe remarquable pour passer le ravin de Bonvillers dont un côté est abrupt, et

cependant elle a encore douze à treize pour cent d'inclinaison. La chaussée est relevée de quatre mètres sur ce point ; son remblai est rabaissé ou même effacé dans les autres parties de son étendue.

Plusieurs anciens plans la dénomment *vieux chemin d'Amiens à Paris*, et *chemin des poissonniers.*

XVI°. *De Nanteuil-le-Haudouin à Montdidier.*

L'existence de cette voie a été signalée par Carlier (1), qui indique son tracé sur Rozières, Fresnoy-le-Luat, Rully et le pont de Rouanne, jusqu'à Estrées-Saint-Denis. Nous ignorons le point exact de sa sortie de Nanteuil ; mais nous la croyons représentée par le vieux chemin qui, traversant la Nonnette au grand moulin, tourne le bois de Plémont pour arriver contre les jardins de Droizelles ; de là, il court au nord sur la lisière du buisson de *La Chaussée*, passe à l'ouest de Lessart où il est appelé chemin de l'*Estrées*, vient à Rozières et à Fresnoy-le-Luat. La suite n'est pas reconnaissable sur le terrain ; Carlier l'a mentionnée dans Rully, en laissant l'église à gauche ce qui conduit à Chamicy, de là sur la droite de Raray ou plutôt dans la grande rue de ce village, d'où l'on devait prendre le chemin de Roberval, descendre le vallon de Noël-St.-Martin, passer dans Bacouel, à droite du *Mont-Catillon*, et arriver à l'Oise que l'on franchissait sur le pont de Rouanne, vis-à-vis le moulin de Rhuis, après avoir traversé ce village au lieu dit *le corps-de-garde.*

La voie devait venir à Lorméon, couper le marais en remontant au nord sur l'une des chaussées encore existantes, ou sur une autre plus directe qui serait enfouie. Fléchissant un peu vers l'ouest, elle venait à gauche de Fayel, où l'on retrouve

(1) Hist. Valois, tom. 2, pag. 167.

ses traces à droite de Villerseau, à l'ouest d'Arsy, sur la lisière du grand bois, et à l'église d'*Estrées-Saint-Denis*.

Nous sommes parvenus à établir, avec quelque certitude, la suite de cette communication importante. Elle est représentée en quittant Estrées-Saint-Denis, par le chemin de Warnavillers qui longe le bois de Frenel ; elle laisse à droite la Ferme de Warnavillers pour prendre à l'ouest de Moyenneville le chemin de Wacquemoulin, traverse l'Aronde, suit la rue de Wacquemoulin qui passe devant l'église et devant la ferme de *La Chaussée*; elle s'élève de là vers le nord sous le nom de *chemin des chars* vient à l'est de Menévillers, entre les bois du Fay et de Méry, et au carrefour des sept chemins où elle croise la voie de Beauvais à Vermand, et où on l'appelle *basse-chaussée* ; elle semble ensuite avoir été envahie, mais certainement elle aboutit à la commanderie de Tricot, et de là au village du Ployron à partir duquel on a établi, dans le dix-huitième siècle, sur son parcours, une route qui arrive à Montdidier. Elle reprend aux approches de cette ville le nom de chaussée-Brunehaut, et M. Buteux pense qu'elle devait aboutir à la station *Setucis*, sur la voie d'Amiens à Noyon.

La butte de Coivrel, à l'ouest de cette voie, a un lieu appelé le *Châtelet*.

Carlier rapporte que de son temps la chaussée était enterrée de deux pieds dans le marais de Noël-Saint-Martin. Il dit aussi qu'elle fut réparée au douzième siècle par Philippe d'Alsace. Elle est fort apparente entre Montdidier et Tricot, à Wacquemoulin et près de Villerseau ; mais elle a subi de grandes dégradations et quelquefois une destruction complète dans le reste de son parcours.

D'après l'histoire du Valois, on la considérait en 1540 comme un grand chemin venant de Meaux pour aller à Flandre. Il est probable dès-lors qu'elle tendait par Silly-le-long, vers

la voie de Senlis à Meaux, pour la rejoindre près de Saint-Pathus ou de Saint-Souplets; toutefois ces indications provisoires ne doivent pas êtres admises avant d'avoir été confirmées par la découverte de preuves matérielles.

XVII°. *De Montdidier à Venette.* (Chaussée Brunehaut.)

La plupart des cartes gravées pendant le dix-huitième siècle qualifient de chaussée Brunehaut le chemin direct qu'on suivait de Montdidier à Compiègne, avant l'établissement de la nouvelle route par Rollot et Cuvilly. C'est en effet une voie romaine, mais seulement jusqu'aux approches des fermes de Porte, le reste de la route par Monchy-Humières étant une construction moderne. Elle est encore nommée chemin de Montdidier à Compiègne dans le canton de Maignelay, quoiqu'elle n'y soit plus fréquentée par les voyageurs.

Elle s'embranche sur la précédente aux portes de Montdidier, où d'ailleurs elle est presque détruite; elle passe près de la ferme de Foy, descend dans le vallon de Vaux, longe les haies du village près desquelles l'empierrement est très-visible; de là, au bout du *Frétoy*, et laissant à l'est le *Tronquoy*, arrive à Courcelles-Epayelles, où elle rencontre la voie de Vermand; elle vient à l'est de Méry, au télégraphe de *Belloy* et au bout de ce village où on l'appelle là *grande voie*; elle traverse les friches de Lataule pour arriver dans le vallon de Saint-Maur et remonter à *Porte*; ici son tracé n'est plus distinct, mais on sait qu'elle descendait dans la vallée d'Aronde par la cavée qu'on nomme le vieux chemin de Montdidier, et qu'elle passait devant le château de Monchy-Humières, autrefois *Monchy-le-Perreux*, et à Baugy; elle venait ensuite à la ferme des *Sept-Voies*, à celle de Normandie, et enfin à Venette près de l'église.

Elle a dix mètres de largeur entre Saint-Maur et Porte, où le remblai est très-visible ; ses vestiges sont apparents près de Normandie.

On lit dans l'histoire de Montdidier du père Daire (1), que saint-Martin, servant dans la cavalerie romaine, logea au village de *Pas*, qui se trouvait sur l'ancienne route d'Amiens à Reims ; cette croyance populaire atteste l'antiquité du chemin ; mais il ne pouvait être qu'une voie secondaire, car la ligne directe va par Noyon et Soissons (n°. 1 ci-dessus).

Elle passait l'Oise pour toucher à Saint-Germain-de-Compiègne, l'ancienne Villeneuve des chroniques. En poursuivant sa direction sur le même alignement, on entrerait dans la forêt de Compiègne, on passerait près du Vivier-Corax, où il a été trouvé des antiquités romaines, près du carrefour de *Maupas*, et on aboutirait probablement sur la voie de Senlis à Soissons dans les environs de Champlieu. M. Georgette-Dubuisson nous a signalé l'existence d'une chaussée en pavé, qui tendait de Champlieu vers le carrefour des Amoureux. Des recherches nouvelles devront faire reconnaître la relation possible de ce chemin enfoui avec la voie de Montdidier.

XVIII°. *De Cuts vers Ham?*

Celle-ci a dû être un embranchement de la route directe d'Amiens à Soissons ; elle s'en sépare sur le plateau du mont de Choisy qui domine la commune de Cuts, pour descendre vers le nord entre ce village et le hameau de Gizancourt, formant ce qu'on appelle le *chemin de la montagne*.

Elle est large de huit à neuf mètres, fort dégradée, mais encore exhaussée de quatres pieds sur divers points : on y rencontre quelques blocs et des lambeaux de la chaussée ; on

(1) Histoire de Montdidier, pag. 174.

remarque aussi son empierrement pavé à gauche et au-dessus du chemin creux qui arrive directement dans Gizancourt.

Elle n'est plus distincte au bas de la colline où le sable l'a sans doute recouverte. On en a retrouvé des traces plus au nord, vers la ferme du *Frétoy*; elle allait de là entre Brétigny et Quierzy, car en 1827, lors des fouilles pratiquées dans la vallée de l'Oise pour l'établissement du canal latéral, on rencontra sa chaussée formée de matériaux énormes dont l'origine romaine ne laissait aucun doute.

La continuation de cette voie fut constatée l'année suivante par M. Paffe, à côté du tombeau, découvert près de sa manufacture d'Estay, commune d'Apilly; elle présentait un massif de quatre ou cinq pieds en blocs de grès, supportant un pavé brut.

En suivant l'alignement des points déjà reconnus, on arriverait vers la ville de Ham par les villages ou territoires de Mondescourt, Grandru, Crépigny et *Caillouel* (Aisne), Beaugies, Guivry (Aisne), Beines, Collezy, Golancourt et Muille-Villette (Somme). On a rencontré dans le village de Beaugies, à une assez grande profondeur, des restes d'une chaussée pavée. Nous avons parlé des tuiles dont on voit les débris près de Collezy, et nous sommes informé qu'on a recueilli d'autres antiquités romaines à Muille-Villette. Ces faits nous semblent suffisants pour justifier de nouvelles recherches sur la ligne indiquée.

XIX°. *De La Ferté-Milon à Noël-Saint-Martin.*

Carlier a signalé cette voie (1) sous le nom de chemin de Bapaume, qu'elle portait pendant le moyen âge, lorsqu'elle

(1) Hist. Valois tom. 2, pag. 166.

servait aux relations de la Picardie et de l'Artois, avec les foires de Champagne. Elle avait aussi, avec plusieurs autres, la dénomination de chemin de Flandre, et les vieux plans l'appellent la *voie flandreuse*; enfin, elle a été désignée dans le XIII[e]. siècle sous le titre de chemin d'*Estrées*.

Elle arrivait d'Oulchy-le-Château et de Neuilly-Saint-Front (Aisne) à la Ferté-Milon et Crépy. Nous ne connaissons pas avec précision le point de son entrée dans le département de l'Oise, mais nous avons lieu de croire qu'elle parcourait la rue de la Ferté-Milon, qu'on appelle encore *La Chaussée*, d'où elle venait à Préciamont, ensuite à Billemont, Boursonne, aux environs d'Ivors et de Gondreville, pour arriver à Crépy par le chemin de Saint-Lazare.

De Crépy, elle prenait au nord de Duvy où elle franchissait la rivière de Sainte-Marie sur un pont de plusieurs arches; elle passait au bois de Balizy, au midi de Trumilly et du Plessis-Cornefoy, traversait Chaverey, et tournant au nord-ouest, arrivait à Raray où on la connaît sous le nom de chemin du Long-Feu; elle s'y réunissait à la voie de Nanteuil à Montdidier (ci-dessus, n°. 16).

Ce chemin est presqu'effacé dans toute son étendue; cependant, en le parcourant avec attention, on y remarque des restes qui n'ont pu appartenir qu'à une vieille-chaussée.

XX°. *De La Ferté-Milon à Nanteuil-le-Haudouin.*

Nous trouvons encore dans Carlier (1) l'indication d'une voie qui tendait de La Ferté-Milon vers Nanteuil-le-Haudouin; il n'en donne pas l'itinéraire, mais en se réglant sur la ligne la plus courte, on reconnaît qu'elle devait passer aux environs

(1) Hist. du Valois, tom. 1, pag. 107.

de Marolles et de Thury-en-Valois, de Betz et de Villers-Saint-Genest, à peu près sur la direction de l'ancien chemin royal détruit aujourd'hui, appelé autrefois la route du Sacre.

Nous pensons qu'une large voirie traversant le buisson de la queue d'Ham, entre Marolles et le vallon d'Antheuil, pourrait être un vestige de cet antique chemin ; en suivant la même direction on arrive à La Villeneuve-sous-Thury, lieu fort ancien, rempli de souvenirs se rapportant à une époque reculée, et dont le sol fournit des antiquités ; on affirme qu'une chaussée est enterrée à deux pieds sous la place de l'église. On vient de là à Thury-en-Valois où les tuiles et médailles abondent, et que M. Héricart de Thury a des motifs de croire bâti sur une station romaine. On a recueilli des antiquités près d'Antilly, toujours sur la même ligne. On remarque entre Villers-Saint-Genest et Nanteuil, notamment contre le bois du *Tronçay*, des vestiges de remblai et d'empierrement qui, selon toute apparence, ont dû faire partie de notre voie.

Elle joignait, près de Nanteuil, la route ci-dessus, n°. 16, motif pour lequel sans doute Carlier la désigne comme chemin de La Ferté-Milon à Meaux par Nanteuil. Nous serions portés à croire qu'après avoir croisé cette voie elle se prolongeait vers l'ouest jusqu'à Senlis, supposition d'ailleurs qui ne peut être regardée, quant à présent, comme bien fondée.

C'est aussi le chemin du château royal de Bargny à Paris ; dont Carlier (1) a parlé d'après Grégoire de Tours.

XXI°. *De Senlis à Pontpoint.*

On retrouve tous les caractères d'une voie romaine sur l'ancien chemin qui sort de la ville de Senlis par le faubourg

(1) Hist. Val., t. 1, pag. 125.

de Villevert, et qui, traversant la forêt de Halatte, est bien connu sous le nom de chaussée de Pontpoint. Son alignement est rectiligne; il se montre constamment exhaussé et laisse apercevoir un empierrement d'une épaisseur considérable. Cette chaussée, avant d'entrer dans la forêt, borde à l'ouest le parc du Plessis-Chamant : elle va de là au carrefour Saint-Prest, au Poteau des Blancs-Sablons, à la croix Saint-Rieul; elle est entière vis-à-vis Saint-Christophe, où elle présente huit pieds d'élévation et six mètres de largeur, avec des talus ayant ensemble une dimension égale; on perd ses traces au Poteau du Grand-Maître pour les rencontrer un peu plus loin; elle laisse à droite la sommité du Mont-Pagnotte, où une tradition confuse dit qu'il y avait un campement romain, descend à la croix Frapotel et à l'église de Saint-Gervais de Pontpoint. On n'en voit pas la continuation, mais il paraît très-probable qu'elle passait l'Oise pour se raccorder avec la voie signalée ci-dessus, n°. 14, de Beauvais à Saint-Martin-Longueau. Dans cette supposition, on aurait eu une communication directe d'*Augustomagus* à *Cœsaromagus*, et une autre d'*Augustomagus* à *Samarobriva* au moyen de la haute chaussée (ci-dessus, n°. 15).

La chaussée de Pontpoint arrive sur le cours extérieur de Senlis, vis-à-vis la rue Saint-Sanctin. Elle a dix mètres de largeur et deux de hauteur à la sortie de la ville.

XXII°. *De Senlis à Lamorlaye.*
(Chaussée Brunehaut).

Cette autre ligne est le prolongement sans interruption de la voie qui venait de Senlis à Soissons (voyez ci-dessus, II, 4), et si l'itinéraire d'Antonin n'eût pas compris la section de Senlis à Soissons dans la voie de *Samarobriva* à *Suessones*

par *Augustomagus*, on aurait été conduit naturellement à voir comme une seule et même ligne toute la chaussée Brunehaut depuis Soissons jusqu'à Lamorlaye et au-delà, avec d'autant plus de raison qu'elle ne touche pas à Senlis même, comme nous l'avons déjà remarqué.

Elle traverse la route de Paris près de la poste aux chevaux, passe entre l'Hôtel-Dieu des marais et Saint-Lazare, se continue dans les friches de Saint-Léonard, pénètre dans la forêt de Chantilly où elle court parallèlement à la route des Bruyères, au nord de la Table, ensuite à la route des Tombes, au-dessus des étangs de Comelle; elle arrive, au sortir de la forêt, près du lieu où était l'ancienne maison royale nommée *Marlacum* (1), traverse la vallée de Thève où ses traces sont apparentes, et se continuant toujours sur le même alignement, coupe en biais la route royale d'Amiens pour rentrer dans le bois de Bonnet, après lequel elle semble aller du côté de Viarmes (Seine-et-Oise). Elle rejoignait probablement la voie directe de Beauvais à Paris (ci-dessus, n°. 5), aux environs de Saint-Martin-du-Tertre.

XXIII°. *De Senlis à Gouvieux.*

Nous signalerons encore une autre voie établie sans doute pour communiquer d'*Augustomagus* au camp de Gouvieux, ou qui a dû, tout au moins, faciliter ces relations. Les historiens de Senlis l'ont mentionnée comme un embranchement de la grande voie de Soissons (2). On croit qu'elle traversait la ville de la porte Bellon à celle de Creil, et en effet on peut voir son encaissement à la première descente de la route de Creil qu'elle

(1) Lebœuf, Dissertations sur l'hist. ecclésiastiq. et civile, tom. 2, pag. 126.

(2) Broisse, recherches historiques sur Senlis, pag. 209.

ENT DE L'OISE

es.

nº 20.

la Ferté Milon

ΠL

OISE

ors.

Valery.

ppe.

llai

nand.

25.... de Choisy au bac à Noyon.

26.... de Noyon à Péronne.

27.... de Venette à Roye.

28.... de Beauvais à Abbeville

29.... de Beauvais à Rouen.

laisse sur la droite pour se continuer à l'est sous le nom de Chemin-Vert dans les champs de Courteuil et de Saint-Firmin. Elle y est peu visible, mais signalée cependant par une série de tombes qui semblent indiquer son tracé. Elle devait passer au nord de Vineuil, traverser la route d'Amiens au-dessus du grand canal de Chantilly, et arriver au hameau de *La Chaussée* près duquel on reconnaît encore ses vestiges. On a lieu de croire qu'elle descendait ensuite par Chaumont à *Toutvoye* où, selon une version locale conservée d'âge en âge, il y avait un passage de la rivière. Aucune continuation de cette route n'a été constatée jusqu'à présent au-delà de l'Oise.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Séance administrative du 11 mai 1840. — La séance est ouverte à une heure, hôtel du Pavillon. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté. M. de Caumont lit une lettre de M. Briquet de Niort, d'où il résulte que l'ouverture de la session annuelle devra être retardée jusqu'au 20 juin.

Sont proclamés membres de la Société :

M. La Curie, secrétaire de la société académique de Saintes;

M. de Formigny, propriétaire, à Caen;

M. l'abbé Mirbeau, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris;

M. Richard (Fleury), peintre et archéologue, à Lyon;

Mme. la marquise de Chaponnay, à Lyon.

M. le comte de Moyriat, membre de plusieurs académies, à Nantua (Ain).

M. Gaugain communique une lettre de M. de Barthelmy, membre de la Société à Montbrison (Loire), qui fait part au Conseil de plusieurs observations, et annonce l'envoi d'un rapport sur les monuments de ce département. Le Conseil considérant que M. de Barthelmy rend des services dans cette contrée, le proclame *inspecteur des monuments pour le département de la Loire*.

M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, annonce à la Société que sur sa demande il a alloué une somme de 500 f. pour être employée à la restauration de l'église de Tours près Bayeux :

M. le ministre demande qu'il lui soit adressé un devis indiquant à quelle réparation les 500 f. seront consacrés. La Société française avait voté de son côté 125 f. et la commune avait fourni 1,200 f.

Une autre lettre du ministre prévient la Société française que 500 f. vont être mis à sa disposition pour être employés en restaurations d'édifices : la Société rendra compte de cette somme. Le Conseil reçoit avec plaisir cette communication montrant que le ministre apprécie ses travaux et le dévoûment de ses membres ; il redoublera de zèle pour justifier cette preuve de confiance.

M. de Caumont rappelle que la Société avait appuyé la demande de la commune de Secqueville qui demandait des fonds pour son église. Cette demande apostillée par M. Mérimée et Mme. la comtesse de Chastenay a été accueillie par la Commission établie près le ministère de l'intérieur. M. le maire de Secqueville vient d'informer la Société française qu'un secours de 1,000 f. a été accordé à la commune.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Louis, curé de Sainte-Marie-du-Mont, qui remercie la Société du concours qu'elle lui a prêté dans les démarches qu'il a faites près du ministre de l'intérieur pour obtenir des secours, afin de faire reconstruire la Tour de Sainte-Marie-du-Mont (Manche), abattue par le tonnerre au mois de janvier dernier ; la commune a obtenu 4,000 f. du ministre de l'intérieur et pareille somme lui est promise pour l'année prochaine. M. l'abbé Louis reconnaît que la pétition de la Société a beaucoup contribué au succès de ses démarches.

Il est rendu compte de l'examen qui a été fait de la tour de Douvres, par M. Verolles, architecte : il paraît qu'une somme de 200 f. sera suffisante pour exécuter la réparation demandée.

Le même architecte appelé à Dives pour faire un devis a

trouvé que des réparations considérables sont urgentes ainsi que M. Bourdon l'a annoncé dans une précédente séance ; il faudrait peut être 30,000 f. pour remettre cette église en bon état et la commune ne pourra jamais trouver pareille somme ; il conviendra de réparer au moins les couvertures, et il sera nécessaire de faire une demande au Gouvernement. M. de Caumont dit qu'il a rédigé à Dives une notice qui pourra être réunie à la pétition. Dans tous les cas la demande au ministre ne sera faite qu'après les séances générales de Niort.

M. l'abbé Barraud annonce que la réparation des stalles de Saint-Martin-aux-Bois va être faite d'ici à peu de temps ; il rend compte des rapports qu'il a établis avec MM. les desservants du diocèse de Beauvais, afin d'être informé des réparations ou travaux divers qui pourront être entrepris et de leur donner une bonne direction.

M. Barraud annonce aussi que Mgr. l'évêque de Beauvais vient de former une commission composée d'hommes versés dans la connaissance des phases de l'architecture, laquelle correspondra quand il en sera besoin avec les curés du diocèse et dirigera les recherches de ceux-ci sur l'histoire de leurs paroisses respectives. M. Barraud est un des principaux membres de cette commission.

Un Cours d'archéologie vient d'être commencé dans le petit séminaire de Senlis et maintenant cet enseignement existe dans toutes les maisons ecclésiastiques du diocèse de Beauvais.

Le Conseil témoigne à M. l'abbé Barraud sa haute satisfaction et se plaît à reconnaître que c'est en grande partie à son impulsion que l'on doit le goût que montre le clergé du diocèse de Beauvais pour les études historiques et archéologiques.

M. Cauvin annonce que des fouilles viennent d'être commencées à Allonnes ; que 500 f. fournis par le département de la Sarthe vont y être consacrés ; il demande si la Société ne

voudrait pas concourir à cette exploration en votant quelques fonds. Le Conseil ne pense pas, ainsi qu'il l'a déjà fait dans d'autres occasions, que le produit des cotisations puisse être employé à des fouilles destinées à des recherches d'antiquités romaines, au surplus la demande précédente pourra être discutée en assemblée générale.

Le Conseil prend encore connaissance de différentes lettres de MM. COMMARMONT, de Lyon; l'abbé AUBERT, de Poitiers; le baron de CRAZANNES, de Montauban ; de LA SAUSSAYE, de Blois ; l'abbé VOISIN, de Blois ; POLLET, de Vitré. Ce dernier annonce que la ville de Rennes verrait avec plaisir la Société tenir une réunion dans ses murs.

M. de Caumont prend la parole pour rendre compte d'une excursion archéologique qu'il a faite depuis peu dans la Haute-Normandie, dans l'île de France et dans la Champagne ; il s'exprime ainsi :

Bourg-Achard. La nef de l'église de Bourg-Achard a été reconstruite en entier, il y a deux ans, par M. Grégoire, architecte à Rouen, dans le style prismatique ou flamboyant du XVe. siècle : cet édifice est très-bien exécuté, les feuillages contournés de l'époque sont rendus avec une grande vérité et beaucoup de hardiesse : on ne peut désirer mieux.

La reconstruction de la nef ayant nécessité le déplacement des anciens fonts baptismaux de plomb, décrits et figurés dans le 6e. volume de mon Cours, ils n'ont point été replacés, et sont déposés près de la tour dans le vestibule par lequel on monte à la tribune. Il est à regretter que ce font ait été remplacé par un font moderne, heureusement il ne sera vendu, m'a-t-on promis, que pour l'un des trois musées d'antiquités de Rouen, de Caen ou d'Evreux, mais il vaudrait bien mieux qu'il fût resté à son ancienne place.

Le chœur renferme une délicieuse boiserie du temps de Louis XII, peut-être, si l'on en juge par la richesse des détails; elle offre trois stalles à dossiers fleurdelisés et couronnés de dais et de pinacles admirablement découpés.

Trois verrières du même temps que le chœur et citées dans le 6ᵉ. volume de mon Cours, occupent les 3 fenêtres du chevet. On remarque encore un vitrail dans la chapelle du transept-nord.

M. l'abbé Bidault, curé de Bourg-Achard, est un homme de goût, qui a le projet de faire rétablir les autels des chapelles du transept, dans le style du XVᵉ. siècle; il a fait replacer dans le transept sud une inscription tumulaire en français, rimée, de l'an 1395 : M. Bidault l'a très-bien lue, et doit la transcrire pour la communiquer aux archéologues.

Rouen. Les restaurations du palais de justice se poursuivent toujours avec goût et succès, mais il appartient à M. Deville, d'entretenir la compagnie de ce qui a été fait à Rouen, et j'espère que plus tard il pourra nous communiquer un rapport complet sur ce sujet; je passe donc à Gournay, où je me suis arrêté quelques instants.

Gournay. J'ai revu l'église de Gournay, dont j'ai fait, il y a long-temps, la description.

La nef de cette église (la première travée et la façade exceptées) paraît du XIᵉ. siècle : les arcades qui séparent cette nef des collatéraux reposent sur des piliers carrés dont chaque face est ornée d'une demi-colonne à base attique; plusieurs portent des pattes angulaires.

Les chapiteaux offrent une particularité intéressante en ce que les entrecolonnements portent une espèce de frise de la hauteur des chapiteaux, quelques-uns de ces entrecolonnements offrent à leur chapiteau des moulures verticales imitant jusqu'à un certain point les triglyphes de l'ordre dorique, d'autres

sont ornés de chevrons brisés, le croquis ci-joint montre cette décoration des entrecolonnements (1).



Toutes ces colonnes ont été horriblement empâtées de badigeon, et plusieurs couches épaisses font perdre une grande partie des moulures.

La partie supérieure de la nef et les voûtes des collatéraux, sont postérieures aux pilliers que je viens de décrire.

Le chœur et les bas côtés qui l'entourent, si l'on excepte les deux arcades du collatéral méridional qui sont du même temps que la nef, offrent aussi un stylé plus récent que les parties basses de celle-ci : les bases des colonnes plus pures, les chapiteaux mieux fouillés ; tout annonce le XIIe. siècle.

Une grande fenêtre percée après coup au chevet peut dater du XIVe. siècle, on y a placé des verres colorés formant des losanges. Aprésent qu'on fait des vitraux, il faudra abandonner les marqueteries pour le vitrage de nos églises.

Le tambour en bois, formant vestibule à la porte occidentale de l'église, vient d'être refait avec des moulures ogivales : cet essai mérite d'être encouragé, car il est fort à désirer que

(1) On a réuni sur ce groupe la décoration de deux pilastres différents.

l'on abandonne complètement le style Grec, pour les boiseries de nos églises.

St.-Germer. St.-Germer n'a subi aucune restauration importante depuis 10 ans, et l'on doit s'en applaudir, car ce bel édifice a été visité par un grand nombre de connaisseurs qui en ont apprécié le mérite, et si des travaux deviennent nécessaires, on les confiera, il faut l'espérer, à des mains habiles, capables de les bien exécuter. Le Gouvernement a dû plus d'une fois être éclairé sur l'importance de cette magnifique église. Pour nous, il y a 14 ans déjà que M. Lambert chargé d'une mission par la Société des Antiquaires de Normandie nous entretint de St.-Germer. Depuis lors, la Société française a reçu diverses communications sur ce bel édifice, par MM. Graves, Barraud et Beaude ; il est à désirer que ces Messieurs nous en donnent une description complète. Peu d'édifices en France méritent autant d'attention. Je viens d'y prendre moi-même quelques esquisses qui vous confirmeront de plus en plus dans cette opinion.

L'église St.-Germer est du XII[e]. siècle. Les arcades ogives mélangées aux cintres, l'ornementation générale et une multitude de caractères habituellement assez certains me paraissent le prouver. Si l'on excepte des reprises faites vraisemblablement au XV[e]. siècle dans le mur collatéral sud, des reprises plus modernes au transept septentrional et la suppression du portail, car l'édifice a été raccourci (1), l'église est restée ce qu'elle était au XII[e]. ; on y a fait, il est vrai, au XIII[e]. une addition considérable, on a construit une sainte chapelle à l'est de la

(1) A en juger par la longueur de la nef, ce raccourcissement n'a pas dû être considérable, il peut être d'une travée ou de l'espace occupé par les tours, s'il y en avait à l'ouest.

basilique bysantine ; mais elle est tout-à-fait distincte de celle-ci, et séparée d'elle par une galerie ou vestibule, qui remplace la chapelle terminale de la basilique.

La nef fort élevée, présente la disposition suivante dans ses travées, en les prenant de bas en haut. Une arcade ogivale, des tribunes bouchées avec une fenêtre carrée longue au dessus également bouchée, puis une corniche très-saillante, supportée par des modillons, et enfin le *clerestory*. Chacune de ces travées est séparée par un beau faisceau de colonnes engagées s'élevant jusqu'à la voûte.

Dans le chœur et les transepts, même ordonnance, excepté que les tribunes sont ouvertes et que chacune de leurs arcades est divisée en deux bayes avec un timpan percé d'un *oculus* ou trou circulaire bordé de diverses moulures.

Les nervures des voutes absidales de la grande nef sont couvertes de lozanges et de ciselures dont mes croquis vous montreront l'extrême richesse ; les autres rinceaux des voûtes du chœur, sont garnis de fleurs crucifères à peu près comme j'ai eu il y a long-temps l'occasion d'en signaler dans beaucoup d'églises notamment à la cathédrale d'Angers.

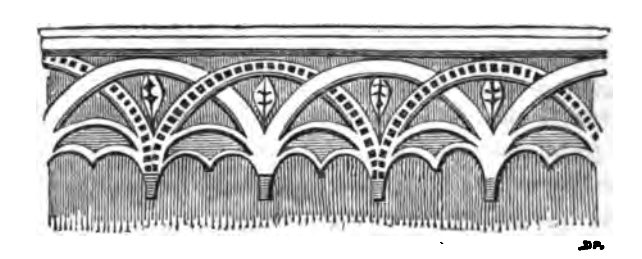
Il faudrait un mémoire pour décrire les chapiteaux des colonnes : les basses attiques sont là presque toutes sur des piédestaux, au lieu de reposer sur une plinthe comme dans la plupart des églises de la Basse-Normandie. C'est d'ailleurs, je crois, un caractère du XIIe. siècle, que l'emploi de ces piédestaux que l'on trouve ensuite au XIIIe. siècle assez fréquemment.

Je ne dis rien des autels que j'ai décrits dans la sixième partie de mon Cours, ils sont toujours dans le même état.

L'entablement extérieur de l'église St.-Germer, est fort élégant : on voit au-dessous de la corniche des demi-cercles entrelacés les uns dans les autres, dont les intersections des-

sinent des ogives ; un dessin fera mieux comprendre la richesse de cette espèce de frise.

Plusieurs entablements et modillons du XII[e]. siècle sont d'un excellent effet, mais ils sont moins compliqués que celui de St.-Germer, qui n'a, je crois, guère d'analogues.



La Ste.-Chapelle élevée derrière la grande église, paraît une copie de la Ste-Chapelle de Paris : une grande rosace occupe toute la largeur de l'édifice à l'occident. La Ste.-Chapelle de St.-Germer est moins élevée que celle de Paris; je l'ai soigneusement analysée, mais cette description ne saurait trouver place dans ce rapport.

Plusieurs pierres tombales curieuses, avec inscriptions, se voient dans l'église et dans la St[e].-Chapelle : une magnifique pierre gravée au trait et de très-grande dimension, se trouve entre autres engagée en partie sous l'autel du transept nord.

Dans la Ste.-Chapelle, est un contre-retable à personnages en bas-relief que l'on doit restaurer ; les vitraux du chevet ont été cités dans le 6[e] volume de mon Cours.

Des frontons couronnaient extérieurement les murs ; on les a coupés à une époque déjà ancienne, pour faire venir le toit en avant de la corniche, c'est ainsi que bien souvent

depuis le XVIe. siècle, les moines réparaient les édifices que leurs prédécesseurs avaient élevés avec tant de goût et de dépense : ils mutilaient au lieu de réparer, pour épargner la dépense. Si l'on restaure plus tard cette belle chapelle, il faudra rétablir ces frontons.

Châsse du Coudray. Il existe au Coudray St.-Germer une châsse que j'avais le dessin de visiter, le temps ne me l'a pas permis ; j'espère que MM. Graves, Barraud et Beaude pourront nous en donner une description.

St.-Etienne de Gaucourt. En revanche je me suis transporté à St.-Etienne de Gaucourt, près Gournay, que l'on démolit et qui renfermait des fonts babtismaux du XIIIe. siècle figurés dans le VIe. volume de mon Cours d'Antiquités. Les parties les plus anciennes de cette église dont il ne reste déjà plus que le chœur, paraissent du XIIe. siècle. J'ai remarqué parmi les pierres de la démolition, des morceaux de terre cuite émaillée, dont la réunion a dû former une pierre tombale dans le pavé de la nef ; l'inscription tumulaire était en émail noir, autour de ce pavé qui datait, je crois, du XIIIe. ou du XIVe. siècle. Il existe dans le chœur des pierres tombales moins anciennes.

J'ai fait ensuite une excursion en Champagne, et j'ai revu la cathédrale de Meaux et les curieux monuments de ce diocèse, dont j'ai parlé dans le 6e. volume de mon Cours d'antiquités. Mg^{r}. Allou, évêque de Meaux, est un antiquaire d'un grand mérite auquel on doit une très-bonne notice sur la cathédrale ; j'ai eu l'avantage de le voir et de m'entretenir avec lui des monuments du département de la Marne.

Progrès des architectes de Paris. Le portail du XIII[e]. siècle, replacé et restauré à Saint-Séverin de Paris, montre qu'aujourd'hui il y a dans la capitale des architectes qui connaissent les moulures particulières à chaque siècle, ce résultat est à constater et il est assez nouveau pour que nous devions le proclamer et nous en applaudir : dans quelques autres villes, des restaurations assez bonnes ont été faites et l'on peut dire qu'il y a progrès presque partout, grâce à l'impulsion donnée par les archéologues.

Notice sur l'église St.-Laumer de Blois, par M. Voisin (1). M. l'abbé Voisin, membre de la Société française, vient de publier une notice très-intéressante sur l'église St.-Laumer de Blois. Ce mémoire de 54 pages, grand in-4°., est divisé en plusieurs chapitres, traitant successivement de l'histoire de l'abbaye, de l'architecture de l'église, des figures symboliques qu'on y remarque, des reliques et des ornements, enfin de l'ogive et de sa forme symbolique.

M. Voisin a précisé les différentes dates de l'église St.-Laumer et les indique soigneusement. Ainsi nous voyons que l'an 1138, 1 indiction, d'épacte 7, le 14[e]. jour de la lune, le 25[e]. du mois, le 7 des calendes de mai, fête de l'évangéliste St.-Marc, les religieux bénédictins de St-Laumer commencèrent à construire l'église de leur monastère.

En 1185, les travaux de construction cessèrent, la première partie de l'église fut décorée ; une porte fut pratiquée dans un des bras de la croix.

Plus tard, on construisit le portail et les tours de l'église, qui se trouva terminée en 1210. — Telles sont les dates principales de l'édifice.

(1) Paris, Derache, rue du Bouloy, n°. 7.

Une chapelle dédiée à N.-D. de pitié fut élevée en 1504 près du chevet, pour servir à la sépulture de Guillaume Pot, gouverneur d'Orléans. Les moulures de cette chapelle annoncent bien cette époque. L'abbaye fut dévastée par les calvinistes durant les guerres de religion, de grands travaux furent faits à l'église vers 1600.—L'ouvrage de M. Voisin est indispensable à ceux qui vont à Blois avec l'intention d'étudier l'édifice à la description duquel il est consacré.

Mémoire sur le monument connu sous le nom du bon mariage, *par M. l'abbé Texier*. Ce tombeau remarquable ainsi appelé, parce que le mari et la femme enterrés ensemble sont représentés sur la même pierre (1), était placé dans l'église de St.-Martin de Limoges, mais à la révolution l'église fut vendue, et la pierre d'un seul bloc qui formait ces deux statues fut retournée et employée à boucher le regard d'un égout. Dans son mémoire qui est accompagné de deux bonnes planches lithographiées, M. Texier nous fait connaître le style de ces statues, il pense qu'elles appartiennent à peu près au temps de St.-Louis, et nous croyons qu'il a bien jugé.

M. Texier propose de rétablir le tombeau du bon mariage dans la cathédrale de Limoges, et présente deux projets de restauration sur une planche spéciale. Nous ne voulons qu'annoncer le travail de M. Texier, et laisser au lecteur le plaisir de le consulter. Ce mémoire se distingue comme tout ce qui sort de la plume de l'auteur par un style élégant, beaucoup de méthode dans les recherches et des aperçus judicieux sur l'histoire de l'art (2).

(1) Une touchante légende expliquait cette réunion (voir le mémoire de M. Texier).

(2) L'ouvrage imprimé dans le format in-4°., se trouve à Paris, chez Derache, rue du Bouloy, n°. 7.

Archéologie celto-romaine de l'arrondissement de Chatillon-sur-Seine. — Tel est le titre d'un ouvrage dont la première livraison vient de paraître : l'auteur du texte est M. Leclere, les dessins sont de M. Gaveau ; l'ouvrage est dans le format grand in-4°. Les planches lithographiées à la plume se distinguent par beaucoup de netteté. La première livraison que nous annonçons en renferme six consacrées à reproduire des pierres celtiques, et des antiquités gallo-romaines. Nous avons été surpris de voir indiqués, sous la dénomination de *sarcophages gaulois*, pl. 4, fig. 1, 2 et 3, des cercueils en pierre comme on en trouve partout en France et qui sont incontestablement chrétiens (1). Nous ne saurions par conséquent partager l'opinon émise, page 13, sur l'âge de ces tombeaux. Nous n'avons point trouvé dans le texte la description d'une croix figurée pl. 3 ; mais nous avons été étonnés de la trouver sur une planche consacrée à reproduire un tumulus et qui porte pour titre, *monuments druidiques*. Assurément cette croix de Semoud, ne remonte pas au-delà du XIIIe. siècle. Nous n'oserions nous permettre d'autres observations, étranger que nous sommes aux antiquités de l'arrondissement de Chatillon.

L'ouvrage se composera de quatre ou cinq livraisons.

N. S.

Tablettes historiques de l'Auvergne. Sous ce titre, M. *Bouillet* de Clermont publie une revue très-intéressante et qui ne peut manquer de donner aux études de tout genre, en Auvergne, une excellente impulsion. Cette revue paraît tous les trois mois par cahiers de 4 à 5 feuilles, grand in-8°.

(1) V. le Cours d'Antiquités de M. de Caumont, t. 6.

NOTICE

Sur les villæ ou maisons de campagne gallo-romaines ;

PAR M. DE CAUMONT.

(Extraite du Cours d'antiquités, 8e. partie).

Les travaux publics, entrepris depuis quelques années sur les différents points de la France, ont fait découvrir dans beaucoup d'endroits des vestiges de maisons de campagne romaines, et bon nombre de trouvailles de ce genre ont été signalées à la Société française.

La plupart des personnes qui ont fait part de leurs découvertes à la Société, ont réclamé des instructions sur les *villæ* gallo-romaines, et le conseil administratif a toujours indiqué, comme devant être consulté avec fruit, le chapitre très-complet consacré à ces édifices, dans *le tome IIIe. du Cours d'Antiquités de M. de Caumont.*

Cependant, comme les demandes de renseignements se sont multipliées et que le Cours d'Antiquités n'est pas entre les mains de tout le monde, M. de Caumont a consenti à placer dans le Bulletin un résumé de son intéressante leçon sur les maisons de campagne gallo-romaines. Nous regardons ce morceau comme un des plus instructifs que nous puissions reproduire dans ce recueil.

L. M.

Les Romains avaient pour les habitations situées dans les campagnes un goût prononcé, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours en Italie, et qu'ils portèrent dans toutes les contrées où ils formèrent des établissements. Les officiers et les colons romains élevèrent des *villæ* dans les provinces de la Gaule et de la Bretagne, et cet exemple fut bientôt suivi par les habitants de ces deux pays.

Les ruines de *villæ*, trouvées en différents lieux, ont jeté une nouvelle lumière sur l'état des arts dans nos contrées, sous la domination romaine. Oubliés au milieu des bois et des campagnes, ces débris de constructions ont été moins ruinés que les autres, et plusieurs *villæ* appartenant à des personnes riches, offraient des dimensions très-vastes, une riche ornementation. D'ailleurs, dans les champs, rien ne s'oppose aux excavations comme dans les villes; on a donc pu mettre à découvert des édifices complets, et se rendre un compte exact de leur distribution. A ce titre, les ruines des monuments de cette espèce se recommandent puissamment à l'intérêt de l'archéologue.

Parmi les *villæ* découvertes tant en France qu'en Angleterre, un grand nombre étaient situées dans des vallons à l'abri du vent et sur le penchant de collines exposées au soleil, presque toujours à proximité d'un ruisseau; l'étendue de quelques-unes d'entr'elles explique le passage où Sénèque dit que certaines *villæ* ressemblaient plutôt à des camps qu'à des maisons de campagne, et qu'elles surpassaient les villes en magnificence (1).

Il paraît que les plus belles maisons de campagne romaines n'avaient qu'un étage; du reste, elles ne différaient de

(1) *Ædificia privata, laxitatem urbium magnarum vincentia.* Senec., Benef. VII, ep. 90.

celles de la ville que sous le rapport de là disposition des parties qui étaient à peu près les mêmes. Cette disposition était sans doute fort arbitraire, suivant que le terrain, la beauté des sites, l'importance de l'exploitation rurale et plusieurs autres causes semblables engageaient à développer plus ou moins telle ou telle partie de l'édifice.

La plupart des *villæ* n'étaient pas seulement des maisons de plaisance, mais elles comprenaient aussi ce qu'exige l'économie rurale, soit pour loger les bestiaux et les cultivateurs, soit pour serrer les moissons et les autres récoltes. Collumelle distingue trois parties dans une maison de campagne qui a son exploitation rurale (1); et la plupart des *villæ* gallo-romaines devaient être dans ce cas. Ces trois parties étaient :

La *villa urbana* ou habitation du maître,

L'*agraria* ou habitation des laboureurs et des animaux nécessaires à l'exploitation,

La *villa fructuaria*, où l'on déposait les moissons et les autres fruits de l'exploitation.

Je vais présenter les plans de plusieurs *villæ*, plus ou moins importantes, les unes découvertes en Angleterre, les autres explorées en France; et après les avoir décrites, j'essaierai de déduire de leur examen quelques considérations générales.

Villa de Woodchester. — La maison de campagne, découverte à Woodchester, est un des établissements de ce genre les plus considérables que l'on ait exhumés. Pour se rendre compte de la description de ce curieux édifice, il est bon de jeter les yeux sur le plan figuré sur la planche ci-jointe d'après celui de M. Lysons.

L'entrée principale de cette *villa* paraît avoir été placée en E; elle consistait dans une grande porte voûtée entre deux

(1) Collumelle, *De re rustica*.

autres arcades plus petites, ainsi que l'on pouvait en juger par les fondations (nos. 1, 2, 3).

La porte centrale avait au moins 12 pieds de largeur ; les deux autres n'avaient que 4 pieds.

Cette entrée donnait sur une grande cour B ou *atrium majus*, de 158 pieds sur 141.

Sur le côté droit de cette cour, vers le N.-E., on voyait un corps-de-logis ayant contenu des bains, et qui consistait dans une galerie (no. 4), de 65 pieds 8 pouces sur 10 pieds 4 pouces; d'un appartement à côté (no. 5), de 24 pieds sur 14; d'une autre espèce de galerie (no. 6), de 42 pieds 9 pouces sur 9 pieds 4 pouces, sous laquelle étaient des restes de murs, indiqués sur le plan par une ligne ponctuée, et qui paraissaient avoir soutenu un pavé, chauffé par un hypocauste voisin. La pièce suivante (no. 7) ayant 13 pieds 7 pouces sur 9 pieds 4 pouces, était vraisemblablement un *apodyterium* ou chambre de toilette. Près d'elle, un appartement (no. 8) de 9 pieds 10 pouces sur 8 pieds 10 pouces, était peut-être un *laconicum* ou chambre à suer. Un corridor conduisait au bain (no. 9), qui avait 11 pieds 6 pouces sur 8 pieds 1 pouce, et le *præfurnium* ou fourneau se trouvait entre ce bain et la chambre à suer (no. 10).

Au centre de ce corps-de-logis, semble avoir été une petite cour couverte, *atriolum* (C), au Sud-Est de laquelle se trouvait un appartement (no. 11), qui devait avoir 20 pieds sur 10, en supposant qu'il s'étendît jusqu'au mur de clôture *b* : on y remarquait en *a*, six pierres superposées, formant une espèce de piédestal de 5 pieds de hauteur, probablement pour une statue.

La galerie (no. 14) avait 48 pieds de longueur sur 7 pieds 5 pouces de largeur : peut-être servait-elle à accéder à l'appartement no. 12, qui avait 10 pieds 9 pouces sur 10 pieds 4 pouces, et à l'appartement no. 13, un peu plus grand, qui pourraient avoir l'un et l'autre contenu des baignoires.

Sur le côté opposé de la grande cour (B), se trouve un autre corps-de-logis que M. Lysons croit avoir été consacré à loger des domestiques ou des esclaves : on y voyait d'abord une entrée de 11 pieds sur 10 (n°. 15), une petite cour *atriolum* (n°. 16), de 63 pieds sur 23 ; une grande salle ou lieu de réunion pour les domestiques (n°. 17), ayant 105 pieds de longueur sur 20 pieds 9 pouces de largeur ; suivant M. Lysons (1), une espèce de dortoir (n°. 18) puis des chambres à coucher (n°s. 19, 20, 21, 22, 23 ; 24, et peut-être aussi n°. 25).

De la grande cour extérieure (B) ou *atrium majus*, on entrait dans la cour intérieure (A), espèce de cour d'honneur, comme on en voit encore dans la plupart de nos anciens châteaux. L'entrée ou *prothyrum* était en F, elle avait 9 pieds de large et 38 de profondeur.

Sur trois côtés de cette cour était un *crypto-portique* ou allée couverte, pavé en mosaïque.

La partie de ce *crypto-portique*, orientée au Nord (26), avait 114 pieds de longueur sur 10 de largeur, excepté le long de l'appartement central (n°. 30), qui formait saillie, et rétrécissait d'un pied la largeur du corridor. A l'Ouest (n°. 27), la longueur du corridor était de 62 pieds 5 pouces sur 9 pieds 2 pouces de largeur, et de 62 pieds sur 8 1/2 à l'est (n°. 28). Sous le pavé du *crypto-portique* étaient des conduits de brique; les débris des fourneaux qui avaient servi à l'échauffer, furent trouvés de chaque côté de la cour en *l* et en *m*.

Au centre de la partie Nord de ce superbe *crypto-portique* s'ouvrait la principale pièce, ayant 48 pieds 10 pouces

(1) Dans l'explication des *villæ*, découvertes en Angleterre, je suis en général l'opinion de l'auteur qui les a décrites, quant à la destination des pièces.

en carré (n°. 50) ; c'était probablement une salle à manger, *triclinium* , ou un petit *atrium*. On y remarquait les bases de quatre piliers pour supporter le plancher qui, selon toute apparence, était disposé comme celui d'un *atrium* tétrastyle.

Il y avait sous le plancher des conduits croisant à angle droit, pour répandre la chaleur. Le pavé, de la plus grande richesse, offrait sur les côtés en dehors des quatre piliers, des carrés dans des carrés ; au centre, des cercles renfermant un compartiment octogone, orné de figures d'animaux. Dans un autre compartiment compris entre ce cadre central et la cour, on voyait une figure d'Orphée ou d'Apollon jouant de la lyre (1).

Les cubes qui formaient cet élégant pavé avaient été évidemment placés et incrustés dans le ciment, avant d'être polis au moyen du frottement : on y remarquait différentes nuances de bleu, de rouge, de blanc, de gris et de brun.

De chaque côté de ce magnifique appartement régnaient deux passages ou galeries pavés en mosaïque ; l'un (n°. 51), de 28 pieds 4 pouces sur 7 pieds 6 pouces ; l'autre (n°. 52), de 20 pieds 4 pouces sur 7 pieds 6 pouces.

Il y a lieu de penser que le premier corridor n°. 51, placé au *S.-O.*, conduisait aux appartements d'hiver ; car le n°. 53, auquel il accède directement, offrait une pièce carrée de 20 pieds 10 pouces de diamètre, dont le pavé en mosaïque reposait sur un hypocauste, et qui était en outre garantie du froid, d'un côté, par un double mur placé à 6 pouces de distance du mur intérieur.

Les ornements du pavé offraient, non-seulement des compar-

(1) M. Lysons pense que cette figure était celle d'Apollon : ce dieu paraît avoir été représenté dans certains *triclinia* de luxe, et l'on sait que chez Lucullus la plus belle salle à manger était la *salle d'Apollon*.

timents réguliers, comme beaucoup de mosaïques ; mais aussi une inscription fort détériorée, dans laquelle, cependant, on crut reconnaître ces mots : BONVM EVENTVM BENE COLITE. Une chose à remarquer, c'est que l'*êta* grec (H) y avait été employé pour l'E romain. Nous avons beaucoup d'exemples de ce mélange des lettres grecques aux lettres romaines, dans les inscriptions qui se trouvent sur les poteries (1). Les murs s'élevaient encore à trois pieds au-dessus du pavé, et ils offraient des traces évidentes d'un revêtement en stuc, peint à fresque.

Tout porte à croire que cette pièce était un *triclinium* ou salle à manger d'hiver, et que les nos. 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, étaient des chambres à coucher avec des cabinets, tels que Pline les mentionne dans sa description de Laurente. Elles avaient été pavées en mosaïques et chauffées par des hypocaustes. On trouva même, en-dehors des pièces 36, 37, 43, aux points *n*, *o* et *p*, les ouvertures des fourneaux où l'on allumait le feu.

Le no. 48, qui avait 24 pieds 4 pouces sur 20 pieds, pourrait avoir servi de salon ou de *triclinium* ; car on voit par les descriptions de Pline, que ces appartements étaient assez multipliés dans les maisons de campagne.

Trois pièces de grandes dimensions (nos. 51, 52, 53) étaient sans doute destinées à la vie publique, plutôt qu'à la vie privée : la plus grande des trois (no. 51), qui offrait 50 pieds de longueur sur 38 de largeur, paraît avoir été une espèce de basilique ou de grande salle publique : on remarque au centre (v. le plan) des fondations de murs dont l'établissement devait avoir eu pour but de consolider le pavé, et d'en empêcher l'affaissement.

(1) Voyez l'essai que j'ai publié sur les poteries gallo-romaines, trouvées au Mans, *in f°.* imprimé à Caen en 1829. — Le mélange de lettres grecques et latines semblerait annoncer que des artistes grecs travaillaient à la confection des mosaïques et des poteries romaines.

Cette pièce communiquait avec le n°. 52, vestibule bordant la porte d'entrée ou *prothyrum* et qui avait 48 pieds sur 36.

La pièce n°. 53, à droite de la porte d'entrée, qui avait 28 pieds en carré, paraît, ainsi que la précédente, avoir été une salle de réception pour les clients, et il y a lieu de supposer que ces deux pièces étaient précédées d'un portique. La richesse avec laquelle elles avaient été décorées semble d'ailleurs justifier la supposition qui vient d'être faite sur leur destination. On reconnut que des placages en marbre recouvraient certaines parties des murs et que d'autres avaient été peintes à fresque. Un chapiteau dorique, une base, le fût d'une autre colonne, des débris de petites statues, dont quelques-uns en marbre de Paros, deux médailles en grand bronze, l'une d'*Adrien*, l'autre de *Lucille*, et un grand nombre de petites médailles du Bas-Empire furent recueillis dans ces deux pièces (1).

Les différents appartements, placés à droite de la cour (depuis le n°. 54 jusqu'au n°. 65), et auxquels on accédait par le passage n°. 32, par les crypto-portiques n°s. 26 et 28, et probablement encore par d'autres issues, ont été regardés comme des appartements d'été, parce qu'un seul, le n°. 57, était chauffé par un hypocauste; les Antiquaires anglais y ont vu des chambres à coucher et des *triclinia*, comme dans l'autre côté de l'édifice.

En avant de l'appartement figuré sous le n°. 25, et dans la direction du Sud-Est, régnait assez loin un mur, que je n'ai point indiqué sur le plan, et le long duquel se trouvaient des constructions qui paraissaient avoir servi d'étables ou d'écuries:

(1) M. Lysons les regarde comme des exèdres ou salons dans lesquels on trouvait des siéges pour la conversation. Voir *Antiquities of Woodchester*, pages 9, 10, 11, 15.

à l'extrémité opposée de l'édifice, les murs se prolongeaient en *e e*, et il existait sans doute, de ce côté, des appartements ou des dépendances, dont la destination n'a point été indiquée par les Antiquaires anglais.

VILLA DE BIGNOR EN SUSSEX. — Une autre *villa* très-remarquable, décrite par M. Lysons, est celle de Bignor en Sussex (1).

Bignor est un village agréablement situé à neuf mille de la mer, six milles de Peworth, et à peu près à la même distance d'Arundel. Une route romaine, venant de Chichester (l'ancien *Regnum* des Romains), passait à un quart de lieue de cette paroisse. Richard de Cirencester y a placé une station qu'il appelle *ad decimum*, et qui n'est pas mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin.

Il y avait, dans cette paroisse, un champ nommé *le champ de la ville*, et une tradition attestait qu'un établissement important y avait existé. Cependant on n'avait pas encore signalé de ruines romaines dans Bignor, lorsqu'en 1811 la charrue mit à nu une mosaïque et quelques traces de murailles qui éveillèrent l'attention, et déterminèrent à exécuter des fouilles pendant trois années consécutives.

On remarque d'abord sur le plan ci-joint une cour à peu près carrée, autour de laquelle régnait un long corridor ou *crypto-portique* qui avait vers le Nord (n°. 1) une longueur de 160 pieds, de l'Est à l'Ouest (2).

Le *crypto-portique* méridional (n°. 3), qui se prolongeait

(1) Voy. le tome XII de l'Archéologie britannique.

(2) On remarquait en *b* les fondations d'un mur, mais il n'est pas probable que le *crypto-portique* fût interrompu; et si ce mur s'élevait au dessus du pavé, ce qui est douteux, on peut supposer qu'il était percé d'une porte.

parallèlement au *crypto portique* septentrional, avait une largeur d'environ 8 pieds, comme le *crypto portique* de l'Ouest. Ce côté ne formait pas un angle droit avec les autres ; mais il suivait une ligne diagonale, comme le plan l'exprime. Il y avait du même côté, suivant le plan, un autre *crypto portique* parallèle et contigu n°. 4. M. Lysons n'a pas donné de détails sur cette partie de l'édifice, non plus que sur quelques autres pièces, indiquées dans le plan qu'il a publié et dont celui-ci est une copie réduite.

Le petit appartement placé près de l'angle Nord-Ouest du *crypto-portique* dont il faisait partie, contenait un pavé en mosaïque, au centre duquel se trouvait une grossière représentation de la tête de Méduse. Cette mosaïque offrait encore des figures de poissons et d'oiseaux, et plusieurs ornements : quatre têtes humaines en remplissaient les angles.

On voyait aussi dans le *crypto-portique* du Nord (n°. 1) un pavé en mosaïque, long de 65 pieds (la charrue avait enlevé le reste), dans lequel on remarquait une frette en labyrinthe, avec une bande rouge et blanche, le tout entouré d'une bordure en cubes rouges de terre cuite, d'un plus grand diamètre que les autres.

Le long du *crypto-portique* septentrional régnait un rang d'appartements. Les n°s. 5, 6, 7, 8, 9, n'offraient rien de remarquable.

Au Nord de l'appartement (n°. 5) étaient deux autres chambres, dont l'une (n°. 10) avait 13 pieds 2 pouces sur 24 pieds et 1/2, et l'autre (n°. 11) 18 pieds 3 pouces sur 18 pieds 6 pouces ; elles étaient précédées d'un passage ou corridor de 4 pieds 1 pouce de largeur servant à y accéder.

Les chambres 12 et 13 avaient environ 19 pieds 2 pouces sur 18 pieds 9 pouces. Au nord de ces appartements, on trouva (n°. 14) une chambre de 16 pieds, au milieu de

laquelle existait un pavé en mosaïque, de 8 pieds en carré, offrant des compartiments rhomboïdaux et triangulaires.

Nous voici arrivés à l'une des pièces les plus remarquables de l'édifice, le n°. 15. Elle avait 19 pieds sur 30, avec un enfoncement ou grande alcove de 10 pieds 10 pouces, ce qui donnait 31 pieds 11 pouces pour toute la longueur, du Nord au Sud. Le pavé était en mosaïque, et présentait des figures d'un assez bon goût. On y voyait deux compartiments circulaires, dont l'un avait 6 pieds 7 pouces de diamètre, et l'autre 6 pieds. Le plus petit représentait l'enlèvement de Ganymède, aussi bien exécuté que la nature des matériaux pouvait le permettre. Une espèce de frette, et une bordure blanche et noire formaient l'encadrement.

Le plus grand compartiment circulaire contenait six petits cercles hexagones, de la même dimension et de la même grandeur, qui étaient tous bordés avec une espèce de frette ou de guillochure. Au centre de ces encadrements hexagones, on voyait des nymphes, dont le style était analogue à celui que présentaient certaines peintures romaines, découvertes en Italie. Aucune de ces figures n'était parfaitement entière; mais il en restait assez de cinq d'entre elles, pour que l'on pût facilement reconnaître leur attitude et leur costume. Elles étaient assez bien exécutées, seulement il y avait trop de raccourci dans leurs membres. Les angles du principal compartiment étaient remplis avec des guirlandes de feuilles de lierre. Le tout était encadré dans une très-large bordure moins soignée, et composée de dés en briques rouges qui faisaient ressortir les figures de ce pavé.

Au milieu de l'appartement, et au centre du plus grand compartiment circulaire de la mosaïque, on voyait une citerne formée de pierres blanches fort dures, ayant 4 pieds de diamètre et 1 pied 7 pouces 1/4 de profondeur, avec une bor-

dure large de 9 pouces 1|2. Au fond de cette cavité existait un trou, dans lequel était engagé un tuyau en plomb.

Ce bel appartement était chauffé par un hypocauste, M. Lysons le regarde comme un *triclinium*.

A l'Ouest n°. 15 existait une autre pièce pavée en mosaïque (n°. 16).

Elle communiquait avec le n°. 17, qui avait 22 pieds sur 10 pieds 4 pouces et où l'on remarquait un pavé uni, formé de dés rouges. Il servait d'antichambre à une magnifique salle n°. 18.

Ce bel appartement offrait un parallélogramme de 22 pieds sur 19 pieds 10 pouces, avec une apside semi-circulaire, dont le diamètre était de 10 pieds, ce qui donnait à l'appartement une longueur totale de 32 pieds.

Le pavé remarquablement riche présentait quatre compartiments. Celui qui occupait l'apside était semi-circulaire comme elle, et garni d'une élégante guirlande de feuillage sortant d'un vase. Au centre, on voyait une tête de femme, ornée de fleurs, et dont les cheveux formaient deux tresses tombant sur les épaules.

Les trois autres compartiments étaient encadrés dans une bordure guillochée alternativement blanche et noire.

La salle, dont je viens de donner une idée, aussi bien que l'appartement n°. 16, était échauffée par un hypocauste, dont le *præfurnium* était placé au pied du mur extérieur de cette dernière pièce. Ce *præfurnium* était formé de deux murs épais de 9 pouces, présentant 16 pouces de saillie, et distants l'un de l'autre de 18 pouces, qui supportaient une petite voûte en brique.

Le n°. 17 était encombré de débris. Autant qu'on put le reconnaître par les fondations, c'était une petite cour *atriolum*, entourée d'un portique (D).

Le n°. 20 était un petit appartement de 8 pieds 2 pouces sur 12 pieds, qui avait deux portes, l'une donnant dans le portique de la cour n°. 19, l'autre communiquant avec l'antichambre n°. 17.

Les appartements qui bordaient le *crypto portique*, dans la direction du Nord au Sud, offraient plusieurs particularités très-remarquables. Le n°. 21 présentait une étendue de 40 pieds 4 pouces sur 17 pieds; les murs avaient un peu plus de 2 pieds d'élévation au-dessus du pavé qui était en mosaïque; ils contenaient des tuyaux de chaleur communiquant avec l'hypocauste.

La chambre n°. 22 laissait voir des restes de murs revêtus de stuc et peints en rouge, qui avaient encore, vers l'Est, 2 pieds 10 pouces de hauteur. Le long de ce mur se trouvait une cheminée (*f*), circonstance assez remarquable. Cette cheminée avait 21 pouces d'ouverture, et 17 pouces au fond; sa profondeur était de 8 pouces. L'âtre était composé de 8 briques de 7 pouces en carré. Deux briques liées ensemble avec du fer, et fixées de chaque côté du foyer, formaient les parois latérales, comme dans les cheminées à la Rumford : malheureusement il ne restait plus rien du conduit qui avait été pratiqué pour la fumée.

Dans la chambre n°. 23, qui avait 15 pieds 1/2 sur 16, et qui était en partie pavée en mosaïque, on trouva une seconde cheminée, construite de la même manière que la précédente (point *c*); elle était seulement un peu moins grande, et n'avait que 19 pouces 1/2 d'ouverture.

Les appartements tracés sur le plan, depuis le n°. 24 jusqu'au n°. 35, ne présentaient rien de bien remarquable; mais il en était tout autrement des pièces 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42, qui avaient fait partie d'un bain.

L'appartement n°. 38 contenait encore des portions consi-

dérables de mosaïque, reposant sur un hypocauste, qui communiquait avec celui de l'appartement voisin, au moyen d'une arcade en briques.

A l'Est de cette chambre, on trouva (n°. 39) les restes d'un grand hypocauste avec une apside semi-circulaire au Nord-Ouest. Tout annonçait que cet hypocauste avait appartenu à une étuve (*sudatorium*), qui avait été divisée en plusieurs compartiments.

Le *præfurnium* était placé au Sud de l'appartement précédent (point G). Il se composait de deux murs de 2 pieds 9 pouces de hauteur, dont chacun était formé de 8 briques posées sur le plat; d'autres briques de 11 pouces 1/2 en carré constituaient le toit et le pavé de ce petit fourneau.

Après la salle des étuves venait celle du bain froid (n°. 40), qui avait 35 pieds sur 30. Le pavé en était presque entièrement conservé, et se composait de pierres blanches et noires de 6 pouces sur tous sens, disposées en échiquier. Les pavés blancs étaient de la même pierre que les bords de la citerne du *triclinium* (n°. 15), et les pavés noirs d'une espèce de schiste. Le long des murs on remarquait un rang de grandes briques de 14 pouces 1/2 sur 11.

Le bain se trouvait à peu près au milieu de l'appartement. C'était un réservoir qui avait presque 18 pieds de l'Est à l'Ouest et 5 pieds 2 pouces de profondeur. On y descendait par trois marches du côté de l'Est, de l'Ouest et du Nord.

La belle salle (n°. 41), placée à l'Est de la précédente, offrait un carré de 35 pieds, mais un peu irrégulier, à cause de la direction diagonale du mur de l'est. On y remarqua un pavé en mosaïque mieux conservé que tous les autres (1).

La grande cour, placée à l'Est de celle que nous avons

(1) Ce pavé offrait un compartiment carré, dont la bordure était composée d'une frette rouge et d'un guillochis. Un cercle, dessiné au

examinée, était très-vaste, entourée de murailles assez épaisses, qui ne faisaient point angle droit avec celles de la cour principale et qui présentaient de l'irrégularité dans leurs directions. Le mur de l'Est avait 277 pieds 4 pouces de longueur, celui du Nord, 385 pieds, et celui du Sud, 322 pieds 8 pouces. On trouva dans cette cour plusieurs constructions d'une grande dimension; mais il n'y avait dans aucune de peintures ni de pavés en mosaïque, autant qu'on put en juger par les fouilles qui furent pratiquées sur différents points. Ces constructions accessoires contenaient vraisemblablement les écuries, et les pièces que nous appelons des *communs* dans nos châteaux.

Tels sont les renseignements que j'ai trouvés dans la notice de M. Samuel Lysons. Il paraît certain que l'on n'a découvert qu'une partie du vaste monument de Bignor, qui sans doute servit de résidence à une personne fort riche.

VILLA DE MIENNE PRÈS MARBOUÉ (Eure-et-Loir). La *villa* gallo-romaine découverte à Mienne, à une lieue 1/2 de Châteaudun, par M. de Boisvillette, ingénieur des ponts-et-chaussées, était plus vaste que celles dont je viens de présenter la description; elle se composait en effet de deux grandes cours entourées de constructions et séparées l'une de l'autre par une petite place, et la moins vaste de ces deux cours avait environ 600 pieds de longueur, sur une largeur de plus de 300 pieds (1).

centre du carré, et orné de dentelures, renfermait une tête de Méduse. Le reste du compartiment carré contenait 4 étoiles à 8 rayons, dont le centre était orné d'un cercle et d'un fleuron. Autour de la mosaïque étaient trois rangs de pavés carrés, de 6 pouces, alternativement rouges et noirs, disposés en échiquier. Un quatrième rang, placé tout près de la muraille, était formé de briques ayant 15 pouces 1/2 sur 11 pouces.

(1) Renseignements communiqués par M. de Boivillette.

Cette importante habitation était agréablement située dans la riante vallée du Loir, et bornée, d'un côté, par cette rivière aux eaux limpides, de l'autre, par les collines qui en limitent le bassin, vers le nord. Une antique voie dont on a retrouvé quelques vestiges fournissait un accès facile, et tout concourait à rendre agréable le séjour de cette belle maison de campagne.

Quant à son histoire, elle est aussi obscure que celle de tous les monuments de ce genre ; elle paraît, comme tant d'autres, avoir été dévastée, puis incendiée, à en juger par des grains de blé, des bois et des ossements incinérés ou calcinés qui ont été recueillis dans les décombres (1).

Toutefois, on ne peut douter qu'il n'existât sur ce point un village gallo-romain ; M. de Boisvillette a reconnu, à quelque distance de la *villa*, les vestiges d'un temple (sacellum), diverses constructions plus ou moins considérables, et un lieu de sépulture, qui annonce évidemment une ancienne agglomération d'habitants (2).

On sait, d'ailleurs, d'après la légende de St.-Aventin, rapportée par les Bollandistes, que cet évêque de Châteaudun venant prendre possession de son siége s'arrêta à Mienne ; or, St.-Aventin, évêque de Dunois, assista en 511 au concile d'Orléans (3), et si le village de Mienne existait à la fin du

(1) Renseignements communiqués par M. de Boisvillette.—V. aussi une Notice sur les ruines de Mienne, par M. Vergnaud-Romagnési, dans les mémoires de l'académie d'Orléans.

(2) Je crois devoir faire remarquer qu'un nom presque identique, était, suivant la tradition, celui d'un autre village gallo-romain, situé au Manoir, arrondissement de Bayeux, et que j'ai cité dans le 2e. volume de mon Cours, page 233. On appelle cet emplacement la ville de la *Mionne ;* ce nom diffère bien peu de celui de *Mienne.*

(3) V. Mémoire de M. Boisvillette ; voici la traduction du passage de la légende qui atteste ce fait :

« Aventin se mit en chemin pour venir à Châteaudun..... mais étant

du Ve. siècle ou au commencement du VIe., assurément son origine remontait à des temps plus anciens, au temps de la domination romaine.

Lorsque j'indiquais tout-à-l'heure les dimensions de la moins grande des deux cours composant la *villa* de Mienne, on a dû prévoir que les constructions qui en formaient le pourtour étaient habitées par le maître; que là était la *villa urbana*, en nous reportant aux distinctions de Collumelle; je vais m'attacher particulièrement à décrire cette partie de l'édifice en m'aidant des notes de M. de Boisvillette et du plan figuré sur la pl. ci-jointe.

D'abord un crypto-portique formait en avant des bâtiments, tout autour de la cour, une galerie continue (14, 15), qui n'était interrompue que par les issues A et B. Ce crypto-portique régnait encore à l'extérieur de l'aile méridionale de l'édifice en regard du Loir *eee*.

La pièce n°. 1, placée à l'extrémité de la cour et qui forme à l'extérieur une saillie à pans coupés, offre par sa position et par son importance plus d'un rapport avec le n°. 30 de la *villa* de Woodchester.

On y voit encore aujourd'hui des murs qui conservent, dans toutes leurs parties, deux ou trois pieds de hauteur et dans lesquels les issues sont faciles à reconnaître; des restes de peintures à fresque couvrent encore quelques parties de ces murailles. Le pavé, qui est en mosaïque, se trouve à une hauteur de marche (environ 7 pouces) au-dessous de tous les pavés environnants.

Au lieu de présenter une surface horizontale, cette mosaïque

près d'arriver à cette capitale du pays Dunois, et se trouvant très-fatigué, il s'assit pour se reposer à une demi-lieue de la ville, en un lieu qu'on appelle aujourd'hui *Mienne*, d'autres disent Marboué.

est bombée en forme de segment sphérique, avec une pente générale vers un caniveau, qui, après avoir traversé le mur dans toute son épaisseur, débouche à ciel ouvert, au niveau du sol extérieur (1).

D'après des notes qui m'ont été transmises par M. Vergnaud-Romagnési, les cubes qui forment la mosaïque, sont de quatre couleurs, blancs, jaunes, bleus et rouges.

Le dessin général produit par ces quatre couleurs est à la fois simple, riche et de bon goût, quoique l'exécution matérielle ne semble pas, au premier abord, répondre à l'ensemble. Une large bande rouge l'entoure; vient ensuite un encadrement en grecques et plusieurs autres bordures enrichies de tresses, de dentelures, de cornes d'abondance, avec des oiseaux, des tortues, des scorpions, des poissons, etc. Le centre est occupé par un grand carré divisé en plusieurs autres, notamment à sa partie inférieure, où sont tracés trois compartiments presque carrés et inégaux. Ceux de droite et de gauche sont remplis par des ronds enlacés, et celui du centre est remarquable par un cartouche ou écusson soutenu par deux figures ailées. Dans ce cartouche on lit une inscription dont les lettres, formées par des cubes blancs, sont difficiles à distinguer, et que l'on a reproduite dans le premier volume du Bulletin.

La position centrale de cette pièce communiquant avec l'extérieur, l'impossibilité de l'éclairer autrement que par sa partie supérieure, le bombement du pavé et l'écoulement vers un point déterminé, le niveau inférieur à celui de tous les seuils voisins, sont, dit M. de Boisvillette, autant de motifs qui tendent à prouver que ce vestibule n'était point couvert, je suis très-porté à adopter cette opinion, et en cela je trouve un rapprochement de plus à établir entre cette pièce et

(1) V. la notice de M. de Boisvillette.

le n°. 30 de la *villa* de Woodchester, que je crois aussi avoir été à découvert au centre, et disposée comme un *atrium* tétrastyle.

De chaque côté de la pièce que nous venons d'examiner, et qui occupe, à l'extrémité de la cour, la place du *tablinum* des maisons de ville, se trouvent deux appartements (5,6), qui n'en étaient séparés que par des arcades, absolument comme deux ailes d'un *tablinum*. M. de Boisvillette pense que des colonnes en marbre ornaient l'un des côtés de chacune de ces ailes, et les arcades qui les réunissaient au n°. 1.

Cette dernière pièce communiquait au crypto-portique (14) par deux petits vestibules de même dimension (2 et 7), placés à droite et à gauche.

Les fouilles n'ont pas fait reconnaître avec assez de précision les détails de chaque pièce figurée sur le plan, pour qu'on puisse déterminer avec certitude leur destination. L'appartement n°. 4 dont les fondations sont en partie recouvertes par des constructions modernes, ainsi que celles de quelques autres pièces voisines, était peut-être un *triclinium* ou une salle de conversation; on pourrait attribuer le même usage à l'appartement n°. 10.

Les n°s. 8, 9, 12, 13, pouvaient être des chambres à coucher, *cubicula*.

Au-delà de l'ouverture B, M. de Boisvillette a observé, dans les pièces 16, 17, des bassins qui sembleraient avoir appartenu à des bains, mais qui ne sont point accompagnés des dépendances ordinaires; les n°s. 18, 19, 20, 21, 22, peuvent être regardés comme les chambres ou logements de la famille du propriétaire.

La grande salle n°. 23, terminée, d'un côté, par une apside circulaire dont le pavé est un peu plus élevé que celui du parallélogramme, ressemble au n°. 18 de la *villa* de Bignor

par sa forme et la magnificence qu'on avait mise à la décorer; on y a trouvé de fort belles mosaïques et beaucoup de débris de placages en marbre : un banc régnait tout autour de l'enceinte, et il y a lieu de penser que c'était un salon ou exèdre.

Les nos. 24, 25, devaient servir d'antichambre à cette belle pièce, et la salle no. 26 était également destinée aux réunions, si l'on en juge par ses grandes dimensions.

Le nos. 27, 28, n'ayant rien offert de particulier peuvent être considérés comme des accessoires de la salle précédente, et de celle qui suit (no. 29).

Là, M. de Boisvillette place la bibliothèque : elle se termine par un hémicycle : on y a remarqué les débris d'un très-beau pavé en mosaïque.

Selon M. de Boisvillette, un pavillon ou prolongement existant de ce côté, en-dehors de la cour et qui n'a point été figuré sur le plan ci-joint, renfermait des bains.

Cette grande aile, exposée au midi, et près de laquelle coulait le Loir, était la plus importante de l'édifice; la plupart des appartements pouvaient être chauffés au moyen d'hypocaustes dont on a retrouvé les débris; c'est de ce côté qu'étaient disposées les pièces principales et le plus ordinairement habitées.

La grande ligne de bâtiments qui occupe la façade du nord, parallèle à la précédente, renfermait un certain nombre de chambres *cubicula*, et des *triclinia* d'été; elle n'a point été figurée sur le plan.

Cette cour carrée est précédée d'une autre cour plus grande et entourée de constructions que nous supposons avoir contenu les écuries, les magasins, logements de domestiques et autres dépendances de la *villa agraria*.

La *villa* de Mienne n'est pas la seule dont on ait constaté l'existence dans les environs de Châteaudun. M. de Boisvillette

a découvert les vestiges de plusieurs autres habitations gallo-romaines moins importantes, dont il a pu reconnaître la forme et tracer le plan. L'une d'elles, à Thuy près de Marboué, offrait une disposition qui rappelait un peu celle de la *villa* de Mienne.

Villa de Great Witcombe. — La *villa* découverte par M. Lysons, à Great Witcombe, en Angleterre, avait deux ailes formant saillie sur la façade.

Cette maison romaine était assise sur un terrain en pente douce, au sud d'une colline, tournée vers le sud-est, et bien abritée du vent par les bois. Un ruisseau coulait tout près d'elle : l'œil se reposait d'abord sur un paysage agréable et varié, et les montagnes lointaines, qui se trouvent sur la rive opposée de la Saverne, formaient un majestueux rideau qui faisait ressortir la richesse des premiers plans du tableau (1).

Les appartements nos. 1, 2, 5, 7, ne présentaient rien de remarquable.

Le no. 3 était pavé de larges pierres sous lesquelles on découvrit deux petites meules d'un moulin à bras. La muraille qui séparait cette pièce de l'appartement no. 5, avait encore une hauteur de 7 pieds, avec deux contreforts très-solides, évidemment construits pour soutenir le mur, et le défendre contre la poussée des terres. On trouva, près de ces contreforts, les débris d'une colonne et d'un chapiteau.

Le no. 4 paraît avoir été une cour. Le no. 6 communiquait avec cette cour, et avec le corridor no. 8, au moyen d'une porte *d*.

(1) Cette position n'était qu'à 1/4 de mille de la route romaine qui allait de *Corinum* (Cirencester) à *Glevum* (Glocester), colonie romaine importante; elle se trouvait à 11 milles de la première, et à 5 de la seconde de ces deux villes.

On remarquait, dans les appartements nos. 5 et 7, plusieurs murs de refend, mais qui probablement avaient toujours été souterrains et destinés à maintenir le parquet; car les intervalles qui régnaient entre eux étaient remplis avec de l'argile.

M. Lysons, dans sa notice fort courte, ne dit rien des pièces 9, 10, 11, 12. La chambre no. 13 présentait un octogone irrégulier, dont le plus grand diamètre était de 26 pieds 1/2, et le petit, de 25. Le pavé se composait de pierres carrées de 6 pouces, en calcaire blanc et en lias bleu, disposées en échiquier, et de quelques morceaux triangulaires.

Les appartements les plus curieux étaient ceux qui nous restent à examiner depuis le no. 15 jusqu'au no. 24.

Le corridor no. 15 avait 6 pieds de largeur. Les murs, encore hauts de 5 pieds, étaient revêtus de placages couverts de peintures. On y voyait des panneaux bleu-clair et couleur orange sur un fond blanc, entre lesquels apparaissaient des guirlandes de feuilles de lierre. Des médailles du Bas-Empire, des têtes de bœuf et de chevreau et une hache en fer furent découvertes dans ce passage qui accédait à la salle no. 16.

Celle-ci, qui n'avait pas de communication avec les autres, était entourée de murs parfaitement conservés de 5 à 6 pieds de hauteur, recouverts d'une couche de stuc épaisse de 2 pouces, et présentait des panneaux peints à fresque. Elle était pavée avec de larges pierres de grès rouge, telles qu'on en trouve sur les bords de la Saverne. Au centre du pavé on voyait une espèce de cuvette ou de réservoir, ayant un diamètre de 20 pouces sur 22 pouces 1/2 et une profondeur de 2 pieds. Trois contreforts, qui s'élevaient jusqu'au sommet de la muraille, et reposaient sur une plinthe, garnissaient l'un des côtés de l'appartement (mur C).

M. Lysons suppose qu'une pierre marquée *a* près de la porte, et séparée du pavé par une bordure de briques, pou-

vait avoir été la base d'un autel, et que les niches placées entre les contreforts avaient été pratiquées pour recevoir des statues. Il fait observer que la piscine était une dépendance ordinaire des temples.

Les appartements 19, 20, 21, 23, 24 présentaient toutes les dépendances d'un balnéaire. Les murs s'élevaient de 4 à 5 pieds au-dessus des pavés, et l'on voyait les embrasures des portes fermées par des pierres placées sur champ.

La salle n°. 19 avait 13 pieds 6 pouces sur un sens, et 12 pieds 10 pouces sur l'autre. Les murs étaient revêtus de placages et peints en panneaux.

Des tuyaux de terre cuite, engagés dans les murs, servaient à répandre la chaleur dans toutes les parties de la salle. Les uns verticaux plongeaient dans l'hypocauste; les autres, placés horizontalement à 2 pieds au-dessus du pavé, communiquaient avec les premiers, et recevaient la chaleur par leur intermédiaire.

Cet appartement, pavé en mosaïque, était sans aucun doute l'*apodyterium* ou chambre de toilette; il communiquait avec le bain froid et avec le bain chaud par deux portes différentes. On trouva dans la cour n°. 24, au pied du mur G, le fourneau de l'hypocauste qui présentait une ouverture ceintrée, large de 3 pieds 4 pouces.

La salle n°. 20, ou bain froid, avait 19 pieds 8 pouces sur 17 pieds 4 pouces, et aussi un pavé en mosaïque.

Sur deux côtés étaient placés les *baptisteria*, ou bains froids; l'un semi-circulaire (*a*), ayant 8 pieds 6 pouces de diamètre, pavé en tuiles de 16 pouces sur 11 pouces 1/2, et enduit de chaux tout autour; l'autre en forme de carré long (*b*), ayant 19 pieds 8 pouces sur 7 pieds 5 pouces, et revêtu d'une couche de stuc épaisse de 8 pouces dans le fond, et de 2 pouces sur les côtés.

Dans la chambre n°. 21 on doit, selon toute apparence, placer le *tepidarium* qui se trouvait ordinairement entre le bain froid et le bain chaud. On y voyait les débris d'un hypocauste dont les piliers étaient en briques carrées de 8 pouces. Le point *g* dans la cour n°. 24 indique la position du *præfurnium*.

Du *tepidarium* on entrait dans une antichambre n°. 22, puis dans l'étuve où l'on suait n°. 23, qui n'avait que 8 pieds 10 pouces sur 6 pieds 3 pouces. La porte par laquelle on passait de cette petite salle dans l'appartement n°. 23, n'avait que 1 pied 11 pouces de largeur; on y voyait, le long du mur *n*, une espèce de siège en briques, haut d'environ 2 pieds.

On descendait par des degrés dans la baignoire du bain chaud (*c*) qui terminait cette suite de pièces; elle avait 9 pieds 4 pouces 1/2 sur 2 pieds 12 pouces, et communiquait avec l'étuve par une ouverture de 5 pieds. Tout autour de ce bain et de la salle des étuves, les murs renfermaient des tuyaux de chaleur qui communiquaient avec l'hypocauste.

VILLA DE VATON PRÈS FALAISE. — La découverte de la *villa* de Vaton est due à feu M. Galeron, membre de la société des Antiquaires de Normandie. D'après la description qu'il donne de ce monument (1), et le plan que nous reproduisons, l'ouverture ou le portique de l'habitation (AA) était au Sud-Ouest, au centre même de la route actuelle de Falaise à St. Pierre-sur-Dives. En montant un ou deux degrés on se trouvait sous le péristyle (n°. 1), d'où l'on passait dans une pièce de 20 pieds sur 16 (n°. 2), espèce de vestibule communiquant avec une autre grande pièce (n°. 3). M. Galeron regarde les appar-

(1) V. Lettre de M. Galeron à M. de Brébisson sur les constructions romaines de Vaton.

tements 4, 5, comme ayant été affectés au logement du concierge ou portier. Les pièces 6, 11, 12, 16, formaient une espèce de corridor donnant accès aux chambres 9, 10, 13, 14. Selon M. Galeron, le n°. 7 était un *atrium* dont l'*impluvium* n°. 8 occupait près du tiers. En C aurait été une cour découverte, avec une citerne semi-circulaire, alimentée par les eaux de l'*impluvium*. Les appartements 17, 18, 19, exposés au midi, devaient être le plus ordinairement habités. Le n°. 17, chauffé par un hypocauste dont le fourneau s'ouvrait en B dans le mur extérieur, pourrait avoir été le *triclinium* d'hiver. M. Galeron a trouvé, dans l'appartement voisin, la place d'un âtre de forme carrée ; c'était vraisemblablement la cuisine.

A l'extrémité opposée, le petit cabinet D, qui n'avait que 5 pieds sur tous sens, était très-soigné à l'intérieur, garni de beaux enduits blancs, pavé de dalles piquées « et couronné « d'un plafond, où des lignes rouges et noires, très-délica- « tement tracées, se mariaient, sur un fond blanc, à quelques « dessins à fresque, d'un bon goût. D'un des angles de cette « pièce partait un mur de 40 pieds (n°. 15), qui se coupant « à angle droit, dans la direction de l'est, avec un autre « mur dirigé du sud au nord, formait avec ce dernier la « clôture du jardin qui accompagnait l'édifice (1). » Une source abondante d'eau limpide sort à quelques pas des ruines, dans le hameau de Vaton. Tout porte à croire que ce point formait primitivement une dépendance de l'habitation gallo-romaine.

J'ai maintenant à dire un mot des *villæ* dont les trois plans sont encore figurés sur la planche annexée à cette notice. Deux d'entr'elles ont été découvertes en Angleterre ; la troisième a

(1) Lettre de M. Galeron sur les constructions romaines de Vaton.

été exhumée en 1829 à Clinchamps, près de Vieux, arrondissement de Caen.

VILLÆ DE MANSFIELD. — Le plan fig. B est celui d'une *villa* découverte en 1786, près de *Mansfield Woadhouse*, dans le comté de Nottingham, et dont M. King a publié la description (1). L'entrée devait se trouver au milieu d'un crypto-portique (n°. 1), qui s'étendait au milieu de l'édifice sur une longueur de 54 pieds.

On y voyait encore des restes de murs peints à fresque. Le pavé en mosaïque offrait des compartiments d'environ un pied carré. Au milieu de ce crypto-portique s'ouvrait une pièce (n°. 2) de 20 pieds 5 pouces sur 19 pieds, qui pouvait avoir été un *triclinium*, et dans laquelle on trouva un autre élégant pavé en mosaïque. Le bas de la muraille, que l'on voyait encore, avait été peint en bandes rouges, jaunes et vertes. A droite de cet appartement il en existait deux autres, l'un (n°. 3) de 19 pieds sur 14; le second (n°. 4), de la même dimension.

A gauche il s'en trouvait également deux; le premier (n°. 5) ayant 17 pieds sur 9, et l'autre (n°. 6) 19 pieds sur 18.

Près de chaque extrémité du crypto-portique étaient deux petits corps en saillie sur la façade, comme des ailes. Celui qui était à droite (n°. 7) renfermait un appartement de 16 pieds 8 pouces sur 12; celui de gauche (n°. 8) offrait les mêmes dimensions. Le pavé reposait sur un hypocauste dont le foyer s'ouvrait dans la muraille, en H. On y a trouvé une petite arcade qui pouvait être à volonté fermée par une tuile mobile. Un monceau de cendres était à côté de ce fourneau.

A gauche de cette pièce il y en avait deux autres, dont la

(1) V. *Munimenta antiqua*, tome II, p. 176.

première (n°. 9) n'avait que 11 pieds sur 9, tandis que la seconde (10) en avait 24 sur tous les sens. On remarquait, à deux ou trois places, sur le pavé de cet appartement, des traces manifestes de feu, d'où l'on a conclu que ce pouvait être une cuisine. Les autres appartements, dont les murailles avaient été peintes, paraissaient avoir été chauffés par l'hypocauste voisin, ou par un foyer placé dans un réchaud au milieu des appartements.

Le plan fig. A est celui d'une autre *villa* trouvée dans le voisinage de la précédente. On y voyait 8 appartements formant une demeure compacte, avec des pavés en mosaïque et des murs peints, ce qui semble indiquer qu'elle dépendait d'une *villa urbana* ou à l'usage du maître.

Au milieu de cet édifice, dans le côté ouest de la cour, était une pièce (n°. 1) de 18 pieds sur 17, dont les murs avaient été peints, et offraient encore des couleurs très-fraîches. A côté de cet appartement on trouvait une chambre (n°. 3) de 17 pieds sur 11, ayant aussi des murs peints et une aire en stuc; et du côté opposé, une autre chambre (n°. 2) de 17 pieds sur 8, dont les murs étaient nus.

En arrière de ces trois appartements se trouvaient trois autres pièces, qui en étaient séparées par un mur plus épais que ceux du pourtour; celle du milieu (n°. 4) avait 11 pieds sur 17, et les deux autres (n°s. 5 et 6), 11 pieds en carré. De chaque côté de l'entrée de la salle n°. 1 étaient deux petits corps avancés, comme dans la *villa* précédemment décrite, contenant chacun une pièce de 11 pieds 1/2 sur 8. Enfin, sur le côté gauche de la maison on remarquait une petite pièce extérieure accolée, de 11 pieds 1/2 sur 6 1/2 (n°. 9).

A l'autre extrémité de la cour (à l'est) se trouvait un autre groupe d'appartements, savoir : la pièce centrale n°. 10,

qui avait 13 pieds en carré et dont les murs étaient peints ; une autre pièce (n°. 11), de 15 pieds sur 12, et un appartement correspondant (n°. 12), chauffé par un hypocauste.

De chaque côté de ce corps-de-logis existaient deux ailes plus allongées que celles du bâtiment opposé, l'une contenant un second hypocauste (n°. 13), avec son *propnigeum* (n°. 14) et communiquant à la pièce (n°. 11). A cette dernière pièce était aussi accolé un petit bâtiment (n°. 15) de 8 pieds 6 pouces sur 3 pieds 2 pouces, contenant un bain chaud de 5 pieds sur 3. On y voyait un conduit de plomb, qui amenait l'eau dans une sorte de cavité ou d'auge placée dans la muraille, et ayant 7 pieds de longueur sur 2 de largeur. L'autre aile renfermait trois petites pièces (n°s. 16, 17, 18), dont l'une avait 8 pieds sur 9, et les deux autres 8 pieds sur 4.

Villa de Clinchamps (Calvados). —Cette *villa* a été découverte près de l'église de Clinchamps, à une lieue de la ville de Vieux, sur la pente d'un petit côteau exposé au midi, près duquel coule un ruisseau. Les murs furent trouvés à 3 pieds de profondeur ; ils étaient composés d'un blocage à bain de chaux et de ciment, revêtu en pierres de petit appareil, au milieu desquelles on remarquait des cordons de grandes briques. L'épaisseur de quelques-uns de ces murs était de 4 pieds ; ils s'élevaient à 3 ou 4 pieds au-dessus du pavé des appartements, et leurs fondations n'avaient pas moins de 4 à 5 pieds de profondeur. J'éprouve un regret bien vif d'avoir été informé de cette découverte trop tard pour surveiller les travaux ; on n'a exhumé les murs romains qu'afin de se procurer des matériaux pour bâtir une grange, et je trouvai une grande partie des excavations déjà comblées, lorsque j'allai à Clinchamps. Toutefois, j'ai fait lever le plan de ce qu'on voyait encore,

pour conserver le souvenir d'une découverte qui serait demeurée inconnue, si je ne l'avais signalée dans le temps à la Société des Antiquaires (1).

Ce plan figuré sur la planche ci-jointe montre d'abord un *atrium* (n°. 1), le long duquel se trouvaient des chambres à peu près carrées (n°s. 6, 7, 8, 9). Le seuil des appartements et l'embrasure des portes (n°s. 6 et 7) existaient encore. La pièce (n°. 4), au fond de la cour, pourrait avoir été le lieu de réunion de la famille, ou le *triclinium* de la maison. Les ouvriers m'ont assuré que la pièce n°. 3 contenait des débris d'un foyer, dont il ne restait plus aucune trace à mon arrivée. Cette déclaration, sur la véracité de laquelle je n'élève aucun doute, me porte à croire que là était la cuisine, dont le cabinet n°. 2 peut être regardé comme une dépendance.

L'appartement n°. 5 se trouvait en communication avec le *triclinium* n°. 4. Je n'oserais indiquer la destination de la grande pièce n°. 11 ni de celle qui l'avoisinait n°. 10, parce que ces constructions se liaient vraisemblablement à d'autres sur la disposition desquelles on n'a pas de données. Les fouilles n'ont pas été poussées assez loin pour que l'on ait pu rechercher si les constructions s'étendaient à l'ouest dans le jardin voisin, comme le fait supposer l'exhaussement du terrain de ce côté.

Les pavés de presque tous les appartements demeuraient encore en place. Ils étaient carrés, en pierre de Quilly, et peu différents de ceux que l'on emploie aujourd'hui; ils reposaient sur une couche de ciment mêlé de brique pilée, au-dessous de laquelle existait un blocage fort épais à bain de chaux. Dans la plupart des appartements on a trouvé un grand nombre de placages recouverts de peintures ; on y a remarqué surtout

(1) V. dans le journal de Caen le compte-rendu de la séance du 6 novembre 1829.

des panneaux et une sorte de dessin écossais formé de bandes rouges sur un fond blanc. Le vert tendre, le jaune terne et le gros bleu étaient ensuite les couleurs dominantes. Si j'en juge par les débris qui m'ont été présentés, quelques murs étaient peints en bleu et parsemés de bouquets de feuillages très-grossièrement exécutés.

J'ai décrit ou indiqué dans le troisième volume de mon Cours d'Antiquités un assez grand nombre d'autres *villæ* de différentes formes et dimensions.

Ces débris encore si multipliés, quoique depuis des siècles on en ait fait disparaître un très-grand nombre, pour en employer les matériaux à divers usages, montrent combien la Gaule était riche en constructions privées. L'exploration de ces ruines, dont beaucoup encore ne sont connues que des laboureurs dans le terrain desquels elles existent, pourrait fournir de grandes lumières sur la statistique de nos contrées sous la domination romaine.

Conclusion. Nous venons d'examiner des *villæ* de différentes dimensions, et par suite, de formes diverses, depuis les grandes habitations de Mienne, de Bignor, de Woodchester, jusqu'à celles de Mansfield et de Clinchamps. Il y en avait de plus petites encore, dont quelques-unes n'étaient que de simples pavillons divisés en trois ou quatre pièces.

On a dû remarquer que les *villæ* dont j'ai présenté le plan, étaient disposées d'après un patron uniforme; on a pu être frappé des rapports que présentaient, dans leur forme générale, toutes celles que l'on peut considérer comme étant de la même importance, telles que les *villæ* de Mienne, Bignor, Woodchester, du premier ordre; celles de Mansfield, d'un ordre secondaire. Je pourrais citer bien d'autres exemples de ces analogies; et dès que l'on voudra rechercher et étudier

sérieusement les débris des *villæ* qui existent ; on acquerra des notions précises sur leur distribution la plus ordinaire : malheureusement on n'a encore presque rien fait en France sur ce sujet , et je crois être le premier qui aie tenté de comparer les uns aux autres un certain nombre de plans de *villæ*.

Une grande erreur, qu'il importe de signaler, a d'ailleurs retardé les progrès de nos connaissances à cet égard : la plupart des Antiquaires ont conclu de la présence des hypocaustes placés sous le pavé des appartements que les ruines au milieu desquelles ils se trouvent avaient appartenu à des bains, sans prendre garde que, depuis le temps de Néron , l'usage de chauffer de cette manière les appartements était devenu général, d'après Sénèque (ep. 90). Pline dit que sa propre chambre était ainsi chauffée. Or, si Pline , dans le tiède climat de l'Italie, avait recours à un hypocauste pour chauffer son appartement, les habitants de la Gaule durent bien plus fréquemment user de ce moyen pour adoucir la température de leurs maisons.

Tout porte à croire que la plupart des *villæ* , même les plus opulentes, avaient une élévation peu considérable; qu'elles ne se composaient guère que d'un rez-de-chaussée : un grand nombre de passages d'auteurs anciens viennent fortifier cette supposition.

Pline ne fait pas mention d'escaliers dans sa maison de Laurente ; d'où nous pouvons conclure qu'elle n'avait qu'un étage ; au contraire , dans sa *villa* de Toscane , il y avait des escaliers et une suite de chambres au-dessus du rez-de-chaussée.

En considérant aussi le grand nombre de *villæ* possédées par Cicéron telles que ses maisons de *Tusculum* , d'*Antium*, d'*Astura* , d'*Arpinum* , de *Formia* , de *Cuman* , de *Puteol* et autres, jusqu'au nombre de 18, suivant quelques écrivains, et la rapidité avec laquelle trois de ces maisons, qui avaient

été démolies pendant son exil, furent rebâties, on peut conclure qu'elles n'avaient aussi qu'un rez-de-chaussée.

L'examen attentif des vestiges de nos *villæ* gallo-romaines conduit à penser que beaucoup d'entre elles n'ont été construites en pierre que jusqu'à une certaine hauteur au-dessus du pavé des appartements, et que le reste des murs était en clayonnage; car on trouve souvent des placages, des charbons tombés sur les pavés, qui annoncent que l'édifice s'est affaissé ou qu'il a été ruiné par un incendie, sans laisser autre chose que quelques décombres. On voit alors la base des murailles solidement construite, et conservant un niveau constant.

Mais si l'on peut, dans certaines localités, tirer quelques inductions de cet état des lieux, il ne faut pas oublier que l'abondance ou la rareté des matériaux a souvent fait varier le mode de construction; que, d'ailleurs, dans beaucoup d'endroits, les murailles des *villæ* ont été démolies; et leurs débris employés dans des constructions modernes, que quelquefois même on a rasé les murs pour que la charrue pût se promener plus librement dans la terre qui recouvre les fondements de ces anciens édifices.

Il est certain, du reste, que les Romains employèrent souvent pour leurs maisons des matériaux peu durables, et qu'ils étaient habiles dans l'art de décorer les murs le plus simplement, le plus légèrement construits, au moyen de placages et d'enduits peints à fresque. J'ai parlé de ces enduits dans la 2e. partie de mon cours. Dans les *villæ* les plus soignées, comme dans celle que Pline possédait en Toscane, un placage en marbre formant bordure s'élevait parfois jusqu'à hauteur d'appui; au défaut du marbre se trouvaient jusqu'au plafond, des enduits peints offrant des panneaux, des dessins réguliers, ou, comme dans la maison de Pline, des feuillages, des oiseaux,

des guirlandes, le tout si bien exécuté que cette décoration ne le cédait pas à celle que l'on obtenait avec le marbre (1).

D'après nos observations et celles qui ont été faites par d'autres, si l'on excepte quelques *villæ*, la plupart n'offraient que des appartements d'une petite dimension. En réfléchissant qu'elles n'avaient qu'un étage, on se convaincra que même lorsqu'elles occupaient une assez grande étendue de terrain, elles fournissaient moins de logement qu'on ne le croirait au premier abord; l'exiguité que l'on trouve dans la plupart des maisons de Pompéi, se remarque aussi dans beaucoup de nos *villæ*. Ce fut sous les Antonins, époque à laquelle les constructions privées, comme les constructions publiques, acquirent le plus d'elégance, que durent être élevées dans la Gaule les plus belles *villæ*.

Nous devons ajouter, pour compléter cet aperçu des *villæ urbanæ*, qu'elles étaient ordinairement accompagnées de jardins plus ou moins recherchés et plus ou moins spacieux. Pline donne des renseignements fort précis sur ce goût pour les jardins qui régnait de son temps. Nous voyons que le buis servait à border les allées; que parfois même on le taillait, de manière à obtenir des pyramides et l'image de différents animaux, à peu près comme on le faisait dans nos jardins au siècle dernier. Voici ce qu'il dit à ce sujet dans la lettre où il décrit sa maison de Toscane:

« Au-devant de la galerie on voit un parterre, dont les « différentes figures sont tracées avec du buis. Ensuite est « un lit de gazon peu élevé, et autour duquel le buis repré-

(1) *Est et aliud cubiculum à proxima platano, viride et umbrosum, marmore excultum podio tenus : nec cedit gratiæ marmoris ramos, insidentesque ramis aves imitata pictura, cui subest fonticulus.* — Plinii epist., lib. V, epist. VI.

« sente plusieurs animaux qui se regardent. Plus bas est une « pièce toute couverte d'acanthes si douces et si tendres sous « les pieds qu'on ne les sent presque pas. Cette pièce est enfer« mée dans une promenade environnée d'arbres, qui, pressés « les uns contre les autres, et diversement taillés, forment « une palissade. Auprès est une allée tournant en forme de « cirque, au-dedans de laquelle on trouve du buis taillé de « différentes façons, et des arbres que l'on a soin de tenir « bas. Tout cela est fermé de murailles sèches, qu'un buis « étagé couvre et cache à la vue. »

Pline décrivant une autre partie de ses jardins de Toscane, dit qu'on y voyait des allés contournéees, au milieu d'allées droites plus larges. « Le buis était taillé en mille figures diffé« rentes, quelquefois en lettres exprimant tantôt le nom du « maître, tantôt celui de l'ouvrier. »

Les jardins étaient ornés de statues, de sièges en marbre et de bassins d'eau vive. Nous avons remarqué que la plupart des *villæ* découvertes en France, se trouvaient près d'une rivière ou d'un ruisseau. Dans les terrains qui étaient privés d'eau, on en amenait quelquefois de très-loin, par des conduits de plomb ou de terre cuite (1).

Je n'ai point parlé des parties appelées *agrariæ* et *fructuariæ* dans les maisons de campagne, parce qu'elles offraient beaucoup moins d'intérêt sous le rapport de l'art. Ce serait principalement comme faisant connaître les procédés en usage, sous les Romains, pour l'exploitation des terres que je pourrais en parler. Mais ce sujet, tout important qu'il est, nous entraînerait dans des détails étrangers à celui qui nous occupe;

(1) *Inducebatur per canales, vel fistulas aquarias, per tubos plumbeos vel fictiles seu testaceos.*— Pline XVI, 42, s. 81.— XXXI, 6, s. 31.

je vais donc me borner à indiquer les principales dépendances d'une grande ferme ou *villa agraria*.

Au centre de la cour, on voyait comme dans les fermes, une marre ou *compluvium* pour baigner les bestiaux (1). Autour de la cour étaient disposés la cuisine, les logements pour les esclaves, les étables à bœufs *(bubilia)* (2), à brebis *(ovilia)*; les écuries *(equilia)*. On trouvait aussi dans la basse-cour les poulaillers *(gallinaria)*, des étables à porcs *(haræ)*.

Quelques *villæ* avaient encore un *leporarium*, lieu où l'on élevait des lièvres, un *glirarium* pour élever des loirs, un *apiarium* où l'on disposait des ruches pour les abeilles, un *cochlearium* où l'on nourrissait des escargots.

On peut citer comme dépendances de la *villa fructuaria*, qui était tantôt séparée, tantôt unie à l'*agraria*, les celliers *cellæ*, les greniers à blé *horrea*, les fruitiers *apothecæ*, etc, etc.

Le *vivarium* qui est parfois confondu avec le *leporarium*, parce que d'abord on n'y avait élevé que des lièvres (3), était une espèce de parc où l'on nourrissait des daims et d'autres animaux sauvages, et qui avait parfois plus de 50 *jugera* (12 hectares 64 centiares). Il faut seulement remarquer que cette dénomination de *vivarium* s'étendait aussi aux viviers ou réservoirs à poisson.

Les *fenilia* ou magasins à foin étaient parfois détachés de l'habitation principale, ainsi que certains magasins dont le

(1) Columelle, l. 1, 6. Varron, R. R, 1, 13.

(2) Vitruve recommande dans son livre VI, §. 9, de placer les étables à bœufs près de la cuisine et de tourner les mangeoires vers l'orient et vers le foyer, parce que, dit-il, les bœufs qui voient la lumière et le feu ne dépérissent pas.

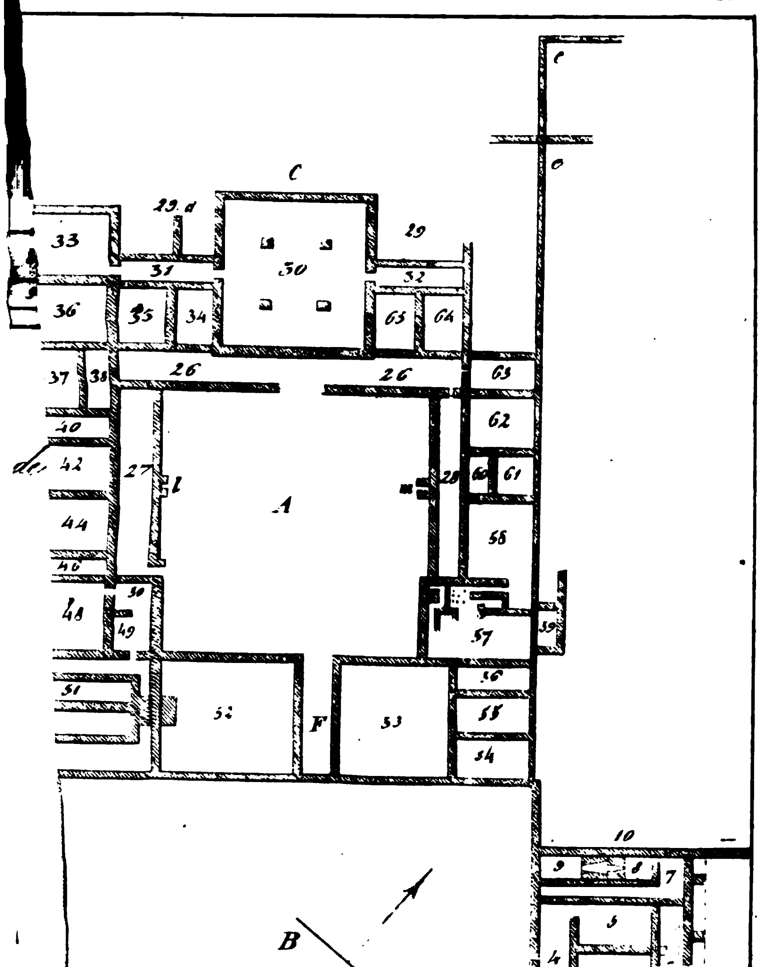
(3) Varr, R. R. 3, 12.

voisinage eût été dangereux en cas d'incendie (1). Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces diverses dépendances d'une exploitation agricole, recevaient plus ou moins d'étendue, suivant l'importance de la terre; et que, dans les habitations moyennes, l'*agraria* pouvait se lier à l'habitation du maître, et n'offrait pas toujours la disposition symétrique des grandes exploitations.

Nos abbayes avec leurs bâtiments claustraux représentant l'*urbana* ou *prætorium*, au milieu desquels on voit le cloître et le préau, frappante imitation d'un portique et d'un xyste; avec leur basse-cour comprenant tout ce qu'exige une exploitation, et de vastes magasins pour serrer les récoltes, avec leur parc entouré de murs, etc., etc., offrent une image des grandes *villæ* romaines, dans lesquelles l'exploitation rurale était réunie au *prætorium*.

(1) V. Antiquités romaines, par Alex. Adam, t. second.

En lisant Columelle, on remarque bien des rapports avec le système de culture suivi en Gaule; la disposition de quelques parties de nos fermes rappelle, à beaucoup d'égards, celle adoptée du temps de la domination romaine.


C
29. d
29
33
31
30
32
36
35
34
65
64
37
38
26
26
63
62
40
42
27
l
A
m
28
60
61
44
58
40
50
48
49
57
59
56
51
52
F
53
55
54
e
o
10
9
8
7
5
4
B

NOTE

Sur les Murailles et les anciennes maisons de Provins ;

PAR M. DE CAUMONT (1).

Il s'est trouvé des antiquaires qui ont regardé les murailles de Provins comme étant d'origine romaine. A coup sûr, il fallait être bien peu versé dans l'étude des constructions anciennes pour concevoir une pareille idée, néanmoins l'assertion a été plusieurs fois répétée, au grand étonnement des observateurs consciencieux. Comme une erreur en amène une autre, on a aussi prétendu que Provins était *Agedincum*, et, au mépris des vérités les plus incontestables, on a voulu dépouiller Sens de son nom, pour le donner à Provins. Sans chercher à réfuter une pareille erreur qui se réfute d'elle-même, je vais dire ce que m'ont offert les murailles d'enceinte de Provins, quelques maisons et les caves de la haute ville.

Je me suis occupé ailleurs des églises de Provins auxquelles on avait aussi assigné des dates très-fautives.

(1) Dans les courses que j'ai faites depuis 15 ans en France, j'ai pris des notes sur les monuments que j'ai visités, et ces notes sont devenues si nombreuses qu'elles formeraient un volume assez considérable si je me décidais à les publier J'en placerai çà et là quelques-unes dans le Bulletin, en réclamant pour elles la plus grande indulgence : en effet, elles ont été écrites à la hâte en vue même des monuments, et la rédaction doit se sentir de cette précipitation.

Le donjon de Provins, dit *Tour de César*, est assez remarquable, il se trouve sur une motte qui a été plus tard ceinte d'un rempart arrondi. On y entrait par un pont-levis, à une assez grande hauteur au-dessus du rez-de-chaussée. La partie supérieure, de forme octogonale, qui surmonte aujourd'hui le donjon carré, est moins ancienne que la partie carrée de la tour, et doit être du XVIe. siècle, tandis que le donjon carré, qui autrefois était plus élevé, peut être du XIIe.

Les murs de la ville sont flanqués de tours rondes et de tours carrées. Ces dernières surtout n'ont guères de caractère; et, quant aux tours rondes et aux courtines, elles m'ont paru, les unes du XIIIe. siècle, quelques-unes du XIVe.; il est même possible que plusieurs parties soient plus modernes, la plus grande partie de l'enceinte vers le sud, ne peut guère remonter au-delà du temps de St.-Louis.

Vers le nord, les murs ont beaucoup moins de tours; ils paraissent plus anciens et peuvent être en partie du XIIe. siècle (1).

Maisons anciennes. — *Caves.* Dans la basse ville, j'ai remarqué des cheminées cylindriques établies sur une base carrée; le cylindre est en brique, et le socle en pierre. On y voit aussi une charmante maison du XIIIe. siècle, avec des fenêtres d'une admirable délicatesse, subdivisées en deux par un meneau, et ornées d'un trèfle au sommet; ces fenêtres sont au nombre de quatre sous le pignon (2).

(1) Quand j'écrivais ces notes, je ne connaissais point l'ouvrage de M. Bourquelot sur Provins. On y trouve les détails les plus intéressants et les plus précis sur les murailles de Provins, et ces détails confirment en général les idées que j'en ai conçues. L'ouvrage de M. Bourquelot est un travail consciencieux et rempli d'intérêt.

(2) On nomme cette maison hôtel Vauluisant: elle appartenait aux religieux de Vauluisant de l'ordre de Citeaux.

Près de là est une autre maison servant d'auberge, et qui, m'a-t-on dit, faisait autrefois partie du même établissement religieux que la précédente. La première maison, celle qui a de si jolies fenêtres, a aussi une cheminée cylindrique en brique, reposant sur une base carrée, et terminée par une guirlande de feuillage qui forme le chapiteau de la colonne. C'est une combinaison très-élégante ; j'ignore s'il y avait un opercule au-dessus de cette ouverture cylindrique. La seconde maison avait de grandes fenêtres subdivisées par un simple meneau bifurqué ; bien que les fenêtres aient été bouchées et les murs badigeonnés, j'ai cru y reconnaître le XIVe. siècle : les chapiteaux annoncent cette époque.

Presque en face de l'hospice est une maison percée de fenêtres carrées, séparées les unes des autres par de petites colonnes extrêmement grêles qui ont des chapiteaux volutés comme on les faisait au XIIIe. siècle.

Toutes les maisons de la haute ville ont encore de très-vastes caves souterraines, et j'ai remarqué qu'il en existait beaucoup de semblables au moyen âge dans les villes dont le sol sec, élevé et facile à tailler, pouvait permettre de pratiquer de pareilles excavations, comme lieux de dépôt et magasins. Les caves de Provins sont plus nombreuses que celles que j'avais vues ailleurs : elles ont presque toutes le même aspect. On y descend à une profondeur de 20 pieds au moins ; les arcs ogivés sont élégants et légers, ils portent sur des colonnes monocylindriques dont les chapiteaux annoncent par leurs volutes le XIIIe. ou le XIVe. siècle ; j'en ai vu de l'un et de l'autre siècle. Ceux du XIVe. surmontent des colonnes dont les bases sont octogonales.

La cave de la *grange des dîmes*, l'une des plus vastes, m'a paru du XIVe. siècle ou de la fin du XIIIe., ainsi que plusieurs autres. M. Bourquelot penche pour le XIIIe.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces caves servent encore aujourd'hui de granges et de magasins à foin; le blé s'y conserve très-bien, le foin s'y dessèche moins qu'ailleurs et est pour cette raison préféré des animaux. Elles devaient servir aussi autrefois de magasins ou être affectées à un autre service habituel. Toute maison un peu considérable, qui se trouvait dans les conditions voulues, avait sa grande cave voûtée à ogive.



NOTE

Sur l'église d'Airvault (Deux-Sèvres);

Par M. DE CAUMONT.

L'église d'Airvault, l'une des plus vastes et des plus intéressantes du Poitou, est en grande partie du XIe. siècle, et mérite une grande attention. Les colonnes engagées de la nef d'un assez fort volume sont toutes cantonnées en croix, comme cela a lieu souvent en Poitou. Celles qui sont de face, soit dans la grande nef, soit dans les bas-côtés, s'élèvent plus haut que les autres. Les chapiteaux ont leurs tailloirs sculptés et ornés d'entrelacs, de rinceaux et de feuilles; les chapiteaux sont eux-mêmes en grand relief et assez variés. Il est probable que pendant long-temps, il n'y a pas eu de plafond et que la charpente était à nu.

La tour centrale est du XVe. ou du XVIe. siècle.

Un narthex ou vestibule très-vaste précède l'église. Il se compose de trois ailes correspondant au grand portail et aux deux portes latérales.

Au-dessus des deux portes latérales donnant accès au vestibule se trouvent deux arcades bouchées; dans l'arcade de gauche, on voyait, comme à Parthenay, à Civray et ailleurs, un cheval portant un cavalier; ce cheval était fort gros et très-saillant; il avait les jambes de derrière raides et

écartées comme celles des chevaux de carton que l'on donne aux enfants. Là, comme ailleurs, le cavalier a été brisé; on ne voit plus que la partie basse du buste et la jambe gauche, comme à N.-D. de Parthenay et à Civray; celle-ci a résisté parce qu'elle se trouvait le long du mur accolée à la maçonnerie. Le talon est plus bas que la pointe du pied. Les restes d'une robe brodée ou d'un riche manteau se voient encore tombant près de cette jambe, ce qui a fait dire que le cavalier était une dame. M. de La Fontenelle et quelques autres personnes pensent que cette statue à cheval doit être celle d'Ildegarde d'Aunay, vicomtesse d'Airvault, qui aurait fait construire l'église, ce qui me paraît d'autant plus douteux que l'état actuel de la sculpture ne permet pas de rien reconnaître qui s'applique plutôt à une femme qu'à un homme; on voit même un éperon au talon qui subsiste encore.

La façade a été retouchée dans la partie supérieure. Le grand portail qui affecte la forme ogivale offre des archivoltes assez curieuses. On y voyait d'abord les vieillards de l'Apocalypse sur autant de pierres symétriques; ils avaient une coiffure décorée en réseau. L'archivolte inférieure présente un dessin assez ordinaire au XIe. et au XIIe. siècle, au-delà de la Loire.

Au sommet de la façade on voyait J. C. dans un médaillon dont on ne voit plus que le bas. Le reste a été brisé quand a fait la fenêtre moderne comprise entre les deux pilliers.

A l'intérieur du narthex, les boudins ou arceaux de la voûte se composaient de pièces alternativement arrondies et chargées de cannelures concaves.

Le portail qui sépare l'église du narthex est orné d'abord de deux boudins très-saillants et d'un rang de moulures que j'ai trouvées souvent en Poitou, mais jamais en Normandie.

M. Georget, curé d'Airvault, homme très-éclairé et qui

comprend l'intérêt qu'offre le monument, m'a promis d'en faire faire de bons dessins. D'après ses renseignements, l'édifice aurait été fondé vers la fin du XIe. siècle, et la consécration en aurait eu lieu à peu près en 1100. Il croit que les cendres de la fondatrice qui avaient d'abord été déposées dans une autre église ont été transférées dans celle-ci au XIIe. siècle. D'après ces traditions, M. le curé d'Airvault semble porté à regarder le curieux tombeau que j'ai dessiné et fait graver sur une des planches de la 6e. partie de mon Cours, comme étant celui de la fondatrice.

L'église d'Airvault était celle d'une abbaye dont le cloître était accolé à l'édifice du côté du midi. On voit encore à l'est du préau et faisant suite au transept méridional, les restes de la salle capitulaire et d'un bâtiment dont elle faisait partie. On entrait du cloître dans cette salle par trois arcades cintrées dont l'une (celle du centre) était plus élevée que les deux autres. Cette disposition se rencontre d'ailleurs dans plusieurs autres salles capitulaires du XIIe. siècle, notamment dans celle de St.-Bavon de Gand qui, par parenthèse, est placée absolument de même, c'est-à-dire dans la partie E. du cloître et en ligne du transept méridional de l'église abbatiale.

Une grande partie des galeries du cloître d'Airvault avait été établie ou refaite au XVe. siècle, comme on peut le voir par les traces qui subsistent. On fit, à cette époque, quelques mutilations aux contreforts de l'église pour l'établissement de la galerie claustrale.

L'église d'Airvault construite à mi-côte se trouve engagée profondément dans les terres du côté du nord; il me paraît nécessaire de faire des travaux qui assainissent l'édifice et le préservent de l'humidité.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Découverte numismatique près de Vire (Calvados). — Le 19 février 1840, dans un petit bois, au bord du chemin communal des Vaux-de-Vire à Martilly, au pied et entre les racines d'un grand chêne, on a trouvé soigneusement rangées quelques piles de deniers d'argent. La plupart avaient tellement souffert de l'action du temps et de l'humidité qu'ils se brisaient sous les doigts aussi, pour ne pas dire plus, facilement qu'une coquille d'œufs. Soit dépit, soit indifférence, les ouvriers les achevèrent d'un coup de bèche.

Quelques-uns cependant ont été conservés, grâce au zèle et aux actives recherches de M Hébert-Desroquettes, habile manufacturier, sur la propriété duquel avait eu lieu la découverte. Il a bien voulu me les communiquer, et voici le résultat de mon examen.

Tous ces deniers, plus ou moins entiers, au nombre d'une vingtaine environ, appartiennent sans exception à Charles-le-Chauve, et offrent d'un côté son monogramme ordinaire K-O-S (R au-dessus, L au-dessous), avec la légende GRATIA D^mI REX, de l'autre une croix égale avec le nom de l'atelier monétaire; c'est le type figuré par *Le Blanc*, p. 126. J'y ai remarqué les monnaieries suivantes:

+ ANDEGAVIS CIVITAS. . Angers. . Conbrouse, Carlovingiennes n°. 11.

+ AVRELIANIS CIVITAS. . Orléans.. . id. 75.

+ I-BAIOCAS CIVITAS. . . Bayeux? . . id. 105.

+ I-BLESIANIS CASTRO. . Blois. . . . id. 159 (avec une légère variante).

+ CARNOTIS CIVITAS. . . Chartres. . . id. 180

+ CINOMANIS CIVITAS. . Le Mans. . . id. 217

+ I-CVRTISASONIEN. . . . Courtisson. . id. 234.
+ I-ICSOVINI CIVIIT.. . . Lisieux? . . id. 330.
+ HNOVIOM VILLA. . . . Noyon ou Nimègue. id. 465.
+ SCIAIONVSIIM. . . . . St.-Denis. . . . id. 584.
+ VALENCIANIS PORT. Valenciennes. . . id. 757.

Et probablement :

+ AMBIANIS CIVITAS. Amiens.. . . (fragment).

Il peut paraître assez singulier que sur un aussi petit nombre d'exemplaires, il se soit rencontré proportionnellement une si grande variété de revers; cette circonstance doit rendre encore plus regrettable la destruction du surplus, qui sans doute en eût révélé bien davantage. A quelle époque ce petit trésor aura-t-il été enfoui? L'absence de toute monnaie postérieure à Charles-le-Chauve, comme aussi la conservation parfaite des empreintes, semble annoncer qu'il a dû l'être sous son règne, et bien probablement, pour le soustraire aux ravages des Normands, dans le troisième quart du IXe. siècle, époque précisément où la Normandie eut le plus à souffrir de leurs déprédations.

D'ISIGNY.

Cavernes sépulcrales d'Artigues (Aude). — Une notice de M. Cros, membre de la Société archéologique du Midi de la France, inséré dans le tome III des mémoires de cette compagnie, nous apprend que des ouvriers employés aux travaux d'une route cantonnale, découvrirent entre *la fonde* et le hameau d'Artigues (Aude), deux cavernes renfermant chacune un certain nombre de squelettes rangés en cercle : on accédait à ces cavernes par une galerie qui était remplie d'ossements d'animaux Selon M. Cros, les cadavres trouvés dans les grottes y auront été transportés après la publication des statuts de Raymond, comte de Toulouse, qui prescrivaient des enquêtes sévères et minutieuses contre les hérétiques : à cette époque, ceux-ci craignant qu'on ne vint à faire des fouilles dans tous

les lieux qui pouvaient réveiller les soupçons et que certains indices trouvés sur les corps de leurs parents ne révélassent leur hérésie, auront exhumé et caché ces corps dans des cavernes que leurs précautions pouvaient rendre inaccessibles.

Fouilles d'Alonnes près du Mans.—Il y a long-temps que l'on découvre dans la commune d'Alonnes près du Mans, des médailles et des fragments de marbre; de longs pans de murs avaient souvent révélé des constructions considérables au-dessous de la terre végétale, mais on n'avait point encore pratiqué de fouilles régulières, lorsque cette année (1840), un grand travail de déblaiment a été entrepris sous la surveillance d'une commission d'archéologues et de membres de la Société royale du Mans. M. Richelet, l'un des principaux membres de cette commission, a poussé les travaux avec une grande activité : des fonds accordés par le Ministre de l'Intérieur ont, avec 500 fr. mis par le préfet de la Sarthe, à la disposition de la commission, permis d'entreprendre les travaux de déblaiement sur une grande échelle et de louer pour trois années le champ dans lequel existent les ruines.

On voit aujourd'hui le résultat des fouilles qui offre un véritable intérêt : l'édifice découvert jusqu'ici se compose de plusieurs belles salles dont plusieurs étaient munies d'hypocaustes et qui paraissent avoir fait partie d'un grand bain.

Au milieu d'elles se trouve un canal voûté destiné sans doute à l'écoulement des eaux.

Les murs ont une grande épaisseur et font penser que l'édifice était assez élevé.

Le grand nombre de corniches et de placages en marbre dont les appartements étaient encombrés donne aussi une haute idée de sa décoration. Ces marbres sont pareils à ceux que l'on a trouvés à Bayeux, à Lisieux et dans les autres villes gallo-romaines. Nous attendons la description que prépare M. Ri-

chelet, sur les découvertes d'Alonnes, pour indiquer les dimensions de l'édifice exhumé.

Restauration de la crypte de l'église de la Couture au Mans. — La crypte de la Couture vient d'être complètement restaurée par MM. Delarue et Tournesac. Tout ce qui a été fait nous paraît parfaitement convenable et cette chapelle souterraine est une des plus curieuses qui existent en France. On y remarque encore trois colonnes dont les fûts sont en marbre et qui doivent remonter au temps de St-Bertrand, fondateur de la première abbaye. Les fûts de ces colonnes ressemblent tout-à-fait à ceux de St.-Jean de Poitiers; ils sont de diamètres différents. L'un d'eux en marbre blanc grisâtre repose sur une base attique de même nature. Les deux autres sont en marbre verdâtre jaspé de blanc et n'ont plus leurs bases primitives. On remarque encore à l'intérieur de la fenêtre arquée qui se trouve ouverte du côté droit de cette chapelle deux fûts très-courts en marbre jaspé qui évidemment remontent, comme les trois autres, à l'époque Mérovingienne. M. de Caumont, qui a visité depuis quelque temps un certain nombre de débris de la même époque, a reconnu une analogie parfaite entre le marbre employé pour les colonnes de la crypte de la Couture et ceux qu'il avait observés ailleurs dans diverses constructions Mérovingiennes.

Etablissement d'une fabrique de vitraux peints au Mans.—M. Delarue, architecte du département de la Sarthe, est sur le point d'établir dans la ville du Mans une fabrique de vitraux peints. A ce moyen il compte refaire successivement toutes les verrières qui manquent à la Ferté-Bernard, à la cathédrale du Mans, etc. Nous rendrons compte des travaux de cette nouvelle fabrique dès qu'elle sera en activité.

Collection d'inscriptions chrétiennes. — M. de Caumont s'occupe depuis long-temps de recueillir, dans ses courses, les

inscriptions chrétiennes antérieures au XIIIe. siècle ; il en a réuni déjà un nombre assez considérable et il prie les lecteurs du bulletin qui en connaîtraient d'inédites de lui en adresser des fac-simile, c'est-à-dire l'inscription dessinée avec la forme exacte des lettres qui la composent.

Travaux de la Société Française dans la division du Mans. — La Société française se réunit périodiquement au Mans depuis l'année 1837, sous la présidence de M. Cauvin. M. Anjubault, membre du conseil, remplit les fonctions de secrétaire. Nous rendrons compte dorénavant du résultat de ces réunions ; la dernière a eu lieu le 25 avril ; dans cette séance M. Rivault a donné de nouveaux renseignements sur les vestiges d'une voie romaine existant dans les communes de Fay, Chauffour et La Quinte, à 2 lieues du Mans, où l'on avait déjà trouvé des médailles romaines. MM. Richelet et Rivault ont été invités à explorer le prolongement de cette voie afin d'en indiquer le tracé sur la carte de Cassini.

Institut des provinces de France. — Nous avons, l'année dernière, rendu compte de la discussion élevée au sein du congrès scientifique de France, au sujet de la création d'un institut des provinces, et fait connaître la résolution prise à une immense majorité, par laquelle le congrès déclarait que ce projet développé chaque année, depuis 1834, lui paraissait devoir produire d'importants résultats.

A l'issue du congrès, le 24 et le 25 septembre 1839, une commission composée de membres appartenant à la Bretagne, au Poitou, au Maine et à la Normandie, a jeté ces bases de l'institut des provinces et a décidé par un article spécial que le siége de la compagnie serait fixé pour trois années dans la ville du Mans. Un bureau a été nommé pour le même temps.

L'institut ainsi constitué doit tenir sa session annuelle, les 27, 28, 29 et 30 juin 1840, sous la présidence de M. Cauvin, directeur.

JOURNAL

De l'expédition de Henri V, roi d'Angleterre, en Normandie en 1417 et 1418, rédigé d'après des notes manuscrites de M. l'abbé De La Rue;

Par M. DE CAUMONT.

Henri V descend à Touques avec son armée, le 1er. août 1417.

Le 3 août, il fait capituler pour la reddition du château de Bonneville, où il y avait une garnison d'environ 500 hommes. Le gouverneur Jean Dangere, chevalier, était absent. Ses lieutenants, Guillaume Le Conte et Jean de Bonenfant, signent la capitulation et rendent la place au roi d'Angleterre, représenté par Jean Cornouailles et Guillaume Porter, chevaliers.

Le 5 août, sauf-conduit est expédié à chacun desdits lieutenants, pour aller en France partout où ils voudraient.

Le 7, Richard de Tournebu est assiégé dans son château d'Auvillers et obligé de le rendre au roi d'Angleterre, représenté par le comte de Salisbury.

Le 8, sauf-conduit expédié à Richard de Tournebu, chevalier et capitaine dudit château, par Henri V, encore à Touques.

Le 22, logé à l'abbaye de St.-Etienne de Caen, le roi Henri V fait expédier au sire de Creully un sauf-conduit, après qu'il a rendu son château de Creully et 25 à 30 paroisses qui relevaient de sa baronnie.

Le 25, Raoul de Couvert, écuyer gouverneur du château de Villiers-sur-la-Mer, et Thomas de Surain, écuyer, son

lieutenant, capitulent pour la reddition dudit château au roi d'Angleterre, représenté par le comte de Huntingdon.

Ledit jour, sauf-conduit expédié audit de Couvert qui donne Alain de Couvert, son fils, en otage.

Le 7 septembre, le roi donne à un grand nombre de curés des environs de Caen, des lettres de protection.

Le 8, le roi nomme Richard, comte de Salisbury, Henri Fits Hugh, son chambellan, Walter Hungerford, sénéchal de son hôtel, et Jean Cornewailles, chevalier, pour traiter de la reddition du château de Caen avec Guillaume, sire de Montenay, chevalier et gouverneur.

Le 9, la capitulation est signée par le comte de Warwick, Henri Fits Hugh, Walter Hungerford, Jean Cornewailles et le sire de Montenay.

Après l'exécution de la capitulation, le roi alla demeurer au château, il quitta l'abbaye de St.-Etienne le 22 septembre.

Le 14, Henri Desquay, gouverneur de la forteresse de la Motte de Cesny, traite de la reddition de cette place avec le comte de Salisbury.

Le 15 septembre, sauf conduit aux religieuses de Ste.-Trinité, pour se retirer à leur terre de St.-Michel en Graigne.

Le 15, Taupin Rimache rend la forteresse de Tilly, et Eustache de St.-Pierre, celle de Lingèvre.

Le 20, le roi nomme Jean Assheton, sénéchal de Bayeux. Il donne un sauf-conduit au sire de Montenay, à sa garnison et à 1,000 personnes réfugiées dans le château.

Le 22, il envoie Jean Gray recevoir le serment de tous les vassaux de la baronnie de Tilly.

Le 20 septembre, le roi autorise son frère, Humfroy, comte de Glocester, à nommer des députés pour traiter de la reddition de Bayeux et prend lui-même les habitants de cette ville sous sa protection.

Le 25, il donne au comte de Salisbury le domaine et le château d'Auvillers, appartenant à Richard de Tournebu, chevalier, rebelle.

Le 28, sauf-conduit pour les habitants du château de Thury, qui est rendu le 2 octobre à Richard, comte de Warwick, stipulant pour le roi d'Angleterre et recevant les serments de fidélité.

Le 30, le roi donne le gouvernement de Caen à Gilbert de Humfranville, et l'office de portier de la même ville à Henri Bromley.

Le 2 octobre, Gilbert Talbot est nommé gouverneur-général du pays.

Le 2, Jean de Neville prend le château de Courcy pour le roi d'Angleterre.

Le 3, Henri Desquay, écuyer et gouverneur, rend celui de la Motte de Cesny.

Le 4, Richard Le Bouteiller et Nicolas de Bonnechose, écuyers, gouverneurs du château de Vignats, le rendent aux Anglais.

Le même jour, le roi, à Trun, fait saisir les revenus des bourgs de St.-Pierre-sur-Dive, Courcy, Troarn et Ste.-Barbe, par Pierre De La Lande.

Le 7, le roi, à Argentan, nomme Henri Fits Hugh et Jean de Neville pour s'emparer des autres forteresses et châteaux de la Basse-Normandie.

Le 7, Pierre De la Boissière avec 50 personnes, Guillaume de Trousseauville avec 600, Guillaume l'Archonneur avec 100, plus 500 bourgeois avec Henry de Bailleul, chevalier, et Roger de Mery, sortent de la ville et du château d'Argentan, avec des sauf-conduits du roi.

Le 9, la forteresse d'O est rendue à Henri V; la ville de Séez, le même jour, est remise par Jean de Beaurepaire.

Le 10, Jean de Courcy, chevalier, gouverneur d'Hiesmes, est forcé de rendre cette place, et il en sort avec 200 personnes; Nicolas Le Viconte et Richard Trealt avec chacun pareil nombre.

Le 11, Guillaume de Cramesnil et sa famille, Jean de Villers et sa famille, sont forcés d'évacuer le château de Chailloué avec leur suite.

Le même jour, Jean de Tilly, chevalier, est forcé de sortir de son château de Chamboy avec 50 personnes, Guillaume de Tournebu avec un pareil nombre; ils obtiennent des sauf-conduits.

Le 15, Richard Gray de Codnore est nommé gouverneur d'Argentan.

Le même jour, Pierre Aubriet rend le château et la ville de l'Aigle; et le 16, Jean Du Melle, le château de Rugles.

Le 17, Richard Dubois, chevalier, et N. Manoury, rendent Gacé.

Le 20, le roi assiége Alençon.

Le 21, le roi envoie Jean de Tiboutot prendre le château de Bonmoulins.

Le 24, Jean d'Aché dit Le Gallois, rend à Henri V la ville et le château d'Alençon, et sort avec Jean Le Veneur, Jean de la Champagne, Louis de Tremuçon, Jean Le Maire, chevaliers, et 600 personnes, et deux écuyers, Guillaume Paignon et Guillaume de Lescouet avec 540 personnes, enfin 700 bourgeois et habitants quittent la ville avec eux, et Guillaume Murdrac et Jean de Boisvernant en emmènent encore 200.

Le même jour, reddition du château de St.-Remy du Plain, par Guillaume de Remallart.

Le 29, reddition du château de la Ferté-Fresnel, par Roger de Hellenvillier et Guillaume de Rupierre.

Le 31, Guillaume Porter est nommé gouverneur du château

de Rugles, Jean de Neville, de Verneuil, et Jean Gray, de Mortagne.

Le même jour, prise de la forteresse de Nonant et de celle de Dangu.

Le roi reste à Alençon après la prise de cette ville, le 24 octobre, et loge dans le château; il envoie une partie de son armée s'emparer du Perche, de Bellême, etc.

Le 1er. novembre, au château d'Alençon, le roi nomme Jean de Tiboutot grand sénéchal de Normandie et président de l'échiquier.

Le 8, il donne la baronnie de Tubeuf et le château et domaine de Chamboy, appartenant à Jean de Tilly, chevalier, à Henri Fits Hugh.

Le 16, il nomme Lancelot Simon administrateur de l'hôpital du Bois Halbout.

Le 24, il donne à Jean Gray, chevalier, le château et la baronnie de Tilly, appartenant à Philippe de Harcourt, chevalier rebelle, et l'hôtel de Henri de Monfiquet à Bayeux, rebelle, et l'hôtel de Michel Goesmier, rue Guilbert, à Caen.

Vers le 1er. décembre, il vient établir son camp devant Falaise.

Le 4, il rend à plusieurs abbayes, qui enfin se soumettent à lui, le temporel qu'il avait fait saisir.

Le 20, capitulation de la ville de Falaise, entre Gilbert de Moustiers, sire De La Fayette, commandant les gens d'armes et de trait dans ladite ville, et Thomas, comte de Salisbury, Henri Fits Hugh, Jean Cornewailles et Guillaume Harington, chevaliers, pour le roi d'Angleterre.

Nota. Parmi les gentilshommes qui défendaient la ville de Falaise, on remarque Jean de Beaurepaire, écuyer, Jean de Loucelles, écuyer, Jean Marguerie, écuyer, Jean de Guebriant, Jean d'Esson, écuyers, Robert de Fontenay, chevalier.

Jean Marguerie sort de la ville avec 100 personnes, le sire De La Fayette avec 600, Louis de Louvigny, chevalier, avec 300.

Le 24, le roi, toujours au camp, devant Falaise, parce que le château n'était pas rendu, envoie les quatre chapelains ou obitiers de St.-Jean de Caen en possession de leurs biens qui avaient été saisis.

Le 24, le roi nomme Jean Popham grand bailli de Caen.

Le 28, le roi envoie Jean Witfeld, écuyer, s'emparer du château de Condé-sur-Noireau.

Ledit jour, le roi charge Adam Adrien de Caen, son sculpteur, de l'exécution d'un sceau royal; mais la crainte d'être exposé lui et sa famille pour un tel travail, lui fait obtenir des lettres de protection royale et des ordres aux autorités pour le défendre contre les malveillants.

Le 8 janvier 1418, au camp de Falaise, sauf-conduits expédiés pour un an à Jean de Bethencourt, chevalier, qui avait pris les Canaries en 1405, et qui y retournait avec deux vaisseaux :

Le 1er. de 80 tonneaux, avec 40 personnes de la suite dudit chevalier, sans compter Michel Maubuisson, maître du navire et ses matelots.

Le 2e. de 40 tonneaux, avec 25 personnes, sans y comprendre Jean Grossier, maître du navire et ses matelots.

Le 12 janvier, le roi, à Falaise, nomme Jean Clink, écuyer Anglais, bailli de l'eau de la ville de Caen.

Le 1er. février, Olivier de Mauny, sire de Thorigny, chevalier, gouverneur du château de Falaise, rend cette place au roi d'Angleterre.

Le même jour, le roi nomme Thomas Wilugby, écuyer, à la sergenterie des prisons de Caen.

Le 10, sauf-conduit donné par le roi audit Olivier de Mauny. Parmi les gentilshommes auxquels on en accorde également, comme ayant servi à la défense de ladite place de Falaise, je trouve surtout :

Jean Le Hericye,
Jean du Castel,
Alain de la Vieville,
Robert de Préaux,
Geffroy de Malestroit,
Jean du Bois,
Jean de Pontbriant,
Olivier de Pontbriant,
Geffroy de la Boissière,
Alain de la Boissière,
Guillaume Costard,
Drouet d'Esson,
Jean de Treperell, etc.

Le 12, le roi donne à Jean Chetwin les sergenteries de la ville et banlieue de Caen, appartenant à Savage de Villers, chevalier rebelle.

Le même jour, le roi, à Falaise, donne à Richard Drayton la forteresse et le domaine de Coulombières près Bayeux, appartenant à Olivier de Coulombières, chevalier rebelle au vainqueur.

Le 14, il donne à Louis Robessart le château et la baronnie de Thury, l'hôtel d'Enguerrand de Foulogne, près le Tripot, et la place de grand maître des eaux et forêts de Normandie.

Le 15, il donne l'hôtel de Michel de Cheux à Caen, à son frère le duc de Clarence; la terre et le domaine de Varaville, appartenant au duc d'Orléans, à Walter Inteberg, et la terre et le domaine de St.-Vaast à Guillaume Bradwardin.

Le roi vient résider au château de Caen les 24, 25, 26, 27, et retourne le 28 à Falaise.

Le 21 février, reddition du château de Vire, par Compagnon de Gaule, écuyer, gouverneur; la capitulation est faite entre lui et Jean Robessart, Guillaume Beauchamp, chevaliers, pour le roi d'Angleterre.

Le 27, il donne les vicomtés d'Auge et d'Orbec à son frère le duc de Clarence, avec leur gouvernement.

Au commencement de mars, le roi va habiter le château de Bayeux, et, jusqu'au premier avril, il donne à ses officiers et seigneurs Anglais les terres et seigneuries des nobles de cette vicomté qui ne voulaient pas le reconnaître.

Le 3 mars, il rend à Guillaume Le Clerc, Jean Le Seigneur, Thomas Le Houestre, et Guillaume du Douit, obitiers de St.-Sauveur de Caen, et à Nicolas, custos de l'église, les biens qu'il avait saisis.

Le même jour, il rend à Jean Le Breton, à Jean Du Vivier, et Martin le Brumen, obitiers de St.-Etienne de Caen, et à Henri Le Fèvre, custos, leurs biens saisis.

Le 6, reddition du chatel et donjon de Courtonne à Jean Cornewailles, par Jean de Bienfaite, chevalier.

Le 12, il donne au comte de Suffolk l'hôtel de Jean Bernier, situé grande rue St.-Etienne, et les baronnies de Briquebec et de Hambie, appartenant à Fouques Painel, chevalier rebelle.

Le 21, il donne à Guillaume Harington, chevalier, la maison de Drogon de Beaussieu, bourgeois rebelle, à Caen (c'était le collége du Bois).

Le 23, le roi donne à Geffroy, son ménétrier, la terre de Vaux-sur-Aure, appartenant à Benoit Le Coutellier, écuyer rebelle.

Le roi ayant séjourné au château de Bayeux pendant le mois précédent, avait envoyé prendre le Cotentin; Jean Tesson et Guillaume Carbonel, chevaliers, avaient rendu St.-Lo le 13

mars, Nicolas Paynel, chevalier, Coutances le 16, et Jean Fauques, sire de Rochefort, et Jean de St.-Germain, chevaliers, Carentan, le 14.

Le roi revint habiter le château de Caen le 21 avril, et jusqu'à cette dernière époque, il résida dans celui de Bayeux.

Le 1er. avril, il envoya les évêques de Winchester, de Bath et de Coventry, avec Thomas, doyen d'York, vers Jean Langret, évêque de Bayeux, pour exiger de lui le serment de fidélité, ainsi que du chapitre de sa cathédrale.

Le 14, lettres-patentes qui envoyent en possession Thomas d'Aubigny, curé de Notre-Dame de Caen, Michel Gondouin et Jean d'Agville, trésoriers, des biens et revenus de ladite église.

Le 2 mai, lettres-patentes qui réunissent au domaine du roi les carrières de pierre blanche qui sont dans les fauboargs de Caen, nommés Vaucelles et Calix, et à une demi-lieue environ.

Le roi, pendant tout le mois de mai, habite au château de Caen.

Le 15, Thomas de Creuly, capitaine du châtel et forteresse de Neuilly-Lévêque, rend cette place à Gilbert de Humfreville, capitaine de Caen.

Le 17, l'hôtel de Marot Legrand est donné à Hugues Stafford, sire de Bourgchier.

Le 18, le roi confirme les lépreux de Notre-Dame de Beaulieu à Caen, dans la possession de tous leurs biens.

Le 20, il donne aux habitants de Falaise 800 écus d'or, pour réparer les fortifications de leur ville.

Le même jour, il accorde 40 écus d'or à Colette, anachorète recluse dans le cimetière de St.-Pierre de Caen.

Le 21, il donne à Jean de Thiboutot, chevalier, grand

sénéchal de Normandie, l'hôtel de Thomas Du Breuil, situé à St.-Jean.

Le 22, il donne à Vaucloх le château et la baronnie de Creully, le château et la baronnie de Courseulles, la tour et le domaine de Villers Bocage, etc.

Ledit jour, les cordiers de Caen, sont exemptés d'impôts à condition qu'ils fourniront les cordes servant aux suppliciés.

Le 24, le roi accorde au prieur de Shene en Angleterre, la permission de prendre de la pierre dans les carrières de Caen, pour bâtir le cloître et les celliers de son monastère.

Le roi est le 30 et le 31 à Lisieux, et il donne à Jean de Bienfaite, chevalier, la terre du Bourg-Achard, valant 300 livres tournois de revenus.

Le roi est le 1er. *juin* à Bernay; le 4, le 5, le 6 et le 7 à l'abbaye du Bec, et le 9, au camp devant Louviers;

Le 29, au camp devant le Pont de l'Arche.

1419. Ordre du bailli de Caen de fermer le port d'Oistreham, et défense aux gardes de ce port d'en laisser sortir aucune personne allant en Angleterre.

Guillaume Alyngton, trésorier de Normandie, et Jean Popham, bailli de Caen, nommés par Henri V pour remettre aux pauvres gens de Caen leurs maisons, pourvu qu'elles n'excèdent pas la valeur de 2 à 12 livres, et qu'ils soient dans l'obéissance du roi.

1422, décembre. Ordre à toutes les femmes dont les maris tiennent le parti du roi Charles et sont auprès de lui, de sortir de la province dans huit jours, sous peine de prison.

Défense de tout commerce avec la Petite-Bretagne, sous peine de confiscation (Cette défense avait pour cause l'émigration des artistes et ouvriers. Plus de 25000 ouvriers en laine y avaient porté leur art inconnu aux Bretons).

PROCÈS-VERBAUX

Des Séances archéologiques tenues par la Société pour la conservation des Monuments, les 4 et 5 juin 1840, dans la ville de Rennes.

M. Pollet, inspecteur des monuments du département d'Ille-et-Vilaine, pensant qu'une réunion de la Société française à Rennes produirait de bons résultats et pourrait donner une nouvelle impulsion en Bretagne aux recherches archéologiques, fit à ce sujet des ouvertures à M. Legall, membre de plusieurs académies, à M. Hardouin, membre du Conseil général, aux notabilités de Rennes et aux membres de la société des Sciences et Arts de cette ville, qui accueillirent cette idée avec empressement et décidèrent que cette compagnie se réunirait conjointement avec la société française, afin d'aider celle-ci dans ses recherches; il fut arrêté que les séances auraient lieu le 4 et le 5 juin, jours proposés par le conseil administratif de la Société française.

Par suite de cette décision, l'ouverture de ces conférences archéologiques a eu lieu le 4 juin à 3 heures du soir dans la salle des réunions de la société des Sciences de Rennes. Le bureau se composait de MM. Rabusseau, président de cette société, Pollet, inspecteur de la Société française, de Caumont, directeur de la même Société, Aussant et Duval,

vice-présidents de la société de Rennes, Langlois, architecte, remplissant les fonctions de secrétaire.

On remarquait dans la salle environ 80 personnes parmi lesquels on distinguait M. Filleul, recteur de l'académie, M. Henry, préfet d'Ille-et-Vilaine, M. Warin, doyen de la faculté des lettres, M. l'abbé St.-Marc, vicaire-général, M. Hardouin, membre de plusieurs académies et du conseil-général du département, M. Lafosse, membre de la société française, M. Pontalier, naturaliste, M. Leconte, maire de Dinan (Côtes-du-Nord). Nous allons donner ici l'extrait du procès-verbal de cette réunion.

Séance du 4 juin.

M. Rabusseau lit un discours dans lequel il fait connaître le motif qui a provoqué la nombreuse réunion de ce jour. Il remercie M. de Caumont au nom de la société des Sciences et Arts de Rennes, de l'occasion qu'il lui procure de la mettre à même de participer plus efficacement qu'elle n'avait pu le faire jusqu'alors aux recherches archéologiques, en voulant bien venir l'aider de ses lumières et de ses conseils. M. le président fonde sur ces heureux auspices l'espoir d'un avenir plus brillant pour la *Société* et la connaissance plus certaine et mieux appréciée des monuments de la Bretagne.

M. le docteur Aussant, l'un des vice-présidents lit ensuite un résumé des travaux de la société des Sciences et Arts de Rennes, relatifs à l'archéologie.

« Nous devons ici, dit-il, considérer l'archéologie sous le point de vue des études historiques relatives à notre province, à notre Bretagne, dont l'esprit de nationalité, vivace encore, proteste contre l'assimilation, en s'attachant de plus en plus au culte de ses souvenirs. C'est qu'ils sont grands dans l'histoire, les souvenirs de la vieille Armorique, c'est que sur

le front de cette reine détrônée brille encore à la place d'une couronne, l'auréole que lui composent des rayons de leur gloire ses plus nobles enfans, ses guerriers qui sauvèrent la France, ses hardis marins, ses vertueux magistrats, ses savants philosophes, ses illustres écrivains; c'est qu'ils sont purs de toute tache, ces souvenirs comme la blanche hermine de ses armoiries qui préfère la mort à la souillure : *potius mori quam fœdari*. Aussi voyez, chacun s'empresse à lui rendre hommage, les poètes viennent y chercher des inspirations, les peintres, les dessinateurs s'efforcent de reproduire les beautés de sa nature forte et pittoresque, les compositeurs notent les airs de ses vieux refrains, et les brillantes musiques des régiments s'en vont reportant par toute la France les accords naïfs qui ont, pendant des siècles, charmé les ennuis du pauvre pâtre dans les grandes bruyères de la Bretagne. Dois-je ajouter que ce nom de Bretagne va solliciter au milieu de leur existence oisive les hommes du monde, les riches de la capitale, et qu'ils viennent chaque année, comme en pélerinage, chercher sur cette terre de franchise et de liberté, quelques restes des vieux usages, quelques traces encore des mœurs primitives, qui s'effacent de plus en plus, devant une civilisation dans laquelle tout n'est pas progrès. Un de ces voyageurs et c'est un grand poète, a, dans son rapide voyage, médit de la Bretagne, mettant son imagination à la place de son jugement, il n'a pas su apprécier ses mérites qu'elle ne révèle, dans sa noble fierté, qu'à ceux qui la visitent avec recueillement; il n'a pas aperçu le diamant incrusté dans le sombre granit. Mais nous, admirateur de son génie, nous croyons qu'il voudrait effacer les lignes que, dans un moment d'humeur chagrine, il a écrites contre notre pays; et pieux enfants de cette vieille terre, nous redoublerons d'efforts pour lui attirer toutes les sympathies, pour lui mériter tous les respects. »

M. Aussant énumère les divers travaux scientifiques qui ont rapport à l'histoire de Bretagne dont se sont occupés ou s'occupent encore un grand nombre de savants bretons, puis les travaux spécialement consacrés à l'archéologie, ceux, entr'autres, de la société des Sciences et Arts, dont l'analyse est consignée dans les comptes-rendus de ses séances.

« Dans cet exposé rétrospectif, je me suis efforcé d'être court, ajoute M. Aussant, j'ai hâte d'écouter les communications du savant distingué qui est venu au milieu de nous, pour *agiter la Bretagne*, qu'il me permette cette expression, comme il a agité la Normandie et plusieurs provinces dans l'intérêt des études historiques, qui est venu pour nous échauffer de son zèle, pour nous aider des conseils de son expérience, qui est venu enfin pour organiser, pour diriger nos efforts vers un but en même temps utile à notre pays et profitable à la science. »

M. de Caumont, dans un court exposé, rappelle le but que doivent se proposer les sociétés savantes, les services qu'elles peuvent rendre à la science et aux arts, puis il jete un coup-d'œil sur l'origine et les travaux de la Société française pour le conservation des monuments, dont les relations s'étendent de plus en plus, et dont les efforts ont pour but non seulement de préserver de la destruction les monuments et les objets antiques qui méritent sous quelque rapport que ce soit son attention, mais encore de les restaurer et de les classer, pour préparer les matériaux d'une statistique monumentale de la France. Sous les auspices de cette Société, le goût des études archéologiques s'est propagé, des cours sur cette science se sont établis, d'importantes restaurations de monuments ont été exécutées. M. de Caumont émet le vœu de voir la Bretagne associer ses efforts à ceux qui ont déjà été tentés si heureusement par la Société dans d'autres provinces.

5 juin 1840, séance du matin.

Le bureau est composé comme à la séance du 4 juin.

M. de Caumont demande des renseignements sur les monuments druidiques ; quelques-uns lui sont signalés. Il émet le désir que l'on s'occupe de classer ces sortes d'antiquités et de recueillir toutes les notions possibles sur leurs dimensions et les traditions qui s'y rattachent. Plusieurs personnes sont désignées pour remplir cette mission.

M. de Caumont recommande de faire pour les tumulus le même travail que pour les monuments druidiques, de les faire fouiller et de décrire avec soin les objets qui pourraient s'y rencontrer.

M. Leconte, maire de Dinan, annonce qu'un grand nombre de haches en bronze ou matars ont été trouvées à St.-Juvat. M. le docteur Philouze dépose sur le bureau plusieurs haches de même nature, et obtient la parole pour donner quelques renseignements sur ces objets. Un paysan du Boulay, de la commune de Melesse, arrondissement de Rennes, en ouvrant une tranchée pour couper des racines, trouva à un demi-mètre de la surface du sol quarante haches dont celles-ci faisaient partie, la terre qui les environnait était toute végétale, on n'y remarquait ni pierre ni débris de vases ou objet quelconque qui pût servir à envelopper ces instruments ; toutes ces espèces de haches ont à peu près la même forme, et les mêmes dimensions : six pouces de long, un pouce de largeur et d'épaisseur à la partie la plus forte, l'une des extrémités se termine par un tranchant, l'autre est refoulée profondément sur chaque face, plusieurs ont sur l'un des côtés un anneau, un assez grand nombre n'en offre aucune trace ; le poids moyen de chacun est de 470 grammes. M. Philouze ne découvrit dans

le voisinage de la fouille aucun vestige de monument ancien, mais à cent ou cent cinquante mètres vers l'est, dans un champ nommé le Clos de la Roche, se trouvent trois grosses pierres, dont l'une est en grès bleuâtre et les deux autres en quartz; celles-ci ont environ un mètre d'épaisseur en tous sens, la première couchée à terre est de forme platte, plus longue que les deux autres sur lesquelles elle pourrait bien avoir reposé autrefois. M. le docteur Philouze rappelle au sujet de ces haches un grand nombre de découvertes d'objets semblables faites antérieurement à diverses époques et dans diverses localités. M. Philouze signale ensuite une pierre levée ou menhir de 3 à 4 mètres de hauteur, au village du Mortier, commune de St.-Médard.

M. le docteur Duval fait observer qu'il a eu en sa possession une hache en bronze de 174 ou même 173 plus grande et d'une matière plus fine que celles que l'on rencontre ordinairement; qu'un ouvrier l'avait découverte en travaillant à la chaussée de l'étang de la Vallée et que près de ce lieu on avait dû depuis trouver des armures.

M. Pollet de Vitré fait remarquer qu'il existe trois menhirs placés en triangle à cent pas à peu près les uns des autres, non loin de cette chaussée : le même membre fait connaître qu'en 1783, des fouilles faites sur une bute dite des Tombes, près le même lieu, firent découvrir des tombeaux contruits en partie en brique et que dans l'un d'eux, on trouva une espèce de casse-tête en fer au manche duquel était un anneau et un tronçon d'épée, objets qui ont été perdus, que depuis il n'a été rien trouvé.

M. de Caumont s'enquiert des médailles qui se rencontrent le plus ordinairement en Bretagne et cite comme exemple d'un travail sur ce sujet, celui de M. de la Saussaye. Quelques communications sont faites à ce sujet. Il invite les membres de la

société des sciences de Rennes à s'occuper sérieusement de cette branche de l'archéologie. Il parle aussi des travaux de M. Lambert sur le même sujet.

Voies romaines. M. de Caumont passant aux questions relatives à la géographie ancienne, demande si l'on a reconnu d'une manière précise quelques voies romaines en Bretagne. M. De La Fosse, membre de la Société française, lit à ce sujet un mémoire. M. de La Fosse pense qu'il est probable qu'une voie romaine allant de Rennes vers le Mont-St.-Michel, passait à peu de distance de Bazouge-la-Pérouse, parce qu'on remarque dans cette commune et celles qui l'avoisinent un assez grand nombre de villages dont les noms semblent indicatifs d'une chaussée conduisant au Mont : tels sont, dit-il, Vieux-Viel, Mont-Viel, Villemontaise, Montay, le Pas-Blanc, le Pas-au-Comte. En faisant des recherches pour trouver dans les environs de Bazouge-la-Pérouze, des traces de cette chaussée, M. de la Fosse a trouvé quelques indices qui lui font soupçonner l'existence d'une autre voie dans la direction de *Combourg à Vitré*, cependant la route qu'on suit dans cette direction est bien à la vérité fort large et presqu'en ligne droite, mais on n'y remarque aucun empierrement. M. de La Fosse fait observer néanmoins qu'elle passe entre Feins (Fines) et Marcillé-Raoul et que l'on voit dans ce dernier lieu quelques traces d'antiquités. On y connaissait déjà la présence de briques anciennes dans un des murs de l'église, dont une partie est romane ; l'auteur de ce mémoire a trouvé de plus dans une fouille faite récemment dans le cimetière de cette paroisse pour l'élargissement d'une route, des fragments de tuiles à crochets et une couche horizontale de ciment de dix à 15 centimètres d'épaisseur sur une largeur de 8 à 10 mètres légèrement convexe, et donnant l'idée de la coupe transversale d'une voie romaine ; toutefois, M. de La Fosse n'a remar-

qué ni au-dessous ni au-dessus de cette couche de ciment rien qui puisse confirmer cette hypothèse. A quelques centaines de mètres vers l'est, dit-il, existe une motte d'une surface et d'une élévation considérables, qui, suivant le témoignage des habitants du pays, aurait été couronnée de constructions. Cette butte porte le nom du Châtel, elle est entourée de fossés, et c'était probablement une motte féodale. De son pied part une route assez large que l'on désigne encore sous le nom de chemin de la Duchesse Anne et qui se dirige au sud vers la voie dont on vient de parler.

M. de La Fosse donne ensuite lecture d'une note sur quelques ruines présumées romaines, découvertes en 1840, entre Sens et St.-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine), sur la ligne d'une route départementale que l'on trace de Vitré à Dol, à deux lieues de St.-Aubin-du-Cormier. Les travaux de terrassement ont mis à nu des fondations et des amas de briques qui sont maintenant épars sur la route et destinés à son empierrement : tous ces restes de constructions ont été ainsi détruits et M. de la Fosse n'a pu que recueillir les témoignages des ouvriers.

La destruction de ces antiquités avait précédemment été commencée par le propriétaire du terrain, pour rendre à la culture l'espace qu'elles occupaient. A cette époque, on avait cru reconnaître l'emplacement d'une forge près de laquelle étaient des charbons, des scories et des barres de fer entièrement oxidées. A l'extrémité nord, on avait observé un bâtiment auquel on arrivait par un couloir étroit renfermé entre deux murs parallèles enduits d'une couleur rouge et parés d'une couche épaisse de ciment poli appliquée sur un lit de pierres ; on n'a du reste trouvé en ces lieux aucune médaille, aucun fragment qui offrît de l'intérêt, et maintenant on n'y voit plus qu'un amas de décombres. Des tuiles et des briques, des blocs de maçonnerie provenant des fondations

et composés de menues pierres irrégulièrement disposées dans un massif de mortier, prouvent que les fondations avaient été faites à bain de mortier. M. de La Fosse a remarqué au revers de plusieurs tuiles un V ou 5 en chiffre romain et le même caractère plus petit sur une brique. D'après la tradition populaire, ces ruines seraient les restes de trois chapelles, dont les plus anciens du pays n'ont jamais vu que des débris informes et M. de La Fosse n'a pu encore recueillir aucun autre renseignement à cet égard.

M. l'ingénieur en chef, présent à la séance, promet de faire des recherches sur les lieux, de donner connaissance à la Société de leur résultat, et de lui faire connaître à l'avenir les découvertes que pourraient amener les grands travaux de terrassement qu'il fait exécuter.

M. le docteur Goupil demande la parole pour faire part d'une découverte qui vient d'être faite sur une de ses propriétés située près du bourg de Bingé, arrondissement de Rennes. Dans une fouille pour le tracé d'une route, on a mis à nu les fondations de l'angle d'une maison, et dans l'angle intérieur, un bassin en maçonnerie dont les deux parois étaient formées par les murs du bâtiment et les deux autres par des murs plus petits; l'intérieur était revêtu en ciment uni. On pensa d'abord que c'était un tombeau, mais ayant remarqué à l'angle des deux murs principaux au fond de cette cavité l'ouverture d'un canal traversant les fondations et formé, comme on l'a reconnu en démolissant le tout, par un rang de briques plates, recouvertes par des briques demi-circulaires, M. Goupil a présumé que cette espèce de bassin avait pu être une baignoire; sa longueur était de 6 pieds 5 pouces, sa largeur de 2 pieds 6 pouces et sa profondeur d'environ deux pieds. Le fond ayant été soulevé en entier, avec une barre de fer, on trouva au-dessous des cailloux et de la

brique, et au-dessous le rocher formant le sol qui avait été dressé pour asseoir cette construction. Le champ où se trouvaient ces ruines s'appelle rocher Goree. A quelque distance de là, vers Combourg, au village de la Pierrais, on rencontre des briques romaines ainsi qu'au village des Veaux, près d'un marais entre Dingé et Feins.

M. de Kerdrel dit avoir vu au milieu des restes d'un établissement romain, à trois lieues de Quimper, département du Finistère, l'endroit où le fond d'une baignoire avait laissé son empreinte, et le canal servant sans doute à l'écoulement de l'eau.

M. Leconte, maire de Dinan, appelle l'attention de l'assemblée sur la voie romaine qui passe à Corseul. ancienne capitale des Curiosolistes (Côtes-du-Nord); cette voie, dit-il, est probablement la même que celle indiquée sur la table théodosienne comme se prolongeant de Rennes (Condate Rhedonum) à Erquy (Rheginea) (1). Sur les bords de cette voie se trouve le *fanum martis* avec une tour en ruine dont une portion notable est encore debout. On a trouvé dans ces lieux des vases, des briques, des fers de lance, des statuettes, des inscriptions qui attestent d'une manière certaine l'établissement des Romains. On y a aussi rencontré une grande quantité d'instruments de cuivre en forme de coins de 0 m. 12 de long, creusés au tiers de leur longueur, entourés d'un bourrelet avec un anneau. La voie romaine dont il vient d'être question est coupée en plusieurs endroits, par le chemin vicinal actuel et on peut facilement distinguer les couches de ciment et de quartz dont elle est composée. Il existe, ajoute M. Leconte, aux environs de la plaine de Taden, près de la Rance, à 4 kilomètres de Dinan, des vestiges de constructions romaines, et d'une voie connue sous le nom de l'Estra. Ces ruines

(1) Voir le Cours d'antiquités de M. de Caumont, t. 2ᵉ.

ont été l'objet de recherches et d'études de la part de l'ancienne société d'émulation de Dinan. Cette société dinannaise a cessé d'exister; mais, ajoute M. Leconte, sous l'impulsion de M. de Caumont, qui doit nous visiter, et grâce à l'activité nouvelle que la présence de ce savant archéologue va répandre en Bretagne, nul doute qu'elle ne se réorganise. Alors elle se mettra immédiatement en relation avec les archéologues de Rennes et se fera un plaisir de leur adresser le résultat de ses études et de ses travaux, et de concourir au grand travail d'ensemble sur la statistique monumentale de la Bretagne, dont M. de Caumont a si heureusement conçu l'idée.

M. le docteur Toulmouche signale la découverte des traces d'une voie romaine et d'une médaille par suite de l'etablissement d'une route nouvelle dans un champ de la commune de Veneffes, près Châteaugiron, arrondissement de Rennes. A son avis, il serait bien de vérifier s'il n'aurait pas existé une voie de Vitré à Châteaugiron. M. Toulmouche dépose sur le bureau une vue des restes antiques d'une tour désignée sous le nom de *fanum Martis* à Corseult.

M. Pollet de Vitré fait remarquer que le reste de voie romaine, situé à Châteaugiron, pourrait bien appartenir à celle qui joignait Rennes et Angers, allant de *Condate* à *Combaristum* et passant à *Sipia* que l'on suppose être Visseiche, commune près la Guerche.

M. le docteur Goupil a rencontré sur le bord de la Vilaine, en allant de St.-Malo-de-Phily à Bain, une ruine de pont d'où part un chemin étroit dont la chaussée est en partie dallée et empierrée.

M. de Caumont engage la société *à tracer sur une carte toutes les lignes de voies anciennes qui lui seraient signalées;* il demande si l'on connaît encore quelques constructions d'origine romaine qui méritent d'être signalées.

M. de Kerdrel signale un aquéduc à Carhaix, où il existe

aussi un champ cultivé, au-dessous de la terre végétale duquel est une aire en briques et ciment.

M. de Caumont, après avoir recommandé la recherche des inscriptions anciennes de Bretagne, demande encore au nom de la Société française *qu'un musée d'antiquités soit établi dans la ville de Rennes et qu'un local convenable soit consacré à cette collection*. M. Goupil, comme membre du conseil municipal, répond que le palais projeté pour les facultés. doit concontenir des salles destinées au musée de peinture et qu'on pourra facilement aussi consacrer une salle particulière aux antiquités. La société prend acte de cette déclaration.

Séance du 5 juin, après midi.

Le bureau est composé comme à la séance du matin.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. de Caumont proclame membres de la société française :

MM. VERNOY DE ST.-GEORGES, préfet des Deux-Sèvres.
POUGNET, maire de Niort.
ARNAULDET, président du tribunal civil, député, à Niort.
CHEBROU DE LA ROULIÈRE, président de la société de Statistique, id.
MARTIN-BEAULIEU, fils, vice-président, id.
MARTIN-BEAULIEU, père, propriétaire, id.
GUERINEAU, père, avocat, id.
L'abbé BRIARD, id.
DE LAFFORES, ingénieur en chef du département des Deux-Sèvres, id.
VICTORIN DE LA ROULIÈRE, propriétaire, id.
DE COLLARD DES HÔMMES, id., id.
BEAUGIER, id., id.
Le V[te]. DE LASTIC ST.-JAL, id. id.

MM. Loubeau, id., id.
Audouin, professeur de dessin, id., id.
Benjamin Delavault, juge au tribunal civil, id.
Deschamps, professeur au collége, id,
Barrois, principal du collége, id.
Genet, pharmacien, id.
Eug. Frappier, propriétaire, id.
Tonnet, docteur en médecine, id.
Paret, ingénieur civil, id.
Al. Arnauld, avoué, id.
A. Legrand, propriétaire, id.
Ch. Lafosse, id; id.
Ferd. David, ancien député, à id.
Ch. Arnauld, correspondant du ministère de l'instruction publique, id.
Robin, imprimeur lithographe, id.
Denis Texier, fabricant; id.
Favre, imprimeur, id.
Chavonnet, architecte, id.
Le marquis de St.-Victor, propriétaire, id.
Lary, ancien proviseur, id.
Henry Lafosse, propriétaire, id.
De Martigny, id., id.
Decemmes, id., id.
Duparc, id., id.
Morin, avoué, id.
Tondut, ancien notaire, id.
Maupion, curé de St.-André, id.
Lasseron, mécanicien, id.
Guérineau, fils, avocat, id.
Bernardou, inspecteur des écoles primaires, id.
Le Vte. de Bremont, propriétaire, id.
Plaste, artiste vétérinaire, id.

MM. AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, id.
CH. D'ASSAILLY, id., id.
SORLIN, professeur au collége, id.
ROUX, chef de bureau à la préfecture, id.
PRESSAC, juge au tribunal, id.
LEBLOIS, capitaine en retraite, id.
DEMOND, aumônier des Dames de la Foi, id.
L'abbé LOUIS, curé de Ste.-Marie-du-Mont (Manche).
Le Cte. PICOT DE VAULOGÉ, au château de Vaulogé, commune de Fercé (Sarthe).
CHATEL, professeur de sixième au collége St.-Vincent, à Senlis.
DUVAL, professeur en médecine, à Rennes.
LANGLOIS, architecte, id.
DE KERDREL, ancien élève de l'école des Chartes, id.
LESBEAUPIN, avocat, id.
HARDOUIN, membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine, id.
RABUSSEAU, président de la société des sciences et belles-lettres, id.
L'abbé de ST.-MARC, vicaire-général, id.
LE GONIDEC DE TRESSAN, propriétaire à Vitré.
LE CONTE, maire de Dinan.
LE SIART DU DEZERSEUIL, à Rennes.
DEVILLIERS, contrôleur des contributions, id.
Cte. DE KERGARIOU, propriétaire, id.
VATTARD, conservateur adjoint de la bibliothèque publique, id.
L'abbé DU BOURGUIEU, chanoine honoraire, id.
MARTEVILLE, imprimeur à Rennes.

M. Rabusseau donne lecture d'une lettre où M. de Kerdrel apprend à la Société qu'une souscription est ouverte pour la translation des restes de M. de Gonidec, mort à Paris, au

Conquet sa ville natale. M. de Kerdrel engage MM. les membres de la société française à vouloir bien participer à cette pensée patriotique en faveur d'un homme qui a consacré sa vie et ses talents à l'illustration de la langue bretonne ; une liste de souscription est déposée sur le bureau.

M. le docteur Aussant fait connaître à la Société comment sont venus entre ses mains quelques fragments de poteries romaine qu'il dépose sur le bureau, et un petit nécessaire de toilette qui se compose d'une pince épilatoire, d'un cure-dent, d'un cure-oreille et d'un poinçon semblant destiné à nétoyer les ongles. Ces objets sont en cuivre, sauf la lame du cure-dent qui est en fer presqu'entièrement oxidé ; ils sont enchaînés dans un anneau. Ce petit meuble provient d'une fouille faite il y a quelques années sur le bord de la Vilaine, à l'intérieur de la ville, fouille dans laquelle on trouva aussi un grand nombre de médailles. Ces médailles trouvées près de l'objet décrit ci-dessus et à la même profondeur que lui pourraient en quelque sorte déterminer l'époque à laquelle il fut enfoui en ce lieu.

M. de Kerdrel demande la parole pour faire remarquer que les instruments de bronze en forme de hache, dont il avait été question à la séance du matin, ayant été désignés sous le nom de Matars, il avait fait quelques recherches à ce sujet, et qu'il était porté à croire, d'après plusieurs passages d'auteurs anciens que le matar (*mataris ou materis*), perçait et ne coupait pas comme le feraient les espèces de haches présentées à la société. M. de Kerdrel cite entr'autres, comme lui paraissant favorable à cette opinion, Strabon, lib. IV, Tite live, lib. VII et surtout Sisenna, dans Nonius Marcellus. Plusieurs personnes font observer que ces haches ont été désignées sous ce nom par quelques archéologues, notamment par M. Athenas, dans le Lycée armoricain.

Moyen âge. On passe aux questions relatives aux monu-

ments du moyen âge ; mais cette partie de la statistique monumentale n'étant pas assez étudiée, on se borne à réunir quelques renseignements donnés par les personnes présentes.

M. Pollet décrit une table d'autel qu'il a remarquée dans l'église Notre-Dame de Vitré, sur laquelle, de chaque côté de la pierre sacrée, sont deux ouvertures en forme de pyramide renversée et tronquée. La table a de longueur 2 m. 72 c. M. Pollet pense que les deux ouvertures qui rendent cet autel remarquable ont pu servir à déposer des reliques. Un membre signale un autel à Quimper, qui doit dater du XIIIe. siècle. M. de Kerdrel désigne celui du Falgoët près de Lesneven (Finistère) et le bénitier de St.-Gildas-du-Rhois (Morbihan). Le même membre communique à l'assemblée les croquis du bénitier de l'église de St.-Sauveur de Dinan, d'un chapiteau de la même église sur lequel est sculptée une syrène, et d'un bas-relief représentant une femme portant deux crapauds suspendus à ses mamelles.

M. Pollet parle des tombeaux en calcaire que l'on trouve journellement à Domagné, dans le même cimetière où se trouvait une chapelle dite de St.-André, de construction gallo-romaine, ayant grande analogie avec celle de Langon, arrondissement de Redon. M. Iacinthe Pontallier rappelle qu'il a été trouvé il y a quatre ans des cercueils de pierre à Rennes même.

M. de Caumont entretient la Société d'un projet qu'il a conçu depuis long-temps, et qui est exécuté en partie dans le Calvados, d'établir des bornes monumentales sur les lieux où il est bon de consacrer des souvenirs historiques. Il pense que plusieurs localités historiques en Bretagne pourraient être distinguées de la même manière ; on indique plusieurs points où des bornes pourraient être placées.

La parole est ensuite à M. le docteur Toulmouche, pour lire un mémoire où il considère sous le rapport hygiénique

l'ancienne distribution de la ville de Rennes et dans lequel il a réuni de curieuses recherches sur les diverses enceintes de cette ville, ses accroissements successifs, et les cours d'eau qui la divisaient; enfin sur le nombre de ses habitants et la proportion des naissances et des morts à des époques assez reculées.

M. Gasson communique à la Société un album où sont admirablement dessinées les vues les plus curieuses de la Bretagne. La Société voit cette belle collection avec le plus vif intérêt.

M. Langlois communique de son côté un portefeuille, renfermant les églises et les anciennes maisons les plus curieuses du département d'Ille-et-Vilaine.

MM. Gasson et Langlois reçoivent les remerciments et les félicitations de la Société.

M. de Caumont termine la séance en remerciant M. Rabusseau, président de la Société académique de Rennes, et les membres de cette Société, du généreux concours qu'ils ont prêté à la Société française ; ce concours est pour lui du plus heureux augure, et il espère que dans peu d'années la statistique monumentale de la Bretagne sera complètement connue ; il remercie également M. Pollet, inspecteur des monuments, du zèle qu'il a mis à organiser la Société française dans cette province et le félicite du talent qu'il apporte dans la direction des travaux de la Compagnie.

Il annonce qu'une nouvelle somme de 150 f. sera mise à sa disposition lors de la séance générale annuelle de 1840, à Niort, pour être employée dans l'intérêt de la conservation des monuments bretons.

Le membre de la société remplissant les fonctions de secrétaire,

LANGLOIS.

LETTRE

A M. Pollet, *inspecteur divisionnaire des monuments historiques, sur quelques monuments de Dinan, de Dol et de St.-Malo;*

Par M. DE CAUMONT.

Monsieur et cher Confrère,

Depuis mon départ de Rennes, j'ai entrepris, comme nous en étions convenus, une courte excursion archéologique aux environs de Dinan, je suis bien aise de vous tenir au courant de ce que j'y ai pu faire, et de vous indiquer les mesures qui m'ont paru bonnes à prendre dans l'intérêt de la conservation des monuments.

Je suis parti de Rennes avec M. Leconte, maire de Dinan. A notre arrivée dans sa ville, il a bien voulu réunir les anciens rédacteurs de l'Annuaire Dinannais (1), qui ont mis la plus grande obligeance à me faire voir ce que leur ville renferme d'intéressant. En première ligne, il faut citer l'église St.-Sauveur, dont la façade et le mur méridional de la nef remontent au XIIe. siècle, et mériteraient d'être dessinés avec soin. Le portail surtout, avec ses curieux chapiteaux byzantins et les petites figures qui décorent l'archivolte, demanderait une description particulière, accompagnée de dessins au trait, sur une échelle qui permît de rendre exactement toutes les figures.

(1) Je suis heureux de pouvoir offrir particulièrement mes remerciements à MM. Le Court de Willethasset, Victor Aubry, et Buisson, secrétaire de la Société d'Agriculture.

Le mur latéral dont je parlais est divisé en six travées dont la partie basse est ornée de deux arcades reposant alternativement sur des colonnes et des consoles. Chaque travée de l'étage supérieur est décorée de trois arcades ; celle du milieu est ouverte, tandis que les deux autres sont fermées et légèrement creusées en forme de niches. Les travées sont séparées les unes des autres par des colonnes cylindriques. La travée centrale seulement est séparée par des pilastres.

Le reste de l'église (le chœur, les transepts et le collatéral gauche) date du XVe. siècle. On y remarque diverses moulures très-fines, malgré les difficultés que le granite devait présenter au sculpteur. Il faut dire, au reste, que le granite employé offre un grain très-fin et que c'est plutôt une euryte qu'un granite ordinaire ; ce qui explique aussi pourquoi quelques-unes des pierres employées se sont à la longue sensiblement détériorées.

J'ai pris des notes assez détaillées sur l'architecture de cette église. Je ne crois pas devoir les reproduire, car M. Mérimée s'en est occupé dans son voyage en Bretagne. Je ne peux cependant terminer ce qui a rapport à St.-Sauveur sans vous parler du magnifique bénitier en granite qu'on remarque à l'entrée de la nef. Ce bénitier est en forme de coupe, porté par quatre personnages dont deux font face à la cuve et la soutiennent avec effort de leurs deux mains, tandis que les deux autres la supportent en tournant le dos au réservoir. Tout cela est sculpté dans un même bloc de granite et annonce de la part de l'artiste une habileté assez grande. J'avoue qu'il m'est impossible de me prononcer sur l'âge du monument. Peut-être est-il bien postérieur à la date qu'on lui assigne habituellement. La pose des personnages, les canelures en creux que l'on voit dans le réservoir, et certains caractères de la base arrondie sur laquelle tout repose, me font douter de l'ancienneté de ce

monument vraiment curieux. Il paraît, du reste, que ce type a été reproduit plusieurs fois dans le département des Côtes-du-Nord, et dans l'église de Corseult, l'ancien *fanum Martis* des Curiosolites, dont je vais tout-à-l'heure vous parler, il en existe une autre moins grand, beaucoup moins bien fait, mais dont les personnages du pourtour ont absolument la même attitude. La cuve de Corseult est, comme je l'ai dit dans mon Cours d'antiquités, plus ancienne que celle de Dinan. Il serait curieux de comparer les unes aux autres les cuves de cette espèce, afin de découvrir à quelle époque ce type a été adopté en Bretagne; je ne l'ai pas trouvé dans les autres parties de la France.

Vous m'avez dit, je crois, que vous avez remarqué deux poissons sur les parois intérieures du bénitier de Dinan, votre observation est très-juste, et ces poissons sont même assez bien formés. J'en ai trouvé deux placés de la même manière dans le bénitier de Corseult, mais la forme en est infiniment moins bonne. Cette particularité me paraît prouver que ces deux bénitiers ont d'abord été des cuves baptismales. On remarque d'ailleurs sur le bord de la cuve de Dinan des crampons de fer, preuve quelle a été fermée, et je ne pense pas que les bénitiers aient été munis de couvercles de ce genre.

Je passe à l'église St.-Malo. Le chœur de cette église, qui remonte à la fin du XVᵉ. siècle, est orné extérieurement de feuillages très-délicatement ciselés, et qui montrent tout le parti que les sculpteurs de l'époque ont su tirer du granite. L'intérieur offre, sous ce rapport, beaucoup moins à observer que l'extérieur. La nef est moins élevée et moins ancienne que le chœur, et mérite peu d'attention; on y voit cependant un bénitier octogone pédiculé, en granite, qui, probablement, a servi de font baptismal. Il a de diamètre extérieur deux pieds 9 pouces, et une hauteur d'environ 3 pieds.

J'ai la douleur de vous annoncer que la belle porte romane en granite qui existait au bas de la ville, près de l'hôtel de la mairie, est complètement détruite. M. Mérimée avait demandé grâce pour elle, lors de son voyage à Dinan, et M. le Conte, maire de la ville, désirait aussi qu'elle fût conservée et remontée ailleurs, car il n'était pas possible, à ce qu'il paraît, de la laisser sur la place qu'elle occupait, mais la démolition n'ayant pas été faite avec assez de soin par l'entrepreneur, et plusieurs morceaux de l'archivolte ayant été brisés, on a renoncé à la transporter; maintenant les matériaux qui la composaient sont complètement dispersés. Heureusement M. Aubry, qui s'occupe avec beaucoup de succès d'études monumentales, et qui dessine très-exactement l'architecture, en a fait un excellent dessin qu'il a bien voulu mettre à la disposition de la Société française.

Il serait fort à désirer que l'on conservât quelques-uns des porches qui existent encore à Dinan. Il y en a qui reposent sur des colonnes cylindriques du XIIIe. siècle, d'une pureté de formes admirable. Deux colonnes de ce genre que j'ai remarquées parmi les autres mériteraient d'être recueillies dans un musée, si l'on vient à détruire les maisons qu'elles supportent. Je n'en ai vu nulle part qui soient d'un meilleur goût.

J'ai maintenant à vous parler des fortifications qui donnent à la ville un aspect si pittoresque. Dinan est encore une des villes de France les plus curieuses sous ce rapport. Nous devons nous opposer de tout notre pouvoir à la destruction des murailles à machicoulis qui l'entourent encore de tous côtés, et ce n'est pas chose facile, il faut le dire, car nous aurons à lutter contre les propriétaires sans aucune espèce d'autorité pour arrêter des actes de Vandalisme qu'ils sont en droit de commettre. C'est donc par la persuasion qu'il faudra agir, et vous savez combien ce moyen est insuffisant. Quoi qu'il en soit,

ne puissions-nous sauver que quelques couronnements de muraille, il ne faut pas négliger le seul moyen qui nous reste.

J'ai vu avec peine que plusieurs propriétaires ont impitoyablement ébréché ces beaux murs, soit pour se procurer les quelques pierres de taille employées à former les consoles des machicoulis, soit pour abaisser la terrasse qui existe au-dessus des murs et la ramener au niveau de leurs jardins. Si de pareils actes continuent, comme il y a lieu de le craindre, la ceinture qui entoure Dinan perdra beaucoup de son intérêt, car une enceinte murale sans créneaux ni machicoulis est comme un édifice sans entablement, comme une colonne sans chapiteau !!

Le palais de la duchesse Anne (l'ancien donjon du château), sera toujours là, nous l'espérons, pour nous conserver le modèle de ces machicoulis, qui formaient le gracieux couronnement des fortifications du moyen âge. C'est un bon type des donjons de la troisième époque, en se reportant aux divisions de mon Cours, c'est-à-dire de ceux qui ont été élevés à partir du XIVe. siècle ; il sert aujourd'hui de maison d'arrêt : si l'on se décide à bâtir une autre prison, il faut espérer que le gouvernement donnera une destination à cette belle tour et la prendra sous sa protection ; elle pourrait devenir un local pour un musée. Dans le cas même où elle ne serait pas affectée à un usage public, on pourrait la conserver intacte, il ne faudrait que bien peu d'entretien, car les murs sont d'une solidité à toute épreuve.

CORSEULT. De Dinan, j'ai fait un pélerinage à Corseult, afin de reconnaître l'emplacement de la ville antique et de constater le résultat des fouilles récemment pratiquées. Ces fouilles ont été en effet assez nombreuses depuis quelques années par suite de l'avantage que les habitants

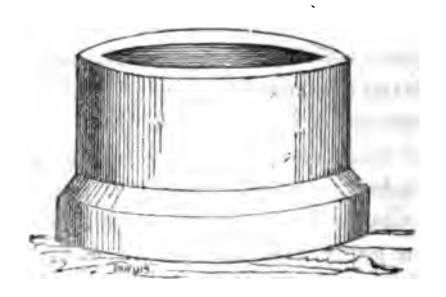
du bourg trouvent à rechercher dans leurs champs des matériaux tous prêts taillés pour leurs nouvelles constructions. Depuis un an, des recherches semblables ont entraîné la destruction d'un assez grand nombre de murailles souterraines sur plusieurs points différents. Dans un champ situé au N. O. de l'église, on a découvert bon nombre d'appartements, dont plusieurs étaient pavés en marbre blanc veiné de rouge. Un grand nombre de fragments de placages peints en bleu sont encore épars dans les terres voisines.

Dans un autre champ placé au N. N. E. de l'église, j'ai vu des amas considérables de pierres, parmi lesquels se trouvait un tronçon de colonne en granit, qui avait été percé dans sa longueur et transformé en conduit, soit pour l'écoulement des eaux, soit pour tout autre usage. Le diamètre de ce fût de colonne est de 23 pouces. Antérieurement on avait trouvé, en élargissant le chemin par lequel on entre à Corseult, en venant de Dinan, des aires, des pavés en marqueterie et divers objets avec des médailles. On m'a montré quelques-unes de ces pièces parmi lesquelles j'ai reconnu un Antonin et des médailles de Constantin.

J'ai déterminé l'étendue de la ville antique en parcourant avec un homme intelligent du pays tous les champs où l'on a depuis quelques années découvert des ruines et où l'on sait qu'il en existe au-dessous de la terre végétale. D'après cet aperçu, il serait très facile de faire un plan général de la ville. L'énorme quantité de briques et d'écailles d'huîtres qui jonchent le sol dans toute l'étendue des terrains anciennement couverts d'habitations, suffirait d'ailleurs pour guider dans cette détermination des limites de l'ancien *fanum Martis*.

Vous savez peut-être que M. Dubreuil, de Pontbriand, riche propriétaire de Courseult, avait pendant plusieurs années pratiqué des fouilles dans ses propriétés qui renfermaient beau-

coup de constructions. M. de Pontbriand a réuni soigneusement tous les objets qui lui ont paru de quelque valeur, et on dit qu'il possédait dans son cabinet, plusieurs débris de statues, des figurines de différents genres, et environ 900 médailles, toutes provenant du territoire de Corseult. Il est probable qu'aucun plan n'a été figuré des murailles mises à nu dans ces fouilles, et, on doit le regretter. Quant à la collection, elle n'est plus à Corseult. A la mort de M. Dubreuil, il y a deux ou trois ans, elle a été cédée à M. Riot, qui habite près de Planquonet, chef-lieu du canton de l'arrondissement de Dinan et à deux lieues de Corseult. Si le temps me l'eût permis et que j'eusse été sûr de trouver chez lui M. Riot, j'aurais été lui faire visite et le prier de me montrer cette collection. Vous pourrez plus tard, mon cher confrère, la visiter vous-même. Il paraît que M. Dubreuil avait retiré une certaine quantité d'objets curieux de plusieurs puits anciennement comblés, situés, m'a-t-on dit, à l'ouest de l'église. Il existe encore dans la commune plusieurs puits très-anciens dont quelques margelles en granite, sans remonter au-delà du moyen âge, sont assez intéressantes. J'en ai esquissé une dont voici la forme :



Tout le monde connaît la belle inscription qui était incrustée dans un des piliers de l'église de Corseult, et que plusieurs fois déjà on a publiée. Je vais la transcrire de nouveau, afin de vous montrer les différences qui existent entre les dimensions des deux premières lignes et celles des lignes qui suivent :

D. M. S.
SILICIANA
M GID DE DO
MO AFRKA
EXIMIA PIETATE
FILIVM SECVTA
HIC SITA EST
VIXIT AN LXV
C FI IANVARI
VS FIL POSVIT

Les lettres de la première ligne ont 5 pouces de hauteur ; celles de la seconde ligne 3 pouces et celles des autres un peu plus de deux pouces. La hauteur totale de la table de granite sur laquelle elle est gravée est de 4 pieds 1/2 et la largeur d'un peu plus de 32 pouces, mais elle a évidemment été rognée d'un côté.

Vous ne savez probablement pas que l'église de Corseult a été refaite de fond en comble depuis deux ans et que l'inscription dont nous parlons n'est plus à la place qu'elle occupait autrefois. Elle se trouvait d'abord sur un pilier ; aujourd'hui on l'a incrustée à l'angle de la chapelle du transept méridional où elle est employée comme pierre d'appareil. Il est fâcheux qu'au lieu de la placer à une certaine hauteur, on l'ait mise de niveau avec le pavé, car les bancs appliqués le long du mur, masquent plusieurs lettres.

Avant de revenir à Dinan, j'ai visité le curieux château

fort de Montafilan, situé, à 3/4 de lieue de Corseult, sur une presqu'île escarpée en micaschiste et dans la position la plus pittoresque. Il y a là pour les peintres et les poètes matière à de charmants tableaux. Mais je ne veux vous parler que de la découverte que j'y ai faite d'un autel votif portant une inscription par malheur extrêmement fruste, par suite d'une longue exposition du monument aux agens atmosphériques. J'ai pourtant lu la plus grande partie de cette inscription ; je vous l'envoie avec le dessin de l'autel, dont les moulures sont assez bien conservées.



Voici comment cet autel qui évidemment provient de Corseult a été découvert au château de Montafilan.

Il y avait dans l'enceinte de ce château, une chapelle qui existe encore et dans laquelle se trouvait un autel dont la table en pierre était portée sur divers blocs superposés. Comme cette chapelle est devenue une étable et que l'autel tenait trop de place, on le détruisit en 1833, et l'un des blocs qui servait de support à la table de l'autel chrétien, se trouva être l'autel antique dont je viens de parler, lequel fut déposé dans la cour avec un certain nombre d'autres matériaux. Il paraît alors que quelqu'un dont le nom est ignoré même des propriétaires, voyant des lettres sur ce bloc les engagea à le conserver, et fit part de ses observations aux rédacteurs de l'Annuaire de Dinan, car il est dit dans les notes de cet Annuaire qu'un habitant de cette ville, M. Lecourt de la Villethasset, connu par des mémoires forts intéressants sur Corseult et Dinan, ayant fait des recherches à ce sujet, on lui répondit qu'on avait brisé la pierre antique pour réparer la route. Cette nouvelle n'avait par bonheur aucun fondement, puisque l'autel est un des premiers objets qui ont frappé ma vue à mon entrée dans la cour du château.

Il est probable que si l'on faisait des recherches dans toutes les maisons un peu considérables des environs de Corseult, on trouverait encore quelques débris, et à ce sujet je dois vous rappeler qu'à St.-Mesloir des Bois, autre commune située à une lieue de Corseult, il existe quatre fragments de colonnes dont une porte une inscription. Ils avaient été dessinés par feu M. Rever, correspondant de l'institut, qui se proposait de publier un travail sur Corseult, et qui est mort sans avoir exécuté son projet.

Je crois urgent, Monsieur et cher confrère, de faire transporter l'autel de Montafilan et des débris antiques qui se trouvent près de la fontaine de St.-Turiac, à l'hôtel de ville de Dinan, où M. le maire voudra bien les faire mettre en sûreté.

En effet, l'autel votif de Montafilan pourrait bien être employé dans la prochaine réparation qui sera nécessaire à la ferme voisine, si on le laisse où il est placé ; il en sera de même des fûts de colonnes dont je viens de parler. Le propriétaire m'a même assuré qu'il ne s'en servirait pas pour une construction dont il s'occupe à présent, parce qu'il avait plus de matériaux qu'il ne pouvait en employer ; ce qui veut dire que si plus tard il en a besoin, il ne manquera pas de faire tailler les pierres antiques.

Convaincu qu'il est urgent de prendre une mesure pour mettre en sûreté ces débris de l'antique *fanum Martis*, j'ai, à mon retour à Dinan, de concert avec M. Aubry, visité M. le maire, et l'ai prié de faire transporter ces objets à l'hôtel de ville où ils formeront en quelque sorte le noyau d'un musée d'arrondissement. Pour lever toute difficulté à cet égard, j'ai remis au nom de la Société française, à M. le maire de Dinan, une somme de 40 f. qui sera plus que suffisante pour le transport de ces divers débris, et, au besoin, pour indemniser les propriétaires.

M. le maire s'est engagé à faire faire ce transport immédiatement.

Vous avez entendu parler de certaines ruines assez importantes, situées à un quart de lieue au nord-ouest de Corseult et que l'on appelle dans le pays Tour du Haut-Becherel ou du Haut-Tribu, noms de deux villages voisins. Comme on en a fait le temple de Mars, on la connaît aussi sous ce dernier nom. Cette ruine imposante, reste d'un édifice infiniment plus considérable, présente des murs formant la moitié d'un octogone. Elle est revêtue en petit appareil et l'on remarquait autrefois à l'extérieur une corniche en granit qui a été arrachée. On voit très-bien les vides considérables qui résultent de cet arrachement et un beau morceau de granit qui,

je crois, a fait partie de cette corniche, repose encore au pied du monument. Je ne vois rien dans ces débris qui annonce absolument un temple, et dans l'examen qu'on en a fait, on s'est préoccupé peut-être du désir de retrouver les restes du *fanum Martis* qui avait donné son nom à la ville des Curiosolites. En revanche, je pense qu'il y avait là une construction fort importante dont une partie des fondations est visible encore dans le champ voisin. Le terrain qui s'abaisse en pente douce vers le vallon est, d'ailleurs, sur un assez grand espace, couvert de débris de tuiles antiques, et tout annonce, sinon des monuments très-vastes, du moins une agglomération considérable d'habitations sur ce point.

Dans le vallon, se trouve la fontaine St.-Turiac à laquelle se rattachent un grand nombre de traditions dont je n'ai pas le temps de vous entretenir aujourd'hui. Les tuiles antiques abondent dans le terrain environnant, et c'est dans la petite cour qui l'avoisine que j'ai remarqué un fût de colonne antique en granit de 24 pouces de diamètre et un piédestal cylindrique à peu près du même module, que j'indiquais tout-à-l'heure comme devant être transportés à Dinan.

Le Hon.— Je n'ai pas quitté Dinan sans visiter les ruines intéressantes de l'abbaye de Le Hon ; c'est un monument du XIIIe. siècle sur lequel j'aurais quelques observations à vous communiquer si les limites que je dois imposer à ce compte-rendu le permettaient. J'ai vu avec douleur l'état délabré de ce bel édifice.

Après la révolution on avait proposé à la commune d'en faire l'église paroissiale, mais elle craignit de s'imposer des charges par suite des réparations et elle a conservé son ancienne église qui n'offre guère d'intéressant que quelques parties de transition et un bénitier en granit.

Ce refus de la commune est à jamais regrettable, et l'on devrait prendre les mesures nécessaires pour conserver ce qui reste. Les voûtes ont été renversées ; les tombeaux brisés : le cœur saigne quand on se promène au milieu de la grande nef jonchée de débris et de décombres.

St.-Malo. — Je suis revenu en Normandie par St.-Malo et Dol. St.-Malo n'offre d'intéressant pour l'antiquaire que son église, dont la partie la plus remarquable est le chœur construit dans le style ogival du XIIIe. siècle ou du commencement du XIVe. Les arcades du pourtour ont des chapiteaux à feuilles galbées, comme on les faisait en Normandie dans le XIIIe. siècle ; mais les fenêtres du *clerestory* divisées en quatre baies et ornées de plusieurs rosaces à leur sommet, le *triforium* composé d'arcades à deux compartiments, sembleraient du commencement du XIVe. siècle.

La nef qui a été complètement défigurée au XVIe. siècle par l'addition de collatéraux et de chapelles était primitivement romane ; il reste encore quelques vestiges de la nef romane dans les piliers qui en supportent les arcades.

En résumé, quatre époques peuvent être remarquées dans l'église de St.-Malo : le XIIIe. siècle dans le chœur ; le XVe. dans les chapelles qui bordent les collatéraux du chœur ; le XIe. dans quelques parties centrales de la nef ; et enfin le XVIe. dans les collatéraux et les chapelles de cette même nef. On a élevé dernièrement à l'extrémité du sanctuaire un grand autel dans le style du XVe. siècle. Le mouvement des feuillages de cette époque a été assez bien saisi ; il y aurait seulement lieu d'examiner si les proportions de cet autel ne sont point un peu considérables pour la grandeur de l'édifice, c'est à vous de décider cette question quand vous irez à St.-Malo.

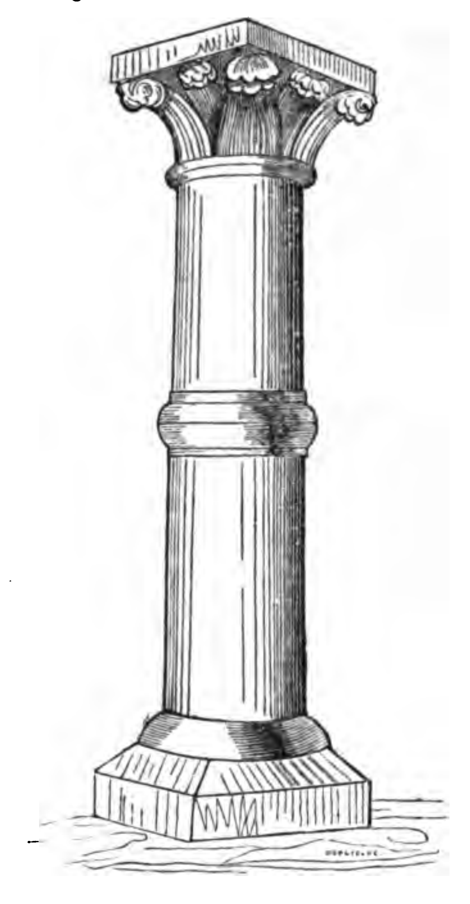
Dol. En arrivant à Dol, j'ai visité avec intérêt la cathédrale, et les réparations qu'on y a faites. Je ne dois pas vous parler de cet édifice que vous connaissez et dont vous avez apprécié toute l'importance. Vous avez remarqué comme moi, il y a long-temps, que le portail et la tour septentrionale sont d'un style tout différent du reste; on les attribue effectivement à un évêque nommé James, qui avait été abbé de Le Hon, et qui mourut en 1507.

Le reste de l'église appartient au beau temps de l'architecture ogivale. Vous avez remarqué l'ordonnance des faisceaux de colonnes de la nef; les colonnes complètement détachées des piliers se voient dans quelques autres églises du XIIIe. siècle; j'en ai remarqué de pareilles dans la cathédrale de Lausanne.

Le chœur annonce dans plusieurs de ses parties une date postérieure à la nef, et je ne pense pas que cette observation ait encore été faite. Ainsi la chapelle terminale me paraît du XIVe. siècle; effectivement on voit très-bien qu'elle a été construite après les piliers sur lesquels porte l'arcade du chevet. On distingue les reprises aux chapiteaux et aux bases des colonnes qui ne sont ni du même style ni du même niveau que celles du chœur. Il est probable aussi que la plupart des chapelles qui entourent le chœur ont été reconstruites au XIVe. siècle; je suis encore porté à croire que les contreforts extérieurs du chœur qui supportent les arcs-boutants ont été retouchés. Vous pourrez, Monsieur et cher confrère, par un examen plus approndi que le mien décider si mes idées sont fondées.

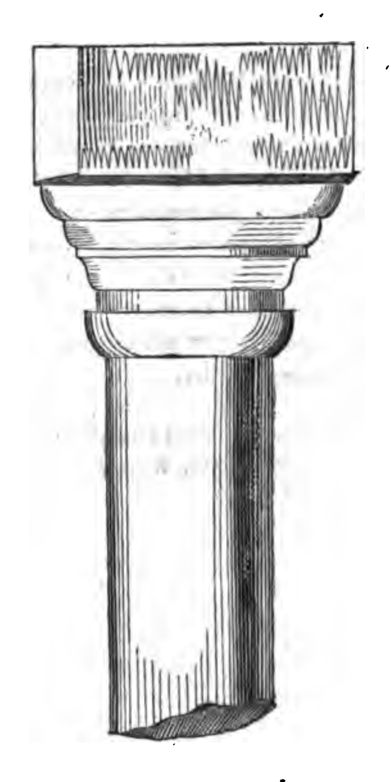
Vous savez que la grande rue de Dol est bordée de porches qui lui donnent une physionomie très-remarquable; je vous envoie l'esquisse d'une des colonnes les plus élégantes de cette rue, qui est divisée vers le milieu par une espèce d'anneau ou

de cercle, comme on en sculptait au XIIIe. siècle sur les colonnes des églises.



J'ai remarqué, incrustées dans la muraille, près d'une des anciennes portes de la ville, des colonnes en granite évidemment romaines ; je les ai mesurées et je renferme dans ma lettre

une esquisse de celle qui est le mieux conservée. Le diamètre du fût est de 18 pouces, et la longueur du fragment, y compris le bloc qui y est joint, est de 5 pieds.



Il est probable que les moulures que vous voyez dans mon dessin formaient le chapiteau d'une colonne dorique. Je trouve, en effet, dans les ruines de la plupart de nos villes romaines, des chapiteaux semblables, formés de deux doucines superposées et d'une astragale dont les dimensions sont très-variables.

Les deux colonnes que je viens de vous signaler à Dol (1) sont d'un granit que plusieurs ouvriers m'ont déclaré venir du mont Dol ; j'ignore s'ils proviennent d'un édifice élevé dans la ville même, ou si, ce qui est plus probable, elles ont été transportées là de quelque localité voisine.

Je termine ici ma lettre, Monsieur et cher confrere, j'aurais pourtant encore à vous transmettre quelques renseignements que j'ai recueillis sur une voie romaine qui passait à peu de distance de Dol, et qui, probablement, venait de Corseult. Tôt ou tard, nous finirons par compléter le tracé des voies romaines ; vos recherches consciencieuses et suivies font espérer que ce travail pourra être terminé d'ici à peu d'années pour la Bretagne. Je mettrai bien volontiers à votre disposition tout ce que ma correspondance et mes excursions pourront me procurer de renseignements utiles.

(1) L'une de ces colonnes vient d'être détachée du mur où elle était incrustée et est couchée dans la rue. Il serait à désirer qu'elle fû recueillie et placée dans un musée.

EXPLICATION

D'une verrière de l'église métropolitaine de Tours, donnée au commencement du XIIIe. siècle par Albon, abbé de St.-Martin-de-Cormèry;

PAR M. L'ABBÉ MANCEAU,

Inspecteur des Monuments d'Indre-et-Loire (1).

Cette verrière, composée de 18 cartels sur fond d'azur et de trois médaillons sur fond rouge réticulé de jaune, est divisée en trois colonnes verticales par deux légers meneaux qui soutiennent trois trèfles superposés (v. la pl.). Elle appartient évidemment à cette période où l'art de la peinture sur verre, négligeant la perfection du dessin, ambitionnait spécialement l'union mosaïque des tons antihétiques et la création de cette harmonie chaleureuse et ravissante des couleurs qui font depuis tant de siècles notre admiration et que ne pourront jamais procurer les grands tableaux mieux dessinés des verrières du XVIe. siècle.

Le sujet de cette verrière est la légende du grand St.-Martin.

(1) Nous avons parlé des verrières de la métropole de Tours, dans une notice précédemment imprimée dans le Bulletin, relative à cette cathédrale (t. IV, p. 285); nous allons expliquer aujourd'hui l'une de ces verrières offrant la légende de St.-Martin.

Les principaux traits de la vie de ce saint national y sont représentés, non pas dans l'ordre sévère de l'histoire, ce qui porte à croire que d'ignorants ouvriers auront fait de maladroites restaurations.

1er. Cartel. Il est facile, à l'inscription et aux insignes, de reconnaître l'abbé donataire de cette verrière, tenant en ses mains l'image de son offrande.

2e. Trait le plus populaire de St.-Martin soldat : aux portes d'Amiens, il coupe en deux parts son manteau pour en donner une à un pauvre souffrant.

3e. St.-Martin demande son congé à l'empereur Julien.

4e. Apparition de J.-C., tenant en ses mains la moitié du manteau et disant : *Martin encore Cathecumène m'a revêtu de ce manteau.*

5e. Baptême de St.-Martin.

6e. Retiré dans la solitude, il chasse les démons qui le tentaient.

7e. Il tombe entre les mains des voleurs en traversant les Alpes pour se rendre en Pannonie, son pays natal.

8e. Ordination de St.-Martin par St.-Hilaire de Poitiers.

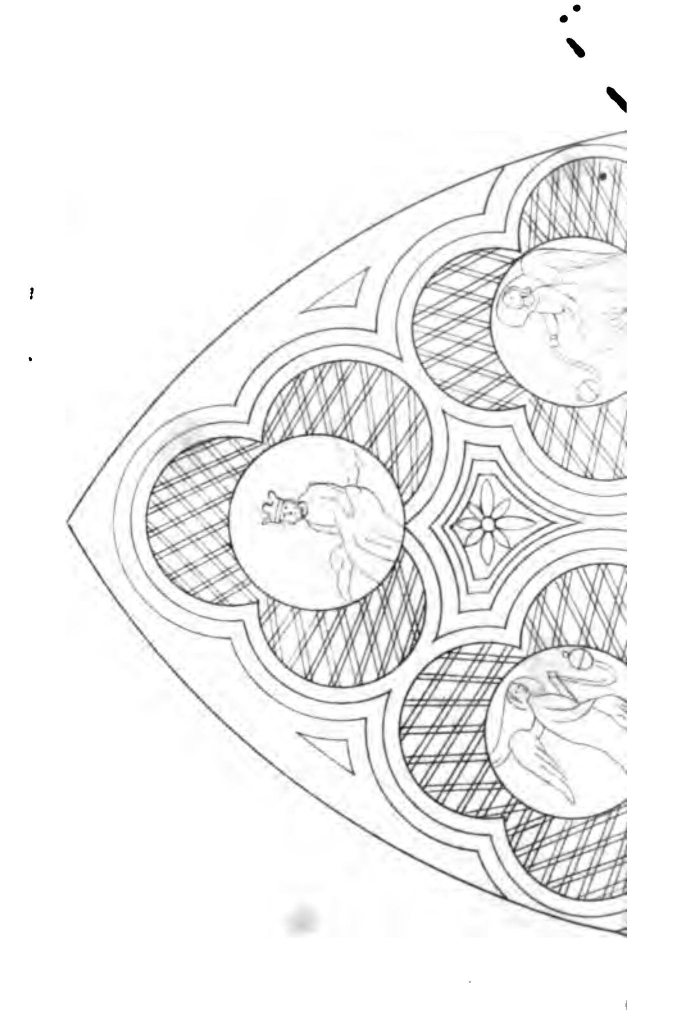
9e. Apparition d'un ange aux portes de Trèves, qui console St.-Martin et lui rend la paix de l'ame qu'il avait perdue en communiquant avec les Ithaciens, par excès de charité.

10e. Le saint Thaumaturge impose les mains à des idolâtres convertis près de Chartres, par ses prodiges sans nombre.

11e. Il évite miraculeusement, en faisant le signe de la croix, la chûte d'un arbre consacré aux idoles, dans le village du Louroux.

12e. Il ressuscite un mort.

13e. Un globe de feu apparaît sur la tête de St.-Martin, célébrant les sacrés mystères, en récompense de la tendre charité qui l'avait porté à se dépouiller de ses habits, pour en revêtir un pauvre.



14°. Le démon qui vainement, pour éprouver la patience du saint, avait jeté des noix sur les degrés de l'escalier qui conduisait à la grotte solitaire, le saisit avec un croc et veut le précipiter en bas, mais un ange apparaît et le préserve de tout mal.

15°. St.-Martin meurt à Candes, mais au moment de mourir, tout en contemplant la joie des bienheureux du paradis, il demande à Dieu de vivre encore, de travailler, s'il est encore nécessaire à ses enfants.

16°. Les disciples pleurent la mort de leur saint pasteur.

17°. Ils mettent son corps dans une châsse.

18°. Le saint corps est embarqué sur les eaux de la Loire pour se rendre à Tours, où il arriva le 11 novembre 400.

Dans les trois médaillons qui couronnent cette belle légende vitrifiée on voit Dieu, sous la figure d'un vénérable vieillard, à la couronne royale, encensé par deux anges.

14 autres verrières de la même richesse, offrant à la méditation des fidèles les mystères de la vie de Jésus-Christ, de sa divine mère et de plusieurs saints forment la belle, la lumineuse couronne du chœur aérien de l'église métropolitaine de Tours.

NOTE

Sur des Autels de l'église de St.-Savin en Poitou;

PAR M. DE CAUMONT.

Dans la 6e. partie de mon Cours d'Antiquités monumentales, j'ai parlé des autels chrétiens et indiqué les modifications qu'ils ont subies dans leur forme aux différents siècles du moyen âge. Je n'ai point oublié de mentionner ceux de St.-Savin, département de la Vienne, remarquables par des inscriptions qui indiquent sous l'invocation de quels saints ils avaient été placés.

Il existe encore beaucoup d'anciens autels, dont il est important de recommander la conservation aux fabriques et aux curés malheureusement trop portés à faire disparaître ces vénérables reliques pour y substituer des autels de sapin bien peints et dorés. Je vais dire ici quelques mots des autels de St.-Savin et de leurs inscriptions : d'abord pour prier à ce propos les membres de la Société française de s'opposer de tout leur pouvoir à la destruction de ces autels de pierre et ensuite pour les engager à examiner ceux qui peuvent exister encore, à les décrire et à voir s'ils ne porteraient point des inscriptions.

L'épais badigeon dont on a le plus souvent recouvert les autels de pierre peut empêcher au premier abord de distinguer aucun caractère, il faudra donc regarder de près la tranche de la table et quand on aura reconnu qu'il existe des

lettres sous la peinture enlever celle-ci de manière à les dégager. Cette opération est facile, elle ne demande que du temps et de la précaution afin de ne point altérer le trait des lettres.

Il arrive souvent, comme je l'ai dit dans mon Cours, qu'un ancien autel de pierre a été complètement enchassé dans les coffres en bois dont on fait à présent les autels : il est donc très-bon de regarder derrière ces panneaux qui souvent ne sont attachés qu'avec des crochets, afin de voir si par derrière on n'a point laissé l'autel primitif : j'ai fait quelques bonnes découvertes en regardant derrière les boiseries des autels modernes, dans les églises anciennes.

Pour montrer combien d'intérêt peut offrir la recherche des anciens autels et des inscriptions qui s'y rattachent, je vais, comme je l'ai dit, décrire ceux de St.-Savin, renvoyant pour tout ce qui tient à la classification chronologique, au chapitre du 6e. volume de mon Cours, qui traite des autels.

Les autels de St.-Savin ont la forme de celui que j'ai figuré sur la pl. ci-jointe.

Sur la tranche de la table de pierre se trouvent les inscriptions dont j'ai parlé et que je vais reproduire. Ces inscriptions commencent sur la tranche antérieure, se prolongent sur le côté droit et viennent se terminer du côté gauche, de sorte que la tranche collée contre le mur est la seule qui n'ait pas reçu de lettres.

Les autels de la forme indiquée sur la pl. ci-jointe sont au nombre de quatre, placés dans les quatre chapelles qui garnissent les bas côtés du chœur. Un cinquième autel, porté d'un côté sur deux colonnes, et engagé, de l'autre, dans la muraille, occupe la chapelle apsidale.

J'ai fait deux voyages à St.-Savin : lorsque je vis ces autels pour la première fois, les inscriptions des quatre premiers étaient peintes à l'huile. Quelques-unes des lettres étaient invisibles et je passai plusieurs heures à les déchiffrer. 18

Deux de ces autels avaient été aussi engagés sur les côtés dans une espèce d'amortissement en maçonnerie, qui cachait plusieurs lettres des inscriptions. J'ai obtenu de M. Dubois, curé de St.-Savin, homme de goût et fort instruit, la permission de faire enlever cette ignoble maçonnerie. Une demi-journée de maçon a suffi pour ce petit travail.

La pl. ci-jointe donne le fac-simile de trois de ces inscriptions, c'est-à-dire de celles que l'on voit sur les autels placés dans les deux chapelles septentrionales et dans la chapelle du sud la plus rapprochée de la chapelle apsidale.

Voici comment j'ai lu ces inscriptions :

Iste altaris pollet in honore sanctarum Agatha, Cecilia, Agnes (ces trois saintes sont citées de suite dans le canon de la messe).

Lucia Savinia Fercinea.

Prepollet in hoc altare Prudentius Marcus Clemente papa
Et Laurencio archidiacono nec non Georgio
Atque Mauricio et omnium martirum.

Hic sacra veneratur ara Hilarii Martini
Marcialis + hic confessores lucidi Adjutor, Maxencius adque.
Hermenonius.

Le quatrième autel porte aussi une inscription que j'ai lue presque toute entière, mais que je ne donne point ici, parce que quelques lettres illisibles nécessiteraient des restitutions et que je ne veux point en faire.

Quant au cinquième autel, et je désigne ainsi celui qui se trouve dans la chapelle apsidale, l'inscription en est facile à lire. Je vais la donner en caractères d'impression ; les lettres en sont absolument de la même forme que celles des inscriptions figurées sur la planche.

CECILIA: AGNES:

TE PAPA ✱-

QVE

Lith Hardel Caen

HERMENS
MILES IN ORBE POTENS PROPRIO QVI SANGVINE
FVSO BAPTISTA IOHS
INCLITVS MARTIR MARINVS HIC REQVIESCIT.

Plusieurs *o* sont en losange, et plusieurs *c* carrés.

La table de cet autel, au lieu de reposer sur une masse cubique, comme dans les quatre autres, est portée en avant sur deux fûts de colonnes; mais je doute fort qu'elle ait été primitivement disposée de la sorte : les deux fûts, sans bases ni chapiteaux, n'ont certainement pas été faits pour l'autel : ils sont engagés de travers dans le pavé. Celui-ci d'ailleurs paraît avoir été considérablement exhaussé, car les colonnettes supportant les arcatures qui décorent le pourtour des chapelles se trouvent en partie engagées dans le pavé. Il n'y a donc que la table d'ancienne. Je suis d'ailleurs très-porté à croire que, dans les quatre autres autels, les tables n'avaient pas autrefois pour support les cubes qui les portent aujourd'hui.

Il resterait maintenant à discuter l'âge des inscriptions que je viens de signaler. D. Martenne qui les avait vues, et depuis lui quelques antiquaires qui les ont citées les ont regardées comme remontant à une époque voisine de la fondation de l'abbaye; d'autres ont pensé qu'elles n'étaient que du XIe. siècle; mais personne n'a discuté à fond la question. Les inscriptions, d'ailleurs, n'ont jamais été lues en entier, et, le premier, je les fais connaître, laissant aux paléographes le soin de décider à quel âge elles appartiennent en réalité. Ce qui pourrait faire admettre qu'elles datent du IXe. siècle, c'est qu'il existait dans l'église paroissiale de St.-Savin, près du baptistère, une inscription de 853, extrêmement curieuse et inédite, dont les lettres affectaient la même forme que celles des autels de l'église abbatiale, si j'en juge par le fac-simile que l'on conserve dans les cartons de la bibliothèque de Poitiers.

Cette inscription a été détruite, à ce qu'il paraît, vers l'an

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Session générale annuelle de l'institut des provinces de France. — La session générale annuelle de l'institut des provinces s'est tenue au Mans, les 27, 28, 29 et 30 juin, sous la présidence de M. Cauvin, directeur. L'assemblée s'est d'abord occupée d'examiner des demandes d'admission qui lui ont été adressées : considérant que le nombre des membres de l'institut des provinces est fixé à 200 pour toute la France; qu'il importe de n'admettre que les sommités scientifiques de chaque province; que la plus grande sévérité doit être apportée dans les admissions, l'institut n'a admis que sept nouveaux membres, et après qu'un rapport a été fait sur la vie et les travaux de chacun d'eux : M. *Lesson*, correspondant de l'Institut à Rochefort, et M. *Rigolot*, d'Amiens, membres, l'un et l'autre, de la Société pour la conservation des monuments, sont au nombre de ceux qui ont été proclamés.

L'Institut des provinces de France a ensuite complété son bureau : M. *Etoc Demazi* fils, médecin en chef de l'hospice des aliénés de la Sarthe, a été élu secrétaire pour la classe des sciences physiques et médicales. M. l'abbé *Lottin*, chanoine du Mans, membre de la Société française, qui vient de faire un voyage en Italie, et qui s'occupe de recherches savantes et fort étendues, a été élu membre du conseil d'administration.

De longues discussions ont eu lieu sur la direction à donner aux travaux : on a entendu la lecture des procès-verbaux des séances tenues : 1°. à Caen, par la section normande de l'Institut; 2°. à Rennes, par la section Bretonne, sous la présidence de M. Le Gall; 3°. à Niort, par la section du Poitou,

4°. les observations communiquées par M. Bouillet, pour la division de l'Auvergne.

L'Institut, d'accord avec les idées qui animent les savants de ces différentes provinces, idées qui ont présidé à la création de la compagnie, a arrêté une grande partie du programme des travaux auxquels il compte se livrer immédiatement.

Une instruction à ce sujet a été adressée aux présidents-directeurs des provinces.

On peut dire que cette session a rempli son but. Avant de se séparer, l'assemblée a décidé qu'une session extraordinaire aurait lieu dans le courant de l'hiver : elle a aussi adopté le projet qui lui a été présenté pour la médaille d'argent que doivent recevoir les membres aux termes des statuts.

Séance publique annuelle de la Société des Antiquaires. — La séance publique annuelle de la Société des antiquaires de Normandie a eu lieu le 30 juillet dernier, sous la présidence de M. le marquis de Ste.-Marie. Le lendemain, la Société a voté différentes sommes pour des fouilles et a renouvelé son bureau. M. le comte de Bérenger, *membre de l'Institut des provinces*, a été élu directeur pour l'année 1841. Dans la séance publique de 1841; la Société décernera trois médailles du prix de 300 fr. chacune, aux meilleurs mémoires sur les sujets suivants :

1°. Quel était l'état de la navigation et du commerce maritime en Normandie depuis Rollon jusqu'à la réunion de cette province à la France sous Philippe-Auguste?

2°. Quel fut, en Normandie, l'état de la philosophie aux XIe. et XIIe. siècles?

3°. Quel fut l'état de la féodalité sous la domination des ducs de Normandie? Quelle fut son influence sur l'organisation féodale dans le reste de l'Europe?

Congrès scientifique de France. — MM. les secrétaires de

la 8e. session du congrès scientifique de France viennent de faire imprimer la seconde série des questions qui seront discutées dans les différentes sections du congrès.

Nous rappelons que l'ouverture de la session est fixée au 1er. septembre, et nous invitons les membres de la Société française à s'y rendre ou à faire parvenir leur adhésion à MM. Weiss et Bourgon, secrétaires-généraux.

Histoire et description de l'église du Mesnil-St.-Firmin (Oise). — M. Bazin, archéologue de Beauvais, a conçu le projet de faire la description de l'église du Mesnil-St.-Firmin (Oise), en y rattachant les données historiques qu'il aura recueillies sur le monument; il parlera des usages religieux, superstitieux et autres actuellement existants dans le pays, ou qu'on se rappellera y avoir existé avant la révolution. La messe de minuit, par exemple, le jour de Noël, où viennent encore les bergers avec leurs agneaux, leurs cantiques, leurs discours à la porte de l'église, y seront décrits avec d'autant plus de soin que cet usage commence à se perdre dans la contrée. Nous ne pouvons que féliciter M. Bazin de la résolution qu'il a prise : un travail, comme celui dont il va s'occuper, devra offrir un puissant intérêt : il serait à désirer que cet archéologue entreprît de faire de quelques autres paroisses de son département l'objet d'une étude semblable.

Construction d'une église dans le style du XIIe. siècle. — On construit en ce moment, à trois lieues du Mans, une église rurale dans le style du XIIe. siècle. M. l'abbé Tournesac dirige le travail, conjointement avec M. De La Rue, architecte de la Sarthe, et l'on ne peut douter que cette construction ne soit irréprochable dans toutes ses parties. Les chapiteaux et les autres ornements seront sculptés d'après des moulages faits avec soin sur des édifices du XIIe. siècle : nous reviendrons sur cette entreprise quand le travail sera plus avancé.

Session générale annuelle de 1840.

PROCÈS-VERBAUX

Des séances générales tenues par la Société française pour la conservation des Monuments historiques, les 20, 21, 22, 23 et 24 juin 1840, dans la ville de* NIORT *(Deux-Sèvres).

Séance d'ouverture du 20 juin 1840.

Présidence de M. DE CAUMONT, directeur.

L'an 1840, le 20 juin, 10 heures du matin, la Société pour la conservation et la description des monuments historiques de France, s'est réunie à Niort, dans la salle de la société philharmonique, sous la présidence de M. de Caumont.

Sont admis membres de la Société française :

MM. BOBY LA CHAPELLE, préfet du Lot.
CHÈBE LA SALLE, propriétaire, à Niort.
ARDOUIN, id., à Parthenay.
LAUMONIER, id., id.
TARDIVEL, recteur de l'académie de Poitiers.
DE BRAY, pasteur protestant, à Niort.

MM. Lusson, professeur, , à Niort.
Cruvelier, propriétaire, à Celles.
Lesson, membre de l'Institut, à Rochefort.
Monteuil, propriétaire, à Niort.
Braguier, professeur, à St.-Maixent.
Ginestet, maître de pension, à Niort.
Larreguy, préfet de la Charente, à Angoulême.
Garran de Balzan, conseiller à la Cour royale de Poitiers.
Hawke, membre de plusieurs Académies, à Angers.
Georget, curé d'Airvault.
Sazé, docteur-médecin, à la Mothe-St.-Heraie (Deux-Sèvres).
Pougnet, notaire, Niort.
Hérault, id., id.
Maubué, ingénieur des ponts et chaussées, id.
Texier, membre du conseil général, à Philboux (Deux-Sèvres).
Segrestain, architecte du département des Deux-Sèvres.
Garoteau, notaire, à Champdenier (Deux-Sèvres).
Brochain, conseiller à la Cour royale de Poitiers.
Gallard, propriétaire, à Moncoutant (Deux-Sèvres).
Garran de Balzan, ingénieur des mines, à St.-Maixent.
C[te]. de Nettancourt, colonel en retraite, à Laures, (Deux-Sèvres).
Filleau, curé de Notre-Dame de Niort.
Audé, avocat, à Bourbon-Vendée.
Bizard, propriétaire, à Niort.

Parmi les membres présents on remarque :

MM. le marquis de la Porte, de Vendôme ; Chevereau, d'Evreux ; Cardin, de Poitiers ; Audé, de Bourbon-Vendée ;

Ardouin, de Parthenay ; le marquis de Nettancourt, de St.-Laurs ; Garoteau, de Champdenier ; Paret, de St.-Laurs ; de la Roulière, de Niort ; Beaulieu père, id. ; Beaulieu fils, id. ; Arnauld (Charles), id. ; Baugier, id. ; Avril de la Vergnée, id. ; Ch. Lafosse, id ; Victorin de la Roulière, id. ; Lary, id. ; Segrestain, id. ; Leblois, id. ; Genet, id. ; Guérineau père, id. ; Guérineau fils, id. ; l'abbé Biard, id. ; Henri Lafosse, id. ; l'abbé Filleau, id. ; V.te de Lastic St.-Jal, id. ; l'abbé Maupiou, id. ; Duparc, id. ; Charronnet, id ; Barrois, id. ; Decemme, id. ; Dalavault (Benjamin), id. ; le marquis de St.-Victor, id. ; Tondut, id ; Bizard, id. ; Fouquet (Prosper), id. ; Deschamps, id.

M. le directeur invite à prendre place au bureau MM. de la Roulière, président de la Société de statistique des Deux-Sèvres ; Beaulieu fils, vice-président et Arnauld (Charles), secrétaire de la même Société ; Cardin, inspecteur des monuments de la Vienne ; le marquis de la Porte et Chevereau, membres du conseil de la Société française.

M. de Caumont ouvre ensuite la séance par un résumé des travaux de la Société depuis la dernière session. Il présente le tableau des services qu'elle a déjà rendus en préservant les monuments historiques des ravages du temps et des démolisseurs ; il signale les avantages que l'on doit attendre des sessions annuelles dont le siége est fixé chaque année dans une ville différente. Il termine en indiquant l'ordre qui sera suivi pour les travaux de la session de 1840, et adresse les remercîments de la Société française, aux membres de la Société de statistique des Deux-Sèvres, et aux habitants de la ville de Niort, qui ont accueilli avec tant d'empressement le projet de la Société.

M. Apollin Briquet, remplissant les fonctions de secrétaire-général, donne communication de deux lettres dans lesquelles

MM. Foucart, président de la Société des antiquaires de l'ouest, et de St.-Hermine, secrétaire-général de la préfecture du département de la Vendée, expriment leurs regrets de ne pouvoir se rendre à Niort pour assister à la session.

ENQUÊTE ARCHÉOLOGIQUE.

(Monuments celtiques.)

M. de Caumont rappelle que le moyen le plus sûr de conserver les monuments est de les rechercher avec soin, de les reconnaître et de les décrire ; en conséquence, il va soumettre à l'assemblée la série de questions qui déjà a été présentée dans les sessions précédentes.

Il commence alors l'enquête par les questions relatives aux monuments celtiques. Ces questions publiées à l'avance dans le Bulletin ont, en outre, été distribuées à tous les membres présents à la séance.

M. Charles Arnauld, pour répondre à ces questions, dit qu'il existe un grand nombre de dolmens dans le département des Deux-Sèvres, et surtout depuis St.-Maixent jusqu'à la Mothe Ste.-Heraie ; il a relevé sur une carte ces divers monuments. M. Segrestain cite des dolmens qui gisent à Tourtenay, sur les bords de la Dive, d'autres sur le chemin de St.-Jouin à Oiron et à Noizé. M. Lary indique la position d'un dolmen à Limalonges et d'un autre à Seillé.

M. Charles Arnauld dit qu'en général les dolmens sont formés de calcaire ordinaire et de calcaire siliceux ; M. Segrestain ajoute que ceux de la plaine de Montcoué se composent de grès rouge et de calcaire.

MM. Charles Arnauld et Segrestain indiquent la mesure de quelques dolmens : celui de Limalonges a 7 mètres 35 centimètres de longueur sur 5 mètres de largeur et celui de

Vauzay 3 mètres sur un mètre de largeur ; ce qui prouve que les dimensions de ces monuments varient beaucoup.

M. Charles Arnauld a remarqué deux compartiments dans le dolmen de la plaine de Montcoué, commune de Taizé.

M. Segretain croit que l'entrée des dolmens situés sur la route de Thouars à St.-Jouin est placée au nord. M. Charles Arnauld pense que l'entrée de ces dolmens est plutôt au nord-est.

On n'a point encore découvert d'allées couvertes dans le département des Deux-Sèvres.

M. Charles Arnauld répond à la 7e. question et dit que le dernier dolmen de Bougon est placé à l'extrémité d'un tumulus. M. Segretain ajoute que l'un des dolmens de la plaine de Montcoué est placé sur un petit tertre formé de cailloux rapportés.

M. Charles Arnauld annonce que le dolmen de Limalonges a été fouillé vers 1807 et qu'on y a trouvé des instruments en os et en silex. M. Segretain ajoute que l'on a trouvé 15 haches en bronze sous un bloc de rocher fendu par la mine et situé au cimetière des Chiens, commune d'Ardin.

Il n'existe point dans le département de véritables aggroupements de dolmens. M. Charles Arnauld dit cependant que ceux de la plaine de Montcoué sont très-rapprochés et par leur position semblent figurer un carré.

M. Charles Arnauld fait connaître une ancienne coutume qui existe encore dans les environs de St.-Georges-de-Rex. Elle consiste à jeter quelques petites pièces de monnaie sous certaines pierres que les vieilles femmes du pays visitent souvent pour y faire leurs prières. M. Cardin ajoute que la même coutume existe dans le département de la Vendée.

M. Charles Arnauld indique quelques allées qui conduisent aux dolmens ; il cite, par exemple, les deux avenues de la Villedieu. M. Cardin donne des explications étymologiques sur l'origine des différents noms que portent les dolmens.

M. de Caumont continue l'enquête et soumet à la discussion les questions relatives aux tumulus.

M. Charles Arnauld indique l'existence d'un grand nombre de tumulus dans les environs de la Mothe-St.-Heraie. M. Segrestain pense que les buttes de terre qui s'élèvent près de Cirière et qui sont, en général, regardées comme des tumulus ne sont que des mottes féodales ; le motif qui lui fait adopter cette opinion, est la grande dimension des ces éminences.

M. Charles Arnauld parle ensuite d'un tumulus qui forme dans les bois de la Villedieu les trois côtés d'un rectangle.

M. Charles Arnauld a trouvé dans un des tumulus de Bougon, une grotte remarquable divisée en deux compartiments et à laquelle conduisait une allée. Ce monument a 7^{m}, 40 de l'est à l'ouest, 5^{m}, 40 du sud au nord et 2^{m}, 35 de sa base à la pierre qui le recouvre. M. Baugier communique à la Société les dessins de l'intérieur et de l'extérieur de ce tumulus. Il ajoute que les piliers du dolmen étaient séparés par de petits murs en pierres sèches. M. Charles Arnauld fait remarquer que sur l'un des piliers ont été tracées grossièrement des lignes qui se croisent et semblent former des traits que l'on ne peut expliquer. M. de Caumont annonce qu'on a reconnu des lignes semblables sur d'autres dolmens situés hors du Poitou.

M. Charles Arnauld dit que le tumulus de Bougon renfermait un grand nombre de vases et plusieurs instruments en os et en silex. La plupart des instruments étaient placés près de la tête des squelettes.

M. Cardin dit que le nombre des flèches déposées dans les dolmens, indiquait peut-être la dignité des morts qui s'y trouvaient ensevelis, et qu'en conséquence il est important de constater ce fait dans les recherches que l'on entreprend. M. Baugier ajoute que dans le tumulus de Bougon, on n'a trouvé

aucun instrument en bronze. Au surplus, ce tumulus est le seul du département qui, jusqu'à présent, ait été fouillé avec fruit.

M. Charles Arnauld dit qu'il n'a point vu de menhir dans le département; mais qu'il y en a quelques-uns dans le département de la Vendée. M. de la Roulière cite le menhir d'Avrillé et indique la position d'un monument du même genre sur la route de Châtillon à Chollet.

Il n'existe point d'enceintes de pierres ou cromleks dans le département. Seulement M. Segrestain dit que la butte de Montcoué ferait présumer qu'une enceinte aurait été érigée sur son sommet.

La séance est levée et remise à une heure après midi.

L'inspecteur des monuments des Deux-Sèvres,
secrétaire-général de la session,

A. BRIQUET.

Seconde séance du 20 juin 1840, ouverte à une heure après midi.

Présidence de M. DE LA ROULIÈRE.

M. De La Roulière père, membre de la Société française et président de la société de statistique de Niort, occupe le fauteuil, sur l'invitation de M. de Caumont. M. Gaugain, trésorier de la Société, est introduit et prend place au bureau. M. Baugier remplit les fonctions de secrétaire, par délégation de M. Briquet.

M. de Caumont, directeur de la Société française, annonce

qu'il a reçu divers rapports qui seront lus successivement dans les séances du soir : ces séances étant plus particulièrement consacrées que celles du matin à la lecture des mémoires.

Sur cette observation de M. le directeur, on arrête que quatre rapports seront entendus immédiatement, savoir :

1°. Un rapport de M. Garnier, inspecteur des monuments de la Picardie ;

2°. Un rapport de M. Bouillet, sur les travaux des membres de la Société française dans sa division ;

3°. Un rapport de M. l'abbé Audierne, sur les monuments de la Dordogne ;

4°. Enfin un rapport de M. Hazé, inspecteur du département du Cher.

DIVISION D'AMIENS.

Rapport de M. Garnier.

« MONSIEUR,

« Nous avions espéré, Monsieur Bouthors et moi, pouvoir vous adresser pour la session de Niort, un état des dépenses faites à l'église de Bertheaucourt, pour les réparations de laquelle la Société a bien voulu accorder une somme de 400 f., dans la session tenue à Amiens, mais nos prévisions n'ont pu se réaliser ainsi. Aussitôt que l'état des chemins et la saison nous ont permis d'entreprendre des travaux, nous nous sommes transportés sur les lieux, pour aviser à faire de la somme allouée l'emploi le plus convenable et le plus conforme aux intentions de la Société, et en même temps pour nous informer par nous-mêmes des ressources que pourrait offrir le pays en ouvriers et en matériaux. Sous les deux rapports, il se présentait de grandes difficultés : il fallait faire venir de la ville les ouvriers. Cependant, en donnant, l'année passée, avis au maire

de la commune de la bienveillante allocation de la Société, je l'avais engagé à faire faire au conseil municipal une pétition à l'effet d'obtenir du département une subvention qui pût empêcher la ruine d'un si curieux édifice ; ils renouvelèrent une demande déjà faite plusieurs fois et qu'ils avaient renoncé à présenter de nouveau. Quelques mots sur l'historique de cette église et surtout la preuve de l'intérêt qu'elle méritait, tirée de la somme que nous avait allouée la Société, fixèrent l'attention du conseil-général. Mais telle est la lenteur des opérations administratives, que l'autorisation pour l'emploi des 1,500 fr. votés, n'a été accordée qu'il y a deux mois environ. Dès-lors des devis durent être présentés au préfet par l'architecte de l'arrondissement de Doullens, et renvoyés pour approbation à l'architecte du département. Nous avons voulu savoir à combien se montaient les fonds, et aussi à quelle espèce de restauration ils étaient spécialement affectés, et si les travaux n'étaient point de nature à faire retarder ceux que nous nous proposions d'exécuter. Après avoir pris l'avis de nos collègues, que nous avons cru devoir consulter, nous sommes convenus de surseoir jusqu'à ce que les travaux de l'architecte, qui doit refaire la couverture et quelques portions de contre-forts, soient entièrement terminés. Alors nous nous occuperons du portail dont la planche 10 du 3e. volume des mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, que j'ai eu l'honneur d'adresser à la Société, vous fera connaître la forme et quelques détails. Relier entr'elles les différentes parties du portail qui se détache de la tour, redresser l'un des côtés, rétablir l'une des colonnes servant de contre-fort à l'extérieur, relever le tympan et cercler le cintre ; puis dégager la base du portail, dont un encombrement de déblais obstrue l'entrée et masque les parties intérieures ; voilà les principales restaurations qu'il leur faudra opérer.

Nous pourrons profiter des ouvriers employés par l'architecte pour leur faire exécuter à moins de frais dans un ou deux mois, des ouvrages dont les préparatifs eussent causé de très-grandes dépenses. Nous espérons que la Société approuvera les motifs du retard que nous avons apporté aux ouvrages dont elle avait bien voulu nous confier le soin : elle nous maintiendra l'allocation qu'elle nous avait accordée, et dont nous justifierons l'emploi par les devis et l'état le plus exact.

« Je terminerai cette lettre par quelques faits qui ne manqueront point d'être accueillis par la Société.

« Une somme de 15,000 f. a été accordée pour la restauration de la chapelle de Rue, savoir : 5,000 par le gouvernement et 10,000 par le conseil-général. Les travaux se poursuivent actuellement avec activité sous la direction de notre architecte, M. Cheussey, dont les devis ont été approuvés en tous points par la commission des bâtiments. Aucune partie de l'édifice ne disparaîtra comme quelques personnes avaient paru le croire. Celles qui menacent ruine seront scellées par de fortes agraffes de fer, et notre habile collègue poursuivra cette œuvre réparatrice avec le même zèle et le même talent qu'il a apportés pour les travaux que la Société a su apprécier à la cathédrale d'Amiens. Il suffira, pour en assurer l'exécution, que le conseil-général et le gouvernement veuillent bien continuer à cette charmante chapelle les secours qu'ils ont commencé de lui accorder. Quelques réparations sont faites également à l'église St.-Riquier. Mais St.-Vulfrand n'a point encore eu part aux largesses, et cependant ce magnifique édifice est dans un état qui fait peine à voir : sans parler des galeries du portail, les grandes fenêtres de la nef et le mur qui les appuie sont dans un état effrayant de dégradation.

« L'église St.-Germain que plusieurs membres de la Société ont visitée, va bientôt recevoir quelques réparations. Elles

seront exécutées avec le même goût et la même intelligence que celles de la cathédrale.

« Dans la visite faite le 9 juillet 1839, par la Société, on s'est plaint de quelques embellissements peu conformes au bon goût et d'incompréhensibles lambris placés au fond de l'apside. Bientôt ces lambris vont disparaître et on leur substituera quelques ornements en rapport avec le style de l'édifice et qui seront dus à la générosité d'une personne qui veut laisser son nom inconnu. Les amis des arts lui sauront gré de cette heureuse idée. A propos de quelques lignes du compte-rendu de la visite dont je viens de parler, il y est dit que les portes de l'église St.-Germain ont été récemment restaurées et qu'elles méritent à M. le curé les éloges les plus flatteurs. M. Caron, curé de la paroisse, a désapprouvé cet éloge qu'il n'a point mérité. Il a accepté avec reconnaissance une restauration faite par M. Tillette d'Acheux, qui en a supporté tous les frais et qui a fait également poser une charmante statue de sainte Marguerite, du XVIe. siècle, qu'il avait achetée. Nous verrions avec plaisir qu'un hommage fût rendu au zèle de cet amateur qui, guidé seulement par son goût, a déjà su rendre plusieurs services à l'art.

« Je regrette, Monsieur, que nos occupations ne nous permettent pas d'assister à la session tenue à Niort, j'aurais été heureux d'y revoir des hommes dont quelques courts instants passés avec eux m'ont appris à estimer le talent et l'obligeance. »

DIVISION DE CLERMONT.

M. Bouillet annonce que les membres de la division de Clermont se sont réunis sous sa présidence, le 9 juin dernier, et qu'il envoie le procès-verbal de cette séance.

On passe à la lecture de ce procès-verbal.

Séance tenue à Clermont le 9 *juin.*— M. Bouillet, inspecteur divisionnaire, ouvre la séance, à six heures 1/2 du soir, par la lecture d'une lettre de M. le directeur de la Société, qui lui rappelle qu'une délibération déjà ancienne du conseil administratif a chargé MM. les inspecteurs divisionnaires de réunir une fois l'an les membres de leur division, pour prendre leur avis sur la statistique monumentale et sur les besoins les plus urgents, en lui promettant que les demandes formulées à cet égard seraient présentées et discutées à la séance générale, qui se tiendra cette année à Niort.

M. Mathieu, professeur au collége royal, lit une note archéologique fort intéressante, sur *les anciens Thermes découverts à Evaux*, et sur les vestiges d'une ancienne voie romaine, dont il s'occupe de trouver la direction. M. Mathieu demande, s'il ne serait pas convenable de réclamer de la Société, des fonds pour opérer des fouilles et des recherches à l'emplacement de ces anciens thermes. M. Bouillet fait observer à M. Mathieu, que les règlements de la Société ne permettant pas de donner des fonds pour de simples recherches ; que de plus, Evaux se trouvant dans le département de la Creuse, il ne peut rien statuer quant à présent sur cet objet, mais il remercie M. Mathieu de son zèle et de la communication qu'il a bien voulu faire.

M. Mathieu est un des membres de la commission établie par M. le préfet du Puy-de-Dôme, pour la description des monuments du département. Ce comité s'occupe activement d'une statistique monumentale, qu'il pourra plus tard communiquer à la société française.

M. Emile Thibaud croit devoir appeler de nouveau la sollicitude de la Société, sur *l'église de Royat*, près Clermont. Ce monument décrit dans le bel ouvrage que M. Mallay publie sur les églises romanes du Puy-de-Dôme, doit autant son im-

portance à son aspect et à sa situation pittoresque qu'à son caractère roman, visiblement altéré par des constructions ou surélévations postérieures, que MM. Mallay et Bouillet font remonter au XII°. siècle : mais c'est précisément cette réunion du style roman au style de transition jointe à la couleur harmonieuse et chaude de ses antiques murailles, surmontées de créneaux et de machicoulis, qui fait de cette église et de la vallée qu'elle domine, un des plus beaux sites de France.

L'église de Royat a déjà reçu de la Société un don de cent fr. qui a concouru avec ceux de la paroisse, à restituer la verrière coloriée de la grande rose, dont les vitres blanches tombaient de vétusté.

Un travail très-important pour la conservation du monument et qui devient chaque jour plus urgent, le cimentage des joints, avait été commencé aux frais de la paroisse, mais n'a pu être continué, faute de fonds. M. Emile Thibauld fait observer que si la société vient au secours des paroisses pauvres et cependant bien intentionnées, il peut recommander avec assurance celle de Royat qui n'a reçu encore aucun secours du Gouvernement ni de l'administration locale; il pense qu'une somme de 200 à 300 fr. aiderait déjà efficacement à continuer les travaux indiqués. La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité ; M. Bouillet est chargé de la transmettre à M. le directeur.

M. Mallay lit un rapport sur l'église de *Chauriat*, et termine en demandant une somme de 200 fr. qui sera employée à la restauration du fronton à mosaïque. Le rapport de M. Mallay, extrait en partie de la livraison sous presse de son ouvrage, est conçu en ces termes :

Eglise de Chauriat, près Clermont (département du Puy-de-Dôme). La ville de Chauriat que Charles VII écrivait à

Gilbert de La Fayette de faire fortifier, n'a conservé de sa grandeur passée que des souvenirs, quelques traces de ses anciennes murailles et ses deux vieilles églises ; l'une qui sert de bâtiment d'exploitation, l'autre consacrée au culte.

La première, dont la longueur dans œuvre est de 22^{m}, 50 jusqu'à l'apside, et la largeur de 11^{m}, 70, se distingue par la singularité des détails plutôt que par la forme du plan, composé de trois nefs, d'un transept, de deux branches de croix, d'une apside demi-circulaire et de deux petites chapelles également demi-circulaires, placées dans le mur-est des branches de croix.

Les piliers, d'un mètre de côté, ont, à l'est et à l'ouest, des socles de 8^{m}, 40 de saillie, sur 0^{m}, 65 de hauteur, sur lesquels reposent des colonnes engagées, de 0^{m}, 35 de diamètre, sur 3^{m}, 10 de hauteur, y compris bases et chapiteaux, dont la hauteur est de 0^{m}, 60 avec le tailloir. La largeur étant d'un mètre, le chapiteau devient lourd et fait paraître encore plus grèle la colonne qui le supporte. Les bases étaient ornées de rosaces, de palmes, d'entrelacs, de torsades, de cables, dont on retrouve de nombreux fragments.

Les chapiteaux présentaient peu d'intérêt, à l'exception d'un, sur lequel l'ouvrier paraît avoir voulu représenter Jonas vomi par la baleine; c'est, il faut le dire, une assertion assez douteuse.

La grande église, dont la construction remonte au XIIe. siècle, était dans la dépendance des Bénédictins de Sauxillanges. Cet édifice qui porte, dans les voûtes, des caractères de transition non équivoques, n'a conservé de sa construction première que les nefs et le transept ; le porche et le chœur sont d'une époque plus récente. Les dernières colonnes du porche ont été conservées et présentent des proportions assez singulières ; ainsi leur hauteur, compris bases et chapiteaux, n'est

que de 2^m, 50, tandis que celles des latéraux ont 4^m, 60, et celles de la nef 5^m, 50, les trois diamètres sont semblables.

Les quatre piliers carrés du milieu de la nef, avec colonnes engagées, sont remplacés par des fûts cylindriques, c'est le seul exemple que nous ayons en Auvergne de cette disposition.

La partie la plus remarquable de l'église de Chauriat est le fronton de la branche de croix sud : quoique d'une irrégularité frappante, il peut être regardé comme un des exemples les plus curieux de l'ornementation du XIe. et du XIIe. siècle. Les couronnements des colonnes à l'intérieur sont en général bien traités ; quelques sujets sont remarquables. Ainsi, à la deuxième colonne, adossée à droite, est un supplice ; sur la deuxième colonne cylindrique, on a représenté la Cène et le lavement des pieds : ce chapiteau est composé de dix sept personnages. Sur le premier tableau, Jesus-Christ est assis au milieu des douze apôtres, qui tiennent, les uns des pains ou des poissons, d'autres des couteaux, et à la suite J.-C. assisté d'un ange, lave les pieds à deux apôtres debout près d'une cuve ; le sujet de la quatrième colonne adossée est le combat des bons anges contre les mauvais: ces derniers sont représentés, l'un par un diable, l'autre par un dragon, ils sont foulés aux pieds et percés par les lances des esprits de lumière. Sur le premier chapiteau du chœur, un homme est assis sur des feuilles d'acanthe ; sur le deuxième, un personnage est couché dans toute sa longueur sur le premier rang de feuilles. Un troisième a pour sujet deux anges portant des légendes ; sur l'une est écrit *Angelus*, l'autre n'a point d'inscription. Dans la nef latérale, à gauche en entrant, se trouvent encore deux chapiteaux que je ne dois pas passer sous silence : sur l'un, quoique mutilé, on découvre un ange à cheval sur un bélier, qu'il tient par les cornes, il se prépare à combattre un loup. L'autre, parfaitement conservé, a quatre aigles aux ailes

étendues, placées à chaque angle du tailloir; ils enlèvent dans leurs serres, l'un un mouton, l'autre un serpent, le troisième un poisson et le quatrième n'emporte rien; sur les quatre faces du chapiteau sont des mascarons d'un assez bon effet. Il manque à l'église de Chauriat, pour occuper le rang qu'elle avait autrefois, le porche, l'apside dont on ne retrouve que quelques traces, et le clocher octogonal, qui a disparu dans la tourmente révolutionnaire.

M. Thévenot, conservateur des monuments historiques du Puy-de-Dôme, correspondant du ministère de l'Intérieur, annonce qu'il avait la même proposition à faire, et qu'il se joint à M. Mallay, pour l'appuyer; la proposition de M. Mallay est adoptée: plusieurs membres proposent de plus, d'exiger des communes qui recevront ces secours, une allocation au moins égale à la somme reçue; M. Bouillet se charge de faire exécuter cette condition, s'il y a lieu.

Diverses communications verbales sont faites; entr'autres sur *les fresques* de l'église d'*Ennesat*, par M. Bouillet, et sur le mauvais état de la belle église romane de *St.-Nectaire*, par M. Mallay: M. Bouillet annonce que l'on s'occupe de faire classer cette église au nombre des monuments historiques du département.

La séance est levée à huit heures.

Signé : BOUILLET, *Inspecteur de la division.*

EM. THIBAULD, *Remplissant les fonctions de Secrétaire.*

RAPPORT *de M. l'abbé Audierne, sur des travaux faits ou à faire à quelques monuments historiques du département de la Dordogne.*

« MESSIEURS,

« Votre amour pour les monuments, les efforts constants que vous faites pour leur conservation, la sollicitude du gouvernement que vous avez attirée sur eux, ont déjà produit d'heureux résultats; vous avez atteint votre but, peut-être même dépassé vos espérances. Les hommes les plus indifférents, ou ceux qui n'apprécient les choses que par l'utilité qu'ils en retirent, considèrent aujourd'hui avec quelque intérêt ces vieux débris qui ont vu passer tant de générations, qui ont bravé tant de siècles, qui ont résisté à tant de commotions religieuses et politiques et qui, abandonnés à eux-mêmes, dans des périodes plus calmes, ont triomphé, par la solidité seule de leur construction, du délaissement dédaigneux des hommes et de la voracité insatiable du temps. Imitant votre exemple, voulant marcher sur vos traces, l'autorité a nommé dans chaque département un inspecteur pour les monuments historiques. Il serait à désirer, sans doute, que les attributions de ces inspecteurs fussent plus étendues, mieux définies, que leur surveillance ne se bornât point seulement à des ruines antiques ou du moyen âge et qu'on n'entreprît aucune restauration dans les édifices religieux, civils et militaires, sans les avoir consultés; on éviterait des anomalies en architecture, des défauts d'harmonie, ces badigeons qui attristent profondément le véritable artiste, l'archéologue et qui perpétuent les traditions du mauvais goût. A l'avantage d'une coordination parfaite dans l'ensemble de tous les détails, se joindrait encore

celui de l'économie, car on dégrade trop souvent à grands frais et l'on restaure presque toujours à bon marché : mais telle qu'elle est, l'institution des inspecteurs est un commencement de bienfait que votre zèle saura compléter. Il suffit d'avoir fixé votre attention sur ce point essentiel qui réclame une amélioration.

Mais c'est à nous surtout qu'il appartient de vous seconder. Votre choix ne nous en ferait pas un devoir que nos études nous le commanderaient. D'ailleurs, comment résister à l'élan général, à ce concours unanime de bonnes volontés qui se manifestent partout et que nous devons en grande partie au savant modeste qui préside votre Société (1). Admis au nombre de vos collaborateurs, nous nous empressâmes de vous adresser un rapport sur nos monuments, en vous signalant ceux qui demandaient une prompte restauration : notre travail n'a pas été entièrement inutile. Plusieurs de ces monuments ont été restaurés et leur conservation est aujourd'hui pleinement assurée. Je vais, Messieurs, vous faire connaître les travaux les plus importants, exécutés en 1839.

Cathédrale de Périgueux. La cathédrale de Périgueux, qui n'a jamais été entièrement achevée, exige un ravalement qu'on négligea de faire. Ce travail a été commencé avec la résolution de le continuer jusqu'à son achèvement. On a fait aussi d'autres travaux de nécessité et d'embellissement. Les piliers percés dans les deux sens jusqu'à une certaine hauteur en forme d'arcades, avaient été bouchés : on en a remis un dans son état primitif, les autres seront ouverts plus tard. A l'époque où l'on construisit une large arcade pour sup-

(1) M. de Caumont, président de la Société française pour la conservation des monuments.

porter des orgues, on éleva deux tribunes latérales entre les quatre piliers sur lesquels reposent les pendentifs qui supportent la première coupole à l'ouest. Ces tribunes ne remontent qu'au XVIIe. siècle. Leurs balustrades, les arcades, leurs colonnes taillées en fuseau, les chapiteaux, les socles, tout leur ensemble frappaient si désagréablement la vue et formaient avec l'édifice un tel contraste qu'il était impossible de les laisser subsister plus long-temps. Celle de gauche a été abattue, celle de droite le sera incessamment.

La chapelle St.-Jean. La chapelle du sud, dédiée à St.-Jean-Baptiste, et destinée au culte paroissial, laissait apercevoir dans son arcade des lézardes qui pouvaient compromettre son existence : elle a été complètement restaurée. Cette chapelle, dont la voûte est terminée en quart de rond, était ornée dans son pourtour d'un double rang d'arcades reposant sur des colonnes d'ordre corinthien et composite, placés l'un sur l'autre. Depuis sa construction qui remonte au Xe. siècle, elle avait subi plusieurs restaurations : la plus récente eut lieu en 1580, à peu près à l'époque où les protestants s'étant emparés de la cité et ayant abattu l'ancienne cathédrale, l'évêque et les chanoines se refugièrent au Puy-St.-Front, qui était protégé par de hautes murailles, et célébrèrent leurs offices dans l'église collégiale ; soit à cause du malheur des circonstances, soit par un défaut de goût dans l'architecte, cette restauration fut mal faite. Les colonnes amoindries aux deux extrémités se trouvèrent renflées dans le milieu. Le sol de la chapelle ayant été exhaussé, le soubassement fut élevé et l'on se vit forcé de diminuer les colonnes dont on détruisit les proportions. Les colonnes du second rang ou de l'étage supérieur furent aussi ravalées, mais sans altération. Dans le travail nouvellement exécuté, l'architecte, en remplaçant par d'autres colonnes,

toutes celles du premier rang, a eu le bon esprit de ne point changer le style de la chapelle. Les chapiteaux représentent des corbeilles de fleurs avec de larges feuilles au milieu desquelles paraissent sur les trois faces des têtes d'agneaux, de béliers ou de mascarons. L'église entière ainsi restaurée offrirait l'image parfaite du plan primitif.

Eglise de la Cité. L'église de la Cité, démolie par le protestantisme en 1577, moins une coupole, ne cessa cependant d'être cathédrale, qu'après une transaction passée entre les deux chapitres et l'évêque, le 11 janvier 1669. François de Laberaudière voulut, en 1614, la faire rebâtir. Ce prélat fit construire la coupole de l'est. Il suivit le plan primitif avec tant d'exactitude qu'il est facile de se méprendre sur l'époque de cette restauration, en confondant son travail avec celui du XIIe. siècle. Les frais énormes qu'exigeait une entière restauration, les dépenses déjà faites par le clergé et les généreux sacrifices que s'était imposés l'illustre pontife, ne lui permirent pas de terminer son entreprise. Ce monument resta ce qu'il est aujourd'hui. On croit qu'il fut bâti primitivement sur l'emplacement qu'occupait un temple antique dédié au dieu de la guerre.

Une table pascale gravée sur le mur latéral du sud de cette église et qui heureusement échappa à la destruction, commande l'attention de l'archéologue. Sa longueur est de 1 mètre 74 centimètres, sa largeur de 58 centimètres et la hauteur des lettres et des chiffres romains est de 4 centimètres. Elle remonte au XIIe. siècle. Cette table avait une destination qui n'est point douteuse. Elle servait à indiquer la pâque aux curés du diocèse et à régler l'époque des fêtes ; mais quel cycle pascal représentait-elle? Etait-ce le cycle de Théophile, d'Alexandre? Etait-ce celui de Denys-le-Petit, ou bien le cycle hébraïque?

Nous ne résoudrons point la question : nous laissons aux computistes le soin d'y répondre. Nous observerons seulement, que cette table ne contient que quatre-vingt-dix années et que le cycle de Théophile se composait de quatre-vingt-quinze.

Mausolée de Jean d'Asside. Dans cette église, on remarque un mausolée magnifique, d'autant plus curieux qu'il ne laisse aucun doute ni sur son auteur, ni sur l'époque de sa construction, ni sur le nom et la qualité du personnage dont il renferme les cendres. Il n'échappa à la destruction que parce qu'il se trouvait dans cette partie de l'église qui fut épargnée. Il est placé contre le mur du nord en arcade feinte et surmonté d'un fronton sans base. Deux colonnes supportaient son cintre un peu ogival. Les fûts ont disparu. Il ne reste plus que les chapiteaux sur lesquels ont voit des dragons avec des ailes et des loups ou des léopards. L'archivolte est chargée d'ornements gothiques représentant des tiges de chardons entrelacées et s'unissant à leur extrémité par leurs feuilles.

Sur l'un des pieds droits, on lit ces trois inscriptions parfaitement conservées :

Constantius de Jarnac fecit hoc ops.

Anno ab incarnatione dni M. C.LX nono Seda die Maii : obiit Dominus Joanes hujus ecclesiæ eps. sedit autem in cpâtu novem annis: septem diebus minus.

Qui presentes litteras legis et considers : in defunti nomine dic : absolve Domine ; vel Dominus : aut saltem fidelium.

Les lettres dont nous n'avons point cherché à imiter la forme ni les abréviations, sont bien celles de l'époque qu'elles énoncent, et le prénom donné au défunt est celui d'Asside de

Surat, natif de Poitiers, qui prit possession de son siège en 1160.

Suivant l'ancienne chronique des évêques de Périgueux, Jean d'Asside joignait aux vertus évangéliques du pontife, le courage héroïque du guerrier. Il prit à main armée le château de Gavaudun dans l'Agenais et en expulsa les hérétiques, précurseurs des Albigeois. On a placé devant ce monument une énorme croix de mission que des jours d'orage firent retirer dans l'intérieur du temple. La première marche du piédestal touche les deux pieds droits du mausolée qu'on n'aborde plus que difficilement. Cette croix en pierre ne devrait pas être dans l'église qu'elle obstrue. L'autorité municipale l'a compris et consent à sa translation dans le cimetière où sa présence sera justifiée par le besoin qu'avait l'asile des morts, du signe visible de la religion chrétienne. Lorsqu'on exécutera le projet qu'on a formé, le monument de Jean d'Asside se trouvera dégagé, et il est probable qu'on profitera de cette circonstance pour le restaurer.

Tombeau de Pierre de Mimet. Le successeur de Jean d'Asside fut enterré dans la même église. Son tombeau est pratiqué dans l'épaisseur du mur du nord : il n'est indiqué à l'extérieur que par cette épitaphe :

Petrus presul erat : jacet hic in pulvere pulvis :
Sit celum requies : sit sibi vita Deus
Obiit decima die aprilis.

L'inscription se tait sur l'année de la mort de ce prélat ; mais nous savons que Pierre de Mimet, parent du célèbre Pierre de Blois, mourut le 10 avril 1182. Ce fut ce pontife qui accompagna la princesse Eléonore, fille du roi d'Angleterre, dans les états du roi Alphonse, qu'elle venait d'épouser.

Nous pourrions donner d'autres détails sur cette ancienne basilique, dédiée à St.-Etienne, parler de son mérite architectonique, de son maître-autel digne de fixer l'attention par ses sculptures, du tableau peint sur toile qui occupe le milieu du rétable, des statues en bois placées sur l'entablement et représentant les quatre évangélistes avec leurs attributs, des scènes qu'offrent le soubassement et les panneaux des piédestaux des colonnes, et surtout des arabesques dans lesquelles l'artiste s'est principalement distingué; mais nous en avons dit assez pour justifier l'intérêt que ce monument mérite et motiver la libéralité dont il vient d'être l'objet. Le gouvernement lui a accordé une somme de 2,500 f. Ce secours obtenu par M. de Marcillac, député, en qui le goût artistique ne le cède point au talent administratif, a été employé à mettre les murs et les coupoles à l'abri de l'infiltration des eaux. Cette réparation était urgente : elle a été faite avec soin et intelligence. Il serait à désirer que l'on remît le sol extérieur au-dessous du pavé actuel ; ce serait le moyen d'assainir cette église qui sans cela sera toujours froide, humide et malsaine.

Tour de Mataguerre. La tour de Mataguerre, la seule restée debout des vingt-six qui protégeaient les remparts du Puy-St.-Front, allait être renversée. Le conseil municipal en avait voté la démolition ou la vente. Le temps et les circonstances ont arrêté l'exécution de cette mesure. Mieux éclairé le conseil municipal qui compte dans son sein des hommes instruits, vient d'établir dans cette tour un bureau d'octroi. Ainsi ce monument, d'une conservation parfaite, construit en 1447, ne sera point détruit, et le voyageur pourra retrouver en lui de nombreux souvenirs.

Amphithéâtre de Vésone. Un amphithéâtre existait dans

l'antique Vésone, aujourd'hui la Cité de Périgueux. Il était de forme elliptique, comme presque tous les monuments de ce genre. Le mouvement du terrain semble d'ailleurs l'indiquer et des fouilles l'ont constaté. Il n'avait que deux grands vomitoires pour faire écouler la foule. On les voit encore ; l'un est au nord et l'autre au sud. Ils ont de chaque côté de petites voûtes pour le passage, sans doute, des animaux, et deux escaliers qui conduisaient sur le *podium*. Les murs de ce monument consistent en un blocage lié par du ciment composé de tuiles brisées, de chaux, de sable, de gravier et d'un peu de charbon. Ce blocage est extérieurement revêtu de petites pierres carrées dont les assises sont parfaitement régulières (1) ; mais chaque jour ce revêtement se détériore ; une dégradation en amène promptement une autre, et bientôt si l'on n'y remédie, il ne restera que le blocage qui, devenu une masse informe, n'inspirera plus d'intérêt, finira par être enlevé comme décombre inutile et pulvérisé pour être mis sur nos routes. Nous nous proposons de demander à son Excellence le Ministre de l'intérieur, les fonds nécessaires pour remettre en place les pierres cubiques détachées, pour enlever les matériaux qui remplissent quelques voûtes et faire arracher les arbres et les plantes qui croissent sur ces imposantes ruines, monument de grandeur qu'il nous importe de perpétuer.

Cloître de Cadouin. Le Cloître de Cadouin, situé dans l'arrondissement de Bergerac, est devenu, comme vous le savez, Messieurs, la propriété du département de la Dordogne. Délaissé par le propriétaire qui n'y attachait aucune importance, sa toiture sur laquelle croissaient la mousse, des herbes,

(1) V. le Cours d'antiquités de M. de Caumont, tome 3, page 480 et suivantes.

des arbustes, tombait en ruines. Les eaux pluviales pénétrant par les tuiles brisées sur la charpente dont elles pourrissaient les bois, s'infiltraient dans les murs, séjournaient sur les voûtes et y avaient occasionné de nombreuses lézardes. Le préau avait été envahi par des arbres déjà très-élevés dont les racines profondes tendaient à compromettre la solidité des fondements. Enfin l'entrée du cloître, ouverte à tout le monde, favorisait la mutilation des sculptures qu'on détachait pour se les approprier comme objets de curiosité. Aujourd'hui ce cloître est à l'abri des dégradations qui augmentaient chaque jour; la toiture et la charpente ont été complètement restaurées : les arbres du préau sont abattus et la porte est constamment fermée. La commune vient de faire l'acquisition de la partie du couvent qui tient au cloître, pour y établir le presbytère. On rouvrira les deux portes murées de la galerie de l'est qui communiqueront avec la maison curiale. On conservera celle qui mène dans l'église, et le cloître se trouvera ainsi sous la sauve-garde de la religion, en attendant qu'on puisse, sinon restaurer le tout, du moins faire quelques nouvelles réparations, car nous espérons beaucoup du zèle éclairé de M. Romieu, préfet du département de la Dordogne, et de sa bienveillante protection pour les arts.

Eglise de Sarlat. Ce n'est pas seulement Périgueux que nous avions à vous signaler pour les restaurations, nous vous citerons encore Sarlat, autrefois ville épiscopale, dont l'église est remarquable par sa régularité et le genre de son architecture. La forme de cette église se rapproche de celle des anciennes basiliques : on n'y voit ni portique ni tribunes. Elle est composée d'une nef et de deux bas-côtés. Les nervures des voûtes reposent sur des piliers ronds couronnés d'une simple corniche. Les arcades sont en ogive. Le plein cintre ne domine

que dans la partie de l'est, antérieure de plusieurs siècles à la cathédrale actuelle qui ne fut achevée qu'en 1507. Cette église, abandonnée depuis long-temps, exigeait une restauration : le gouvernement lui a accordé une somme de 3,500 f. qui la remettra en bon état.

Eglise de St.-Cyprien (arrondissement de Sarlat). L'église de St.-Cyprien, anciennement prieuré, dépendant de l'abbaye de Chancelade, est vaste et ancienne ; sa forme est parallélogrammique et sa construction remonte au XIIIe. siècle. Sous le rapport de l'art, elle méritait un bienfait du gouvernement ; elle a reçu 600 f. qui ont été utilement employés.

Eglise de Cercles (arrondissement de Riberac). L'église de Cercles, non moins remarquable par l'élégance et la délicatesse de son architecture, a obtenu un secours de 500 f.

Eglise de Larochebeaucourt (arrondissement de Nontron). L'église de Larochebeaucourt, qu'on peut classer parmi les monuments, a reçu 200 f., et celle de Riberac, nouvellement bâtie, a reçu 2,500 f.

Telles sont les faveurs, Messieurs, dont quelques-uns de nos monuments historiques ont été l'objet l'année dernière. La restauration de ces monuments n'est pas complète, et il faudra sans doute plusieurs années pour atteindre un but qui puisse nous satisfaire pleinement : mais nous sommes en bonne voie ; les monuments intéressant le public, le gouvernement les a pris sous sa protection, leur accorde des secours, notre sollicitude leur est acquise et nos efforts ne leur manqueront jamais.

En terminant ce rapport, permettez-moi, Messieurs, de

vous faire part d'une découverte qui nous intéresse d'une manière particulière, parce qu'elle est la seule de ce genre faite dans notre département. En face de Périgueux, à l'extrémité de la chaussée du Pont-Neuf, entre la route de Lyon et celle de Bergerac, on a trouvé, il y a un mois, une figurine antique que le propriétaire, M. le comte d'Arlot, s'empressa de m'offrir. Ce monument représente une femme assise, tenant dans ses bras un enfant emmailloté, qu'elle allaite. Son siège est une espèce de fauteuil en osier, pailles ou joncs tressés, à dossier plein et rond en forme de stalle avec un socle. Cette femme a pour chaussure des sandales; pour vêtement, une robe longue à manches étroites et par dessus un mantelet qui semble attaché sur sa poitrine. Ses cheveux partagés sur le front, descendent en bandeau sur les tempes, couvrent ses oreilles et reviennent en masse sur le sommet de sa tête où ils sont attachés. Sa coiffure est à peu près celle des femmes du siècle des Antonins. Cette figurine en argile blanche, a été moulée en deux parties avant d'avoir été soumise à l'action du feu et un petit trou a été pratiqué sur le côté pour faciliter l'évaporation de l'air qui se dilatant par la cuisson aurait pu séparer les deux parties réunies.

M. de Caumont a figuré dans l'Atlas du second volume de son Cours des statuettes semblables; il en a remarqué un grand nombre dans les collections.

DIVISION DE BLOIS.

Rapport de M. Hazé, inspecteur des monuments du Cher.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir me rendre cette année à la réunion de la Société, et je m'empresse de vous

adresser une note sur un monument druïdique trouvé par moi ces jours derniers, à six lieues de Bourges, près Villeneuve et St.-Florant, dans un bois situé au midi et sur la rive droite du Cher, au sommet d'un côteau qui domine une très-grande vallée.

Ce monument est ruiné, mais après un examen difficile, attendu sa situation au milieu du taillis de chêne qui le recouvre, je crois qu'il est facile d'y reconnaître une allée couverte de 7m. 50 environ sur 3m. 40, et dont l'entrée est orientée à l'est; ce qui rendait plus difficile encore l'examen de ce monument, c'est que les pierres qui en formaient le plafond sont brisées, de sorte qu'il n'en reste qu'une en place, encore est-elle fendue en travers.

Le garde qui me conduisait me fit remarquer d'autres pierres de même nature réunies en grand nombre, mais où je n'ai pas reconnu le travail des hommes; je crois leur position un jeu de la nature propre à mettre en défaut l'antiquaire peu expérimenté. Le monument que je décris a failli n'être pas remarqué par moi, tant sa couleur et l'âpreté de la matière le font ressembler à ces roches naturelles rongées par le temps; il n'y a pas de doute que cela a dû être cause plus d'une fois que ces monuments précieux n'obtenant aucune considération aient servi à empierrer nos routes.

A Villeneuve-sur-Cher même, les chasse-roues qui entourent le mur du cimetière sont de la même nature; l'une d'elles placée à l'angle porte le nom de *pierre qui danse*; elle a environ 1m. 30 de longueur sur 1m. de large à la base et moins au sommet : la base est légèrement arrondie, ce qui permettait le mouvement qui lui a fait donner son nom. Je n'ai pu savoir la place qu'elle occupait autrefois, le monument dont je vous envoie le dessin s'appelle la Roche Couverte ou la Roche Creusée; on a de la peine à y entrer

et on ne peut pas s'y tenir debout. Sur les faces intérieures je n'ai trouvé aucune trace de dessin, mais seulement des noms modernes.

Vous aurez peut-être appris par les journaux que l'église de St.-Pierre-les-Etieux avait obtenu du Ministre de l'Intérieur une somme de 1,000 fr. à la recommandation d'une société scientifique. J'ignorais même qu'il eût jamais été question de cette église; il y en a beaucoup qui ont de plus pressantes réparations à faire.

On aurait aussi obtenu 400 fr. pour l'église de Drévant qui est sans intérêt ni souvenir aucun. Sans doute, il est à désirer que le Gouvernement vienne au secours des communes malheureuses qui ne peuvent supporter les réparations d'ouvrages d'arts; mais il me semble aussi qu'il serait utile que le Gouvernement n'accordât des secours que lorsqu'il est bien persuadé de leur utilité; et ensuite en surveillant l'emploi de ces mêmes fonds que la plupart du temps on obtient pour réparer, dit-on, un monument antique qui est quelquefois en bon état ou bien même est moderne, et qu'on applique à tout autre objet, comme à badigeonner ou plâtrer un vitrail, ou bien encore à acheter de beaux rideaux rouges qui achèvent de donner à un monument religieux l'aspect d'un cabaret.

Je ne finirais pas si j'énumérais les faits de ce genre, ils sont plus nombreux que les autres dans notre département.

Je ne puis passer sous silence un fait qui vient parfaitement à l'appui de ce que j'ai dit plus haut.

Le Gouvernement vient encore d'accorder 159,057 fr. 10 c. pour une adjudication de travaux à faire à la cathédrale de Bourges : ces travaux ne sont pas les plus pressés, le monument menaçant ruine dans plusieurs parties de ses voûtes et dans tous les meneaux de ses chapelles. Les vitraux sont dans un état déplorable; une grande partie de la somme est affectée à *de pré-*

tendus embellissements; on va placer sur les seconde et troisième nef une balustrade comme celle que l'on a ajoutée en 1839, lesquelles n'ont jamais existé, de là va résulter la construction des corniches, sans aucun doute, toutes sur le même dessin comme on l'a déjà pratiqué pour le grand comble, bien que chaque travée soit différente de style et de dessin.

M. Segrestain dépose sur le bureau les deux haches celtiques en bronze dont il a parlé à la séance du matin, et M. Audé, une petite hache en serpentine, d'une belle conservation, trouvée à Olonne.

L'enquête archéologique est reprise :

Les épées de bronze, les lances, les poignards de même métal affectent-ils une forme constante? Quelles sont leurs dimensions?

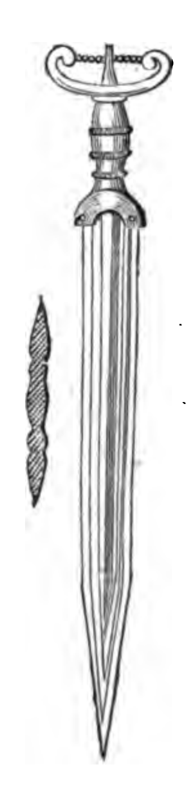
Il n'en a point encore été trouvé dans le département des Deux-Sèvres, et personne ne répond à cette question. M. Charonnet signale la découverte de plusieurs épées de bronze dans le département de la Vendée, à St.-Michel-en-l'Héron. Il croit ces épées celtiques; elles accompagnaient des squelettes portant au cou des colliers en bronze.

Sur cette question : quel est le type des médailles celtiques? On répond qu'il en a été peu trouvé dans les Deux-Sèvres. M. Cardin fait observer qu'on en a découvert quelques-unes à Fontenay, et elles sont entre les mains de M. Bréchard. M. Lafosse (Henri) en a vu une portant une étoile comme celle qui a été déposée au musée par M. Briquet.

On attend le travail de M. de La Saussaye, pour classer définitivement les médailles celtiques du Poitou.

M. de Caumont, après avoir donné quelques détails sur ces épées de bronze, décrites dans le 1er. volume de son Cours, présente le dessin qu'il a fait au musée de Berne, d'une épée

de ce genre, parfaitement conservée, et dont le manche en bronze est intact. La lame coulée présente longitudinalement des nervures très-nettes et bien suivies, qui annoncent beaucoup d'habileté de la part de l'ouvrier.



ERE GALLO-ROMAINE. — On passe aux questions relatives aux voies romaines.

M. Arnauld a reconnu la grande voie romaine qui allait de Saintes à Poitiers, à Aulnay, à Brioux et à Rom.

M. Segrestain a trouvé sur trois points des traces de celle qui conduisait de Poitiers à Nantes. Ces points sont le chemin de *St.-Hilaire*, aboutissant à un gué du Thouet, Tourtenay et Taizé. Sur l'un de ces points, la voie prend le nom de *chemin ferré*, et suit la crête des collines qui coupent le département des Deux-Sèvres.

M. Briquet signale des traces de voie entre Bressuire et Cerisay, à Breuil-Chaussée, que l'on croit être l'ancienne *Segora*. Il annonce que M. de La Fontenelle de Vaudoré a des renseignements à donner sur ce sujet.

M. Lary lit la note suivante sur une voie qui n'existe ni dans l'itinéraire d'Antonin, ni sur la carte de Peutinger :

Une lumineuse dissertation de Dom Fonteneau nous fait connaître les voies romaines qui sillonnaient le Poitou dans tous les sens, en répandant dans cette vaste province les bienfaits de la civilisation. D'après le savant bénédictin, huit voies principales rayonnaient de la cité des Pictons aux capitales des peuples voisins, Saintes, Nantes, Angers, Tours, Orléans, Bourges, Limoges et Angoulême; le tracé de ces voies a été retrouvé soit à l'aide de l'itinéraire d'Antonin et de la carte de Peutinger, soit à l'aide des monuments du moyen âge et des vénérables vestiges qu'elles ont laissés de toutes parts.

Des voies secondaires avaient été également ouvertes pour mettre en communication des contrées éloignées de la capitale du pays, et que les voies principales que nous venons de nommer ne pouvaient vivifier; ainsi, les deux routes de Nantes et de Saintes embrassaient un territoire qui devait appeler l'attention du conquérant par son étendue, sa fertilité, sa position géographique; l'occupation du Poitou eût été pré-

caire et sans avenir si l'immense étendue de côtes qui se développent depuis le *portus Nannetum* jusqu'au *portus Santonum* n'eût pas communiqué directement avec le chef-lieu de la province. Les Romains étaient trop habiles dans l'art de soumettre les peuples pour négliger d'établir des relations faciles avec la contrée qui a pris plus tard le nom de Bas-Poitou ; nous trouvons, en effet, dans la dissertation précitée, l'indication d'une voie classée par Dom Fonteneau parmi les voies secondaires ou de traverse et qui, selon nous, devrait figurer parmi les principales, à cause de son importance politique, commerciale et militaire. Les traces de cette voie ont été suivies depuis la porte occidentale de Poitiers jusqu'au bourg de Sancay ; là, elle se bifurquait, une branche se dirigeant vers la Gâtine et l'autre vers St.-Maixent ; ce fut, selon Fonteneau, la route que parcourut au VIIe. siècle le cortége chargé d'amener à St.-Maixent le corps de St.-Léger ; depuis St.-Maixent jusqu'aux rivages de l'Océan, les vestiges de la voie, emportés par le temps ou effacés de la mémoire des peuples, ont été long-temps ignorés ; un hasard nous ayant procuré naguère une indication précieuse, nous nous sommes empressés de la recueillir et de la soumettre à votre judicieux examen.

On nous a montré sur la commune de St.-Maxire une levée que nous avons suivie l'espace d'un kilomètre environ, et qui se dirige à l'ouest vers les villages de Villiers-en-Plaine et de St.-Pompain ; et à l'est, vers Brelou, en traversant la Sèvre à St.-Maxire même, et en passant sur les communes d'Echiré, de St.-Gelais et de Chauray. La voie moderne qui conduit de St.-Maxire à Villiers-en-Plaine est tracée, pendant une grande partie de son parcours sur le revers septentrional de ce tertre, que les gens du pays prennent encore pour une fortification, trompés sans doute par la double signification du mot *Agger*, qui, désignant originairement un amoncellement de terres,

peut également désigner un retranchement ou une voie publique.

Ces indications ne suffisaient pas encore pour nous convaincre que nos pieds foulaient une voie romaine ; nous savions que les grandes communications ouvertes par les Romains avaient conservé dans le langage populaire des restes de leurs dénominations primitives ; nous demandâmes quel était le nom que les habitants du pays donnaient à la levée de St.-Maxire ; on nous répondit qu'elle était généralement connue sous le nom de la *Bicêtre* ou *Bissêtre*. Une aussi singulière appellation, qui ne paraissait avoir aucun rapport avec les dénominations connues des voies anciennes, déconcerta nos faibles connaissances archéologiques ; nous avions renoncé à poursuivre une étymologie rebelle, lorsque nous remarquâmes que la première syllabe de Bissêtre pourrait bien être un V au lieu d'un B ; on sait que dans les idiômes méridionaux ces deux consonnes sont indifféremment prises l'une pour l'autre. Nous trouvions évidemment dans la première syllabe le mot *Via* dont la dernière voyelle s'était sans doute élevée dans l'association de ce mot avec son adjectif ; et si l'on se rappelle que pour certaines contrées les voies romaines ont conservé le nom d'Etrés, Estrées, Strava, provenant de Strata, on trouvera que la Vissêtre ne peut être que la *Via strata* des Romains.

Nous savons que l'on a beaucoup abusé de la science étymologique ; mais nous espérons que l'on voudra bien reconnaître que notre explication n'a rien de forcé ; en la rapprochant du puissant motif qui pressait les conquérants d'établir une communication directe et facile entre la capitale des Pictons et les ports de l'Océan, on sera convaincu de l'origine toute romaine de la voie de St.-Maxire ; elle ne peut être que la continuation de la voie reconnue entre Poitiers et St.-Maixent. Nous remarquerons, de plus, que ce chemin laisse la ville de Niort

à deux lieues en-dehors de sa direction ; c'est qu'en effet cette ville n'existait pas encore ; la fondation de son château qui, selon nous, ne doit pas remonter au-delà des invasions des Normands, a dû créer au tour de la position qu'il occupe des intérêts nouveaux vers lesquels la circulation commerciale aura pris naturellement son cours ; la Bissêtre, ainsi abandonnée, ne sera plus devenue qu'une humble voie de traverse pratiquée seulement pendant les foires de Fontenai, par les habitants des environs de St.-Maixent et à laquelle ils semblent même préférer une voie plus montueuse, mais plus courte, qui, ainsi que la Bissêtre, va être signalée pour la première fois.

Ce chemin traverse, en partant de St.-Maixent, les communes d'Azay, de Chevreux, de Vouvre, de Faye-sur-Ardin et se réunit à la voie précédente vers St.-Pompain ; il suit les côteaux accidentés de la rive droite de la Sèvre, tandis que la Bissêtre parcourt les ondulations plus douces des côteaux de la rive gauche ; il porte le nom de *Chevalet* ou *Chevaleret* ; il n'offre le plus souvent que l'apparence d'un sentier praticable tout au plus pour un voyageur à cheval ; il ne mériterait donc aucune mention particulière s'il ne nous avait offert un nouvel exemple de cette double voie observée dans d'autres contrées, l'une plus ancienne, tracée pour l'usage des populations gauloises et suivant ordinairement la crête des collines, l'autre plus moderne, d'un tracé plus correct, d'un parcours plus facile, surtout pour les voitures parce qu'elle évitait soigneusement les brusques mouvements de terrain ; le chemin Chevaleret serait donc la voie gauloise et la Bissêtre la voie postérieure.

Il existe également une antique voie venant du midi, traversant les communes de Marsais, Vimeau et paraissant se diriger vers un passage de la Sèvre à l'endroit appelé encore

aujourd'hui le *Gué*, commune de Bessine, en se réunissant à la Bissêtre entre St.-Pompain et Fontenai, elle devait ouvrir une communication directe entre les villes de Saintes et de Nantes; cette ligne intéressante et entièrement *inédite*, nous est encore trop peu connue pour que nous puissions préciser positivement sa direction; mais nous prenons l'engagement de l'étudier et de faire connaître le résultat de nos investigations, en réclamant toutefois l'utile assistance des personnes qui seraient dépositaires de quelques renseignements relatifs à cette voie, ou à celle de la Bissêtre, au chemin Chevaleret, en un mot à toutes les lignes de communication, qui, dans le département, portent quelques caractères d'antiquité.

M. Bizard fait observer que le chemin dont parle M. Lary, porte aussi le nom de *Beruge*.

M. Lary ajoute, après une demande de M. de Caumont, que la route qu'il a observée n'a point d'encaissement et qu'elle est tracée sur un tertre; que le chemin du Chevaleret est plus court que celui de la Bicêtre, pour aller de S.-Maixent à Fontenai, la Sèvre forçant ce dernier à faire un détour. Il signale encore une autre voie qui se dirigeait de Saintes à Nantes, en passant par Marsais, et par les environs de Coulon.

M. Arnaud a reconnu une route qui partant de Rom, suivait la direction de Chenay, de Soudais et paraissait se prolonger dans la Vendée à l'Absie et à Chantemerle où on en trouve des traces.

M. Beaulieu fils dit que l'on retrouve à St.-Maixent les vestiges d'un pont qui est dans la direction du chemin de la Bicêtre.

M. Bizard annonce la découverte de tombeaux en pierre calcaire le long de ce même chemin, à la Métairie de la Roulière : ces tombeaux contenaient des vases et des fragments de métal.

Il résulte de cette discussion que des traces de voies ro maines ont été reconnues dans le département de Deux-Sèvres, l'une de Saintes à Poitiers, par Aulnay, Brioux et Rom, l'autre de Poitiers à Nantes, par Tourtenai; la troisième de Saintes à Nantes, par Marsais et Evalon; la quatrième partant de Rom et passant par Chenay et Soudan; la cinquième, enfin, traversant Breuil-Chaussée; les deux premières sont indiquées sur l'itinéraire d'Antonin et sur la carte de Peutinger.

Question : *quelles particularités les chaussées de ces antiques voies ont-elles offertes ?*

M. Lary a remarqué sur la grande voie de Saintes à Poitiers, vers Rom, de grandes dalles, debout, le long de la chaussée. Il suppose que ces dalles pavaient la route, en cet endroit seulement, et auprès de la ville; la route y est ailleurs en petites pierres. Ces dalles, en calcaire du pays, ont environ 0m. 50 c. de longueur sur 0m, 40 c. de largeur.

M. Segretain, qui a fait des recherches sur des traces de voies qui se trouvent dans le nord du département, vers Tourtenai, n'a trouvé dans leur composition rien d'analogue à ce que Vitruve et les auteurs anciens disent de la composition des voies romaines; ainsi point de doubles ni de triples couches, point de pierres en polygone irrégulier dont les angles s'enchâssent les uns dans les autres, ni aucuns vestiges de trottoirs latéraux.

Question : *A-t-on découvert sur leurs bords des colonnes milliaires? Quelles inscriptions portaient-elles? Que sont-elles devenues?*

Une borne milliaire a été trouvée à Brioux, dit M. Arnaud : les caractères en étaient fort beaux, mais n'ont point été relevés. Elle a été creusée pour faire un tombeau et puis elle a disparu, sans qu'on puisse en retrouver de traces.

M. Biard a vu dans le presbytère de Brioux une inscription

qui était devenue très-fruste : on n'a pu lui donner de renseignements sur ce qu'elle est devenue.

M. de Caumont fait observer que, malgré les mauvais renseignements que l'on rencontre quelquefois, il ne faut pas se rebuter, et que souvent des recherches persévérantes font découvrir des objets précieux que l'on disait perdus.

Question. *A-t-on découvert des restes de villæ ou maisons de campagne gallo-romaines*, etc., etc. ?

M. de St.-Victor a vu, à la métairie de Pierre Levée, près de Bessine, une colonne en marbre blanc, que l'on avait trouvée parmi les matériaux d'un mur démoli : elle avait 20 centimètres environ de diamètre sur une hauteur de 2 mètres, mais il ne peut dire si cette colonne était antique.

M. Charonnet dit qu'un pavé, ainsi que des briques, en grand nombre, ont été trouvés à Brioux, sur les bords de la Sèvre. On y a trouvé également les restes d'un chapiteau corinthien et deux bases attiques, dont les proportions ne sont pas celles qu'observaient les Grecs. Les tores en sont d'une forme défectueuse.

M. Lary fait remarquer que la voie romaine dont il a parlé devait passer vers Brioux.

M. Arnaud dit que des fragments de briques et des fondements de murs ont été découverts à l'Absie et qu'une inscription a été découverte à Rom. Cette inscription n'est point relevée.

Question. *A-t-on remarqué des débris d'aquéducs antiques? Quel était leur parcours ? leur mode de construction ?*

M. Arnaud mentionne des conduits observés dans les environs de Lezay. Il signale *Bagneaux*, comme ayant une étymologie romaine qui semblerait indiquer la présence d'un établissement de bains.

M. Beaulieu fils parle de briques et de conduits trouvés

dans le canton de la Mothe et dont l'envoi a été annoncé pour le musée de la société de statistique.

M. Biard donne des renseignements sur les tombeaux découverts à Brioux. Ces tombeaux étaient de deux espèces : les uns en calcaire contenaient des anneaux de 55 millimètres environ de diamètre. Les autres, en pierre, que l'on ne trouve point dans le pays renfermaient des lacrymatoires, des pièces romaines et dans l'un d'eux on trouva une armure damasquinée en argent qui a été brisée et fondue. Dans le lieu où étaient ces tombeaux existe un petit monument souterrain. Quant à l'inscription signalée par Bourignon, elle n'a pu être retrouvée.

M. Chevreau invite les archéologues des Deux-Sèvres à ouvrir un registre destiné à recevoir la mention des pièces romaines qui pourraient être trouvées dans le pays, avec l'indication exacte des lieux où elles auraient été découvertes : cette mesure a été prise déjà dans plusieurs départements avec un plein succès.

Question : *Les musées ou collections du pays renferment-elles des bijoux ou d'autres objets se rapportant à l'époque gallo-romaine ?*

M. Briquet signale deux camées et un collier trouvés à Brioux. Les deux camées montés en argent représentaient des têtes : ils ont été envoyés à Paris.

M. Biard pense qu'il en est resté dans le pays quelques objets antiques trouvés à Brioux, et qu'il ne serait pas impossible de se les procurer.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

BAUGIER.

Première séance du 21 juin 1840.

Présidence de M. DE LA FONTENELLE, inspecteur-divisionnaire.

La séance est ouverte à 8 heures du matin, sous la présidence de M. de La Fontenelle. M. Ch. Arnauld remplit les fonctions de secrétaire.

On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. de la Fontenelle croit, contrairement à ce qu'a dit M. Segrestain, que la butte de terre extrêmement remarquable, qui se trouve près du grand logis de Mière, canton de Cerisay, est un tumulus et non une motte féodale. Ce tumulus est même une limite géographique comme il l'établira plus tard.

M. de la Fontenelle signale ensuite l'existence de plusieurs menhirs dans le département de la Vendée, comme ceux du bourg d'Avrillé; il croit devoir aussi rappeler l'importance du dolmen de la Frebouchière recouvert d'une pierre pesant environ 75,000 kilogrammes.

L'enquête est alors continuée sur les questions relatives à la géographie du pays au moyen âge et aux *pagus*. M. de la Fontenelle répond qu'il a fait un travail sur les vigueries du Poitou; il pense cependant que l'on peut ajouter quelque chose à son travail : lui-même a déjà découvert des documents qui lui permettent de compléter son ouvrage et il espère pouvoir bientôt circonscrire les pagus. M. de la Fontenelle pense que la géographie féodale du pays a beaucoup changé, que le Poitou s'étendait jusqu'à la Loire, et que la circonscription Poitevine, s'est ensuite restreinte dans les limites que nous lui connaissons aujourd'hui. Après de savantes observations sur les barons du Poitou, sur la puissance du comte de Parthenay, il ajoute de curieuses remarques sur la manière dont s'est établie

la puissance féodale ; il fait remarquer surtout que l'autorité n'était pas attachée à la personne, mais à la terre ; c'était elle qui faisait tout, qui donnait toute la puissance et les titres.

M. de la Fontenelle répond ensuite à quelques observations de M. Lary, en disant que la géographie féodale était souvent modifiée dans ce sens que l'habitant d'une baronnie était justiciable d'un autre baron à cause de la terre qu'il en tenait.

M. de La Fontenelle signale quelques erreurs de Dupin, et il assure que la Gatine était une division géographique et politique.

Quelles étaient au moyen âge les grandes voies de communication ?

M. de la Fontenelle signale à ce sujet une route située dans le département de la Vendée et que l'on connaît sous le nom de route de Charlemagne.

M. Ch. Arnauld parle du pont d'Airvault ; l'appareil en est très-bien conservé : il a 11 arches soutenues par des arcs doubleaux très-remarquables, mais il n'a point reconnu les caractères qui distinguent l'époque romaine ; la tradition du pays qui le rapporte à ces temps, est donc entièrement fausse.

M. de la Fore, ingénieur en chef, signale une construction qui l'a beaucoup frappé, ce sont des cintres placés sur des cintres. Le premier cintre est faible, la voûte est mince ; aussi l'on en a établi un autre pour la fortifier. M. de la Fore a remarqué ce genre de construction dans plusieurs édifices du département et particulièrement à Parthenay-le-Vieux. Cette remarque le conduit à parler des ponts en plein cintre, de ceux qui peuvent remonter à une époque éloignée : il est possible, dit-il, que ces ponts aient été placés sur des constructions romaines et leur place pourrait souvent indiquer les lignes suivies par les anciennes voies.

M. de la Fontenelle ajoute que les rives du Thouet et de la Dives, étaient très-fréquentées par les Romains ; on y a souvent trouvé des débris de l'époque gallo romaine.

MONUMENTS DU MOYEN AGE.

S'est-on occupé de la statistique monumentale du pays ?

MM. Baugier et Ch. Arnauld, publient, dans ce moment, un ouvrage dans lequel tous les monuments des Deux-Sèvres seront dessinés et décrits. Par la suite, ils étendront leur travail aux départements de la Vendée et de la Vienne. Quelques publications ont bien précédé celle de MM. Baugier et Ch. Arnauld : M. Thiolet a publié quelques dessins sur le Haut-Poitou, M. Noël a fait aussi quelque chose, dernièrement une autre publication avait été commencée par M. Rosan, mais toutes ont été interrompues et ne présentent que des travaux incomplets.

Quel est le monument religieux le plus ancien du pays ?

M. Ch. Arnauld répond que c'est incontestablement la petite église de St.-Généroux, placée sur les bords du Thoué, dans l'arrondissement de Parthenay ; on y remarque des appareils très-anciens ; l'appareil réticulé et celui en feuilles de fougère.



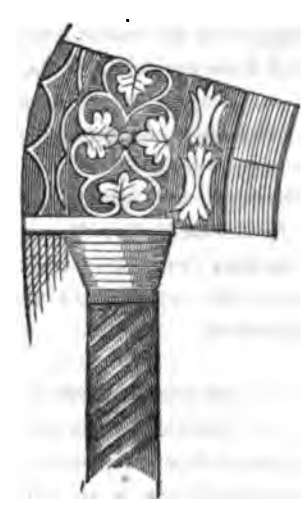
On y voit aussi une curieuse apside ; mais ce qui pourrait faire croire que ce monument n'est pas d'une époque aussi éloignée qu'on est porté à le croire d'abord, c'est que l'on distingue dans plusieurs de ses parties des pierres assez larges sur lesquelles on a dessiné seulement les contours de l'appareil réticulé.

M. de Caumont pense qu'il est très-difficile d'assigner une époque précise à cette curieuse construction.

M. Lary signale comme très-ancienne l'église de St.-Symphorien.

M. Segrestain dit que l'église de Tourtenay, à 3 lieues de Thouars, renferme quelques parties qui sont évidemment antérieures au XIe. siècle : les fenêtres sont cintrées et sans aucun ornement à l'intérieur et à l'extérieur, c'est à une hauteur de deux mètres 50 centimètres que commence la portion de mur qui remonte à une époque reculée : cette époque comprend une étendue de 4 mètres environ : on y remarque l'appareil intermédiaire et des briques.

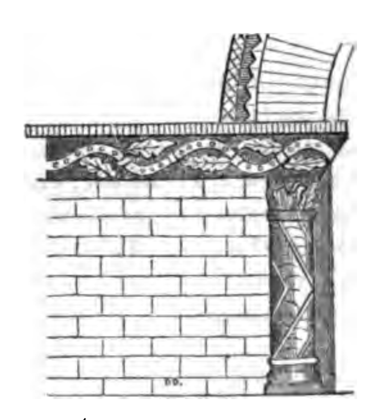
Quel est dans le Poitou le caractère distinctif de l'architecture aux XIe. et XIIe. siècle ?



Colonnes. M. Segrestain n'a rencontré dans le département des Deux-Sèvres que des bases attiques; les mêmes observations ont été faites par MM. Baugier et Ch. Arnauld. Le plus souvent les fûts sont cantonnés en croix sur les piliers des nefs.

Au XIIe. siècle, les colonnes sont quelquefois couvertes de cannelures en spirale, comme à St.-Jouin-de-Marnes, ou en

zig-zag, comme à St.-Pierre de Melle.

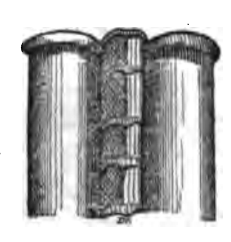


M. Segrestain dit ensuite que pour reconnaître le caractère distinctif d'une époque, il faudrait avoir des documents écrits et pouvoir comparer ensemble des monuments de dates certaines, cependant il communique une indication très-propre à faire connaître l'époque d'une construction ; il l'a puisée dans l'inscription qui se trouve à l'un des chapiteaux de l'église de St.-Hilaire de Melle : elle est sur une seule ligne et renferme ces mots : FACERE ME AIMERICUS ROGAVIT. Si cette inscription ne se rapporte pas à l'église, elle indique au moins une réparation.

Les entrecolonnements sont-ils occupés par des ornements?

M. Ch. Arnauld répond que cette ornementation est fréquente dans le département ; il cite St.Jouin-de-Marnes comme très-remarquable sous ce rapport : les entrecolonnements des apsides sont garnis de marguerites, de moulures qui ressemblent

à des oves et par des arcs de cercles se touchant par la convexité de la circonférence. On voit aussi parfois des feuilles recourbées ou crochets : M. de Caumont dit que les crochets qui, dans le nord de la France, ne se rencontrent qu'au XIIIe. siècle, étaient en Poitou et ailleurs employés dans l'architecture byzantine, surtout pour garnir les entrecolonnements.



Chapiteaux. M. Baugier regarde comme l'un des ornements des plus anciens chapiteaux les feuilles dont les contours seulement sont indiqués et qui se tournent en volute sous les angles du tailloir. Il désigne aussi parmi les plus anciens ceux qui se trouvent ornés de têtes d'animaux à leurs angles.

M. Briquet pense que les chapiteaux de cette espèce ne sont pas toujours très-anciens, et il cite, pour soutenir son assertion, l'église St^e.-Croix de Parthenay.

M. de la Fontenelle déclare qu'il faut faire une distinction motivée sur l'emploi du calcaire et sur l'emploi du granit. Une pierre très dure ne peut pas être travaillée avec autant de soin ni tant de détail, d'où il résulte que deux monuments de même époque, construits l'un avec du calcaire, l'autre avec du granit, doivent offrir beaucoup de différence dans le perfectionnement de leur architecture. M. de Caumont a présenté à ce sujet des observations très-justes dans son Essai sur le synchronisme de l'architecture (5e. volume du Bulletin, p. 475).

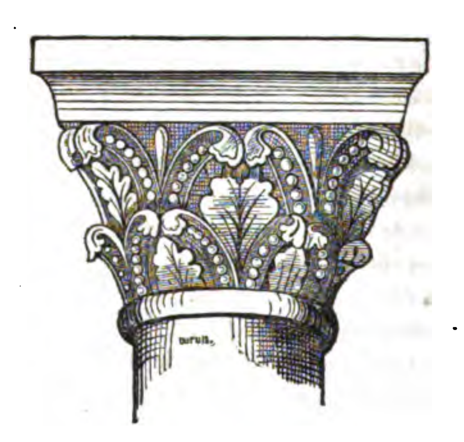
Or, les chapiteaux de St^e.-Croix, étant de granit, continue M. de La Fontenelle, doivent offrir des détails moins perfectionnés, d'autant qu'il résulte que ces monuments de même époque construits l'un avec du calcaire, l'autre avec du granit, doivent offrir beaucoup de différence.

Vers le XII[e]. siècle, dit M. de Caumont, les chapiteaux byzantins du Poitou devinrent d'une élégance et d'une richesse très-remarquable. On les voit souvent surmontés d'un tailloir garni d'entrelacs, comme à Melle.





D'autres ont des feuillages ornés de perles, comme celui de Echiré, que vient de nous montrer M. Baugier : j'ai vu à Parthenay des chapiteaux d'une grande élégance, provenant de l'église St.-Jean.



Modillons. Sur diverses questions posées par M. de Caumont,

M. Baugier observe que les modillons de l'époque romane représentent ordinairement des objets domestiques, des étoiles et des animaux grossièrement indiqués; ces ornements se trouvent à St.-Roman, Vouillé, Pampron, Coulonges, Ilicq, Echiré, Secondigny, Rohan St.-Rémi et dans les nefs seulement de quelques églises d'une époque postérieure. Ils sont en général assez saillants et ne se s'applatissent pas vers la fin du XIIe. siècle, comme en Normandie et dans quelques autres provinces.

A St.-Romain près Nielle, un modillon représente une tête de léopard avec le mot *léopardus* gravé au-dessus. M. de Caumont observe à ce sujet qu'en Poitou les artistes gravaient quelquefois le nom de l'animal qu'ils voulaient représenter : ainsi à St.-Porchère de Poitiers on voit le mot *Leones* au-dessus d'un chapiteau qui représente des lions.



M. de Caumont demande s'il existe des ornements entre les modillons. M. Segrestain signale St.-Pierre-de-Melle comme offrant un modèle complet de ce genre. Entre les modillons, il existe des frises où l'on voit représentés les mois de l'année.

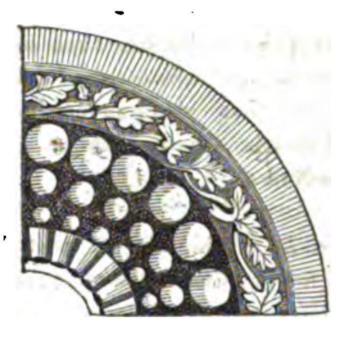
M. Ch. Arnauld fait connaître que ce sont les signes du zodiaque qui sont ainsi placés au nombre de six entre les modillons; il indique d'autres zodiaques à St.-Pompain et à St.-Roman-les-Nalles.

Archivoltes. Au nombre des ornements les plus remarquables des églises de l'époque byzantine, ce qui particuliers au Poitou, il faut mentionner les rayons qui sortent de la zône supérieure de l'archivolte, descendent dans les autres

zônes formées par des tores, comme on en voit à St.-Pierre-de-Melle.



Les cylindres rangés par 3 ou 4 et formant par leur extrémité tronquée l'une des zônes de l'archivolte.



Ces ornements se rencontrent également dans le nord et

dans le midi du département, à l'apside de St.-Pierre-de-Melle et à St.-Jouin. Les arcs de cercles paraissent plus spéciaux au nord ; on les rencontre à Airvault et à St.-Jouin. Il faut considérer qu'il existe quelques différences architectoniques entre le nord et le midi du département dans des monuments dont les moulures ont d'ailleurs les plus grandes analogies. Ainsi les tours dans le midi sont quadrangulaires, tandis que dans le nord elles sont généralement octogones.

Les rinceaux et diverses figures imitées de l'architecture antique se rencontrent sur plusieurs archivoltes. Celle de Ruffec est remarquable sous ce rapport, et l'on y voit avec des rinceaux des serpents à bec d'oiseaux que M. de Caumont a trouvés ailleurs en Poitou et dans d'autres provinces.

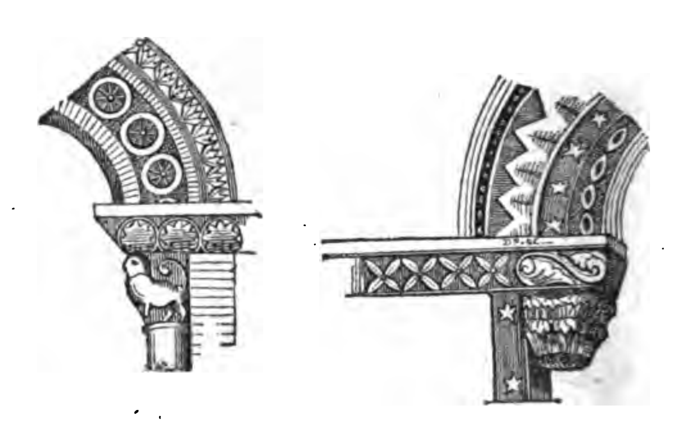


M. Beaugier présente l'esquisse d'une archivolte ornée de rinceaux et tirée de St.-Jouin-de-Marnes.



Parmi les autres systèmes d'ornementation des archivoltes, on peut citer celui que l'on trouve à Echiré. Il se compose de différentes moulures au centre desquelles on remarque des espèces de roues.

M. Beaugier présente une autre archivolte tirée de Fontenay, sur l'imposte de laquelle on voit des fleurs crucifères, et dont les bandes sont ornées d'étoiles et de dents de loup.



M. de Caumont fait observer qu'il ne faut pas confondre cet ornement avec le zig-zag normand dont il diffère beaucoup, puisqu'il n'est par formé par un tore, mais bien d'une suite de triangles creusés dans la pierre.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

CH. ARNAULD.

Seconde séance du 21 juin 1840.

Présidence de M. DE LA FONTENELLE.

La séance est reprise à une heure après midi, sous la présidence de M. de la Fontenelle. — M. Briquet, secrétaire-général, tient la plume.

On passe à la lecture des rapports et mémoires adressés par les inspecteurs.

Inspection de la Touraine. — M. Manceau, inspecteur des monuments d'Indre-et-Loire, annonce qu'il a réuni les membres de la Société française qui résident en Touraine et que cette conférence a donné lieu à un procès-verbal qu'il s'empresse d'adresser à la Société réunie à Niort en conseil général. La réunion a eu lieu sous sa présidence, le 21 juin. M. Giraudet, membre du conseil, remplissait les fonctions de secrétaire.

A l'ouverture de la séance, M. l'abbé Bourassé annonce que, conformément à la demande de la Société française et à la promesse qui en avait été faite à M. de Caumont, en 1838, un cours d'archéolologie est professé au petit séminaire de Tours. Cet enseignement, confié à M. Bourassé, comprend l'archéologie religieuse des anciens peuples et s'étend surtout sur l'archéologie chrétienne; il embrasse, comme complément, des notions sur les vitraux peints et l'art héraldique. On ne saurait trop féliciter M. l'abbé Bourassé de son zèle pour l'enseignement qui lui est confié.

M. l'abbé Manceau annonce que la somme de 100 f. accordée par la Société française, à la séance du Mans, au mois de septembre 1839, pour la restauration des verrières de l'église de Ste.-Catherine de Fier-Bois, étant insuffisante, il y a nécessité d'une nouvelle allocation. Les travaux sont exécutés sur des dessins faits par les élèves du petit séminaire, sous la direction de MM. Manceau et Bourassé.

M. Noël-Champoiseau fait à la Société française la demande d'une somme de 200 f. pour faciliter les abords de la pile de Cinq-Mars.

Le même membre annonce qu'il a terminé son travail sur les quatre enceintes successives de la ville de Tours.

M. Lambron continue ses travaux sur la Touraine féodale, et sur l'histoire du diocèse de Tours. Son armorial général de Touraine sera incessamment publié.

M. Boileau fait part des nouvelles antiquités amenées au jour en creusant les fondations du nouveau palais de justice. Ces objets qui appartiennent tous à l'époque gallo-romaine, ont été déposés au musée de la ville.

M. Seytre a terminé un travail sur l'abbaye de St.-Julien de Tours. Il espère le livrer bientôt à la publicité. M. Seytre prépare une œuvre plus importante sur la Touraine monumentale : l'histoire des grands établissements religieux de la province y sera traitée d'une manière spéciale.

M. l'abbé Bourassé communique une notice sur l'église paroissiale de Ste.-Maure. Sans se recommander puissamment à l'intérêt de l'archéologue, cette église possède une crypte souterraine de l'époque de transition de la période romane à la période ogivale. Cette description archéologique fait partie de la statistique monumentale du canton de Ste.-Maure et du canton de Ligueils, que M. l'abbé Bourassé se propose de présenter très-prochainement à la Société.

M. l'abbé Manceau annonce qu'il vient de terminer la description de six verrières du chœur de l'église métropolitaine de Tours.

M. Guérin, architecte, communique des détails intéressants sur d'importantes réparations extérieures exécutées cette année à la cathédrale de St.-Gatien. Il y a lieu d'espérer que de nouveaux fonds seront accordés par l'autorité supérieure, pour la continuation de travaux, dont tous les hommes d'art reconnaissent l'importance et la nécessité.

M. Gouin, Henri, annonce de la part de M. Alexandre Gouin, ministre du commerce, que les restaurations de la maison qu'il possède à Tours sont achevées. Cette maison a

attiré l'attention des membres de la Société française réunie à Tours en session générale au mois de juin 1838. Les travaux de restauration ont été exécutés sous la direction de M. Meffre, par M. Villemain, praticien, le même qui a si heureusement restauré plusieurs parties de la cathédrale.

Le membre du Conseil général administratif remplissant les fonctions de secrétaire, GIRAUDET.

Inspection de la Haute-Marne. — On entend ensuite le rapport suivant adressé à M. de Caumont, par M. Girault de Prangey, inspecteur des monuments de la Haute-Marne, auteur du grand ouvrage sur l'Alhambra et les monuments de Séville et de Cordoue.

Rapport de M. DE PRANGEY.

MONSIEUR,

Je vais essayer de répondre le mieux qu'il me sera possible à votre appel ; car ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, le département de la Haute-Marne, que ma famille a toujours habité, m'est encore assez peu connu dans ses détails, par suite des longs voyages qui ont occupé dix à douze ans de ma vie. Comme je vous en annonçais l'intention au mois de juin dernier, j'ai consacré six semaines de l'été à parcourir mon département dans tous les sens, mais bien rapidement, mon but étant d'abord d'avoir un aperçu général des diverses richesses monumentales qu'il peut renfermer, puis surtout de chercher à organiser partout des correspondants qui puissent garantir au plus tôt à notre Société l'exécution des deux principales dispositions qui ont motivé sa formation, c'est-à dire, la description et la conservation des monuments.

Peu de départements, je dois l'avouer, sont plus étrangers

que celui de la Haute-Marne, au goût d'instruction et de recherches qui caractérise si honorablement notre époque. Une société d'agriculture, sciences et arts, établie à Chaumont, sous l'Empire, eut à peine quelques années d'existence, elles furent cependant marquées par d'importants travaux qui jouissent même de quelque célébrité. Ce n'est qu'en 1836, qu'une société archéologique fut constituée à Langres ou plutôt improvisée, car elle était le résultat d'un zèle beaucoup plus ardent qu'éclairé. Le tort de n'y avoir point appelé assez de personnes influentes dans le pays se fit bientôt sentir, et l'on vit la demande d'un musée d'antiquités pour la ville de Langres, souvent renouvelée par quelques membres de la société, n'obtenir parfois pas même une réponse du conseil municipal. Cependant quelques ouvrages remarquables signalèrent l'existence de cette société au moment de son début, et l'on vit successivement paraître une histoire de Langres, par M. Migneret, avocat; un premier volume de l'Annuaire Ecclésiastique et historique du diocèse, par MM. Mongin et Pechinet; les Antiquités de Langres, par M. Luquet, architecte; puis enfin deux petits volumes de recherches sur quelques communes de l'arrondissement de Langres, par un anonyme.

Mais ces bons exemples donnés par les Langrois trouvèrent peu d'imitateurs et l'on ne vit paraître depuis, dans tout le reste du département, que l'histoire de Joinville, par un jeune magistrat, M. Fériel.

Jusqu'en 1831, les antiquités nombreuses de tout genre que renfermait Langres et le reste du département, étaient, à bien peu d'exceptions près, complètement ignorées; mais alors la ville perdait la propriété de ses vieilles murailles vendues au ministre de la guerre, et l'autorité aidée de quelques amis des arts et de l'histoire du pays, sentit la nécessité de faire un relevé exact des objets les plus importants, des bas-reliefs, des

frises, des ornements, appartenant à des monuments de différents âges, et qui, comme à Narbonne, faisaient partie des murailles mêmes que le génie militaire pourrait désormais abattre d'un moment à l'autre. Enfin aujourd'hui ces antiquités précieuses vont avoir un abri si long-temps et si inutilement demandé. Un projet de musée que je fus chargé de faire, de concert avec M. Luquet, par la société archéologique, fut proposé en 1837 au conseil municipal de Langres et dès ce moment à peu près adopté; l'année suivante furent faites les études du projet par l'architecte de la ville; elles me furent ensuite transmises par le maire en 1839, pour que j'eusse à les examiner et à donner mon avis; et enfin au mois de juin 1839 le conseil municipal a voté une somme de 30,000 fr. pour faire exécuter, conformément aux plans et dans le cours de deux années, la restauration complète d'une ancienne église dorénavent musée de la ville de Langres.

Mais pour le reste du département rien ou à peu près rien n'a été entrepris pour conserver; personne même, il faut le dire, n'a élevé la voix en faveur d'aucun monument et j'ai pu constater à mon récent voyage combien de monuments précieux et importants ont disparu depuis très-peu d'années. Je citerai entr'autres le beau château de Joinville, dont on vient d'enlever les derniers débris et que remplacent déjà des vignes et des jardins. Les châteaux de la Fauche, de Clefmont, d'Andelot, de St.-Dizier, de Vignory, etc., aux trois quarts détruits et dont le plan est méconnaissable. L'enceinte fortifiée du village pittoresque de Reyneil, ville autrefois importante, a complètement disparu, à l'exception d'une poterne, au nord, flanquée de deux tourelles et qui sert encore de porte au village actuel: quant au château récemment restauré et badigeonné, il n'offre plus aujourd'hui que bien peu d'intérêt.

Les édifices religieux n'ont pas été mieux traités; le badigeon

bleu ou jaune, les boiseries les plus ridicules, les peintures aux couleurs éclatantes caractérisent tous les prétendus embellissements accordés récemment aux églises soit par les fabriques, soit par la libéralité des particuliers. Mais ce que j'ai remarqué de plus fâcheux, c'est que de toutes les reconstructions et restaurations, aucune n'a été conduite avec le moindre sentiment de respect et de convenance pour les parties conservées et le style général des édifices : partout l'architecture classique la plus vulgaire triomphe sans obstacle, et je ne puis citer un seul exemple d'une restauration raisonnable dans le style du moyen âge. Cependant on m'assure qu'un architecte estimé du département, est correspondant à Chaumont du comité des monuments et s'occupe d'études archéologiques, je le désire bien sincèrement. Je ne vous rappellerai point les restaurations faites à la belle cathédrale de Langres, vous les avez appréciées ; elles sont toujours continuées d'une manière satisfaisante par le même architecte. Quant à Chaumont, chef-lieu du département, je voudrais pouvoir vous dire qu'on n'a pas récemment enduit de ciment rouge les deux tours élégantes de la cathédrale. On a payé cet horrible travail avec deux mille francs accordés par le gouvernement pour la restauration la plus urgente de l'édifice.

En présence de pareils faits, d'aussi inconcevables mesures approuvées par les personnes à la tête des conseils généraux, municipaux et des administrations, de gens qui cependant parlent beaux arts et prétendent les aimer ; que penser du reste de nos concitoyens et comment ne pas croire que tout est encore à faire dans notre malheureux pays, un des plus arriérés de la France? Cette triste conviction avec laquelle se termine mon voyage dans le département, je l'avais depuis longtemps, et persuadé que là était le mal qu'il importait au plus tôt de guérir ; je décidai, avant de quitter Paris, au mois

de juin 1839, MM. Veith et Hauser, éditeurs, à se charger de la publication d'un ouvrage in-folio d'environ 50 planches, devant présenter chronologiquement les plus remarquables monuments que renferme le département, de manière à donner pour ainsi dire l'histoire de l'art dans notre pays. Tous les dessins devaient être faits par moi sur les lieux, lithographiés à Paris, par nos premiers artistes et sous ma direction, et le texte historique, descriptif et archéologique confié à un de nos députés, M. Renard de Bourbonne, dont le travail devait être simplifié par la collaboration de MM. Migneret, Luquet, Pistolet, Fériel, Mougin, etc. : chacun avait généreusement offert et son travail et ses efforts. Notre célèbre compatriote, Ziégler, voulut aussi attacher son nom au projet, et me proposa de le présenter avec moi au conseil-général, dont la souscription pour cent exemplaires était absolument indispensable vis-à-vis de l'éditeur; mais arrivés là, malgré toutes nos démarches, et celles de nombreux amis, nous n'avons obtenu du conseil-général qu'une demi-page de compliments que nous ne demandions point, et un refus trop bien motivé sur un manque absolu de fonds. Cependant l'affaire n'est point encore entièrement perdue, car le long article du rapport du conseil général, consacré à répondre à notre pétition, se termine ainsi (vous voudrez bien me pardonner de copier cette citation) : « Le conseil général prie ces artistes distingués de ne pas abandonner la grande idée d'illustrer leur pays par leurs travaux. » J'ai senti vivement cet échec, car je suis convaincu que c'était le moyen le plus certain d'assurer la conservation des antiquités et monuments du département, en attirant sur eux l'attention et le respect de tous.

Je ne terminerai pas cette longue lettre, écrite trop rapidement, sans vous dire un mot des principaux monuments que

j'ai particulièrement remarqués pendant mon voyage : je dois vous citer l'église de Vignory, importante par ses dimensions, mais surtout par la conservation à peu près complète de toutes ses parties. J'en ai fait le plan, les coupes, et dessiné avec grand soin les chapiteaux et autres détails d'ornementation, et il est assez probable que je publierai ces dessins aussitôt que mon histoire de l'architecture arabe en Espagne et en Sicile aura paru. J'ai découvert près d'une ancienne voie romaine une commanderie de templiers dont les salles sont malheureusement converties en étables, mais cependant encore passablement conservées. L'emplacement d'un établissement romain, que j'examinerai cet été avec soin, m'a particulièrement intéressé : connu sous le nom de Chatelet, il a été fouillé avec assez peu de succès vers 1750, mais le vieux curé de la paroisse voisine, propriétaire du terrain, l'a fait fouiller de nouveau depuis près de 60 ans et il y a trouvé une admirable collection de médailles d'une conservation merveilleuse, toutes recueillies sur place. J'ai été assez heureux pour le décider à réunir de suite ses observations, la relation exacte de ses travaux et de ses découvertes et à les publier immédiatement (il a 82 ans). Au mois de novembre dernier, je lui ai envoyé M. Mongin (l'auteur de l'Annuaire), pour l'aider dans son travail. M. Mongin a passé 15 jours sur les lieux à vérifier et à examiner, et il m'annonce que l'ouvrage est à l'impression et paraîtra sous peu. A Ceffonds, près de Montier-en-Der, j'ai vu avec bien de l'intérêt une charmante église du XVIe. siècle dont la tour romane est bien conservée, mais ce que ce monument offre de plus précieux, ce sont ses admirables verrières les seules un peu importantes que possède le département de la Haute-Marne. Je continuerai mes efforts pour obtenir du préfet d'obliger le maire de Ceffonds, à s'occuper des restaurations urgentes de l'église ; la première et la plus importante serait

d'assurer au plus tôt la conservation des verrières en les protégeant contre les pierres des enfants par des grillages en fer. Mais cette réparation est tellement urgente et les moyens administratifs entourés de délais si prolongés lors même qu'on réussit, que je ferai volontiers appel à la Société des monuments : le curé ne doute pas qu'une première somme quelconque une fois faite, une souscription n'achevât de couvrir la dépense.

J'espère l'année prochaine, à pareille époque, vous envoyer autre chose que des notes improvisées et partant de là bien incomplètes comme celles qui précèdent, mais j'ai voulu aujourd'hui vous donner une idée générale de notre pays.

Inspection de la Charente-Inférieure. — M. Moreau, inspecteur de la Charente, adresse une note dans laquelle, après avoir parlé des travaux de la commission archéologique de Saintes, il annonce que l'abbaye de Saintes est sur le point d'être démolie, mais que conformément au désir de la Société française (v. le t. 6, p. 105 du Bulletin), les pierres de la façade seront employées à reconstruire une autre église dans la paroisse St.-Vivien et qu'ainsi la partie la plus importante de l'édifice sera conservée. L'arc de triomphe va être restauré et consolidé par suite de la construction d'un nouveau pont sur la Charente.

M. Moreau termine en annonçant qu'il va publier une Revue archéologique dans laquelle seront successivement décrits les monuments de son département. Il adresse le dessin d'un fanal existant à St.-Pierre d'Oleron. Ce monument, dit-il, qui a des rapports avec celui de Fenioux, peut avoir eu la même destination ; cependant les deux monuments ne sont pas de la même époque.

J'attribue l'érection du fanal de Fenioux au XIIe. siècle ;

celui de St.-Pierre d'Oleron me paraît postérieur d'environ deux cents ans, le premier est une construction romane, celui de l'île d'Oleron est dans le style ogival du XIVe. siècle.

« Je ne parle que de la partie octogone, car le prisme et la pyramide quadrangulaire qui la surmontent sont encore moins anciens.

« Comme à Fenioux, le monument est placé sur un tertre : un escalier de plusieurs marches est situé à l'extérieur et conduit au pied d'un escalier intérieur.

« Mais l'ornementation est formée d'arcades simulées appliquées sur chaque face de l'octogone. L'archivolte est une ogive étroite et les pieds droits sont des groupes de tores qui s'élèvent de la base du monument jusque vers son extrémité supérieure.

« Je ne saurais affirmer si le prisme octogone fut tronqué à son origine, ou s'il fut terminé par quelque couronnement, aujourd'hui remplacé par la partie pyramidale qu'on y voit ; il est à présumer que le faîte de l'édifice ayant été détruit, fut restauré avec ces additions. »

M. de la Fontenelle qui n'a point assisté à la séance du 20 dans laquelle on a traité des voies romaines, demande à lire un mémoire sur le tracé de ces voies dans le Poitou ; il entretient spécialement la Société de ses recherches sur la double voie romaine qui conduisait de Poitiers à Angers et de Poitiers à Nantes. Cette communication donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Lary et Segrestain.

M. Ch. Arnauld fait observer que M. de la Fontenelle laisse la route à Exireuil, sans trouver de traces depuis ce bourg jusqu'à Poitiers et que d'après les indications qu'il a données dans la séance précédente, une voie a été reconnue à Soudan et se dirige vers Bagneux, Chenay et Rom, localité où on la retrouve bien conservée. Or, Soudan étant très-rapproché

d'Exireuil et sur la crète des collines, il est probable qu'il y avait un embranchement avec la grande voie de Saintes à Poitiers.

M. de la Fore dit qu'il serait utile de provoquer de la part du gouvernement un ordre adressé aux ingénieurs de département, pour relever sur une carte toutes les traces d'anciens chemins que l'on pourrait rencontrer, en s'occupant particulièrement des routes que l'on pense être de construction romaine. Les conducteurs des ponts et chaussées fourniraient à ce sujet des renseignements importants. Il serait facile, par ce moyen, de réunir beaucoup de faits relatifs aux voies romaines.

M. de Caumont répond que déjà MM. les ingénieurs ont été invités à faire des recherches de ce genre. M. de la Fore fait observer que l'on a demandé, par circulaires, des notes sur les monuments en général; il désire que les recherches soient spécialisées et seulement relatives aux anciennes routes. La Société prend en considération les observations de M. de la Fore et le prie de rédiger une pétition qui sera adressée par la Société à M. le ministre des travaux publics.

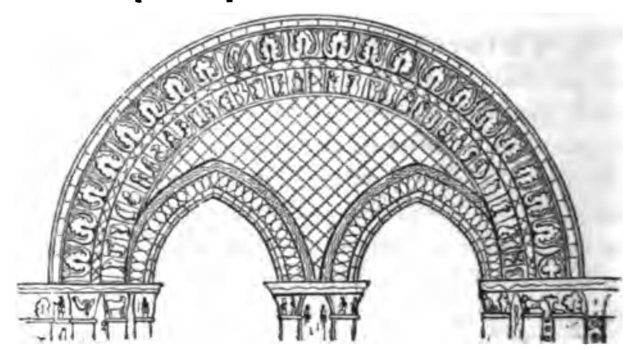
SUITE DE L'ENQUÊTE.

Façades des églises byzantines. M. de Caumont continue alors l'enquête archéologique; on s'occupe de l'architecture des façades.

Les façades byzantines, dit M. de Caumont, se distinguent en Poitou par un grand nombre d'ornements et des caractères que j'ai indiqués d'abord dans mon Cours d'Antiquités, puis dans mon Essai sur le synchronisme de l'architecture dans les provinces de France (1).

(1) V. le compte-rendu de la septième session du congrès scientifique de France, tome 1er., p. 388.

Trois grandes portes dont les archivoltes sont richement ciselées occupent le premier ordre.



Ces archivoltes portent parfois des personnages en bas-relief, chose fort rare dans certaines parties de la France.

Au second ordre, s'ouvrent aussi dans plusieurs édifices trois arcades, celle du centre donnant de la lumière dans la grande nef : les deux autres bouchées, servent parfois de niches à des statues et entr'autres à des statues équestres, sur lesquelles j'appellerai l'attention de la Société. Ces statues occupent aussi parfois les timpans des portes latérales du premier étage, au rez-de-chaussée, comme à N.-D. de la Coudre et au Vieux-Parthenay.

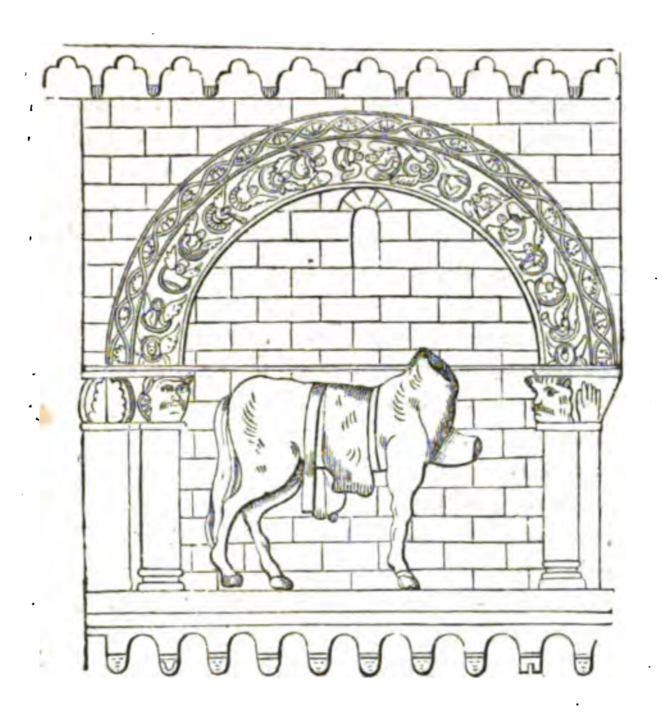
Enfin, le couronnement de l'édifice varie, soit qu'il offre, comme à N.-D. de Poitiers, un triangle détaché au-dessus de la grande nef, soit qu'un toit unique embrasse la grande nef et les bas-côtés comme au Vieux-Parthenay.

Il est intéressant, ajoute M. de Caumont, d'étudier les diverses dispositions des façades et j'appelle votre attention sur ce sujet.

M. Baugier dit que le fronton triangulaire existe dans la plupart des églises du département des Deux-Sèvres et que les

ouvertures latérales sont moins élevées que les ouvertures centrales.

M. de Caumont porte la discussion sur les cavaliers dont sont ornées les façades des églises du Poitou. Il présente une esquisse de celui qui se trouve dans la façade de Civray,



et demande quels personnages il faut voir dans ces hommes à cheval dont la plupart malheureusement ont été presque complètement détruits ; il cite celui du Vieux-Parthenay comme le plus complet de ceux qu'il a observés jusqu'ici.

M. de la Fontenelle pense que cette représentation était un

droit féodal qui appartenait aux vicomtes et aux seigneurs puissants du Poitou. On recherche alors si des cavaliers se trouvent sculptés sur des églises fondées par d'autres seigneurs. M. Briquet indique l'église de Benet ; cette église appartenait aux seigneurs de Lusignan.

M. de la Fontenelle parle ensuite de la représentation du seigneur de Parthenay qui se trouve sur la façade de l'église de St.-Pierre de Parthenay-le-Vieux ; le cheval foule aux pieds un enfant ; et l'on rapporte que cette église fut fondée en expiation de la mort d'un jeune enfant écrasé sous les pieds du cheval du seigneur de Parthenay allant à la chasse.

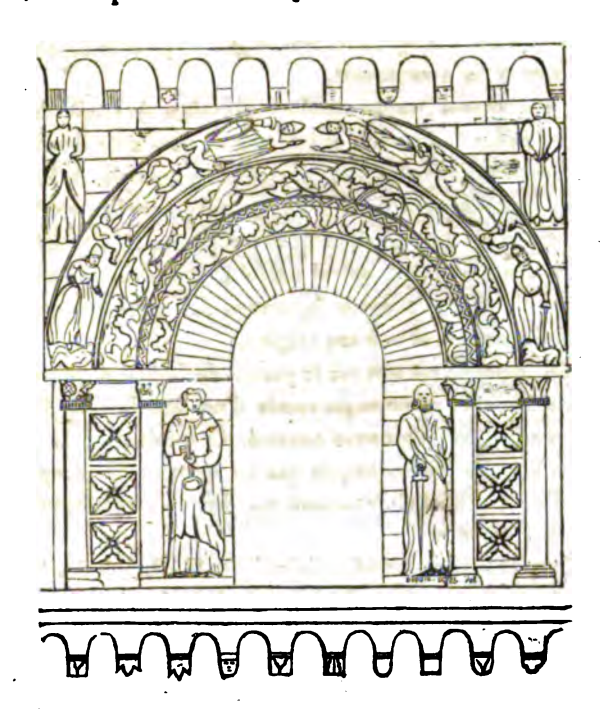
M. Beaulieu est surpris qu'un droit féodal ait pu être changé en expiation dans l'église de Parthenay-le-Vieux. M. de la Fontenelle répond que le seigneur n'était pas libre d'abandonner son droit même lorsqu'il s'agissait d'expiation.

Au nombre des églises où l'on trouve des cavaliers, on compte celles de Mauzé, d'Airvault, de N.-D. de la Coudre, de Parthenay-le-Vieux, d'Aunay, de St.-Hilaire-de-Melle et de Benet.

M. de Caumont, qui a visité il y a déjà quelque temps les ruines de N.-D. de la Coudre à Parthenay, insiste sur l'importance architectonique de la façade de cette église dont il a dessiné les charmants détails ; les sculptures ont une profondeur, un relief et une correction fort remarquables. On voit, dit-il, dans l'archivolte extérieure, les vieillards de l'Apocalypse au nombre de six, ayant de longues barbes et tenant de la main la plus voisine du tympan une longue fiole et de l'autre un violon à 3 cordes ; dans la seconde archivolte sont des vertus sous la figure de femmes, portant des boucliers du bras gauche et tenant de la main droite une épée à deux tranchants qu'elles plongent dans la gueule des figures qui repré-

sentent les vices et qu'elles ont terrassés (1). Ce sujet a été reproduit à Civray et dans plusieurs autres églises du XIIe. et du XIIIe. siècles, continue M. de Caumont.

Voici l'esquisse de la fenêtre qui surmonte le portail de Civray.



Les vertus y sont représentées dans les archivoltes par des

(1) Au troisième rang se voient six anges, les uns la tête en bas, les autres debout; les deux anges placés au centre de la courbure tiennent un médaillon dans lequel est l'agneau, le pied sur un livre.

femmes armées de lances ou d'épées et ayant au bras le bouclier oblong en usage au XIIe. siècle. Ce sont toujours des femmes qui représentent les vertus, ajoute M. de Caumont : Durand, évèque de Mende, en donne le motif dans son *Rationale Divinorum Officiorum* : « Les vertus, dit-il, sont représentées sous la figure de femmes, *parce qu'elles touchent les cœurs et les nourrissent*.

M. de Caumont, comparant les archivoltes de N.-D. de la Coudre à celles de Civray, y voit comme dans cette dernière église et dans quelques autres, les premiers exemples de l'emploi des statuettes, tapissant les voussures des portails ; système d'ornementation qui se développa surtout au XIIIe. siècle dans les portails du style ogival : ainsi le Poitou fournit dans plusieurs de ses monuments byzantins des exemples de ce système d'ornementation à son origine.

M. Ch. Arnauld dit que sur le portail de l'église d'Aulnay, il a vu aussi des personnages armés d'un bouclier et d'un glaive combattant un monstre terrassé. Ce serait aussi la représentation des vices domptés par les vertus : M. Baugier parle d'un St.-Michel terrassant un dragon, représenté à N.-D de la Coudre.

M. Baugier indique aussi dans le jardin de N.-D. de la Coudre, des sculptures provenant de la partie de la façade qui a été détruite et qui représentent l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem. M. Segrestain ajoute que l'on trouve dans le même lieu un personnage sculpté tenant le vase des parfums.

Représentation du Christ. M. de Caumont parle de la représentation du Christ ; dans quelques parties de la France,

il est presque toujours représenté assis, dans l'attitude indiquée par cette esquisse.



Le Christ est en général représenté les mains élevées : M. Baugier dit que, dans le département des Deux-Sèvres, il est quelquefois représenté les mains abaissées, comme à St.-Jouin; là il n'est point entouré des symboles des évangélistes, mais seulement de deux anges. Ses pieds sont appuyés sur des moulures qui, d'après M. de Caumont, représentent le réchaud dont il est parlé dans l'Apocalypse.

On trouve de pareilles représentations du Christ dans les églises de St.-Jouin, de St.-Pierre de Melle et de Vouvent.

M. Avril indique un Christ debout sur l'église de Ruffec.

M. Baugier en indique un autre dans la même position,

à Vouvent. M. de Caumont croit se rappeler que celui qui occupe la partie supérieure de la cathédrale d'Angoulême, est aussi debout.

M. de Caumont parle de l'église d'Airvault ; il pense que sur le portail de l'église se trouvent les 24 vieillards de l'Apocalypse. Le Christ y était représentéau milieu des quatre évangélistes, mais il a été détruit.

M. le curé d'Airvault dit qu'il serait à désirer qu'un plan fût adopté pour les réparations à faire dans son église.

Au nombre des réparations que réclame l'église d'Airvault, il en est une, dit-il, qui présente une certaine difficulté. On voit, comme on l'a dit, sur la façade, un personnage à cheval. Or, la vicomtesse de Thouars, Aldéarde, est la fondatrice de cette église. Le vicomte Aimery fut, en 1095, le réformateur de l'abbaye d'Airvault; lequel des deux a été représenté sur cette église? La tradition dit que c'est la vicomtesse Aldéarde et M. de La Fontenelle est du même avis. M. Segrestain est d'une opinion contraire et pense que, selon toute apparence, le cheval était monté par un cavalier. Il est pourtant nécessaire de ne pas dénaturer l'histoire dans les réparations que l'on veut entreprendre. Une commission composée de MM. de la Fontenelle, Arnauld, Segrestain, Georget, curé d'Airvault, Baugier, de la Fore, Guerineau et Ch. Lafosse, est chargée de prendre tous les renseignements nécessaires pour éclairer la question.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le secrétaire-général,

A. BRIQUET.

Séance ordinaire du 22 juin 1840.

Présidence de M. le Mq^{s}. DE LA PORTE, membre du Conseil.

La séance est ouverte à 8 heures du matin, en présence des membres qui ont assisté aux réunions précédentes ; M. de La Porte est invité à présider l'assemblée et occupe le fauteuil.

M. le Vte. de Lastic-St.-Jal remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

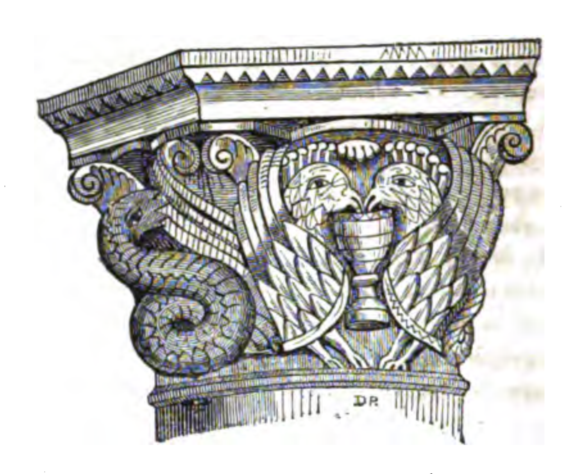
M. de Caumont, après avoir annoncé qu'à la prochaine réunion on s'occupera de l'emploi et de la répartition des fonds, et avoir invité les membres présents à y penser, afin de faire leurs propositions, poursuit l'enquête archéologique sur les monuments religieux, par cette question :

Existe-t-il dans le département des sculptures présumées symboliques ? Que pense-t-on de ces sculptures ?

M. de Caumont appelle d'abord l'attention sur celles représentant deux oiseaux qui se terminent ordinairement en serpent et qui boivent dans un calice. On en voit sur l'un des chapiteaux du portail de St.-Porchère de Poitiers qui est du XIe. siècle, mais ils ont peu de relief et bien moins de mouvement et d'élégance que dans le siècle suivant.

Ces oiseaux ont presque toujours, au XIIe. siècle, une attitude particulière ; leurs ailes relevées vont former ou soutenir les volutes des chapiteaux.

M. de Caumont cite à ce sujet un beau chapiteau de la cathédrale du Mans, dont il montre le dessin,



et ajoute qu'il a trouvé ce sujet sur beaucoup d'autres chapiteaux du XIIe. siècle ou de la fin du XIe., depuis le nord de la France (Gournay) jusqu'en Auvergne et dans le midi.

M. Chavonnet croit en avoir remarqué dans l'église de Melle; M. Baugier en a vu plusieurs; mais ils sont en général dépourvus de calice; cependant dans la chapelle St.-Paul du prieuré de Parthenay, il existe deux de ces oiseaux, avec une seule tête faisant la volute et buvant dans un vase.

A-t-on fait une étude particulière des animaux ailés qui décorent les colonnes?

M. Baugier a observé que presque toujours ils ont quatre pattes, avec des têtes d'oiseaux : on en voit sur beaucoup d'églises.

M. Chavonnet dit que, dans les ruines de Persépolis, on en trouve buvant dans des coupes.

M. de Caumont parle des femmes à queue de poisson qu'il a souvent vues sur des chapiteaux, notamment à St.-Eutrope de Saintes et à St.-Melaine de Rennes; M. Baugier a trouvé le même sujet à Prahech.



M. de La Fontenelle rattache à cette question les emblêmes qui nous ont conservé la tradition de Mellusine, moitié femme, moitié serpent, particulière au Poitou, et que M. Baugier a rencontrée à Prahech, à Siec, et sur les archivoltes de l'église de Parthenay-le-Vieux.





En général elle était représentée dans une baignoire, tenant à la main un peigne et un miroir.

M. de la Fontenelle retrace ce que l'histoire nous apprend

de la mère de Guy de Lusignan et dit que la tradition populaire lui attribue un grand nombre d'ouvrages importants auxquels même on applique son nom. Ainsi on appelle la pierre levée et les aquéducs romains, près Poitiers, des *mellusines.*

M. de La Fontenelle croit devoir rappeler aussi le dragon ailé de Niort, qu'on voyait représenté sur une tombe qui malheureusement a été mutilée depuis peu d'années, et celui de Poitiers connu sous le nom de la *Grand' Goule.*

M. Filleau, curé de N.-D. de Niort, dit que ces serpents ailés étaient portés dans différentes villes en tête des processions, immédiatement devant la croix, pour exprimer le triomphe de ce signe de notre salut sur le démon.

Plusieurs autres membres pensent également que ces animaux fantastiques sont le symbole du génie du mal.

M. de Caumont cite différents lieux où il a remarqué des espèces d'oiseaux dont le pied se termine en forme de pied-bot; il dit en avoir vu dans les archivoltes de l'église du Vieux-Parthenay. M. Baugier en a vu plusieurs dont le pied est armé de griffes comme celles d'un lion.

M. de La Fontenelle rappelle ce que M. de La Saussaye a écrit sur une Ste.-Néomaye, ayant des pattes d'oie et gardant les troupeaux; malgré l'origine poitevine de cette sainte, nous n'avons sur nos monuments rien qui ressemble à l'image que ce savant archéologue a décrite.

M. de Caumont présente un bas-relief qu'il a souvent trouvé reproduit à peu près de même dans les différentes parties de la France : c'est, comme dans l'esquisse ci-jointe, un homme luttant tantôt contre des monstres ailés qu'il semble dompter, tantôt contre des animaux fantastiques. M. de

Caumont demande si l'on peut voir dans ce sujet le génie du bien maîtrisant le génie malfaisant du démon.



M. Baugier a remarqué fréquemment un homme attaqué par des oiseaux ou autres animaux dévorants ; il en ignore le symbole.

M. de Caumont parle ensuite de la femme aux serpents qu'il a remarquée sur beaucoup d'églises byzantines ; il présente l'esquisse de l'une de ces statues qui existe à Montmorillon ; il ajoute qu'au lieu de serpents on voit dans quelques statues des crapauds suçant le sein de la femme ; on en trouve ainsi à St.-Hylaire-de-Melle, à Ste.-Croix de Bordeaux et à Montmorillon : à St.-Sauveur de Dinan il a vu aussi une figure de femme portant deux crapauds suspendus à ses mamelles.



M. Baugier dit qu'il a vu à St.-Jouin, une femme dont le

sein est dévoré par des serpents et à peu près dans la même attitude que celle de Montmorillon dont vient de parler M. de Caumont. Il présente l'esquisse de cette sculpture qui effectivement est presque semblable à la précédente. M. de Caumont cite encore quelques exemples de ces représentations singulières, et rappelle à combien d'explications plus singulières encore elles ont donné lieu précédemment.



Dans l'opinion de M. l'abbé Filleau tous ces symboles seraient des interprétations de l'Ecriture ou de la tradition : le premier signifierait que nous devons toujours être en garde, parce que nous sommes sans cesse assaillis par les tentations, les imaginations folles et déréglées; les serpents dévorant le sein d'une femme sont les remords rongeant l'ame criminelle. Dans les représentations des vertus terrassant les vices, dont nous a entretenus M. de Caumont, le bouclier est le signe de la foi; le glaive, celui du salut, et le monstre foulé au pieds, le péché : c'est par conséquent le triomphe de l'homme sur le péché.

M. l'abbé Filleau pense que tous ces monstres grotesques, ces figures grimaçantes qui décorent les façades des monuments religieux étaient la personnification des vices vaincus par les vertus. Ils étaient placés sur les portes des églises pour avertir les fidèles qu'ils devaient y entrer le cœur pur et laisser à l'extérieur toutes les passions qui souillent l'ame. A l'observation de M. de Caumont qu'il a quelquefois retrouvé ces figures dans le sanctuaire, M. Filleau répond qu'elles y étaient placées pour faire souvenir que le sanctuaire lui-même ne met point à l'abri des mauvaises pensées. La confusion de ces objets avec les images des saints est une idée consolante :

elle indique que ce mélange du bien et du mal peut se rencontrer en nous qui sommes les sanctuaires vivants de Dieu, sans que notre ame cesse d'être pure.

M. Lary croit que quelques-unes de ces images bizarres pouvaient bien n'être qu'un caprice du sculpteur sans représenter aucun symbole.

M. de Caumont parle d'un chapiteau de l'ancienne église St. Jean de Parthenay, qui est maintenant en sa possession. On y remarque une femme portant dans chaque main un objet rond surmonté d'une croix.

M. de Caumont a retrouvé le même sujet dans plusieurs églises du XIIe. siècle, entr'autres à St.-Pierre de Genève, il n'a pas pu s'en expliquer la signification.

M. l'abbé Filleau dit que cette figure représente la religion tenant deux pains, deux hosties couronnées d'une croix, et qu'elle exprime l'abondance de la grâce Eucharistique.

Quels sont les monuments de la contrée qui offrent les caractères de transition de la période romane ou byzantine à la période ogivale?

Toutes les façades des monuments des Deux-Sèvres présentent les caractères du style byzantin assez pur.

A l'époque bizantine, quel était l'état de l'art de la sculpture en Poitou?

L'art, dit M. Baugier, était perfectionné dans nos contrées ainsi que le prouvent les anges qui sont dans la façade de St.-Médard à Thouars, les resaces du même portail, la richesse de la plupart des cymaises, le portail de N.-D. de la Coudre, St.-Hylaire-de-Melle, etc., etc.



Connaît-on la date de ces édifices ?

Notre-Dame de la Coudre remonte, dans l'opinion de M. Arnaud, à la fin du XIIe. siècle ; c'est ce que nous avons de plus parfait. Ce temple aurait été édifié par Guillaume, comte du Poitou, après son entrevue avec St.-Bernard, au Vieux-Parthenay, pour sceller sa réconciliation avec l'église dont il s'était séparé en embrassant la cause de l'antipape Anaclet. Cette opinion soulève une discussion à laquelle prennent part MM. Briquet et de La Fontenelle.

Moulages. M. de Caumont insiste sur l'utilité des moulages en plâtre, des détails les plus beaux de l'époque byzantine : ce seront des modèles pour les artistes, des collections précieuses pour les cabinets : il annonce que la Société française pourrait allouer des fonds pour cet objet : il invite donc à faire mouler les détails des églises byzantines les plus remarquables des Deux-Sèvres. La proposition est adoptée avec empressement : M. Segrestain s'engage à diriger ce travail.

Le style ogival était il adopté en Poitou au XIIIe. siècle ?

M. Baugier dit que le chœur de l'église de Maillezais résout affirmativement cette question ; il ajoute que les feuillages exécutés dans l'ornementation de cette église étaient les feuilles de vigne. M. Segrestain cite l'église de Bressuire, comme offrant tous les caractères du style ogival de cette époque.

Le département des Deux-Sèvres ne renfermant aucun monument du XIVe. siècle, M. de Caumont passe à la question suivante :

Quand a-t-on commencé à employer les ornements contournés qu'on nomme flamboyants ?

On n'en trouve en Poitou que des exemples peu marquants,

encore n'existent-ils que dans les travaux de réparation : à Gervezais, par exemple.

Les crochets ont été maigres et sans effet. L'art a été à cette époque, en Poitou, bien inférieur à ce qu'il était au nord de la Loire, ainsi que l'a remarqué M. de Caumont dans son Essai sur le synchronisme de l'architecture.

Quand a-t-on commencé à mettre des crédences dans les églises ?



M. de Caumont explique le but de sa question : sur plus de 1,200 églises dans lesquelles il a remarqué des crédences ; pas une ne remontait au-delà du XIIIe. siècle ou de la fin du XIIe. : toutes étaient en ogive divisées sur la hauteur par une espèce de planchette en pierre.

Ainsi dans beaucoup d'églises byzantines les crédences n'ont été établies dans l'épaisseur des murs qu'au XIIIe. siècle.

Plusieurs membres citent un grand nombre d'églises byzantines où il s'en trouve, mais toujours du style ogival, ce qui confirme l'observation de M. de Caumont. Une niche située près de la porte de l'église de St.-Maixent, présente les caractères byzantins, mais il n'est pas sûr que ce fût une crédence. Les crédences étaient des piscines, elles servaient aussi peut-être à recueillir les vases et autres objets du culte.

Sur l'observation de M. de Caumont *qu'autrefois il n'y avait pas de sacristies*, et que toutes celles qu'on voit sont modernes, M. l'abbé Filleau fait remarquer qu'elles étaient inutiles parce qu'alors les prieurés ou monastères étaient toujours attenants aux églises, les ecclésiastiques sortaient tout

habillés de chez eux ; que l'usage était aussi que le prêtre qui devait célébrer la messe s'habillât à l'autel ou dans les chapelles collatérales. Les sacristies sont devenues nécessaires à mesure que le clergé s'est sécularisé.

A-t-on conservé des autels byzantins dans le pays ?

On n'en connaît pas ; mais M. de Caumont pense qu'il doit y en avoir de cachés sous des autels en bois. Dans le cours de ses voyages, il en a découvert ainsi dans des églises où personne ne se doutait qu'il en existât. Il invite à faire des recherches.

M. de La Fontenelle mentionne l'existence, à Faye-l'Abbesse, près Bressuire, d'un marbre oblong, ressemblant à une pierre consacrée.

M. Filleau dit que ce marbre est une relique précieuse qui a appartenu à St.-Hilaire; elle faisait sans doute partie de l'autel portatif qui lui servait lorsqu'il parcourait son diocèse ou pendant son exil en Phrygie. M. Georget, curé d'Airvault, ajoute que ce marbre est entouré d'un cercle en cuivre surmonté d'une poignée, et qu'il est l'objet de la vénération publique. Les gens infirmes y vont en pèlerinage.

M. de La Fontenelle passant à Douai visita l'église St.-Denis, bâtie par Dagobert. Il trouva dans l'autel même la statue d'un saint couvert d'une mitre assez restreinte, il reconnut le patron du lieu, et demande par quel motif cette statue avait été ainsi placée.

M. Filleau répond que dans l'origine les autels n'étaient que des tombeaux qui renfermaient le plus souvent les dépouilles mortelles du saint auquel ils étaient voués. Quand on ne possédait qu'une parcelle des reliques, on pouvait au moins y joindre l'image du saint ; c'est ce qui explique ce qu'a vu M. de La Fontenelle.

M. l'abbé Georget cite à l'appui de cette opinion un autel,

à Bellefontaine, qui renferme le squelette entier de St.-Placide. M. Cardin ajoute que les Romains reprochaient aux premiers chrétiens de prier sur des tombeaux.

M. de La Fontenelle rappelle une chapelle singulière, à Oiron; elle est dite des Maréchaux Ferrants. Construite par le chef de cette confrérie, Gouffier de Boisy, grand écuyer de France, elle est dédiée à St.-Eloi qui y est représenté ferrant le pied d'un cheval dont, selon la légende, il a coupé la jambe.

Vers 1600, dit M. de Caumont, on a détruit les anciens autels et établi les tabernacles : *existe-t-il quelques-uns des objets qui servaient avant cette époque à la conservation des hosties ?*

M. l'abbé Filleau fait observer que dans la primitive église, chaque fidèle communiant apportait le pain destiné à la consécration; dès-lors il devait rester peu d'hosties dans l'église. Il n'a point vu les colombes employées à cet usage que M. de La Fontenelle et M. de Caumont ont remarquées ailleurs; il ne connaît dans le département que la crosse de St.-Maixent qui servait à suspendre le vase contenant des hosties.

Les fonts baptismaux ont été partout reconstruits sur un modèle moderne et uniforme : existe-t-il dans le pays quelques débris d'anciens fonts ?

Les seuls restes que MM. Baugier et Segrestain aient découverts étaient jetés dans les cimetières ou servaient de bénitiers. C'étaient des cuves de granit, de forme cylindrique, dont quelques-unes étaient ciselées.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire,

Le Vte. DE LASTIC-St.-JAL.

Séance du soir, 22 *juin* 1840.

Présidence de M. DE LA ROULIÈRE.

A une heure la séance est ouverte sous la présidence de M. de La Roulière. M. Segrestain, architecte, remplit les fonctions de secrétaire.

M. Arnault lit un mémoire sur les tombelles reconnues à Bougon, arrondissement de Melle, explorées et ouvertes dernièrement par M. Baugier et lui.

M. Briquet lit un autre mémoire sur la statistique monumentale de Parthenay.

M. de La Fontenelle présente, au sujet de ce dernier mémoire, quelques observations dans le but de faire connaître ce qui a précédemment été fait tant par le département que par la commune en faveur de l'église de Parthenay-le-Vieux. Il conclut en demandant que la Société s'adresse à l'administration pour obtenir que cette église très-remarquable par son étendue, son ancienneté et ses formes, soit rendue au culte; ce lui paraît être le seul moyen d'assurer la conservation de cet édifice pour la restauration intégrale des couvertures duquel des frais considérables ont été faits, qui est placé à deux mille mètres de toute autre église et autour duquel se groupe une population de 5 à 600 ames. La Société décide qu'une pétition à cet effet sera envoyée par elle à l'autorité administrative et charge M. de La Fontenelle de s'adresser directement en son nom à Mg^r. l'évêque de Poitiers dans le même but.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la distribution des fonds dont la Société peut disposer pour aider à la conservation des monuments.

M. de Caumont rappelle que des demandes motivées ont

été adressées déjà de divers points de la France à la Société, par des rapports lus aux séances précédentes et fait sentir qu'il est par conséquent indispensable de circonscrire dans les plus étroites limites les demandes locales dont les organes doivent nécessairement se trouver plus nombreux dans l'assemblée.

M. Segrestain rend compte par un rapport verbal, de l'emploi fait sous sa direction de la somme déjà allouée il y a deux ans pour la conservation des magnifiques tombeaux d'Oiron, arrondissement de Bressuire, et entretient l'assemblée des autres édifices ou objets d'art du département qui lui paraissent susceptibles d'appeler l'attention et les secours de la Société; il exprime le vœu que ces secours soient portés surtout sur ceux de ces objets qui se trouvent dans des localités ou des circonstances à ne pouvoir obtenir facilement d'autres dotations. Sur ces observations ainsi que sur celles de quelques autres membres de l'assemblée, et après une discussion longue et animée, la Société arrête et motive ainsi qu'il suit les allocations suivantes:

A l'église de St.-Généroux, arrondissement de Parthenay. . . . . 100 f. 00 c.

Cette église qui, par le système de sa construction, paraît, avec une partie de celle de Tourtenay, arrondissement de Bressuire, être le seul reste d'architecture antérieur au Xe. siècle qui existe dans le département des Deux-Sèvres et assez loin aux environs, se recommande par sa haute antiquité; elle appartient à une commune, on ne peut plus pauvre, et réclame des réparations surtout dans la couverture du transept gauche.

A l'église Notre-Dame de la Coudre, dans la ville de Parthenay. 150 00

De cette église il ne reste que le rez-de-

chaussée du portail ; mais cette relique, connue de la plupart des membres de l'assemblée et qui rappelle un souvenir historique intéressant, est surtout on ne peut plus précieuse sous le rapport de l'art, par les sculptures dont elle est ornée et par celles qui s'y rattachaient autrefois et qui sont éparses dans une maison voisine. Leur conservation offre donc un haut intérêt. Le mur de face qui les contient étant depuis longues années exposé à toutes les intempéries, et déjà fortememt dégradé tant par les infiltrations des eaux que par les végétations parasites qui s'y sont implantées, il n'y a pas un instant à perdre pour les mettre à l'abri d'une destruction complète par l'arrachage des plantes, la réparation du couronnement du mur et la construction d'un toit au-dessus. Ces travaux ne peuvent être espérés des propriétaires actuels qui sont mineurs. La Société, en les faisant exécuter à ses frais, confie à M. Segrestain et aux autres membres de l'association qui se trouvent sur les lieux, le soin d'assurer par tous les moyens et toutes les influences qu'ils peuvent exercer ou faire exercer sur les propriétaires ou leur tuteur, la conservation de ces objets.

A l'église de Parthenay-le-Vieux. . . . 100 00

Cette église, dont il a été parlé ci dessus et qui offre un haut intérêt sous tous les rapports, n'étant pas consacrée au culte a été négligée, et depuis 15 ans sa toiture, alors refaite tout à neuf, n'a pas même été entretenue; l'allocation

est destinée à la réparation de cette toiture, mais plus spécialement à attirer l'attention de l'autorité locale en lui montrant l'intérêt qu'attachent à cet édifice tous les amis des arts.

Pour essai de moulage de sculptures d'ornement des églises de Notre-Dame de la Coudre et Parthenay-le-Vieux. 100 00

Ces deux édifices renferment, ainsi qu'on l'a dit, des objets on ne peut plus intéressants sous le rapport de l'histoire de la sculpture. La Société, désireuse de conserver et de multiplier ces objets, consacre cette allocation à un essai de moulage de quelques-uns des plus intéressants d'entre eux. Des épreuves aussi pures que possible devront être adressées au siège de la Société à Caen ; le produit de celles qui pourront ensuite être tirées à la demande des musées étrangers devra être employé à étendre de proche en proche le moulage à tous les autres objets de statuaire et d'ornementation qui paraîtront offrir quelqu'intérêt.

A l'église d'Oiron. 100 00

Cette église renferme, en objets d'art, des valeurs immenses dont la conservation se trouve ainsi confiée à une commune peu considérable et sans revenus, qui s'épuise à entretenir l'ossature de l'édifice, mais sans espoir d'y parvenir et encore moins d'améliorer. Parmi ces objets d'art quelques-uns ont été remis en place depuis un an, mais il en est beaucoup d'autres qui sont encore sans valeur appréciable faute de placement. Parmi ces derniers : le tom-

beau de l'amiral Bonnivet, les curieuses inscriptions funéraires de la famille Gouffier, qui a donné à la France plusieurs hommes utiles, une magnifique vasque en marbre blanc, dont le piédouche retrouvé par hasard ne sera donné par le propriétaire actuel que sous la condition de l'employer, etc. C'est surtout pour aider à la restauration et à la repose de ces objets que l'allocation est accordée.

Tumulus de Bougon. 100 00

Ce tumulus, maintenant ouvert, est exposé à la dégradation qu'y peuvent apporter de nombreux visiteurs. Le grand intérêt qu'il présente soit par sa haute antiquité, soit par sa construction, soit par les objets qu'il renfermait, et la disparition successive des monuments de cette espèce sur notre sol, font désirer que la conservation de celui-ci soit assurée par l'achat et la clôture du terrain; cette œuvre, à laquelle on se propose d'appeller aussi la Société des antiquaires de l'ouest, la Société française s'y associe par le don de la somme ci-dessus qu'elle confie à la Société de statistique de Niort, à charge par elle de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le but indiqué soit rempli.

Eglise Notre-Dame de Poitiers (Vienne). . 50 00

Tout le monde connaît la haute valeur du portail de cette église. La restauration de cette grande page d'architecture romane, l'une des plus belles qui existe, doit être entreprise par souscription. La Société ne veut pas rester

étrangère à cette manifestation et désire se placer en tête de la liste de souscription.

Total des allocations pour le Poitou. 700 f. 00 c.

Divers autres monuments sont recommandés à la générosité de la Société qui, après discussion des titres de diverses natures présentés à l'appui des demandes, regrette d'être obligée de les rejeter faute de fonds; cependant elle croit devoir recommander à M. le ministre de l'Intérieur, pour être classées par lui au nombre des églises monumentales et obtenir des secours, d'une part la tour et le portail nord de l'église Notre-Dame de Niort, et d'autre part les quatre églises d'Oiron, du château de Thouars, d'Airvault et de Celles, et décide que des pétitions spéciales seront adressées par elle à cet effet.

Plusieurs membres font mention de l'intérêt qu'offre l'ancienne église ruinée de St.-Marc-Lalande, près Champdeniers, dont le portail encore assez entier, offre des détails de sculpture très-précieux et émet le vœu que sa conservation soit assurée. La société engage ceux de ses membres qui appartiennent à la localité à prendre des renseignements sur les meilleurs moyens à employer pour cela et sur leur rapport il sera statué ultérieurement.

La Société renvoye au lendemain la discussion relative aux allocations demandées pour les autres départements.

A 4 heures et demie la séance est levée.

Le Secrétaire,

P.-J. SEGRESTAIN.

Séance générale administrative du 22 juin 1840.

Le conseil administratif s'est réuni le 22 juin à 8 heures du soir, pour examiner quelles seraient les promotions à faire parmi les inspecteurs de la Société. Après avoir pris connaissance de la correspondance et entendu un rapport verbal de M. de Caumont, il a arrêté :

1°. Que M. Pollet, inspecteur du département d'Ille-et-Villaine, serait, à la séance du 23, proclamé *inspecteur divisionnaire pour les cinq départements de la Bretagne ;*

2°. Que M. Dominique Branche de Paulhaguet, présenté par M. l'inspecteur divisionnaire Bouillet, serait, dans la même séance, proclamé *conservateur du département de la Haute-Loire*, en remplacement de Mgr. de Bonnald, archevêque de Lyon, lequel conservera le titre d'inspecteur de la Société ;

3°. Que la Société étant organisée dans les Deux-Sèvres et ayant, en vertu des votes de la séance précédente, divers travaux à y exécuter, il y a lieu de nommer quatre membres du conseil général administratif, pris parmi les membres de ce département ;

4°. Que MM. de La Roullière, président de la Société de Statistique, Segrestain, architecte, Beaugier et Arnauld, membres de la Société, seront présentés à l'assemblée du 23, pour être agréés membres du conseil général d'administration. Ils formeront, sous la présidence de l'inspecteur, le comité chargé de résoudre les difficultés que peut faire naître l'exécution des mesures réclamées par la Société.

Sur la proposition de M. Bouillet, M. Léger TAILHARDAT, architecte à Montluçon (Allier), est nommé membre de la Société.

Le conseil, considérant que M. Castaigne d'Angoulême a cessé de correspondre avec la compagnie, pense qu'il conviendra de le remplacer dans les fonctions d'inspecteur du département de la Charente : M. de La Fontenelle est prié de prendre des renseignements sur les personnes qui pourraient être proposées pour cet emploi.

A partir de ce jour, le département de la Charente fera partie de la division de Poitiers et sera détaché de la division de Bordeaux.

La mort de M. Duvivier a laissé vacante la place de conservateur des monuments des Ardennes. M. Buvignier de Verdun sera prié de donner des renseignements sur les personnes qui pourraient être promues, dans ce département, aux fonctions d'inspecteur.

La Société a peu de rapports avec Bordeaux. Il serait à désirer qu'elle comptât dans cette ville un plus grand nombre de membres.

Séance du 23 juin.

Présidence de M. de La Roulière.

Le bureau et les membres présents sont les mêmes que les jours précédents.

La séance est ouverte à 8 heures du matin. M. Avril de La Vergnée remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont donne communication du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 22 au soir, où ont été nommés plusieurs inspecteurs et MM. de La Roulière, Segrestain, Beaugier et Charles Arnaud, comme membres du conseil.

M. de Caumont reprend la suite de son enquête archéologique et présente les questions relatives aux objets d'orfévrerie ancienne : il demande si on en connaît dans le département.

M Segretain signale une crosse romane en cuivre émaillé qui appartient à l'église de Tourtenay. Cette crosse porte deux médaillons placés chacun d'un côté : dans l'un est l'image de la Vierge et dans l'autre celle du Christ. M. de La Fontenelle possède une croix archiépiscopale en cuivre émaillé trouvée au cimetière de la Chapelle Thireuil. M. l'abbé Filleau a vu à Secondigné, près Chisé, une croix de bois, plaquée d'argent émaillé. M. de La Fontenelle a vu aussi un ostensoir curieux à . . . . , et à Aizenai, un calice fait de plusieurs métaux mélangés. Ce calice a depuis été vendu par le curé. Plusieurs membres expriment le regret que des ventes de ce genre aient été faites soit par MM. les curés, soit par les fabriques des églises. MM. les abbés Filleau et Maupiou signalent un calice très-ancien, appartenant à M. de Beauregard, évêque d'Orléans. Les quatre évangélistes sont représentés sur le pied de ce calice. M. de Caumont ne peut classer tous ces objets ne les ayant point vus.

M. de La Fontenelle fait observer qu'on voit peu de calices anciens parce qu'au XIIIe. siècle ils étaient encore presque tous en étaim. Beaucoup d'églises, riches d'ailleurs, n'en avaient qu'un.

M. de Caumont désirerait qu'on fit partout l'inventaire des églises, surtout de ce qui a été détruit par les protestants. Il observe aussi que l'époque de la renaissance a fait détruire beaucoup de ces objets par le désir qu'on avait de leur donner une forme qui fût dans le goût du moment. M. de La Fontenelle signale à Parthenay, des ornements donnés par le connétable de Richemond.

Tombeaux. M. de Caumont, passant à l'examen des tombeaux, demande quelle était la disposition de ceux trouvés dans le pays et comment étaient les plus anciens à l'intérieur et à l'extérieur. M. Baugier en a vu beaucoup à Brioux ; ils étaient en pierre

calcaire et la place de la tête y était marquée. D'autres, à Maillezais, étaient en maçonnerie. M. de Caumont fait observer que les plus anciens tombeaux étaient quelquefois en maçonnerie. M. de La Fontenelle ajoute que, dans les plus anciens, la place de la tête n'était point marquée. Souvent ils n'offraient qu'une espèce d'auge recouverte d'une pierre plate : souvent encore ces tombeaux n'étaient pas faits en pierres du pays. M. de La Fontenelle en a vu de différentes espèces de pierres, et quelques-uns construits en brique dans le département de la Vendée. Le même membre signale grand nombre de tombeaux en pierre coquillière, présumée venir des carrières de Doué, qu'il a vus à Vaulleyon, à St.-Clémentin, à Cerisay et dans d'autres lieux. Il paraît qu'on attachait beaucoup de prix à ces sortes de pierres : on les faisait venir de très-loin. M. de La Roulière a vu aussi, aux Herbiers, plusieurs tombeaux de cette espèce. M. Segrestain en signale à Marne, près St.-Jouin ; il en existe une grande quantité à Rom et à Oisenay.

Les cimetières étaient peu nombreux autrefois : on y apportait les corps quelquefois de 5 à 6 lieues. M. de Caumont fait observer qu'on préférait la pierre légère probablement à cause de la facilité avec laquelle elle pouvait se tailler et de sa légèreté ; quand on n'en avait pas dans le pays, on en faisait venir : si on ne pouvait pas s'en procurer, on construisait des tombeaux avec des pierres plates, jointes au moyen de ciment. Dans les tombeaux romains des premiers siècles de notre ère, notamment à Arles, M. de Caumont a vu la cavité égale des pieds à la tête. Le rétrécissement vers les pieds n'a eu lieu qu'à l'époque mérovingienne et toujours la partie rétrécie est plus basse que la partie supérieure. Dans des tombeaux mérovingiens, M. de Caumont a trouvé des sabres et quelquefois de petits poignards, de plus des francisques dans un cimetière de cette époque. L'épée des guerriers était placée à leur droite et le poignard au côté

gauche. Les larges boucles qu'on trouve dans ces tombes proviennent du ceinturon des sabres. C'est à l'époque carlovingienne qu'on se servit de l'épée longue à deux tranchants.

M. de La Fontenelle fait observer que dans les tombeaux en pierre coquillière qu'il a signalés, on n'a nulle part trouvé d'armes : les tombes en pierres coquillières rencontrées en grand nombre dans des pays granitiques, étaient rétrécies vers les pieds. M. Chevreaux cite un tombeau romain qui était arrondi aux deux bouts.

M. de Caumont dit qu'au moyen âge on a déposé dans les tombes deux petits pots, dont l'un contenait du charbon et de l'encens et l'autre de l'eau bénite, cet usage existait au XIIe. siècle. Ce charbon était enflammé quand on le plaçait dans les tombes : il était destiné à brûler l'encens pour détourner les enchantements et chasser les malins esprits. Quelquefois on faisait des trous sur la panse des vases pour empêcher le feu de s'éteindre.

M. de Caumont parle ensuite des cénotaphes ou monuments élevés dans des églises aux XIe., XIIe. et XIIIe. siècles, et résume ce qu'il en a dit dans le 6e. volume de son Cours d'Antiquités.

On signale des tombeaux des XIe. et XIIe. siècles situés à St.-Maixent, à Airvaut ; celui de St.-Junien, à Nouaillé. M. Segrestain en a dessiné un à Javersais. Il a vu à Chef-Boutonne une pierre tumulaire, gravée en creux, portant une figure, des armoiries, des moulures en style ogival du XIIIe. siècle et le millésime MCXI, pour date de la mort du personnage qu'elle recouvrait. M. de Caumont pense que ce monument n'est que le remplaçant d'un autre plus ancien.

M. Charles Arnaud cite le tombeau de Godram, à Maillezais, tombeau du XIe. siècle, composé de plusieurs pierres assemblées. Au XIIIe. siècle, on voit généralement des statues en demi-relief sur les tombeaux. M. Baugier parle d'un tom-

beau trouvé à Maillezais, qu'il croit antérieur à celui de Godram et sur lequel on voit en demi-relief un guerrier couvert d'une cotte de maille. M. de La Fontenelle a vu un tombeau orné de peintures. Il cite encore celui de Béatrix de Machecould, à l'abbaye des Fontenelles, près Bourbon.

M. de Caumont demande s'il existe des cimetières entourés de galeries comme les cloîtres et cite quelques cimetières de cette espèce en France : on répond qu'il n'y en a point en Poitou.

M. de Caumont parle ensuite des lanternes de morts ou colonnes creuses des cimetières qu'il a le premier signalées en France et présente le dessin de celle d'Antigny, département de la Vienne : on indique à ce sujet la colonne creuse du cimetière d'Aiffres.

Vitraux. On cite ceux de Notre-Dame de Niort et de l'église d'Oiron. Il y en avait autrefois de fort beaux à Bressuire, mais la révolution les a détruits.

M. de Caumont dit qu'en plusieurs diocèses, MM. les curés, après avoir dressé un précis historique de leurs paroisses tiennent un journal des faits intéressants qui peuvent s'y passer. M. de La Fontenelle est chargé de prier Mgr. l'évêque de Poitiers de demander le même travail aux curés de son diocèse. M. de La Fontenelle signale un beau mémoire de M. l'abbé Cousseau sur la liturgie du même diocèse.

M. de Caumont fait une enquête sur les restaurations mal entendues faites de nos jours : plusieurs églises du département ont eu à les subir, notamment celles de Bressuire, de St.-Maixent, de St.-Pierre de Poitiers, où l'on a transformé par le badigeon un autel de marbre noir en imitation de pierres blanches.

M. de Caumont demande quelles églises avaient été peintes autrefois et si on pourrait reproduire cette peinture. M.

Baugier répond à la première partie de la question et dit que le portail de Maillezais avait été peint en rouge, bleu et or.

Le Secrétaire,

A. AVRIL DE LA VERGNÉE.

Seconde séance du 23 juin 1840.

Présidence de M. Cardin, inspecteur des monuments historiques du département de la Vienne.

A une heure, la Société rentre en séance. Sur l'invitation de M. de Caumont, M. Cardin occupe le fauteuil de la présidence. M. Ch. Lafosse remplit les fonctions de secrétaire.

M. Gaugain, trésorier de la Société française, donne lecture de deux lettres. Dans l'une, M. de Cayrol donne des renseignements sur l'état de quelques monuments du département de l'Oise, et en particulier de la ville de Compiègne. Il appelle spécialement l'intérêt de la Société sur l'église des Minimes de Compiègne ; cette lettre est ainsi conçue :

Monsieur le Directeur,

Des occupations de différents genres et des études qui se rapportent directement aux travaux de la Société française, conservatrice des monuments, ne nous permettent pas de quitter en ce moment l'arrondissement de Compiègne pour entreprendre le voyage de Niort, et cependant nous aurions eu plusieurs propositions à vous faire au sujet des édifices de Compiègne et de ses environs, qui réclament la sollicitude de

la Société et sa puissante intervention auprès des ministres chargés de l'administration de l'état, afin de les déterminer à faire cesser la mutilation des monuments que l'incurie des autorités locales laisse opérer chaque jour, soit par des réparations mal entendues, soit par des démolitions dont l'utilité publique est le prétexte, quoiqu'elle ne s'y trouve presque jamais véritablement intéressée.

Nous vous citerons, à cet égard, pour exemple, Monsieur le directeur, l'église des ci-devant Minimes à Compiègne; divisée entre trois propriétaires, l'Etat et deux particuliers; l'un de ces derniers a déjà détruit, pour augmenter son jardin, le bas côté sud qui lui appartient, et l'Etat est sur le point de déférer à une demande formée par le conseil municipal, en cédant une portion de la partie nord-est de ce vieux monument, pour ouvrir une petite rue complètement inutile.

Des réclamations viennent de partir de différents côtés pour que l'Etat, en n'accédant pas à la demande du conseil municipal, s'oppose à la mutilation complète de cette église, la plus ancienne de toutes celles de la ville, puisque sa construction remonte au XIIe. siècle, et qu'elle offre dans ses détails des formes architectoniques qui n'ont jamais été observées au nord de la France, et qui nous autorisent en conséquence à croire qu'un artiste du midi de l'Europe est venu unir ici *les souvenirs de la vieille Rome à l'art naissant des nations barbares*, comme vient de le mander avec tant de verve et de vérité au ministre de l'Intérieur M. l'inspecteur des monuments historiques du département de l'Oise.

En effet, M. le directeur, notre curieux édifice vous offrirait, si vous le visitiez, des voûtes à vives arêtes et sans ornements dans les bas-côtés, et vous verriez les retombées des voûtes intérieures reposer sur des consoles entièrement romaines par leurs formes et leurs moulures, détails archi-

tectoniques qui sont complètement étrangers à la période romane et à celle de transition.

Nous ajouterons à ces faits, qui font en quelque sorte un monument à part de l'ancienne église des Minimes, que le tympan du portail offre, dans un médaillon de forme elliptique, un bas-relief mutilé, représentant le Christ avec les quatre attributs des évangélistes; or, ce même bas-relief existe absolument semblable au portail de l'église de Saint-Trophyme d'Arles, d'après l'observation de M. Woillez, correspondant du ministère de l'instruction publique, qui prépare en ce moment un travail plein d'intérêt sur notre vieille église des Minimes, d'après le plan de celui qu'il a exécuté pour la cathédrale de Beauvais, et qui l'a fait connaître au monde savant pour un archéologue fort distingué.

La toiture de notre monument a nécessairement beaucoup souffert par suite des injures du temps et de la division du bâtiment entre trois propriétaires; cette toiture demanderait donc d'urgentes réparations, surtout pour assurer la conservation du chœur et de la nef, et si la Société pouvait, à cet égard, nous accorder quelques fonds, la part directe qu'elle prendrait ainsi à l'entretien de ce vieil édifice serait une base sur laquelle nous pourrions alors nous appuyer pour solliciter avec plus d'instance que jamais :

1°. Le classement de l'église des Minimes au nombre des édifices dont la conservation importe à l'étude de l'art.

2°. La cession à la ville de Compiègne par l'Etat de la portion de l'église qui lui appartient, sous la condition expresse que le projet de rue serait abandonné; et que la ville se rendrait adjudicataire de la portion que le troisième propriétaire consent à céder pour cinq mille et quelques cents francs, de manière à ce qu'il soit possible de tirer ensuite parti de ce monument, en l'affectant à la formation d'un musée ou à tout autre établissement d'utilité publique.

L'allocation que nous avons l'honneur de demander à la Société, Monsieur le directeur, aurait donc, vous le voyez, n'importe sa quotité, une double utilité, dans le cas où nos premières démarches n'obtiendraient pas le succès que nous en attendons, puisqu'elle nous permettrait de les renouveler avec plus d'instance.

Nous terminons cette lettre, Monsieur le directeur, en rappelant à votre mémoire que les monuments élevés à Compiègne et dans les environs, tels que les cathédrales de Noyon et de Senlis, les églises de Morienval, de St.-Jean, de St--Martin-au-Bois, de Tracy-le-Val et des Minimes de Compiègne, les châteaux de Coucy et de Pierrefonds, les hôtels-de-ville de Noyon et de Compiègne, ainsi qu'un grand nombre d'autres édifices intéressants sous divers rapports, et qu'il serait trop long de mentionner ici, nous donnent en quelque sorte le droit d'émettre le vœu de vous voir choisir, une autre année, la ville de Compiègne pour la réunion de la Société, si éminemment Française, que vous avez eu la gloire de créer, et à laquelle notre patrie devra l'exhumation de ses vieux monuments et la conservation de ceux qui, sans son utile intervention, auraient été atteints par la sape de la bande noire ou le badigeon vandale.

La seconde lettre est de M. Calvet, inspecteur du département du Lot. Il rend compte de son administration dans le département du Lot, et du concours plein de bonté qui lui a été prêté par M. Boby-La Chapelle, préfet du Lot : cet honorable administrateur sait apprécier l'intérêt des monuments et seconder de tout son pouvoir les efforts de ceux qui se vouent à leur conservation. La Société française se trouve heureuse de consigner dans le procès-verbal l'expression de sa gratitude envers M. Boby-La Chapelle; elle arrête qu'une lettre de remerciment lui sera adressée par le bureau.

DIVISION DE MONTAUBAN.

Un rapport de M. le baron de Crazannes est ensuite entendu :

M. le baron de Crazannes avait réclamé, pour les monuments de sa division, des secours au ministère de l'intérieur, il annonce avec joie que toutes ses demandes ont été accueillies par M. de Rémusat, et énumère les allocations qui lui ont été accordées sur l'exercice courant.

Le clocher de Caussade (Tarn-et-Garonne), a reçu 1,000 f. (1); le cloître de Moissac 10,000 fr. (2); les églises de Layrac (3) et de Mezin (Lot-et-Garonne), chacune 1,000; et l'église de Souillac 3,000 fr. (4).

M. Questel, architecte (de Paris), a reçu la mission d'aller préparer les projets de restauration de cette dernière église et du cloître de Moissac (5).

(1) Sur l'exercice précédent (1839), le clocher de Caussade avait déjà reçu une première somme de 1,000 fr. employée à un commencement de restauration de ce monument remarquable de la seconde moitié du XII[e]. siècle.

(2) Le cloître de Moissac a déjà reçu du ministre, sur l'exercice 1838, 3,000 f. sur la proposition de M. de Crazannes; il a été classé au premier rang des monuments historiques du Tarn-et-Garonne : il est du commencement du XII[e]. siècle.

(3) La belle église de l'abbaye des Bénédictins de Layrac, aujourd'hui paroissiale, remarquable surtout par son dôme et son maître-autel, ouvrages modernes l'un et l'autre.

(4) L'église de Souillac est particulièrement remarquable par sa coupole, travail d'architecture byzantine.

(5) M. Questel est en ce moment à Moissac occupé à remplir la mission qu'il a reçue.

Dans le même rapport, M. le baron de Crazannes informe la Société de la découverte récente faite aux environs de St.-Antonin, dans le département de Tarn-et-Garonne, d'une monnaie royale de la première race, encore inconnue aux numismates et entièrement inédite. C'est un tiers de sol d'or mérovingien, présentant le buste de Charibert ou Cheribert II, roi d'Aquitaine au VIIe. siècle, profil tourné à droite, avec la légende + CARIBERTVS REX au revers; un calice ou une coupe dans le champ, avec la légende + LEVGOSIS (ou LEVGOSVS), MONETA: (*monetarius*). Le nom de ce monétaire était également inconnu. L'unique officier des monnaies de ce prince dont on eût encore remarqué la signature sur les monnaies, était MAXIMINVS.

Ce *triens* est destiné à augmenter le nombre de ceux où le nom du monarque est placé à côté de son effigie: presque toujours celui du monétaire figure seul avec la désignation du lieu où la pièce a été frappée.

M. Briquet lit une lettre de M. Maurice-Ardant, inspecteur de la Haute-Vienne. Il exprime son regret de n'avoir pu être présent aux séances tenues à Niort, et annonce que l'église de Limoges a obtenu des fonds du gouvernement.

M. Georget, curé d'Airvault, qui jusqu'ici a assisté à toutes les séances, sollicite par une lettre le concours et l'appui de la Société française pour recommander à l'attention du gouvernement l'église d'Airvault afin d'obtenir des fonds. Il indique comme nécessaire une somme de 12,000 à 15,000 f. Les travaux, pour être faits utilement, doivent être précédés d'un plan de restauration et d'un devis. Ces opérations qui ne peuvent se faire que par l'intermédiaire de l'administration, sont recommandées à M. Segrestain, architecte du département.

Hier pareille demande avait été faite verbalement par M.

Filleau, curé de Notre-Dame de Niort. M. de Caumont l'avait invité à rédiger une pétition, qui serait signée par lui et par les membres de la Société. M. Segrestain avait également fait observer que les quatre églises, pour lesquelles le Conseil général du département avait déjà accordé quelques fonds, c'est-à-dire, la Ste.-Chapelle de Thouars et les importantes églises de Celles, d'Oiron et d'Airvault étaient une charge beaucoup trop onéreuse pour de petites communes, et méritaient que le gouvernement leur vint en aide en les classant parmi les monuments à conserver. Il avait été chargé de rédiger une pétition dans ce but.

Allocations.

On passe au vote sur les différentes demandes de fonds, qui ont été faites.

Un crédit de 200 fr. est alloué pour la division de l'Auvergne.

150 fr. sont votés pour la division de la Bretagne.

200 fr. sont également mis à la disposition des membres de la division du Mans, qui se réuniront pour délibérer sur l'emploi de la somme.

La division de Tours a demandé 300 fr. La Société accorde pour cette année une somme de 100 f. qui doit être employée à la continuation des travaux entrepris à l'église Ste.-Catherine-de-Fierbois. Ce nom rappelle un des grands souvenirs de notre histoire nationale. C'est à Fierbois que Jeanne d'Arc, la noble fille, vint s'armer de ce glaive qu'elle rendit si pesant aux Anglais.

On fait droit à la demande de M. de Cayrol, relativement à l'église des Minimes de Compiègne. — 100 fr. sont mis à la disposition de cet honorable membre de la Société française.

A Dives (Calvados) des réparations assez importantes sont nécessaires. Une somme de 100 fr. est allouée pour établir le devis des travaux à faire.

On avait fait à l'église de Langrune (Calvados) des travaux de mauvais goût : les fenêtres surtout avaient été refaites dans un style complètement étranger à leur état primitif. Le curé désire rétablir plusieurs de ces fenêtres à ses frais. La Société croit devoir accorder 100 fr. à cette église.

La Société prendra part à une souscription ouverte pour la réparation de la toiture de l'église de Périers (Calvados). La souscription sera de 25 fr.

Douvres (Calvados) avait adressé une demande qui est renvoyée au Conseil permanent d'administration.

Total des allocations faites le 22 et le 23 juin (1) : **1,675** f.

M. de La Fontenelle, conjointement avec M. Cardin, recommande de nouveau à la Société les monuments de la Vendée, et demande qu'elle affecte quelques fonds à répartir dans ce département. M. de Caumont, tout en reconnaissant ce que renferme d'intéressant cette contrée, répond que la Société ne peut accorder d'argent qu'aux départements où elle compte des membres. Or, la Vendée n'en a pas fourni encore. Sur cette observation, il n'est pas donné de suite à la demande de M. de La Fontenelle.

M. de La Fontenelle donne lecture de la pétition qu'il s'est chargé de rédiger pour être envoyée au ministre de l'Intérieur, relativement à l'église de Parthenay-le-Vieux. Cette pétition ainsi conçue :

(1) 500 fr. seront employés dans les séances qui s'ouvriront à Besançon, en septembre, conformément à la décision prise par le conseil, dans la séance du 15 février 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'église de Parthenay-le-Vieux, située à environ trois kilomètres de la ville de Parthenay, est un monument expiatoire construit vers l'an 1050. Un seigneur de Parthenay et de la Gatine du Poitou, allant chasser au faucon, écrasa en ce lieu sous les pieds de son cheval la tête d'un jeune enfant qui ne s'était pas assez promptement éloigné de la route suivie par le noble chevalier. Celui-ci repentant de s'être ainsi, par sa marche trop rapide, rendu coupable d'un meurtre involontaire, fit vœu de bâtir une église pour rappeler un souvenir néfaste, et au portail de l'édifice la cause de la fondation est représentée avec une grande vérité.

L'église de Parthenay-le-Vieux allait, par suite de la révolution de 1789 et de la guerre de la Vendée, arriver à un état complet de destruction par le défaut de toiture, lorsque l'importance de cet édifice fixa l'attention. Sous la restauration, le Conseil général des Deux-Sèvres et le Conseil municipal de la ville de Parthenay, votèrent des fonds pour sa conservation ; et, avec ces ressources, la charpente et la couverture de l'édifice furent refaites à neuf par les soins de M. Segrestain, architecte du département.

Cette église remise ainsi dans un état satisfaisant, quelques habitants de la localité y firent placer un autel et on y célébra parfois l'office divin. Mais Parthenay-le-Vieux est dans la circonscription de la commune de Parthenay et de la paroisse de St.-Laurent de cette ville et la fabrique de St.-Laurent demanda, conformément à la législation actuelle qui met à la disposition des fabriques les anciens édifices religieux placés dans l'étendue des paroisses, à être envoyée en possession de l'église dont il s'agit et l'administration dut céder à cette demande. Alors l'office divin cessa entièrement à Parthenay.

le-Vieux, l'autel placé dans l'église fut enlevé et cette même église fut louée par la fabrique de St.-Laurent pour servir de grenier à fourrages. Mais la fabrique qui tirait un revenu de cette construction devait obliger son locataire à l'entretien de la couverture ou s'en charger elle-même, sous peine de voir la restauration opérée devenir tout-à-fait sans résultat. Cependant il n'en fut pas ainsi et pas une seule journée d'ouvrier ne fut employée ; pas une seule tuile ne fut mise à la couverture du monument d'expiation du baron de Parthenay, monument menacé de nouveau par suite de cette incurie, d'une prochaine destruction.

L'église de Parthenay-le-Vieux, Monsieur le ministre, mérite d'être conservée sous des rapports différents. D'abord cette construction est très-vaste et excessivement curieuse, et c'est véritablement un monument d'art ; ensuite, la population agglomérée dans cette localité s'élevant à 5 ou 600 ames, celle qui est disséminée aux environs étant trop éloignée de la paroisse de St.-Laurent de Parthenay demande l'érection en succursale de l'église sur laquelle nous appelons votre attention. Dans la ville de Parthenay on sent cette nécessité et Mg^r. l'évêque de Poitiers désire aussi que l'on arrive à ce résultat. Dans une telle position, la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques réunie en Congrès, croit devoir mettre sous vos yeux cet exposé des faits et de ses vœux ; elle les appuie d'un vote de 100 fr., somme faible et néanmoins proportionnée à ses ressources pécuniaires et destinée avec le concours et les ressources de la fabrique de St.-Laurent de Parthenay, à faire faire les réparations les plus urgentes à la couverture de l'église de Parthenay-le-Vieux.

Ce sera à vous, Monsieur le ministre, à prendre les autres mesures nécessaires pour assurer la conservation d'un monument curieux sous le rapport de l'art, et d'une utilité évidente

pour assurer à la population locale l'exercice de la religion de ses pères.

M. de La Fontenelle fait ensuite un rapport sur l'ensemble des monuments de sa division.

M. de Caumont invite, au nom de la Société, M. Chavonet, architecte, que ses occupations appellent fréquemment dans le département de la Vendée, à s'occuper des monuments de cette contrée, et à tenir la Société au courant de leur état et de leurs besoins.

M. de Caumont prend la parole pour soumettre une proposition dont la portée est appréciée par tous. Il exprime le vœu que le Poitou adopte un usage établi déjà par lui en Normandie. C'est d'élever des bornes dans les lieux célèbres par quelques grands faits historiques, par quelques grandes batailles. Ce serait en effet mettre sous les yeux du peuple les glorieux souvenirs de la patrie, ce serait, en un mot, populariser l'histoire du pays. Ces monuments doivent être simples ; la forme des bornes milliaires des Romains paraît fort convenable, et pour tout ornement elles ne doivent porter qu'une inscription, rappelant le fait qui motive leur érection.

A cette utile proposition M. de La Fontenelle fait une observation. Assurément, dit-il, le sol de notre pays a plus d'une fois servi de champ de bataille, et plus d'une célèbre victoire y a été remportée. Mais parmi ces grands souvenirs, il en est de tristes ; car souvent dans ces combats le sang français était répandu par des mains françaises. Le fléau des guerres civiles et de religion a long-temps ensanglanté la terre du Poitou. Ainsi à Chef-Boutonne et à Montcoutour, des Français furent vaincus par des Français. Voilà des souvenirs malheureux qu'il faut écarter.

Mais qu'à Chizé une borne soit établie ; car là elle dira que les Anglais furent battus par Du Guesclin.

La Société adopte la proposition de M. de Caumont avec la modification indiquée par M. de La Fontenelle.

SUITE DE L'ENQUÊTE.

M. de Caumont poursuit l'enquête archéologique. Il demande si l'on connaît dans le pays de curieuses sculptures en bois, des tableaux anciens, etc. Il est répondu que dans l'église de St.-Maixent il existe une boiserie aussi remarquable par son étendue que par la perfection du travail. M. Briquet cite la chaire de Ste.-Croix de Parthenay. MM. Baugier et Charles Lafosse ont vu dans l'église de St.-Jouin un magnifique pupitre de chœur. Sa partie inférieure est formée par un groupe de trois enfants. Ils soutiennent une corbeille d'où s'élance une haute colonne de feuilles et de fruits.

Quant aux tableaux, ils sont assez rares dans le pays. Il a déjà été question de ceux que renferme l'église d'Oiron ; on en fait de nouveau mention. M. de La Fontenelle, qui les a vus avec M. Vitet, alors inspecteur-général des beaux-arts, dit que ce dernier les a jugés d'un grand mérite. Ils sont tous des écoles d'Italie, et avaient été rapportés de cette contrée par les Gouffiers.

MM. Baugier et Arnault disent qu'à l'abbaye de St.-Jouin il exista une école de peinture. Les églises de Notre-Dame et de St.-André de Niort possèdent quelques œuvres de cette école.

Architecture civile. M. de Caumont adresse des questions sur les monuments civils de diverses époques. On n'en connaît point de l'ère byzantine, ni du XIIIe. siècle. M. Baugier fait observer qu'à Parthenay, il existe un grand nombre de maisons du XVe. siècle, construites en bois et en brique, qui portent de jolies sculptures d'ornement. M. Arnault a fait les mêmes obser-

vations à Bagneaux, près de Lamotte. M. de Lastic a vu dans une maison de la rue des Halles à Niort de fort beaux vitraux.

L'époque de la renaissance a laissé à Niort plusieurs restes, mais que leur peu d'étendue rend d'un intérêt assez médiocre. Le seul monument important de ce temps, est l'ancienne maison de ville. Il a été apprécié dans la promenade archéologique du 21 au soir.

Architecture militaire. On passe à l'architecture militaire. Le pays est riche en châteaux et en vieilles forteresses. M. de La Fontenelle cite dans la Vendée le château de Talmont. Il regarde que c'est le plus ancien du Poitou. Il en fait remonter l'origine jusqu'à Charles-le-Chauve, qui l'aurait bâti. Cependant M. Baugier fait observer que la forme des fenêtres semblerait détruire cette opinion; car elles sont toutes ogivales. On répond que, sans doute, il aura subi de grandes modifications, qui l'auront ainsi dénaturé.

On peut citer dans le département de la Vienne le château de Loudun, construit par Foulques Nerra. M. de Caumont présente un dessin de cette tour, elle est carrée, forme que l'on retrouve dans le château de Montcontour. M. Baugier fait observer à cette occasion que dans les Deux-Sèvres cette forteresse est peut être l'unique exemple de cette forme. Généralement toutes les tours y sont rondes. Montcontour, dit M. de La Fontenelle, est une des plus anciennes forteresses du pays et tout-à-fait militaire. C'est donc un des plus précieux monuments militaires que nous aient laissés les siècles précédents.

Une imposante ruine existe à une lieue de Niort. Six énormes tours s'élèvent sur les bords de la Sèvre. C'est le château Salbar; c'est un des vieux représentants de cette puissante féodalité, si souvent guerroyante. MM. Baugier et Arnault disent qu'on ne possède que fort peu de renseigne-

ments sur ce monument et que le seul souvenir historique qu'il présente, c'est le séjour que le duc de Bretagne, Jean-le-Bon, y fit comme prisonnier. Selon M. Baugier, la forme des fenêtres y est remarquable : elles sont, pour ainsi dire, divisées en croix et évasées, probablement pour faciliter l'émission des projectiles.

Le château de Niort est du XIIe. Dans la promenade archéologique, M. de Caumont a reconnu que certaines parties avaient été reconstruites.

On cite les forteresses de Bressuire et de Parthenay. Celle-ci presqu'entièrement disparue ne présente plus que les restes de trois tours. Comme au château Salbar, il y avait à Parthenay six tours. M. Baugier en fait remarquer la disposition. Ces six tours étaient rangées sur deux lignes, de manière à former un parallélogramme, et des murs avec galeries pratiquées à l'intérieur les réunissaient entr'elles. Le château de Savarzay offre le même plan.

Du commencement du XVe. siècle on trouve la tour de Joué, indiquée par M. Avril. — Puis le même siècle nous a laissé la tour de Melziard, bâtie sous Charles VII ; mais surtout le beau château de Cherveux, dont l'état de conservation est fort remarquable.

A St.-Loup, près du palais bâti par Mazarin, s'élève une vieille tour, sa partie supérieure présente une particularité dont M. Baugier fait part à la Société. Les pierres sont en relief assez prononcé. M. de Caumont répond que ce système d'appareil ne remonte pas très-haut, qu'il date seulement de François Ier.

Il est encore fait mention du château de Lamotte, du XVIIe. siècle.

M. Baugier indique comme fort curieuse la tour tenant à l'église de St.-Jouin, et qui semble en faire partie.

Y a-t-il dans le pays des mottes féodales, servant autrefois de bases à des forteresses ? Trois mottes sont signalées par M. Segrestain, la motte de Beaumont, commune de Closais, celle du bois de Totes, commune de ce nom, à 1000^m.00 de la première ; enfin celle de Cirrère, commune de ce nom, à 4000^m.00 des autres ; toutes trois sont très-remarquables par leur grand volume et quelques circonstances particulières, la première, notamment, par les restes du chemin et du pont-levis qui y conduisaient.

On signale encore la motte de Méré entourée d'un fossé plein d'eau, et la motte Tuffaut, près Chef-Boutonne, où les traces de fossé sont très-apparentes. On cite la motte de Chef-Boutonne, celle qui se trouve sur la route d'Airvault à St.-Jouin, et surtout la motte de Germont. M. de Caumont demande si elles présentent entre elles un système de fortification, et si l'on pouvait des unes aux autres communiquer par des signes. Nulle observation n'a été faite à cet égard.

On connaît dans la province quelques églises fortifiées ; mais on ne rencontre point dans l'intérieur des villes des maisons fortifiées, ayant eu leurs herses et leur système de défense. M. de Caumont dit que ces sortes de maisons se voient parfois en Auvergne.

M. de Caumont termine la série de ses questions par cette dernière toute dictée par cet esprit de conservation qui dirige la Société française.

Ces monuments sont-ils menacés d'une ruine prochaine, soit par l'effet du temps, soit par d'autres motifs ? On répond que parmi ces châteaux, les uns sont encore habités et entretenus par leurs propriétaires, et que les autres sont en état de ruine et sont irréparables. On excepte cependant le château de la Motte St.-Heraye, qui renferme tant d'objets d'art précieux dont l'existence est compromise par le mauvais état des ferme-

tures et des couvertures, que le domaine n'entretient pas. Les membres du Conseil d'administration de la Société sont chargés de rédiger et de présenter, au nom de la Société, une pétition à cet effet au ministre compétent.

Ici se termine l'enquête archéologique. M. de Caumont s'adresse à la Société tout entière, et demande qu'elle lui indique les lieux voisins de Niort, où pourraient avoir lieu des réunions archéologiques, afin d'y procéder à une nouvelle enquête. On nomme Angoulême, la Vendée, Limoges et Saintes, comme points intéressants à explorer. M. de Caumont répond que la Charente et la Vendée ont jusqu'ici trop peu répondu à l'impulsion que d'autres départements ont acceptée avec empressement. Ils ne peuvent donc dans ce moment attirer l'attention de la Société française. Mais il fait espérer que dans peu Saintes pourra être le point où se réunira la Société pour ses séances générales.

Demain on fera une excursion pour visiter les églises de Celles et de Melle.

Jeudi aura lieu, à 8 heures du matin, une dernière séance pour la lecture des procès-verbaux dont la rédaction n'a pas encore été adoptée.

M. de Caumont annonce qu'à cette séance il aura à faire une communication de la part de M. l'abbé Aubert, de Poitiers.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Secrétaire,

CH. LAFOSSE.

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Pendant la session ; les membres de la Société française ont fait deux promenades archéologiques ; l'une à Niort pour visiter les monuments de la ville ; l'autre à Celles et à Melle, département des Deux-Sèvres.

Promenade du 21 juin.

La visite des monuments de Niort a eu lieu le 21 juin de 6 heures et demie du soir à 9. M. Briquet a pris d'abord la parole et présenté dans un résumé rapide l'histoire des monuments qui allaient être visités par la compagnie.

La Société conduite par M. Briquet et les autres membres de Niort a visité successivement l'église Notre-Dame et celle de St.-André, l'ancien Hôtel-de-Ville et le Château. La promenade s'est terminée par la visite d'une cave qui existait sous une des tours de l'enceinte murale de la ville.

Excursion archéologique du 24 juin 1840.

La journée du 24 a été consacrée à une promenade archéologique à laquelle ont assisté les membres de la réunion. Dans cette excursion on a d'abord visité l'abbaye de Ste.-Marie de Celles et sa belle église qui appartient au XVe. siècle. Ce monument fut rebâti par les soins de Louis XI, dans l'un de ses pélerinages à la Vierge dont l'image embellissait l'une des chapelles de ce riche monastère. Non seulement Louis XI construisit l'église de Celles, mais encore il gratifia de nombreux privilèges la puissante abbaye ; aussi les religieux par reconnaissance promirent de prier pour le roi et de chanter chaque jour une messe pour lui et pour la prospérité du royaume de France.

L'église de Celles souffrit beaucoup au temps des guerres de religion : quelques-unes de ses voûtes furent renversées, une portion de la croix fut détruite ; les parties de la voûte refaites ont été bâties en 1676.

Dans l'église de Louis XI rien pour frapper, pour surprendre les regards, le monument dédié à la Vierge se distingue seulement par l'élégance de ses piliers, de ses voûtes, de son ensemble et par la simplicité de ses ornements.

La porte primitive existe encore ; elle est à plein-cintre et les chapiteaux sont horriblement mutilés ; ces chapiteaux presque détruits ont perdu d'un côté toutes les colonnes qui leur servaient d'appui ; de l'autre ils en ont conservé deux seulement. Sur les tailloirs des chapiteaux retombent des moulures *polilobées* (1) qui forment des arcs de cercles ; à leur intersection on voit quelques animaux dont les têtes sont en général très-effilées. L'intérieur de l'église dans laquelle on descend par plusieurs marches est divisé en trois parties par des piliers sveltes et gracieux, à nervures prismatiques et sans chapiteaux ; ils s'élancent sans interruption jusqu'aux voûtes. Les piliers sont couverts de nervures ; les voûtes sont parcourues par des arêtes prismatiques qui vont se perdre dans d'élégantes rosaces ; les portes latérales de l'édifice sont occupées de l'un et l'autre côté par des chapelles dont les ouvertures sont très-grandes. Les fenêtres sont divisées par un seul montant qui partage les fenêtres en deux portions qui se terminent en ogive : le tympan de chacune d'elles est rempli de nervures trilobées.



(1) M. de Caumont a remarqué une autre porte *polilobée* à l'église St.-Médard de Thouars.

C'est avec la croix que commencent les réparations du XVIIe. siècle ; cette partie avait été presque complètement détruite dans les guerres de protestantisme ; il a fallu la refaire, mais ce n'est plus la même pureté : les voûtes sont surchargées de nervures qui se coupent et se croisent sans fin pour former une infinité de triangles. Au centre de la voûte principale on a dessiné un octogone dont chaque partie forme l'un des côtés de plusieurs triangles qui sont remplis par des guirlandes, des fleurs et des fruits. L'apside est assez prononcée ; elle est percée de chaque côté par deux fenêtres, celle du fond est bouchée, mais pour la remplacer on a percé au-dessus une rose très-modeste.

Ainsi dans l'église de Celles, il y a trois époques bien distinctes : en entrant on se trouve face à face avec les ornements du XIIe. siècle, qui ont quelque chose d'oriental, puis quand on a descendu des marches nombreuses, on arrive au XVe. siècle, pour de là passer aux transepts et à l'apside refaits au XVIIe. siècle.

Après cet examen la Société a repris sa marche jusqu'à Melle où elle avait à examiner trois églises et une jolie maison du XVe. siècle.

L'église de St.-Savinien est très-ancienne ; on remarque à sa porte des moulures en triangle qui sont assez rares et un linteau qui est d'une époque plus moderne. A l'une des extrémités de la croix est une porte qui se distingue par d'admirables rinceaux et par des fleurons. L'intérieur de cette église est maintenant occupé par des prisonniers, des malfaiteurs ; car tout change sur la surface de ce monde et souvent l'on entend des injures et des blasphèmes là où retentirent si long-temps les paroles de l'Evangile.

Après cette église les membres de la Société ont visité celle de St.-Pierre, curieux monument du XIe. siècle qui conserve encore tous les caractères de l'architecture grecque ou byzan-

tine ; la porte au midi est remarquable ; les voussures, les archivoltes sont unies, mais l'espace compris entre les modillons est rempli par quelques signes du zodiaque ; les modillons qui les séparent portent les symboles des quatre Evangélistes : au milieu se trouve J.-C. dont on distingue le nimbe et la croix. Au-dessus on voit encore J.-C. dont les formes sont excessivement plates, les draperies sont raides et semblent presser le corps. La tête qui a disparu était entourée d'un nimbe : J.-C. est représenté assis, il était jadis accompagné de deux anges ou archanges dont il ne res'e presque plus que les corps : les têtes et les jambes ont disparu en partie. De ce côté les fenêtres sont très-peu larges, elles ont pour tout ornement le cordon qui les encadre dans la partie supérieure.

L'église de St.-Pierre est terminée par trois apsides où l'architecte a prodigué de nombreux ornements. Les chapiteaux sont curieux, on y voit un paon qui fait la roue. Les modillons sont fantastiques ; les archivoltes sont garnies de tores ou boudins, de dents de scie, etc., etc.

L'extérieur est divisé en trois parties, les piliers sont formés par des colonnes groupées dont les bases attiques sont très-remarquables. Les chapiteaux de quelques-unes sont tout-à-fait unis, d'autres ont des enroulements, des oiseaux, des feuilles recourbées. Les fenêtres à l'intérieur n'avaient pas d'ornements, on peut considérer cette église comme l'une des plus curieuses de l'époque byzantine.

Après St.-Pierre, on a visité St.-Hilaire qui est une église excessivement remarquable : elle comprend huit travées, et l'on y descend par plusieurs marches. Les bas-côtés sont séparés de la nef par des piliers formés de demi colonnes qui se groupent par quatre et qui sont de pareille grosseur. Les chapiteaux sont on ne peut plus curieux ; ceux de la nef sont évidemment du XIe. siècle, comme il est facile de s'en con-

vaincre à la vue des chapiteaux dont le travail est peu perfectionné, c'est là que l'on trouve une scène de chasse : un homme dont les jambes sont garnies de bandelettes et qui perce un sanglier saisi par des chiens. Les bas-côtés sont assez étroits, les fenêtres y sont nombreuses et les colonnes qui s'engagent dans les murs sont ornées de moulures, de feuillages parfaitement refouillés. Aussi cette partie de l'église appartient à une époque moins ancienne par la nef et rappelle le XIIe. siècle. Vis-à-vis la porte latérale s'entrouvre une arcade profonde de 30 centimètres ; elle est encadrée par une rangée circulaire de statuettes. Il y a le long des murs latéraux des restes de l'époque ogivale, ce sont des niches où l'on avait mis des tombeaux, mais rien n'y peut flatter les regards. La façade est tout-à-fait remarquable, la fenêtre du milieu est d'une grande richesse d'ornementation, les colonnes latérales sont garnies de bandelettes et de perles : à droite l'une des colonnes est garnie de moulures brisées et l'autre de fleurons. Partout la plus belle, la plus séduisante ornementation, aux chapiteaux, aux colonnes, aux archivoltes. Les deux fenêtres qui servent de satellites à celle-ci sont aussi dignes de toute l'attention, le mur extérieur du midi n'est pas non plus sans intérêt ; malheureusement les colonnes des fenêtres sont dévorées par le salpêtre : on remarque de ce côté deux sirènes sur la corbeille d'un chapiteau.

Du côté du nord l'édifice conserve des choses magnifiques jusqu'à la croix : pas de contreforts pour soutenir les murs latéraux, partout des piliers cylindriques groupés par deux ; les voussures et les archivoltes des fenêtres n'ont point d'ornements, mais aussi quels chapiteaux, comme tout cela est fini, achevé. Là des colombes d'un travail exquis, là de singulières compositions. La porte serait très-curieuse, si elle n'était pas mutilée, on y voit des guerriers armés de glaives, de bou-

eliers ; sur l'un des claveaux de la porte on aperçoit un lion dont la conservation est assez belle ; dans une niche au-dessus il y a un énorme cheval dont les jambes, une partie du cou et de la tête ont disparu, on distingue très-bien la housse et quelques restes de cavalier vêtu d'une longue robe. L'arcature dans laquelle se trouve le cheval est garnie de larges feuilles qui ressemblent à celles du lotus. L'église est terminée par plusieurs apsides, cette partie de l'édifice a été considérée comme une des plus anciennes.

Les membres de la Société française ont également visité les restes d'une maison du XVe. siècle dont la façade est encore assez bien conservée : il en reste deux tours dont l'appareil est remarquable, au sommet de l'une d'elles on a distiugué une voûte dont les formes sont très-élégantes, pour y parvenir on monte un escalier d'une rare perfection.

A sept heures du soir les membres de la Société étaient de retour à Niort.

Le Secrétaire rapporteur,

CH. ARNAULT.

Séance de clôture du 25 *juin* 1840.

Présidence de M. DE CAUMONT.

La Société française est réunie le 25 juin à huit heures du matin. Le procès-verbal de la séance du 23 est lu et adopté.

Les membres présents signent ensuite les diverses pétitions qui doivent être adressées au ministre de l'Intérieur.

M. de La Fore, ingénieur en chef, présente un instrument nouvellement inventé par lui, et qui pourra remplacer

avantageusement le diagraphe. Il donne des explications sur le mécanisme de cet instrument et sur la manière de s'en servir. M. de La Fore reçoit à ce sujet les remercîments de la compagnie.

M. de Caumont prend la parole pour adresser à la Société de statistique de flatteurs remercîments pour le concours qu'elle lui a prêté. Sur sa proposition il est décidé que le secrétaire-général de la Société française écrira à la Commission de la Société philharmonique, pour la remercier d'avoir mis sa salle à la disposition de la Société pour la tenue de ses séances. La présence de M. de La Roulière, président de la Société de statistique, dispense de cette formalité à l'égard de cette compagnie.

M. de La Roulière, au nom de la Société de statistique et de tous les habitants du département des Deux-Sèvres, exprime à M. de Caumont combien tous ont été heureux du choix qu'il a fait de Niort pour être cette année le lieu de réunion de la Société française.

M. de Caumont prononce la clôture de la session.

Le Secrétaire-général,

A. BRIQUET.

NOTE ARCHÉOLOGIQUE

Sur l'église paroissiale de St-Maure.

PAR M. L'ABBÉ MAUDUIT,

Membre de la Société française, professeur d'archéologie au petit séminaire de Tours.

Il ne nous reste que quelques rares souvenirs historiques sur la petite ville de St.-Maure, assez pittoresquement assise sur le sommet et sur la pente d'un monticule en partie factice. Essayons de suppléer au défaut de l'histoire en interrogeant les ruines de son vieux château et en lisant sur les murailles de sa curieuse église. Grâce aux efforts éclairés des archéologues, et en particulier aux travaux du savant fondateur de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, les pierres travaillées, fussent-elles éparses sur le sol, nous montrent des dates faciles à reconnaître : ce sont des feuillets détachés d'un grand livre qui nous offrent des enseignements aussi positifs que les documents écrits.

Plusieurs pierres druidiques semées dans les campagnes environnantes attestent le séjour des Celtes et disent clairement que les bois qui jadis couvraient tout le pays, furent témoins des mystères cruels du culte de nos ancêtres. Ces pierres sont quelques dolmens de moyenne dimension et plusieurs pierres posées. Ces grossiers vestiges d'un art barbare ne présentent

rien de remarquable en eux, et ne peuvent être comparés aux magnifiques dolmens de l'Ile-Bouchard, de St.-Antoine-du-Rocher, du village de Briançon et de plusieurs autres localités de notre département.

La fondation de la ville actuelle de St^{e}.-Maure remonte à une époque assez reculée, puisqu'il en est fait mention avant 450. Dans ces temps elle était désignée par le nom d'*Arciacum*. L'étymologie la moins forcée y découvre naturellement une dénomination latine imposée à une petite forteresse. Il est très-vraisemblable que les vainqueurs des Gaules, si habiles à profiter des emplacements favorables, et qui ont d'ailleurs laissé de si nombreux vestiges de leur domination dans notre pays, auront été séduits par la position avantageuse que leur offrait la tête du monticule. Plus tard, quelques maisons se seront groupées autour du château. Je n'ai point trouvé sur les lieux même de restes de constructions romaines bien authentiques. Il existe cependant des ruines qui doivent remonter à la plus haute antiquité, de grandes masses de maçonneries rappelant au premier aspect *l'emplecton*, emprunté aux Grecs par les Romains. C'est surtout au milieu des débris du château de Foulques-Néra, et dans la crypte souterraine de l'église paroissiale que l'on remarque ces curieux vestiges. Comme le revêtement extérieur a complètement disparu, et que je ne possède d'un autre côté aucun indice historique positif, ce n'est qu'avec une extrême réserve que j'énonce ces conjectures. Des recherches ultérieures pourront peut-être nous fournir des renseignements plus certains.

Grégoire de Tours nous rapporte comment fut fondée la première église d'*Arciacum*. Un des principaux habitants fit construire un oratoire pour y déposer avec honneur les restes mortels des saintes vierges Maure et Britte, martyrisées en cet endroit quelque temps auparavant. Sur les instances du fon-

dateur et, selon la légende, sur un avertissement miraculeux des bienheureuses vierges, saint Euphrone, alors sur le siège épiscopal de Tours, vint le bénir dans l'année 570 (1).

Cette première église était sans doute de peu d'étendue, et il est probable qu'elle ne subsista pas long-temps. L'histoire et la tradition ne nous donnent aucune instruction à ce sujet. Un des hommes les plus connus dans cette contrée à la fin du Xe. siècle, Foulques Néra, comte d'Anjou, construisit plusieurs châteaux forts pour favoriser ses projets d'envahissement et pour assurer sa domination sur ses conquêtes. C'est à lui qu'on doit la fondation du château de Ste-Maure, qui n'offre plus qu'un monceau de ruines, et la construction des châteaux non moins délabrés de Montbazon, de Montrésor et de Montrichard. Quelques personnes ont pensé que l'église actuelle était contemporaine du château, et que ces deux constructions devaient reconnaître un fondateur commun. Elles assigneraient donc pour date la fin du Xe siècle ou le commencement du XIe., époque à laquelle fut fondée la célèbre collégiale de Loches, et l'église non moins célèbre du St.-Sépulcre de Beaulieu. D'autres ont pensé que ce fut Hugues, premier du nom, chevalier, baron de Ste.-Maure, qui la fit bâtir à peu près dans le même temps que le prieuré de St.-Même, St.-Mexme ou Mesmin, c'est-à-dire vers l'an 1060. Ce seigneur, d'une humeur difficile et belliqueuse eut de fréquents démêlés avec ses voisins, et en particulier avec l'archevêque de Tours et l'abbé de Marmoutier. Le pape Grégoire VII, instruit de ces contestations, irrité des procédés de Hugues Ier., le somma de comparaître au premier synode qu'il tiendrait à Rome, pour

(1) J'ignore comment Chalmel, l'historien de la Touraine, dans le tome Ier. de l'hist. de Tours, fait remonter cette fondation à saint Eustoche, évêque de Tours, mort en 464. Il y a du reste contradiction avec ce qu'il rapporte à l'article Ste.-Maure, tome III.

donner ses moyens de défense, le menaçant des censures ecclésiastiques, s'il n'obéissait à ses ordres (1). Il paraît que le seigneur de Ste.-Maure ne tarda point à revenir à des sentiments plus pacifiques, et qu'il se réconcilia avec l'archevêque. Le prieuré de St.-Même ou Mesmin fut construit en réparation de ses torts et de ses injustices.

L'étude détaillée des caractères architectoniques de l'édifice indique certainement une date postérieure. Je crois que la construction actuelle doit être rapportée au temps de Goscelin ou Josselin II, seigneur de Ste.-Maure, vers 1200, ou de Hugues II, en 1140. Toute la construction annonce la première moitié du XIIe. siècle.

Avant de tracer l'esquisse archéologique de l'église paroissiale actuelle, nous devons exposer quelques-uns des motifs qui nous ont déterminé à l'entreprendre. L'église de Ste.-Maure, sans se recommander puissamment à l'intérêt de l'archéologue, présente néanmoins dans sa construction quelques dispositions rares dans notre pays, et par conséquent utiles à consigner. La crypte souterraine, la plus curieuse avec celle de Faye-la-Dineuse, offre un plan remarquable, et dont les exemples connus sont peu nombreux. Enfin l'église supérieure est en Touraine l'une des plus belles de l'époque de transition.

Les cryptes d'une certaine étendue sont très-rares en Touraine, où l'on rencontre cependant un si grand nombre d'églises anciennes. La crypte de Ste.-Maure, que quelques personnes ont voulu considérer comme l'église primitive, et même comme l'église consacrée par saint Euphrône au Ve. siècle, s'étend sous toute l'église de transition, et ne peut remonter à une époque de beaucoup antérieure ; comme on peut s'en convaincre à l'inspection des ornements et par la forme

(1) Chalmel, hist. de Tours, tome III.

des arcades. Cette crypte est divisée en trois nefs parallèles séparées les unes des autres par un mur d'une épaisseur considérable. Il n'y a entr'elles qu'une communication par une ouverture en ogive. Toute la maçonnerie est en pierres de grand appareil et revêtue intérieurement d'une espèce de stuc qui s'exfolie et tombe par larges lamelles. Ces trois nefs sont voûtées solidement et en plein cintre. Les voûtes sont unies et ne présentent de moulures qu'à leur partie antérieure qui correspond au chevet. A cet endroit les moulures toriques dominent; et parmi les ornements, répandus avec une extrême sobriété, on observe des zig-zags, des têtes de clous, des torsades et quelques étoiles presque effacées. Les colonnes placées auprès de l'ouverture de la nef médiane sont grossières, et surmontées d'un chapiteau en forme de cône tronqué renversé. On voit à côté quelques figures grimaçantes, que les injures de l'homme ont rendues presque complètement frustes. La nef centrale se trouve en grande partie obstruée par une voûte prise en sous-œuvre soutenant une petite chapelle funéraire destinée à la sépulture des seigneurs de Ste.-Maure. Les nefs latérales sont brusquement terminées par d'énormes massifs de pierres noyées dans le mortier : nous en avons parlé précédemment. J'ai remarqué dans les fondements qui les soutiennent, surtout du côté septentrional, quelques pierres calcaires très-dures, travaillées, qui proviennent sûrement de la démolition de quelque édifice antérieur. Quelle est leur origine ? On peut à leur sujet bâtir des hypothèses, mais rien de plus. On a conservé ces énormes blocs pour servir de fondation aux piliers qui supportent le clocher.

L'église supérieure va nous présenter tous les caractères bien tranchés de l'époque de transition au commencement du XIIe.siècle. Le plan régulier sans transepts, nous offre trois nefs dont la moyenne est plus large, et terminées chacune par une

apside circulaire d'un bon goût. L'apside centrale a été réparée, je crois même qu'elle a été reconstruite postérieurement à la construction primitive. Sa voûte est soutenue par des nervures prismatiques d'un dessin plus moderne. Elle est éclairée par cinq fenêtres en plein-cintre allongées et étroites, forme que nous retrouvons dans toutes les fenêtres de l'édifice. Les apsides latérales sont très-élégantes dans leur petite dimension. Les nervures toriques de la voûte viennent s'appuyer sur de gracieuses colonnettes qui descendent jusqu'au pavé. Malheureusement elles ont été cachées par des autels modernes. Entre les fenêtres qui jettent la clarté dans les nefs, on en remarque une, à la nef septentrionale, de forme circulaire; prélude des belles roses qui décorèrent plus tard les édifices religieux.

Toutes les arcades sont ogivales, mais d'une forme lourde et qui s'éloigne peu du plein-cintre. Elles reposent sur des colonnes dont le fût grêle et allongé se trouve couronné de chapiteaux qui ne sont pas sans élégance. Ils offrent une imparfaite imitation du chapiteau corinthien, et montrent quelques feuilles épaisses à sommet fortement recourbé. J'ai observé quelques chapiteaux d'une forme plus originale, mais moins heureuse : ils sont composés de feuilles allongées, placées à côté les unes des autres, le plus généralement au nombre de trois. Les piliers qui séparent les deux apsides latérales de celle du milieu sont ornés d'un faisceau de colonnes élégamment groupées. Ceux qui terminent les nefs sont d'une lourdeur qu'aucun ornement ne dissimule ni ne rachète.

Les voûtes légèrement en pointe sont bien construites : deux à la nef du nord m'ont semblé plus récentes que les autres.

Les ornements sont rares, mais on découvre en plusieurs endroits des dents de scie, un dessin en échiquier, quelques zig-zags et plusieurs têtes saillantes. Parmi ces têtes, j'ai remarqué un buste dont les bras soutiennent une espèce de rouleau sur lequel ont été écrits des caractères illisibles.

Cette église a reçu postérieurement un allongement considérable, malheureusement construit sur un plan différent de celui de la construction première. C'est une vaste nef de forme parallélogrammatique. Elle ne présente rien de remarquable. Sa voûte est tombée dans le dernier siècle, malgré le soutien d'un grand arc en plein cintre qui subsiste encore. Je ne connais pas la date précise de cette seconde construction, mais si l'on s'en rapportait aux ornements qui décorent la porte d'entrée, ainsi qu'à un arc accolé au mur méridional, on lui assignerait la dernière moitié du XVe. siècle. La principale porte surmontée d'une ogive en accolade est ornée de feuilles déchiquetées et d'une guirlande de feuilles de vigne et de chêne d'un dessin assez pur, mais elles ont été gravement mutilées par le marteau révolutionnaire. Au-dessus, on voit une large fenêtre ogivale traversée sans doute autrefois par les compartiments contournés du style ogival flamboyant, aujourd'hui complètement défoncée. De chaque côté du portail on voit deux niches vides de leurs saints et surmontées d'un dais dont les restes font regretter la mutilation.

Notre église n'est pas surmontée d'un élégant clocher. Plusieurs fois atteint de la foudre, il est fortement incliné. Il s'appuie sur une construction quadrilatérale qui offre des colonnes assez semblables à celles que nous avons remarquées dans la crypte souterraine et une espèce de corniche soutenue par des modillons de forme variée.

En rédigeant cette note archéologique sur l'église Ste.-Maure, nous n'avons pas prétendu la placer au premier ran parmi les plus belles églises de Touraine. Quoique plus modeste, elle n'en représente pas moins assez dignement une époque qui a laissé peu d'édifices remarquables. En cherchant à la décrire, je n'ai point été indifférent à quelques souvenirs et à quelques émotions qui m'y attachent étroitement.

ANCIENNES TAPISSERIES

DU XVIe. SIÈCLE,

Conservées dans la cathédrale de Beauvais;

PAR M. BEAUDE.

La cathédrale de Beauvais possède trois tapisseries remarquables du XVIe. siècle, fabriquées, dit-on, dans la manufacture d'Arras et représentant les personnages que l'on a prétendu avoir donné leur nom à la Gaule et à ses principales villes.

1re. *Tapissérie.* La première de ces tapisseries qui a 6 pieds 4 pouces de haut sur 16 pieds 8 pouces de large est divisée en deux compartiments par un arbre auquel est attaché un écusson : *d'or à la fasce de gueules accompagnée de trois trèfles de même écartelée d'or à quatre fasces d'azur.*

Le premier compartiment long de 11 pieds 4 pouces représente Galathe, fils d'Hercule et de Galathée, reine des anciens Celtes, lequel ayant succédé à sa mère subjugua plusieurs peuples, leur donna le nom de Galates, et appela Galathie le pays qui fut depuis nommé Gaules.

Le prince porte une longue barbe; sa tête est couverte d'une toque ornée de brillants, ses vêtements sont ceux que l'on portait à la cour sous le règne de François Ier. : un haut de chausses à taillades et à bouffants, un petit pourpoint et pardessus un manteau court; il a l'épée au côté, tient de la main droite un sceptre d'or et sur le poing gauche un faucon ; à

côté de lui sont deux jeunes pages revêtus d'un costume à peu près semblable au sien, mais ils n'ont point de manteau; l'un d'eux est armé d'une longue lance. Vis-à-vis de ces trois personnages se trouve un homme ayant une barbe blanche très-épaisse, il est couvert d'un large vêtement à manches taillées, est coiffé d'une espèce de turban et tient un long bâton dans la main gauche (1).

Ce groupe dont chaque personnage a environ 4 pieds et demi est placé au milieu d'un paysage qui représente la France avec ses principales provinces, ses principales rivières et quelques contrées voisines, les noms de ces provinces et de ces rivières sont écrits auprès de la place qu'elles occupaient et disposés comme sur une carte géographique. On lit au-dessus du groupe ces mots : *Mediterrané*, *Provence*; au-dessus : *Flandre*, *Picardie*; à gauche : *Holande*, *Ardène*, *Savoye*, *Souisse*, *le Rhyn*; à droite : *France*, *Seine*, *Normandie*, *Loyre*, *Aquitaine*, *Gyronde*, *Gascogne*, *Bretaigne*, *Occeane*, *Anglcterre*. On n'a pas omis d'indiquer les points cardinaux. Au haut de la tapisserie se trouve le mot *midi*, en bas celui de *septentrion*, à gauche celui d'*orient* et celui d'*occident* à droite. On voit encore plusieurs lettres assez distantes les unes des autres qui paraissent former le mot *gare*, c'est sans doute le nom de l'artiste.

Au-dessus de ce sujet, on lit l'inscription suivante sur trois lignes :

Mil VIc ans septante sept avant nostre salut Galathes moult scavant ay dominé mil IIc quatre vingtz après le grand déluge, car je vins unzieme roy de dame Galathée et d'Hercule dont Gaule est redoutée.

C'est-à-dire 1677 ans avant l'ère chrétienne et 1280 ans après le déluge, moi Galates très-savant j'ai régné, car je suis

(1) Le personnage ne représente-t-il pas Hercule, père de Galathe?

le onzième roi (des Celtes), le fils de Galathée et d'Hercule qui a rendu la Gaule redoutable (1).

Dans le second compartiment l'on voit l'un des rois des Celtes qui, suivant le berose d'Amiens de Viterbe fut le fondateur de la ville de Lyon ; l'un d'eux a une attitude orientale, sa tête est couverte d'un turban, sa barbe est longue et épaisse, il porte pour vêtement une espèce de casaque qui descend jusqu'aux genoux et qui a de longues manches déchiquetées lesquelles tombent par derrière jusqu'au bas des jambes, les bras passant par des ouvertures pratiquées à la partie antérieure ; il tient à la main droite un sceptre surmonté d'une fleur de lys, et de la gauche, la poignée du cimeterre qui pend à son côté ; derrière lui se trouve un courtisan et un jeune page armé d'une lance, ayant l'un et l'autre le costume de la renaissance ; ces personnages ont la hauteur de ceux du compartiment précédent.

A côté de ce groupe est représentée la ville de Lyon, bâtie au confluent de la Saône et du Rhône ; ces rivières portent de petites barques ; on lit à côté *Sone*, *Rosne*.

Au-dessus de ce sujet se trouvent les six vers suivants sur trois lignes :

Mil trois cent ans trente après que de l'arche sortist Noë, le nob'e patriarche mil VIcc vingt et sept et riens ains que Jésus racheta les humains le roy Luglus treisième pour son trosne et beau manoir feist Lion sur le Rone.

Mil trois cent trente ans après que le patriarche Noë sortit de l'arche et mil six cent vingt-sept ans et quelques riens avant que Jésus rachetât les hommes, le roi Lugdus bâtit Lion sur le Rhône pour y faire sa demeure et y placer son trône.

(1) Les dernières paroles de ces vers pourraient encore signifier : c'est de moi que vient la Gaule, pays redouté.

2°. *Tapisserie.* La seconde tapisserie qui a 10 pieds 2 pouces de long sur 6 pieds 4 pouces de haut représente Rémus, frère de Romulus, donnant sa fille en mariage à Francus, fils d'Hector.

Rémus est revêtu d'une longue robe de pourpre, de tunicelles bleues et d'un manteau royal d'or retombant par devant à la manière des chasubles anciennes et garni à la partie qui couvre les épaules d'un épitoge d'hermine mouchetée (1). Ce prince a des cheveux très-longs et une barbe noire qui lui descend jusqu'au milieu de la poitrine; il porte au cou une longue chaîne d'or à double rang; sa tête est couverte d'une espèce de chapeau plat à grand bord ceint d'une couronne d'or; il tient de la main gauche un sceptre d'or surmonté d'une fleur de lys et de l'autre il prend la main de sa fille pour la présenter à Francus La fille de Remus a le front couronné d'un diadême d'or; elle porte une robe brodée à queue traînante, à manches tailladées et bouffantes, une chaîne d'or lui tombe aussi sur la poitrine; elle est accompagnée de deux suivantes; derrière elle se trouve un soldat couvert d'une cuirasse ayant une bourgignotte sur la tête et appuyant la main gauche sur un bouclier, à côté de lui est un porte-bannière revêtu d'un petit pourpoint et d'un manteau court et portant sur la tête une toque ornée de panaches; sa bannière est *de gueule à trois couronnes d'or deux et un.*

Francus est couvert d'une cuirasse et par-dessus d'une chlamide ou paludament; sa tête est ceinte d'une couronne ducale; un collier d'or à double rang lui tombe sur la poitrine; il

(1) Ce costume ressemble assez à celui que portaient les rois de France à la cérémonie de leur sacre; on l'aura donné sans doute à Rémus, parce qu'il était regardé comme fondateur de Reims où ces rois se faisaient sacrer.

tient en main un sceptre d'or sans fleur de lys ; il est suivi de son cheval que conduisent deux écuyers. Ceux-ci sont revêtus d'un haut de chausses et d'un pourpoint tailladé ; ils ont la tête couverte d'une toque à panaches et tiennent à la main une longue lance renversée et garnie de plumes comme le sont ordinairement les flèches. Aux pieds de l'un d'eux, on remarque un écusson semblable à celui qui, dans la tapisserie précédente, est placé entre les deux compartiments. Derrière ces écuyers est une troupe d'hommes d'armes à cheval, à la tête desquels s'en trouvent trois qui sonnent de la trompette ; à leurs trompettes sont attachées de petites bannières *de gueules au lion d'or, couronné de même, armé d'une hache d'azur.*

Cette scène se passe sous les murs de Reims, dont on a prétendu que Rémus a été le fondateur. Parmi les édifices de cette grande cité, on remarque la cathédrale au superbe portail et plusieurs autres églises. A quelque distance de la ville, on aperçoit un appareil patibulaire où deux hommes sont attachés.

On lit au haut du tableau *Rhains* et en bas les vers suivants :

Après que l'arche au haux mont reposa, l'an mil VIIe LXVII jadis Francus d'Hector filz, la fille espousa du roy Rémus mil cent III^xx dix devant J H S., lors commença le nom de gens François courtoise nation.

L'an 1767, après que l'arche se fut arrêté sur les montagnes élevées et 1250 avant Jésus Christ, Francus, fils d'Hector, épousa la fille du roi Rémus, alors commença le nom de François, nation courtoise.

3e. *Tapisserie.* La troisième tapisserie qui a 22 pieds 9 pouces de long sur 6 pieds 4 pouces de haut, est divisée par des arbres en trois compartiments offrant chacun un sujet différent. Elle fut fabriquée en 1550, ainsi que l'indique le millésime placé sur l'arbre qui sépare le premier sujet du second.

Dans le premier compartiment long de 7 pieds 7 pouces est représenté Belgius, roi des Gaulois, fondateur de la ville de Beauvais ; sa barbe longue et noire est partagée par le milieu en deux touffes. Sa tête est couverte d'un chapeau dont le bord fort large et relevé sur le devant supporte une couronne d'or ; ses vêtements sont des bottines rouges garnies vers le milieu d'un rang de bouffants, un haut de chausses bleu sans taillades et une espèce de tunique ou de casaque à large collet retombant sur les épaules et à manches bouffantes ; il porte l'épée au côté, tient de la main droite un sceptre d'or et appuie la gauche contre sa poitrine ; on lit sur le bas de sa tunique : *Belgius* ; à côté de lui marche un lévrier blanc portant au cou un collier rouge.

Derrière le prince est la ville de Beauvais. Les transepts de sa cathédrale ne sont que la moitié de leur hauteur. Des grues, des chèvres et des cabestans placés sur le haut des murs indiquent qu'on en continue la construction ; c'est en cet état que se trouvait cette partie de l'édifice au moment où la tapisserie fut fabriquée. Près de la cathédrale on voit le palais épiscopal dont l'entrée est flanquée de deux grosses tours à toits coniques couverts en tuiles et très-élevées. Le bâtiment principal de ce palais venait d'être reconstruit par les ordres de M. de Villers de Lisle-Adam, évêque de Beauvais. L'artiste en a représenté les parties principales et en particulier la tour de l'Horloge qui se trouve au milieu. Entre les tours de l'entrée et ce corps de bâtiment, on remarque une église : c'est celle de Notre-Dame du Châtel qui était adjacente à la maison de l'évêque qui en dépendait et qui fut renversée en 1793. Le Thérain baigne les murs de Beauvais ; sur les bords de cette rivière est représenté un pêcheur à genoux, coiffé d'une large calotte bleue et vêtu d'une longue casaque rouge. Les armes de la ville sont peintes sur une de ses portes, ces armes sont

de gueules au pal d'argent. Au bas des murs d'enceinte se trouve le mot *Beauvais.*

Au-dessus de Beauvais, à gauche, on aperçoit la ville de Clermont, parmi les édifices de laquelle on distingue surtout son église, son château garni, aux quatre angles, de tourelles en encorbellement et son hôtel de ville entouré de machicoulis. En avant est le mot *Clermont.*

Le paysage qui accompagne ces deux villes est semé d'un grand nombre de bourgs et villages.

Au bas de ce sujet on lit :

Mil CCC ans soixante dix en sôme puis le déluje et devant que feust l'hôme regenéré par grace déifique mil Vc IIIIxx VII moy qu'on nôme Belgius roy VIIII° on voït côme fonday Beauvais d'ou vient Gaule Belgique.

1370 ans depuis le déluge et 1547 avant que l'homme eût été régénéré par la grâce de Dieu, moi qu'on nomme Belgius, 14e. roi, je fondai Beauvais dont est venu le nom de Gaule Belgique.

Le deuxième compartiment ayant également 7 pieds 7 pouces de long représente Dardanus fils de Jupiter et d'Electre qui, obligé de quitter son pays à cause de l'assassinat de son frère dont lui-même était l'auteur, vint en Phrygie, épousa la fille du roi Teucer et bâtit au pied du mont Ida une ville qu'il nomma Dardanie. Cette ville par la suite fut appelée Troye, du nom de Tros, successeur de Dardanus. Elle est sans doute placée ici pour Troye-en-Champagne, à cause de l'identité de nom ou bien parce qu'on aura pensé que la ville de France tirait son origine de la superbe Troye, fondée par Dardanus.

Dardanus porte une longue barbe; il a sur la tête un casque de forme grecque, sa poitrine est couverte d'une cuirasse

d'airain, et ses bras, ses cuisses et ses jambes d'armures de fer. Il tient à la main une longue épée dont la pointe est couverte de sang ; un ample manteau tombe sur ses épaules et descend jusqu'au milieu des jambes. Le bas de ce manteau porte le nom *Dardanus*.

Derrière Dardanus et au pied d'une forêt, on voit étendu par terre Jasius, son frère, auquel il vient de donner la mort. Jasius est vêtu d'une espèce de tunique rouge à manches chargées de bouffants, laquelle est en partie recouverte par un large manteau doublé d'hermine mouchetée ; sa tête est couverte d'un chapeau à larges bords que ceint une couronne d'or. Il a des cheveux longs, une longue barbe noire et d'épaisses moustaches. Le sang coule avec abondance de la blessure qu'il a reçue à la poitrine ; son sceptre que sa main laisse échapper, est à côté de lui.

Devant Dardanus se trouvent deux hommes d'armes, le premier est vêtu d'une tunique fermée par devant et assez semblable aux blouses que portent actuellement les gens de la campagne ; à la ceinture qui la retient pendent une épée très-courte, un poignard et une espèce de bourse ; il tient à la main une longue hallebarde ; il ne porte point de barbe ; ses cheveux sont plats et ne couvrent que le cou et les oreilles ; sa coiffure consiste dans une espèce de chapeau dont la forme est élevée et les bords très-étroits. Le second soldat porte un haut de chausses jaune ouvert à soufflet ; vers le genou est une espèce de juste au corps ou de cuirasse rouge ; ses bras seulement sont couverts d'armures de fer ; il a de la barbe, est coiffé d'un bonnet singulier ; il tient en main une hallebarde ; derrière ces gardes est un autre personnage dont on n'aperçoit que la tête et qui pourrait être un officier.

Non loin de là est le rivage de la mer que touche un navire d'une fort grande dimension ; dans ce navire l'on remarque

un officier portant un haut de chausses tailladé et ayant sur la tête une toque ornée de panaches ; un seul de ses bras est couvert de brassards. Devant lui est un marin qui lance sur le bord de la mer une fort longue planche au moyen de laquelle Dardanus doit monter dans le vaisseau. On aperçoit dans l'éloignement la ville de Troye. Devant les murs de cette cité est placé un grand nombre d'hommes et de femmes à la tête desquels se retrouve Dardanus ayant une couronne sur la tête et un sceptre à la main, son nom est écrit sur le bas de son vêtement. Près de la ville l'on remarque encore le vaisseau sur lequel le prince s'est embarqué. Au-dessus de cette même ville on lit le mot Troye.

Au bas du sujet est l'inscription suivante :

Mil IIIIcc LX ans du déluge et XIX Jasius ay régné ains que Jésus le rédempteur feust né Mil IIIIcc septante huit lors fus-je par Dardnus mon frère escterminé qui depuis fonda Troye pour son refuge.

1479 ans après le déluge et 1478 avant la naissance du Rédempteur, moi Jasius j'ai régné, alors je fus tué par Dardanus, mon frère, qui depuis fonda Troye pour s'y réfugier.

Le troisième compartiment, de la longueur du précédent, représente Paris, roi des Gaulois, regardé par quelques auteurs comme fondateur de la ville de Paris.

Paris a le costume de cour du temps de François Ier. : un haut de chausses ouvert à soufflet, un pourpoint à manches également tailladées, un manteau court et une longue toque à panaches ; il porte l'épée au côté ; tient un sceptre de la main gauche et appuie la droite sur sa poitrine, ses cheveux sont plats, recouvrent ses oreilles et ne descendent pas plus bas que le cou ; sa barbe n'est pas fort longue ; sur le bas de son manteau on lit le mot *Paris*, écrit en lettres blanches.

Trois personnages couverts de vêtements différents accompagnent Paris et paraissent le considérer avec admiration. Derrière eux est la ville de Paris, au milieu de laquelle on remarque surtout la métropole ; sur une des portes de cette ville, flotte une bannière portant les armes de France et au-dessus celles de Paris. Sous les murs on aperçoit une femme chassant devant elle un âne chargé de légumes. Près du bord supérieur de la tapisserie et à côté des tours de la métropole est le mot *Paris* en lettres noires. A un tronc d'arbre placé à l'extrémité de ce sujet se retrouvent les armes que nous avons vues dans les deux autres tapisseries *d'or à la fasce de gueules à quatre fasces d'azur*.

L'inscription qui se trouve au bas est ainsi conçue :

Mil Vᶜᶜ ans XL et IX passez du déluge Paris le noble roy dizé huytieme fonda en grand arroy ville et cité de Paris belle assez devant que Rome eust des gens amassez Vᶜᶜ cinquante et VIII ans comme croy.

1549 et plus depuis le déluge et 558 comme l'on croit avant la fondation de Rome, Paris, 18ᵉ. roi des Gaules, fonda à grands frais la ville de Paris.

Cette dernière tapisserie fut réparée dans le mois d'avril 1811 par M. Carbonnier, ouvrier de la manufacture impériale de tapisseries de Beauvais. La délibération qui autorise cette réparation fut provoquée par M. Le Maréchal, l'un des membres de la fabrique, homme aussi recommandable par ses lumières que par ses vertus.

SÉANCE GÉNÉRALE

Tenue au Mans le 29 juin 1840, pendant la session annuelle de l'Institut des provinces.

Présidence de M. Cauvin.

Cette séance a été présidée par M. Cauvin, inspecteur divisionnaire. Mgr. l'évêque du Mans siégeait au bureau. On remarquait, parmi les membres présents, MM. de La Sicotière, d'Alençon, Chevreaux, d'Evreux, Gaugain, de Bayeux, l'abbé Tournesac, inspecteur des monuments de la Sarthe, Richelet, membre du conseil, M. Picot de Vaulogé et M. de Caumont, de Caen. M. Anjubault, membre du conseil, remplissait les fonctions de secrétaire.

On a entendu un mémoire de M. de La Sicotière sur l'histoire du château d'Alençon.

M. Huchet a communiqué un portefeuille rempli de dessins d'une exactitude scrupuleuse, représentant les détails les plus intéressants de la cathédrale du Mans.

M. l'abbé Tournesac a rendu compte de l'état de l'église de Ballon pour les réparations de laquelle la Société a voté 100 fr ; avec ce secours et les 400 fr. votés par le conseil général, on pourra commencer les travaux.

M. de Caumont, après avoir annoncé la mise à la disposition de la division de la Sarthe, d'une somme de 200 fr., a invité M. de Tournesac à s'entendre avec Mgr. l'évêque du Mans, au sujet des églises qui demanderaient des réparations.

M. Cauvin a donné lecture d'un mémoire sur la date du premier pont en pierre construit à Saumur sur la Loire.

Mémoire de M. Cauvin. — On sait qu'au moyen âge il existait des confrairies d'ouvriers, désignés sous le nom de *frères pontifes*, dont l'occupation était de vaquer à la prière et de construire des ponts. Le cartulaire de l'abbaye de St.-Florent, déposé aux archives de la préfecture d'Angers, nous apprend que les communautés séculières et ecclésiastiques, animées des mêmes principes que les confrairies, formaient ces grandes entreprises, et procuraient l'argent nécessaire à leur exécution.

Ainsi, vers le milieu du XIIe. siècle, les habitants de Saumur jetèrent sur la Loire, devant leur ville, pour le salut de leurs âmes (ce sont les expressions de la charte), un pont destiné à rendre facile la communication entre les deux rives du fleuve. Pour s'indemniser des frais de construction et d'entretien, ils mirent un impôt sur les marchandises, à leur passage.

Ce pont était en bois, mais si bien fait que Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, dans un de ses voyages à Saumur, admira le travail et témoigna aux habitants une grande satisfaction.

L'abbaye de St.-Florent jouissait du droit exclusif de transporter d'une rive à l'autre de la Loire toute espèce d'objets. L'établissement du pont rendait illusoire ce privilége, et causait aux religieux un préjudice notable. L'abbé se rend auprès du monarque, expose que Foulques, comte d'Anjou, avait accordé à son monastère le droit de bacs pour le passage de la Loire devant Saumur, et que l'entreprise des bourgeois avait anéanti les avantages attachés à cette concession.

Après avoir fait constater la vérité des faits, le Roi s'applique à concilier la justice et l'intérêt public ; il accorde donc aux moines le péage et les coutumes établis sur le pont : mais il les oblige à le remplacer par un autre en pierre et à commencer

celui-ci dans deux ans; alors ils feront la première arche, l'année suivante, la seconde, et ainsi de suite d'année en année, jusqu'à ce que l'ouvrage soit achevé. Il stipule que si le pont vient à se rompre ou à se détériorer, l'abbaye s'empressera de réparer les dommages, de manière que la circulation soit interrompue le moins possible. D'un autre côté, voulant récompenser les nobles et les bourgeois de Saumur, de l'œuvre vraiment utile qu'ils avaient entreprise, et du bon exemple qu'ils avaient donné, le prince les affranchit des droits de péage et de coutumes sur le pont.

Ces conditions soumises au chapitre de l'abbaye de St.-Florent furent acceptées par les moines; le chapelain Etienne en dressa la charte à Saumur, l'an de grâce 1162.

Voici le péage établi par le Roi :

OBJETS.	deniers.	oboles.
Par charge d'âne, si c'est de la marchandise.......	»	1
Par charge de cheval........................	1	»
Par cheval attelé au timon d'une voiture chargée de marchandises..............................	2	»
Pour chacun des autres........................	1	»
Pour marchandise conduite par un homme..........	»	1
Si cette marchandise est pour lui, rien...........	»	»
En cas de contestation, cet homme donne sa parole et est exempt de péage.		
Pour âne, cheval, bœuf, vache, porc, conduits au marché, par chacun........................	1	»
Si l'animal allaite des petits, il n'est dû que pour la mère.	»	»
Par couple de moutons ou de chèvres............	»	1
Pour les objets appartenant aux chevaliers, clercs, moines, et quiconque n'est pas marchand, il n'est rien dû..................................	»	»

A cette époque, séparée de la nôtre par un intervalle d'en-

viron sept cents ans, la population était de beaucoup inférieure à celle d'aujourd'hui, et presque toute agricole; il existait peu de relations d'un pays avec un autre; les échanges se bornaient en général aux choses de première nécessité; on ne faisait guère usage que d'objets fabriqués, pour ainsi dire, sous les yeux. Et cependant, avec un péage qui ne frappait que la marchandise, on trouvait les moyens d'exécuter de grands travaux, l'excédant de la recette sur la dépense donnait même souvent un produit assez considérable. A la vérité, le marc d'argent valait 53 sols; les monnaies en usage, comme le denier et l'obole, ou demi-denier, étaient en argent.

On a entendu ensuite un rapport de M. de Caumont sur les travaux de la Société à Niort, et sur divers monuments observés par lui, depuis quelques mois, dans plusieurs départements.

M. de La Sicotière a parlé des fouilles de Jublains et décrit les différentes parties de la forteresse qui a été déblayée.

M. de La Pommeraye a rendu compte des recherches qu'il a faites à la bibliothèque royale, pour savoir si le plan des arènes du Mans existe encore.

M. Tournesac a donné quelques détails sur un travail qu'il a entrepris concernant la Statistique monumentale du Mans.

M. de Caumont a entretenu quelques instants la Société sur l'histoire de la sculpture et sur le symbolisme chrétien.

M. de La Rue a annoncé qu'il allait former une fabrique de vitraux peints au Mans, et qu'il avait reçu du gouvernement quelques fonds comme encouragement.

PROCÈS-VERBAL

Des Séances générales tenues par la Société Française pour la conservation des Monuments historiques, dans la ville de Besançon, pendant les Séances du Congrès scientifique de France.

Séance du 5 septembre 1840.

Présidence de M. DE CAUMONT, Directeur de la Société.

L'an mil huit cent quarante, le cinq septembre, à sept heures du soir, la Société pour la conservation et la description des monuments historiques de France s'est réunie à Besançon, au palais de justice, dans la seconde chambre de la Cour royale, sous la présidence de M. de Caumont.

Sont proclamés membres de la Société :

Mgr. PARISIS, évêque de Langres.

MM. LORAIN, supérieur du grand séminaire du diocèse de Langres.

DE COURÇON, de Quimper, membre de plusieurs Sociétés savantes.

DE SAUVAGNEY (Alfred), de Besançon.

BAILLE (Victor), de Besançon, architecte.

M. le Directeur invite à prendre place au bureau, MM. Bourgon, de Besançon, inspecteur des monuments du Doubs ; Chevreaux, d'Evreux, membre du Conseil de la Société ; Baille (Victor), de Besançon, architecte, et charge ce dernier de remplir les fonctions de secrétaire.

On remarque dans la salle un grand nombre de membres du Congrès scientifique de France.

M. de Caumont ouvre la séance par un exposé des travaux de la Société à Besançon.

MM. Weiss et Bourgon ont été nommés, le premier Inspecteur divisionnaire, le second inspecteur de département. Ces messieurs assistés de M. Edouard Clerc, inspecteur des monuments du Jura, et de M. de Rotalier, inspecteur des monuments de la Haute-Saône, ont déjà commencé d'importantes études archéologiques et fait des découvertes précieuses, pour l'histoire et pour les arts. M. le président donne ensuite le détail des travaux les plus importants qui ont été entrepris et exécutés depuis peu dans plusieurs départements; il annonce que le Conseil général de la Société a décid qu'une somme de 500 fr. sera votée dans cette session, lorsque l'on aura recueilli des renseignements suffisants.

Outre les travaux dont il vient d'être parlé, la Société s'occupe encore de coordonner tous les documents pouvant conduire à une classification méthodique des monuments francomtois. Elle en projette la statistique et le catalogue général; en signalant ainsi leur existence, elle pense faire une chose utile pour l'étude et prévenir la destruction de choses si précieuses.

M. le professeur Bourgon, inspecteur des monuments du Doubs, qui a bien voulu se charger de présenter un tableau des monuments de la province, prend la parole et signale comme devant mériter l'attention de la Société les fouilles sur le terrain de Mandeure, ancienne *Epamanduodurum*, la restauration de l'église de Montbenoît et celle de N.-D. Libératrice de la ville de Salins. M. Baille recommande également la restauration de la porte de l'église St.-Anatole dans la même ville; ce précieux morceau de sculpture du XVe siècle est dans un état voisin de la dégradation, il faudrait peu pour l'en

préserver. Le même membre réclamait un travail sur les tombes nombreuses que renferme cette église, elles portent des inscriptions intéressantes et sont couvertes d'ornements curieux à étudier. M. Parret, avocat de Gray, annonce qu'il s'occupe de cette œuvre. M. le président le remercie d'avoir entrepris une chose aussi utile.

Conformément à l'usage suivi dans les séances de la Société, M. le Directeur pose successivement à M. l'Inspecteur des monuments, les questions suivantes :

1°. *Y a-t-il dans le ressort de Besançon un cours d'antiquités, s'y occupe-t-on de l'étude des monuments anciens?*

2°. *A-t-il été envoyé à MM. les Curés des circulaires recommandant la conservation des monuments religieux du moyen âge, leur donnant des notions propres à les éclairer sur la connaissance et l'appréciation des œuvres d'art?*

3°. *Y a-t-il à Besançon et dans les autres villes de la province des lieux destinés à recevoir les monuments que l'on ne peut laisser en place; quel est l'état des collections, y a-t-il des catalogues?*

M. l'Inspecteur Bourgon répond qu'il n'y a point de cours d'antiquités établi, mais que plusieurs personnes s'occupent activement et utilement d'étudier les monuments anciens. MM. Edouard Clerc, conseiller, et Bourgon, professeur, ont entrepris de reporter sur un calque de la carte de Cassini, toutes les découvertes faites anciennement et celles qu'ils ont faites eux-mêmes. Ces Messieurs ont découvert et exploré plusieurs *villæ*, celle d'Andiers dans un canton actuellement appelé la ville des Andyès, commune de Rise, près de Besançon. Près du grand Vaire, arrondissement de Besançon, la vallée aux bords du Doubs s'appelle vallée de la ville Verte; on y a trouvé des tuileaux romains, des médailles, etc.

Entre Quingey et Châtillon est la vallée de Cher-Lieux ; à ses extrémités se trouvent deux granges, l'une *la grange de la famine*, l'autre *la grange desroutes* (destructa) ; des fontaines et des sources font de ces lieux un séjour très-agréable, des débris de marbres et de tuiles indiquent que des habitations antiques y ont existé.

M. Edouard Clerc, à la séance du 24 août 1838 de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, a lu une notice sur les ruines de *la ville d'or*, territoire d'Osselle, arrondissement de Besançon.

M. l'Inspecteur cite comme s'étant occupé des mêmes études M. Jacques Constantin, du canton d'Amancey. Cet honorable cultivateur a mérité par son zèle les éloges et les récompenses de l'Académie et du Conseil général.

M. Marnotte, ancien architecte de la ville, s'occupe depuis treize ans de recueillir et dessiner toutes les antiquités qui peuvent présenter quelqu'intérêt. Il a fait un plan géométrique de la ville de Besançon sur une échelle de 0m. 005 p. 10m. 000, et reporte sur ce plan toutes les découvertes. On y remarque le cours du canal d'Arcier depuis la porte taillée jusqu'à la place St.-Quentin, et le plan d'une maison rustique découverte en faisant les fondations de la nouvelle halle sur la rue neuve, vis-à-vis l'ancienne rue des Noyers ; cette maison portait des traces d'incendie, on y a trouvé la meule d'un moulin à bras. Dans les fondations du même édifice on a trouvé beaucoup de débris de tuiles, d'amphores, de lacrymatoires, de petites cruches et des vases d'un beau galbe ornés d'élégantes arabesques. Sur le même plan on voit indiquée la place de toutes les mosaïques découvertes jusqu'à ce jour. Il est une particularité remarquable sur l'une d'elles ; ses divisions, des plus petites aux plus grandes, ont toutes un rapport avec les divisions métriques. Ce travail que l'auteur met sous les yeux de l'assemblée

intéresse vivement, et M. le président en fait l'éloge comme d'une chose très utile.

M. Bourgon cite plusieurs faits qui prouvent que malheureusement la connaissance et l'appréciation des choses d'art ne sont point assez répandues. Chaque jour on voit des fabriques se défaire d'objets antiques en faveur du premier venu qui lui en offre un prix, pour les remplacer par de plus modernes et plus brillants, et il exprime la peine qu'a fait éprouver à tous les amis des arts, l'enlèvement d'une chaire admirable de sculpture, et d'un autel antique avec bas-reliefs qui étaient à la métropole; ils en ont disparu lors des travaux exécutés en 1829. Ces deux monuments précieux sont conservés sans dégradation, et l'on peut espérer qu'ils seront bientôt placés d'une manière digne de leur importance monumentale.

Besançon possède un cabinet d'antiquités légué par un de ses concitoyens, M. Paris, architecte de Louis XVI, ancien directeur de l'école française à Rome; les objets nouveaux dont la ville de Besançon fait l'acquisition, y sont déposés, les fragments antiques sont incrustés dans le mur. Ce local est resserré, on a été obligé de déposer les morceaux d'un gros volume dans une salle du bâtiment de l'Académie, où sont aussi les tableaux, en attendant l'achèvement de l'étage sur la nouvelle halle, que l'on destine à recevoir toutes ces collections. Le musée Paris a son catalogue. Les tableaux et pierres placés à l'Académie n'y étant que provisoirement ne sont point encore classés. On trouve dans le 1er. volume des documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, la description de toutes les pierres à inscriptions connues dans la province et l'indication du lieu où l'on peut les voir.

Pontarlier a commencé un musée lapidaire, on y a déjà déposé la borne antique décrite par M. Bourgon. Cette ville possède quelques médailles, entre autres un Néron en or, pré-

cieux document, car les savants du dernier siècle croyaient que dans la haute montagne il ne se trouvait aucun souvenir de la domination romaine.

Montbéliard n'a point de musée ; mais on trouve chez les particuliers de nombreuses pièces antiques, provenant des fouilles faites sur le territoire de Mandeure, où existent les ruines d'un cirque et d'un théâtre. Des fouilles habilement dirigées pourraient en fournir encore, mais le Conseil général n'accorde pour ce travail que la somme annuelle de 80 fr.

Dans le département de la Haute-Saône, on a découvert à Membrey, des substructions antiques et de fort belles mosaïques qui déjà ont été dégradées depuis qu'on les a découvertes. Des travaux de conservation et d'agrandissement de la fouille seraient nécessaires. Ces travaux sont entravés par des arrangements préliminaires entre l'administration forestière et la commune de Membrey.

Lons-le-Saulnier a quelques antiquités romaines, surtout des armes trouvées à Mont-Moreau.

On annonce qu'à la séance de demain, des habitants de Dôle et de Vesoul doivent donner des détails sur les antiquités et monuments que possèdent ces deux villes.

M. le président invite MM. les inspecteurs des monuments de la province à prier Mgr. l'archevêque, d'adresser à MM. les curés du diocèse, des instructions détaillées sur la conservation des monuments, comme l'ont déjà fait plusieurs prélats, et il engage beaucoup *à mouler en plâtre tous les détails de sculpture dignes d'être reproduits*. Cette opération a été entreprise dans plusieurs départements aux frais de la Société. Ainsi au moyen d'échanges réciproques on parviendra à former des musées bien complets et bien utiles.

M. Beaudot, de Dijon, veut bien, sur l'invitation de M. de Caumont, donner à l'assemblée des détails curieux sur

les monuments anciens de cette ville, particulièrement sur l'église St.-Bénigne, construite par Agrimius, évêque de Langres; elle était composée de trois rotondes, la dernière a été détruite en 1792 : on y voyait le cercueil de la mère de St.-Bernard. Dès le XIe. siècle, les deux premières avaient été remplacées par l'église actuelle, dont la construction est attribuée à Hugues d'Arc. Cette église possède beaucoup de tombes remarquables, entre autres celle de Taboureau Desacords. On n'a pas la date précise de Notre-Dame, qui doit avoir été commencée vers 1200; St.-Michel est de 1400. A Notre Dame on voit un autel du XVe. siècle, il est orné d'arcades dans lesquelles sont des figurines. Le tout est en marbre noir. Cet autel vient des Chartreux; il a été remarqué et dessiné par M. de Caumont.

La commission d'antiquités du département de la Côte-d'Or met beaucoup de zèle à former une collection lapidaire que l'on peut voir au bas de l'escalier du musée et dans la cour des archives. Toutes les pièces sont décrites et cataloguées. On y remarque le tympan d'une porte byzantine, représentant J. C. au milieu des symboles des quatre évangélistes.

M. Alfred Le Mareschal de Sauvagney communique à l'assemblée un manuscrit *Vita Christi*, de 1461, dont l'auteur est Jehan Aubert, conseiller à la cour des comptes à Dijon. Ce livre précieux a appartenu au duc de Bourgogne, il est parfaitement conservé. On y admire le coloris, la finesse du dessin des nombreuses vignettes, l'élégance des lettres ornées, la correction de l'écriture.

M. le président félicite M. de Sauvagney de posséder un manuscrit si précieux, et il le remercie de lui avoir procuré le plaisir de l'examiner. M. de Sauvagney présente ensuite aux membres de la Société pour la conservation des monuments un dessin d'une maison appartenant à sa famille, et située dans

la rue des Chambrettes, à Besançon ; elle empiète malheureusement sur l'alignement fixé pour cette rue, et l'autorité municipale ne veut tolérer aucuns travaux de conservation, pas même la restauration des moulures endommagées. M. de Sauvagney sollicite la coopération de la Société pour obtenir un adoucissement des statuts municipaux, en faveur de cette ancienne maison. Sa vieille tourelle a paru digne d'intérêt, et il a été décidé que MM. les inspecteurs des monuments présenteraient une requête à M. le Maire pour obtenir ce que l'exposant demande.

BAILLE, *secrétaire.*

Séance du 6 *septembre* 1840.

Présidence de M. Bourgon, inspecteur des monuments du Doubs.

L'an 1840, le 6 septembre, à sept heures du soir, la Société pour la conservation et la description des monuments historiques s'est réunie pour sa seconde séance à Besançon, au palais de justice, dans la seconde chambre de la Cour royale, sous la présidence de M. Bourgon. M. de Caumont, directeur de la Société, siège au bureau ; M. V. Baille remplit les fonctions de secrétaire.

Sont proclamés membres de la Société,

MM. de Magnoncourt, député du département du Doubs.

Pratbernon, docteur en médecine, président de la société d'agriculture et d'archéologie du département de la Haute-Saône.

M. le président invite les nouveaux membres à prendre place. Le procès-verbal de la séance du 5 septembre est lu et adopté.

La parole est donnée à M. le docteur Pratbernon.

L'honorable membre promet une dissertation sur les antiquités celtiques, romaines et du moyen âge de son département (la Haute-Saône), il donne de vive voix quelques détails. La Haute-Saône possède deux pierres levées, près d'Aroz, arrondissement de Vesoul. D'autres pierres remarquables ont aussi donné lieu dans ce pays à la superstition des *pierres qui versent*. Le département est traversé par plusieurs voies romaines, l'une d'elles allait de Besançon (Vesontio) à Langres (Andematunum): elle passait à Oiselay, Seveux (Segobodium), où elle traversait la Saône, Bucey, Scey-sur Saône; elle avait un embranchement qui se dirigeait sur les Vosges en passant par Luxeuil. Dans plusieurs localités, elle a conservé le nom de voie des Romains. Elle est traversée par une autre voie dite *des Sarrazins*. M. Pratbernon fait observer qu'aux VIIIe., IXe., X^{e}. siècles, on restaura des voies romaines, et qu'on leur donna le nom de chaussée de la Reine, de Charlemagne, des Sarrazins. Il en existe d'autres ruines qui ont été moins étudiées. La Haute-Saône possède plusieurs camps anciens, tels que celui de Cita, qui domine Vesoul, ceux de Chariez, Montvenne, Montarlot; ils sont établis sur des plate-formes, et défendus chacun par un escarpement qui en fait comme une presqu'île. La partie que l'on pourrait appeler l'isthme est défendue par un mur de pierres brutes. Il croit que le camp de Bourguignon-les-Morey est un camp romain, parce qu'on y a trouvé des médailles de Gordien et que la tradition lui a toujours donné le nom de camp romain. Le nom de Bourguignon que porte le village voisin ne peut infirmer cette opinion. On a vu souvent des établissements Bourguignons et Romains rapprochés l'un de l'autre. La petite rivière *la Romaine* paraît avoir été une limite de ces deux nations. Sur une rive, on voit deux villages appelés Bourguignon; sur l'autre, Recologne (Romana Colonia). On trouve

dans les champs des débris de tuiles romaines, des plaques de ciment très-dur, qui ont résisté à la pluie et au soc de la charrue, des tombes en grès recouvertes de peinture. On trouve surtout ces tombes à Corre et à Luxeuil. Les Romains rétablirent les bains de cette dernière ville. M. Pratbernon s'occupe de dresser une carte du pays de la Haute-Saône, sous la domination romaine. Il donne lecture du rapport fait à la Société d'archéologie de Vesoul, sur les substructions romaines et les belles mosaïques trouvées à Membrey, qui annoncent qu'une *villa* somptueuse existait sur cet emplacement. Le rapport a été publié. M. Pratbernon donnera dans sa notice les observations qu'il a recueillies sur la construction des châteaux et des maisons civiles du moyen âge.

L'église de l'abbaye de Luxeuil est remarquable Elle date du XIIIe. siècle. Celle de l'abbaye de Cherlieux qui était fort belle a été vendue pendant la révolution : elle est entièrement détruite. A Chauverey, il existe encore une chapelle curieuse.

A l'extrémité nord-est des Vosges, on remarque une population qui paraît étrangère à celle du pays. Les hommes sont grands, maigres, ont les cheveux noirs, excellent dans la culture et les travaux d'irrigation. Ne serait-ce point les descendants des colons Egyptiens, amenés par Jules César et Auguste ? Les noms des villages dans la Haute-Saône sont en grande partie terminés en *ay*, comme *Gray*; en *ourt*, comme *Augicourt*, ou *vel*, comme *Jouvelle*. *Court* vient du Germain *curtis*, enclos, *vel*, du latin *villa*.

M. Ponçot a la parole. Il croit que tous les camps de la Haute-Saône sont des établissements romains. Jules César laissa une forte armée dans la Sequanie, et il fallut les cantonner dans de nombreuses stations; ces camps sont situés dans des positions qui réunissent toutes les conditions désignées par le général Romain. *Securitas, aquatio, pabulatio, lignatio*. Le camp

de Cita est trop petit pour un camp barbare, ce devait être un camp de cavalerie romaine.

M. de Caumont sachant qu'au milieu de ses explorations géologiques, M. Buvignier de Verdun, présent à la séance a recueilli quelques notes archéologiques, le prie de donner des détails sur les monuments de la Meuse. M. Buvignier veut bien se rendre à cette invitation. Il a surtout étudié une pierre colossale, appelée *table de Maugis*, que quelques personnes pensent être un monument druidique, d'autres un fragment détaché de la roche, et qui, dans sa chûte, aura pris sa position actuelle. Voici une description du lieu et de la pierre : Près du Château-Renaud, une montagne très-ardue s'élève au bord de la Meuse ; environ à mi-côte le plan incliné de la montagne est coupé par les bancs de quartzite qui le percent ; ils ont une inclinaison de 50 degrés environ, et une épaisseur variée. Le dernier, celui qui les recouvre tous, a 1 mètre 10 centimètres. Il est comme divisé par un clivage parallèle à sa surface. La plus petite division a 20 centimètres d'épaisseur, et se trouve en-dessous. La table de Maugis appartient à ce banc, elle en est détachée, et se trouve placée horizontalement et en saillie sur l'espèce de piton formé par les bancs de quartzite. La couche de 20 centimètres manque à la partie saillante. Autrefois le banc s'élevait-il plus haut, et sa partie supérieure aura-t-elle été renversée, en pivotant sur l'arête inférieure de la cassure, sera-t-elle tombée naturellement dans la situation que l'on vient de décrire? M. Buvignier ne le pense pas. Il a remarqué au contraire la place d'où le bloc a été tiré. Elle est plus basse que le piton. La brèche et le bloc ont les mêmes dimensions, trois mètres sur deux. Les angles de la brèche sont plus aigus que ceux du bloc, mais il est probable qu'il a été façonné par les mains qui ont élevé cette masse de 24,000 kilogrammes

environ, que l'on peut donc considérer comme monument druidique. Près de Verdun (Meuse), on voit aussi une pierre debout.

La Meuse possède peu de monuments de l'époque romaine, elle en a davantage du moyen âge. On peut citer la crypte de Mont, canton de Dun, l'église de St.-Mihiel, celle d'Attigny; sur cette dernière on lit une inscription attestant que Louis-le-Débonnaire fit là sa première pénitence publique. Le monument, sauf la partie intérieure de la tour, est d'une époque plus récente que la date donnée par l'inscription. A Viotte, près Montmédy, on voit une église ogivale; des fonds avaient été destinés à sa réparation. Au lieu de les employer en travaux utiles, on s'en est servi pour couvrir les murs et les piliers d'un badigeonnage du plus mauvais goût. Près de là existe une chapelle, fondée par un comte de Chiny. Des fers scellés dans le mur sont, dit la tradition populaire, l'*ex-voto* d'un croisé délivré miraculeusement de sa prison. Cet élégant édifice est près de tomber en ruine. Les églises de Tigny, Montmarin, sont encore curieuses, mais bien dégradées. En général, dit M. Buvignier, les monuments de la Meuse ont de pressants besoins de réparation, et il prie la Société française de porter sur eux son attention.

M. le président donne communication d'une note de M. Pallu sur quelques objets qui se voient au musée de Dole, ce sont :

1°. Une tête de Diane en bronze. On trouve la description de ce monument dans Normand, Persan, Monnier. Ce dernier en a donné le dessin dans son ouvrage *Du culte des esprits dans la Sequanie*. Il en est aussi question dans les documents publiés par l'académie de Besançon.

2°. Un vase en cuivre avec dessins sur émail, et d'un travail curieux sous le rapport de l'exécution. Ce vase n'a jamais été décrit. Il a été trouvé à St.-Amour (Jura).

3°. Plusieurs haches romaines trouvées à St.-Aubin, Brons, etc.

4°. Une tombe avec l'inscription

DIS M
MON MART
INAII

décrite par M. Tremaud dans la Sentinelle du Jura, et citée par M. Monnier dans l'annuaire du département, année 1840, et dans les documents publiés par l'Académie de Besançon.

5°. Une autre inscription trouvée à Dole :

D M CENIIIS.

Le musée de Dole possède encore d'autres objets curieux. Il a son catalogue.

Personne ne se présentant pour faire de nouvelles communications, M. le président propose aux membres de la Société d'arrêter de la manière suivante l'emploi des 500 fr. destinés aux monuments de la province et dont la répartition a déjà été discutée dans la séance précédente ; savoir :

1°. Pour Notre-Dame-Libératrice de Salins et la porte de l'église St.-Anatole de la même ville 200 fr. Cette somme ne pourra suffire pour des restaurations entières, mais on espère être aidé et secondé par l'administration municipale et le zèle des habitants qui seront reconnaissants des avances faites par la Société. . . . . 200 fr. 00

2°. Pour l'église de Montbenoît 200 fr. Cette somme sera loin de suffire, mais pourra donner lieu à un commencement de restauration : d'ailleurs le Conseil général a voté aussi une somme de 200 fr. On pourra enlever le plâtrage qui recouvre les inscriptions, les ornements, et faire les réparations les plus urgentes à l'église et au cloître. 200 00

3°. Pour faire des fouilles à Nods, où l'on a trouvé des traces de constructions romaines, qui font penser à M. le professeur Bourgon que c'était la station dite *Falomuseacum*. 50 00

4°. Pour faire des fouilles dans la vallée de Chers-Lieux dont il a été question à la séance précédente. 50 00

Somme totale pour la province. . . . . . . 500 fr. 00

Ces allocations sont accordées.

M. de Caumont demande que 100 fr. soient alloués à M. de Barthelemy, fils de M. le préfet de Montbrison, pour faire réparer et clore une crypte byzantine. M. le directeur fait observer que M. de Barthelemy, connu par son zèle et ses connaissances archéologiques, a été récemment nommé inspecteur des monuments de la Loire. Voté 100 fr.

Les différentes sommes qui viennent d'être votées seront employées sous la surveillance de MM. les inspecteurs qui en rendront compte au Conseil administratif.

La séance est levée à dix heures du soir.

Le Secrétaire, BAILLE.

NOTA. La Société, réunie à la section d'archéologie du congrès scientifique, a visité la cathédrale, l'arc de triomphe et les autres monuments anciens de Besançon.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Séance administrative du 14 août 1840, à Caen. — La séance s'est ouverte à 7 heures du soir. M. de Caumont a donné lecture de diverses lettres de Lyon, de Beauvais, de Rennes, de Besançon, de Niort, etc., etc.

Ont été proclamés membres de la Société :

MM. De La Plane (Edouard), propriétaire à Sisteron (Basses-Alpes).
Moutin jeune, ancien chirurgien major de la Charité de Lyon.
Etoc-Demazi fils, du Mans.

M. Boby-La Chapelle, préfet du Lot, a été proclamé membre du conseil général administratif.

M. Spencer-Smith a annoncé à la Société que le monument de Carnac est toujours exposé à des dégradations considérables, et exploité comme carrière. On a décidé qu'il en serait écrit à M. Pollet, inspecteur divisionnaire des monuments de la Bretagne.

M. de Caumont a parlé ensuite de la visite qu'il a faite avec M. le comte de Mérode, membre de la Société, des églises de Langrune, Bernières, Bény, Than et St.-Gabriel (Calvados). M. de Mérode a pensé qu'il vaudrait mieux laisser comme elles sont, les fenêtres des bas-côtés de Langrune; la réparation projetée nécessiterait beaucoup de peines et de travaux, pour un minime résultat.

M. de Caumont a annoncé que M. de Givenchy était passé par Caen, revenant d'un long voyage dans le midi, accompagné de M. de Givenchy, son fils, et de MM. d'Heursel, de Douai, et de Vallenglard, d'Abbeville. Ce dernier a rapporté un album très-curieux et très-bien rempli. M. de Givenchy a recommandé

à la Société l'église du couvent de Saintes, que le génie militaire veut toujours faire démolir. On se propose d'en transporter la belle façade ailleurs ; mais si le ministre pouvait décider le génie militaire à revenir sur ses plans, il vaudrait beaucoup mieux que le monument restât en place. M. de Givenchy a conseillé d'écrire en ce sens au ministre.

Huitième session du Congrès scientifique de France. —La huitième sesion du Congrès scientifique, préparée, comme nous l'avons annoncé, par les soins de M. Weiss et de M. le professeur Bourgon, s'est ouverte à Besançon le 1er. septembre, par une allocution de M. Weiss, secrétaire général, qui a présidé cette séance, assisté de M. Bourgon, secrétaire général adjoint, et de M. le conseiller Bourgon, trésorier du congrès. Le scrutin a été immédiatement ouvert : M. Tourangin, préfet du Doubs, littérateur distingué, a obtenu la majorité des suffrages pour la présidence.

Le lendemain, les travaux ont commencé dans toutes les sections, et ont été poussés avec une activité soutenue pendant les dix jours de la session : les séances générales ont aussi présenté beaucoup d'intérêt ; elles ont été présidées par M. de Caumont, premier vice-président. La prolongation de la session du conseil général et des travaux administratifs imprévus, résultant de circonstances particulières à la ville de Besançon, n'ont permis à M. Tourangin de présider qu'une seule séance : il en a témoigné ses regrets à l'assemblée, dans une allocution pleine de convenance, et qui a été vivement applaudie.

La section d'archéologie avait élu pour président M. le professeur Wuillemin, de Lausanne, continuateur de l'histoire des Suisses de Muller ; pour vice-présidents, MM. Duvernoy, de Montbéliard, chargé de la direction du dépouillement des documents historiques inédits sur l'histoire de la Franche-

Comté, et M. Beaudot, de Dijon. Elle avait pour secrétaires M. Jaunez, avocat à Besançon, et M. Désiré Monnier, de Pontarlier.

Des communications importantes ont été faites à cette section par M. Duvernoy sur les antiquités de Mandeure. M. Duvernoy a en outre communiqué un grand nombre de documents historiques importants pour l'histoire de la Suisse et de la Franche-Comté. M. Daguet, de Fribourg, a lu un mémoire sur les troubadours de la Suisse. MM. Beaudot et de Caumont ont donné des renseignements sur des découvertes de sépultures remontant au IVe. et au Ve. siècles, au sujet desquelles une question avait été posée au programme. On a entendu chaque jour bon nombre de communications et de mémoires ; cette section a été une des plus suivies. On y remarquait M. le marquis Le Ver, d'Yvetot, M. de Cossettes, de Montreuil-sur-Mer, M. Pourchat, ancien recteur de l'Université, de Lauzanne, M. Le Cerf, de Caen, M. Chevreaux, d'Evreux, M. le comte de Magnoncourt, député, M. le comte de Coëtlocsquet, de Metz, M. Ponceau et M. Benoiton, qui avaient l'un et l'autre assisté à la session tenue à Metz en 1837 ; M. Pratbernon, président de la Société académique de Vesoul, M. Jules Pautet, conservateur de la bibliothèque de Beaune, M. V. Baille, architecte, membres presque tous de la Société Française.

Avant de se séparer, le Congrès a pris un arrêté qui fixe au 1er. septembre 1840 l'ouverture de la neuvième session : elle aura lieu dans la ville de Lyon. M. COMMARMONT, inspecteur des monuments historiques, membre de plusieurs académies, a été nommé secrétaire général, ainsi que M. le docteur de POLINIÈRE, médecin en chef de l'hospice de la Charité ; ils ont été chargés de choisir un trésorier et les secrétaires des sections.

Le Congrès, considérant que la vente des volumes, dont il est resté propriétaire, demande une surveillance qui ne peut être

exercée par des bureaux dont les fonctions n'ont qu'un an de durée, a nommé pour six ans un comité administratif des fonds, composé de MM. *de Caumont*, de Caen, *Cauvin*, du Mans, et le professeur *Bourgon*, de Besançon. Cette commission fera tous les trois ans un rapport sur la vente des volumes appartenant au congrès, sur les moyens de former et d'accroître *une caisse de réserve*, dans laquelle pourrait puiser le congrès dans des circonstances où il aurait à donner des encouragements ou à entreprendre des publications plus coûteuses que celles qui ont eu lieu jusqu'ici.

Le produit de la vente des volumes appartenant au congrès formera les premiers fonds de cette caisse. Le congrès a décidé à l'unanimité, sur la proposition de M. de Caumont, que la caisse de réserve serait confiée à M. le trésorier de l'Institut des provinces, qui en rendra compte chaque année à la commission de surveillance.

Nous dirons, en terminant, que le nombre des membres inscrits s'est élevé cette année à 550; il était de 400 l'année précédente, mais il ne faut pas oublier que Le Mans est une ville plus centrale que Besançon, et ce chiffre de 550 est considérable pour une ville frontière. Il atteste la confiance qu'avaient inspirée les respectables secrétaires généraux et les hommes de talent qu'ils s'étaient associés pour remplir les fonctions de secrétaires dans les sections. On peut dire que l'attente du public a été justifiée; les séances ont toujours présenté de l'intérêt, et les réunions générales avaient quelque chose d'imposant et de majestueux dans cette grande salle du palais, dont les lambris de chêne ont vu siéger autrefois le parlement Francomtois.

Séance de l'Institut des Provinces de France à Besançon. — D'après un article de ses statuts, l'Institut des Provinces

doit tenir, chaque année, une séance dans la ville où se réunit le congrès, pendant la durée de la session : conformément à cet article il devait y avoir une réunion à Besançon cette année ; l'Institut des Provinces ayant d'ailleurs été créé par suite de la délibération prise au Mans par le Congrès et portant *que l'établissement d'un Institut pour les provinces de France serait d'une haute utilité pour la science*, il était convenable que le Congrès fût officiellement instruit de la formation de l'Institut.

Il avait donc été décidé, dans la réunion générale annuelle de l'Institut, tenue au mois de juin, dans la ville du Mans, que l'existence de cette compagnie serait notifiée au congrès de Besançon, et que la séance prescrite par les statuts serait tenue dans cette ville pendant la durée de la session.

Aucun membre du bureau central n'ayant pu se rendre à Besançon, M. de Caumont a été chargé par le conseil administratif d'informer officiellement le congrès de la création de l'Institut des provinces, et de prendre les mesures nécessaires pour qu'une réunion eût lieu pendant la durée de la session, conformément à l'art. X des statuts.

En conséquence, le jour même de l'ouverture du congrès, M. de Caumont a pris la parole en ces termes, après avoir déposé sur le bureau une lettre de M. Cauvin, directeur général, notifiant à l'assemblée cette décision du conseil administratif :

« Messieurs,

« Vous avez vu par le compte-rendu de la 7e. session du congrès scientifique de France que la proposition, plusieurs fois renouvelée dans nos réunions annuelles, de créer un Institut pour les provinces, avait été admise à la presque unanimité des suffrages, après une longue discussion dans laquelle furent entendus les hommes les plus compétents. Cette décision

devait porter ses fruits, et les hommes studieux des différentes contrées qui, depuis six ans, avaient chaque année entretenu le congrès de cette grande création ne pouvaient plus rester oisifs.

« Forts de l'assentiment d'une réunion aussi importante que celle qui eut lieu l'année dernière, et à laquelle avaient pris part ou adhéré plus de 400 savants ou littérateurs des provinces, les hommes qui avaient conçu l'idée de cette institution se sont réunis au Mans même, immédiatement après la clôture de la session; et, après une discussion longue et approfondie qui a duré près de trois jours, ils ont arrêté les bases de l'institution et formulé le réglement qui devra la régir.

« Ce réglement, je le dépose sur le bureau du congrès, chargé par mes confrères du Mans de vous le présenter et de vous rendre compte de ce qu'ils ont fait jusqu'ici.

« L'un des articles de ces statuts porte que le chef-lieu de la compagnie sera fixé, pendant trois ans au moins et six ans au plus, dans une ville de France, capitale d'une ancienne province; qu'un bureau et un conseil administratif seront constitués dans cette ville pour le temps où elle jouira de ce privilège. En conséquence, M. Cauvin, secrétaire-général de la précédente session, a été nommé président pour trois années; MM. Richelet et Demazi ont été nommés secrétaires; quatre administrateurs ont été désignés.

« Ces statuts portent encore qu'une session générale annuelle aura lieu chaque année dans la ville chef-lieu, pour la nomination des membres et la désignation des mémoires qui seraient dignes de l'impression.

« Sous ce rapport, comme sous tous les autres, le réglement constitutif a été exécuté.

« L'Institut des provinces de France a tenu sa première session les 27, 28, 29 et 30 juin derniers, dans la grande salle

de l'hôtel de ville du Mans, et les résultats en ont été infiniment satisfaisants. Je n'ai point à vous rendre compte ici de tout ce qui a été fait pendant la session, parce qu'un article des statuts porte que l'institut, désirant travailler de concert avec le congrès scientifique, tiendra chaque année une ou plusieurs séances dans la ville où il sera réuni et pendant la session de celui-ci. Ma communication n'a pour but que de vous demander quel jour il vous conviendrait d'assister à cette séance de l'institut, que j'ai été chargé de provoquer et de diriger par décision du conseil administratif. Si l'un des prochains jours, cette séance pouvait avoir lieu, j'aurais l'honneur d'exposer le plan que l'Institut adopte, et qu'il se propose de suivre dans les travaux auxquels il va se livrer et qu'il compte accomplir avec succès.

« J'ose espérer, Messieurs, que cette communication vous fera comprendre toute l'importance de l'institut. Vous serez convaincus que, loin de porter la moindre atteinte à la prospérité toujours croissante du congrès, l'institut ne fera que lui prêter un puissant appui.

« En effet, la création d'un institut pour les provinces de France était le complément nécessaire du congrès, car le congrès ne se réunit qu'une fois par an, dans des lieux éloignés les uns des autres, et son action, toute puissante qu'elle soit, ne sera jamais que momentanée; l'impulsion sera inégale suivant les lieux où se tiendra l'assemblée, selon le talent des hommes qui seront appelés à la composer.

« Il fallait donc, comme auxiliaire du congrès, une compagnie dont les éléments moins variables permissent de poursuivre constamment l'exécution des mesures réclamées par lui, une société composée d'hommes choisis, capables de diriger les travaux scientifiques de tout genre, et de coordonner les matériaux déjà produits par les académies.

« L'institut des provinces, par son organisation, est appelé, n'en doutons pas, à résoudre ce problême. Lié au congrès, puisqu'il tiendra toujours dans la même ville que lui une de ses réunions générales, il aura cependant une vie distincte et indépendante, une vie continue, car son conseil administratif tiendra régulièrement des séances mensuelles dans la ville chef-lieu.

« L'institut devait limiter le nombre de ses membres : ce nombre est fixé à 200 pour toute la France ; mais, dans chaque division, il y a un directeur qui peut convoquer des réunions dans lesquelles tous les hommes laborieux sont appelés à faire des lectures, et ces mémoires pourront être imprimés dans les volumes que l'institut fera paraître.

« L'institut publiera deux séries de mémoires dans le format in-4°. : la première, consacrée aux sciences physiques et naturelles ; la seconde, aux sciences morales, historiques, littéraires, etc. Dans ces volumes, les mémoires seront classés par ordre de matières, et, s'il s'agit de travaux statistiques, l'ordre géographique sera, autant que possible, observé.

« Indépendamment de ses publications ordinaires, l'institut a entrepris une grande œuvre, celle de classer tous les travaux de quelque portée épars dans les recueils de province. Permettez-moi de rendre plus clairement ma pensée : le morcellement académique est tel, en France, que beaucoup de bons mémoires sont publiés dans des recueils à peine connus, même dans les départements où ils naissent : ces mémoires sont, d'ailleurs, imprimés confusément avec d'autres notices sur des matières complètement différentes : ainsi, dans un recueil d'agriculture, on trouvera un mémoire archéologique ; dans un recueil presque complètement littéraire, on rencontrera parfois un mémoire sur la géologie, sur l'agriculture, etc. C'est ainsi que les travaux s'éparpillent en pure perte et qu'il faut de

longues recherches pour réunir les notices relatives à une branche quelconque des sciences humaines dans ces recueils hétérogènes. L'institut des provinces a pris la tâche de répertorier toutes les publications départementales, d'en extraire ce qui mérite le plus d'attention et de le réimprimer dans un ordre systématique.

« L'institut se propose encore de publier, tous les trois ans, un rapport sur les travaux comparés des sociétés savantes de France. Si j'ajoute qu'il tracera le programme des travaux d'ensemble les plus importants à entreprendre et qu'il en dirigera l'exécution ; qu'il décernera des médailles aux auteurs des meilleurs mémoires sur des questions nombreuses qu'il va mettre immédiatement au concours, vous comprendrez combien la mission qu'il s'est imposée a d'importance et d'utilité.

Une réunion de l'Institut a eu lieu le 9 septembre à la bibliothèque de Besançon ; M. de Caumont a donné de nouveaux détails sur cette compagnie, sur les travaux qu'elle pourra entreprendre ou provoquer dans la Franche-Comté ; puis il a annoncé que cette année l'Institut croit devoir récompenser les ouvrages les plus remarquables publiés dans cette province, concernant les sciences physiques, la littérature, l'histoire et l'archéologie, et que trois médailles d'argent seront décernées, en son nom, dans la séance générale qui doit clore la session du congrès (1). Une commission composée de MM. *Weiss*, secrétaire général du congrès, *Péron*, professeur de philosophie à la faculté de Besançon, *Pratbernon*, président de la Société de Vesoul, comte *du Coetlosquet*, de l'académie de Metz, *Bourgon*, conseiller à la Cour royale et membre de l'Académie de

(1) M. de Caumont a bien voulu mettre à la disposition de l'Institut des provinces le prix des trois médailles qu'il décerne cette année.

Besançon, avait bien voulu se charger d'examiner les titres des savants et le mérite relatif des ouvrages publiés concernant les trois branches des connaissances humaines que nous venons d'indiquer ; après un lumineux rapport de M. *Weiss* sur les progrès et l'état actuel des sciences et des lettres en Franche-Comté, et une longue discussion sur les titres des candidats, il a été résolu *à l'unanimité :*

1°. Que la médaille destinée au meilleur ouvrage publié sur les lettres serait décernée à M. *Perennès*, doyen de la faculté des lettres de Besançon, pour son cours de littérature imprimé, portant pour titre : *Accord du beau, du bon et du vrai, dans les ouvrages de l'esprit.*

2°. Que la médaille destinée au meilleur ouvrage sur l'histoire serait décernée à M. Ed. *Clerc*, conseiller à la Cour royale et membre de la Société française, pour ses recherches archéologiques sur la Franche Comté publiées en septembre 1840, et formant un beau volume in-8°. orné de planches. L'Institut a décerné des mentions très-honorables à l'ouvrage de M. Bourgon sur la ville de Pontarlier, et aux recherches de M. Désiré Monnier.

3°. Que la médaille décernée aux sciences physiques serait décernée à M. *le docteur Bonnet*, pour son cours d'agriculture, un volume in-8°. publié à Besançon. Tout le monde connaît le dévouement avec lequel M. Bonnet a professé ce cours, et l'immense impulsion qu'il a donnée dans le pays. M. Bonnet a porté l'instruction agricole dans les campagnes, en professant successivement l'agriculture dans les chefs lieux de canton : on a vu les cultivateurs venir au nombre de trois et quatre cents écouter avec avidité ses leçons. L'ouvrage couronné par l'Institut contient le résumé de ces conférences.

L'Institut a décerné deux mentions honorables : l'une à M. Parandier, ingénieur des ponts et chaussées, pour la carte géologique du Doubs, qu'il a dressée avec le plus grand soin,

et qui sera bientôt publiée ; l'autre à M. Dainan, pour son ouvrage sur les sciences physiques.

Après avoir proclamé le résultat de ces délibérations au nom de M. Cauvin absent, M. de Caumont a prié M. Weiss d'en dresser un procès-verbal qui a été lu dans la séance publique du congrès, le 10 septembre.

Nous ne pouvons entrer dans de plus longs détails sur les travaux de l'Institut des provinces, dont l'existence est d'ailleurs si récente. Nous dirons seulement que la création de cette Compagnie a été accueillie *avec enthousiasme* par tous ceux qui comprennent tout le bien qu'une pareille Société peut produire. Trop souvent les Sociétés savantes décernent des prix à ceux qui les sollicitent, qui se montrent souvent à ceux qui sont chargés de les donner ; les Sociétés ignorent même l'existence d'ouvrages de mérite qui seraient les plus dignes d'encouragement. L'Institut des provinces, en s'enquérant des publications faites dans chaque contrée de la France, et en les récompensant dans le pays même, d'après la décision d'un *jury littéraire* formé des savants les plus recommandables du pays, est entré dans une voie meilleure que toutes les Sociétés qui l'ont précédé. L'avenir de l'Institut est immense et nous paraît assuré.

Congrès scientifique d'Italie (Seconde session). — Nous allons maintenant dire un mot de la seconde session du congrès scientifique Italien, qui s'est ouverte à Turin le 15 septembre, cinq jours après la clôture du congrès scientifique de France. Cet intervalle entre les deux sessions avait permis à M. *Mayor*, de Lausanne, MM. *de Caumont*, *Le Cerf* et *de Boislambert*, de Caen, M. *Chevreaux*, d'Evreux, membres de la huitième session du congrès de France, d'assister au congrès de Turin ; M. de Caumont s'était d'ailleurs chargé à

Besançon d'inviter les membres du congrès scientifique d'Italie à se rendre au congrès qui aura lieu à Lyon en 1841.

La réunion de Turin était vraiment imposante ; près de 700 membres y ont pris part, et les six sections ont, pendant 15 jours consécutifs, travaillé avec la plus grande activité. Outre les membres que nous avons nommés, la France avait fourni au congrès Italien M. *Duboys Aimé*, de Grenoble, correspondant de l'Académie des inscriptions ; M. le baron d'*Hombre Firmas*, correspondant de l'académie des sciences ; M. *Michelin*, conseiller à la cour des comptes. Parmi les membres du congrès appartenant à l'Institut de France, on remarquait M. *de Candolle* et M. *de La Rive*, de Genève ; M. le baron *de Stassart*, ambassadeur de Belgique près la cour de Sardaigne, et correspondant de l'académie des sciences morales ; M. le Chev. *Bonafous*, correspondant de l'académie des sciences.

Nous ne pouvons indiquer, même par aperçu, les travaux qui ont occupé le congrès, parce que ces travaux n'avaient point trait à l'archéologie ; cependant nous avons remarqué des mémoires relatifs à l'histoire de certaines branches des sciences qui rentraient ainsi dans les attributions de l'archéologie.

Si nous comparons le congrès de France avec le congrès scientifique Italien, il faut reconnaître dans ce dernier une importance que n'a point eue jusqu'ici le congrès de France, qui existe pourtant depuis 9 ans, et dont l'origine est par conséquent antérieure de 7 ans à celle du congrès Italien. En Italie, où les diverses contrées n'ont point de rapports établis comme nos provinces de France en ont entre elles, où les communications sont lentes et difficiles, il y avait un avantage immense à se réunir annuellement, et les académies ont compris qu'il importait d'envoyer au congrès de nombreux délégués qui pussent faire connaître dans la réunion la part que chaque ville prend au mouvement scientifique, et puiser

là des lumières et un zèle qui, rapportés au sein des compagnies locales, pussent y développer de nouveaux germes, activer les travaux commencés.

Aussi les académies Italiennes ont nommé de nombreux délégués au congrès en se chargeant de les défrayer, ce que n'ont pas fait les académies de France, malgré l'invitation réitérée qu'elles ont reçue.

Cette sympathie des académies Italiennes pour le congrès, destiné à mettre leurs travaux en lumière et à leur donner un centre commun, lui a, dès son origine, imprimé une grande importance. Cette importance ne pourra que s'accroître, surtout lorsque les universités du royaume de Naples et des Etats Romains se décideront, comme on l'a fait dans la Haute-Italie, à se faire représenter au congrès.

Maintenant, si nous portons notre examen comparatif sur l'organisation et la marche des deux congrès, nous croyons celle du congrès de France préférable : sans parler du cercle de ses travaux qui est plus complet, puisque les beaux arts et l'archéologie n'ont pas trouvé place dans le sein du congrès Italien ; la marche des travaux en France est plus rapide ; on lit moins de mémoires, mais on expose plus souvent de vive voix, on discute davantage, et les séances de section sont en général plus animées, plus attachantes. Ajoutons qu'il manque au congrès Italien un rouage essentiel, que M. de Caumont, fondateur du congrès de France, a eu le bon esprit d'y introduire dès l'origine En France, il y a des séances générales quotidiennes dans lesquelles tous les secrétaires viennent rendre compte des travaux de leurs sections respectives. A ce moyen, tous les membres du congrès savent jour par jour ce qui s'est fait dans les sections, ils suivent la marche du congrès, en saisissent l'ensemble : peuvent se préparer pour le lendemain à faire dans telle ou telle section des observations sur ce qui a été dit

la veille, en un mot, savoir ce qui s'est fait et ce qui doit se faire, car l'ordre du jour du lendemain est toujours indiqué par chaque secrétaire. En Italie, il n'y a que deux séances générales, l'une au commencement de la session, l'autre pour la clôture, d'où il résulte qu'on ignore absolument ce qui se passe dans les sections aux travaux desquels on n'a pu prendre une part assidue (car il est impossible d'assister aux séances de toutes les sections); ce n'est que par le rapport que font MM. les secrétaires le jour de la séance de clôture qu'on sait tout ce qui a été fait pendant la session.

Les séances générales quotidiennes nous paraissent donc extrêmement utiles, et nous croyons qu'on aurait bien fait de préférer en cela la marche suivie en France à celle qui est adoptée en Allemagne, où il n'y a, comme en Italie, que deux séances générales : les sections seraient moins indépendantes les unes des autres, elles seraient réunies par un lien qui leur manque; d'ailleurs il y a des questions scientifiques qui intéressent plusieurs sections, et dont la discussion appartient en quelque sorte à toutes; c'est en séance générale que ces discussions doivent être définitivement élaborées, comme cela se pratique en France.

Cette observation faite, nous devons féliciter les directeurs du congrès scientifique Italien de l'immense impulsion qu'ils ont donnée, de l'habileté avec laquelle les travaux ont été conduits; et, pour être juste, il faut citer en première ligne le nom de M. le prince de Canino, *fondateur du congrès*, qui exerce sur les savants de l'Italie une influence d'autant plus grande qu'elle est due à des travaux scientifiques de l'ordre le plus élevé et d'un mérite incontestable, plus encore qu'à sa haute position sociale. Les publications du congrès scientifique Italien ont été imprimées in-4°. et forment un beau volume. On y a donné plus de soin qu'aux comptes rendus des congrès

Allemands, et nous en félicitons l'Italie. Le congrès Italien se réunira l'année prochaine à Florence; et en 1842 à Padoue. Le président général pour 1841 est M. le marquis de Rudolphi, de Florence, agriculteur du plus grand mérite. Cette session sera très-nombreuse, très-brillante, féconde en bons résultats pour les sciences.

Voyages archéologiques en Italie. — Cette année, plusieurs archéologues français ont fait en même temps des excursions en Italie.

Après le congrès de Turin, M. de Caumont a visité successivement les villes de *Tortone*, *Voghere*, *Plaisance*, *San-Donino*, *Parme*, *Reggio*, *Modène*, *Bologne*, *Fayensa*, *Ravennes*, *Forly*, *Rimini*, *Pezaro*, *Fano*, *Sinigaglia*, *Ancône*. De ce point il s'est dirigé vers Rome, en passant par *Notre-Dame de Lorette*, *Macerata*, *Tolentino*, *Nocera*, *Foligno*, *Spoleto*, *Terni*, *Narni*, *Civita-Castellana*. Après un séjour à Rome, pendant lequel il a pu étudier attentivement les monuments de cette célèbre capitale de l'ancien monde, M. de Caumont est allé à *Naples* par *Albano*, *Velletry*, *Terracina*, *Fondi Gaete*, *Capoue et Averse*: il a visité avec toute l'attention qu'elles méritent les ruines de Pompeï, chaque jour plus intéressantes par les nouvelles découvertes qui sont faites, celles d'Herculanum et les autres curiosités des environs de Naples.

M. de Caumont s'est ensuite embarqué pour la Toscane: il y a visité particulièrement les monuments de *Pise*, et ceux de *Luques* et de *Pistoia*, qui n'ont pas encore été bien décrits, et s'est rendu à *Florence* où il a séjourné.

M. de Caumont est revenu en France par Marseille en faisant une station à *Gênes*.

— M. Chevreaux, d'Evreux, membre de la Société fran-

çaise, qui avait aussi assisté au congrès scientifique Italien, a suivi la rive gauche du Pô, en passant par Milan, Brescia, Verone, s'est rendu à Venise, à Trieste et à Ancône : de cette ville à Bologne, à Florence, Pise et Rome, où il a séjourné. De Rome, M. Chevreaux est allé à Naples; là il s'est embarqué pour Gênes et Nice, et est rentré en France par Grenoble.

— M. Le Cerf, de Caen, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, qui était arrivé au congrès de Turin après avoir visité la ville d'Aost et ses antiquités, s'est rendu à Gênes après le congrès. M. Le Cerf était accompagné de M. de Boislambert, de Caen, membre de l'Association Normande.

— MM. de La Saussaye et de Saulcy, inspecteurs divisionnaires des monuments historiques, et membres correspondants de l'académie des inscriptions, ont aussi parcouru l'Italie; ils sont d'abord allés à Naples, à Rome, à Florence; puis ils ont visité Bologne, Ferrare, Venise, Milan, et ont dû rentrer en France par Turin et Chambéry.

— M. Du Sommerard, de Paris, a suivi à peu près le même itinéraire que MM. de Caumont, de La Saussaye, et de Saulcy. Il était accompagné de M. son fils et de M. Petit, auteur de la plupart des belles planches qui ornent l'ouvrage intitulé : les arts au moyen âge.

— M. le marquis Le Ver et M. de Cossettes, membres de la Société-Française, ont fait, avant le congrès de Besançon, auquel ils ont assisté, un voyage dans la Haute-Italie. MM. Le Ver et de Cossettes sont entrés en Italie par le Simplon, ont visité Milan, Brescia, Veronne, Ferrare, Padoue, ont séjourné à Venise, et sont revenus en décrivant une ligne parallèle jusqu'à Turin et Chambéry.

Excursions archéologiques en Normandie. — Plusieurs

archéologues de mérite ont visité cet été les départements du Calvados et de la Manche. M. le comte de Mérode, ministre d'état de Belgique, a vu les principales églises des arrondissements de Caen et de Bayeux, accompagné de M. le comte de Robiano, de Bruxelles.

Lord Northampton, président de la Société royale de Londres, et membre de la Société des antiquaires de la même ville, a visité Rouen, Caen, Bayeux, Coutances, le Mont-St.-Michel, est allé à Dinan, à Rennes, et a remonté la Loire en visitant spécialement les monuments d'Angers, de Saumur et de Tours.

Séance annuelle de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. — L'Académie a décerné le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à l'ouvrage de M. Adrien de Longpérier, *Essai sur les médailles des rois de Perse de la dynastie sassanide.*

Les prix extraordinaires, fondés par M. le baron Gobert, ont été accordés à MM. Ampère et Monteil.

L'Académie a adjugé les médailles de 1840 dans l'ordre suivant : 1°. à M. Jollois, auteur d'un travail manuscrit sur les *Antiquités romaines et gallo-romaines de Paris ;* 2°. à M. Ludovic Lalanne, pour son mémoire également manuscrit, qui est intitulé : *Essai sur l'origine du feu grégeois*, *et sur l'introduction de la poudre à canon en Europe et particulièrement en France ;* 3°. à M. Achille Jubinal, auteur d'un ouvrage imprimé sous le titre d'*Anciennes tapisseries historiées ;* 4°. *ex æquo*, entre M. de La Saussaye et M. l'abbé Desroches, le premier, auteur d'un ouvrage imprimé sous le titre d'*Histoire du château de Blois ;* le second, auteur de deux ouvrages, dont l'un a été publié sous le titre d'*Histoire du mont St.-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches ;* et

dont l'autre, encore inédit, est intitulé : *Recherches sur les paroisses de la baie du mont St.-Michel.*

Elle a accordé trois mentions honorables : la première, à M. Guessard, pour la publication de *deux grammaires romanes inédites du XIII°. siècle* dans la bibliothèque de l'école des Chartes ; la seconde, à M. Denis Long, pour son Mémoire manuscrit sur les *Inscriptions de la ville de Die ;* et la troisième, à M. Auguste Bernard, auteur d'un ouvrage imprimé qui est intitulé : *Les d'Urfé, souvenirs historiques et littéraires du Forez.*

Projet de moulages pour les bas-reliefs et fragments d'architecture du département du Puy-de-Dome. — M. Thibaud a proposé à la commission archéologique de Clermont de solliciter du Gouvernement une somme de 1,000 ou 1,200 fr. qui serait employée à faire mouler, en plâtre, des statues, des bas-reliefs, des ornements et des inscriptions disséminés dans le département du Puy-de-Dôme. Les frais occasionnés par les travaux de moulage seraient bientôt compensés par la valeur représentative des plâtres que posséderait le musée, qui pourrait échanger des épreuves avec les collections particulières ou avec celles du gouvernement. Le moyen proposé par M. Thibaud aurait l'avantage de conserver et de tirer de l'oubli beaucoup d'objets d'un grand intérêt. Nous voyons avec plaisir le projet de M. Thibault : il rentre tout-à-fait dans les idées de la Société Française, qui fait, de son côté, faire des moulages sur plusieurs points du royaume.

Mesures pour la conservation des débris antiques du Mont Dore. — M. Bouillet, inspecteur des monuments historiques, a présidé, avec M. le préfet de ce département et M. Imbert, architecte, au déplacement des anciens restes du

Panthéon du Mont-Dore. Ces précieux restes, dont plusieurs morceaux de sculpture sont d'un grand prix pour les arts, étaient placés sans ordre au milieu du village des Bains, en face de l'établissement thermal; exposés journellement à des mutilations, ils auraient bientôt cessé de présenter quelque intérêt, si l'on ne s'était occupé sérieusement de leur conservation. On s'est décidé à les faire enlever et disposer convenablement sur la promenade circulaire qui joint la Dordogne. M. le préfet a promis de faire entourer ces antiquités d'une grille en fer, afin de les protéger encore davantage.

(*Tablettes historiques de l'Auvergne, publiées par M. Bouillet.*)

Découvertes de constructions antiques dans le département du Puy-de-Dôme. — Les travaux de défrichement de la forêt de Roche, dans les communes des Montel-de-Gelat et de Villosanges (Puy-de-Dôme) révèlent chaque jour, sur divers points, et à quelque profondeur, l'existence de pavés en granit, de murs en compartiments, de débris de poterie rouge d'une grande finesse, de tuiles à rebords, et d'une foule d'autres objets. On comprend qu'il a fallu bien des siècles pour que des arbres d'une grosseur prodigieuse, et qui se sont renouvelés plusieurs fois sans doute, aient recouvert du detritus de leurs feuilles les débris d'une agglomération d'habitations sur laquelle paraît s'être élevée la forêt de Roche. La tradition, si fidèle aux souvenirs des grands désastres, est ici tout-à-fait muette. Elle rapporte seulement que St.-Amable naquit au château de Chauvance, au commencement du Ve. siècle; ce château était situé dans le territoire de Villosanges.

Secours accordés pour les réparations de l'église d'Issoire (Puy-de-Dôme). — M. le Ministre de l'Intérieur a alloué une

somme de 10,000 fr. à l'église d'Issoire qui demande des réparations et des travaux de consolidation, et M. le Ministre de la Justice et des Cultes une somme de 1,500 fr.

L'église de Nadaillac a reçu un secours de 1,000 fr. pour la construction d'un clocher.

(Tablettes historiques de l'Auvergne.)

Réparations à faire à l'église de Manglieu (Puy-de-Dôme). — L'église de Manglieu, qui a 45 mètres 50 centimètres de long, et 19 mètres de large, offre trois parties très-distinctes de style et d'époque. Le porche, d'architecture romane, et qui remonte au XIe. siècle, est un des plus complets que possède l'Auvergne. Il est surmonté d'une tour carrée dont une surélévation appartient au XIVe. siècle. Les murs sud et nord des nefs sont romans jusqu'à la hauteur des fenêtres: au XIIIe. siècle, le style ogival primaire les a modifiés... Le portail est bien conservé. Le chœur est de construction moderne; mais à l'est, on y distingue une partie dont la construction est plus ancienne que celle du porche même. Des briques de $0^m,40$ de long sur $0^m,04$ d'épaisseur reposent sur des modillons de pierre d'une forme curieuse. Un morceau de cette construction est placé horizontalement, et une partie rampante vient s'ajuster à son extrémité sous un angle de 32 degrés. Au-dessus de cette partie de fronton, on remarque des briques assez minces disposées en arêtes. A l'entrée du chœur sont placées deux colonnes en marbre dont les fûts sont de l'ordre ionique pur : les bases sont également en marbre.

M. l'abbé Croiset, membre de la Société Française, a exposé, dans un mémoire dont nous venons de donner l'extrait, que 5,000 fr. seraient nécessaires pour faire les réparations que demande impérieusement l'église de Manglieu, d'après l'examen de M. Mallay, architecte à Clermont. Cette somme

a été demandée à M. le Ministre de l'Intérieur, et il y a lieu de penser qu'elle sera accordée.

Mort de M. le marquis Le Ver.— M. le marquis Le Ver, qui assistait au congrès scientifique de Besançon, est mort quelques jours après, à son château de Roquefort (Seine-Inférieure). M. Le Ver, qui avait été colonel dans l'armée de Condé, s'était, depuis son retour de l'émigration, livré avec succès aux études archéologiques; sa bibliothèque était devenue une des plus riches de France. M. Le Ver avait, l'un des premiers, envoyé son adhésion à la Société française, dont il devint *inspecteur divisionnaire honoraire*. En 1832, il avait été élu directeur de la Société des antiquaires de Normandie. Il y a quelque temps, M. Le Ver déposa dans la caisse de cette Société une somme de 300 fr. pour l'achat d'une médaille à décerner au meilleur mémoire *sur l'établissement et les progrès du christianisme dans la seconde Lyonnaise.*

M. Le Ver avait publié un petit nombre de Notices : l'une d'elles, intitulée : Examen d'un diplôme de Charles-le-Chauve, montre combien ses connaissances en diplomatique étaient étendues. Il avait fait pratiquer des fouilles à Quentovic, près de Montreuil-sur-Mer, et avait communiqué, à ce sujet, à la Société Française, une notice qui a été publiée dans le Bulletin (tome 3e.). M. Le Ver est mort à l'âge de 80 ans.

Mort de M. Joubert, inspecteur des monuments de Maine-et-Loire. — M. Ch. Joubert, inspecteur des monuments de Maine-et-Loire, est mort, frappé de la foudre, près de son domicile à Beaulieu (Maine-et-Loire). M. Ch. Joubert avait rendu des services à la Société française; il était jeune et devait lui en rendre bien d'autres encore. M. Joubert était aimé et respecté de tous ceux qui avaient eu des relations avec lui ; tous déplorent une perte si fâcheuse et si imprévue.

EXTRAIT

D'un Rapport sur les monuments historiques du département de l'Orne;

PAR M. LÉON DE LA SICOTIÈRE,

Inspecteur des Monuments de ce département.

(Nta. Ce Rapport a été adressé à M. le Ministre de l'Intérieur en novembre 1840.)

,..

....

Le département de l'Orne ne comptait que trois monuments, N.-D.-sous-l'Eau, à Domfront, l'église de Lonlay et le donjon de Chamboy, dans la liste générale des monuments historiques dressée au ministère de l'intérieur en 1840. Cette liste était évidemment incomplète, en ce qui nous concernait. J'ai donc cru devoir y joindre quelques monuments qui sont, avec les trois édifices ci-dessus, dignes de toute la faveur et de tout l'intérêt du gouvernement. Je vais sommairement indiquer les titres des monuments déjà classés, et présenter avec quelques détails ceux des monuments dont je crois devoir proposer le classement.

N.-D.-sous-l'Eau, *à Domfront*. L'église de N.-D.-sous-l'Eau, à Domfront, est un édifice fort curieux du style roman primitif. Elle fut bâtie au commencement du

XIe. siècle, par Guillaume de Bélesme, et terminée sans doute en peu d'années, car toutes ses parties portaient le cachet d'une même époque et d'une même exécution. Cette pureté, cette unité de style lui donnaient un grand intérêt dans notre pays où les monuments de l'architecture romane, sans mélange et sans altération, sont fort rares. Le nom de son fondateur qui fut à la fois la gloire et l'effroi du Perche et de l'Alençonnais, la date bien connue de sa fondation, le caractère même de cette architecture rude et sévère, sans luxe d'ornements ni de décors, qui s'harmonisait si bien avec les teintes grises de notre ciel, avec la simplicité sans culture, mais non pas sans grandeur de l'époque Carlovingienne, devaient la rendre chère à tous les amis de l'art. Malheureusement la nef vient d'être détruite par l'administration des ponts et chaussées. La tour seule et le chœur ont été sauvés. Une subvention de 1,000 francs, accordée par votre ministère, a permis de les réparer et d'assurer leur conservation au moins provisoire; mais d'autres travaux sont devenus nécessaires et réclament impérieusement une nouvelle allocution.

Eglise de Lonlay. Je ne dirai qu'un mot de l'église de Lonlay-l'Abbaye Cette église a été, ainsi que la célèbre abbaye dont elle dépendait, l'objet d'un mémoire fort long et fort détaillé, que j'ai remis à M. le préfet de l'Orne. Le portail bâti, en 1025 ou 1026, par Guillaume de Bélesme, offre des détails d'architecture Romane fort curieux, notamment des chapiteaux historiés de la manière à la fois la plus grossière et la plus recherchée. La nef et le chœur, rebâtis dans le cours du XVIe. siècle, après plusieurs incendies consécutifs, sont moins intéressants. Quelques-uns des piliers qui séparent la nef des bas côtés, ont fléchi sous le poids de leurs voûtes, et menacent ruine. Des réparations qui, je crois, ne

seraient pas coûteuses, sont urgentes et pourraient prévenir de grands désastres. Les souvenirs historiques chassés des ruines de l'abbaye, ont cherché asyle dans cette église. Ils demandent grâce pour elle. Elle offre tout l'intérêt d'une ruine et toute l'utilité d'une construction moderne.

Donjon de Chamboy. Le donjon de Chamboy est un des mieux conservés qui soient dans la Normandie et dans toute la France peut-être. Il n'y manque absolument que la toiture et les planchers. Les murs et leur couronnement sont à peu près entiers.

Ce donjon doit remonter aux dernières années du XIIe. ou tout au plus aux premières années du XIIIe. siècle. Il se compose d'une magnifique tour, en forme de carré long, garnie aux quatre angles de larges contreforts que couronnent des guérites en pierre. Une galerie crénelée et saillante, portée sur des modillons, couronne l'édifice et fait le tour du toît.

Le donjon de Chamboy appartient à un particulier et peut être détruit d'un moment à l'autre. Peut-être même n'a-t-il dû sa conservation qu'à l'embarras qu'on aurait éprouvé à le démolir. Le gouvernement, qui se montrera peu disposé à accorder des subventions pour la conservation d'un monument qui ne lui appartient pas, pourrait s'en rendre propriétaire à peu de frais, et, sans doute, il serait facile de l'approprier à quelque destination d'utilité publique. Dût-on même le conserver comme objet de curiosité, comme monument intéressant au double point de vue de l'histoire et de l'art, ce serait encore une acquisition utile et vraiment patriotique.

J'arrive aux édifices non classés et sur lesquels j'ose avec toute confiance, Monsieur le Ministre, appeler votre intérêt éclairé.

Ces édifices sont l'église d'Autheuil, le Prieuré de Sainte-

Gauburge, l'église N.-D. d'Alençon, l'église N.-D. de Mortagne, et l'église Saint-Germain d'Argentan.

Eglise d'Autheuil. L'église d'Autheuil, canton de Tourouvre, arrondissement de Mortagne, est un des plus curieux monuments du style Roman secondaire que possède notre pays. Elle n'a pas été décrite et paraît avoir échappé jusqu'ici à l'attention de l'administration et des savants qui se sont occupés de la statistique monumentale de notre département. Je vais essayer de réparer cet oubli.

Cette église, de médiocre grandeur, a la forme d'une croix. Elle se terminait, selon l'usage, par trois apsides rondes, assez semblables à des fours. Celle de droite a été détruite. Celle de gauche sert de sacristie. Autour de l'église et des apsides, règne un cordon de modillons, dont quelques-uns sont sculptés en têtes grimaçantes. D'autres modillons entourent les fenêtres. Des contreforts plats soutiennent les murs de distance en distance. La partie inférieure de ces murs paraît construite en pierres de petit appareil; le haut n'est qu'une sorte de blocage où des rognons de silex, pris sur les collines voisines, sont noyés dans le ciment.

Le portail a beaucoup souffert. Une colonne de chaque côté de la porte soutient l'archivolte, qui est ornée de moulures en formes d'étoiles et d'échiquier. A droite et à gauche se trouvaient deux petites arcades romanes, destinées sans doute à recevoir des statues. On les a bouchées depuis quelque temps, et il serait convenable de les rétablir dans leur état primitif.

Une fenêtre romane s'ouvre au-dessus de la porte. Comme toutes les autres, elle est formée de claveaux symétriques de petite dimension.

Au sommet du pignon, sous le toît, on prétend que trois têtes de mort sont enchâssées dans le mur, en forme de

triangle; effrayant et bizarre ornement dont je n'ai nulle part rencontré les analogues! Je dois dire, au reste, que je n'ai pu rien voir de tel.

Une petite porte latérale, parfaitement conservée, se trouve du côté du nord. Le cintre s'appuie sur de simples pieds droits. L'archivolte est ornée de plusieurs rangs de tores et de moulures en damier. La porte carrée est surmontée d'un linteau d'une forte dimension et dont le dessus dessine une sorte d'accolade.

La tour de l'église d'Autheuil est peu élevée et sans intérêt. Elle est coiffée d'un clocher en bois que la situation de l'église, isolée sur la crête d'une colline, fait remarquer de fort loin. Quelques-unes des tuiles du toît ont jusqu'à 8 pouces de largeur, sur 15 de longueur. Elles doivent remonter fort haut.

L'intérieur de l'église n'est pas moins intéressant.

La nef est ornée, des deux côtés, d'arcades bouchées réunies deux à deux. Les colonnes du milieu n'ont qu'un seul chapiteau et qu'une seule base.

Au-dessus, se trouvent des fenêtres romanes ornées de colonnes en retraite de chaque côté. Ces fenêtres sont fort élevées au-dessus du pavé de l'église; le jour tombait ainsi d'en haut sur les fidèles agenouillés, et sa clarté mystérieuse favorisait le recueillement et la prière.

Ces fenêtres ne posent pas régulièrement sur les arcades, et les arcades elles-mêmes ne sont ni également espacées, ni également exhaussées au-dessus du sol, des deux côtés de l'église.

A droite, on a ouvert une grande fenêtre qui coupe les arcades et rompt la symétrie; le côté gauche, au contraire, est d'une intégrité parfaite.

Les chapiteaux qui décorent les colonnes des arcades, forment une des galeries les plus curieuses et les plus complètes

que l'on puisse voir. Les grossières fantaisies que l'imagination des artistes du XIe. siècle semait sur tous les édifices, y fourmillent. Ici ce sont des animaux sans forme et sans nom ; là un écureuil ; plus loin un cheval ; ici un dragon fantastique; là des têtes d'homme et de femme qui ne le sont pas moins ; puis des entrelacs, des feuillages et des fleurs de toute sorte : rêves d'une imagination en délire, produits d'un ciseau plus inexpérimenté encore qu'inhabile, et qui, dans l'attente d'une révolution artistique qui se prépare, s'égare dans un dédale de curiosités bizarres, de fantaisies grotesques et péniblement recherchées. La barbarie, sous ce rapport, touche à l'extrême civilisation. Elles cherchent également leurs types en-dehors de la nature et du vrai.

La nef n'est pas voûtée et ne paraît pas l'avoir été. Le chœur est voûté, ainsi que le dessous de la tour, qui s'élève au point d'intersection des transepts et de la nef.

Cette tour est supportée par quatre arcades légèrement ogivales, dont les chapitaux sont fort curieux. Ils offrent même des scènes plus complètes que ceux de la nef. Ici, deux petits personnages dont l'un semble tenir une pomme, Adam et Eve, peut-être ; là, un monstre dont la large gueule dévore les bras de deux malheureux accroupis à côté de lui.

L'escalier, pour monter à la tour, se trouve dans l'épaisseur d'un des piliers.

Les bases de ces piliers sont insignifiantes. J'y ai seulement remarqué quelques planches intercalées dans l'épaisseur de la maçonnerie, sans doute pour lui donner plus d'assiette et de niveau.

Les transepts et le chœur sont percés de fenêtres semblables à celles de la nef. Quelques-unes ont été remplacées par de grandes fenêtres ogivales, qui laissent entrer le jour à flots et détruisent l'harmonie. Une de ces fenêtres, que la richesse

de ses compartiments doit faire attribuer au XVe. ou peut être même au XVIe. siècle, était encore ornée, il y a peu d'années, de beaux vitraux peints, que l'ignorance d'un desservant lui fit céder à vil prix à des marchands ambulants. Ce qui reste des fenêtres primitives a beaucoup souffert, et il est bien difficile de retrouver leurs sculptures sous le badigeon jaune et bleu dont on vient de les barbouiller.

Pour en finir avec l'église d'Autheuil, je dois dire qu'à l'entour du maître-autel, qui occupe le fond de l'apside principale, on voit des traces de bas-reliefs sculptés sur la muraille, qu'il importerait de nettoyer des épaisses couches de peinture et de badigeon dont ils sont empâtés. La porte en bois, qui conduit du chœur dans la sacristie, est ornée de sculptures assez délicates.

J'ignore la date précise de la fondation de cette église. Elle doit remonter aux premières années du XIIe. siècle. J'ignore aussi son histoire. Elle conserve une certaine quantité de titres remontant au XVIe. siècle et des comptes de fabrique depuis 1580, qui m'ont paru peu intéressants. Quoi qu'il en soit, en dépit des mutilations et des réparations dont elle a eu à souffrir, l'église d'Autheuil n'en est pas moins un des édifices romans les plus complets, les plus curieux et les plus riches en sculpture monumentale que possède notre département. Je n'hésite donc pas à vous la recommander, Monsieur le Ministre, comme digne de la surveillance de l'administration et des secours du gouvernement.

Prieuré de Sainte-Gauburge. A l'extrémité sud-est du département, sur le territoire de la commune de St.-Cyr, arrondissement de Mortagne, s'élevait le Prieuré de Sainte-Gauburge-de-la-Coudre. La situation est admirable. Du sommet de la colline sur laquelle il est assis, on domine tout

le pays, et quel pays! des plaines immenses, coupées de ruisseaux, semées de bouquets de bois et terminées par un amphithéâtre de collines dont les plus éloignées se confondent avec le ciel....

Sainte-Gauburge était un prieuré commendataire de Bénédictins. On ignore l'époque de sa fondation. Les Mémoires sur Alençon disent qu'il fut fondé par Yves de Bélesme, évêque de Séez. Suivant le Gallia Christiana (1), Guillaume, père d'Yves, donna le monastère de Sainte-Gauburge à Bérenger, moine de l'abbaye de Bonneval, qui se fit bénir abbé de Sainte-Gauburge : mais les guerres continuelles ayant ruiné le pays et réduit le monastère à une extrême pauvreté, cet abbé l'abandonna et retourna à Bonneval. En 1054, Yves, fils de Guillaume, pria Landry, abbé de Saint-Père, d'accepter le monastère de Sainte-Gauburge, qui était sans abbé et sans moines, pour l'unir à toujours à son abbaye de Saint-Père. L'abbé Landry y envoya six religieux. Au bout de quelques années, le scandale des déréglements et des crimes de l'un d'eux, nommé Adéodat, les força de retourner à Chartres, pendant qu'Adéodat s'enfuyait en Bretagne.

Sainte-Gauburge devint ensuite une dépendance de la grande abbaye de Saint-Denis. A quelle époque? on ne sait. Toutefois, la réunion avait eu lieu avant 1250, ainsi que nous l'apprend l'archevêque de Rouen, Odon Rigault, dans ses visites pastorales. A cette époque, les bâtiments du Prieuré tombaient en ruines, et la conduite des moines n'était guère plus régulière que celle de leurs prédécesseurs (2).

Ce Prieuré qui possédait d'assez grands priviléges et notam-

(1) T. 8, col 1211.

(2) Visites d'Odon Rigault, publiées par M. de Caumont; 1re. liv. p. 1 et 43; 2e. liv., p. 5.

ment celui de ressortir directement du parlement de Paris, pour les appels de sa juridiction, avait fini par être abandonné, comme presque tous les monastères. Le prieur, en 1790, était un aumônier ordinaire de Monsieur, qui peut-être n'avait jamais visité son prieuré. Un seul moine y demeurait.

Une partie du Prieuré et l'église subsistent encore.

Une tourelle, qui renfermait l'escalier, est ornée de sculptures de la plus grande délicatesse. C'est un des plus gracieux échantillons de l'architecture civile du XVe. siècle que l'on puisse voir.

A chaque étage règne un cordon de feuilles de vigne et de raisins d'un excellent travail. Quatre fenêtres, les unes au-dessus des autres, éclairaient l'escalier. Leur forme était celle d'un carré long, partagé par une croix. De chaque côté des deux premières fenêtres, sont sculptés en relief de petits personnages du style à la fois le plus naïf et le plus fin. L'un d'eux semble piler quelque chose dans un mortier; un autre, (c'est une femme), tient une aumônière; je n'ai pu me rendre compte de l'attitude et des fonctions des deux autres. Les fenêtres supérieures sont décorées de monstres et de guirlandes. La porte d'entrée n'est pas moins richement sculptée. Au-dessus, on voit la Vierge sous un dais gothique, du travail le plus délicat. C'est un véritable bijou. La pierre n'a pas été sculptée, mais ciselée, découpée, brodée à jour. Aux côtés de la Vierge sont deux personnages, dont l'un couché dans l'attitude de la frayeur ou du respect; l'autre semble s'aider des pieds et des mains pour grimper jusqu'à elle. Ces sculptures sont déjà mutilées, et, dans quelques années peut-être, elles auront complètement disparu.

Le prieuré est devenu une ferme; j'entrai successivement dans un pressoir, une étable et une grange.

Un pressoir : c'était un joli cloître du XIVe. siècle, je

croix. Il en supporte un autre dont les arceaux à voûtes prismatiques sont d'une époque bien postérieure.

Une étable, où se cache un des plus charmants tabernacles en style de la renaissance, qui se puisse imaginer.

Une grange : cette grange est l'ancienne église.

C'est un joli édifice du XIIIe. ou du commencement du XIVe. siècle. La voûte est tombée, par suite peut-être d'un coup de foudre qui frappa cette église peu d'années avant la révolution. Il n'y a pas de bas côtés. Les quatre piliers qui, de chaque côté, soutenaient la voûte, se composent de colonnes groupées trois par trois. Le chœur et la nef sont éclairés par de grandes et belles fenêtres ogivales, qui encadrent deux arcades aiguës, entre lesquelles fleurit une rosace. Les meneaux longs et flûtés de ces fenêtres, les groupes de colonnes dont se composent les piliers, rappellent cette élégance un peu grêle, cette légèreté qui effraie l'œil presqu'autant qu'elle le satisfait, caractères distinctifs du style ogival secondaire.

La tour se trouve à côté de l'église et le dessous forme une sorte de transept. Elle est surmontée de frontons triangulaires.

La porte, élégante dans sa simplicité, est ornée d'une arcade trilobée dans le même style que les fenêtres.

A l'intérieur du Prieuré, on voit quelques anciennes cheminées gothiques, fort curieuses. Sur l'une est sculpté un écusson supporté par deux sauvages et portant un bourdon et trois coquilles ; sur une autre, l'Annonciation. Une troisième est ornée de figures d'animaux, et sur le manteau on déchiffre encore les restes de cette inscription peinte en noir :

TOTA PULCHRA ES AMICA MEA ET...

Une quatrième enfin, la plus intéressante de toutes, offre un vaste bas-relief divisé en trois scènes. C'est la tentation d'Adam. D'un côté on voit Dieu entre Adam et Eve, leur faisant ses défenses : au milieu, le serpent enlacé à l'arbre et cherchant

à les séduire; par une étrange fantaisie, l'artiste lui a donné la tête et le sein d'une femme : de l'autre côté enfin, Adam et Eve chassés par un ange du paradis terrestre. Ils fuient en jetant un regard en arrière sur leur bonheur perdu.

Tous ces bas-reliefs sont d'un travail grossier. Je n'ose leur assigner de date précise; je serais cependant assez disposé à les croire du XIVᵉ. siècle. Les cheminées, dont quelques-unes sont décorées de moulures prismatiques, n'offrent pas d'autre intérêt.

Quelques-uns des appartements étaient ornés de peintures à fresque de diverses couleurs, rouges, noires, bleues, violettes, représentant des lozanges et des rosaces.

Tels sont les détails qu'un examen rapide m'a permis de relever. Cet examen a suffi pour me donner la conviction que l'ancien Prieuré de Sainte-Ganburge devait offrir beaucoup d'intérêt aux antiquaires et aux artistes. L'église appartient à la commune de Saint-Cyr, qui la loue à usage de grange; quant au prieuré, il a été vendu pendant la révolution. Il serait possible peut-être de traiter avec le propriétaire de l'enlèvement d'une partie des sculptures dont je viens de parler, ou du moins de leur conservation. Dans tous les cas, l'église peut et doit être défendue contre l'indigne profanation dont elle est l'objet, contre la ruine dont l'indifférence de la commune semble la menacer.

Eglise N.-D. d'Alençon. L'église N.-D. d'Alençon est, après la cathédrale de Séez dont je ne dois pas vous entretenir, l'édifice religieux le plus important et le plus remarquable du département de l'Orne. Le chœur et le clocher, rebâtis après un incendie que causa le feu du ciel en 1744, sont, il est vrai, du plus mauvais goût. Rien de plus pauvre, de

plus lourd et de plus mesquin en même temps que cette masse de pierres entassées les unes sur les autres, et qui n'a pas même le mérite de la solidité. Un des piliers fléchit, en effet, sous le poids du clocher qui l'écrase, et doit éveiller toute la sollicitude de l'administration.

Le reste de l'édifice appartient au style ogival tertiaire et doit remonter à la fin du XVe. siècle. Partout, on y retrouve les moulures anguleuses et prismatiques qui caractérisent cet âge de l'architecture gothique.

La nef a 31 mètres de longueur sur 9 de largeur et 19 de hauteur. La voûte qui, malgré son extrême légèreté (elle n'a guère que 12 à 15 centimètres d'épaisseur), est bien conservée, et offre une grande complication d'arceaux prismatiques, croisés en tout sens. Ils s'élancent de chaque pilier au nombre de sept, dont cinq vont rejoindre les arceaux du pilier correspondant, en décrivant une courbe gracieuse, et les deux autres s'appuient sur une ligne droite qui va d'une fenêtre à l'autre. Malheureusement ces arceaux si légers s'arrêtent sans grâce sur des corniches sans consoles et sur de maigres filets qui descendent le long des massifs et des piliers dont ils tiennent la place. En admirant la variété et la souplesse des entrelacements, on sent que le tronc manque aux branches, la cause à l'effet. C'était un des defauts de l'architecture du temps. Sous la voûte rampent, au milieu d'ornements sculptés avec délicatesse en forme de filet, une foule d'animaux dont l'artiste a multiplié les races inconnues au gré de sa fantastique imagination; hôtes symboliques de ces forêts de pierre qu'enfantait l'art du moyen-âge, voix inintelligente et matérielle de ces mystérieuses solitudes, dont le démon, l'homme et l'ange étaient les hôtes intelligents et passionnés !!!

Cinq arcades ogivales de chaque côté soutiennent de petites galeries fort étroites, composées chacune de six arcades trilo-

bées, dont les angles extérieurs sont ornés de gros bouquets de feuilles déchiquetées. Ces arcades s'appuient sur une balustrade garnie de quatre feuilles à pointes aiguës.

Au-dessus s'ouvrent de grandes et belles fenêtres du style gothique flamboyant, qui ont conservé leurs vitraux. J'en reparlerai bientôt.

Les ornements épars dans la nef sont tous caractéristiques de la seconde moitié du XVe. siècle. Les feuilles de vigne, de chou ou de chardon, les pinacles simulés y sont prodigués. Les armoiries, qui se voyaient à la voûte et sur les piliers, furent grattées pendant la révolution. Cette exécution, *confiée à des ouvriers intelligents et patriotes*, portait la délibération de la commune (1) et coûta 174 livres.

Les bas-côtés n'ont de largeur que 4 mètres 5 décimètres, et de hauteur, 7 mètres 8 décimètres. Les arcades en sont trop basses et les piliers trop massifs. Ces piliers, au lieu de simuler un groupe de colonnes, dessinent une sorte de pentagone irrégulier, dont les côtés sont légèrement arrondis, et les angles marqués par des moulures prismatiques très-profondes.

La date de la construction des bas-côtés est certaine. Celui de droite fut bâti en 1477. Cette date est un nouvel argument en faveur de l'époque que j'assigne à la construction de la nef. On voulait la faire remonter au XIVe. siècle; mais l'identité du style architectonique de la nef et des bas-côtés, indépendamment des raisons que j'ai déjà données, repousse cette supposition.

J'ai parlé des vitraux qui décorent les dix fenêtres de la nef; la fenêtre qui se trouve au-dessus de l'orgue, au bas de l'église, est également garnie de vitraux peints.

(1) 20, 24 juin 1794.

Tous ces vitraux datent de la première moitié du XVIe. siècle, c'est-à-dire du bon temps de la peinture sur verre. Quelques historiens prétendent qu'ils furent peints de 1527 à 1545, mais le costume de certains personnages, la forme de certaines lettres, le millésime de 1511, que j'ai cru lire sur une des fenêtres, assignent à quelques-uns d'eux une date antérieure. La tradition les attribue à un artiste, suisse de nation, dont le peuple montre le portrait au bas de la 5e. fenêtre à droite.

La fenêtre au-dessus de l'orgue est remplie par différents sujets dont le principal est l'arbre de Jessé.

Sur la première fenêtre à droite, on voit la Création, le Sommeil d'Adam et la naissance de sa compagne.

Sur la seconde, la tentation d'Eve, la fuite du Paradis terrestre et la mort d'Abel.

Sur la troisième, le sacrifice d'Abraham.

Sur la quatrième, la fuite des Israëlites, le passage de la mer Rouge et la submersion de l'armée Egyptienne. Deux inscriptions, au bas, nous apprennent: la première, que ce vitrail fut donné par Félix Bry, abbé de St.-Evroult et prieur de N.-D., en 1535; la seconde, qu'il fut réparé en 1624, par les soins du curé et des marguilliers d'Alençon.

La dernière fenêtre de ce côté représente Moïse élevant le serpent d'airain.

Les deux premières fenêtres à droite offrent la Présentation et le mariage de la Vierge.

La troisième mérite une attention particulière. On y voit Philippe d'Alençon, patriarche d'Aquilée, et Charles d'Alençon, jacobin et archevêque de Lyon, qui présentent le comte Pierre, Marie de Chamaillard, sa femme, et leurs enfants, à Notre-Dame-de-Pitié.

Le quatrième vitrail, d'une composition fort simple,

représente la Salutation angélique. A droite, l'Annonciation; à gauche, l'entrevue de Marie et d'Elisabeth.

La dernière fenêtre offre un des nombreux miracles du Sauveur, la résurrection de Lazare, je crois. Un des disciples, n'en pouvant croire ses yeux, braque, avec une avide curiosité, sur l'élu de la pitié divine, une sorte de lunette. C'est sans doute l'incrédule Thomas.

L'ensemble de ces vitraux est d'une richesse et d'une harmonie remarquables. Quelques-uns, et notamment la présentation de la Vierge, le mariage de la Vierge, l'offrande à N.-D.-de-Pitié, la résurrection de Lazare, sont d'une pureté de dessin, d'une vivacité de coloris qu'on ne saurait trop admirer. A tout prendre, ils composent une des collections les plus belles, les plus complètes et les plus entières qui soient en Normandie. Cette intégrité se trouve, il est vrai, menacée. Les plombs usés, fatigués, ont besoin de réparations coûteuses et difficiles. Certains panneaux devraient être remaniés. La fabrique est hors d'état de faire face à toute la dépense. Une subvention du gouvernement serait nécessaire, et les réparations qu'elle permettrait de faire devraient être dirigées ou du moins surveillées par un artiste habile.

L'église renferme un assez joli buffet d'orgues et un bel autel à la romaine.

Une statue en marbre blanc, représentant Catherine Nogaret de La Valette, femme de Henri de Joyeuse, est reléguée dans un coin obscur, derrière un rempart de chaises et de planches. Pendant quelque temps, elle a été écrasée sous un tas de pavés provenant des réparations du chœur. Cette statue, qu'aucun souvenir historique ne rattache à notre ville ni même à notre département, nous fut envoyée après la dispersion du musée des Petits Augustins. Elle se trouvait, avant la révolution, dans le chœur des Cordeliers de Paris, où Cathe-

rine de Nogaret avait été inhumée en 1587. Le travail, sans être parfait, est digne d'estime. Cette statue figurerait plus avantageusement dans les belles galeries du musée de Versailles que dans un coin de notre église, et le Gouvernement ou la liste civile pourraient, je crois, l'échanger facilement contre des tableaux ou d'autres objets plus en rapport avec les besoins et les convenances de la ville.

La chaire, toute en pierre, porte sa date, 1536, et, si l'on en croit une tradition touchante, elle fut l'ouvrage d'un condamné qui obtint la vie pour prix de ce travail. Des masques et des guirlandes, de petits pilastres dans le goût de la renaissance, les figures en relief des quatre évangelistes entourées de sentences sacrées, décorent ses différentes faces. Toutes ces sculptures ont été peintes et dorées, dans ces derniers temps, avec plus de richesse que de goût.

A l'extérieur, l'église de Notre-Dame, que d'ignobles constructions masquent entièrement d'un côté, n'a de remarquable que son portail, mais ce portail est d'une grande beauté.

Il offre trois grandes entrées en ogive, que précède une façade légère et hardie. Celle du milieu est beaucoup plus large et plus élevée que les deux autres qui obliquent à droite et à gauche.

Deux tourelles octogones ou clochetons, hérissées d'aiguilles garnies de crochets, s'élèvent au-dessus des massifs de la nef. Leur structure délicate et légère s'harmonise parfaitement avec les aiguilles des contreforts et les balustrades des combles. Placées à l'angle de jonction de l'entrée principale et des deux autres, elles servent de repoussoir aux arcades de la façade qu'elles isolent du pignon de la nef, et permettent à la lumière de se jouer au travers de leurs riches dentelles. Ces clochetons, dont l'architecture n'est pas identique, renferment chacun un escalier.

Les arcades de la façade sont au nombre de trois, comme les entrées qu'elles couronnent. Elles présentent un triangle fort aigu, dont la partie inférieure est encadrée dans une façade rectangulaire.

Les vides intérieurs de ces arcades, et ceux qui existent entre elles et les parois des rectangles, sont remplis par des arcades trilobées, par des balustrades dont les dessins arrondis et contournés ont quelque rapport avec des fleurs de lys, et par d'autres ornements. De petites arcades triangulaires, hérissées d'aiguilles et de crochets, couronnent le tout. Ces dentelles, ces découpures sont d'une admirable légèreté et de l'effet le plus pittoresque. Peu d'églises, peut-être, offrent d'aussi brillants modèles de ce style flamboyant qui rachète, par l'élégance et le fini de ses détails, ce qui lui manque en grandeur et en sévérité.

Deux galeries, dallées en larges carreaux de granit, se partagent le dessus du portail.

La grande arcade du milieu offre six statuettes de moyenne dimension, disposées sur deux lignes. Elles représentent la Transfiguration.

Ces statues, d'un bon travail, sont largement drapées, et les figures ne manquent pas d'expression. On pourrait toutefois leur reprocher un peu de rondeur et de mollesse. On sent que la main de l'artiste a perdu un peu de sa fermeté en même temps que la foi perdait quelque chose de son empire austère et absolu sur son intelligence. Ces statues sont d'ailleurs mal groupées. La régularité de l'espèce d'encadrement dans lequel il a fallu les placer, nuit à l'effet et leur ôte tout mouvement, tout sentiment. L'une d'elles, celle de St.-Jean, tourne assez irrévérencieusement le dos à la rue. Une vieille tradition populaire veut que, lors du pillage de l'église Notre-Dame par les protestants, en 1562, la statue se soit ainsi retournée tout-à-

coup, au moment où ils portaient sur elle une main sacrilége pour l'abattre : elle ajoute que, frappés de crainte à cet aspect, ils n'osèrent pousser plus loin leurs projets de dévastation. La statue a toujours, et de toute nécessité, tourné le dos à la rue ; il est même assez probable qu'elle n'était pas encore placée en 1562. Quel dommage !

La partie inférieure du portail répond à la partie supérieure que je viens de décrire.

Les trois arcades qui servent de vestibule à la nef sont très-profondes et réunies entre elles au moyen d'arcades intérieures.

Un cordon de sculptures d'une exquise délicatesse règne le long des voussures et des parois latérales de chacune des arcades: ce sont principalement de petites arcades trilobées et des statuettes représentant divers personnages.

Ce beau portail, malgré la solidité de sa construction, malgré les armatures de fer qui, de distance en distance, contiennent ses légères arcades, aurait besoin de réparations. Elles seraient peu coûteuses, je crois, et pour quelques milliers de francs, il serait facile d'assurer la conservation intacte de tout ce que cette église offre d'intéressant aux habitants d'Alençon et aux étrangers.

Eglise Notre-Dame, à Mortagne. L'église Notre-Dame de Mortagne a plus d'un rapport avec celle d'Alençon. Commencée en 1494, elle fut finie en 1535, à l'exception de la tour qui fut bâtie plus tard.

La nef a 8 mètres 10 centimètres de largeur, et 27 mètres 65 centimètres de longueur, sur 13 mètres 60 centimètres de hauteur. Aussi paraît-elle beaucoup trop basse. La voûte est remarquable par la complication de ses arceaux à nervures prismatiques, tout chargés de nœuds, de guirlandes, de culs-de-lampes, de monstres, d'animaux de toute sorte.

Les bas-côtés sont étroits et écrasés. Les piliers à nervures prismatiques ne sont pas semblables des deux côtés. Il y en a même 7 avec 8 arcades du côté du nord, tandis qu'au sud on ne voit que 6 piliers et 7 arcades, la tour prenant la place d'une arcade.

Les fenêtres des chapelles, à droite, sont garnies de vitraux peints sur lesquels la renaissance a semé à profusion ses détails d'architecture, ses amours, ses rinceaux, ses guirlandes. Quelques-uns de ces vitraux sont excellents de couleur et de dessin. Malheureusement ils ont beaucoup souffert et peu de sujets restent entiers. J'ai cependant reconnu, ou cru reconnaître : une Vierge avec l'enfant Jésus ; St.-Pierre couvert d'une grande robe rouge bariolée de fleurs jaunes à ramage, et recevant les clefs du Paradis ; le Christ enseignant les petits enfants ; Samson captif de Dalilah ; l'histoire de l'Enfant prodigue, en deux tableaux, avec cette singulière légende :

Un home deux enfans avoit
Auquel le jeune demanda
Le bien qui luy appartenoit
Pour a par soi vouloit
Et son père luy accorda

Quand il eut à son manyment
Or et argent à toutes mains
Il vesqut prodigalement
Son bien despensant folement
Avec ribauds et putains.

L'exécution des deux scènes est pleine de naïveté, de finesse et de grâce.

Au bas d'un vitrail donné par les bouchers, on lit la date de 1536. Sur d'autres fenêtres on voit les portraits des donateurs à genoux, suivant l'usage.

Les fenêtres de l'autre côté n'offrent aucun intérêt. C'est

un chaos monstrueux, un assemblage informe de verres de toutes les formes et de toutes les couleurs, la plupart usés et ternis. Je n'ai pu reconnaître qu'un jugement dernier de mauvaise exécution.

La sacristie de cette église est décorée de belles et riches boiseries, provenant de l'ancienne chartreuse du Val-Dieu. Les sculptures sont d'un fini précieux, mais d'un goût médiocre. Ce sont des trophées de lyres, de fleurs, de calices, d'étoles, de livres, de chapelets, le XVIIIe. siècle, en un mot, dans toute l'élégance, la coquetterie de sa dévotion mondaine.

Cette sacristie renferme encore un fort beau Christ. J'ignore si c'est un tableau original.

Les stalles du chœur sont d'un bon travail. Le tableau du contre-rétable de l'autel représentant l'adoration des bergers, est également digne d'attention.

A l'extérieur, l'église de Mortagne se recommande par le luxe d'ornementation de ses contreforts, par les sculptures en pierre et en bois de la porte du nord, sculptures d'un excellent style, qu'il importerait de nettoyer et de restaurer, et surtout par sa belle tour.

Cette tour a environ 50 mètres de hauteur. Grâce à son élévation ou plutôt à la situation de Mortagne, elle domine l'horizon dans un rayon de plus de dix lieues, du côté de l'ouest et du nord. Elle est carrée à sa base et percée de deux rangs de fenêtres ogivales sur chaque face. Des pilastres garnis de rinceaux et des niches à statues la décorent. Elle est flanquée de petites tourelles en encorbellement aux quatre angles, et coiffée d'un dôme arrondi.

Elle fut commencée en 1542 et finie au commencement du siècle suivant. Le 16 juillet 1593, une trentaine de royalistes renfermés dans cette tour, sous les ordres de Faguet, lieutenant-

général, repoussèrent avec un courage héroïque les attaques de l'armée des ligueurs, commandée par le baron de Médavy. Dix-huit volées de canon furent inutilement tirées contre l'église et contre la tour. Les ligueurs essayèrent ensuite d'y mettre le feu, mais sans plus de succès. Le soir, Médavy se retira avec une perte de plus de 60 soldats. J'ai cherché en vain sur les murs de la tour les traces des boulets de la ligue. Elles ont disparu. D'élégantes guillochures les remplacent, et ne les valent pas; mais les glorieux souvenirs ne peuvent s'effacer. L'héroïque défense des royalistes retranchés dans l'église de Mortagne donne à cette église un caractère et un intérêt particulier. Les monuments historiques sont rares que protègent à la fois le génie de l'art et celui des souvenirs. Les plus intéressants sont à coup sûr ceux qui parlent à l'imagination des artistes et au cœur des bons citoyens. A ce double titre, je crois Notre-Dame de Mortagne digne de la faveur et de la sollicitude du Gouvernement.

Eglise Saint-Germain d'Argentan. L'église St.-Germain d'Argentan fut commencée en 1410, par Jean IV, comte d'Alençon : mais les guerres avec les Anglais en interrompirent bientôt la construction. Après l'expulsion des Anglais, on se remit à l'ouvrage, et l'on commença le chœur et les bas côtés par ordre du duc René. Son arrestation suspendit encore les travaux, qui ne furent repris qu'en 1540. On se remit à la tour, mais le carré était à peine achevé, que le gouverneur militaire s'opposa à ce qu'on l'élevât davantage, de crainte qu'elle ne commandât le donjon. On continua peu à peu. L'église fut achevée en 1609, et la tour seulement en 1641.

Un grand nombre d'écussons attachés aux voûtes du chœur, de la nef et des bas côtés, prouvent que les principaux habitants s'empressèrent de contribuer à la dépense.

C'est un édifice assez régulier et de proportions exactes, quoiqu'un peu étroit. Il offre à l'intérieur une nef à hauts piliers garnis de colonnettes liées en faisceaux, et surmontées de pinacles, de balustrades, de pendentifs délicatement sculptés. Les latéraux fort élevés offrent de belles arcades du dernier style ogival. Le chœur est de la renaissance en partie, en partie postérieur. Au-dehors, le portail élancé, à double ouverture, avec des frontons triangulaires, est d'un bon style. La tour qui surmonte le chœur, ouvrage inachevé, est du temps de la fondation. L'autre tour date de Louis XIII ou de Louis XIV; c'est une masse énorme, flanquée de contreforts, percée de nombreuses ouvertures, terminée par un dôme arrondi : un donjon plutôt qu'un clocher. Elle manque d'élégance et d'architecture, mais elle ne manque pas d'effet.

Saint-Germain possède quelques vitraux du commencement du XVIe. siècle, assez médiocres.

Dans une des chapelles est déposé le cœur de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, morte en odeur de sainteté le 2 novembre 1521, aux Sainte-Claire d'Argentan. Son tombeau devint célèbre dans le siècle suivant par les nombreux miracles qui s'y opéraient, et le corps ayant été retrouvé sain et entier, en 1624, ce fut une grande sensation dans tout le monde religieux.

Cette église renferme quelques inscriptions assez curieuses. Voici le début de celle qui se lit en lettres gothiques sur un des piliers du petit clocher :

Mil quatre cent quatre vingt huit
Par Jean Lemoine bon maçon
Ce pilier icy fut construit.
Dieu pardonne la mal façon.

. . . .

On voyait sur un autre pilier un âne en demi-relief. C'était,

disait-on, le portrait d'un âne qui avait charrié sur son dos une partie des matériaux de l'église.

La hauteur de la nef est de 17 mètres environ ; celle du grand clocher de 53 mètres, celle du petit de 40.

A tout prendre, l'église d'Argentan offre de l'intérêt à l'intérieur comme à l'extérieur. Le plan en est assez bien conçu et beaucoup des détails sont précieux. Elle est bien supérieure à beaucoup des églises qui figurent sur la liste des monuments historiques dressée au ministère de l'intérieur.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les principaux monuments dont j'ai l'honneur de vous proposer le classement au nombre des monuments historiques, et sur lesquels j'ose appeler tout votre intérêt.

J'aurais pu grossir cette liste et vous parler de plusieurs autres édifices que j'ai cru devoir inscrire au tableau ci-joint. L'église de St.-Cenery-le-Gerey, arrondissement d'Alençon ; St.-Martin d'Argentan ; St.-Santin de Bélesme ; les églises de Briouze et de Montgarouet, dans l'arrondissement d'Argentan ; l'église de Laigle ; l'église de St.-Germain-de-Clairefeuille, dans l'arrondissement d'Argentan ; l'ancien château d'Alençon, sont des monuments intéressants pour l'histoire de l'art et du pays. Quelques-uns d'eux renferment certaines parties fort curieuses au point de vue architectural, et dont j'aurai, sans doute, à vous entretenir plus tard. Mais ces monuments n'ayant qu'une importance secondaire par rapport à ceux que je viens de décrire, et la plupart d'entre eux ne réclamant pas de réparations urgentes, je n'ai pas voulu allonger encore ce rapport déjà trop étendu.

Avant de le clore, qu'il me soit toutefois permis, Monsieur le Ministre, de vous signaler parmi les mesures les plus utiles à la conservation des monuments, que le département ait prises dans l'année, la création d'un musée au chef-lieu. L'ini-

tiative avait été prise par la Société pour la conservation des monuments historiques que dirige M. de Caumont, lors de sa réunion d Alençon, en septembre 1836. Ce musée, dont quelques-uns de mes amis et moi sommes parvenus à obtenir l'ouverture, renferme déjà une fort belle collection de roches et de fossiles. Quelques objets antiques, armes, mosaïques, monnaies, ont été offerts par des donateurs dont le zèle n'est pas épuisé. J'espère qu'ils trouveront des imitateurs, et qu'avant peu d'années, ce musée ne présentera pas moins d'intérêt à ceux qui voudront étudier l'histoire de l'art dans notre pays qu'aux amis des sciences archéologiques......

....

RAPPORT

Sur les recherches archéologiques dans le département de l'Eure ;

PAR M. TH. CHEVREAUX.

(Lu à la séance tenue à Dieppe le 23 juillet 1840.)

MESSIEURS,

Le département de l'Eure possède des richesses archéologiques que les travaux de MM. Rever, Aug. Le Prévost, A. Passy et de Stabenrath ont commencé à faire connaître.

Je vais avoir l'honneur de vous entretenir de quelques découvertes faites sous la direction de la commission d'antiquités de ce département depuis les écrits de ces savants archéologues.

On sait que les vestiges des Gaulois sont peu nombreux dans l'ancien pays des Eburoviques, et encore le vandalisme en a-t il détruit plusieurs.

On vient récemment de découvrir entre la pointe de la Roque et un lieu voisin dit le *camp aux Anglais*, une soixantaine de hachettes en bronze, que l'on peut croire Celtiques. J'ajouterai toutefois que l'on a trouvé près de là plusieurs médailles impériales de Marc-Aurèle, ce qui peut rendre cette opinion douteuse.

Le département de l'Eure est plus riche en antiquités romaines.

En 1835, on reconnut un cimetière romain à Brionne : les fouilles amenèrent beaucoup de poteries: les médailles qui accompagnaient ces vases funéraires portant l'effigie de Tibère, et au revers l'autel de Lyon, donnent à penser que ce lieu était dès le commencement du règne des Césars une station importante, et confirment ainsi les idées de ceux qui voyaient dans Brionne le *Breviodurum* de la carte de Peutinger.

Malgré l'importance de cette découverte, la commission d'antiquités a cru devoir remettre à un autre temps les recherches à faire en cet endroit, pour reporter ses soins et ses ressources sur les ruines du Vieil-Evreux, qui présentent un plus haut intérêt. C'est là qu'était situé le *Mediolanum Aulercorum* de l'itinéraire d'Antonin. Les premières fouilles y furent faites par M. Rever, il y a un peu plus de 30 ans, et reprises vers 1832 par M. de Stabenrath. Elles ne produisirent pas les résultats qu'on pouvait en attendre, à cause des refus ou des prétentions élevées des propriétaires des terrains alors en culture, ce qui détermina le conseil général de l'Eure à voter des fonds pour faciliter ces explorations ; une partie des terrains fut achetée, le droit de fouiller sur d'autres fut acquis, et la direction des recherches fut confiée à l'habile ingénieur en chef de l'Eure, M. Robillard, ancien élève de M. Rever.

Les travaux ont procuré le tracé complet de l'immense aquéduc que M. Rever avait commencé à faire connaître : prenant les eaux de l'Iton, près de Damville, il les apportait à l'importante cité de *Mediolanum*, dans laquelle l'eau se répandait par plusieurs canaux qui partaient tous d'une espèce de château d'eau que l'on reconnaît aisément. Il y avait en outre dans la ville quelques puits que l'on a débouchés et rendus à l'usage des gens du pays, à leur grande satisfaction. Dans l'un d'eux on a trouvé un grand nombre d'objets parmi

lesquels je citerai une statuette en bronze représentant un amour dont la valeur est considérable sous le rapport de l'art.

On a ensuite reconnu d'autres canaux parfaitement conservés et servant de cloaques pour l'assainissement de la ville.

Quant aux bains déjà décrits par M. Rever, le département en a fait l'acquisition ; le déblaiement en est maintenant entièrement achevé. Ces bains sont d'une grande régularité, le système de division des eaux y est très-bien marqué, les constructions sont encore en bon état, et on peut y voir les hypocaustes. Une séparation prouve qu'ils étaient à l'usage des deux sexes.

Le plan vient d'en être levé, et sera prochainement publié, ainsi que celui d'un théâtre, construit en petit appareil, dont les limites sont très-apparentes, plusieurs murs intérieurs sont encore debout, mais les voûtes et les gradins n'existent plus : on peut en attribuer la ruine à l'édification d'un fort que l'on présume avoir été fait au moyen-âge sur ces ruines si solides. Cette opinion s'appuie sur une tradition du pays, dans lequel cette place porte encore le nom de rempart, et enfin sur la découverte de débris de constructions plus modernes que le reste de l'édifice.

En creusant profondément dans l'intérieur du théâtre, on a découvert deux pièces d'or à l'effigie de Caracalla, enchassées chacune dans un médaillon de même métal, qui avait dû faire partie d'un collier semblable à celui qui est à la bibliothèque du Roi. Celui-ci, le seul complet que l'on possède en France, est à l'effigie de Septime Sévère. On pense que ces colliers étaient donnés par les empereurs aux chevaliers Romains qu'ils voulaient récompenser.

Les fouilles ont encore mis à découvert une entrée de ville, de nombreuses rues, ainsi que le forum, et des édifices publics et particuliers que l'on s'occupe de déblayer en ce moment.

Voici quelques inscriptions que l'on voit gravées sur des

fragments de marbre et de bronze, recueillies dans des terrains voisins de l'aquéduc et des bains (1).

. . . . . A CRISPOS BOVI . . . .
. . . . RAMEDON . . . .
. . . . AXTAC BITI EV . . . .
. . . . . ɔO CARADITONV. . . . . . .
. . . . . ı IA SEIANISEBODDV . . . . . .
. . . . . REMI FILIA . . .
. . . . . DRVTAGISACICIVIS SV. . . .



Je passerai légèrement sur la découverte de poteries, de fragments de statues en pierre, en marbre et en bronze, d'instruments de musique, de fibules, de médailles, de vases, de trépieds, de couteaux et de beaucoup d'autres débris en bronze, d'une chaîne, de bagues et de médailles en or ; ces

(1) Quoique l'inscription suivante ait été déjà donnée en 1832, dans la notice archéologique de M. Le Prévost sur l'Eure, je crois devoir la reproduire ici pour compléter la nomenclature des inscriptions trouvées au Vieil-Evreux :

G. DEOGISACO
VRIGIVSAGRI
..LADESVOPO
SVIT.

objets ne différant pas de ceux qui se rencontrent ordinairement dans les ruines romaines.

Mais je vous signalerai surtout des cadenas, des serrures et des clefs, auxquels leur rareté à cette époque donne un grand intérêt.

Je terminerai la liste de ce que l'on a trouvé au Vieil-Evreux par la mention de quatre objets en fer dont la destination n'est pas bien connue, et qui devront exercer la sagacité des antiquaires.

En voici la figure (V. la planche).

Ayant traversé récemment une partie de la France avec M. de Caumont, pour visiter l'Italie, nous avons rencontré des objets pareils ou à peu près chez des antiquaires de Dijon, Autun et Montbéliard.

Quelques personnes, et notamment M. Robillard, prétendent que ce sont des fers de chevaux; ils ne pourraient alors avoir été que des fers de précaution que l'on aurait employés lorsqu'un cheval se serait déferré en route : ils auraient tenu aux pieds par leurs rebords, et une courroie passée dans les anneaux et bouclée sur le paturon. Suivant M. Beaudot, le respectable doyen des antiquaires de la Bourgogne, c'étaient des fers destinés aux pieds malades des chevaux. Au reste, il est évident que de pareils fers, si l'on doit les considérer ainsi, devant tenir peu solidement et n'étant guère favorables à la marche des animaux, ne pouvaient être que provisoires. Dans ces hypothèses, ces fers n'auraient pu être en usage que dans la Gaule; on sait en effet que les fers employés par les Romains différaient peu des nôtres: M. de Caumont et moi nous avons eu l'occasion de le vérifier plusieurs fois en examinant les statues équestres à Rome et à Naples.

Mais d'autres objets, différant peu des premiers, et dont voici le dessin, ont été trouvés à Autun, le long d'une voie romaine, ce qui les fait regarder par les antiquaires qui les

possèdent comme d'origine gallo-romaine; ils pensent qu'ils étaient à l'usage des bœufs engravés.

Enfin, M. Duvernoy, de Montbéliard, a découvert dans les ruines de Mandeure (Mandura) un objet d'une forme complètement semblable à ceux que l'on voit à Autun, mais d'une plus grande dimension. Ce savant le regarde comme un étrier. Cette opinion reporterait à une époque antérieure l'invention des étriers, que l'on fixe ordinairement à la fin du VIe. siècle (1).

Je vais maintenant, Messieurs, vous parler des travaux qui ont été faits pour conserver les monuments du moyen-âge dans le département de l'Eure.

La pyramide à jour de l'église cathédrale d'Evreux a été rétablie vers 1823, sur le modèle exact de celle qui avait été construite par Louis XI. En 1828, une somme importante a été consacrée aux réparations des parties élevées de l'édifice. Le Gouvernement vient d'allouer 60,000 fr. pour restaurer la partie nord, construite du temps de Louis XII, la plus riche et la plus remarquable.

L'église de St.-Taurin, à Evreux, a été bâtie au XIe. siècle; il ne reste plus de la construction primitive que les parties que M. Gally-Knight a dessinées et décrites dans son Voyage en Normandie. Le reste de l'église, assemblage des XVe., XVIe. et XVIIe. siècles, ne paraissait pas devoir braver aussi longtemps les injures des ans. On vient d'achever les travaux de consolidation que la ville d'Evreux y a fait faire. Le chœur de cette église, assez régulier, contient plusieurs verrières remarquables, mais qui avaient été mutilées: M. l'abbé Préaux,

(1) Depuis ce rapport, M. Th. Chevreaux nous a annoncé que de nouvelles trouvailles importantes venaient d'être faites au Vieil-Evreux; il cite particulièrement un Jupiter et un Mercure, de moyenne grandeur, en bronze, d'un beau travail, et nous promet, à cet égard, de nouveaux détails. *(Note de M. de Caumont.)*

curé de cette paroisse, les a fait réparer en homme de science et de goût.

L'église St.-Aquilin, voisine du petit séminaire d'Evreux, servait de grange depuis la révolution. Mg^r^. l'évêque l'a acquise pour la rendre au culte et en faire une chapelle pour le petit séminaire. Les réparations faites sous les yeux de M. l'abbé de Lanoe, vicaire-général du diocèse, ont été bien entendues, et, au moyen des sacrifices faits par cet ecclésiastique, des verrières d'un assez bel effet, quoiqu'elles puissent laisser quelque chose à désirer sous le rapport du travail, sont venues détruire l'idée généralement répandue de la perte du secret de la peinture sur verre. Espérons que l'exemple donné par M. de Lanoe sera suivi par les fabriques de paroisses riches, qui embelliront leurs églises de vitraux peints. Je mentionnerai encore les boiseries du chœur, parfaitement mises en rapport avec le reste du monument.

La tour de l'église de Verneuil, édifiée à la fin du XVe. siècle, très-remarquable par son architecture, les statues et les ornements qui la décorent, nécessitait des travaux de consolidation que le département a fait exécuter.

Je ne dois pas non plus négliger de vous parler de la reconstruction en entier de la nef de l'église de Bourg-Achard. Cette construction, dans le goût du style ogival fleuri du XVe. siècle, fait honneur au talent de M. Grégoire, architecte à Rouen.

D'autres monuments réclament encore d'urgentes réparations : mais la liste en est malheureusement si longue qu'elle devra former à elle seule la matière d'un rapport particulier.

Je crois cependant, Messieurs, devoir vous parler dès à présent de l'église de Conches, dont la ruine est imminente, et dont la flèche, si élégante et si hardie, se trouve maintenant hors d'aplomb, et semble ne pouvoir résister que par

miracle aux lois de la pesanteur. Fondée vers 1200, par Roger de Toesny, augmentée en 1270, par Amicie de Courtenay, ruinée en 1330, par Robert d'Artois, et rétablie, telle qu'on la voit aujourd'hui, vers 1461, par Robert Pellegnars et ses successeurs, l'église de Conches est célèbre par sa flèche, dont je viens de vous parler, et par d'admirables vitraux fabriqués au XVIe. siècle. Ils consistent en vingt-trois verrières de différentes grandeurs : celles du chœur représentent plusieurs événements de la vie de S^{te}.-Foy et de St.-Caprais, patrons de l'église, et les autres des scènes de l'ancien et du nouveau Testament. Sur une verrière détruite quelques années avant la révolution, on voyait une légende assez singulière.

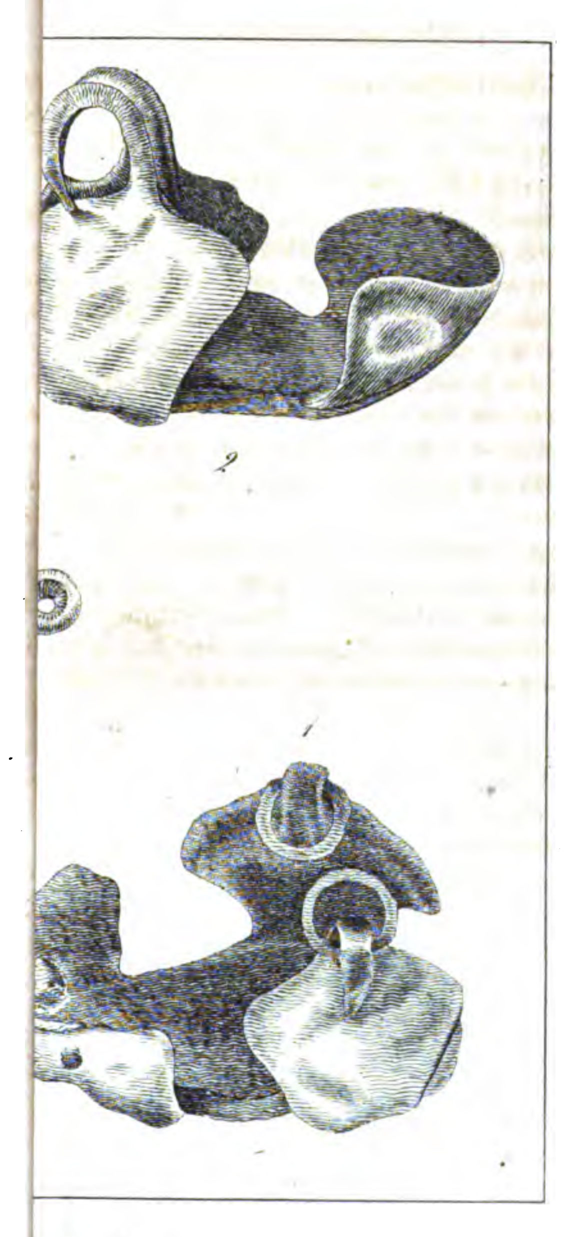
St.-Bernard se rendait au lieu de sa mission : le Diable, pour lui jouer niche, vola l'essieu de sa voiture. Mais le grand saint, ne s'embarrassant pas pour si peu, saisit le Diable, qui le regardait d'un air goguenard, le tortilla, puis, le passant dans les roues, le força lui-même à servir d'essieu.

Le vénérable docteur Gosseaune prenait plaisir à raconter le sujet de cette verrière qu'il avait vue dans sa jeunesse.

Pour empêcher la chûte d'un édifice si remarquable, une somme de 30,000 fr., à laquelle un premier devis estimait la dépense, avait été, on peut le dire, votée d'enthousiasme; mais un second devis porte la somme à 42,000 fr., j'ose espérer que la Société voudra bien user de son influence auprès du Gouvernement, pour obtenir un supplément de secours (1).

Je ne fatiguerai pas, Messieurs, plus long-temps votre attention, et je terminerai en vous donnant l'assurance que vous ne verrez point se ralentir le zèle de la commission des antiquités du département de l'Eure.

(1) La Société s'est empressée d'adresser une pétition au Ministre. Les amis des arts apprendront avec satisfaction que le Gouvernement l'a favorablement accueillie.



...eux. (Eure)

CONSIDÉRATIONS

Sur l'architecture arabe ;

PAR M. GIRAULT DE PRANGEY,

Inspecteur des monuments de la Haute-Marne.

Les plus anciens monuments d'architecture arabe dont l'histoire nous ait conservé le souvenir ne remontent pas au-delà du septième siècle de l'ère chrétienne. Jusqu'à cette époque, les nombreuses peuplades, accourues à la voix de Mahomet, des frontières de la Perse à celles de la Syrie et de l'Égypte, ne purent guère, il faut en convenir, avoir une architecture qui leur fût propre, et on conteste même, aucun monument écrit n'étant arrivé jusqu'à nous, l'existence d'une littérature arabe antérieure à l'Islamisme. Dispersés, vivant sous leurs tentes, occupés du soin de leurs troupeaux et du champ qui nourrissait leur famille, les Arabes durent rester bien long-temps étrangers aux arts, aux sciences et aux lettres, ces brillantes conquêtes de la civilisation ; et si, comme on n'en peut douter, un des plus beaux priviléges de l'architecture est de révéler à la postérité le caractère, les mœurs et les coutumes de chaque peuple, leurs monuments, si toutefois ils en élevèrent alors, durent reproduire cette simplicité de construction qui caractérise les habitations des peuples nomades. Les monuments de l'Egypte, masses gigantesques à larges bases et à grandes surfaces, dont le caractère

saillant est le grandiose uni à la solidité et à la régularité, retracent l'histoire du despotisme dans toute sa puissance et l'asservissement de nations entières qui, comme les Hébreux, concoururent à l'exécution de ces immenses travaux. Les monuments de la Grèce, au contraire, avec l'harmonie de leur ensemble, la pureté de leurs lignes et la grâce exquise de leurs ornements et de leurs sculptures, portent l'empreinte du génie particulier des Hellènes favorisé par d'heureuses circonstances et secondé surtout par l'influence d'une mythologie riante et du climat le plus fortuné. Mais l'architecture des Arabes, avant de revêtir le caractère distinctif de ce peuple, cette poésie d'invention et cette merveilleuse élégance de formes qui lui assurent une page intéressante dans la grande histoire de l'art, dut rappeler bien long-temps la simplicité de son origine.

Le premier siècle de l'Islamisme, longue suite de conquêtes rapides à travers la Syrie, la Perse, l'Égypte, l'Afrique occidentale et l'Espagne, fut à peine signalé par la construction de quelques édifices, informes imitations des ouvrages grecs et romains des bas-temps. Le premier dont l'histoire de cette époque fasse mention est la mosquée élevée par Omar en 637, sur l'emplacement du célèbre temple de Salomon, à Jérusalem, puis viennent la mosquée d'Amrou, bâtie par ce conquérant de l'Égypte, en 642; la mosquée de Damas, bâtie par le khalife Walid en 705, monuments qui, dans leurs reconstructions multipliées, leurs réparations exécutées à diverses époques, n'ont peut-être aujourd'hui conservé que leurs noms, les matériaux antiques qui les composaient, mais assez vraisemblablement une partie de leur disposition primitive. Quant au temple fameux de la Mecque, son origine déjà traditionnelle au temps de Mahomet, le merveilleux de ses descriptions, ses restaurations successives qui, suivant

Burkardt, en font un édifice tout moderne (bien que l'on conservât cependant avec un respect particulier les formes déjà consacrées par la nouvelle religion dont il était le sanctuaire le plus révéré), ne permettent guère de le citer que pour chercher à éclaircir l'histoire religieuse des monuments de la première époque de l'art arabe : mais il ne peut en aucune manière, ce nous semble, être considéré comme type d'un style particulier d'architecture dont les Arabes auraient pu recevoir l'influence. Il est assez vraisemblable qu'alors les peuplades arabes en contact avec la Perse et quelques pays voisins empruntèrent à ces contrées quelque chose de leur luxe et de leurs arts; leur émigration au Nord reporta bientôt ces avantages précieux au centre de l'empire naissant, car, sous Omar, on voit prédominer tout-à-fait l'influence des sciences et des arts des Persans : l'histoire nous montre ce khalife faisant rechercher avec soin leurs usages et leurs procédés, pour établir l'hégire; et Makrisi, dans son *Traité des Monnaies*, etc., assure qu'il fit frapper des dirhems dès l'an. 18 de l'hégire, en imitation exacte des Sassanides. Mais les premières époques de l'art chez un peuple sont presque constamment enveloppées d'obscurité et de merveilleux, et ce n'est que dans l'âge mûr des nations qu'il faut chercher la pensée et le style qui caractérisent ses monuments. Nous l'avons déjà dit, et nous aurons plus loin l'occasion de motiver notre opinion en présentant la description de la mosquée de Cordoue appuyée sur nos plans et dessins, résultat d'un long séjour sur les lieux : les premiers monuments des Arabes, non-seulement dans quelques parties de leur construction et dans leur système général d'ornementation, mais dans leur disposition même, furent des imitations positives, incontestables, des monuments de Byzance et des édifices gréco-romains encore debout dans les contrées qu'ils venaient de conquérir; mais cette imi-

tation, toujours frappante, fut modifiée, d'abord par la nature de leur culte, par des considérations de temps et de lieux, puis surtout par l'importance et la proximité des matériaux qu'ils eurent la facilité d'enlever aux édifices antiques.

Telle se présente à nos observations la première période de l'art arabe, période de deux ou trois siècles, qui, du reste, reproduit fidèlement les tâtonnements, les efforts et la marche enfin de notre Europe pour se créer une architecture.

On doit vivement regretter que jusqu'alors nos savants et nos artistes n'aient pu examiner et dessiner, avec l'attention et le soin que méritent ces monuments, les mosquées de Jérusalem, de Damas, de Constantinople, du Kaire, de Kairouan, etc., et celles non moins intéressantes de Bagdad et des contrées qu'occupèrent les Arabes après la conquête de la Perse; c'est seulement alors et par la comparaison de ces édifices entre eux, jointe à la connaissance des monuments chrétiens de Rome et de Byzance, qu'il deviendra possible d'avoir un jour une histoire générale à partir de la décadence; et grâce au mouvement d'études et de recherches qui distingue si honorablement notre époque, il est permis d'attendre, nous l'espérons, un aussi important résultat.

Quelques édifices de la Sicile, dont nous chercherons à discuter et à caractériser la construction, généralement attribuée aux Arabes, et qui, bien que manquant de date précise, ne peut guère être supposée antérieure au dixième siècle ni postérieure à la première moitié du douzième, époque de la plus haute prospérité de Palerme sous la domination musulmane, nous semblent constituer une phase de l'art arabe avec plusieurs caractères particuliers différant surtout de ceux qui distinguent les monuments arabes d'Espagne. En Sicile, dans les palais de la Ziza et de la Guba, le grandiose

de l'ensemble, l'appareil si régulier de la construction, le système ogival qui prédomine et qui remplace l'arc à plein cintre outrepassé dont on retrouve à peine quelques réminiscences, rapprochent plutôt en général les monuments arabes de la Sicile des mosquées du Kaire, de celle de Touloun surtout, que de celle de Cordoue.

A Séville, on rencontre un style d'architecture de transition; l'arc à plein cintre outrepassé, l'arc à plusieurs lobes qu'on voit déjà à Cordoue, mais dans les parties de la mosquée qu'on a lieu de croire les plus récemment construites, alternent quelquefois à Séville avec l'arc ogive, qui plus souvent les encadre et repose sur des colonnes et des chapiteaux dont le galbe est encore antique. La tour de la Giralda ainsi que les parties anciennes de l'Alcazar en présentent de nombreux exemples : l'ornementation toute byzantine de Cordoue est à peine rappelée dans quelques détails, et nous la voyons remplacée par ces décorations élégantes, ces inscriptions coufiques entremêlées d'ornements et de fleurs, et ces pendentifs formés de petites arcades multiples et superposées en encorbellement, dont l'Alhambra offre le modèle le plus parfait. Ici se présente la grave question qui domine toutes les autres : dans l'architecture arabe comme dans notre architecture du moyen-âge, un nouveau style se présente, l'imitation antique s'efface peu à peu, à côté de l'arc pesant et caractéristique de Cordoue s'élève l'arc à ogive plus ou moins élancé, à l'ornementation byzantine régulière succèdent les broderies et les ornements les plus capricieux, aux mosaïques en verre et en marbre de Cordoue, on pourrait dire de Byzance ou de Ravenne, sont substituées des pièces de faïence aux couleurs éclatantes qu'un art nouveau dispose géométriquement en dessins merveilleux.

Jusque là tout s'enchaîne et s'explique ; le fondateur de la

mosquée de Cordoue, Abdérame, frappé d'étonnement et d'admiration à la vue des édifices grandioses des Romains, qu'il rencontre partout en Espagne, cherche à reproduire, dans le monument qu'il élève à la gloire de ses armes, les merveilles qu'il vient d'admirer, et son premier ouvrage se ressent évidemment des circonstances particulières qui président à sa construction. Plus tard, les nombreuses ambassades des empereurs grecs, chargées d'offrir à Abdérame les plus riches produits de l'industrie et des arts de leur pays, les savants et artistes qui, de toutes parts, accourent aux Académies de Cordoue dont la renommée s'étendait partout, expliquent l'introduction de ces ornements, de cette décoration pompeuse des monuments de Byzance, dont les souverains Michel II, Théophile, Constantin VI, entretiennent avec les khalifes de Cordoue les plus étroites liaisons.

Mais d'où vient tout à coup cette architecture riche, élégante, recherchée surtout, qui se dégage rapidement des obstacles que lui oppose celle qui la précède, et dont l'adoption définitive semble correspondre à peu près à l'établissement des Africains en Espagne ? Yacoub el mansour, qui fait construire plusieurs villes et enrichit de monuments magnifiques Maroc, Fez, Rebat, pendant qu'il fait élever à Séville la fameuse tour de la Giralda, apporte-t-il d'Afrique cet art nouveau qui, plus tard à Grenade, siége principal de la domination de ses descendants, atteint le plus haut degré de perfection ?

Ce style arabe-moresque, ou plus simplement moresque et qui n'est pas celui de la mosquée de Cordoue que j'appellerai seulement arabe, comme le style ogival n'est pas le style roman ; ce style moresque, dis-je, est-il particulier à l'Espagne ? le retrouve-t-on aussi complètement développé, aussi merveilleux de détails dans les monuments élevés en Égypte,

en Syrie, en Perse, etc., et peut-on suivre sa marche, ses transformations et ses perfectionnements successifs ?

Telles sont les questions principales que font naître l'examen et la comparaison des monuments de l'Espagne et de la Sicile, questions auxquelles plusieurs autres viennent se rattacher, mais dont la plus importante à résoudre est celle dont la solution permettrait d'établir que le style moresque d'Espagne, s'il est le même que celui des monuments d'Égypte, de Syrie, etc., auquel la désignation de style arabe convient particulièrement, a néanmoins reflété, dans ces contrées poétisées par les Mores, l'éclat de leur nomination et le caractère pompeux de ces fêtes et de ces tournois qui réunissaient à Grenade l'élite de la noblesse espagnole et musulmane. Convaincu de l'intérêt spécial que méritent toutes les particularités qui ont quelques rapports avec cette période, une des plus remarquables de l'art arabe, nous nous attacherons spécialement à l'étudier, l'examinant et la décrivant avec soin, et appuyant nos observations et descriptions sur les dessins, les plans et le détail des monuments (1).

(1) L'intéressant ouvrage dont parle ici M. Girault de Prangey est sur le point de paraître. *(Note du Rédacteur).*

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Séance administrative du 14 décembre 1840.—Le Conseil prend connaissance du procès-verbal des séances tenues à Besançon et des différentes allocations qui ont été faites conformément à l'autorisation qu'il avait donnée.

M. de Caumont rend compte de la correspondance. Il est donné lecture d'une lettre, par laquelle M. Guillory, aîné, président de la Société industrielle d'Angers, offre à la Société pour la conservation des monuments, l'assurance de son concours pour la tenue de la session générale qu'elle se propose de tenir à Angers en 1841. On entend aussi une lettre de M. le docteur Hunault de La Peltrie.

M. de Caumont annonce que M. Léonce de Glanville, de Pont-l'Evêque, lui a écrit relativement à l'acquisition qui pourrait être faite de la crypte existant sous l'église St.-Arnould, près de Touques. D'après l'observation de M. de Glanville, cette crypte serait infiniment plus ancienne que l'église à laquelle elle appartenait. Il paraît qu'on pourrait l'acheter moyennant une somme peu considérable. M. de Caumont a cru devoir autoriser M. de Glanville à faire les démarches nécessaires à cette acquisition, dans le cas où le prix n'excéderait pas 3 ou 400 fr.

M. Olivier, de Grenoble, inspecteur des monuments de la Drôme, annonce qu'il s'occupe d'un travail sur la statistique monumentale de son département qui sera bientôt terminé et envoyé au Conseil. Ce travail renfermera des détails précis sur la direction des voies romaines.

M. Bourgon, de Besançon, fait savoir que ses travaux sur Mont-Benoît touchent à leur fin et qu'il a fait faire les dessins qui doivent être joints à son travail.

M. le Cte. de Chastellux écrit que la mosaïque dont il a donné la description dans le Bulletin de la Société a été transportée à son château. Cette opération a parfaitement réussi et pas un cube n'a été perdu. M. le Cte. de Chastellux, dont la Société connaît le généreux dévoûment pour la conservation des édifices, se propose de faire de cette mosaïque le pavé d'une salle qui sera transformée en musée d'antiquités et où seront réunis tous les objets découverts jusqu'ici dans ses propriétés ou qui pourront l'être par la suite. M. de Chastellux a employé un procédé qui lui a parfaitement réussi. Voici ce procédé :

« La mosaïque, coupée en différents morceaux, est renversée après avoir été fortement fixée à un châssis en planches au moyen de cire et de plâtre. On dénude entièrement la mosaïque de tout le vieux ciment qui ne pourrait plus faire corps avec le nouveau qu'on y appliquerait, de manière que la queue des cubes reste à découvert sans pour cela leur causer le moindre ébranlement ; on applique un bain de nouveau ciment d'une composition particulière, sur lequel on place une dalle préparée qui pèse de tout son poids sur la mosaïque renversée et y adhère fortement ; quand on juge le ciment assez sec, on renverse de nouveau et on enlève le cadre en bois, le lit de plâtre et la cire. »

Les procédés à employer pour rendre à la mosaïque son ancien éclat sont très-minutieux. M. de Chastellux, pour s'en instruire, a assisté aux opérations de M. Ciuli, artiste romain, qui demeure à Paris, rue Grande-Truanderie, 54, et dont le gouvernement a l'habitude de se servir pour les travaux de ce genre.

M. de Chastellux annonce qu'il compte l'année prochaine reprendre les fouilles dans sa propriété d'Avallon et qu'il en fera part à la Société.

M. Bouillet, inspecteur divisionnaire, écrit que les 200 fr.,

votés par la Société dans la séance générale tenue à Niort, pour les réparations de l'église de Royat peuvent lui être adressés, attendu que les réparations sont à peu près achevées. L'état de la dépense arrêté par M. Mallay s'élève à plus de 600 fr. M. le curé et la fabrique sont disposés à payer les 400 fr. qui avec les 200 fr. de la Société complèteront cette somme.

M. Bouillet présente comme membres de la Société française:

MM. Félix LAPLANCHE, architecte, à Gannat (Allier).

GIAT, propriétaire à Gannat.

Ces deux membres sont proclamés.

M. le préfet de l'Aisne informe la Société qu'il a créé dans son département une commission archéologique. Il demande si la statistique monumentale de M. de Caumont, qui a été annoncée dans plusieurs n^{os}. du Bulletin, a été publiée : il désirerait qu'un exemplaire lui en fût adressé.

M. de Caumont fait remarquer, au sujet de cette lettre, qu'il n'a pas cru devoir placer la statistique monumentale du Calvados dans le Bulletin, de peur de prendre dans ce recueil une place à laquelle ont droit de nombreux mémoires adressés à la Société. Toutefois, les demandes renouvelées depuis un an l'engageront à publier dans le Bulletin une première partie de son travail, celle qui a rapport à l'arrondissement de Caen.

M. Dominique Branche, de la Haute-Loire, écrit pour remercier la Société de l'avoir nommé inspecteur et annonce qu'il employera tout son zèle à remplir les fonctions qui lui sont attribuées.

Mg^{r}. Parisis, évêque de Langres, remercie la Société de l'avoir proclamé dans sa séance du 5 septembre.

M. Rioult, de l'Argentaye, annonce que, sur sa proposition, le Conseil général du département des Côtes-du-Nord a voté les fonds nécessaires pour la formation d'une Commission de cinq membres chargée de veiller à la conservation des monu-

ments historiques de ce département et d'en faire tous les ans l'objet d'un rapport au Conseil général.

M. A. Moutié donne des détails curieux sur un cimetière situé à 2 kilom. de Houdant, arrondissement de Mantes. Les objets découverts près des débris humains paraissent se rapporter au Ve. siècle.

M. de Caumont auquel M. Moutié demande particulièrement des renseignements, et qui a traité l'histoire des sépultures dans son 6e. volume du Cours, est chargé de formuler son opinion sur l'âge des objets mentionnés dans la lettre de M. Moutié.

M. Chaix, d'Avignon, offre un mémoire contenant l'explication des sculptures d'un sarcophage antique servant aujourd'hui de cuve baptismale dans l'église de Cadenay (Vaucluse).

M. le Ministre de l'Intérieur écrit qu'il adopte le projet qui lui a été soumis par le Conseil relativement à l'emploi des 500 fr. qu'il avait chargé la Compagnie de mettre en usage. Les fonds sont donc à la disposition des personnes qui ont été désignées pour diriger les travaux.

M. Bénoist, de Dijon, annonce à la Société qu'il voyage dans l'intérêt des arts et qu'il a déjà recueilli bon nombre de notes curieuses dont il offre de lui faire part. Il a rencontré dans les villages des églises fort remarquables par leur ancienneté et leur architecture. Il a cherché à bien saisir les nuances qui différencient le style de chaque province ecclésiastique de France, persuadé qu'il est, comme la plupart de ceux qui ont beaucoup comparé, que les grandes et anciennes métropoles influaient sur le système de construction des églises diocésaines. Le diocèse de Langres lui a offert des églises bien dignes d'attention. Il a retrouvé dans plusieurs d'entr'elles le genre du style de la cathédrale. Les fenêtres si hardies et si majestueuses de la belle église de St.-Giôme l'ont surtout frappé.

Il a aussi visité avec intérêt celle de Courcelles en Montagne qui remonte nécessairement à un temps fort reculé. L'appareil d'une partie de cette église est magnifique et ressemble à ce que les Romains nous ont laissé de mieux. Dans les environs de Dijon il a trouvé beaucoup d'églises romanes. L'église de Ruffey-Echirey lui a présenté de vastes transepts éclairés par quatre belles fenêtres en plein-cintre ornées de colonnettes intérieurement et extérieurement. Ces fenêtres sont à moitié bouchées, probablement parce qu'elles donnaient trop de jour, ou qu'elles coûtaient trop cher à entretenir. M. Bénoist a pris beaucoup de notes sur l'église de Fontaine-les-Dijons, lieu de naissance de saint Bernard, curieuse par ses piliers barbares et leurs chapiteaux étranges, par ses consoles ornées de sculptures hardies, à têtes de moines, de diables, etc.

Enfin M. Bénoist annonce qu'il n'a pas retrouvé le style de la cathédrale de Langres dans le nord du diocèse ; ce qui confirme ce que M. de Caumont avait annoncé dans son Essai sur le synchronisme de l'architecture. Les notes dont il offre de donner communication à la Société sont relatives non seulement à l'architecture, mais à la sculpture, à la statuaire, à la peinture, ete., etc. M. Bénoist termine sa lettre en appelant l'attention de la Société sur l'église de St.-Apollinaire (canton de Dijon), remarquable par ses apsides de forme hémisphérique et dont la voûte est en cul de four.

Mg[r]. Allou, évêque de Meaux, écrit à la Société et lui demande si elle pourrait concourir pour une somme de 100 fr. à la réparation des cryptes de Jouare dont il sait que M. de Caumont a fait faire des dessins pour la VI[e]. partie de son Cours d'antiquités. Celui-ci donne, à l'occasion de cette lettre, de nouveaux détails sur Jouare dont il a entretenu plusieurs fois la Société. C'est, selon lui, un monument unique, et l'on sait combien sont rares les monuments Mérovingiens. Le Conseil

délibère sur la demande de Mgr. l'évêque de Meaux et arrête qu'une somme de 100 fr. sera mise à sa disposition ; mais en même temps on leprira de la manière la plus pressante d'empêcher tout travail qui serait de nature à altérer la disposition de l'église et les tombeaux qui s'y trouvent.

M. Folkner, propriétaire, à Chelsea, près Londres, et M. Rioult, de l'Argentaye, membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, sont, l'un et l'autre, sur leur demande, proclamés membres de la Société.

M. Gaugain donne un aperçu de l'état des recettes et des dépenses en 1840.

Le Conseil délibère ensuite, au sujet du choix de la ville dans laquelle se tiendra la session générale de 1841. Les villes de Vannes, de Saintes et de Limoges, avaient été citées comme pouvant être choisies; mais le concours de Mgr. l'évêque d'Angers ; l'empressement que M. Guillory a mis, conjointement avec M. Hunault, M. Godard Faultrier et plusieurs autres de ses compatriotes, à préparer tout ce qui peut assurer le succès de la réunion à Angers, paraît au Conseil un motif pour choisir cette dernière ville à l'exclusion de toutes les autres. En conséquence, il arrête 1°. que la session générale de 1841 s'ouvrira à Angers dans le courant du mois de juin ; 2°. qu'une somme de 1,500 fr. pourra être votée durant la session.

Une somme de 1,000 sera votée, s'il y a lieu, dans les séances qui se tiendront à Lyon les 5, 6 et 7 septembre pendant la durée du congrès scientifique.

500 fr. seront tenus en réserve pour faire face aux demandes entre les deux sessions.

Sur la demande de M. Commarmont, le Conseil désigne trois membres qui seront invités à représenter la Société au congrès de Lyon. La majorité des suffrages se porte sur M. J. *Renouvier*, de Montpellier ; *de Saint-Mesmin*, de Dijon, et le *Cte. de Chastellux*, d'Avallon.

M. Gaugain annonce que les vitraux de la cathédrale de Bayeux ont été continués, que maintenant une des fenêtres est complète. M. l'abbé Thomine-Desmazures désirerait qu'un rapport fût fait par la Société sur ce travail de peinture sur verre. Le Conseil charge M. Lambert de lui faire connaître son opinion sur le vitrail terminé.

M. Gaugain communique ensuite une lettre de M. Bazin, de Beauvais, qui est ainsi conçue :

« Je prends la liberté de demander quelques renseignements sur un tympan figuré page 208 du 6e. volume du Bulletin monumental. J'ai déjà remarqué dans plusieurs églises de notre pays, des représentations à peu près semblables ; j'ai cru avoir trouvé une explication assez satisfaisante du symbolisme de ce sujet, mais comme ce n'est qu'en ayant sous les yeux une masse de faits qu'on peut marcher sûrement lorsqu'on cherche à démêler les sculptures symboliques de celles qui sont purement imaginaires, vous me rendriez un véritable service, si vous aviez la complaisance de me donner des détails sur ce tympan et de me dire s'il n'est pas entouré d'archivoltes garnies d'oiseaux, ou d'autres animaux.

« M. de Caumont, dans une lettre adressée à M. Pollet (tome 6, page 246), parle de deux poissons sculptés sur les parois intérieures de certains bénitiers, et il en tire comme conséquence que ces bénitiers ont été des cuves baptismales. J'ai observé aussi de ces poissons au nombre de trois à l'extérieur de bénitiers romans, mais je ne sais quelle idée symbolique se rattache à ces poissons. »

M. de Caumont répond que le tympan dont parle M. Bazin est tiré d'une porte de l'église St.-Etienne de Beauvais, dont les archivoltes sont effectivement ornées d'oiseaux et de têtes. Il suppose aussi que le sujet est symbolique et pourrait représenter la Trinité, il désire que M. Bazin veuille bien

adresser à la Société une note concernant son opinion à cet égard. Quant à l'induction qu'il a tirée de la présence des poissons dans ce qu'il a dit des bénitiers de Dinan et de Corseult, elle est fondée sur ce que le poisson était emblématique du baptême dans les premiers siècles, parce que le poisson vit dans l'eau avec laquelle on donne le baptême qui nous rend chrétiens : mais cet emblême de la qualité de chrétien peut très-bien se rencontrer aussi sur les vases destinés à contenir l'eau bénite, et l'induction que M. de Caumont a tirée de la présence des poissons dans les piscines de Corseult et de Dinan ne doit point être regardée comme absolue.

M. Segretain, membre du Conseil de la Société, à Niort, informe la Compagnie des travaux qu'il a déjà entrepris par suite des allocations qui ont été faites lors de la séance générale au mois de juin dernier. Il donne des renseignements sur l'église de St.-Généroux qu'il a examinée avec beaucoup de soin.

Le Conseil, considérant que diverses allocations n'ont point été réclamées et qu'il importe de faire cesser ces retards dans l'emploi des fonds votés, arrête que, conformément à une délibération déjà prise précédemment et dont on renouvelle les dispositions, les personnes chargées de travaux qui, pendant deux ans, auraient négligé de les entreprendre et de réclamer de la Société les fonds alloués ne seraient plus admises à le faire après ce délai.

Le Conseil prononce l'admission de 70 membres présentés par M. Guillory, d'Angers; leurs noms seront inscrits sur la liste générale.

M. de Caumont rend compte d'un voyage qu'il a entrepris en Bourgogne, en Suisse et en Italie. Une analyse de ce rapport, qui a duré plus de trois heures, pourra être insérée dans le Bulletin.

La séance est levée à quatre heures et demie.

COMPTE

Rendu par le Trésorier de la Société pour la conservation des Monuments historiques, des Recettes et Dépenses de l'année 1840.

RECETTE.

Excédant du compte de 1839	5,779 07
Cotisations recouvrées sur l'année 1839 (1)	350 00
Cotisations de 1840	3,970 00
Recouvrement des 400 fr. payés pour l'acquisition de la tour de Beaugency (2)	400 00
	10,499 07

DÉPENSE.

Payé au banquier pour le recouvrement des bons.	151 20
Frais de retour de bons non acquittés (3)	127 25
A reporter.	278 45

(1) Il sera rendu compte en 1841 des cotisations qui restent encore à recouvrer sur l'année 1840.

(2) Au moment de passer le contrat d'acquisition de la tour de Beaugency, M. Duchalais chargé de représenter la Société, a reconnu que l'on ne pouvait obtenir les garanties nécessaires, que la Société serait exposée à soutenir des procès et il a jugé prudent de renoncer à cette acquisition. Les 400 fr. votés sont donc rentrés en caisse.

(3) Dans cette somme de 127 fr. 25 c. se trouvent compris 10 fr. pour un bon porté en recette l'année précédente et qui n'avait pas été acquitté.

	Report.	278 45
Traitement du concierge et bois de chauffage....		70 90
Achat d'une médaille........................		13 50
Mémoire de l'imprimeur à Caen..............		261 00
Id. du brocheur et impressions diverses.........		98 65
Dessins de plans, ports de lettres, paquets et affranchissements, gravure de médailles et autres dépenses		247 45
Frais de copies.............................		50 00
Frais de séances générales.....................		251 35
Cotisation au congrès de Besançon..........		30 00
Dépense de la division du Mans.............		25 00
Vignettes sur bois pour le compte-rendu des séances de Niort, d'après la délibération du Conseil...		155 00

Allocations (1).

Membres chargés de la surveillance des travaux.		
M. Manceau.	Réparations à l'église de Ste.-Catherine de Fierbois.....	100 00
M. Lambert.	Id. à l'église de Tour (Calvados)	125 00
M. Calvet.	Id. de divers monuments à Cahors	100 00
M. Segrestain.	Pour moulages à faire exécuter dans plusieurs églises des Deux-Sèvres.........	100 00
M. Chauvin.	Pour le musée d'antiquités de Mamers..............	100 00
MM. Mouquet et Feret.	Réparations à l'église d'Arques.................	200 00
	A reporter.	2,206 30

(1) La Société a obtenu en outre une somme de 2,025 fr. de M. le Ministre de l'Intérieur pour diverses restaurations aux églises de Secqueville-en-Bessin, Tour, Parthenay-le-Vieux, St.-Généroux, Périers, Langrune, Dives et des minimes de Compiègne.

	Report.	2,206 30
M. LE CONTE.	Transport d'antiquités à Dinan	40 00
M. BOUILLET.	Pour réparations à plusieurs monuments dans le département du Puy-de-Dôme...	200 00
Mgr. L'ÉVÊQUE DE MEAUX.	Réparations à la crypte de l'église de Jouare.....	100 00
M. SEGRESTAIN.	Réparations à l'église d'Oiron.	100 00
M. BOURGON.	Id. à l'abbaye de Mont-Benoit.	250 00
M. BOURGON.	Id. à l'église de St.-Anatoile de Salins................	250 00
M. l'abbé TOURNESAC.	Id. à l'église St.-Mars-sous-Ballon................	100 00
		3,246 30

BALANCE.

Recette........	10,499 07
Dépense.....	3,246 30
Excédant en caisse..	7,252 77

Allocations faites en 1839 et 1840 et non encore acquittées (1).

Membres chargés de la surveillance des travaux.		
MM. BOUTHORS et GARNIER.	1839. Réparations à l'église de Berthaucourt...	400 00
	A reporter.	400 00

(1) Le Conseil de la Société a arrêté dans la séance du 14 décembre que les sommes qui ne seraient pas réclamées dans les deux ans, à partir de l'allocation, ne pourraient être délivrées par le Trésorier sans un nouvel ordonnancement du Conseil.

Il est donc recommandé à MM. les Membres chargés de la surveillance des travaux d'en presser l'exécution et dès qu'ils seront terminés, d'en informer le Trésorier afin qu'il puisse en solder le montant.

(Notes du Trésorier).

	Report.	400 00
M. Boistel.	Cryptes de St.-Vaast d'Arras.	200 00
MM. Barraud et de Bréda.	Restaurations aux stalles de St.-Martin-des-Bois......	150 00
M. Pollet.	Id. à l'église de Champeaux.	50 00
M. Segrestain.	1840. Réparations à N.-D. de la Coudre................	150 00
M. Cardin.	N.-D. de Poitiers.........	50 00
MM. Beaugier et Ch. Arnault.	Conservation du tumulus de Bougon..............	100 00
M. Cauvin.	Somme mise à la disposition de la division du Mans...	200 00
M. Manceau.	Id. — de Tours...	100 00
M. Pollet.	Id. — de Rennes..	110 00
	Total...	1,510 00

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant en caisse............	7,252 77
Allocations non encore acquittées.	1,510 00
Fonds libres.....	5,742 77

Caen, le 31 décembre 1840.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

Nta. Les pièces annexées à ce rapport ont été examinées par MM. Lair, Boissée et Hardel, membres du Conseil, commis à cet effet.

TABLEAU

Des Départements attribués à chaque inspection divisionnaire, d'après le dernier arrêté du Conseil administratif.

DIVISION DE CAEN	Calvados. Manche. Orne. Eure. Seine-Inférieure.
DIVISION DU MANS	Sarthe. Mayenne. Maine-et-Loire.
DIVISION DE LA BRETAGNE	Ille-et-Villaine. Côtes-du-Nord. Finistère. Morbihan. Loire-Inférieure.
DIVISION DE POITIERS	Vienne. Deux-Sèvres. Charente. Charente Inférieure. Vendée.
DIVISION DE LIMOGES	Haute-Vienne. Creuse. Corrèze.

Division de Bordeaux. . .	Gironde. Dordogne. Landes.
Division de Toulouse. . .	Haute-Garonne. Tarn-et-Garonne. Gers. Hautes-Pyrénées. Basses-Pyrénées. Arriège.
Division de Cahors. . . .	Lot. Lot-et-Garonne. Aveyron.
Division de Montpellier. .	Hérault. Tarn. Aude. Bouches-du-Rhône. Gard.
Division de Lyon.	Rhône. Isère. Loire. Drôme. Ardèche. Ain.
Division de Clermont. . .	Puy-de-Dôme. Cantal. Allier. Haute-Loire.

Division de Besançon. . .	Doubs. Jura. Haute-Saône. Vosges. Haut-Rhin.
Division de Metz.	Moselle. Meuse. Meurthe. Bas-Rhin.
Division de Lille.	Nord. Pas-de-Calais. Ardennes.
Division d'Amiens.	Somme. Oise. Aisne. Marne.
Division de Dijon.	Côte-d'Or. Saône-et-Loire. Yonne.
Division de Blois.	Cher. Loir-et-Cher. Eure-et-Loir. Indre-et-Loire. Loiret. Nièvre.

Le Couseil s'occupera de compléter cette organisation dans laquelle il y aura quelques modifications à introduire.

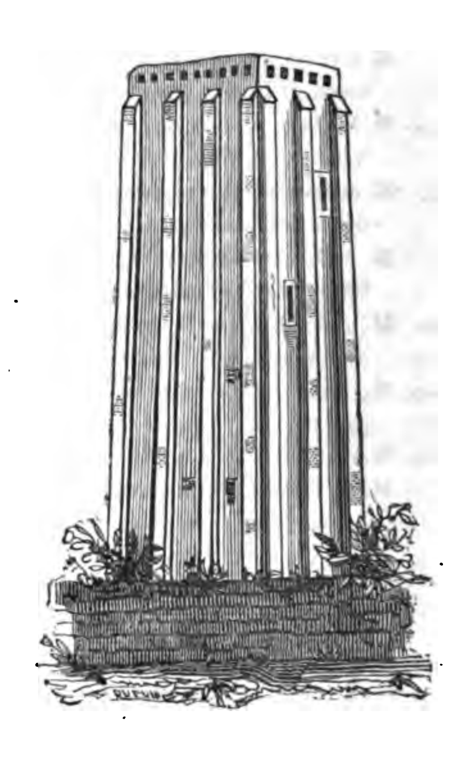
INSPECTEURS DIVISIONNAIRES.

DIVISIONS	
DE CAEN.	M. DE CAUMONT, Directeur de la Société, remplissant les fonctions d'inspecteur divisionnaire pour les cinq départements de la Normandie.
DU MANS.	M. CAUVIN, président de l'Institut des Provinces de France, au Mans.
DE LA BRETAGNE.	M. POLLET, membre de plusieurs Académies, à Vitré.
DE POITIERS.	M. DE LA FONTENELLE, correspondant de l'Académie des Inscriptions.
DE CAHORS.	M le Bon. DE CRAZANNES, correspondant de l'Académie des Inscriptions.
DE MONTPELLIER.	M. Jules RENOUVIER, président de la Société archéologique de l'Hérault.
DE CLERMONT.	M. BOUILLET, membre de l'Institut des Provinces.
DE BESANÇON.	M. WEISS, membre correspondant de l'Institut.
DE METZ.	M. DE SAULCY, capitaine d'artillerie, correspondant de l'Institut.
DE LILLE.	M. LE GLAY, correspondant de l'Institut.
D'AMIENS.	M. RIGOLOT, membre de l'Institut des Provinces.
DE BLOIS.	M. DE LA SAUSSAYE, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il reste à nommer plusieurs inspecteurs divisionnaires. Le Conseil s'occupera incessamment des choix à faire pour que ces fonctions soient confiées à des hommes qui puissent seconder utilement la Société.

INSPECTEURS DIVISIONNAIRES HONORAIRES.

Mgr. DE BONALD, archevêque de Lyon.
M. le Bon. DE GAUJAL, conseiller à la Cour de cassation.
M. Auguste LE PRÉVOST, député.



DONJON DE LOUDUN (cité p. 376).

TABLEAU

Des Inspecteurs de département, nommés par le Conseil aux termes du réglement de la Société.

Nord..........	M. l'Inspecteur de la division de Lille.
Pas-de-Calais........	M. de Givenchy.
Somme..........	M. Garnier.
Oise..........	M. Graves.
Cher..........	M. Hazé.
Loir-et-Cher........	M. le Cte. de Vibraye.
Eure-et-Loir........	M. de Boisvillette.
Indre-et-Loire.......	M. l'abbé Manceau.
Nièvre..........	M. Grasset.
Puy-de-Dôme.......	M. l'Inspecteur de la division de Clermont.
Cantal..........	M. de Lalo.
Haute-Loire........	M. Branche (Dominique).
Lozère..........	M. Mallay.
Calvados.........	M. l'Inspecteur de la division de Caen.
Manche..........	M. l'abbé de La Marre.
Orne..........	M. Léon de La Sicotière.
Eure..........	M. Antoine Passy,
Seine-Inférieure......	M. Deville.
Seine..........	M. le Cte. de Montalembert.
Seine-et-Oise.......	M. Grille de Beuzelin.

Sarthe	M. l'abbé Tournesac.
Ille-et-Vilaine	M. Langlois.
Marne	M. Huot.
Finistère	M. Du Marhalla.
Loire-Inférieure	M. Verger.
Vienne	M. Cardin.
Deux-Sèvres	M. Briquet.
Charente	M. Castaigne.
Charente-Inférieure	M. Moreau.
Creuze	M. l'abbé Texier.
Dordogne	M. l'abbé Audierne.
Haute-Garonne	M. Dumège de La Haye.
Gers	M. de Saintez.
Lot	M. Calvet.
Aude	M. de Tournal.
Bouches-du-Rhône	M. Laugier de Chartrouze.
Gard	M. Pelet.
Rhône	M. Commarmont.
Drôme	M. Ollivier.
Doubs	M. Bourgon.
Jura	M. Ed. Clerc.
Haute-Saône	M. de Rotalier.
Vosges	M. Hogard.
Haute-Marne	M. Girault de Prangey.
Moselle	M. V. Simon.
Meurthe	M. Bégin.
Bas-Rhin	M. Schweighauser.
Côte-d'Or	Maillard de Chambure.

Il reste encore à nommer des inspecteurs pour un assez grand nombre de départements. Le Conseil s'occupe de recueillir les renseignements nécessaires pour procéder à de bons choix.

Chaque année, dans le courant de janvier ou de février, MM. les inspecteurs de département doivent adresser au Conseil administratif un rapport sur l'état des monuments historiques de leur département. MM. les inspecteurs qui auraient laissé écouler plus de deux ans sans adresser de rapport pourront être remplacés.



CONSEIL GÉNÉRAL ADMINISTRATIF.

M. Anjubault, conservateur de la bibliothèque publique du Mans.

M. Arnauld, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Niort.

M. le Vte. de Banville, id., à Caen.

M. Beaugier, membre de plusieurs Académies, à Niort.

M. le Cte. de Beaurepaire, ancien ministre plénipotentiaire, à Louvagny (Calvados).

M. Bellivet, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

M. Boby La Chapelle, préfet du Lot.

M. Boissée, avocat, à Caen.

M. Bouthors, greffier en chef de la Cour royale d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Mgr. Bouvier, évêque du Mans.

M. Cheverreaux, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Evreux.

M. de Clinchamps, président de la Société d'histoire naturelle et d'archéologie, à Avranches.

M. de St.-Mesmin, correspondant de l'Institut, à Dijon.

M. l'abbé Daniel, recteur de l'Académie de Caen.

M. Giraudet, membre correspondant de l'Académie royale de médecine, à Tours (Indre-et-Loire).

M. Guérin, architecte du département, à Tours.

M. Guy, architecte, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

M. Hardel, imprimeur, à Caen.

Mgr. Joly, évêque de Séez.

M. DE LA CHOUQUAIS, id., président à la Cour royale de Caen.

M. le Cte. DE LA FRUGLAYE, à Morlaix.

M. P. A. LAIR, conseiller de préfecture, à Caen.

M. Ed. LAMBERT, conservateur de la bibliothèque publique de Bayeux.

M. le Mq^{is}. DE LA PORTE, à Vendôme.

M. DE LA ROULLIÈRE, président de la Société de Statistique, à Niort.

M. LA CURIE, secrétaire de la Société archéologique de Saintes.

M. LÉCHAUDÉ-D'ANISY, membre de plusieurs Académies, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Caen.

M. LE SERRURIER, conseiller à la Cour royale, membre de plusieurs Sociétés savantes.

M. DE MAGNEVILLE, membre de l'Institut des Provinces de France, à Caen.

Mg^{r}. DE MARGUERIE, évêque de St.-Flour.

M. MASSÉ, architecte à Blois.

M. A. DE MILLY, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Mortain (Manche).

M. NOEL CHAMPOISEAU, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Tours.

Mg^{r}. PARISIS, évêque de Langres.

Mg^{r}. PAYSANT, évêque d'Angers,

M. RICHELET, secrétaire de l'Institut des Provinces de France, au Mans.

Mg^{r}. ROBIN, évêque de Bayeux.

Mg^{r}. ROBIOU, évêque de Coutances.

M. SEGRESTAIN, architecte du département des Deux-Sèvres, id.

M. SPENCER-SMITH, membre de plusieurs Académies, à Caen.

M. TARGET, préfet du Calvados, Commandeur de la Légion d'honneur.

M. Abel VAUTIER, membre du conseil général du Calvados, à Caen.

Les inspecteurs divisionnaires et MM. les inspecteurs de département ont le droit d'assister aux réunions du Conseil général.

Les membres du Conseil général administratif qui résident dans le Calvados forment le conseil permanent d'administration qui se réunit chaque mois dans la ville de Caen pour l'expédition des affaires courantes.

Le Conseil s'adjoint plusieurs architectes toutes les fois que les discussions nécessitent cette adjonction, et qu'il y a des plans à donner pour les réparations à faire.

BUREAU DU CONSEIL PERMANENT.

Président. M. DE CAUMONT, directeur de la Société.

Sécrétaire. M. l'abbé LE PETIT, curé de Tilly (Calvados).

Trésorier. M. L. GAUGAIN.

LISTE GÉNÉRALE

Des Membres de la Société Française pour la conservation des Monuments, dans l'ordre de leur réception.

MM.

De Caumont, correspondant de l'Institut, fondateur de la Société, Caen.
Lair (Pierre-Aimé), membre de plusieurs Académies, Caen.
De Beaurepaire de Louvagny (le Cte.), ancien ministre plénipotentiaire, Falaise.
L'abbé Daniel, recteur de l'Académie, Caen.
De Magneville, membre de plusieurs Académies, Caen.
Guy, architecte, Caen.
Lambert, conservateur de la bibliothèque publique, Bayeux.
De La Chouquais, président à la Cour royale, Caen.
Léchaudé d'Anisy, membre de plusieurs Académies, Caen.
Bellivet, membre de la Société des Antiquaires, Caen.
De Crazannes, membre de l'Institut, Montauban.
Dumège de La Haye, secrétaire de la Société archéologique, Toulouse.
De La Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'Institut, Poitiers.
Le Glay, correspondant de l'Institut, Lille.
Jouannet, correspondant de l'Institut, Bordeaux.
Le Prévost, membre de l'Institut et de la Chambre des députés, Bernay.

De La Saussaye, correspondant de l'Institut, Blois.
Deville, correspondant de l'Institut, Rouen.
Pelet, membre de la Société royale des Antiquaires, Nîmes.
Schweighauser, membre de l'Institut, Strasbourg.
Cauvin, président de l'Institut des Provinces de France, au Mans.
De Givenchy, membre de l'Institut des Provinces, St.-Omer.
De Vauquelin (le Bon.), membre de plusieurs Sociétés savantes, Ailly, près Falaise.
Beaudot, membre de l'Académie, Dijon.
De Milly, membre de l'Association normande, Bayeux.
Vte. de Guiton, membre de la Société des Antiquaires, Avranches.
Du Guay, membre de plusieurs Académies, Le Mans.
Rey, membre de la Société des Antiquaires de France, Paris.
Cte. de Vibraye, membre de plusieurs Académies, Blois.
De Bouville, id., id.
Hermand (Alexandre), membre de la Société des Antiquaires, St.-Omer.
E. de Neuville, id., id.
Romain de Givenchy, id., id.
Bouillet, membre de l'Institut des Provinces de France, Clermont-Ferrand.
De Jobal, id., Blois.
Corbet, maréchal-de-camp, Aurillac.
Mgr. Paysant, évêque d'Angers.
Mérite-Longchamp, membre de plusieurs Sociétés savantes, Caen.
Requin, membre de plusieurs Académies, Avignon.
De Gaujal (le Bon.), membre de l'Institut, Paris.
De Tournal, membre de plusieurs Académies, Narbonne.
De Saintex, conservateur de la bibliothèque publique, Auch.

MORELLET, professeur de rhétorique, Nevers.
CASTAIGNE, conservateur de la bibliothèque publique, Angoulême.
MOREAU, conservateur de la bibliothèque publique, Saintes.
BRIQUET, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Niort.
ARDANT, membre de plusieurs Sociétés savantes, Limoges.
L'abbé DE LA MARE, vicaire-général, Coutances.
GRILLE DE BEUZELIN, membre de la Société des Antiquaires de France, Paris.
Cte. DE BEAUFORT, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, Plain-Marais (Manche).
L'abbé GAUTIER, aumônier du Collége, Lisieux.
RENOUVIER, président de l'Académie, Montpellier.
L'abbé AUDIERNE, vicaire-général, Périgueux.
SPENCER SMITH, membre de la Société royale de Londres, Caen.
CHEVERAUX, secrétaire de la Société d'agriculture, Evreux.
DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour royale, Caen.
DE LA RUE, juge de paix, à Breteuil (Eure).
Cte. DE CALONNE, conservateur de Chambord, Blois.
CARDIN, membre de plusieurs Académies, Poitiers.
GRAVES, secrétaire-général de la préfecture, id., Beauvais.
DU MARHALLA, membre de plusieurs Académies, Quimper.
BOILEAU, membre de plusieurs Académies, Tours.
BONNY-PELIEUX, docteur en médecine, id., Beaugency.
L'abbé BUHOT, professeur de théologie, id., Coutances.
DUBOURG-D'ISIGNY, membre de plusieurs Académies, Vire.
Vte. DE BANVILLE, id., Caen.
LE BASTARD DU MENEUR, id., Lescouat (Finistère).
Emile SOUVESTRE, id., Brest.
GUYESSE, id., id.
Cte. DE LA FRUGLAYE, id., Morlaix.

De Larchantel, membre de plusieurs Académies, Quimper.
Charles Dursus, id., Caen.
Charles de Vauquelin, id., id.
Gaugain, id., id.
De Bordecote, membre de l'Association normande, Pont-Audemer.
De Golbéry, membre de l'Institut, Colmar.
Vergnaud-Romagnési, membre de plusieurs Académies, Orléans.
Lafont de Cujala, id., Agen.
De La Grange (le Mis.), id., député, Paris.
Richard, id., Remiremont.
Joyau, avocat, id., Caen.
Mgr. Bouvier, évêque du Mans.
L'abbé Lottin, chanoine, membre de l'Institut des Provinces, au Mans.
L'abbé Chevereau, professeur de théologie au Mans.
Charlemagne, membre de plusieurs Sociétés savantes, Châteauroux.
Dan de La Vauterie, id., Caen.
Le Tellier, inspecteur des écoles primaires, id.
Massiou, juge d'instruction, La Rochelle.
Raoul de Barracé, membre de plusieurs Sociétés savantes, Angers.
Hunault de La Peltrie, id., id.
Edouard de Cossettes, id., Montreuil-sur-Mer.
Courty, id., Caen.
Dandigné de Resteau, id., Mans.
De Bellefille, id., id.
L'abbé Tournesac, id., id.
Massé, id., Blois.
Moquin-Tandon, professeur à la Faculté, Toulouse.

Auguste Grassé, membre de plusieurs Académies, La Charité-sur-Loire.
Cte. de Bérenger, membre de plusieurs Académies, Coutances.
La Greze-Fossat, id., Moissac.
H. Brecy, id., Agen.
De St.-Agnan, préfet, Lille.
Le Baillif, chanoine honoraire, Mans.
Anjubault, conservateur de la bibliothèque, id.
De Langle, membre de plusieurs académies, Vitré.
De Troismarquet, conseiller à la Cour royale, Douai.
Taffin, conseiller municipal, id.
Ludolphe de Montpinçon, propriétaire, Chevilly (Loiret).
Le Chev. de Touchet, propriétaire, Caen.
Passy (Antoine), ancien préfet, Paris.
Rivault, membre de plusieurs Sociétés savantes, Mans.
Le Mis. de La Porte, id., Vendôme.
Louis Paris, archiviste, id., Reims.
Pinault, architecte, Blois.
Target, préfet du Calvados, commandeur de la légion d'honneur, Caen.
De Saulcy, capitaine d'artillerie, correspt. de l'Institut,
Mme. de Reiset, propriétaire, Rouen.
Chauvin-Lalande, id., Pisieux (Sarthe).
A. Duchallais, id., Beaugency.
Doinard, architecte du département de la Manche.
Leuillier de Hoff, capitaine d'état-major, Blois.
L'abbé Manceau, chanoine de la métropole, Tours.
Mgr. l'Évêque de Bayeux, Bayeux.
Mme. la Mqse. de Salverte, Riom.
Desportes, conservateur du musée, Mans.
Richelet, membre de plusieurs Académies, id.
Blisson, naturaliste, Mans.

HEURTEBISE, supérieur du séminaire, id.
HOUDEBERT, membre de la Société académique, id.
L'abbé BERCY, professeur au séminaire, id.
DROUET, membre de plusieurs Académies, id.
Frédéric NASSE, id., Lisieux.
BEAUVAIS DE ST.-PAUL, id., St.-Michel-de-Savaigne (Sarthe).
Adolphe ESPAULART, id., Mans.
OLLIVIER, juge, id,, Mans.
LIASARD, membre de plusieurs Académies, Mathieu (Calvados).
THOMINE-DESMAZURES, chanoine, Bayeux.
DESJOBERT, membre de la Société académique, Mans.
MAUTOUCHET, directeur du séminaire, id.
CLOCHEAU, id., id.
GOBIL, directeur des études au séminaire, id.
LANDEL, ancien conseiller de préfecture, id.
DE LA RUE, architecte du département, id.
GUILLOIS, curé du Pré, id.
CHORIN, curé de St.-Victeur (Sarthe).
L'abbé BOUVET, principal du Collége, Mans.
Le Cte. DE MAILLY, ancien pair de France, Requeil (Sarthe).
LE CHAT, membre de plusieurs Académies, Mans.
FOULARD, id., id.
Ephrem HOUEL, directeur du haras de Langonay (Morbihan).
Mgr. l'Evêque de Séez, Séez.
DE PIPEREY (Amédée), membre de l'Association Normande, Rouen.
DESPINOSE, id., Cherbourg.
DELAUNAY, supérieur du séminaire de Fontainebleau.
DE CLINCHAMPS, président de l'Académie, Avranches.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
DESNOS, membre de plusieurs Académies, id.
Le général Cte. COUTARD, id., Paris.

VERDIER, professeur de mathématiques au Mans.
BASSE, maire, député, id.
LE GRIS DE LA POMMERAIE, propriétaire, id.
Le Cte. DE SOLBRAC, id., id.
Cte. DE TILLY, id., id.
ETOC-DEMAZY, secrétaire de l'Académie, id.
Cte. DE CHATEAUFORT, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
BÉRARD aîné, propriétaire, à Pontlieue (Sarthe).
MOREAU, supérieur de la maison de St.-Joseph, id.
DE MARSEUIL, prêtre, professeur à la maison de St.-Joseph, id.
BOURMAULT, id., id., id.
DOREAU, secrétaire de Mg^r^. l'Evêque du Mans, id.
BOYER, ancien professeur, id.
LAMBRON, vicaire-général, id.
Cte. DE CHAOURCES, Piacé (Sarthe).
F^lc^. ETOC LA TOUCHE, membre de l'Académie, Mans.
DAVID, architecte, id.
Cte. Héracle DE POLIGNAC, propriétaire, Outrelaize (Calvados).
Cte. DE COISLIN, id., Montvarin (Seine-Inférieure).
LE BOUCHER DU VIGNY, membre de l'Association Normande, Coutances.
L'abbé DESPONTS, curé de St.-Nicolas, id.
DUFRESNE, ingénieur des ponts et chaussées, Cherbourg.
MASSY-DESMAISONS, bâtonnier de l'ordre des avocats, Coutances.
LE Cte. DE TURGOT, pair de France, Lantheuil (Calvados).
L'abbé DUPRÉ, membre de la Société des Antiquaires, Avranches.
L'abbé DE DREUX-BRÉZÉ, Paris.
L'abbé GERAULT, curé d'Evron (Mayenne).
DE BERNARD, propriétaire, Mans.
BOURSIER, procureur du roi, id.
GUERIN, substitut du procureur du roi, id.

SIMON, secrétaire de l'Académie, Metz.
MICHELANT, membre de l'Académie, id.
BÉGIN, id., id.
KOENIG, id., id.
Bon. D'HUART, id., id.
DEGOUTIN (Alphonse), substitut du procureur du roi, Briey.
DE JUBÉCOURT, membre de plusieurs Académies, Bacarat (Meurthe).
CHOLEY, membre de l'Académie, Nancy.
L'abbé CHAUSSIER, supérieur du petit séminaire, Metz.
LE MASSON, ingénieur en chef des ponts et chaussées, id.
HOGARD, membre de l'Académie, Epinal.
Le Mis. DE VILLENEUVE-TRANS, membre de l'Institut, Nancy.
LUCY, receveur général, Metz.
GUERRIER DE DUMAST, président de l'Académie, Nancy.
Mqis. DE VIENNAY, propriétaire, Val (Sarthe).
Paul DE VIENNAY, id., id.
Gabriel DE VIENNAY, id., id.
Henri DE VIENNAY, id., id.
LE GUICHEUX, id., Fresnay.
GALLIENNE, curé de Ste.-Cérotte (Sarthe).
DELAUNEY, curé de Notre Dame, Alençon.
Louis CHAUVASSAIGNE, maire de Mirefleurs (Puy-de-Dôme).
Emile THIBAULT, membre de l'académie, Clermont-Ferrand.
L'abbé CROISET, curé de Néchers (Puy-de-Dôme).
THÉVENOT, secrétaire de l'Académie (Clermont-Ferrand).
MALLAY, architecte. id.
L'abbé FRET, curé de Champs (Orne).
L'abbé LAFFETAY, professeur au séminaire de Villiers-le-Sec (Calvados).
TAILHAND, président à la Cour royale de Riom.
JOLY-DESHAYES, lieutenant de gendarmerie, à Gannat (Allier).

JULLIEN, architecte du département du Cher, Bourges.
L'abbé BOUVIER, professeur au séminaire du Mans.
POLLET, conservateur de la bibliothèque publique, Vitré.
Camille DE LAMOTTE, propriétaire, Clermont-Ferrand.
CHAUVEAU, secrétaire de l'Académie, Tours.
MENARD-BOURNICHON, chef de bataillon du génie, Mans.
DUGUAY, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
DUMOULINET, maire de Ste.-Suzanne (Mayenne).
MORDRET, médecin, Mans.
Cte. DE MONTALEMBERT, pair de France, Paris.
DURAND, architecte de la ville de Reims, Reims.
LARGÉ, inspecteur de l'Académie, Clermont.
Fs. VILLERS, architecte, à Angers.
DE SALLEN, membre de l'Association Normande, Pierrepont (Calvados).
CALVET, substitut, Cahors.
BOISSET, avocat, Caen.
Paul D'AIGNAUX, propriétaire, Ile Marie (Manche).
L'abbé DU FÊTRE, vicaire-général, Tours.
DE BOISVILLETTE, ingénieur des ponts et chaussées, Châteaudun.
Noël CHAMPOISEAU, membre de la Société académique de Tours.
DE BEAUREGARD, président de la Cour royale, Angers.
TURGOT, receveur des contributions, id.
L'abbé MAUPOINT, vicaire de Notre-Dame, id.
Victor PAVIE, imprimeur, id.
A. PESCHERARD, architecte, Loches.
BOUCHERAT, docteur-médecin, membre de l'Académie, Blois.
Raymond PORNIN, conservateur des archives d'Indre-et-Loire.
BOURGOUGNOUX, supérieur du grand séminaire, Tours.
PLAILLY, curé de St.-Pierre-des-Corps, Tours.
GIRAUDET, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, couronné par l'Académie des Inscriptions, id.

Genty, supérieur du petit séminaire, Tours.
Cte. de Trobrillant, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
L'abbé Mauduit, professeur au petit séminaire, id.
L'abbé Boucher, id., id.
L'abbé Bourassé, id., id.
L'abbé Genest, id., id.
Alonzo Péan, membre de plusieurs Sociétés savantes, St.-Aignan (Loir-et-Cher).
Charlot, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
Jagu, propriétaire, Tours.
Desjobert, id.
L'abbé Maufrais, id.
L'abbé Dorion, id.
L'abbé Guillard, id.
L'abbé Charvoz, curé, Mont-Louis.
Boislève, maire de Langeais (Indre-et-Loire).
Henri Gouin, propriétaire, Tours.
Alfred Laurent, id.
Rose Cartier, id.
Marguerон, id.
L'abbé Salmon, id.
Le Mis. de Ceré, id.
De Ceré, fils, id.
Cartier-Gaillard, Amboise.
L'abbé Vincent, secrétaire de Mgr. l'Archevêque, Tours.
L'abbé Fougeroux, id.
Adam, propriétaire, à Tours.
Jules Bacot de Romans, id.
L'abbé Sachet, curé de St.-Saturnin, id.
Le Cte. de La Selle, Saumur.
L'abbé Viellecases, directeur au grand séminaire, Tours.
Lange, membre de plusieurs Sociétés savantes, Saumur.

Maillard de Chambure, président de la commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, id.

Bourdon, chef de bataillon en retraite, Caen.

Cte. de Chastellux, membre de plusieurs Académies, Paris.

De Guilhermy, id., id.

Le Refait, id., Pont-Audemer.

Le Normand, maître de pension, id.

Le Bon. de Taleyrat, membre de plusieurs Sociétés savantes, Brioude.

Garnier, membre de l'Académie, Amiens.

De Lalo, procureur du roi, Mauriac (Cantal).

Gonod, conservateur de la bibliothèque publique, Clermont.

Bottin, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

Mathieu, professeur au Collége royal, Clermont.

Weiss, membre de l'Institut, Besançon.

Commarmont, conservateur de la bibliothèque du palais des arts, Lyon.

Girault de Prangey, membre de plusieurs Sociétés savantes, Langres.

Pistolet de Saint-Fergeux, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

Dardel, architecte de la ville, Lyon.

Didier-Petit, vice-président de la Société des amis des Arts, id.

Perrin, imprimeur, id.

Bouet, curé de St.-Just, id.

Eynaud, propriétaire, id.

Menjoulet, directeur du grand séminaire, Bayonne.

Binet, architecte, Angers.

Mgr. de Bonald, archevêque de Lyon.

Pezet, président du tribunal civil, Bayeux.

L'abbé Morancé, vicaire, La Ferté-Bernard (Sarthe).

Pallu, juge au Tribunal civil, au Mans.

Cte. Amédée de Pastoret, membre de l'Institut, Paris.
Huot, membre de plusieurs Académies, Versailles.
Vte. de Cussy, St.-Mandé (Seine).
Cte. d'Auray, St.-Pois (Manche).
Cte. de Grammont, Paris.
Cte. de Ferrière, propriétaire, Lyon.
Carraud, négociant, id.
Rambaud du Fournel, id.
Bourgon, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, Besançon.
Edouard Clerc, conseiller à la Cour royale, id.
Ch. de Rotalier, ancien officier d'artillerie, Vesoul.
James, receveur des finances, Lyon.
De Laperrière, jeune, La Mulotière (Rhône).
De Blesson, avoué, Lyon.
Jacquemont, propriétaire, Fontaine (Rhône).
Richard de Nancy, docteur en médecine, Lyon.
Jousset des Berries, juge d'instruction, Mans.
Yemenil, négociant, Lyon.
David, avoué, Havre-de-Grâce.
L'abbé Cochet, membre de plusieurs Académies, Dieppe.
Imberdis, avocat, Ambert (Puy-de-Dôme).
Hardel, imprimeur, Caen.
Le Petit, curé de Tilly (Calvados).
Deruineau, peintre, Angers.
Cohendet, propriétaire, Mans.
Le Serrurier, conseiller à la Cour royale d'Amiens.
Rigollot, docteur en médecine, président de la Société des Antiquaires de Picardie.
Le Merchier, membre de l'Académie d'Amiens.
Ledieu, père, trésorier de la Société des Antiquaires de Picardie.
Le Mis. de Clermont-Tonnerre, Amiens.

LE PRINCE (Aug^{te}.), conservateur du musée de la Société des Antiquaires, id.

MALLET, administrateur du même musée.

HARDOUIN (Henri), avoué à la Cour royale, membre de la Société des Antiquaires, Amiens.

CHEUSSEY, architecte, administrateur du musée de la Société, id.

BAZOT, notaire, membre de la Société des Antiquaires, Amiens.

THIERRION DE CHIPILLY, membre du Conseil général de la Somme.

A. BOUTHORS, greffier en chef de la Cour royale d'Amiens, membre de la Société des Antiquaires.

DUROYER (F^{ic}.), secrétaire perpétuel de l'Académie, maire de la ville d'Amiens.

A. DE GRATTIER, substitut du procureur général, Amiens.

GOARD DE ST.-GOWERD, vicaire de l'église St.-Germain d'Amiens.

Le Cte. DE BETZ, membre de la Société des Antiquaires, Amiens.

Ch. DUFOUR, avocat, administrateur du musée de la Société des Antiquaires, id.

RIVERY, capitaine du génie, membre de la même Société, id.

JANVIER, notaire, id.

TILLETTE D'ACHEUX (F^{ic}.), id.

HOCDÉ, inspecteur des écoles primaires, id.

DUTHOIT, sculpteur, membre du comité historique des arts, id.

SALMON, avoué, id.

LAVERNIER, secrétaire de la mairie, id.

GUÉRARD, conseiller à la Cour royale, Amiens.

DOUCHET (Louis), membre de la Société des Antiquaires, id.

MAUSION, inspecteur des écoles primaires, Beauvais.

Le Vte. BLIN DE BOURDON, député de la Somme, Amiens.

Le Cte. DE SCHULENBURG, membre de la Société des Antiquaires, au château de Tillolay, près Royes (Somme).

Ch. de Lescarfolier, id., Paris.
De Cayrol, id., ancien député, à Compiégne (Oise).
Voillemier, id., docteur en médecine, Senlis (Oise).
Labourt, id., ancien procureur du roi, Doullens (Somme).
Decrouy, id., ancien notaire, Compiégne.
De Malezieux, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, Senlis.
Le Serrurier, id., employé au ministère des finances.
De La Fons, B^n. de Mélicocq, au château de Cuiry, près Rosoy-sur-Terre (Aisne).
Boullet, premier président de la Cour royale d'Amiens.
Martin, recteur de l'Académie universitaire, id.
Quenable, président du tribunal civil, id.
Damay, procureur du roi, id.
Barbier, directeur de l'école secondaire de médecine, id.
Decaïeu, conseiller à la Cour royale, id.
Mallet, président de la Chambre du commerce, id.
Machart fils, ingénieur des ponts et chaussées, id.
Routier, docteur en chirurgie, id.
Roussel (Louis), avocat, id.
Creton, avocat, id.
Daveluy (Isidore), négociant, id.
De Marguerie, évêque de St.-Flour.
Le Mis. de Montécot, propriétaire, Vergoncey.
Le Cte. de Pirch, id., Avranches.
Le Cte. de Mangigny, id., id.
Belle-Etoile du Mottet, id., Avranches.
Boudent, receveur particulier, id.
De St.-Germain, président de la Société d'agriculture, id.
Carné, curé de St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).
Cte. de Bonvouloir, propriétaire, Mortain.
Lacorne, membre de plusieurs Sociétés savantes, Avranches.

L'abbé SCELLES, professeur de rhétorique, Vire,

PIEL, architecte, Rome,

ALLEMAND, avocat, Riom (Puy-de-Dôme),

Le Cte. DE VERNA, membre de plusieurs Académies, Lyon.

Le Chev. ROUGEMARD, id,

DE LAPCHIER DUCHASSAINT, avocat, Lezon (Puy-de-Dôme).

DE COUTANCIN, secrétaire-général du département du Nord.

L'abbé Arthur MARTIN, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

DESJARDINS, secrétaire de la Société d'agriculture, id.

Le Cte. DE RENNEVILLE, président du comice agricole, Amiens.

L'abbé DE VALROGER, supérieur du séminaire de Sommervieux.

BAZIN, membre de plusieurs Sociétés savantes, Beauvais.

TRAXLER, architecte, Arras.

GADY, juge honoraire, Versailles.

DE BREDA (Ernest), membre de plusieurs Sociétés savantes, Senlis.

L'abbé BARRAUD, professeur d'archéologie au grand séminaire de Beauvais.

GAIRAL, conseiller à la Cour royale, Lyon.

DE LHORME, directeur du musée d'antiquités de Vienne (Isère).

BENOIST, architecte, Lyon.

DE CAIX, propriétaire, Quesnay (Calvados).

ANATOLE DE BARTHELEMY, membre de plusieurs Sociétés savantes, Montbrison (Haute-Loire).

LAMBRON DE LIGNIM, capitaine de cavalerie, Tours (Indre-et-Loire.

LAURANCE, principal du Collége, Laval (Mayenne).

L'abbé VOISIN, vicaire de St.-Nicolas, Blois.

L'abbé LE MAXAN, professeur d'archéologie au séminaire de Nantes.

DE LA FOSSE, propriétaire, Bazoge-la-Peyrouse (Ille-et-Vilaine).

De La Villegille, secrétaire du Comité historique des chartes, près le ministère de l'instruction publique, Paris.
L'abbé Aubert, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.
L'abbé Marthe, directeur du collége de Geincourt (Oise).
Mme. la Bne. de Caillaud, propriétaire, Le Mans.
L'abbé Texier, curé d'Auriat (Creuse).
Le Cte. Félix de Mérode, ancien ministre, Bruxelles.
Mgr. de La Croix, évêque de Bayonne.
Le Vte. Ludovic d'Osseville, membre de plusieurs Académies, Paris.
L'abbé Corblet, membre de plusieurs Académies, Beauvais.
Mgr. Robiou, évêque de Coutances.
Bon. E. de Fontette, propriétaire, Caen.
Bon. Arthur de Cauvigny, id.
Léonce de Glanville, à Glanville, près Pont-l'Evêque.
Bon. Hugues de Chaulieu, à Falaise.
Léonce de Folleville, id.
L'abbé Eudelin, vicaire de Tours, près Bayeux.
E. Paty, professeur à Blois.
Achard de Vacognes, propriétaire, Bayeux.
Abel Vautier, propriétaire, Caen.
Castel, agent-voyer-chef, Bayeux.
La Curie, secrétaire de la Société académique de Saintes.
De Formigny, propriétaire, Caen.
L'abbé Mirbeau, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.
Richard (Fleury), peintre et archéologue, Lyon.
Mme. la Mqse. de Chaponnay, Lyon.
Cte. De Moyriat, membre de plusieurs Académies, Nantua (Ain).
Vernoy de St.-Georges, préfet des Deux-Sèvres.
Pougnet, maire de Niort.

Arnauldet, président du tribunal civil, député, à Niort.
De La Roulière, président de la Société de statistique, id.
Martin-Beaulieu, fils, vice-président, id.
Martin-Beaulieu, père, propriétaire, id.
Guérineau, père, avocat, id.
L'abbé Briard, id.
De Laffores, ingénieur en chef du département des Deux-Sèvres, id.
Victorin de La Roulière, propriétaire, id.
De Collard des Hômmes, id., id.
Beaugier, id., id.
Le Vte. de Lastic St.-Jal, id., id.
Loubeau, id., id.
Audouin, professeur de dessin, id., id.
Benjamin Delavault, juge au tribunal civil, id.
Deschamps, professeur au collége, id.
Barrois, principal du collége, id.
Genet, pharmacien, id.
Eug. Frappier, propriétaire, id.
Tonnet, docteur en médecine, id.
Paret, ingénieur civil, id.
A. Arnauld, avoué, id.
A. Legrand, propriétaire, id.
Ch. Lafosse, id., id.
Ferd. David, ancien député, id.
Ch. Arnauld, correspondant du ministère de l'instruction publique, id.
Robin, imprimeur-lithographe, id.
Denis Texier, fabricant, id.
Favre, imprimeur, id.
Chavonnet, architecte, Bourbon-Vendée.
Le Mis. de St.-Victor, propriétaire, id.

LARY, ancien proviseur, id.

HENRY LABORDE, propriétaire, id.

DE MARTIGNY, id., id.

DECEMMES, id., id.

DUPARC, id., id.

MORIN, avoué, id.

TORDOT, ancien notaire, id.

MAUPION, ancien notaire, id.

LASSERON, mécanicien, id.

GUÉRINEAU, fils, avocat, id.

BERNARDOU, inspecteur des écoles primaires, id.

Le Vte. DE BREMONT, propriétaire, id.

PLASTE, artiste vétérinaire, id.

AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, id.

Vte. CH. D'ASSAILLY, id., id.

SORLIN, professeur au collége, id.

ROUX, chef de bureau à la préfecture, id.

PRESSAC, juge au tribunal, id.

LEBLOIS, capitaine en retraite, id.

DEMOND, aumônier des Dames de la Foi, id.

L'abbé LOUIS, curé de Ste.-Marie-du-Mont (Manche).

Le Cte. PICOT DE VAULOGÉ, au château de Vaulogé, commune de Fercé (Sarthe).

CHATEL, professeur de sixième au collége St.-Vincent, Senlis.

DUVAL, professeur en médecine, Rennes.

LANGLOIS, architecte, id.

DE KERDREL, ancien élève de l'école des chartes, id.

LESBEAUPIN, avocat, id.

HARDOUIN, membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine, id.

RABUSSEAU, président de la Société des sciences et belles-lettres, id.

L'abbé de ST.-MARC, vicaire-général, id.

Le Gonidec de Tressan, propriétaire, Vitré.
Le Conte, maire de Dinan.
Le Siart du Dezerseul, Rennes.
Devilliers, contrôleur des contributions, Rouen.
Cte. de Kergariou, propriétaire, Rennes.
Vattard, conservateur adjoint de la bibliothèque publique, id.
L'abbé Du Bourgdieu, chanoine honoraire, id.
Marteville, imprimeur, Rennes.
Boby La Chapelle, préfet du Lot.
Chèbe La Salle, propriétaire, Niort.
Ardouin, id., Parthenay.
Laumonier, id., id.
Tardivel, recteur de l'Académie de Poitiers.
De Bray, pasteur protestant, Niort.
Lusson, professeur, Niort.
Cruvellier, propriétaire, Celles.
Lesson, membre de l'Institut, Rochefort.
Monteuil, propriétaire, Niort.
Braguier, professeur, St.-Maixent.
Ginestet, maître de pension, Niort.
Larreguy, préfet de la Charente, Angoulême.
Garran de Balzan, conseiller à la Cour royale de Poitiers.
Hawke, membre de plusieurs Académies, Angers.
Georget, curé d'Airvault.
Sazé, docteur médecin, à La Mothe-St.-Heraie (Deux-Sèvres).
Pougnet, notaire, Niort.
Hérault, id., id.
Maubué, ingénieur des ponts et chaussées, id.
Texier, membre du conseil général, Philbeux (Deux-Sèvres).
Segrestain, architecte du département des Deux-Sèvres).
Garoteau, notaire, Champdenier (Deux Sèvres).
Brochain, conseiller à la Cour royale de Poitiers.
Gallard, propriétaire, Moncoutant (Deux Sèvres).

Garran de Balzan, ingénieur des mines, St.-Maixent.

Cte. de Nettancourt, colonel en retraite, Laures (Deux-Sèvres).

Filleau, curé de Notre-Dame de Niort.

Audé, avocat, Bourbon-Vendée.

Bizard, propriétaire, Niort.

Branche (Dominique), Membre de plusieurs Sociétés savantes, Le Puy (Haute-Loire).

Tailhardat, id., architecte, Montluçon.

Mouquet, sous-préfet, Dieppe.

De Mannoury d'Hectot, à Aubry-en-Exmes (Orne).

Doudement, curé de St.-Jacques.

Parmentier, curé de St.-Rémy.

De La Plane (Edouard), propriétaire, Sisteron (Basses-Alpes).

Moutin jeune, ancien chirurgien major de la Charité de Lyon.

Etoc-Demazi fils, Le Mans.

Mgr. Parisis, évêque de Langres.

Lorain, supérieur du grand séminaire de Langres.

De Courçon, membre de plusieurs Sociétés savantes, Quimper.

Baille (Victor), architecte, Besançon.

De Magnoncourt, député du département du Doubs.

Pratbernon, docteur en médecine, président de la Société d'agriculture et d'archéologie du département de la Haute-Saône.

Guillory aîné, adjoint au maire de la ville d'Angers.

Henry, recteur de l'Académie d'Angers.

J. Sorin, professeur de rhétorique au collége royal d'Angers.

V. Godard-Faultrier, auteur de l'Anjou et ses monuments.

De Condren de Suzanne, inspecteur de l'Académie d'Angers.

Leclerc Guillory, trésorier de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

A. Freslon, avocat, Angers.

Lachèse (Grégoire), directeur de l'école de médecine d'Angers.

Calderon, ingénieur, Saumur.

Baillou de La Brosse, propriétaire, Saumur.

F. Berger Loistier, membre du conseil général de Maine-et-Loire.

Joly-Leterme, architecte, Angers.

Roger, chef de division à la préfecture, Angers.

Gérard, rédacteur en chef du journal de Maine-et-Loire.

L. Cosnier, imprimeur-libraire.

A. Lachèse, id.

Le duc de Brissac, pair de France, Brissac.

Adville, officier d'artillerie en retraite, Angers.

Descars, principal du collége de Châteaugontier (Mayenne).

G. Bordillon, membre des conseils municipal et d'arrondissement d'Angers.

J. J. Leroy, professeur de dessin au collége de Châteaugontier.

A. Bardet, avoué à la Cour royale d'Angers.

J. Renou, médecin, Angers.

Le Mis. de Préaulx, maire de Pouancé.

David, d'Angers, membre de l'Institut, statuaire à Paris.

Camille Guilbert, avocat, Angers.

E. Moll, architecte, Paris.

Goury aîné, inspecteur divisionnaire honoraire au corps royal des ponts et chaussées, Angers.

Le Mis. de Senonnes, vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Roberge, inspecteur de l'Académie, Angers.

Sebille Auger, président du comice agricole de Saumur.

Meffray, chef de bataillon retraité.

Sorin (Eugène), propriétaire.

Boutton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.

Chapuis, médecin, Saumur.

A. Leroy, horticulteur.

Th. Lubin, avocat, Paris.

F. GAULTIER, membre de la Société industrielle, Angers.

MOREAU-MAUGARS, négociant-manufacturier, Angers.

DE LA BROSSE FLAVIGNY, ancien officier de cavalerie, Chazé-sur-Argos (Maine-et-Loire).

LE COMTE DE GIBOT, maire de Bouzillé.

GUITTON, avocat à la Cour royale, Angers.

PACHAUT, notaire, id.

BELLIER, avocat à la Cour royale, Angers.

MESTAYER, notaire à Angers.

BOULLET-LACROIX, docteur en philosophie, à Château-Gonthier.

Elie BIGOT, caissier du journal de Maine-et-Loire.

VIOLAS, avocat à la Cour royale, à Angers.

LANGLOIS, fourreur, membre de la Société industrielle, id.

MABILLE-OUVRARD, propriétaire, à la Roche-aux-Moines.

GOULAY, docteur-médecin, à Saumur.

DE LENS, professeur de philosophie au collége royal d'Angers.

J.-B. ROYER, notaire à Angers.

MARS-LARIVIÈRE, propriétaire, à Angers.

LE MERCIER LAMONNERAYE, propriétaire, à Angers.

A. MENIÈRE, commerçant, à Angers.

Auguste MOUTIÉ, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rambouillet.

SALMON, membre du conseil général de la Sarthe, à Sablé (Sarthe).

Xavier DE QUIRIELLE, à Montbrison.

DESHAYES, membre de la Société des Antiquaires, à Caen.

Il faut ajouter à cette liste MM. les fonctionnaires qui font de droit partie de la Société, conformément à l'art. 6 des statuts. Savoir : les Ministres d'Etat, l'Inspecteur général des monuments historiques, MM. les Recteurs d'Académie, les Préfets, les Evèques de France, etc., etc.

Membres étrangers nommés en vertu de la délibération du 19 *mai* 1839.

MM.

GEISSEL, évêque de Spire.

WETTER, membre de plusieurs Académies, Mayence.

KULL, id., id.

DE NOEL, id., Cologne.

GALLY-KNIGHT, id., Londres.

BRITTON, id., id.

WHEWELL, id., Cambridge.

RICKMAN, id., Liverpool.

Le duc DE SERA DI FALCO, id., Palerme.

DE LASSAULX, architecte du gouvernement, Coblentz.

Le Cher. LOPEZ, conservateur du musée d'antiquités de Parme.

Le Cte. DE SAN-QUINTINO, membre de plusieurs Sociétés savantes, Turin.

L'abbé GAZERA, secrétaire de l'Académie de Turin.

DUBY, pasteur protestant, Genève.

YATES, membre de plusieurs Sociétés savantes, Londres.

Le Mqis. DE NORTHAMPTON, président de la Société royale de Londres.

L'abbé DE YORLI, chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

Le Cher. AVELLINO, conservateur en chef du musée de Naples.

PARKER, membre de plusieurs Sociétés savantes, Oxford.

WILLIS, id., id.

TABLE DES MATIÈRES.

